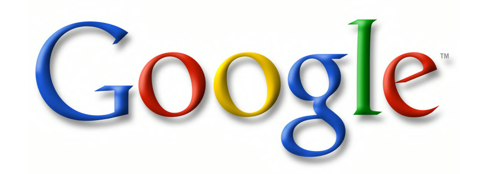
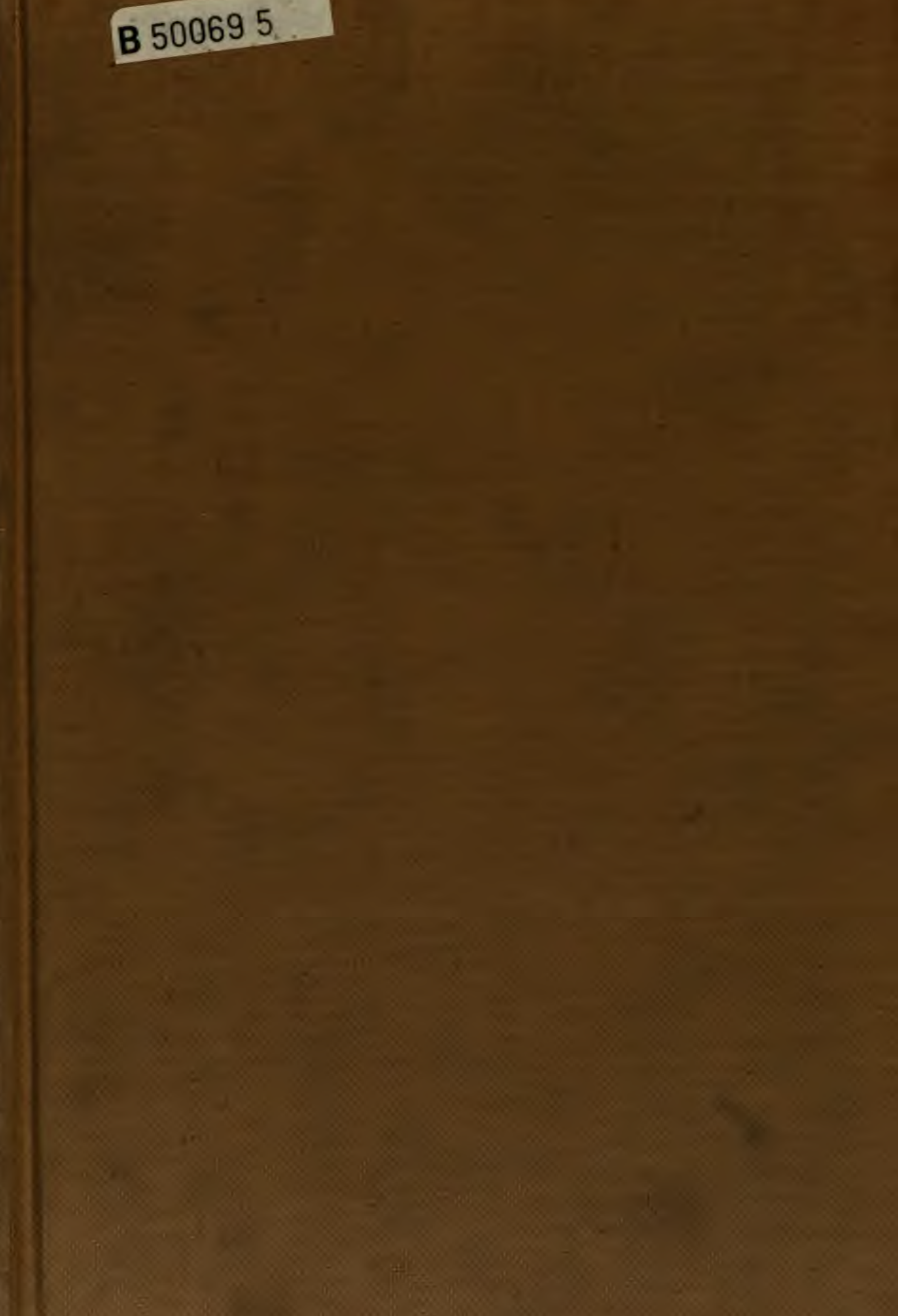
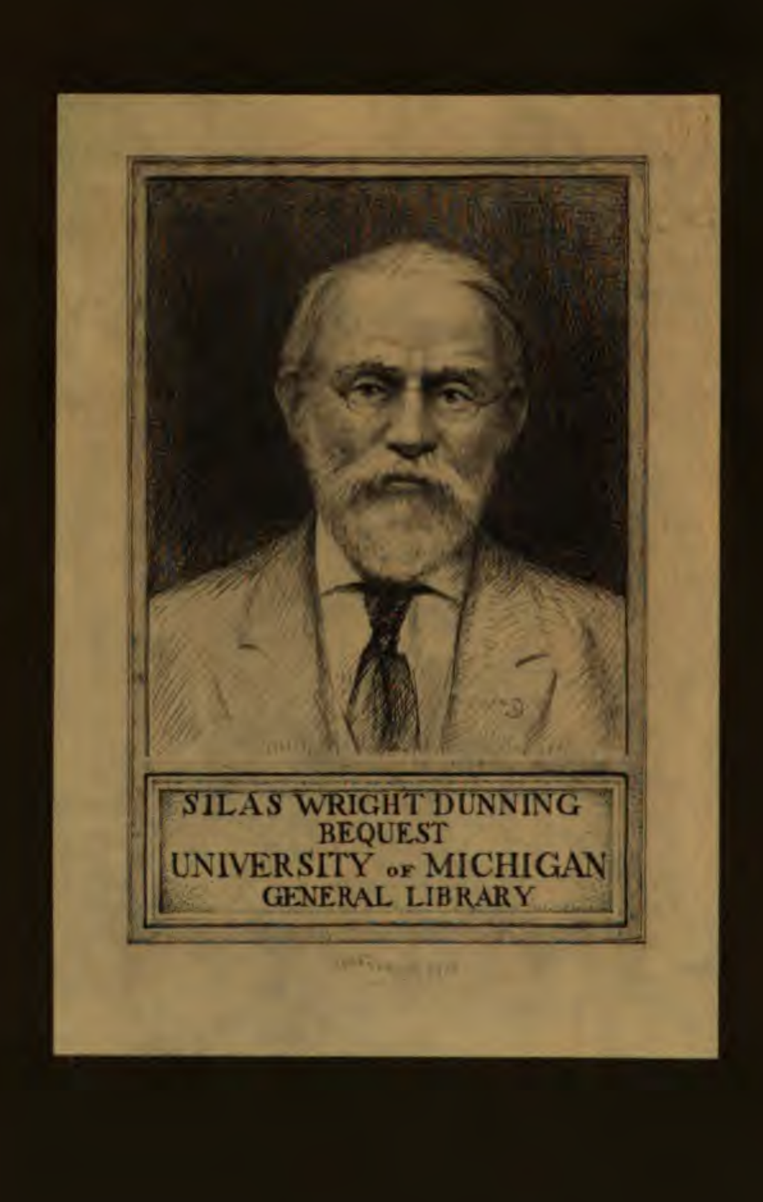





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES.

—

TOME VI.

CHARTRES. IMPRIMERIE ÉD. GARNIER.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR, Chartres

—

TOME VI.

—



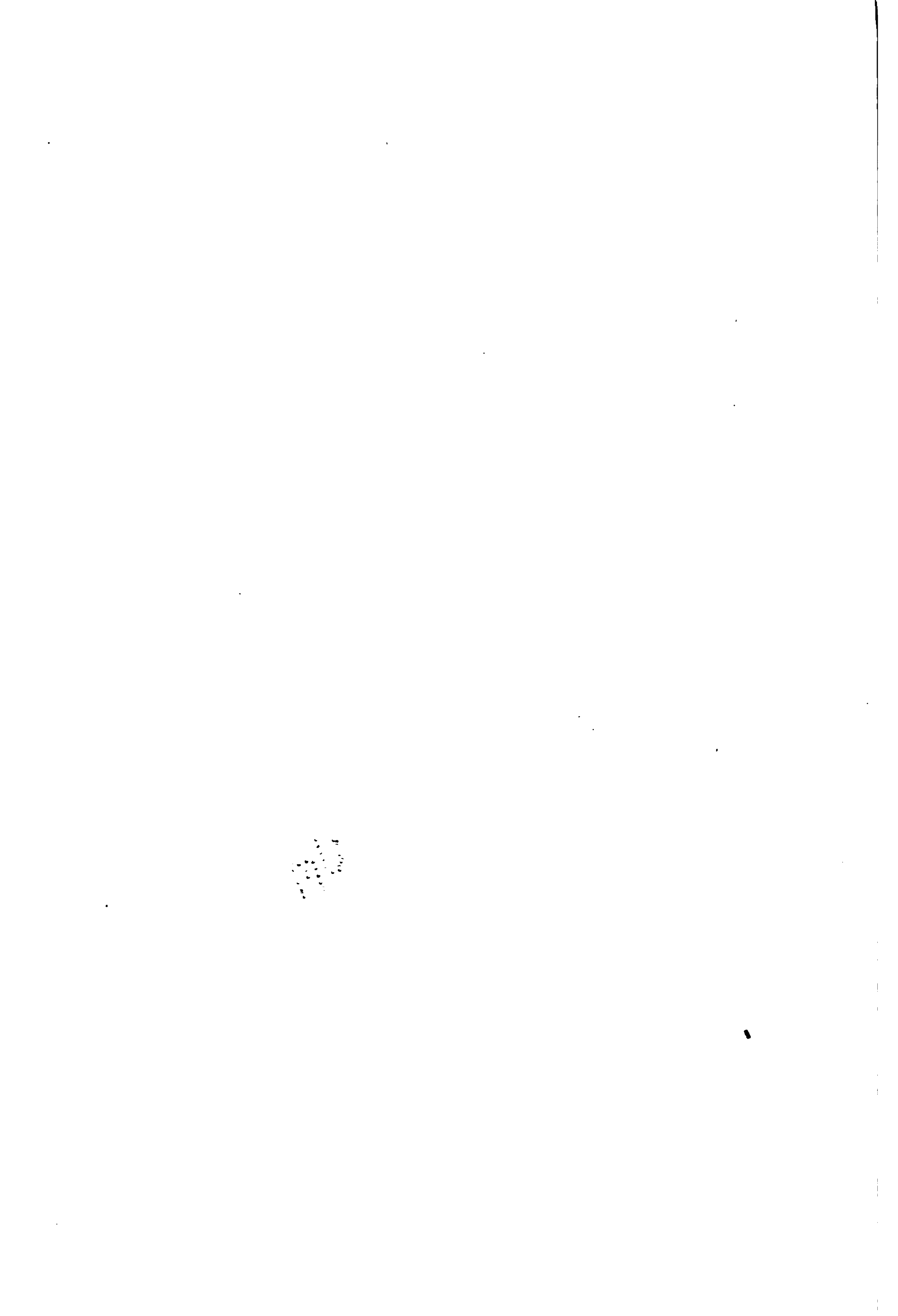
CHARTRES

PETROT-GARNIER, LIBRAIRE

Place des Halles, 16 et 17.

—

1876



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

MÉMOIRES

COUTUMES DES CHEVALIERS DE LA TABLE-RONDE.

Pendant plus de deux siècles, on a fort tenu en mépris les romans de chevalerie, et nous nous rappelons encore les impressions de notre jeunesse, alors que nous avions appris à considérer les Chansons de gestes comme des œuvres sans valeur, où l'on ne trouvait qu'un merveilleux incohérent, décousu, mesquin, sans effet comme sans grandeur. Boileau avait fait école, et les gens qui le considéraient comme un des grands génies de la France ne pouvaient raisonnablement goûter

les œuvres que leur poète favori avait si peu connues ou si mal appréciées. Tout en étant bien loin de partager l'avis de Boileau, nous devons avouer cependant que c'est plutôt à son érudition qu'à son goût littéraire que les reproches doivent s'adresser. L'auteur de l'*Art poétique* n'avait jamais assurément songé à lire les poèmes des XIIe et XIIIe siècles ; il ne connaissait les romans de chevalerie que par les livrets de la *Bibliothèque bleue*, et il est bien pardonnable, au point de vue du sentiment littéraire, d'avoir été aussi sévère pour ces productions nauséabondes.

Mais, depuis le grand siècle, on a fait de plus sérieuses études. Si le génie n'y a pas gagné, l'érudition et la vérité historique y ont du moins trouvé leur compte. On a voulu étudier les Chansons de gestes, non plus dans ces romans d'aventures qui, dès le XVe siècle, les défiguraient si étrangement, mais dans les originaux, dont plusieurs remontent au XIe, je dirais presque au IXe siècle. Et alors, qu'a-t-on rencontré ? De véritables épopées nationales qui peuvent, sans trop de désavantage, soutenir la comparaison avec les épopées de n'importe quel peuple, de n'importe quelle époque. Nous ne voulons pas assurément nier que les poèmes d'Homère ne soient pas supérieurs à nos Chansons de gestes comme art et comme composition, mais certainement ils ne l'emportent sur elles ni par le caractère épique, ni par l'originalité, la grandeur morale, la connaissance du cœur humain, la puissance d'inspiration ou le développement poétique.

On nous avait enseigné, et peut-être enseigne-t-on encore, que la France manquait presque absolument de poètes épiques, car à peine ose-t-on donner ce nom à Voltaire pour sa *Henriade* et à Chapelain pour sa *Pucelle ;* c'était là ravir à notre pays un des plus beaux fleurons de sa gloire littéraire. Pendant plus de quatre siècles, les épopées françaises ont tout dominé autour d'elles : poésie, arts, histoire même, tout a accepté leur empire. Et cela, non pas seulement en France, mais dans toute l'Europe, mais jusque dans l'Asie. Nous les retrouvons en Suède au XIVe siècle ; nous les voyons régner seules en Angleterre pendant plus de deux cents ans ; elles s'implantent si bien en Italie qu'elles y créent une sorte de langage français-italianisé, et que Pogge raconte avoir rencontré un pauvre paysan pleurant encore au récit de la mort de Roland. L'Allemagne les a conservées

plus religieusement que la mère-patrie ; l'Espagne les a adoptées comme siennes; les Portugais, les Grecs, les Bohêmes, les Polonais, les Russes, les Danois, les Islandais les ont maintes fois traduites, et les Juifs eux-mêmes imaginèrent de les faire passer dans l'allemand avec des caractères hébraïques.

Nous venons donc, à la suite de beaucoup d'autres, protester une fois de plus contre l'oubli dans lequel on a laissé si longtemps les épopées de Garin de Montglane, de Doon de Mayence, de Berte au grand pied, de Roland, d'Ogier, de Renaud de Montauban, et tant d'autres.

Les romans de la Table-Ronde qui doivent plus particulièrement nous occuper, puisque c'est d'eux qu'il est spécialement question dans le petit livret que nous publions, n'appartiennent pas directement à notre littérature nationale, mais ils y sont liés si intimement, ils procèdent d'une nation qui était encore alors si exclusivement française qu'il ne paraîtra sans doute étonnant à personne que je les traite comme nôtres et que j'en revendique pour la France toute la gloire. Ce que je dirai d'eux peut s'appliquer aux épopées entièrement nationales, qui sont en dehors de notre cadre, et j'aurai soin d'ailleurs d'indiquer les qualités et les défauts propres au génie des Normands, et qui constituent les différences essentielles entre les chansons de la Table-Ronde et celles de Charlemagne et des Croisades.

Nous empruntons à M. Ch. d'Héricault (*Essai sur l'origine de l'épopée française et sur son histoire au Moyen-Age*) quelques lignes, dans lesquelles il a parfaitement résumé les caractères des romans qui doivent nous occuper en ce moment.

« Dans sa donnée la plus générale, le cycle de la Table-Ronde présente non-seulement le tableau d'une épopée basée sur l'histoire et ne se développant que quand la notion historique est devenue complétement légendaire, mais encore d'une épopée basée sur l'histoire d'un peuple et formulée par un peuple étranger et ennemi.

» La source de ces poèmes est complétement bretonne. Elle se divise en deux courants qui jaillissent l'un de l'histoire religieuse, l'autre de l'histoire politique.

» Les événements qui frappent le plus l'imagination d'un peuple sont naturellement ceux qui ont le plus aidé à lui donner la nationalité dont il est fier, et la foi par laquelle il est heureux. Les efforts des premiers apôtres de l'Angleterre étaient l'hon-

neur de la Bretagne chrétienne, les tentatives faites par le roi Arthur pour arriver à l'unité des tribus celtiques étaient l'orgueil de la nationalité brètonne. Ces deux ordres de faits étaient entourés d'incidents assez variés pour parler à l'imagination après avoir parlé au cœur; ils restèrent par la reconnaissance et par la poésie dans la mémoire de tous, et ils créèrent deux séries de souvenirs, qui persistèrent, mais en s'étendant. »

De ces deux séries naquirent deux genres de poèmes, les uns principalement religieux, comme *le Saint-Graal* [1], *la quête du Saint-Graal, Perceval le Gallois*, d'autres plus particulièrement chevaleresques, comme *Lancelot du Lac, le chevalier au Lion, Merlin, Palamèdes,* etc. Le cycle mystique du Saint-Graal dut nécessairement précéder le cycle chevaleresque, mais il disparut bientôt comme ne répondant pas assez au caractère des Normands, les nouveaux conquérants de l'Angleterre, et les poèmes celto-normands ne roulèrent bientôt plus que sur les aventures merveilleuses des chevaliers de la Table-Ronde.

Car nous ne connaissons plus que les œuvres des poètes normands : les cantilènes primitives des bardes bretons ont complétement disparu et ont été certainement défigurées par les remaniements qu'elles ont subis au XIIe siècle. Pourtant nous retrouvons dans les romans de la Table-Ronde deux éléments bien distincts qui n'existent pas dans nos épopées nationales et qui dérivent certainement des cantilènes primitives : nous voulons parler du rôle important des femmes et de l'intervention du merveilleux, que nous voyons dans tous les romans du cycle d'Arthur et qui manquent presque entièrement dans les récits de nos jongleurs francs.

« Des trois idées, dit encore M. d'Héricault, qui constitueront plus tard tout le ressort de notre épopée, Dieu, la Guerre, la Femme, la première est la seule qui, dans notre Chanson de gestes nationale primitive, soit bien saisie et développée par la réflexion, par l'imagination, par la poésie. La guerre existe sans doute, mais comme un fait; on ne la recherche pas encore

[1] Le Saint-Graal était le vase dans lequel Jésus-Christ mangea le jour de la Cène. Joseph d'Arimathie l'emporta chez lui et y reçut plus tard le sang et l'eau qui coulèrent des pieds du Sauveur crucifié. Quand Joseph d'Arimathie vint évangéliser la Grande-Bretagne, il apporta avec lui le Saint-Graal; mais ce vase fut perdu, et les chevaliers de la Table-Ronde se consacrèrent à sa recherche dans la région de Cathay.

par courtoisie, pour briller; on s'y livre comme à une nécessité sociale et humaine. Quant à l'amour, il existe à peine : notre épopée pense trop au martyre pour songer à la volupté. Ses premiers héros n'ont pas le temps de rêver; ils sont assez braves pour n'avoir pas besoin de porter un lambeau de jupe qui les encourage; ils se battent, non poétiquement, mais réellement; leur cheval leur est plus important que leur dame; leur épée leur paraît plus chère à soigner que le souvenir de leur fiancée, et ils ont trop d'ennemis devant eux pour ne pas leur accorder toute leur attention. Leur cœur s'élève vers Dieu, dont ils sont les soldats, et quand ils ont besoin de secours, ils pensent aux anges, que les femmes ne représentent pas encore. »

C'était bien là la vraie poésie, non pas efféminée, comme l'a faite la Renaissance, mais rude et sévère, comme il convenait aux fiers compagnons de Charles-Martel et de Charlemagne.

Le cycle de la Table-Ronde accuse un progrès véritable, mais aussi une décadence prochaine. Sans doute l'intervention de l'amour et du merveilleux apportait un intérêt réel au récit, mais en même temps il devait nécessairement entraîner l'épopée vers le roman vulgaire; il devait faire dégénérer ces puissantes Chansons de gestes et les transformer en ces ridicules romans de la *Bibliothèque bleue,* qui, pendant si longtemps, trompèrent les écrivains sur la véritable valeur des romans de chevalerie.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer encore M. Ch. d'Héricault à ce sujet. « Les romans de la Table-Ronde, dit-il, s'adressent à une classe lettrée; ils représentent une littérature de cour, je dirais même une littérature de serre-chaude. Ils montrent, à la fin du XIIe siècle, une recherche digne du mauvais goût des troubadours provençaux et des poètes italiens. Ils portent les marques d'une civilisation déjà avancée, d'habitudes intellectuelles fines, légèrement académiques. Ils brillent par la richesse du détail, et dédaignent ce qui est du ressort de la spontanéité, de la simplicité et de la naïveté. Ils inauguraient une véritable révolution non pas seulement dans l'art, mais dans les habitudes sociales de l'épopée. Ils enlevaient celle-ci aux masses; ils tendaient à former cette poésie de cour, cette littérature aristocratique et savante qui, après des péripéties nombreuses, l'emporta définitivement au XVIe siècle, et qui fut une cause importante du perfectionnement de notre style

comme de l'appauvrissement graduel de notre instinct poétique. »

Ces observations de M. d'Héricault sont parfaitement exactes; mais cet écrivain ne nous semble pas avoir assez indiqué la source d'où venait ce caractère distinctif de civilisation avancée qu'il constate dans les romans de la Table-Ronde. Il ne faut pas la chercher dans l'époque où ont paru ces romans tels que nous les possédons encore aujourd'hui; elle remonte beaucoup plus haut, et nous ne croyons pas être téméraire en affirmant que ce caractère de douceur, de tendresse, de courtoisie appartient à ces cantilènes, à ces *lais* des bardes bretons dont nous ne possédons plus que de rares fragments, mais qui, comme nous l'avons dit, précédèrent, d'au moins trois siècles, les romans normands. Tandis que les trouvères français, avec leurs chansons de Charlemagne et des Douze-Pairs, représentaient fidèlement les mœurs et les aspirations de la race franque, les bardes bretons, séparés par leur langue et par leurs habitudes du reste de la France à laquelle ils appartenaient à peine de nom, conservaient à l'écart le souvenir de leurs traditions patriotiques; ils préféraient au tableau des combats et des luttes auxquels ils ne prenaient plus une part aussi active, le récit des anciennes aventures dont l'amour avait été l'occasion. Grâce à leurs chansons, les mœurs devenaient plus douces, les sentiments plus tendres, les caractères plus humains, et lorsque peu à peu les grandes guerres des peuples barbares eurent cessé, lorsque chacun se fut implanté dans le pays qu'il avait choisi, il était naturel que le type breton prît définitivement le dessus : de ce jour naquirent les romans de la Table-Ronde.

Ceux-ci sont donc des plus intéressants à étudier, et s'ils sont encore moins populaires parmi nous que ne le sont devenues, dans ces derniers temps, les chansons du cycle de Charlemagne, déjà de nombreux travaux ont été faits à leur sujet, et nul doute qu'ils ne jouissent avant peu de la faveur qu'ils méritent par les qualités qui les distinguent [1]. Aussi croyons-nous que

[1] Au Moyen-Age, les romans de la Table-Ronde, jouissaient d'une faveur qu'ils ont perdue depuis. « Ces romans, dit M. P. Pâris dans son Introduction aux *Romans de la Table-Ronde* (Paris, Techener, 1868, 4 vol. in-8°), ont offert, durant les quatre siècles littéraires du Moyen-Age, la théorie de la perfection chevaleresque. On se plut, dans un grand nombre de familles baronales,

tout ce qui peut servir à les populariser doit être soigneusement recueilli, et sommes-nous heureux de pouvoir offrir au public lettré un document inédit, qui fournit de précieux renseignements pour l'intelligence complète de ces épopées des XII[e] et XIII[e] siècles.

L'existence du roi Arthur, sorte de pivot autour duquel roulent tous les romans de la Table-Ronde, a souvent été révoquée en doute : les trouvères normands ont entouré leur récit de tant de fictions qu'on a cru pouvoir douter de tout, et traiter de complétement fabuleux ce qui, en définitive, n'était qu'embelli et paré[1]. La vérité historique paraît être celle-ci : Arthur était fils d'Ygierne, femme de Gorloès, duc de Cornouailles, et d'Uter à Tête de dragon, chef des Bretons[2]. Il succéda à celui-ci en 516, et employa tout le temps de son règne à lutter contre les Saxons et à tâcher de reconstituer la nationalité bretonne. Il avait épousé Guanhamara, de la famille des ducs de Cor-

à donner aux enfants, même sur les fonts de baptême, le nom de ces héros imaginaires, auxquels on attribua des armoiries pour avoir le plaisir de les leur emprunter. On alla plus loin encore, en plaçant sous leur patronage les joutes, les tournois, parfois même les combats judiciaires. »

[1] Voici comment s'exprime à ce sujet Guillaume de Malmesbury, un des historiens assurément les plus sérieux des rois d'Angleterre : *Hic est Arturus, de quo Britonum nugæ hodieque delirant, dignus plane quod non fallaces somniarent fabulæ, sed veraces prædicarent historiæ; quippè qui labantem patriam diù sustinuerit infractasque civium mentes ad bellum acuerit.* La chronique de Nennius qui semble digne de foi s'exprime ainsi au sujet de notre héros : *Tempore Octæ, filii Hengist, Arthur pugnabat contra illos in illis diebus, videlicet Saxones contra regibus Britannorum. Sed ipse dux erat bellorum.* Et il donne des détails très-précis sur les victoires remportées par Arthur.

[2] L'existence d'Uter-Pendragon lui-même est entourée de merveilleux, bien qu'il soit difficile de la contester. Pour arriver à quelque chose de parfaitement historique, il faut remonter à la grande émigration bretonne en Armorique sous le tyran Maxime, puis descendre à Constantin, frère d'Audren, roi de la Petite-Bretagne, proclamé lui-même roi de l'île d'Albion. Ce Constantin eut trois fils : Contant, Aurélius-Ambroise et Uter-Pendragon. Constant régna quelques années, sous la direction de Wortigern, son principal ministre; mais celui-ci, aspirant à la couronne, fit massacrer bientôt le roi et tenta de s'emparer de ses deux frères. Ambroise et Uter furent sauvés par des barons fidèles, qui les firent passer dans la Petite-Bretagne. Wortigern, menacé par les Pictes qui voulaient venger le meurtre de Constant et par les deux frères dont il occupait le trône, ne vit de ressource que dans l'intervention de l'Etranger. Il appela à son aide Hengist, roi des Saxons, dont il épousa la fille, la belle Rowena. Mais peu à peu Hengist écarta du trône son gendre Wortigern, et s'empara à son profit de la Grande-Bretagne. C'est à ce moment que débarquent dans l'île d'Albion Ambroise et Uter, qui commencent contre les Etrangers cette lutte nationale, continuée avec tant d'éclat par le roi Arthur.

nouailles, la fameuse Genièvre des romans normands, plus célèbre par sa beauté que par sa fidélité. Elle se laissa séduire par le neveu d'Arthur, le traître Mordred, et ce fut en combattant le séducteur qu'Arthur reçut la blessure dont il mourut en 542 dans l'île d'Avalon [1].

Quant aux chevaliers de la Table-Ronde, ils furent institués par le roi Arthur, vers le commencement de son règne, d'après les conseils du sage Merlin [2]. L'ordre se composa d'abord de 24, puis de 50 membres; leurs noms sont gravés sur une table ronde en marbre, conservée à Winchester depuis 1480. Un chroniqueur belge du XVe siècle, Pierre à Thymo, a donné les lois qui étaient imposées aux chevaliers. Notre manuscrit nous permet de les publier d'une manière beaucoup plus complète, et ce n'est pas la partie la moins intéressante de notre livret.

[1] On ne sait au juste où est située l'île d'Avalon; on a cru la reconnaître dans Glastonbury : nous inclinons à croire que c'est un nom imaginaire qui, dans les traditions bretonnes, représente les Champs-Elysées des Anciens.

[2] Merlin, que les romans de la Table-Ronde ont rendu si populaire, était fils d'une princesse de Demétie, dans la principauté de Galles. Il resta fidèle aux princes Bretons : pris par Wortigern et interrogé par lui, il l'avertit d'éviter le feu des fils de Constantin : « Ces princes, lui dit-il, voguent déjà vers l'île » de Bretagne; ils chasseront les Saxons, ils te contraindront à chercher un » refuge dans une tour où ils mettront le feu. Hengist sera tué, Aurélius- » Ambroise couronné. Il aura pour successeur son frère Uter-Pendragon. » Les prédictions de Merlin s'accomplissent, et lui-même, par son intervention, concourt puissamment à leur entier accomplissement. Aussi devient-il le conseiller intime d'Uter-Pendragon et de son fils Arthur. De ce ministre, aussi habile que sage, les romans ont fait un puissant enchanteur.

LUCIEN MERLET.

8 décembre 1872.



CY ENSUIVENT LES COUSTUMES

DES

CHEVALIERS DE LA TABLE-RONDE.

ENVOI.

Pour ce que toutes les bonnes œuvres sont régies par vertu, et que en vertu force est très-nécessaire pour garder une chascune d'icelles, affin que les entendemens labourent ung chascun selon sa vocation, les Anciens, pour entretenir cette vertu de force contre leur entente, mirent en exercite d'armes là où ils exposoient leurs honneurs, vies et avoirs; pour quoy estoient les choses publiques maintenues, et seigneuries gouvernées en justice, et les choses divines nourries en paix. A quoy tant de nobles hommes, directeurs de bonnes œuvres, tant travaillèrent que le nombre d'eulx ne des travaulx qu'ilz firent sont à peine incongneuz et innumérables. Et que, pour ce que assez sçay que mieulx le sçavez que moy, n'est nul besoing d'en nul particulariser ne aléguer. Car je congnois, très-hault et puissant prince, mon très-cher et très-honoré frère, prince de Vyenne [1], que vous l'entendez et congnoissez moult clèrement, comme celluy qui voulentiers en telle chose vous délectez. Et ancores, pour tousjours vous adjoindre en toutes vertueuses œuvres,

[1] Nous aurions voulu, d'après ces indications, pouvoir faire connaître avec certitude le nom de l'auteur du manuscrit que nous publions aujourd'hui. Nos recherches ne nous ont pas permis d'arriver à autre chose qu'à une simple probabilité, peut-être parce que les moyens nous ont manqué : aussi n'indiquons-nous que sous toutes réserves comme auteur de ce livret Olivier de Vienne, chanoine et comte de Lyon, puis évêque d'Autun, qui aurait fait cet envoi à son frère Philippe de Vienne, seigneur de Clervaut, de Persan, de Betoncourt et de Bonencontre, vivant encore en 1517.

ne cessez, en ce temps de paix et transquilité, faire joustes, tournoys et aultres choses qui appartiennent à tout avoir d'armes et à l'entretenement d'icelles, tellement que harnoys est si conjoinct et amiable à vous que à peine semble-t-il que toutes nobles œuvres martiales soient nées avecques vous, que espoir est à tous nous, vos parens et amis, de grans choses de bien vous advenir. Et pour ce, sachant que toutes choses qui à armes appartiennent, soit en guerre ou en paix, vous sont plaisantes et très-agréables, vous envoye ung petit livret, où est la forme que l'on tenoit aulx tournoys et assemblées que l'on faisoit du temps du roy Artus au royaume de la Grant-Bretaigne; et avecques ce, la forme des seremens que tenoient les chevaliers recepvant la haultesse de l'ordre de la Table-Ronde, les noms des chevaliers d'icelle et leurs armes, lesquelles j'ay concueillies en plusieurs livres traittans de ceste matière, et mis en gros et rude langage selon la forme des montaignes de Carlat[1]. Je sçay que ce n'est chose où doyés mettre l'œil pour lire, mais aulcuns de vos serviteurs y pourront passer le temps. Et à ce qui s'ensuit après ceste petite œuvre, y ay fait mettre ung beau traité de la forme des tournois qui aujourd'huy ont cours[2], faitz et dictez par très-hault, très-puissant et très-excellent prince le roy Regné, roy de Jhérusalem et de Cécille, duquel suis seur que prendrés plaisir, car vous y verrés choses bien ordonnées et très-honnestes, qui bien vous plairont. Si vous prie, tant comme je puis, très-cher et honnoré frère, que le tout prenez en gré, regardant au vouloir de l'envoiant, qui est plus vôtre que sien, en priant Dieu que croissant de vertus et honneur en tous lieux vous envoye.

[1] Carlat est une commune du département du Cantal, arrondissement d'Aurillac, canton de Vic-sur-Cère.

[2] Cette dernière partie manque dans notre manuscrit; mais elle n'était certainement autre que le *Traictié de la forme et devis d'ung tournoi*, publié par M. le comte de Quatrebarbes dans le second volume des *Œuvres du roi René* (Paris, Edme Picard, 1849, in-4o).

La forme qu'on tenoit des tournoiz et assemblées au temps du roy Uterpendragon et du roy Artus, entre les roys et princes de la Grant-Bretagne et chevaliers de la Table-Ronde.

Premièrement le Roy ou prince qui avoit intencion de férir le tournoy advisoit aulcune bonne cité ou ville près de boys et de rivière, et tellement que le boys ou rivière peussent clore du costé le champ. Et estoit voulentiers de coustume que, aux principalles festes de l'an que le Roy Artus tenoit court plénière, s'entreprenoient lesdits tournois et assemblées.

Après, il advisoit lesquelz princes et chevaliers de grant renommée il pourroit acquérir et avoir en son ayde. Et iceulx, par gracieuses prières et requestes, avertissoit de son intencion. Et quant il estoit de son fait bien asseuré et de tous ceulx dont il prétendoit avoir ayde, estoit mandé le tournoy en la manière qui s'ensuyt :

Il avoit un hérault portant ses armes et deux damoiselles messagières pour l'accompaigner, et luy bailloit ung escu des armes du Roy ou prince avec qui il vouloit entreprendre le tournoy. Et ainsy l'envoyoit avecques unes lettres en rime bien dictées, à la forme de lors. Par quoy estoit nottiffié audit prince le tournoy, avec les parolles que l'officier d'armes disoit, qui estoient en la manière qui s'ensuyt :

« Sire Roy ou prince (selon l'estat qu'il estoit), devers vous m'envoye le Roy mon sire, pour hault bruyt, grande renommée et preudhommie d'armes qu'il scet en vous; si vous envoye ces lettres par moy et cest escu, vous priant, s'il est vostre plaisir, de férir un tournoy en tel lieu, de povoir contre povoir, pour accroistre pris et los d'armes aux chevaliers, et aux dames plaisir et esbatement [1]. »

[1] Il est curieux de voir comment, dans le *Traité du Tournoi* du roi René, les mêmes formes sont observées, les mêmes mots presque sont employés que dans notre livret des Tournois de la Table-Ronde. Voici le discours que le roi René prête au héraut d'armes : « Très-hault et très-puissant prince et très-
» redoubté seigneur, très-hault et très-puissant prince et mon très-redoubté
» seigneur m'envoye par devers vous pour la très-grant chevallerie et los de
» prouesse qu'il scet estre en vostre très-noble personne, lequel, en toute
» amour et bénévollence, et non pas par nul mal talent, vous requiert et querelle de frapper ung tournoy et bouhort d'armes devant dames et damoiselles,
» pour laquelle chose et en signiffiance de ce, vous envoye ceste épée propre à
» ce faire. »

La response que faisoit le prince qui recevoit le tournoy.

« Je mercie le Roy ou prince tel de l'honneur qu'il me fait, car mieulx, plus preudhoms et vertueux de moy eust-il pu trouver en ce royaulme pour accomplir sa voulenté. Et jà soit que je ne sois pas de si haulte renommée, toutes foiz, pour amour de luy, et aussi que j'ay tousjours désiré et désire l'exercite de mes chevaliers aux faitz d'armes, je accepte l'offre qui luy plaist me faire. »

Et en ce faisant, il prenoit les lettres et touchoit à l'escu, et le faisoit porter en la grant sale et pandre au lieu plus honorable que céans peut estre trouvé, affin que chascun le peust veoir.

Après, faisoit response en lettre pareillement en rime, la mieux dictée que l'on povoit. Et donnoit aulcuns dons audit officier d'armes et damoiselles. Et est à noter que celluy qui recepvoit le tournoy estoit par avant adverti dudit tournoy, pour quoy jamais ne l'eust reffusé. Et ainsi entreprenoit et nommoit le jour à trois moys après, car telle estoit la coustume du royaume de Logres, car plus court ne povoit estre.

Et après ces choses faittes et la response receue de la partie appellant, que alors on appelloit mandant, estoit crié ung tournoy à la court des deux princes. Et après crioient damoiselles et messagiers, serchans chevaliers qui voulsissent acquérir los et pris pour venir au tournoy. Et aussi s'ilz trouvoient aulcuns varletz qui voulsissent recepvoir l'ordre de chevalerie, ilz leur nottifioyent.

La forme comme le champ du tournoy estoit ordonné.

Le lieu estoit esleu près de ville ou chastel ou grant cité, assis sur rivière et boys. Et tellement que la ville estoit voulontiers fermeure d'ung costé et le boys ou rivière d'autre. Après fermoit les deux bouts des lices et derrière lesdites lices estoient les tentes et pavillons des deux princes qui devoient férir le tournoy. Et chascun avoit loysir d'entrer dedans la ville pour quérir armes et chevaulx et aultres choses ad ce nécessaires.

La forme de la venue des princes.

Après, s'en venoit l'appellant, à qui estoit voulentiers la cité ou ville, trois sepmaines ou ung moys devant le jour du tournoy, là où il recueilloit tous les chevaliers qui pour le tournoy venoient, et à

chascun adressoit selon ce que mestier luy estoit; car maints bons chevalliers povres y venoient, qui n'avoient pas tout ce que besoing estoit à leur arroy.

Après, chascun portoit telles armes que bon leur sembloit, et par espécial les chevaliers de hault renom qui tendent à avoir le pris de la journée. L'aultre commune chevalerie portoit voulentiers couleurs ou aultres enseignes, qui estoient ordonnées par les princes du tournoy, et chascun pour sa partie.

Nulles enseignes n'estoient portées, fors seulement banière de ceux qui menoient les ordres dedans le tournoy, où voulentiers trois batailles estoient formées selon le nombre des gens que chascun avoit de sa partie. Et chascun mettoit en la dernière route de l'assemblée tous ses meilleurs chevaliers, affin que, par la vertu d'eux, l'assemblée fust soutenue et vaincue à la fin.

Le prince qui avoit accepté le tournoy ou assemblée voulentiers venoit trois ou quatre jours devant que le tournoy deust estre féru, et se eslongnoit à l'opposite de la ville ou à l'autre bout des lices, où il faisoit tendre ses traitz et faire logis pour ses chevaliers; car en ville n'entroit pour riens que le tournoys n'eust esté féru.

Les loges où les dames estoient estoient à l'ung des lez joignant à l'ung d'ung des bouts de chascune lice. L'aultre estoit vuyde, qui n'estoit fermé fors de forestz ou de rivières aux deux boutz des lices. En chascun avoit trois portes grandes et spacieuses, par où les chevaliers issoyent par ordre de six en six, pour soy rangier dessoubz sa banière.

Chascun povoit de sa part aler veoir et visiter ses congnoissans, sans les princes, qui faire ne le devoient, s'ils n'estoient en habit dissimulé. Aussi, les officiers d'armes et damoiselles et jongleurs povoient aler partout, fust de l'une partie ou de l'aultre, sans contredit de nul. Et ce jusques à la veille du tournoyement que chascun se retiroit de sa part, sans eulx oser aler, sans neccessité et commandement des princes, de l'une à l'aultre partie.

Ce qui devoit estre fait pour la veille du tournoyement.

D'une chascune partie estoient assemblez ceulz qui vouloient estre chevalliers nouveaulx, l'avant-veille du jour; et estoient vestus d'une couleur et disnoient ensemble auprès de la table du prince, chascun selon son renc et dignité, et estoient servis honnorablement. Après, aloient oyr vespres tous ensemble, avec les chevalliers qui les conduysoient.

Après vespres, le prince qui les devoit faire chevalliers leur remonstroit comment ilz devoient tenir loyaulté et vérité sur touttes

choses, honnourer l'église, soustenir veufves et orphelins, hanter les faitz d'armes et exposer jusques à oultrance ou à la mort par bonne querelle, honnourer noblesse, choisir les preudhommies, estre doulz aux bons et fiers aux mauvais. Après ces choses promises, chascun se aloit disposer pour veiller la nuyt és églises, chascun à sa donation, jusques au lendemain que la messe du Sainct-Esprit estoit célébrée bien matin.

Après la messe oye, chascun aloit reposer jusques à l'heure de la grant messe que chascun se rendoit à l'hostel du prince, pour l'accompagner, et aloient devant luy, deux à deux, tout par renc, ainsi que devoit estre entièrement. Et dedans l'église chascun se mettoit en son lieu, aux siéges ordonnés.

La grant messe estoit commencée. Et entre l'épistre et l'euvangile les chevalliers estoient faitz, avecques les bénédictions qui sur ce sont ordonnées; et les espées seinctes par le prince qui l'ordre leur bailloit, et les esperons chaussez par les chevalliers ad ce commis. Et après, chascun se remettoit en son siége jusques après la messe célébrée. Et ce fait, chascun se sailloit, accompaignant le prince, ainsi qu'ilz estoient entrez.

Ils se rendoient en cette ordonnance en la grant sale, où tost après l'eaue estoit cornée. Et chascun se séoit aux tables, comme devant est dit, où ils estoient très-honnorablement servis. Et lors venoient menestriers et jongleurs de toutes sortes, et se aulcun bon lay avoit été fait de nouvel le chantoit. Après manger, estoient levées les tables et grâces rendues. Vin et espices prinses, les nouveaulx chevaliers s'aloient armer.

A l'heure de nonne, le cor estoit sonné pour commancer les vespres du tournoyement. Et venoient les nouveaux chevalliers deux à deux, prês, bien assennez et noblement. Et nul ne osoit porter escu, s'il n'estoit d'une seule couleur à sa devise, ou tout blanc ou tout vert, ou tout rouge, ou d'aultres couleurs ou métaulx. Et ne portoit nulles espées fors glaives courtois, qui estoient de sappin ou d'ifz, avecques cours fers, sans estre tranchans ne esmolus. Ainsi bordoient et brisoient lances jusques à basses vespres que la retraite estoit cornée.

Alors chascun se retiroit à son pavillon et se désarmoient et se mettoient en arroy pour venir au pavillon du prince, là où tous s'assembloient. Quant l'eaue estoit cornée pour le soupper, le prince les recepvoit selon ce que chascun avoit bien fait à ce bordis. Et cellui qui avoit fait le mieulx estoit assis à sa table et fort conjoinct et festoyé, pour donner courage de mieulx en mieulx pour le lendemain.

Le soupper accomply et grâces dictes, les princes aloient voulentiers là où les dames estoient, avec maignée secrète. Et voulen-

tiers y estoit mené le chevallier qui mieulx avoit fait le jour de là veille. Ainsi se déduysoient tout ce soir jusques à l'heure de coucher, ou voulentiers se les princes avoient aulcun chevallier de haut pris qui se tînt secret pour non vouloir estre congneu, l'aloient visiter et festoier à leur povoir, selon leur valeur et preudhommie d'armes.

Chascun se retiroit et mettoit en arroy ce qu'il avoit à faire pour le lendemain; puis, estoient les chevalliers qui menoient les routes au champ, et les portes par là où ilz sourdoient d'une chascune part, et chascun en son endroit. Le repos de la nuit pris, chascun estoit, au soleil levant, à la messe, et après, beuvoit qui faire le vouloit. A prime, tout le monde estoit armé et monté, soubz l'enseigne de celluy qui conduire les devoit.

Pour le jour du Tournoy.

Comme dit est, chascun portoit telles armes qu'il vouloit, sans aulcune enseigne de couleur sur la housseure de la devise du prince de quel part il estoit, excepté les chevalliers qui survenoient au tournoyement, qui ne vouloient mie estre congneus. Chascun estoit armé de heaulme, hauber, escu et de glaive esmolu en quelque boys qu'il voulust, espée tranchant, et tout aultrement, comme mortelle bataille, réservé que tout estoc estoit deffendu et de frapper homme descouvert et désarmé de tranchant ne aultrement que du pommeau de l'espée pour en avoir sa foy : ce estoit commandé sur peine de l'honneur du tournoy. Chascun attendoit soubz son enseigne jusques ad ce que les dames feussent hébergées.

Après prime, les dames, chascune en grant arroy, montoient en grant aux loges, que maintenant l'on dit eschaffaulz : les unes y estoient avec les princesses, les aultres y estoient menées par leurs parens, les aultres par leurs amis, richement et si bouchées que à peine estoient congneues; et n'estoient nul et nulle qui force leur en fist. Ainsi chascun povoit veoir le tournoyement, fust privé ou estrange, à son ayse, sans de nul estre congnue. Aussi les chevalliers estranges povoient ayder à chascune partie, sans estre pressé d'estre congneu, chascun à son vouloir.

Les choses dessusdictes faictes, les cors et bussines estoient sonnées. Si, entroient les premières routes des chevaliers dedans le champ, où estoient maintz beaulx cops de lance faitz et maintz beaulx cops d'espée férus, et maintz hommes abatus, où il y en avoit de tels atournez que jamais n'avoient povoir d'eulx relever. Si estoit entretenu le tournoy en telle manière que chascune des parties faisoit trois ou quatre batailles selon les gens qu'ils avoient avecques bons conduiseurs. Si mettoit voulentiers chascune des par-

ties la bataille de leurs plus nouveaux chevalliers les premiers. Et celle qui se trouvoit la plus foible, l'aultre seconde de son party la venoit secourir, tellement qu'il convenoit, par la force des armes, que l'aultre perdist aulcunement place. Et estoit chose neccessaire que l'aultre seconde de leur partie venist au secours. Et ainsi, par cest ordre, se mesloient tant qu'il y avoit de batailles jusques ad ce que les courroiz estoient assemblez. Et lors eussiez peu veoir grans faitz d'armes et grans chapplis d'ung costé et d'aultre; car chascun se efforçoit à son povoir de maintenir l'honneur de soy.

Et alors que toutes les batailles estoient assemblées, ainsi souventes fois survenoit aulcun bon adventureux chevallier ausdites assemblées, qui pas ne vouloit estre congneu par nom, mais par preudhomie d'armes, qui venoit si roidement en son férir que d'ung seul glaive abatoit souvent trois ou quatre chevalliers des premiers qu'il rencontroit, puis mettoit la main au branc et faisoit tant d'armes que la partie dont il se mettoit en estoit relevée et l'aultre déboutée, tellement que toutte la criée, los et pris tomboit sur luy, le nommant et criant Vive le chevallier à l'escu vermeil, ou aultre enseigne que bon luy sembloit de porter.

En ce point tant duroit le chapplis et féris que l'une ou l'aultre partie estoit vaincue et mise en fuite jusques dedans les lices, et les aulcuns estoient si pressés aux tranchans des espées que grant haste les faisoit parmy les boys et forestz, sans recour de retourner en champ, et convenoit que les cors et bussines sonnassent la retraicte. Et ce fait, n'estoit si hardy homme de frapper plus cop de lance ni d'espée; ains se retiroit chascun soubz son ordre et bannière, et se aloient désarmer. Et voulentiers tous telz chevalliers qui ainsi venoient céleement, comme dit est, retournoient et se ambloient du tournoy, tellement qu'on ne sçavoit ce qu'il estoit devenu ne qui ce povoit estre, fors par devinailles. Et à ceste occasion, quant les princes et chevalliers estoient retraitz du tournoy et qu'il venoit à donner le pris et le chevallier ne se trouvoit, s'entreprenoient les questes, par le grand désir que les princes et chevalliers avoient de savoir qui il estoit. Pour quoy maintz chevalliers se mettoient en voye pour le quérir et le mener à la grant court du roy Artus, où, quant l'on povoit y advenir, estoit recueilly à grant honneur.

Vray est que aulcune fois, quant le tournoy estoit féru, et que l'une des parties estoit desconfite, le vaincu povoit mander le tournoy le lendemain, ou au tiers jour, se bon luy sembloit. Car ainsi estoit la coustume du royaume de Logres, veu que les chevalliers estoient encores sur le champ. Et ce ne povoit le vainqueur refuser, sur peine de reproche.

La forme de donner le pris.

La forme du pris donner estoit que quant le chevallier se povoit trouver et qu'il estoit avec le prince et aultres chevalliers, le prince ainçois oyoit le rapport de ceulx qui avoient regardé le tournoy et de ses officiers d'armes et des chevalliers saiges et anciens qui ad ce congnoissoient, et aussi de ceulx qui avoient féru au tournoiement. Et sceu l'advis et opinion des dessusdicts, estoit le rapport aux dames. Et leur bon congié et asseurement, le chevallier estoit envoyé quérir, se trouver se povoit en manière du monde. Et le prenoit par la main le prince de laquelle partie il avoit, et luy disoit ces parolles :

« Messire tel, par le grant fait d'armes que ung chascun a veu aujourd'huy que vous avez fait et que par votre vaillance et haulte proesse principallement a esté vaincue ceste assemblée, par l'assentement de tous et ottroy des dames, le pris et los vous a esté donné et ottroyé comme celluy qui tout a vaincu et qui bien l'a desservy. »

Le chevallier disoit : « Mon très-redoubté et souverain seigneur (quant il estoit son souverain), le plus très-humblement que en ce monde faire puis, je mercie à vous, aux dames et aultres chevalliers cy présens du hault honneur qu'il vous plaist me faire et présenter. Et jà soit, ce que assez je congnoisse, que tel honneur ne me soit deu et que nullement ne l'aye desservy, toutes foiz, pour obéir à votre bon commandement et à celluy des dames, puisque ainsi vous plaist, je le prens et accepte, non pour devoir, mais pour obéyr, comme dit est. »

Le chevallier estoit assis ce soir et lendemain au bout du hault doiz auprès du prince, et servi ne plus ne moins comme luy, et moult richement vestu de pareille cotte ou mantel comme le prince : si estoit honnoré de touttes gens. Ledit prince et les aultres seigneurs qui avec luy estoient luy donnoient de moult grans dons, et n'y avoit celluy qui honneur ne luy fist.

Lendemain, après disner, les princes s'assembloient et s'en partoient aulcunes foiz de bon amour, et aulcunes foiz y avoit ung petit d'aigreur, pour quoy estoient emprins aulcuns tournoys. Et ainsi n'estoit guières moys en l'an que au royaume de Logres n'eust aulcun tournoy. Lors, bons chevalliers estoient prins par les princes de touttes parts par bonnes parolles et gracieux plaisirs et aultres débonnairetez. Et de telz chevalliers y avoit-il et de si haulte proesse qu'ilz estoient prisez plus que nulz princes. Et par ainsi chascun s'efforçoit de bien faire et d'estre preudhoms en armes.

Les formes des tournoys durèrent jusques après la mort du roy Artus, ainsi que vous avez oy la manière. Et assez courtoisement les maintindrent jusques ad ce que le royaume fut transporté à ceux de Saxongne, et fut divisé en plusieurs parties. Car tournoys n'estoient pas tant seulement faitz au royaume de Logres ne en la Grant-Bretaigne, mais aussi en toute Galle, aux Allemaignes, Espaignes et aultres lieux. Et à tant monta la chose que grans haines en sortirent et maints hommes en furent mors [1].

Pour quoy le pape Boniface deffendit tous telz tournoys sous peine d'interdicion [2]. Et pour ce que la chevalerie et noblesse ne demourast en oysiveté d'armes, en temps de paix, ont esté faitz depuis en plus doulce façon, ainsi que plus à plein est devisé au livre qu'on a fait à très-hault et puissant prince le roy de Cecille.

La forme des seremens et ordonnances des chevalliers de la Table-Ronde.

S'ensuyvent les lois et ordonnances que les compaignons de la Table-Ronde promettoient par serement à tenir entre eulx ainsi contenu par articles, en recepvant l'honneur des siéges.

Le premier article estoit que quant aulcun compaignon de la Table-Ronde avoit voué ou promis soy mettre en queste, ou qu'il se disposoit de quérir ses adventures au Royaume de Logres, que, durant le temps de l'ung ne de l'aultre, il ne se devoit despoiller de ses armes, fors seulement pour le repos de la nuict.

Le second que, en fournissant sa queste ou en quérant adventures, il ne devoit eschever nulz périlleux passaiges ne quérir aultre chemin, jà fust-il qu'il le peust trouver, tant fust l'adventure périlleuse, fust pour combattre à chevalliers ou geyans dont le royaume de Logres estoit bien garny, lesquelz faisoient de grans maux et oultraiges aux chevalliers errans, ou pour soy combattre à monstres ou à esperitz ou aultres bestes saulvaiges, desquelles avoit pour

[1] La grande Chronique belge raconte qu'en l'an 1240, il se fit un tournoi à Nuis près de Cologne, où soixante chevaliers et écuyers perdirent la vie.

[2] Dès la fin du XII[e] siècle, le pape Alexandre III, au concile de Latran, avait défendu les tournois, sous peine d'excommunication : *Si quis eorum ibi mortuus fuerit, quamvis ei pœnitentia non degenetur, ecclesiastica tamen careat sepultura*. Saint Louis combattit énergiquement cette institution; mais dès le règne de son petit-fils Philippe le Bel, nous trouvons les *Constitutions faites par le Roy pour régler les cérémonies et ordonnances qui se appartiennent à gaige de bataille fait par querelle*. Une ordonnance de Philippe de Valois remit en honneur les *combats de plaisance*. Enfin les vingt premières années de Charles VI furent l'âge romanesque de la chevalerie. C'est alors qu'à défaut d'aventures, nos preux multiplièrent les *emprises* et les *pas d'armes*.

lors audict royaume grant quantité, ne pour quelzconques aultres adventures que le corps d'un seul chevallier peust mener à fin.

Le troisiesme qu'ilz devoient soutenir le droit des foibles ayans bonne querelle, et pareillement femmes, vefves, orphelins et pucelles; et pour chascune desdites choses se devoient mettre au champ de bataille se le cas le requéroit. En ces cas ne aultres quelzconques ils ne povoient refuser leur ayde se requis en estoient, se la requeste n'estoit contre leur honneur ou contre le roy Artus.

Le quatriesme qu'ilz ne devoient faire violence à homme ne femme ne prendre rien de l'aultruy; ainçoys de toute leur puissance garder le droit d'ung chascun.

Le cinquiesme de porter foy et loyaulté à leurs compaignons et garder leur honneur et proffit en leur absence et présence, et combatre és tous lieux pour soustenir l'honneur l'ung de l'aultre et dommaige eschever; et ne devoient combatre l'ung contre l'aultre se mescongnoissance ne leur faisoit faire.

Le sixiesme qu'ilz devoient exposer leurs corps et biens pour soutenir la querelle de leur pays et aussi de leurs amis.

Le septiesme non acquester aulcune chose fors que par honneur et honnesteté.

Le huitiesme honnourer très-diligemment religion et une foys le jour oyr messe ou entrer en église et s'agenoiller devant le crucifix et luy faire oraison, ou, s'ilz ne trouvoient église, devant une crois, desquelles, pour celle cause, il y avoit si largement en la Grant-Bretaigne. Et devoient dire ce jour de bon cuer, oultre ce qu'ilz avoient accoustumé, cinq foiz le *Pater noster* et sept foiz *Ave Maria.*

Le neufviesme qu'ilz devoient recepvoir en leur hostel tous hommes et femmes honnestes sans prendre rien de leur, et ne souffrir que par personne leur fust fait dommaige ne desplaisir, et fussent-ilz leurs mortels ennemis; ainçoys, si besoing fust, de soy exposer en bataille pour les tenir en seureté eulx estans en leursdites maisons.

Le dixiesme que pour la mort ils ne devoient faulser leur serement ou promesse en nulle manière.

Le onziesme que s'ilz prenoient en conduyt dame ou damoyselle, ilz la devoient deffendre par leurs corps vers tous et contre tous; et s'il advenoit que aulcun leur demandast par la coustume du royaume de Logres, il failloit qu'ils la rendissent ou combatissent.

Le douziesme que s'ilz estoient requis par aulcun chevallier de faire armes, fust à pied ou à cheval, ilz ne se povoient refuser se ilz n'avoient de leurs corps essongne raisonnable.

Le treiziesme que celluy qui entreprenoit queste la devoit main-

tenir ung an et ung jour sans retourner à court, se pendant le terme la queste n'estoit accomplie ou que le roy Artus eust à besongner contre ses ennemis.

Le quatorzième que se plusieurs des compaignons entreprenoient une mesme queste et l'un d'eulx la menoit à fin, tous les aultres estoient quittes du serement, et estoit leur queste finie.

Le quinziesme, quant ils estoient revenus à court, fust de queste ou de quérir adventures, ilz estoient tenus de dire la vérité sans riens céler de tout ce que advenu leur estoit, fust leur honneur ou leur honte, et le racompter à ceux qui estoient commis à escripre les adventures des compaignons de la Table-Ronde tout au long

Cy ensuivent les noms et armes des chevalliers de la Table-Ronde.

Et pour ce qu'il me semble qu'il sert à la matière de savoir les noms et armes des chevalliers et compaignons de la Table-Ronde, à ceulx qui veulent ensuivre la façon de tournoyer en la manière qu'ilz en usoient au temps du roy Artus, ay serchié et concueilly les noms et armes des dessusdits chevalliers, en la saison qu'ilz menoient la queste du Sang-Greal, tant au livre que maistre Hélye, maistre Robert du Bourion [1], maistre Gaultier Moab ou Le Bret et maistre Rustician de Pise, en parlent en leurs livres de ceste matière, là où sont escriptz les grants faitz de tous les chevalliers de la Table-Ronde.

Ce sont les noms, armes et blasons des chevaliers et compaignons de la Table-Ronde [2], au temps qu'ils jurèrent la conqueste du Sang-Gréal, à Camelon, le jour de la Penthecouste. Et illec, par la vertu divine, estoient tous à ce jour assemblez.

Ce fut le premier Galaad, lequel porte *d'argent à une croix de gueules*, et ce luy fut donné pour la vertu de sa haultesse.

[1] Robert de Bourion, ou mieux de Boron, est le plus célèbre des auteurs des Romans de la Table-Ronde. C'est à lui qu'on doit les romans de *Joseph d'Arimathie* et de *Merlin*.

[2] Suivant les romans de Robert de Boron, les premiers chevaliers de la Table-Ronde furent institués par Uter-Pendragon lors de son sacre. Mais ce n'est pas de ceux-ci qu'il est question dans notre manuscrit : la seconde Table-Ronde, celle qui a eu le plus de célébrité, tire son origine des chevaliers de la Reine, ainsi nommés parce qu'ils s'engagèrent à servir la reine Genièvre, lors des fêtes du mariage de cette princesse avec Artus. Ils étaient d'abord au nombre de 80, mais ils avaient atteint le chiffre de 400 quand s'accomplit la quête du Saint-Graal.

Lancelot du Lac [1], *d'argent à 3 bandes de gueules.*

Parceval de Gales, *de pourpre à* 11 *croix d'or,* 3, 2, 3, 2, 1.

Bort de Gannes [2], *d'hermines à 3 bandes de gueules.*

Le roy Artus [3], *d'azur à* 13 *couronnes d'or,* 3, 3, 3, 3, 1.

Tristan de Léonoys [4], *de sinople à un lyon d'or, lampassé et armé de gueules.*

Gauvain d'Orcanie [5], *de pourpre à l'aigle à deux têtes d'or, œillé, becqué et membré d'azur.*

Lyonnel de Gannes [6], *d'argent à 3 bandes de gueules, l'argent chargé de 9 molettes de sable,* 1, 3, 3, 2.

Hélyas le Blanc [7], *d'argent à 3 bandes de gueules, au lambel de 3 pendans de sable.*

[1] Lancelot du Lac, surnommé le Blanc Chevalier, fils de Ban, roi de Bénoyc, un des plus célèbres chevaliers de la Table-Ronde, est le héros d'un des plus importants romans du cycle qui nous occupe. M. Paulin Pâris a publié récemment une analyse de cette chanson de gestes dans le 3e volume de ses *Romans de la Table-Ronde.*

[2] Bort de Gannes était cousin-germain de Lancelot du Lac, second fils de Bohor, roi de Gannes, dont, au commencement du *roman de Lancelot du Lac,* on voit la défaite par Claudas, roi de Bourges.

[3] D'après le *roman de Merlin*, Artus était fils d'Uter-Pendragon, roi de Logres, et de la chaste Ygierne, alors femme de Gorlois, duc de Tintagel, mais depuis épouse légitime d'Uter-Pendragon. Artus, dès sa naissance, fut confié au sage enchanteur Merlin, qui le fit élever par la femme du preux chevalier Antor. A la mort d'Uter-Pendragon, Artus fut élu roi, sans que sa naissance fût révélée, en sortant victorieux d'une épreuve dans laquelle les plus hauts barons avaient échoué. De là la jalousie des seigneurs contre lui; de là toutes les guerres qu'il eut à soutenir au commencement de son règne.

[4] Tristan de Léonois est très-célèbre dans les Romans de la Table-Ronde; mais pour lui, comme pour la plupart des autres chevaliers, nous devons faire remarquer que son nom ne se rencontre que dans les Romans, et n'est même pas cité dans l'Histoire, déjà si fabuleuse, de Geoffroy de Monmouth.

[5] Gauvain d'Orcanie, le plus beau et le plus loyal chevalier du monde, sans rival jusqu'à l'apparition de Lancelot du Lac, était fils de Loth, roi de Léonois et d'Orcanie, et d'une sœur d'Artus : il remplissait la charge de connétable à la cour de son oncle. Agravain, frappé de lèpre par les demoiselles de la forêt de Brocéliande, devait avoir son bras guéri quand le meilleur chevalier du siècle l'aurait humecté de son sang, et cet honneur était réservé à Lancelot du Lac, et recouvrer l'usage de sa jambe quand elle aurait été arrosée du sang du chevalier qui approchait le plus du meilleur, et ce fut le sang de Gauvain d'Orcanie qui opéra cette guérison.

[6] Lionel de Gannes, surnommé Cœur sans-frein, fils aîné de Bohor, roi de Gannes. Ses aventures et celles de Bort, son frère, sont au long racontées dans le *roman de Lancelot du Lac.*

[7] Hélyas le Blanc, le même que Hélain le Blond, un des meilleurs chevaliers de la Table-Ronde.

Le roy Ydiers [1], *de pourpre à 3 lyons issants d'or, lampassés de sable, 2, 1.*

Le roy Baudemagus de Gorré [2], *de pourpre.*

Le roy Rions [3], *d'or au lion de pourpre, lampassé et armé d'azur.*

Le roy Karados [4], *d'azur à la couronne d'argent.*

Le duc de Clarence, *d'azur à la tour d'or, maçonnée de sable.*

Le roi de Clare, *d'or à la croix potencée de gueules.*

Hector des Mares [5], *d'argent à 3 bandes de pourpre, à la comète d'azur.*

Bliobéris de Gannes [6], *d'argent à 3 bandes de gueules, l'argent chargé de 9 croissants de sâble, 1, 3, 3, 2.*

Keux le séneschal [7], *d'azur à 2 clefs adossées d'argent.*

Gucheriet d'Orcanie [8], *de pourpre à l'aigle à deux têtes d'or, œillé, becqué et membré d'azur, à la bande de gueules brochant sur le tout.*

Hyvan, le fils au roy Hurien [9], *d'azur au lion d'or, lampassé et armé de pourpre.*

Brunor le Noir, *d'argent au lion de gueules, lampassé et armé de sinople.*

[1] Le roi Ydier, un des prisonniers de Brandus des Iles, le châtelain de la Douloureuse garde. Il était roi de Cornouailles et fut un des six princes qui déclarèrent la guerre à Artus lorsqu'il fut proclamé roi de Logres.

[2] Le roi Baudemagus de Gorée, neveu d'Urien, roi de Galles.

[3] Le roi Rion, le même que le norwégien Riculf, d'abord un des plus redoutables ennemis d'Artus, régnait dans l'Ile-aux-Géants et la Terre-aux-Pasteurs. Il était en même temps le rival le plus terrible de Léodagan, roi de Carmélide, père de la belle Genièvre. Il fut tué par Artus dans un combat singulier.

[4] Le roi Karados, surnommé Briebras, de la terre d'Estrangor, fut d'abord ennemi d'Artus, puis, vaincu par lui, devint un des plus preux chevaliers de la Table-Ronde.

[5] Hector des Mares, frère de Lancelot du Lac, fils comme lui de Ban, roi de Bénoye, mais d'une autre mère, la fille d'Agravadain le Noir, seigneur du château des Mares.

[6] Bliobéris de Gannes, un des plus anciens chevaliers de la Table-Ronde, compagnon fidèle d'Artus dans ses premières guerres de la Carmélide contre le roi Rion.

[7] Keux le sénéchal, appelé aussi Kaheus de Cahors, fils d'Antor, père nourricier d'Artus, remplit la charge de sénéchal sous Uter-Pendragon et sous Artus. Les *romans d'Artus* et *de Lancelot du Lac* sont remplis de ses hauts faits, mais aussi de ses ridicules

[8] Gucheriet ou Gaheriet d'Orcanie, frère de Gauvain, neveu comme lui du roi Artus.

[9] Hyvan ou Yvain, le fils du roi Urien, surnommé le Grand, presque aussi célèbre par ses exploits que son cousin Gauvain d'Orcanie. Urien, frère de Loth, roi d'Orcanie, était roi de Galles et avait épousé Hermesant, sœur d'Artus. Il avait succédé à Rodarcus, dont la femme Ganiède était la sœur de l'enchanteur Merlin.

Aglovel de Galles [1], *de pourpre au léopard d'argent, armé de gueules.*

Bédomer le connestable [2], *d'or au gonfanon de gueules.*

Gegurades de Montgrant, *d'or à la tête de sanglier de sable.*

Patudes le Hardy, *de gueules losangé d'argent.*

Esclabor le Mescongneu, *eschiqueté d'or et de gueules.*

Hervé de Rinel [3], *de sinople au léopard lionné d'argent, armé de gueules.*

Gaphar le Mescongneu, *my-parti vairé, eschiqueté d'or et de sinople.*

Sagramor le Desreez [4], *de gueules à 2 planètes d'or, au franc-canton d'argent à une planète de sable.*

Agravain l'Orgueilleux [5], *de pourpre à l'aigle à deux têtes d'or, becqué, membré et œillé de gueules, à la fasce de sinople sur le tout.*

Mordret d'Orcanie [6], *de pourpre à l'aigle à deux têtes d'or, au chef d'argent.*

Griflet, le filz d'Oc [7], *d'or semé d'aigrettes de sable.*

Hyvain le Avoultrés [8], *d'azur au pal d'or.*

Dodinel le Sauvage [9], *d'argent à l'aigle d'azur, becqué et membré d'or.*

[1] Aglovel de Galles, un des vingt-huit barons qui servirent le roi Artus lors de la cour tenue à Logres pour son mariage.

[2] Bédomer ou Béduer le Connétable est souvent cité parmi les principaux officiers d'Artus.

[3] Hervé de Rinel, sénéchal des rois Uter-Pendragon et Artus, en même temps que Keux de Cahors, avait d'abord été au service de Léodagan, roi de Carmélide. C'est lui qui commandait les chevaliers de la Table-Ronde au siége de Carmaise.

[4] Sagramor le Desreez (le Dérangé), fils d'un roi de Hongrie et de Valachie et d'une fille d'Adrien, empereur de Constantinople. Suivant une autre version, Sagramor aurait été fils de Nabor le Desreez, père nourricier de Mordret.

[5] Agravain l'Orgueilleux, quatrième fils de Loth, roi d'Orcanie, et de la sœur du roi Artus.

[6] Mordret d'Orcanie, souvent dénommé comme le neveu d'Artus, mais en réalité fils de ce prince et de la femme du roi Loth d'Orcanie. C'est le traître Mordret qui enleva la belle Genièvre, femme d'Artus, et qui fut cause de la mort du preux roi.

[7] Griflet, le fils d'Oc, un des prisonniers du châtelain de la Douloureuse garde, nommé Giflet, fils de Do de Carduel, sénéchal de la cité de Logres, dans le *roman de Lancelot du Lac.*

[8] Hyvain le Avoultrés (le Bâtard), fils du roi Urien et de la femme de son sénéchal, un des dix chevaliers envoyés à la conquête de la Douloureuse garde.

[9] Dodinel le Sauvage, fils de Bélinan de Sorgalles et de la belle Aiglante, d'abord ennemi du roi Artus.

Osenain Cuer-Hardy[1], *écartelé d'argent et de gueules.*

Yvain Dussenel[2], *d'or à 2 fasces de gueules.*

Guyvert de Lamballe[3], *emmanché d'argent et de gueules.*

Galentin le Galoys[4], *my-parti d'or et de sable, au lion de sinople, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout.*

Gadrus le Fort-Homme, *d'argent à* 16 *tourteaux de pourpre,* 4, 3, 4, 3, 2.

Gauvain le Franc, *de sable au chef d'or chargé de* 3 *coquilles de gueules.*

Pharan le Noir[5], *d'azur à* 3 *aigles d'argent, membrés et becqués de sable.*

Lambègues le Galoys[6], *d'argent à* 3 *roues de gueules.*

Pharan le Roux, *de pourpre à* 3 *aigles d'argent, membrés et becqués de sable, à la bordure componée d'or et de sable.*

Keux d'Estraux[7], *d'or à* 2 *cotices de sable.*

Taulas de la Montaigne[8], *d'or au monde de sable, surmonté d'une croix et coupé d'une ligne de gueules.*

Abadam le Fortuné, *d'argent à l'écu en abîme de gueules.*

Amant le Beau-Jousteur, *de sable à la tête de femme au naturel, chevelée d'or.*

Damatha de Felmont, *de vair.*

Ganemore le Noir-Sent, *de gueules au loup passant d'or.*

Arpin le Dur, *de sable au fer de moulin d'argent.*

Lanval du Boys[9], *d'or à la bande de gueules crénelée de sable.*

Acoustant le Adurez, *d'or à la fasce d'azur.*

Guiades des Sept-Fontaines, *d'azur semé de larmes d'argent.*

[1] Osenain Cœur-Hardi était au nombre des barons qui parurent à la cour du roi Artus aux fêtes données à Logres pour son mariage.

[2] Hyvain Dussenel, le même sans doute que Yvain de Lionnel, un des prisonniers du châtelain de la Douloureuse garde.

[3] Guyvert ou Guiffrey de Lamballe, aussi un des prisonniers de la Douloureuse garde, l'un des compagnons d'Artus dans ses guerres de la Carmélide.

[4] Galentin ou Galegantin le Gallois, un des dix chevaliers envoyés à la conquête de la Douloureuse garde.

[5] Pharan ou Pharien le Noir, sénéchal du roi Bohor de Gannes, se chargea de l'éducation des deux fils du roi, Lionnel et Bort, après la mort de leur père.

[6] Lambègues le Galoys, neveu de Pharan le Noir, le seconda dans les soins qu'il donna aux deux fils du roi de Gannes.

[7] Keux d'Estraux, neveu du roi Karadoc d'Estrangor, un des prisonniers de la Douloureuse garde.

[8] Taulas de la Montaigne, souvent désigné sous le nom du duc Taulas, un des dix-neuf chevaliers qui entreprirent la quête de Lancelot du Lac.

[9] Lanval du Bois, compagnon de Gauvain d'Orcanie dans le tournoi de Carmaise, aux noces d'Artus et de Genièvre.

Le Beau-Courant, *de sable au cheval passant d'argent, membré d'or.*

Méliandéris le Sensé, *de gueules au renard passant d'or.*

Le Lays Hardy [1], *losangé d'argent et de sable.*

Mendrin le Saige, *mi-parti, au 1er varié d'argent et de pourpre; au 2 de gueules.*

Andelis le Roux-Ferré, *d'argent à 2 vols de sable.*

Ozenot d'Estrangor [2], *d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

Bruyant des Ysses, *de table au dogue passant d'or.*

Le chevalier des Cors, *de gueules au cerf passant d'or.*

Le varlet au Cerle d'or, *de pourpre à l'anneau d'or.*

Le varlet de Gluyne, *de sable à la bordure componée endentée d'or et d'argent.*

Kaeddin de Loversept, *de gueules à 3 rustes d'or.*

Herroys le Joyeux, *à 3 croix fichées de sable.*

Fergus du Blanclieu, *pallé contrepallé d'argent et de gueules.*

Méliadus de l'Espinoye, *d'or à 3 croix fleurdelisées de gueules.*

Loth le Preux, *d'argent au corbeau de sable, becqué et membré d'azur.*

Méliadus le Noir [3], *d'argent à 3 chevrons de sable.*

Ayglius des Vaulx [4], *de gueules à la fasce d'or, crénelée de sable.*

Lucan le Bouteiller [5], *d'or au léopard lionné de gueules, armé de sable.*

Lambourt du Chastel, *de pourpre au léopard lionné d'argent, armé d'azur.*

Le roy Galangantins de Norgalles, *de pourpre au lion d'argent, armé et lampassé de sinople.*

Le roi Aguisan d'Escosse [6], *d'argent au lion de pourpre, armé et lampassé de sable.*

[1] Le Lais Hardi, le même que Clarot le Laid, un des plus anciens chevaliers de la Table-Ronde, fut un des plus fidèles compagnons d'Artus dans ses guerres de la Carmélide contre le Roi Rion.

[2] Ozenot d'Estrangor, sans doute le même que Gosoin d'Estrangor, un des dix chevaliers envoyés à la conquête de la Douloureuse garde, puis des dix-neuf gagés à la quête de Lancelot du Lac.

[3] Méliadus le Noir, un des chevaliers d'Artus dans sa lutte contre les princes feudataires.

[4] Ayglius ou Aiglin des Vaux, chevalier de la maison du roi Artus.

[5] Lucan le Bouteiller, un des premiers chevaliers de la Table-Ronde, apparaît dès le commencement des guerres du roi Artus.

[6] Le roi Aguisan ou Aguisel d'Ecosse, neveu d'Artus et fils de Briadan, combattit son oncle lorsqu'il fut proclamé roi de Logres; mais, vaincu par lui, devint un de ses fidèles chevaliers. Geoffroy de Monmouth le dit frère des rois Loth d'Orcanie et Urien de Galles.

L'enfant du Plessis, *de gueules à 3 roses d'argent.*

Brunor de la Fontaine, *écartelé d'or et de sable.*

Le roy Malaquin [1], *d'or à la tête de sable, œillée et bandée d'argent.*

Patrides au Sercle d'or, *de gueules au chef d'or, au lion de sable, armé et lampassé de sinople, brochant sur le tout.*

Parades le Gent [2], *d'or à 17 tourteaux d'azur,* 4, 3, 4, 3, 2, 1.

Gibilias aux Dures-Mains, *d'or à la flamme de gueules.*

Ginados le Fel-Doré, *de gueules à l'orle d'or.*

Kalaard le Petit, *de sable à 3 orles d'or.*

Arphazar le Gros-Cuer, *de sable au sautoir d'argent.*

Le Blond Amoureux, *de sable à la herse d'argent.*

Gadoc du Vaucon, *de vair.*

Malies de l'Espine, *de sable à la cotice d'or.*

Agrioies le Fés, *d'or à 3 bandes de sable.*

Mauduis le Envoysiez, *de gueules au dauphin d'argent.*

Gringalaix le Fort, *de sable au bélier d'argent, corné et membré d'azur.*

Malaquin le Galois, *de sable au calice d'argent.*

Galerides du Tertre, *d'argent au corbin de sable.*

Agricol le Bel-Jouant, *d'hermines.*

Margondes le Rouge, *de gueules à 6 bandes d'or.*

Kaedin de la Valée, *de gueules à la faulx d'or, à la poignée de sable.*

Calamot le Boullant, *de sinople au moineau d'argent, membré de sable.*

Nabon, le filz Oant, *d'argent à 3 fusées de gueules.*

Alibel de Logres, *mi-parti, au 1er losangé d'argent et d'azur; au 2, d'hermines.*

Salides de la Rivière, *d'argent à 2 bars de sable.*

Arganor le Riche, *de sable au guerrier d'or, tenant dans sa dextre une pertuisane au fer de sinople.*

Haran du Pin, *de sinople à 3 pins d'or, tigés de sable.*

Mélios le Beau-Chantier, *fascé contrefascé d'argent et de sinople.*

Méliadus le Blanc [3], *de sable à la croix pattée d'or.*

Argaad le Beau, *d'or au bœuf de gueules, corné et patté d'azur.*

[1] Le roi Malaquin, appelé Aguiguenon dans le *livre de Merlin*, était cousin de Galehaut, prince des Iles Etranges et roi lui-même de la terre d'Estrangor. Il était surnommé le roi des Cent chevaliers.

[2] Parades le Gent, le même que Parades de Carmélide, un des trente chevaliers qui entreprirent la quête de Merlin.

[3] Méliadus le Blanc ou le Blond, un des plus anciens chevaliers de la Table-Ronde, compagnon d'Artus dans ses guerres contre le roi Rion.

Malaquin le Gros, *de pourpre à la bande d'argent, chargée de 3 lions de pourpre.*

Normans le Pélerin, *de sable à* 9 *coquilles d'or et de pourpre,* 3, 3, 3.

Hervin le Felource, *burelé d'or et d'azur.*

Ferrandon l'Esprouvé, *d'or à* 6 *fasces de sinople.*

Thoscan le Romain, *d'or à une main de sable tenant un glaive de gueules.*

Randon le Légier, *barré contrebarré d'or et d'azur.*

Le Fort-Trouvé, *d'argent au cochon passant de sable.*

Le Noir-Perdu, *d'argent au chien passant de sable.*

Le Fortuné de lyesse, *de gueules à l'éléphant passant d'or.*

Alibon de la Roche [1], *de gueules au chien passant d'or.*

Le Fée des dames, *de sable à* 3 *carrés d'argent.*

Le Chasseur d'oultre les marches, *herminé d'or et de sinople.*

Le Forestier Dannemarche, *d'or au buisson de sinopble.*

Le Hyrlandois le Ruffe, *de gueules à la cloche d'argent.*

Le Brun sans joye, *mi-party, au* 1er *de gueules; au* 2, *de sinople semé de larmes d'or.*

Lédouyn le Percien, *de sable à la maison d'argent.*

Geoffroy de la Tour, *de gueules à la tour d'or maçonnée de sable.*

Friadus le Gay, *à la pointe de gueules, l'autre d'or.*

Rostelin du Hault-Mont, *d'or à l'homme de sable.*

Armont au Vert-Serpent, *d'or au griffon de sinople.*

Conrarde Roche-Dure, *de sable.*

Ferrant du Tertre-au-Serpent, *de gueules au porc passant d'or.*

Cor, le filz Ares [2], *d'or semé de croix de sable.*

Busterin le Grant, *d'or au loup passant de sable, à la bordure componée de gueules et d'argent.*

Lupin des Crois, *d'azur semé de croissants d'or.*

Hydeux le Fort-Tirant, *d'azur.*

Golmen de Bois-Grant, *d'argent au cerf passant de gueules, au bois de sable.*

Broudas l'Espaignol, *de sable au scorpion d'or.*

Le chevalier des Sept-Voyes, *de gueules au pont d'or, à l'onde d'argent.*

Le chevalier d'Escalot, *de gueules au vaisseau d'or, maté et cordé de sable.*

[1] Alibon de la Roche, un des trente chevaliers qui entreprirent la quête de Merlin.

[2] Cor, le fils Ares, un des dix chevaliers envoyés à la conquête de la Douloureuse garde.

Hoscalen le Prucien, *d'argent à 3 feuilles de pourpre.*

Itissaubrin le Troyen, *de sable au centaure d'argent, bandant un arc d'azur.*

Mirandon de la Tamise, *de sable au moulin d'or.*

Sesier le Fier, *d'argent à l'hydre de gueules.*

Abilen du Désert, *de sable à l'escarboucle fleuronnée d'or.*

Félix le Quérant, *de sinople au cerf aîlé d'or.*

Madot de la Porte[1], *de sable à 7 feuilles d'argent,* 3, 3, 1.

Banniers le Forcené, *gironné d'argent et de gueules.*

Hérei, le filz Lac, *d'or à 3 têtes de loup de gueules, lampassées de sinople.*

Madem d'Estrangoste, *d'argent au lion léopardé de sable, armé et lampassé de sinople.*

Artus le Petit, *de sable à l'arbre d'or.*

Guiglant de Rochemont, *d'argent à la bande endentée de gueules.*

Calogrenan de Vindesores[2], *de gueules à la givre d'or.*

Artus le Bloy, *de sable au moineau d'argent, membré, becqué et œillé d'or.*

Brandelis de Vaulxsur[3], *de gueules à l'épée d'argent, poignetée d'azur.*

Méraugis des Pors les Guez[4], *d'argent à la bordure de gueules.*

S'ensuyt les armes des neuf preux[5]:

Hector de Troye, *de gueules à 2 lions affrontés d'or.*

[1] Madot de la Porte, un des prisonniers du châtelain de la Douloureuse garde.

[2] Calogrenan de Vindesores, un des vingt-huit barons qui servirent Artus lors de la cour tenue à Logres pour son mariage.

[3] Brandelis de Vaulxsur, un des meilleurs chevaliers de la Table-Ronde.

[4] M. H. Michelant a publié en 1869 chez Tross, *Mérangis de Portlesguez, roman de la Table-Ronde, par Raoul de Houdenc.*

[5] Trois héros juifs, trois gentils et trois chrétiens forment ce nombre des neuf preux des romans de chevalerie. Duguesclin, après sa mort, fut proclamé le dixième.

Puisque il est mort, or soit mis en la table
De Macchabée, premier preux de renom,
Et Josué, David le résonable,
D'Alexandre, d'Hector et Absalon,
Arthus, Charles, Godefroy de Buillon.
Or soit nommé le dissième par delor
Bertran li preux, qui servit en prodon
L'escu d'azur à trois fleurs de lis d'or.

L'auteur de ces vers a mis ici, évidemment pour la rime, Absalon au lieu de Jules César.

Julius César, *d'or à un aigle à 2 têtes de sable,* qui est *Empire.*
Le roy Alexandre, *de gueules au roi chairé et sceptré d'or.*
Judas Machabeus, *d'argent au dragon de sinople.*
David, *de gueules à la harpe d'or.*
Josué, *d'or à 3 oiseaux passants de sable,* 1, 1, 1.
Charlemaigne, *mi parti* de *l'Empire* et de *France.*
Godefroy de Bullion, de *Jérusalem.*
Le roy Artus, *d'azur à 3 couronnes d'or,* 1, 1, 1.

DU BROUILLARD SEC

BLEUATRE ET ODORANT.

Il est, en météorologie, un phénomène peu connu, mal étudié, mis en doute même par des savants, c'est le brouillard sec, bleuâtre et odorant, signalé par les gens de la campagne et remarqué par quelques observateurs.

Nous croyons devoir appeler l'attention sur ce phénomène afin de le mettre sérieusement à l'étude sur un grand nombre de points à la fois.

Nous n'offrons pas le présent travail comme un traité complet, mais comme une notice destinée à poser la question, à la dégager et à tracer la marche qu'on pourrait suivre pour la résoudre.

Nous allons d'abord établir l'existence de ce brouillard, puis nous en décrirons les apparences et les effets; nous chercherons ensuite quelles peuvent en être les causes et la nature. Nous terminerons par le programme de l'enquête qui, sur une grande échelle, peut seule donner la solution du phénomène.

EXISTENCE DU BROUILLARD SEC.

Sans chercher plus haut que les temps modernes, nous voyons que le brouillard sec a été signalé en 1783 par plusieurs personnes. Entre autres par M. Oueilhe, curé de Larmon, près Toulouse, qui a noté sur les registres de l'état-civil que « cette » année il parut, au mois de juin, un brouillard épais, sus- » pendu entre ciel et terre, que l'on appela un brouillard sec, » parce qu'il n'humectait pas la terre; on l'aurait pris pour

» une épaisse fumée. Il se répandit sur toute l'Europe. » (*Cosmos*, 1859, 2e vol., page 180.)

Plusieurs curés de notre département ont noté ce phénomène dans les registres de l'état-civil de leur paroisse; comme chronique locale, il est intéressant de conserver leurs observations; aussi nous faisons-nous un plaisir de citer les passages suivants :

En 1784, M. Dreux, curé d'Umpeau, écrivait ce qui suit : « Au commencement du mois de mars 1784, la paroisse de » Champseru a été affligée d'une maladie pestilentielle; les » malades se sentaient pris à la gorge. On prétend que les » brouillards des mois de may, juin, juillet et août 1783, qui » offusquoient le soleil qui paroissoit rouge comme du sang, » nous pronostiquoient ce fléau. »

Voici une autre note plus détaillée qu'on trouve dans les registres de la paroisse d'Oinville-Saint-Liphard, tenus par M. Picard, curé dudit lieu : « Plusieurs villes et villages de la » Calabre Ultérieure ont été renversés et engloutis par les se- » cousses d'un tremblement de terre le 5 février 1783, les- » quelles se succédèrent le 6 et le 7 : d'environ 375 villes, » bourgs et villages, à peine en est-il resté 25; il périt plus de » 100,000 personnes. On a attribué à ce tremblement un » brouillard qui s'est élevé dans le commencement de juin, et » qui donnait au soleil une couleur de sang. Ce brouillard a » duré jusqu'aux derniers jours de juillet et a repris sur la fin » d'aoust pour continuer bien avant dans le mois de septembre. » Il étoit épais, sec, d'une odeur sulphureuse : on ne voyoit » point les nuages : un homme n'en pouvoit distinguer un » autre à 300 pas, et ce qu'on distinguoit paroissoit beaucoup » plus gros qu'à l'ordinaire. Les orages étoient fréquens, im- » prévus, et les coups de tonnerre affreux. Le premier orage » eut lieu le 26 juin, terrible par les accidents. Tous les jours » étoient marqués par quelque chute de la matière fulminante, » et ces chutes imprévues, puisqu'on ne voyoit point de nuées, » étoient accompagnées de circonstances singulières et très- » souvent désastreuses. Ce brouillard avoit presque tout des- » séché, et le bled rendoit à peine le minot. »

Nous trouvons encore dans les registres de Broué, à la date de 1783, la note suivante de M. Tournois de Bonnevallet, curé de cette paroisse :

« Le plus remarquable phénomène est celuy qui parut à la
» fin de may. On vit du côté de Raville, à dix heures du soir,
» paroistre plusieurs longues bandes de lumière, qui ont été
» visibles pendant plusieurs jours, avec une clairetė capable
» d'y lire à sa lueur. Enfin, depuis la fin de may jusque pres-
» que la my-d'aoust, le soleil, sans interruption, a été enve-
» loppé d'un brouillard sec, si épais que à peine pouvoit-on
» voir un homme à vingt pas. Les jours estoient obscurcis et
» les nuits clairvoyantes; ce brouillard ne mouilloit point.
» Pendant cette obscurité du soleil, on n'entendoit que mala-
» dies et morts très-innombrablement. »

Kaemtz, qui relate ce brouillard sec de 1783, dit aussi avoir vu dans le Harz le célèbre brouillard de 1834 en mai, puis en juillet. (*Cours complet de Météorologie*, traduit par Ch. Martins, page 467.)

Le même brouillard est noté par M. Coulvier-Gravier. M. Cajétan-Kraszewski l'a observé à Romanow le 23 juin, puis le 28 juin 1858 et le 18 juin 1859. M. Goldschmidt compte neuf cas de brouillard sec, depuis le 4 juin 1850 jusqu'au 27 mai 1859. (*Cosmos*, 1859, tome II, page 36.)

M. Heiss, de Munster, décrit un brouillard sec, très-intense, qui parut sur cette ville du 2 au 7 juin 1857.

M. Babinet et l'abbé Moigno ont remarqué le brouillard sec à Paris, le 27 mai 1859.

Nos observations personnelles nous ont permis de voir 118 cas de brouillard sec répartis dans onze années, de 1862 à 1873.

En 1862.	onze cas de brouillard sec.	
En 1863.	cinq	—
En 1864.	dix-huit	—
En 1865.	dix	—
En 1866.	douze	—
En 1867.	huit	—
En 1868.	quinze	—
En 1869.	dix-huit	—
En 1870.	cinq	—
En 1871.	cinq	—
En 1872.	dix	—

Ce chiffre de *cent dix-huit* va paraître bien élevé pour un

seul observateur, eu égard au petit nombre de brouillards secs signalés jusqu'ici. Mais il faut remarquer que, dans les 118 cas, il n'y en a que 15 intenses, 60 ont été d'intensité moyenne et les 43 autres étaient tellement légers qu'ils auraient passé inaperçus pour un observateur peu habitué à cette étude. Mais notre attention étant, depuis longtemps, tournée vers ce météore, et nos sens étant habitués à le distinguer, nous n'avons pas attendu, pour le noter, qu'il obscurcît la lumière; nous avons constaté les moindres traces de vapeurs bleuâtres et odorantes. Souvent même c'est l'odeur spécifique et caractéristique qui nous en a décelé la présence, avant qu'il eût commencé à se masser sur la plaine.

Nous notons en passant que c'est en l'appréciant dès son début, qu'on parvient à se familiariser avec ses caractères et à les bien reconnaître.

DIAGNOSTIC DU BROUILLARD SEC.

La réalité du phénomène étant mise hors de doute, à quels signes peut-on le reconnaître? Notre curé d'Oinville-Saint-Liphard en a très-bien donné le diagnostic; mais la science moderne a été plus explicite :

Voici ce que dit le savant abbé Moigno :

« Nous avons remarqué que, depuis quinze jours, les pro-
» fondeurs du ciel sont envahies par une sorte de brouillard
» sec ou fumées épaisses; que le matin l'horizon, vers l'ouest
» surtout, est vraiment effrayant à voir, tant il est dépourvu
» de toute transparence, voilé, sombre, nous dirions presque
» sinistre. » (*Cosmos*, 1859, tome Ier, page 676.)

Dans la même revue, M. Coulvier-Gravier écrivait :

» Si le brouillard sec est rarement observé à Paris, c'est
» qu'on s'y occupe très-peu de ce qui se passe dans les pro-
» fondeurs de l'atmosphère. Un brouillard de ce genre envelop-
» pait Paris et ses environs le 6 juin 1858. Il coïncidait avec
» un vent nord-est. Il était accompagné d'une odeur de soufre
» ou de créosote assez intense. L'atmosphère donnait des
» signes évidents d'électricité, et à Munster le papier ozono-
» métrique prenait une teinte foncée. Je constate que, depuis

» de longues années, les mêmes faits se reproduisent souvent
» à la même époque..... On peut dire d'une manière générale
» que l'apparition du brouillard sec a lieu principalement en
» juin. Lorsqu'il se produit, l'azur du ciel est mat, ou plutôt
» le ciel est gris, en l'absence même de tout nuage; le soleil a
» une teinte rougeâtre. Les objets lointains sont effacés ou
» n'apparaissent qu'à travers un voile de vapeurs; une partie
» des étoiles filantes qu'on devrait apercevoir, échappe à la
» vue. »

M. Goldschmidt donne les mêmes caractères : il insiste sur « l'odeur sulfureuse, odeur parfois très-forte, qui, le 27 mai, » lui a donné des nausées. Malgré le parfum des fleurs, l'odeur » du brouillard domine. » (*Cosmos*, 1859, tome II, page 36.)

M. Cajétan-Kraszewski, fondateur de l'observatoire de Romanow, écrit que, le « 23 juin 1858, les objets éloignés paraissent couverts d'un voile bleu dû à l'interposition d'un brouillard sec et épais. »

Tels sont les traits principaux du phénomène : nous allons les réunir à nos propres remarques pour tâcher d'en composer un tableau complet.

DESCRIPTION.

Après une ou plusieurs journées chaudes, surtout quand la végétation a été active, si le vent prend brusquement la direction *nord-est* ou *nord*, on voit souvent apparaître une légère vapeur bleuâtre qui se soutient presque immobile au-dessus de la plaine. Si la sécheresse persiste avec le vent *nord*, cette vapeur prend de l'extension, elle s'élève, elle atteint le zénith et voile le soleil qui perd d'abord ses rayons, puis ressemble à un disque de cuivre rouge et finit par être à peine visible. Mais, tout en perdant son pouvoir lumineux, le soleil conserve sa puissance calorifique.

La lune acquiert une teinte jaune qui se répand sur les corps terrestres.

L'aspect de ce brouillard est bien différent de celui du brouillard humide avec lequel on ne peut le confondre. En effet, dans le brouillard humide, le voile est lourd, gris-blanc,

mobile par masses et se déchirant par lambeaux au soleil. Dans le brouillard sec, au contraire, le voile est léger, transparent comme une gaze, d'un bleu parfois assez c'air et bien fondu, il ne forme pas de tourbillons dans la plaine; il se montre en quelques instants et s'efface parfois tout-à-coup. Il a quelque chose de vague et d'insaisissable qui le fait ressembler aux vapeurs bleues sur les forêts éloignées.

Ce qui le distingue le plus nettement du brouillard humide, c'est qu'il ne mouille jamais les objets, et qu'il semble au contraire les dessécher. L'hygromètre n'en décèle jamais la présence, et le baromètre n'en est pas impressionné.

Le brouillard sec ne frappe pas seulement la vue, il agit aussi sur l'odorat et même sur le goût.

A peine existe-t-il dans l'air, qu'une odeur bien caractéristique l'annonce. Cette odeur, que MM. Goldschmidt et Coulvier-Gravier ont comparée à celle du soufre ou de la créosote, ne s'oublie plus quand elle a été bien appréciée et quoiqu'elle varie beaucoup d'intensité.

Ainsi, au début du phénomène, avant même que la vapeur soit visible à l'œil, l'odeur a quelque chose de celle répandue par les vêtements neufs de caoutchouc. Elle est alors assez douce, aromatique et presque agréable; mais quand le brouillard s'épaissit, l'odeur se rapproche de celle du caoutchouc vulcanisé; quand le brouillard devient plus intense encore, elle simule l'odeur des fumées de houille : on dit alors que le brouillard sent la forge et la corne brûlée. C'est à ce degré qu'elle acquiert une âcreté très-perceptible pour tout le monde. Mais les personnes impressionnables en sont péniblement affectées. Elle leur cause des picotements aux narines, aux yeux, aux lèvres et à la gorge; elle produit une espèce de rhume de cerveau, un malaise général, des nausées et un sentiment de défaillance. On sent que si cet état atmosphérique persistait, la vie ne pourrait pas longtemps s'y continuer.

Heureusement que ce brouillard est rarement intense et que son intensité n'est pas de longue durée; car il cesse par éclaircies pendant quelques heures, puis il reparaît plus ou moins épais, et il peut ainsi se montrer pendant plusieurs jours et même des semaines avec des intermittences.

Nous ne décrivons que les signes qui tombent sous les sens. Restent à trouver les caractères que les instruments de phy-

sique et les préparations chimiques peuvent signaler, et que nous laissons aux météorologistes pourvus d'une science et d'un matériel plus complets que les nôtres.

ÉPOQUES D'APPARITION.

Nous avons dit que c'est après une période chaude et humide, lorsque le vent saute brusquement au *nord,* que le brouillard sec apparaît. Ce fait est constant et peut être regardé comme l'expression d'une loi. Or il ne peut pas se produire dans tous les temps; il lui faut le concours de la chaleur humide remplacée par un froid sec. C'est au printemps que ces conditions se présentent le plus communément. Aussi les premiers observateurs ont-ils désigné le mois de juin comme le plus favorable à sa production.

Celui de 1783 eut lieu en juin. Celui de 1844 à la fin de mai. Sur les 10 cas observés par M. Goldschmidt, il y en a 3 en mars, 1 en avril, 1 en mai, 3 en juin et 1 en septembre.

Sur nos 118 observations, il y en a :

En février	3
En mars.	13
En avril	15
En mai	20
En juin	25
En juillet.	9
En août	8
En septembre	6
En octobre	13
En novembre	1
En décembre	5
Egal.	118

EFFETS DU BROUILLARD SEC.

Ce phénomène, qui commence à être entrevu dans la science, est depuis longtemps connu des gens de la campagne qui l'accusent d'une foule de méfaits.

Ecartant les exagérations de tout préjugé populaire, nous allons indiquer les résultats de ce météore sur les animaux, sur les végétaux et sur les corps inertes.

1° SUR LES ANIMAUX. — D'après des renseignements qu'on a lieu de croire authentiques, le brouillard de 1783 ne fut nuisible ni aux hommes, ni aux animaux, car il n'y eut ni maladie, ni mortalité. Cependant nous ferons remarquer la note du curé d'Umpeau, qui attribue aux brouillards du mois de juin 1783 l'épidémie d'angine qui eut lieu à Champseru au mois de mars 1784, et celle du curé de Broué, qui mentionne de nombreuses maladies pendant les brouillards de cette année 1783.

Pendant nos onze années d'observation nous n'avons pas remarqué non plus qu'il eût coïncidé avec une maladie, ni même avec une forme quelconque de maladie. Les effets physiologiques ne vont pas jusque-là ; ils se bornent aux légers troubles indiqués plus haut.

2° SUR LES VÉGÉTAUX. — Ici son influence est plus marquée : les feuilles de certaines plantes se flétrissent, se contractent, se cloquent de manière à former des loges où les insectes déposent leurs œufs ; c'est ce qui a fait dire que ce brouillard engendre des chenilles et des pucerons. Les trèfles et les sainfoins cessent de croître et fleurissent avant leur complet développement. Les fleurs de pommiers et poiriers sont infécondes, ou les jeunes fruits tombent desséchés.

Sur les céréales l'effet est plus immédiat et plus désastreux. Vingt-quatre heures après la chute d'un brouillard sec intense, en juin, la rouille des blés et des avoines se montre, si la pluie n'est pas venue laver les feuilles. Les brouillards de mai 1863, de juin 1864 et surtout celui de juin 1867 ont causé de très-grands ravages. C'est aussitôt après ce dernier brouillard que la récolte d'avoine a été compromise, en 1867, comme on peut se le rappeler.

En 1783, on lui attribua une épidémie de charbon parmi les céréales. Mais Kaemtz conteste ce résultat. A la vérité Kaemtz conteste aussi l'existence d'un brouillard sec : « Deux » mots contradictoires, » dit-il.

Du reste, l'action du brouillard sec est très-variable selon son intensité, sa durée et sa terminaison. Car s'il s'évapore dans les hautes régions, ou bien s'il est suivi de pluie, l'effet est nul.

3° Sur les corps inertes. — Plusieurs personnes ont signalé l'état fortement électrique des corps plongés dans ce brouillard ; d'autres ont noté la coloration foncée du papier ozonométrique; tous ont remarqué la dessiccation de l'air. C'est là du reste le fait saillant. Est-ce à lui qu'on doit attribuer le refroidissement de la température à la suite du brouillard sec ? On ne peut le dire. On sait seulement que les gelées printanières viennent presque toujours le lendemain d'un brouillard sec qui est tombé sur la terre; car, lorsque le brouillard est monté vers les hautes régions, c'est plutôt un orage qui survient à sa suite. Cette particularité avait été notée en 1783 par le curé Oueilhe qui écrit : « En Allemagne et dans le nord » les orages se multiplièrent partout et causèrent de grands » désastres. La foudre tomba très-souvent. »

Mais la gelée et les orages ne sont pas les seuls phénomènes atmosphériques qui suivent le brouillard sec, il est un autre météore qui se montre un ou deux jours après lui, ce sont les bolides.

C'est avec une certaine hésitation que nous avançons ce fait qui va paraître inconcevable; mais, malgré tout ce que peut avoir d'imprévu la relation du brouillard sec et des bolides, nous n'hésitons pas à la présenter au contrôle des météorologistes.

Voici les faits qui nous ont suggéré l'idée d'un tel rapprochement [1] :

« En 1850, le 4 juin, dit M. Goldschmidt, brouillard sec à » odeur sulfureuse. Le lendemain 5, à neuf heures du soir, » gros bolide vu sur une grande partie de la France. Le sur- » lendemain 6 juin, gros bolide en plein jour près Dijon.

» En 1855, le 28 juin, brouillard à odeur : bolide vu par une » personne instruite.

» En 1858, le 6 et le 7 juin, dit M. Heiss, brouillard sec à » odeur appréciable et bolide vu à Munster dans la soirée.

» En 1859, du 23 juin au 28, brouillard vu par M. Cajétan- » Kraszewski. Bolide le 26, à huit heures du soir. »

En 1864, nous avons noté, les 11, 12, 13 et 14 mai, un brouil-

[1] *Les chutes imprévues de matière fulminante, augmentées de circonstances singulières*, dont parle le curé d'Oinville-Saint-Liphard, *les longues bandes de lumière vues du côté de Baville*, au dire du curé de Broué, ne semblent-elles pas un peu se rapprocher des bolides ?

lard très-intense à odeur de forge. Le 14, à huit heures du soir, apparut le célèbre aérolithe d'Orgueil dont tout le monde a gardé le souvenir et qui a été vu dans presque toute la France.

En 1864, le 30 septembre, brouillard à odeur de caoutchouc; bolide le soir, vu dans Eure-et-Loir.

En 1865, le 2 décembre, brouillard à odeur de caoutchouc; bolide vu par nous 40 heures après.

En 1866, le 24 mai, brouillard à odeur; bolide vu à Bray-sur-Seine et à Nangis.

En 1867, le 9 et le 10 juin, brouillard très-léger à odeur aromatique. Bolide vu à Paris.

En 1867, du 1er au 10 août, vapeur gris de plomb, sèche. Le 11, un gros bolide vu à Vincennes.

En 1868, le 4 octobre, brouillard sec. Magnifique bolide vu le 7 à Paris, Rouen, le Hâvre, Lille, le Mans.

En 1869, le 28 août, une offuscation du soleil avec brouillard sec est notée par le docteur Salviat, de Bordeaux, et le 30 un bolide de la grosseur d'une orange est vu à Latuque près Mezin (Lot-et-Garonne).

En 1869 encore, dans la fin d'août, les journaux du Midi parlent de brouillards secs et d'offuscations, et le 2 septembre un bolide paraît à Marseille à 7 heures 33 minutes du soir.

En 1870, le 15 et le 16 avril, brouillard sec noté par nous, et le 19 M. Coulvier-Gravier remarque à Paris un beau bolide. Le 20, un autre bolide très-brillant est vu à Chevreuse (Seine-et-Oise) et dans le Calvados, à 9 heures 10 minutes.

Ces quinze cas de brouillards secs suivis de bolides ne sont certainement pas suffisants pour permettre d'établir une relation directe, et ils peuvent passer pour une simple coïncidence. Pourtant ils éveillent l'attention surtout lorsqu'on lit les lignes suivantes :

« Le 13 mai 1864, entre dix et onze heures du soir, léger » brouillard lumineux ou réfléchissant la lumière. Le 14 un » épais brouillard très-sec couvre la campagne. Ce brouillard » possède une très-forte odeur comparable à celle qu'émet le » tripoli de Bohême, lorsqu'on le broie, en un mot une odeur » âcre et nauséabonde. Plusieurs personnes en ont les yeux » fortement irrités. Ce brouillard passe toute la journée sur la » ville de Cognac et sur ses environs. Entre 5 et 6 heures du

» soir l'intensité du brouillard croît beaucoup et paraît aug-
» menter encore jusqu'au moment où parait le bolide (aéro-
» lithe d'Orgueil); le 15, quelques traces de nébulosité avec
» l'odeur, mais moins forte. Ces traces ont disparu dans la
» journée.

» Il ne serait peut-être pas prudent d'émettre l'opinion que
» le brouillard avait un rapport avec l'apparition du bolide,
» mais cette coïncidence est au moins curieuse. » *Lettre de M. Lecoq de Boisbaudran.* (*Cosmos,* 1864, tome XXVe, page 260.)

Ainsi un des plus épais brouillards secs que nous ayons vus, est noté ici les 11, 12, 13 et 14. Le soir du 14, nous ne le voyons plus, mais il a été poussé par le vent nord sur le midi, et c'est au moment où il stationne sur cette contrée qu'apparaît un des plus gros bolides connus qui tombe à Orgueil et dont les fragments, formés de carbone, sont dans nos musées. Voilà qui donne le désir de tirer cette question à clair, et c'est pour y parvenir que nous en appelons à toutes les personnes qui s'occupent de météorologie. Car la question ne peut être résolue que par un grand nombre d'observateurs, recueillant avec soin tout ce qui a trait à ces deux météores.

Avant de tracer le programme d'enquête, il est bon de se demander quelles pourraient être les origines probables et la nature de ce brouillard.

ORIGINE PROBABLE DU BROUILLARD SEC.

En 1783, le curé Oueilhe dit que les savants n'en donnent aucune raison. « La plus probable était celle qui l'attribuait à
» la subversion de la Calabre par un long et terrible tremble-
» ment de terre; comme aussi à l'apparition d'une nouvelle
» terre près de l'Islande, de laquelle s'exhalait une fumée
» épaisse. »

En 1834, Kaemtz dit qu'il venait « en partie de la combus-
» tion des tourbières et des incendies qui ont signalé cette
» année. Plus tard, en juillet, il y eut des incendies terribles
» de forêts et de tourbières près de Berlin, en Suède et en
» Russie. »

Ailleurs le même auteur dit encore : « On cite des brouillards » secs dans nos climats, mais il était alors question de fumées » ou de nuées de poussière, car l'expression de brouillard sec » renferme une contradiction. » (*Cours de Météorologie*, page 113.)

M. Vercruysse de Courbray a observé bien des fois les brouillards secs, gris-bleuâtres, il les croit dus à des émanations tourbeuses. (*Cosmos*, 1859, tome IIe, page 179.)

Ainsi les premiers qui ont noté le brouillard sec l'ont pris pour une dispersion de fumées ou de poussières. Plus tard, M. Goldschmidt tend à le regarder comme une chute de poussière cosmique. Le savant abbé Moigno va jusqu'à supposer que « ce brouillard prend son origine dans les couches élevées » de l'atmosphère à la hauteur des cirrus, des aurores boréa» les et peut-être des étoiles filantes. Il ne serait pas impos» sible qu'il faille remonter jusqu'aux régions éthérées... » Ajoutons enfin, mais très-timidement, que juin est à six » mois de novembre, le mois de l'apparition des étoiles » filantes... Le premier passage serait-il signalé par les étoiles » filantes, le second par le brouillard sec ? »

D'après MM. Goldschmidt et Moigno, le brouillard sec serait un phénomène extérieur à notre terre et venant des hautes régions, comme les bolides et les étoiles filantes. Nous prenons acte de cette opinion qui peut conduire à la découverte de la vérité.

Examinons ces différentes manières de voir ; car tout hypothétiques qu'elles soient, il faut les vérifier puisque la science se fait au début avec des hypothèses.

D'abord nous affirmons que le brouillard sec n'est pas formé de fumées, ni de poussières enlevées au sol : parce que dans nos plaines de Beauce il n'existe ni incendies de forêts, ni combustions spontanées de tourbières, ni éruptions volcaniques, etc. ; parce que l'odeur ne ressemble en rien à celle des fumées de bois, de tourbe ni d'acide sulfureux ; parce qu'il ne survient pas par masses ou nuages s'avançant en colonnes. Il naît sur place par petits amas, légers d'abord, à peine plus épais que l'air, puis ces petits amas se réunissent, se condensent, se répandent en tous sens et s'élèvent...

Nous certifions ensuite qu'il n'est pas une poussière tombant

des hautes régions, parce qu'on le voit naître presque à fleur du sol.

Pour se faire une opinion raisonnée sur l'origine de ce météore, il ne faut pas l'observer seulement lorsqu'il est dans toute son intensité ; il faut le suivre dans toutes ses phases et surtout au moment de sa formation. Or, à ce moment, il n'existe pas en haut, c'est en bas qu'on l'entrevoit d'abord ; souvent même l'odeur se manifeste avant que la vapeur soit apparente : preuve qu'il ne descend pas des hautes régions. D'ailleurs comment cette poussière tomberait-elle toujours par les vents nord, et jamais par les vents sud ?

Notre conviction est profonde sur ce point et nous affirmons *qu'il naît et se forme dans l'air même, en un instant et sous nos yeux.*

Mais nous n'en savons pas davantage.

Aux dépens de quoi, comment se forme-t-il? nous l'ignorons complétement; mais nous ne croyons pas qu'il soit impossible de le savoir. Nous pensons même être sur la voie pour y parvenir, et nous désirons qu'on veuille bien nous suivre dans cette investigation, peut-être minutieuse, mais assurément très-intéressante pour la météorologie.

NATURE DU BROUILLARD SEC.

Quel est le corps qui constitue le brouillard sec? De quel élément est-il composé?

La seule manière de répondre à cette question, c'est d'analyser l'air, au moment où existe le météore.

Voilà précisément ce qui n'a pas été fait; et voilà dans quel but le présent travail vous est présenté.

L'analyse de l'air troublé par le brouillard sec ne peut être faite que par le concours de plusieurs personnes instruites se prêtant un mutuel appui.

Le savant, enfermé dans son laboratoire, ignore ce qui se passe dans la plaine, et l'observateur campagnard est incapable de tenter une opération aussi compliquée. Il faut donc établir une entente entre les chimistes et les météorologistes qui auraient l'intention d'étudier ce phénomène.

Mais, pour établir cette entente, il faut bien définir le but et les moyens; car il ne suffit pas de chercher au hasard et d'analyser sans s'être demandé s'il y a présomption pour tel corps, plutôt que pour tel autre. Nous devons donc serrer le problème le plus possible et dire : *Quel peut être le corps qui se forme dans l'air tiède et humide à la surface de la terre verdoyante, sous l'influence d'un vent nord survenu brusquement?*

La première idée est que la vapeur d'eau seule joue un rôle, en devenant visible sous l'influence du vent froid. C'est même l'opinion d'un météorologiste, dont le nom nous échappe, et qui regarde le brouillard sec comme formé de vapeur d'eau qui n'humecte pas les objets, parce qu'elle est électrisée de la même manière qu'eux, tandis que, dans le brouillard humide, la vapeur possède l'électricité de nom contraire à celle des objets terrestres.

Cette hypothèse ingénieuse néglige la couleur, l'odeur, la saveur, les effets physiologiques et ne s'appuie sur aucune preuve. Jusqu'à plus ample démonstration, elle n'est pas complétement satisfaisante. On est donc amené à chercher ailleurs.

Voici une supposition qui nous paraît assez rationnelle.

On sait que c'est pendant les tièdes journées de printemps que les plantes s'assimilent le carbone dont elles sont formées : on est donc certain que, par les temps chauds, avec soleil vif et vent sud, il y a autour des plantes beaucoup de carbone en mouvement. Or, si un courant sec et froid vient brusquement souffler sur les feuilles qui se saturent de gaz carbonés, ne pourra-t-il pas troubler cet acte? Et les gaz, destinés aux végétaux ou exhalés par eux, ne peuvent-ils se précipiter dans l'atmosphère en formant un corps gazeux, bleuâtre, à base de carbone, un de ces carbures ou hydrocarbures qui, depuis quelques années, naissent dans les laboratoires à la volonté du chimiste, pour peu qu'il change les proportions de carbone, d'oxygène et d'hydrogène en variant les conditions de chaleur, de pression et d'électricité?

La solution du problème nous paraît donc être là. Nous pensons que le brouillard sec pourrait être *un précipité gazeux, formé dans l'atmosphère aux dépens du carbone et des autres gaz servant à la nutrition des plantes.*

Ce n'est pas par une sorte de vague intuition que nous avons été amené à cette théorie, c'est par une induction rigoureuse en partant de ces faits connus :

1° Le soleil fabrique le gaz des marais (un hydrocarbure) avec le carbone des plantes et l'hydrogène de l'eau.

2° Le soleil également rend le carbone absorbable par les végétaux.

3° Le soleil encore prépare les couleurs des plantes, lesquelles couleurs sont des hydrocarbures.

4° Le soleil toujours élabore les parfums et les arômes des fleurs qui, d'après les travaux sur les huiles essentielles, sont aussi des hydrocarbures.

Or c'est pendant que le soleil est en train d'opérer sur les plantes humides ce grand mouvement de carbone, que le brouillard odorant apparaît, et il n'apparaît que si le mouvement du carbone vient à être arrêté brusquement par un courant sec et froid. On est donc autorisé à conclure *à priori* que le corps opaque en suspension dans l'air peut contenir un carbure. Et on peut le croire avec d'autant plus de raison que l'odeur de ce corps est précisément celle du caoutchouc, un carbure, et celle de la houille, la source des hydrocarbures.

Enfin la couleur bleue du brouillard est celle que Tyndall, en Angleterre, vient tout récemment de produire, en faisant passer un courant électrique à travers une vapeur d'hydrocarbure, telle que la vapeur de nitrite d'amyle ou de butyle ou de benzine.

Tyndall est allé plus près encore de notre brouillard quand, essayant de décomposer de l'acide carbonique par la lumière, il a vu se former dans le tube expérimental un *faible nuage bleuâtre*. (Cours à l'Institution royale, mars 1869.)

Un nuage bleuâtre formé par le soleil dans de l'acide carbonique ! Mais c'est là exactement la synthèse du brouillard dont nous poursuivons l'analyse.

MM. Thenard viennent de faire une découverte qui se rattache peut-être à notre sujet. En soumettant certains hydrocarbures à l'effluve électrique, ils les condensent en liquide organique; tandis qu'en soumettant les mêmes hydrocarbures aux décharges d'un courant électrique, le contraire a lieu. Les gaz se dilatent et il se dépose de la poussière de charbon.

Ainsi l'effluve électrique condense les carbures et les change

en un liquide organique, est-ce que ce n'est pas là le mystère de la nutrition des plantes ?

D'autre part un courant électrique, avec décharges, dissocie les hydrocarbures, les dilate et leur enlève un corps pulvérulent, noir, bleuâtre et sec. N'est-ce pas là ce que nous voyons quand un courant dans le sens du méridien magnétique frappe les plantes qui étaient effluvées par le soleil ?

Une objection, sérieuse en apparence, nous a été faite. On nous a dit : Le brouillard sec ne peut pas être un hydrocarbure, parce qu'ils sont tous inflammables.

C'est parfaitement notre avis, et nous pensons que ce précipité gazeux devient en réalité inflammable, quand il est suffisamment condensé. Ainsi le brouillard bleu enlevé et mêlé à des núages électriques causerait, pendant certains orages, ces déflagrations inexpliquées que certains physiciens ont comparées à des explosions de grisou.

Ce même brouillard bleu, porté dans des régions plus élevées encore, s'agglomérerait pour former des bolides que nous avons vus suivre de 12 à 72 heures l'apparition du brouillard sec. En Suède on a noté des chutes de poussières noires formées d'hydrocarbures. Nous répétons que toutes ces données sont hypothétiques et nous les émettons comme telles, mais avec preuves à l'appui, afin de susciter, chez des observateurs plus aptes et mieux préparés, le désir de confirmer nos théories ou de les détruire comme de pures erreurs.

PROGRAMME D'ENQUÊTE.

Nous faisons appel à toutes les personnes qui s'occupent de sciences, en les priant de remarquer qu'il y a là une véritable lacune dans l'étude de l'air. En effet un corps opaque vient troubler la transparence de l'atmosphère, il frappe la vue, l'odorat, le goût même, et nous ignorons encore quel est ce corps et d'où il vient.

Cette ignorance doit promptement disparaître devant une enquête collective, très-facile aujourd'hui que tous les départements ont des sociétés savantes et des commissions scientifiques en relation avec l'Observatoire de Paris.

Voici quelques jalons posés pour l'avant-projet de cette étude.

1° Les observateurs à la campagne noteraient l'état de l'air et le soumettraient à un examen sur place, ou bien en recueilleraient pour l'adresser aux laboratoires désignés d'avance.

2° Ils consigneraient l'aspect des végétaux pendant et après le brouillard.

3° Ils indiqueraient la durée et la terminaison du brouillard qui est tombé sur la terre, ou s'est élevé dans les hautes régions, ou bien a été balayé par la pluie.

4° Ils signaleraient les orages et les bolides apparus à la suite.

5° Les chimistes voudraient bien indiquer les réactifs ou les moyens propres à déceler la nature de ce brouillard.

6° Ils en feraient les analyses, même au moyen du spectroscope qui semble indiqué pour ces recherches minutieuses.

7° Si le brouillard sec n'est que de la vapeur d'eau sous un état électrique particulier, les physiciens pourront réduire cette vapeur en gouttelettes d'eau pure.

8° Les micrographes n'auraient-ils pas à chercher si le brouillard ne renferme pas de parcelles solides et pulvérulentes?

Enfin, presque tout est à faire encore dans cette étude qui ne s'applique pas à un seul et simple fait de météorologie, mais qui s'étend sur plusieurs phénomènes différents ayant peut-être entre eux plus de relations qu'on ne le suppose aujourd'hui.

HARREAUX.

20 février 1873.

Pl. I.



MATHIEU COCHEREAU

NOTICE

SUR

MATHIEU COCHEREAU

PEINTRE BEAUCERON.

Dans notre département les peintres de talent sont rares, il est bon d'en conserver le souvenir. — L'histoire de Cochereau peut s'écrire en deux mots : un succès, puis la mort. Mais en étudiant cette courte existence dans ses détails, on y trouve un modèle de courage et de persévérance qui rehausse trop le caractère de l'artiste pour qu'on ne s'y arrête pas.

J'ai cherché auprès des contemporains (le nombre en est bien restreint) des documents qui m'aideront à faire un portrait naïf, à défaut de statue que je ne saurais entreprendre et à laquelle notre compatriote aurait eu droit, s'il lui eût été permis de réaliser toutes ses espérances.

C'est le 9 février 1793 que naquit Mathieu Cochereau, à Montigny-le-Gannelon, charmant village dont l'aspect pittoresque avait eu déjà une si heureuse influence sur Pierre Prévost. Je dirai deux mots de cet artiste pour expliquer comment plus tard Cochereau, son neveu, prit une carrière si différente de celle de son père qui était maréchal-ferrant, et en même temps si étrangère aux coutumes de la campagne.

Il est à remarquer que le sentiment instinctif de l'art ne se développe que dans certaines régions. La position du château de Montigny bâti sur le sommet d'un monticule dont la base est arrosée par les eaux du Loir, quelques constructions anciennes,

tout concourt à faire de cet endroit le berceau d'un paysagiste. Le peintre, comme le poëte, n'est que l'interprète de la nature; nulle part, dans notre département, elle n'est plus riante à l'imagination. Tout enfant, Prévost chercha à reproduire ce qui charmait ses yeux; le hasard vint à son aide. Un dessinateur, M. Moreth, remarqua les essais du jeune artiste, l'emmena à Paris et lui donna les premières leçons; son second maître fut Valenciennes, paysagiste en réputation : c'est au sortir de son atelier que Prévost eut l'idée de perfectionner les tableaux en panoramas déjà connus en Angleterre. Le succès qu'il obtint par la vue de Paris prise du pavillon des Tuileries, le détermina à persévérer dans cette entreprise.

Absorbé par cette tâche, Prévost ne pensait à sa famille que pour lui envoyer la part que faisait sa main généreuse dans le produit de son travail. Sans oublier qu'il eût un neveu, il ne songeait pas que l'âge venait pour cet enfant de prendre un parti. Le jeune Mathieu, aide-maçon, avait atteint sa treizième année sans savoir ni lire ni écrire; il avait bien entendu dire que son oncle, à Paris, gagnait de l'argent à faire des images; et pour l'imiter, tout en gâchant le mortier, il couvrait les murailles de bonshommes. Par bonheur un des principaux habitants du pays veillait sur cet enfant. Il n'est pas rare de rencontrer de ces paternités morales, de ces adoptions de cœur qui préparent l'avenir de ceux qui sont privés de protections naturelles. M. Pierre-Joseph Louvancour, juge de paix de l'endroit, en signalant à Prévost ces grossières tentatives, l'engagea à prendre son neveu avec lui; mais Prévost, connaissant les difficultés d'ensemencer un terrain neuf, reculait devant cette responsabilité : enfin, pressé par les instances de cet ami de la famille dont le jugement faisait loi, il écrivit à sa sœur Madeleine de lui envoyer son fils.

D'après les renseignements puisés dans quelques lettres, on peut fixer ce départ à la fin de l'année 1807. A cette époque, les voyages étaient longs, les étapes rapprochées; le jeune Cochereau s'arrêta à Chartres et descendit chez M. Louvancour, notaire, à l'angle du Marché-Enchaîné. Si j'insiste sur ce détail, c'est pour rappeler le souvenir du fils de ce notaire qui, après soixante ans, voit encore la tournure gauche, le maintien emprunté de ce villageois qu'on conduisit chez le fripier d'en face pour être mis en état de faire son entrée dans Paris.

Quelque disposition qu'on ait, l'apprentissage du peintre est rude; en outre Cochereau avait son éducation à faire, il lui fallait apprendre et les éléments du dessin et ceux de la grammaire : il mena de front ces deux études, et, dès qu'il le put, il aida son oncle dans le travail des Panoramas. C'est en traçant les lignes d'architecture sur ces toiles sans fin qu'il se familiarisa avec la perspective, cette science que Léonard de Vinci appelle la base du dessin.

Deux années se passèrent ainsi avant que Cochereau fût présenté à David. C'était une faveur, je dirai plus, un titre que d'être admis à suivre les leçons de ce maître dont la réputation était alors sans égale. Cette gloire rejaillissait sur le disciple : elle fut plus tard obscurcie par la critique, mais un nommé Lavoipière, qui sollicitait une place de conservateur dans un musée, écrivait encore en 1852 qu'il avait été chargé par David d'ébaucher le javelot de Tatius dans le tableau des *Sabines*. Ceux qui ont connu les ateliers de ce temps savent à quelles épreuves le nouveau venu était soumis et ne peuvent songer sans pitié aux *charges* que Cochereau dut endurer de ses camarades. Pour l'en préserver autant que possible, son oncle avait substitué le prénom de Léon à celui de Mathieu. Notre jeune artiste supporta sans se révolter ces mystifications, qui ont pour but de dompter les caractères et de les dresser à cette confraternité dont ces réunions de jeunes gens donnaient l'exemple. Ce n'était pas précisément l'école de la sagesse; mais au milieu de ces joyeuses plaisanteries, de ces conversations semées des plus hardis paradoxes, jaillissaient souvent des aperçus fins, et la raison, après bien des combats, triomphait presque toujours. Dans ce milieu, l'esprit le plus engourdi s'éveille promptement. Ces transformations rapides étonnent ceux qui n'en connaissent pas la cause et ils refusent d'y croire. Ceci explique ces jugements si divers portés sur le même individu. « Rarement on s'avise du mérite d'autrui, » a dit La Bruyère, et puis le monde juge sur l'extérieur, et voici pourquoi le plus grand poëte de nos paysagistes, Claude Lorrain, a passé toute sa vie pour un idiot. Il serait difficile de faire comprendre à ceux qui ont connu Cochereau au sortir du village, que cette enveloppe épaisse cachait, je ne dirai pas une vive imagination, mais un bon sens, un esprit droit qui conduisent plus sûrement au but.

Les premiers pas de notre jeune artiste dans la carrière n'auraient pas été, dit-on, très-satisfaisants; et souvent, lors des corrections, le maître hochait la tête, ce qui n'était pas d'un bon augure pour l'élève, il n'en persistait pas moins et, comme le bœuf attelé à la charrue, il creusait péniblement le sillon [1]. Son ardeur était telle que les moments de loisir étaient encore consacrés à acquérir de nouvelles connaissances. Je n'en citerai qu'un exemple, je le tiens de sa sœur. Il s'agissait de fêter une victoire (elles commençaient à être rares), Paris devait se réjouir pendant trois jours. Pour la circonstance Prévost donna quarante francs à son neveu. C'était beaucoup pour l'époque, c'était beaucoup pour un jeune homme peu habitué à satisfaire ses fantaisies; tout autre en aurait eu mille; celui-ci n'en eut qu'une et je laisse à deviner laquelle? Il acheta..... quoi? Un cadavre! oui, un cadavre, qu'il transporta à l'amphithéâtre du Jardin-des-Plantes où il put s'installer, grâce à Gérard Van Spandonck, célèbre peintre de fleurs, ami de Prévost, professeur de dessin dans cet établissement. L'étude du nu, l'habitude de ne représenter que des sujets de l'antiquité rendaient la science de l'anatomie indispensable; quelques artistes même, pour faire preuve de savoir, la poussèrent jusqu'à l'exagération. Pendant trois jours, penché sur le cadavre, le scalpel à la main, Cochereau put se rendre compte de l'attache et de l'insertion des muscles.

Ce travail opiniâtre devait avoir sa récompense; le travail opère des prodiges, et si je parle de cet orage accompagné d'éclairs et de tonnerre qui aurait brisé l'enveloppe grossière pour donner l'essor au génie, c'est plus par respect pour la tradition, je l'avoue, que par la conviction du fait. — On raconte qu'un jour, après la séance du modèle et le départ des élèves, Cochereau, retenu à l'atelier par une pluie abondante, aurait été frappé de la foudre, et que soudain cet esprit qui semblait plongé dans les ténèbres, aurait conçu l'idée du tableau qui devait le rendre célèbre. Ce fait bien extraordinaire était affirmé avec tant de bonne foi et d'insistance par un contemporain que, pour en douter, il fallait avant tout recourir à d'autres témoignages. Il n'en était pas de meilleurs que ceux des

[1] Je dois à la générosité de Mme Paul Guenée la possession de deux études d'atelier qui prouvent que les progrès de Cochereau furent plus rapides qu'on ne le suppose.

condisciples de Cochereau. Les survivants qui ont assisté à l'enfantement de cette œuvre, MM. Auguste Couder [1], Jules Boilly, Destouches, Paradis et Schmit ne se rappellent pas cette circonstance, et il me semble cependant que, malgré le temps écoulé, un pareil événement resterait dans la mémoire de ceux qui en auraient eu connaissance. Pour ma part, dans mon humble mais sincère opinion, je doute fort de cette influence du fluide électrique. Je ne nie pas que Cochereau, seul dans cet atelier, n'en conçut l'idée, attendant la fin de l'orage,

Car que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?

Les plus petites causes amènent de grands effets. C'est un rayon pénétrant à travers la lucarne d'un moulin qui révèle à Rembrandt la puissance du clair-obscur. Le motif le plus insignifiant conduit plus d'un artiste à son but. Mais qu'on ne s'y trompe pas, la fortune n'accorde ses faveurs qu'à ceux qui vont au-devant d'elle, et, quoi qu'en dise la fable, je crois peu au succès de ceux qui l'attendent dans leur lit.

Au surplus, la chose pour moi s'explique d'elle-même, et cette conception a dû naître naturellement dans un esprit peu inventeur qui jusque-là s'était borné à peindre des intérieurs; l'occasion était d'autant meilleure que les modèles étaient tout trouvés pour animer cette scène, et que, sans beaucoup de frais d'imagination, Cochereau pouvait exercer son talent d'observateur. Chaque matin, à l'heure de l'étude, il cherchait dans les différents groupes les lignes les plus heureuses et faisait son choix dans la nature; celui qui se contente de la copier dans toute sa réalité, peut être habile sans doute, mais ce n'est qu'un ouvrier. Quand il eut arrêté l'esquisse, il s'empara de la toile et, après la séance du modèle, il travaillait à cette composition que je décrirai rapidement pour ceux qui ne la connaissent pas.

Dans une salle du rez-de-chaussée du collége des Quatre-Nations, aujourd'hui l'Institut, une fenêtre cintrée éclaire une estrade, sur laquelle est assis Polonais, modèle accrédité plus encore pour l'éclat de sa carnation que pour l'élégance de ses formes. Son corps se détache en partie sur un poële en fonte, dont l'immense tuyau rompt la monotonie du mur. De l'autre côté, plusieurs jeunes gens sont réunis pour l'étude, l'un d'eux

[1] M. A. Couder vient de mourir pendant l'impression de ces pages.

domine le groupe et par sa taille et par le mouvement qu'il fait pour prendre un appuie-main sur une tablette chargée de toiles; c'est Schnetz, un des meilleurs élèves de cette seconde génération d'artistes formés par David. Debout, appuyé contre le mur et dessinant sur un album, est le nommé Prial. Sur le devant, Henin, artiste sans valeur, prépare sa palette. L'infortuné Léopold Robert, vu de profil, est au premier rang des dessinateurs; derrière lui, Auguste Couder, le futur auteur du *Lévite d'Ephraïm*, s'avance en se faisant un abat-jour de sa main pour mieux considérer le modèle. L'artiste qui est plus près de lui est Pagnest. D'autres élèves, courbés sur leurs cartons ou debout devant leurs chevalets, occupent le second plan de cette toile, haute de 90 centimètres sur 1^{m} 02 de largeur.

Le tableau approchait de sa fin et Cochereau ne l'avait pas encore soumis au maître. Là, de nouveau, je m'écarte de la tradition qui fait survenir David à temps pour surprendre l'élève peignant cet intérieur au lieu de l'académie de la semaine. Les témoins que j'ai déjà cités m'ont affirmé que Cochereau n'avait fait appel à l'autorité suprême qu'après les vives instances de tous ses camarades qui avaient reconnu le mérite de son œuvre. C'est alors que David fut consulté; quoique peu prodigue d'éloges, il exprima vivement sa satisfaction, et comme il tenait beaucoup aux succès que remportait son école, il exigea que le tableau fût terminé pour la prochaine exposition [1].

C'était en 1814; cette exposition fut brillante. Les Bourbons venaient de rentrer en France et tenaient à honneur de protéger les arts. Les noms des peintres les plus célèbres figuraient sur le catalogue. — Gros, Gérard, Guérin, Girodet, Prud'hon, etc. avaient envoyé leurs meilleurs ouvrages; déjà quelques hardis novateurs, tels que Géricault, Scheffer, manifestaient d'autres tendances, et de cette époque date le mouvement que M. Délécluze, le critique du *Journal des Débats*, dans sa protestation contre les nouvelles doctrines, n'a désigné pendant trente ans que sous le nom de Bourrasque romantique. Ceux qui ont assisté à ces luttes et ont vu tomber tant d'idoles, ne s'étonnent

[1] Après ce jugement, David se rendit chez Prévost pour lui faire part de sa surprise et s'accuser d'avoir méconnu la voie que l'élève avait trouvée instinctivement. Prévost, qui désespérait de l'avenir de son neveu, éprouva le même étonnement devant le tableau qu'il se fit apporter de suite, et, dès ce moment, il changea de procédés envers l'auteur et lui témoigna la plus vive affection.

plus de rien. — Les héros grecs et romains trônaient au Louvre, les tableaux de genre étaient rares, quelques âmes sensibles attendries par la lecture des romans de Mme Cottin, cherchaient à faire revivre sur la toile les hauts faits de la chevalerie; mais quand on revoit le costume dont on affublait ces preux, on ne peut s'empêcher de rire, et il faut bien reconnaître de ce côté le progrès que nous devons à l'archéologie et à l'étude des anciens monuments. L'influence académique avait agi de même sur le paysage, et là, comme dans le tableau de genre, il y avait oubli de la vérité et du sentiment personnel[1]. Une note prise sur le vif devait attirer l'attention.

Dans un article du 15 janvier 1815, le *Moniteur* parle ainsi du tableau du jeune débutant :

« Le public se porte avec empressement devant le tableau de M. Cochereau représentant l'intérieur d'une école de peinture où les jeunes gens étudient d'après le modèle. La variété des figures et l'extrême naturel de leur pose et de leur expression, la vérité des accessoires, le ton vigoureux et franc du coloris, la clarté pure des teintes lumineuses, la transparence des ombres, l'effet bien senti de la perspective aérienne, toutes les qualités qu'on peut désirer dans un tableau de genre font de cet ouvrage le premier de cet ordre. »

A cet éloge sans restriction je joindrai l'article des *Annales du musée Landon*, qui fera mieux connaître l'esprit du temps.

« L'intérieur d'une école de peinture où les élèves étudient d'après le modèle, petit tableau plein de vérité. C'est le premier ouvrage de l'auteur. Le succès qu'il obtient dans ce genre sans qu'il soit nécessaire de faire de longues études ni de grands frais d'imagination, la certitude de plaire au public et de séduire les amateurs engageront sans doute plus d'un artiste à abandonner la peinture historique, carrière longue et pénible qui ne sup-

[1] Il faut pourtant faire une exception en faveur du talent de Martin Drolling qui, dans les scènes familières de la vie privée, s'était attaché à rendre la nature. En le louant de cette recherche, on peut lui reprocher d'avoir appelé trop l'attention sur les détails. Ainsi, dans l'*Intérieur d'une Cuisine*, tableau qu'il exposa en 1817 et aujourd'hui placé dans la même salle que l'*Intérieur de l'Atelier*, de Cochereau, il sera facile, par la comparaison de l'un à l'autre, de remarquer que, dans ce dernier tableau, les sacrifices sont mieux compris et dénotent chez le peintre un sentiment plus juste de l'ensemble.

porte pas cette médiocrité sur laquelle il serait peut-être dangereux pour l'honneur des arts d'appeler la profusion des encouragements; car ici il y a lieu de penser qu'il faut plus de talent pour faire un médiocre tableau d'histoire que pour créer un bon tableau de genre; du moins on ne peut pas disconvenir qu'un bon tableau de genre est préférable à un mauvais tableau d'histoire. Au reste, si M. Cochereau se contente de l'accueil qu'il vient de recevoir du public sans chercher à agrandir la sphère de son talent, il peut être assuré d'un succès complet. »

Cette opinion sur la haute mission de l'artiste était la conséquence des principes du maître. David, en réformateur de l'école française, n'aspirait qu'au beau, et la peinture historique était seule appelée à l'œuvre de restauration. Comme base de l'enseignement, il avait pris la nature, cette source inaltérable où il faut sans cesse revenir si l'on ne veut tomber dans le faux et le maniéré. Il voulait qu'on la copiât sans en être esclave, qu'on cherchât à l'ennoblir par la comparaison avec l'antique. Si la critique a reproché aux œuvres de David le manque d'élan, l'absence d'émotion, il faut reconnaître la science profonde de cet artiste et respecter en lui cette volonté qui a ramené l'école française à des études sérieuses; par elles il maintenait l'élève dans une voie salutaire. En peu d'années, Cochereau avait acquis l'habileté du praticien : on se demande si plus tard il l'eût employée à de plus hautes conceptions.

Quoiqu'il soit bien difficile d'apprécier le degré de gloire auquel chaque individu doit prétendre au bout de sa carrière, on peut conjecturer que du premier coup Cochereau donnait la mesure de son talent. Il était né pour transcrire et non pour créer. Lui-même est convaincu d'avoir atteint le but, et en terminant son tableau il écrit à sa mère qu'il est peintre! La nostalgie de l'idéal ne le tourmente pas, il ne dépassera pas ses forces. Pour les avoir méconnues, que de gens ont lâché la proie pour l'ombre!

Cochereau, son tableau achevé, part pour Londres où l'appelle Prévost pour travailler au panorama de cette ville; son oncle lui réserve la partie importante. Le jeune artiste aura à peindre l'abbaye de Westminster, et on sait par les feuilles du temps avec quelle habileté fut rendu ce joyau de l'architecture gothique. M. Pouillier, libraire à Châteaudun, possède les des-

sins de ce panorama. Le principal monument y est relevé pierre par pierre avec la scrupuleuse exactitude d'un Van der Heyden. Cette série de feuilles numérotées qui, en se réunissant, complètent l'ensemble de l'abbaye, est un précieux témoignage de la conscience que Cochereau apportait à ce travail; c'est en l'exécutant qu'il apprit son succès à l'exposition du Louvre. Bientôt il refuse l'offre avantageuse de deux amateurs anglais, préférant laisser son œuvre à l'administration des beaux-arts; en cette circonstance il était plus sensible à l'honneur que séduit par le gain [1]. La direction des beaux-arts était alors confiée à M. Denon, artiste lui-même et amateur distingué, qui, parmi les meilleures toiles, avait fait choix de celle de Cochereau. En dehors de son mérite, elle sert de renseignement à l'observateur et, mieux qu'un commentaire, elle fait connaître les tendances de notre école au commencement de ce siècle. Cet *Intérieur d'Atelier,* mis en regard de celui de Baccio Bandinelli, par exemple, ou de tout autre sujet analogue, restera dans l'art comme une page de son histoire. Par cette comparaison on appréciera la différence des idées. En Italie, à l'époque de la Renaissance, le maître, entouré de ses élèves, leur enseignait tour à tour l'architecture, la sculpture, la peinture, et ces trois arts se lient si étroitement entre eux que par l'abandon de l'un on perd un point d'appui pour s'élever dans les autres. Jean Cousin et le Pujet, c'est-à-dire les premiers de nos maîtres, sont les seuls en France qu'on puisse citer comme preuve de cette assertion. En rétrécissant le cercle de nos connaissances, nous n'avons pas étendu le rayon de nos facultés. L'esprit, le goût, la facilité, sont toujours nos qualités dominantes; mais, en regardant en arrière, on ne peut nier que le niveau de l'art a baissé, et involontairement on se fait l'écho d'un critique morose qui, en parlant des habitudes des ateliers du jour, disait que le sanctuaire de l'art semblait glisser vers l'estaminet.

A son retour de Londres, Cochereau, encouragé par son premier succès, tenta de reproduire une académie de dessin

[1] La somme allouée aux acquisitions était minime. J'ai consulté à cet égard le registre de l'administration des beaux-arts et j'ai été surpris d'y voir que l'*Intérieur de l'Atelier* avait été payé, en 1815, 3,600 francs, somme très-élevée relativement aux autres achats et qui semble indiquer une récompense toute particulière.

éclairée par la lampe; une esquisse en partie terminée que possède M. Dumesnil, amateur distingué, nous fait apprécier que ce second ouvrage aurait égalé le premier s'il ne l'eût surpassé. Cochereau s'y révèle plus inventeur; son imagination seule a fait les frais de cette académie du soir qui n'existait pas. Il a groupé au centre de cette composition les plus beaux moulages d'après l'antique et s'est servi du Gladiateur comme d'un repoussoir à la lampe qui éclaire l'Apollon du Belvédère, le Germanicus, Castor et Pollux et le buste de la Vénus d'Arles. Peu à peu cette lumière qui s'étend sur le cercle des dessinateurs se perd dans les intensités de l'ombre. La note qu'on trouve derrière cette toile et le reçu de 1,200 francs de Prévost à M. d'Est, mieux que des paroles, prouvent combien fut appréciée cette œuvre vendue après la mort de l'auteur.

C'est vers cette époque, j'imagine, qu'il fit cette autre esquisse représentant une séance de l'institution des sourds-muets où il peint l'abbé Sicard sur une estrade démontrant aux spectateurs les bienfaits de ces enseignements. Le tableau a-t-il été exécuté? En vain j'en ai cherché la trace.

L'oubli s'étend vite sur les ouvrages que la renommée n'a pas consacrés, et de ces essais comme des nombreuses études de Cochereau, il reste peu de chose. Mme Souchay [1], sa sœur, qui habitait Courtalain, avait hérité des quelques tableaux conservés par ses oncles. Au printemps dernier, je me rendis chez elle, et dans cette visite je pus recueillir bien des souvenirs du passé. Depuis, la mort a frappé là, et le marteau des commissaires-priseurs a dispersé le tout aux enchères. Mme Souchay possédait deux *Intérieurs du musée des Petits-Augustins,* où Alexandre Lenoir avait réuni les monuments et les statues les plus célèbres de l'art français; — une *Vue du boulevard des Capucines,* en face la rotonde des Panoramas, établie d'abord boulevard Montmartre, puis transférée pour cause d'agrandissement boulevard des Capucines, nº 17 [2]. La peinture qui représente cet endroit est surtout remarquable par la valeur des tons; mais ce qui, dans le but de mes recherches, fixa surtout mon attention, ce fut le portrait de l'auteur. Pour être fidèle, il faut le dire, cette figure

[1] Mme Souchay, née Cochereau, est morte à Courtalain, le 20 août 1872.

[2] Cette portion de la rue Basse-du-Rempart où se trouvait l'hôtel du baron d'Ivry n'existe plus.

est vulgaire, il lui manque ce qui fait la dignité des esprits supérieurs. La sincérité avec laquelle elle a été reproduite a refroidi le pinceau de l'artiste et l'exécution est de beaucoup inférieure à celle du portrait de M. Louvancour [1] fait en 1814, comme l'indiquent les fleurs de lys sur les boutons de l'uniforme du jeune lycéen. Le modelé des chairs, la chaleur et la transparence du coloris, l'expression de la figure ne laissent rien à désirer et prouvent à quel point Cochereau aurait excellé dans ce genre. Il a laissé une autre répétition de son propre portrait : il s'est représenté dans un atelier, assis devant un chevalet ; la fenêtre qui l'éclaire laisse une partie de la figure dans la demi-teinte, et les rapports de l'ombre à la lumière sont si justes que la photographie, en reproduisant cette image, semble avoir eu la nature pour objectif. Ce petit intérieur, où la figure ne dépasse pas les proportions de celles qui sont dans le tableau du Louvre, a souffert par suite du rentoilage, et les ombres ont noirci. Il fut envoyé à M. Pierre Louvancour en témoignage de reconnaissance : on se rappelle que c'était son protecteur, celui à qui il devait cette position si inattendue. Hélas! ce devait être un dernier adieu. Cochereau l'adressait à son bienfaiteur avant son départ pour Athènes et Jérusalem, où il accompagnait son oncle pour faire le panorama de ces villes. Les deux voyageurs partirent au commencement d'août. En traversant la France, Cochereau ressentit les premières atteintes de la dyssenterie ; arrivé à Toulon, il ne voulut pas retarder le départ de ses compagnons de voyage, au nombre desquels se trouvaient M. le comte de Forbin et l'architecte Huyot. Le mal de mer ne fit qu'augmenter les souffrances du malade, qui expira en face Cerigo, l'ancienne Cythère, le 30 août 1817.

Cette mort fut un coup terrible pour Prévost ; il ne put s'en consoler, et, à son retour, ses amis s'aperçurent que le chagrin avait miné cette forte constitution : il languit et mourut à Paris le 9 janvier 1823.

Un autre personnage se lie trop étroitement à cette histoire pour qu'on l'oublie. Je veux parler de Jean Prévost. Il étudia

[1] M. Louvancour, contemporain et ami de Cochereau, ne parle jamais sans attendrissement de ce camarade d'enfance, et il rappelle sans cesse sa modestie naturelle qu'un succès prématuré n'altéra pas. Si, en cherchant à retracer cette figure, je suis parvenu à en saisir quelques traits, je le dois à l'obligeance de M. Louvancour.

d'abord pour entrer dans les ordres, puis, chargé d'une éducation, il séjourna quelques années en Russie. Revenu en France, il se consacra à l'étude et rédigea les notices des différents panoramas de son frère : il y fait preuve d'autant d'érudition comme historien que de savoir comme archéologue; devant chaque monument d'Athènes, de Jérusalem et de Constantinople il évoque les souvenirs du passé. En 1852, il fit paraître une notice historique sur Montigny-le-Gannelon, où il acheva sa carrière l'année suivante.

En traversant le cimetière de ce village, on voit inscrits, sur la même pierre, les noms de Prévost et de Cochereau. Les habitants ne les oublient pas; mais combien peu parmi eux ont connu Cochereau! Quelques vieillards vous diront peut-être qu'ils l'ont vu dans son enfance; seuls ses camarades d'atelier m'ont renseigné sur son caractère, tous s'accordent à vanter son excellent naturel. Sous l'enveloppe un peu lourde du campagnard il cachait un esprit difficile à découvrir en dehors de l'atelier; si par son talent il n'y occupait pas le premier rang, il était dans cette moyenne d'où sortent parfois des talents plus originaux, et, par une interprétation personnelle de la nature, il échappait à la routine inséparable de toute école. Il ne procédait pas comme nous, me disait M. Schmit, un de ses camarades, et, au lieu de préciser son académie par un trait, il en cherchait l'ensemble dans la masse; peu à peu, en accentuant chaque partie, il arrivait par une exécution plus souple à la même précision. Il possédait surtout une qualité qui était rare à cette époque, le sentiment du clair-obscur et de l'effet, qu'il devait, je suppose, à l'usage de la chambre noire dont il se servait fréquemment pour les panoramas.

Souvent, dans les causeries d'atelier, on reprochait à Prévost d'accaparer son neveu et de le détourner à son profit des études sérieuses. — Je crois au contraire que cette diversion d'études, tout en étant un délassement, profitait au développement des facultés de l'artiste et qu'il apprenait promptement par la pratique ces connaissances que la théorie ne remplace jamais. Beaucoup d'hommes de talent sont restés impuissants à rendre leur pensée faute de ces connaissances. En dehors de l'inimitable portrait de M. de Nanteuil et du *Torse de l'Ecole des Beaux-Arts,* Pagnest n'a jamais su grouper deux figures. Le peintre doit tout savoir. Cochereau, en relevant des plans, en

peignant des monuments et des paysages, acquérait un immense avantage sur ses condisciples, et il aurait été doué de plus d'imagination que son essor n'en eût été que plus élevé.

Lié avec Bouton, l'un des inventeurs du diorama, il travailla souvent avec cet artiste et il semblait destiné comme lui à ne peindre que des intérieurs. J'ai parlé de deux vues prises dans le musée des Petits-Augustins, Cochereau en fit une troisième beaucoup plus importante. Cette toile fut mise en réserve avec plusieurs autres tableaux dans une salle de l'Hôtel-de-Ville en attendant que les réparations de l'hôtel Carnavalet fussent terminées. On sait que cette propriété, qui a appartenu à Mme de Sévigné, fut achetée il y a peu d'années dans le but d'y établir un musée consacré aux souvenirs de l'ancien Paris. Lors de l'incendie de la Commune, ce dépôt devint la proie des flammes; un dessin que je possède est le seul renseignement qui reste de cet intérieur.

S'il n'eût traité que de semblables sujets, Cochereau n'aurait mérité que le titre de peintre d'intérieurs, mais on ne peut ranger son tableau principal dans ce genre où l'être animé n'est que l'accessoire. « Laissez les murailles à ceux qui ne savent pas peindre la figure », disait Granet à Léopold Robert, qui lui demandait conseil sur la route à suivre.

Je ne crois pas me tromper en avançant qu'un brillant avenir attendait Cochereau qui, à vingt ans, entrait dans la carrière par un début si remarquable; et quand on songe qu'il exécuta du premier coup un tableau où la critique n'a rien à reprendre, il est permis d'avoir confiance dans le présage. Enfin, pour résumer mon impression sur cette page unique de notre compatriote, je dirai que plus je l'étudie, plus j'y trouve cet équilibre parfait de toutes les qualités qui la maintiendront au rang des bons tableaux de genre : le goût, la vérité, l'effet et la finesse d'exécution. Mais ce qui me frappe surtout, c'est la maturité de ce talent à l'âge où l'on étudie, c'est cette supériorité sur tant d'autres d'avoir touché le but à l'heure où l'on se prépare pour l'atteindre.

La mort ne respecte ni la jeunesse ni le talent, Cochereau devance dans la tombe Michallon, Pagnest, Géricault, Xavier Leprince et tant d'autres artistes enlevés au printemps de la vie. Ce qui reste d'eux nous rappelle sans cesse tout ce que nous avons perdu!

Je ne puis mieux terminer cette courte notice qu'en y ajoutant la note que je dois à l'obligeance de M. Auguste Couder, l'illustre doyen de l'Académie de peinture. De 1810 à 1814 il a travaillé avec Cochereau dans l'atelier de David. C'est le meilleur témoignage du passé, et la main habile qui l'a écrit préservera cette notice de l'oubli.

« Dès 1810, Cochereau, neveu de Prévost, aidait son oncle dans les peintures de panorama qui attiraient le public dans ces constructions élevées *ad hoc* sur le boulevard Montmartre; ce qui a fait donner le nom de passage des Panoramas à ces galeries contigues érigées en même temps que la rotonde élevée sur le plan de Prévost.

» Cependant l'oncle, désirant développer les heureuses dispositions du jeune artiste, obtint du célèbre David la faveur de le faire admettre au nombre de ses élèves. Cochereau se livra avec zèle à l'étude de l'art sous la haute direction du maître. L'émulation qu'il ressentait était excitée par l'exemple de ses camarades, parmi lesquels se comptaient entre autres Schnetz, Léopold Robert, Pagnest, etc., et d'autres habiles élèves de cette école dirigée vers les hautes régions de l'art. Depuis 1792 elle avait produit de nobles rejetons : Gérard, Gros, Hennequin, Girodet et leurs successeurs jusqu'en 1814, époque de l'exil de l'illustre maître qui mit fin à cet enseignement que l'étranger tenait à honneur de partager avec nous. Mais heureusement Cochereau avait su profiter des quatre années qui, depuis 1810 jusqu'en 1814, l'avaient mis à même de former son talent. Pour son coup d'essai, il entreprit de saisir sur la toile l'aspect pittoresque de l'atelier au moment où, réunis autour du modèle vivant, nous mettions en pratique les leçons de David.

» Comme le jeune artiste ne pouvait disposer du local que vers midi, heure finale de la séance d'étude, Cochereau put en toute liberté exécuter son tableau. Les éloges qu'il reçut de son maître le remplirent de joie et lui confirmèrent ceux que nous lui avions déjà donnés.

» Comme l'exposition était prochaine, David exigea que le tableau de Cochereau y figurât. Il eut un succès complet, ce qui détermina M. Denon, encore directeur des musées impériaux, à en faire l'acquisition.

» Après la mort prématurée de Cochereau, ce tableau a pris

rang parmi les œuvres des peintres français, et, depuis ce temps, a été conservé dans les galeries du Louvre.

» A cette note succincte, ajoutons que notre camarade Cochereau était aimé de tous pour son aimable caractère; il l'était aussi pour son esprit fin et fertile en bonnes plaisanteries, si amicales pourtant que la victime était la première à rire du trait bien décoché.

» Comme doyen d'âge de ceux de mes anciens camarades qui vivent encore, j'éprouve une vraie satisfaction à rendre hommage au souvenir d'un artiste aussi honorable que le fut Cochereau.

» *Signé :* Auguste COUDER. »

Paris, 22 mars 1872.

D'après la sage pensée exprimée dernièrement par l'administration des beaux-arts de distribuer aux musées de province les tableaux accumulés dans les greniers du Louvre, et de répartir dans chaque ville ceux qui auraient un rapport plus direct, un intérêt plus puissant pour la localité; la commission du Musée de Chartres avait exprimé au surintendant des beaux-arts le désir de posséder le tableau de Cochereau. Il lui fut répondu que tout objet exposé dans les galeries ou catalogué ne pouvait être distrait. Dans l'impossibilité d'avoir cette œuvre, ne pourrait-on pas souhaiter pour le pays qu'une reproduction fidèle remplaçât l'original, et rappelât dans le musée de Chartres le souvenir d'un peintre dont le talent est consacré par la place qu'il occupe au Louvre?

Voici la liste des tableaux de Cochereau que j'ai vus. Je prie les personnes qni en connaissent d'autres de vouloir bien me les indiquer afin de les ajouter à ce catalogue.

1. *Une tête d'étude*, d'après le modèle Duboscq; le visage et le regard sont tournés vers le spectateur; peinture sur toile : hauteur 0^m 48, largeur 0^m 39.

2. *Académie*, d'après un jeune homme, le corps vu de profil est complétement dans l'ombre; une silhouette de lumière éclaire la partie gauche, et le fond qui représente un paysage motive l'attitude de cette figure qui se regarde dans une fontaine. Cette étude et la précédente ont été faites à l'atelier de David. Sur toile : hauteur 0^m 56, largeur $0,^m$ 46.

3. *Un Intérieur de Chapelle.* Le chœur est éclairé par la voûte. Sur le devant, des arcades dans l'ombre forment repoussoir. Deux figures prient à gauche près d'une balustrade. (Esquisse sur toile; largeur 0m 31, hauteur 0m 24.)

4. *Une Séance à l'établissement des Sourds-Muets.* (Esquisse sur toile : largeur 0m 64, hauteur 0m 51.)

5. *Les Hauteurs de Montmartre*, étude prise de la croisée de l'atelier de Prévost, boulevard des Capucines. (Sur toile : largeur 0m 39, hauteur 0m 23.)
Ces cinq toiles appartiennent à M. Camille Marcille.

6. *La Porte Roland*, peinte d'après nature, à Montigny. Etude sur toile : largeur 0m 60, hauteur 0m 50; appartient à M. Pouillier, libraire à Châteaudun.

7. *Vue du Boulevard des Capucines en contre-haut de la rue Basse-du-Rempart.* La promenade bordée d'arbres est animée par quelques personnages. Tableau sur toile : largeur 0m 81, hauteur 0m 55; appartient au Musée de Chartres.

8. Le portrait de l'auteur en buste, cravate blanche, habit brun. Sur toile : hauteur 0m 57, largeur 0m 46; appartient à M. Lecesne, imprimeur à Châteaudun.

9. Autre portrait en pied. Cochereau s'est représenté dans l'atelier de son oncle; il est assis devant un chevalet, une fenêtre à droite éclaire le personnage de côté. Cet ensemble a été très-bien rendu par la photographie. Sur toile : largeur 0m 62, hauteur 0m 50; appartient à M. Lucas (Alexis), notaire à Châteaudun.

10. *Deux Intérieurs du Musée des Petits-Augustins*, faisant pendants. Tableaux sur toile : hauteur 0m 46, largeur 0m 33; appartiennent à M. Louvancour, ancien notaire à Chartres.

11. Le portrait de M. Louvancour, fait en 1814; il est représenté avec l'uniforme du collége Sainte-Barbe. Quelques livres sont posés près de lui sur une table. Sur toile : hauteur 0m 55, largeur 0m 45; appartient à M. Louvancour.

12. *Intérieur de la grande salle du Musée des Petits-Augustins*, tableau brûlé lors de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville. Ce tableau était, après celui du Louvre, la composition la plus importante de Cochereau.

13. *L'Intérieur d'une école de peinture*, tableau sur toile : largeur 1m 02, hauteur 0m 90; appartient au Louvre.

14. *Intérieur d'une Académie de dessin éclairé par la lampe.* Les élèves étudient d'après les statues du Gladiateur, de l'Apollon du Belvédère, du Germanicus, du groupe de Castor et Pollux et du buste de la Vénus d'Arles. Largeur 0m 56, hauteur 0m 46; appartient à M. Dumesnil, propriétaire à Paris.

On lit sur un papier collé derrière la toile : J'ai reçu de Monsieur d'Est la somme de douze cents francs qui sont le prix d'un tableau de feu Cochereau mon neveu, et qui représente un effet de lampe. Dont quittance à Paris le 5 janvier de l'année 1821.

PRÉVOST.

En dehors des dessins que Cochereau a faits pour les panoramas et qui sont confondus avec ceux de Prévost, je ne puis citer comme authentiques que cinq feuilles : une académie d'atelier à l'estompe; — le tracé linéaire et perspectif de cet intérieur, qui a été brûlé ; — une vue panoramatique de Montigny-le-Gannelon; — la silhouette d'un groupe d'arbres tracée à la chambre noire; — un petit génie jouant de la flûte. Ce dernier dessin est lavé à l'encre de Chine.

Ces cinq dessins appartiennent à M. Camille Marcille.

C. MARCILLE.

8 février 1873.



RECHERCHES

SUR

UNE AMBASSADE CHARTRAINE

A NAZARETH.

TRADITION LÉGENDAIRE.

Les légendes sont la poésie du peuple.
AMPÈRE.

Le titre de cet article devra, au premier abord, sembler étrange au plus grand nombre des lecteurs non initiés aux traditions légendaires du Moyen-Age. Cependant toutes les histoires, traitant de l'origine des peuples et de la plupart des villes, fourmillent de récits qui, transmis d'âge en âge, et de bouche en bouche, finissent par nous arriver défigurés et, de la sorte, n'offrent plus, dans leur exposé chronologique, l'authenticité nécessaire pour en garantir la vérité.

Nous devons avouer, ici, que, malgré le savoir et le talent d'investigation déployé par nos historiens locaux, tant anciens que modernes, les origines du Christianisme, dans notre contrée Beauceronne, sont loin de présenter des dates certaines, attendu qu'il existe beaucoup de lacunes et de contradictions dans les récits divers, touchant ce grand fait historique; c'est ainsi que les uns, ce sont les anciens, font prêcher la religion du Christ dès le premier siècle, tandis que nos modernes écrivains n'admettent cet apostolat qu'au troisième siècle.

L'événement traditionnel et légendaire, sujet des recherches auxquelles nous nous sommes livré, dans le but d'élucider la question, n'a été raconté que d'une manière sommaire par quelques-uns de nos Chroniqueurs locaux qui, inspirés par un zèle pieux, se sont le plus souvent laissé guider par leur imagination un peu exaltée et par des inspirations où le merveilleux domine.

Ce que nous voulons reproduire ici, c'est la relation d'une Ambassade qui aurait été envoyée en Orient par les Chartrains, au premier siècle du Christianisme. Nos ancêtres, informés, par la voix des premiers apôtres venus dans nos contrées et particulièrement dans notre cité pour y prêcher la foi, que la sainte Vierge existait encore et qu'elle habitait Nazareth, près de Jérusalem, auraient résolu d'envoyer vers elle une députation, pour lui offrir la suzeraineté de leur ville et implorer sa protection. Notre rôle, dans cet exposé de nos recherches, sera des plus simples, puisqu'il consistera à reproduire les versions diverses de nos historiens qui ont traité ce point curieux et intéressant de nos chroniques locales. Nous commencerons par l'exposé le plus exact et le plus complet de ce récit que nous avons extrait d'un manuscrit rare et inédit de la Bibliothèque de Chartres [1]. Composé par Claude Savard [2], en 1664, il a pour titre *Parthenie ov Histoire de Chartres,* ouvrage qu'il ne faut pas confondre avec la *Parthenie* imprimée de Sébastien Roulliard, dont nous parlerons ensuite. Voici l'extrait du chapitre XIV, de Savard, intitulé : *De l'Ambassade des Chartrains vers la Sainte Vierge.* Après avoir décrit en ces termes la mort funeste du préfet romain Quirinus, « ce misérable Président tomba par » terre et son âme, sortant de son corps criminel, rendit » comme un coup de tonnerre, et, aussitôt, les grilles des pri- » sons furent brisées et les chaînes qui captivoient Potentian et » ses compagnons, comme par miracle, furent rompues, » le même historien dit que le peuple, confirmé dans la foi catholique, délivra les confesseurs et offrit à Potentian de l'établir chef

[1] 6/DD n° 21. (Fonds Roux.)

[2] Claude Savard, Chartrain, né le 7 septembre 1640, paroisse de Saint-Maurice-lès-Chartres, est auteur d'une histoire manuscrite de sa paroisse. — Voyez *Chroniques, Légendes, Curiosités et Biographies Beauceronnes*, par Ad. Lecocq. (Chartres, Petrot-Garnier, 1870), in-8°, p. 222. — *Glanes Beauceronnes.* (Chartres. Petrot-Garnier, 1870), in-12, p. 263. — *Annales, Souvenirs et Traditions historiques du pays Chartrain,* par Ad. Lecocq, in-8°, p. 49.

spirituel et temporel, pour succéder à Priscus [1], honneur que refusa le saint Apôtre, Savard ajoute que le même Potentian « donna advis d'aller à la saincte Vierge, laquelle demeuroit dans » le village de Nazareth, ce qui les confirmeroit dans une parfaicte » foy, et augmenteroit le zèle et piété qu'ils avoient eu pour elle, » dans ce lieu. Partant, les Chartrains députèrent trois des plus » notables et des plus affectionnés; or, je me persuade qu'un cha- » cun désiroit ceste mission et ambassade, et, afin que tous les Ci- » toyens participassent à ce bonheur, on les esleut des trois Estats : » premièrement un lévite Druide, un Jurisconsulte et un Œdile, » lesquels partirent de Chartres, le 15 de janvier, et arrivèrent, le » 12 juillet dans Hiérusalem. Je ne veux pas embarquer mon esprit » avec eux, puisque le péril est trop commun sur la mer, et je ne » suis appuyé que sur ma pleume; c'est pourquoy, je suis plus ayse » de les contempler au bord du fleuve du Jourdain, et admirer le » commencement de leur bonheur. Nous lisons, dans l'ancienne Loy, » que Dieu protégeoit tellement ceux qui entreprenoient des voiages » pour sa gloire, qu'il envoie des Anges, sous des formes humaines, » pour esloigner les dangers, et pour conduire à la fin qui est pro- » posée; le jeune Tobie receut ceste faveur du Ciel, dans un des- » sein différent, quand il alla, dans une province estrangère, cher- » cher une espouse sage et fidèle. Ce mesme Dieu ne manqua pas » de providence envers ces pèlerins Chartrains, il ne destina pas un » Ange figuré dont la présence leur auroit plutost donné de la ter- » reur que de l'asseurance, mais Sarette se trouva, au sortir de la » ville de Hiérusalem, elle estoit la servante de la saincte Vierge, » laquelle estoit venue achepter des laines pour travailler aux orne- » ments du Temple, ce qui faisoit leur occupation ordinaire; ceste » bonne fille, inspirée plutost d'en haut que par signes, vint abor- » der ces trois estrangers qui tesmoignoient, par leur maintien, » paroles et habits, chercher quelque chose dans ce pays; ils luy » déclarèrent la cause de leur venue, dont elle fut surprise et ravie » dans l'âme, et eux aussi ressentirent une joie intérieure, quant » elle se dit estre la servante de la saincte Vierge, et eux ils estoient » des Ambassadeurs vers elle, d'une nation esloignée. Partant, » Sarette les conduit dans le chemin du Liban, sous l'agréable » feuillage des arbres, jusque dans le village de Nazareth, et les » introduit dans l'auguste chambre de la très-sacrée Vierge. Or, la » crainte, qui intimide les cœurs et confond les esprits, n'empescha

[1] Nos historiens locaux parlent souvent de Priscus qui aurait gouverné le Pays Chartrain avant Tasgetius; ils le qualifient du titre de Roi, de Comte ou de Prince. Tous invoquent à ce sujet la *Vieille Chronique* de l'Eglise de Chartres et les anciennes Archives du Chapitre.

» point que ces fidèles Messagers ne proposassent à la saincte » Vierge la cause de leur mission, en ceste sorte :

» Illustre Dame,

» Nous vous saluons, quoique incongneus à vostre grandeur, » nous sommes des habitans d'un pays estranger qui avons receu » et congneu la vérité évangélique de la bouche de Savinian et » Potentian, délégués en nostre ville, de la part du Prince des » Apôtres; ce n'est donc pas le principal motif qui nous induit » dans les terres de Judée, pour estre convaincus, mais plutost » pour vous déclarer un mystère lequel a précédé vostre naissance » temporelle, l'espace de deux siècles. Vous sçaurez donc, illustre » Dame, que nos pères érigèrent un autel dans une forest antique, » taillèrent une image d'une fille qui tient un enfant entre ses bras, » et le dédierent à une Vierge qui devoit enfanter; et, afin que la » postérité en conservast l'heureuse mémoire, ils adjoustèrent cet » escrit : *Virgini Pariturœ*. De sorte que ils offroient tous leurs sa» crifices à Dieu, en l'honneur d'une Vierge qui enfanteroit. Plu» sieurs prodiges et miracles, dont le récit choqueroit vostre mo» destie, estoient opérés dans ce lieu et boccage; c'est pourquoi le » premier de nostre ville de Chartres, Priscus, a légué sa princi» pauté à Celle qui seroit recongneue, dans le temps, Vierge et » avoir enfanté; or, nous sommes persuadés de ce, par la doc» trine des Apôtres; nous sommes confirmés par la bouche de Celle » qui a le bonheur particulier de vous servir, et à la faveur de » laquelle nous sommes entrés dans ce sanctuaire. Partant, Vierge » saincte, nous vous supplions, du profond du cœur, de rece» voir la Principauté chartraine : quoique tout l'Univers dépende » de vostre domaine, et que toutes les générations vous déclarent » bienheureuse, néantmoins adjoustez à nostre bonheur que nous » vous disions la Reine de Chartres, en particulier, afin que nostre » mission soit parfaictement accomplie, si nous méritons l'émi» nente qualité de vos vassaux. »

RESPONSE DE LA VIERGE AUX CHARTRAINS.

« Amis de mon fils Jésus,

» Soyez les bienvenus; je vous assure que vous renouvellés en » mon âme toute la joie qu'elle receut quand un Ange cœleste » m'adressa, à moi indigne, ces charmantes paroles : *Ave, Maria,* » *gratia plena,* par la vertu desquelles je senti mon cœur esmeu » d'une grâce extraordinaire, et, ainsy, je conceu un fils unique » de Dieu, lequel a esté recongneu tel, par ses miracles, par sa

» mort et par sa résurrection. Or, quant à vos pères qui m'ont » attribué la qualité de mère de Dieu, auparavant que je l'eusse » méritée, il est bien juste que je consente à la demande que vous » me faites; c'est pourquoy j'accepte volontiers la Principauté Chartraine, non-seulement de cœur et de bouche, mais je veux vous » en donner une marque visible, par une épistre que vous emporterez à vos Concitoyens, ce qui sera le gage œternel de mon » affection. »

FORME DE LA LETTRE TRADUICTE DE L'HÉBREU EN FRANÇOIS.

« J'ai, Marie, l'indigne servante du Seigneur, recongneu et approuvé la piété des Chartrains singulière envers Dieu, entre plusieurs autres nations; pour satisfaire à leurs vœux, j'accepte » volontiers la Principauté de la ville de Chartres; je me déclare sa » Dame et protectrice, et le confirme par ma main.

» Signé

» MARIE, l'indigne servante
» du Seigneur. »

« Ceste lettre est conservée, dans le Thrésor de l'Esglise de » Chartres, et enfermée soigneusement dans la Saincte-Châsse[1]. »

Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, l'historien Savard n'est pas le seul de nos chroniqueurs qui ait mentionné cette singulière Ambassade. Voici ce que Roulliard raconte, à ce sujet, dans sa *Parthenie*[2], 1re partie, fol° 119 v°. « Ils ne voulurent » (les Chartrains) que lesdits Mages eussent aucun advantage » sur eux : ains, puis que la mort et résurrection du Sauveur » leur avoit, à leur regret extrême, osté le moien de le voir » sur terre revestu de son humanité, au moins se résolurent-» ils de faire visiter la Vierge, aians sceu qu'elle estoit encore » en vie. Partant, députèrent Orateurs devers elle (selon que » portent les Archives de l'Eglise), qui, arrivez à bon port, au » lieu de sa demeure, eurent l'honneur de contempler ce visage » qui ravissoit mêmes les Anges en admiration, et receurent

[1] Une lettre de ce genre a été écrite par fr. Arnoux, carme déchaussé, en 1650, comme étant secrétaire de Jésus-Christ, au sujet du mariage mystique de Madeleine Gasselin. Voyez *Traité des Superstitions*, etc., par J.-B. Thiers. (Paris, de Nully, M DCC IV), t. IV, p. 551.

[2] *Parthenie ov Histoire de la très-avgvste et très-dévote église de Chartres*, par Me Sébastien Rovlliard. (Paris, Thierry, M DC IX), in-8°.

» cette faveur que de lui faire entendre l'extrême dévotion que » les Chartrains avoient eu à son service, voires longtemps » avant sa naissance en ce monde, etc., etc. »

Le Chartrain messire Charles Challine, écuyer, seigneur de Messalain, premier avocat du Roi au bailliage de Chartres, a, dans son *Histoire, ou Recherches sur l'Histoire de Chartres* manuscrite, 2e partie, chap. IV, suivi pas à pas le texte de Roulliard, au sujet de cette Ambassade; il ajoute aussi, « que » la Vierge tousjours prit plaisir à se nommer *Dame de* » *Chartres*, alors qu'elle a voulu paroistre devant les hommes, » qui est une pieuse créance de nos ancestres, etc., etc. »

Un autre historien, mais étranger à notre localité, Louis Abelly, évêque de Rhodez, dans son livre publié en 1662 et intitulé : *La tradition de l'Eglise, touchant la dévotion particulière des Chrétiens envers la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu* [1], page 18, dit que « Savinian et Potentian, étant à » Chartres, preschèrent, en ce lieu, ce mystère avec un tel » succez, que ces bons peuples, non contens d'embrasser la » foy de Jésus-Christ, ayans appris que cette admirable Vierge, » qui avoit enfanté ce divin enfant, estoit encore vivante sur la » terre et qu'elle faisoit son séjour en la ville de Hiérusalem, » députèrent et envoyèrent devers elle quelques-uns des habi- » tans de leur ville, pour luy rendre leurs respects, et luy » faire hommage, comme à Celle qu'ils reconnaissent pour la » mère du vray Dieu. »

Cassan, dans sa *Statistique de l'arrondissement de Mantes* [2], publiée en 1833, dit, page 18, « Qu'un historien de cette ville » raconte que les bourgeois de Chartres allèrent à Jérusalem, » offrir à la sainte Vierge, encore vivante, le titre de Dame de » Chartres, titre qu'elle accepta. Des habitans de Mantes se » joignirent à la députation. »

Enfin, notre savant collègue, M. E. de Lépinois, dans son *Histoire de Chartres* [3], tome I, p. 19, signale aussi cette même tradition légendaire, en disant que nos historiens locaux « l'ont » puisée dans la *Vieille Chronique* et les anciens *Bréviaires*

[1] 2e édit. in-8°. (Paris, Georges Josse, 1662). Biblioth. de Chartres, 56/G, n° 11,660.

[2] (Mantes, Forcade, 1833), in-8°.

[3] (Chartres, Garnier, 1854), 2 vol. in-8°.

» de l'Eglise. Suivant ces documents dont plusieurs leçons » existent à la Bibliothèque de Chartres, les premiers Mission- » naires arrivés à Chartres, peu de temps après la mort du » Sauveur, y trouvèrent un autel dressé par les Druides à la » Vierge qui devait enfanter, *Virgini Pariturœ.* Priscus, chef » Chartrain, envoya une ambassade à la sainte Vierge pour la » prier d'accepter le titre de Dame de Chartres. » Ainsi nous pouvons constater que les historiens qui ont parlé de l'origine du Christianisme, dans le pays Chartrain, semblent ne pouvoir se dispenser de signaler cette Ambassade d'habitants Carnutes vers la sainte Vierge.

L'abbé Lequeux, dans son *Histoire du diocèse de Soissons et de Laon,* publiée en 1859 [1], rapporte un fait qui vient appuyer encore notre légende *Virgini Pariturœ,* tout en nous racontant un voyage qui aurait été fait à Jérusalem, par un roi de la Grande-Bretagne, nommé Quilius, et également du vivant de la Vierge. Il dit, t. I, page 21 : « On est étonné de trouver, dans » les souvenirs de ces âges primitifs, quelques instincts qui » semblaient préparer le Christianisme. On sait que les habi- » tants de Chartres attachent beaucoup d'importance à l'an- » cienne tradition, selon laquelle les Druides du pays auraient » enseigné *qu'une Vierge devait enfanter,* et l'auraient honorée » d'avance. Il existe une tradition toute semblable, et peut- » être aussi ancienne, à Nogent-sous-Coucy [2], et nous en » avons pour témoin le savant Guibert, abbé de Nogent, qui » écrivait vers l'an 1120 [3]. On voyait encore, ces années der- » nières, dans la modeste chapelle, conservée dans la partie » subsistante de l'abbaye, une pierre sculptée en relief qui re- » présente la sainte Vierge avec cette inscription : *Virgo pari-* » *tura de Nogento.* »

Quant au voyage du roi Quilius à Jérusalem, lequel voyage se rattache à l'Ambassade Chartraine, Guibert, auquel est empruntée cette narration, déclare l'avoir tirée d'un récit en vers, qui avait été composé très-anciennement, et qu'on lisait dans l'église du monastère; il remarque qu'il n'y aurait pas ajouté

[1] (Paris, Parmantier, 1859), 2 vol. in-18.

[2] (Arrond. de Laon, Aisne).

[3] Au sujet de Quilius, voyez, dans l'œuvre de Guibert, *De Vita sua*, lib. II, ch. 1, et dans les *Curiosités des traditions*, p. 405.

foi, s'il n'avait pas vu ce récit fortifié par des preuves subsistantes encore de son temps. « Un des rois nombreux, dit-il,
» entre lesquels était partagée la Grande-Bretagne, et nommé
» Quilius, fut poussé par une inspiration divine, à rechercher
» la véritable religion, et à aller jusqu'à Jérusalem, peu de
» temps après que les Mystères de la Rédemption y eurent été
» accomplis : il passa par Nogent-sous-Coucy; il vit qu'en ce
» lieu, l'on avait honoré, sans la connaître, la mère qui devait
» donner au monde un *Dieu fait homme;* il conçut une nou-
» velle ardeur pour continuer sa route. Il arriva à Jérusalem,
» il y entendit la prédication de saint Pierre et des autres
» Apôtres; il s'entretint avec Marie elle-même qui rendit té-
» moignage de l'incarnation divine. Après avoir été instruit et
» baptisé, Quilius reçut, de la mère de Dieu et de ses saints
» Apôtres, des gages propres à conserver, dans sa mémoire,
» les faits touchants qui lui avaient été racontés. »

Quilius retournant dans sa patrie fut surpris de maladie, à Nogent où il mourut. On plaça près de son corps la cassette qui contenait les reliques qu'il emportait de la Terre-Sainte. Ce qui semblerait prouver qu'à Nogent, on a cru aux faits précédents, c'est qu'anciennement l'abbaye de Nogent portait gravée, sur son sceau, la tête et la légende de ce prince Breton, lequel sceau a été reproduit et publié par Luc d'Achery [1].

Nous terminerons ces recherches traditionnelles et légendaires, en mettant, sous les yeux de la Société, le double texte de deux sentences qui, quant au fond, sont identiques, quoique différant légèrement, quant à l'expression dans le contexte. Ce double texte renferme la sentence juridique qui aurait été prononcée par Ponce-Pilate contre Jésus-Christ.

La première, qui est rédigée en latin, a été trouvée par nous, inscrite dans le tome Ier du *Registre des Echevins de la ville de Chartres* (1438-1576), lequel est conservé aux Archives de la Mairie; ce texte est inscrit à la date du 23 avril 1511. Le voici :

« *Nos Poncius Pilatus, præpositus Judex in Jerusalem, sub potentissimo monarcha Tiberio Cesare, cujus felicissimum imperium in omnibus et ex cunctis conservet salutem; nos*

[1] Guibert. *Opera*, p. 448. L'abbé Lequeux reproduisit en lithographie le dessin de la Vierge de Nogent, ainsi que le sceau de Quilius, d'après la gravure de Luc d'Achery, annotateur des œuvres de Guibert. Ce sceau a pour légende QVILIUS REX.

sedentes pro tribunali, ob zelum justicie et sinagoge populi Judeorum, presentatus est Ihesu Nazarenus qui, temeraria assertione, filium Dei se dixit, cùm ex pauperculâ matre natus sit, et regem Judeorum se jactat, populumque à Mosaïca lege probatissimâ revocat, et, omnibus visis et probatis, crucis patibulo condempnatum prescribimus, unà cum duobus latronibus. Ite et tenete eum. »

« Forma dicte sentencie contra Ihesum, secondum Nicodemum, est sub his verbis :

» *Gens tua comprobavit te regem, propterea precipio te primum flagellari, secundum principum statuta, deinde in cruce elevari.* »

Dans quelle circonstance nos Ediles ont-ils voté l'inscription de cette curieuse sentence sur leur registre de délibérations? Nous ne trouvons aucune indication à ce sujet, seulement, à la date du même jour, on voit insérée cette mention :

« Payé au frère Michel Martin, de l'ordre des Frères Pres-
» cheurs, 5 ℔ tr., pour avoir presché pendant le Caresme.

» *Item*, au frère Jean Bonicent, de l'ordre des Frères Mi-
» neurs, pour sa prédication de Caresme, 5 ℔ tr. »

C'est peut-être de l'un de ces bons Pères que nos Echevins auraient reçu la transmission de ce rare et curieux document et, pour en assurer la conservation, ils en auraient ordonné l'insertion dans leur registre.

La seconde sentence, reproduite sur le même sujet, est rédigée en français; nous l'avons trouvée imprimée en lettres gothiques, dans un *Livre d'Heures à l'usaige de Chartres* publié au XVI[e] siècle [1]. Elle est conçue en ces termes :

« **La sentence de Pilate,**

» **Nous Ponce Pilate, grand gouuerneur de la préuosté de Iudée, pour l'empereur nostre sire César, salut et réuérence à nostre sire. Veu le procès entre les seigneurs grans prebstres, pharisée, scribes**

[1] *Ces présentes heures à l'usaige de Chartres, toutes au long sans en rien requérir.*

On les vend à Paris, en la rue Sainct-Jaques, à l'enseigne de l'Éléphant, devant les Mathurins, chez la veufve de Françoys Regnault.

A la fin on lit : *Imprimé à Paris, pour Geofroy Roucoulet*. Biblioth. de Chartres C/54, n° 11,344, *quinquies*.

et gouuerneurs, principaux bourgeoys, marchans et populaire de ceste cité de Jérusalem, conquérant et complaignans, d'une part; et Jésus de Nazareth, criminel, acusé de crime de lèse Maiesté auec celuy de blasphémateur de la loy de Moyse et séducteur de peuple, soy disant roi des Juifz, d'autre part; nous duement informez des maléfices, cautelles, tromperies et séditions dudict de Nazareth.

» Et son procès suffisament prouué par les tesmoingts suffisans, condemnons, par arrest et sentence difinitiue de nostre court, ledict de Nazareth estre fustigué et foytté, selon la forme impérialle, et, de sa croix liée sur ses espaulles, mené en nostre publicque iustice de Caluaire, et, là, tout nud estre pendu, ataché et cloué en sa croix, tant que l'âme soit partie du corps : sans opposition, ne appellation quelconque. Donné en notre court de ladicte prouosté, de Jérusalem, en nostre siège de Licostratos, la iiii[e] Lune de mars. »

Nous pourrions citer encore, le *Thrésor admirable de la sentence prononcée par Ponce-Pilate contre notre sauveur Jésus-Christ* [1].

Voici un passage biographique fort intéressant, au sujet de Ponce-Pilate, extrait d'un Manuscrit, du XV[e] siècle, de la Bibliothèque de Grenoble, intitulé *Registre Delphinal,* par Mathieu Thomassin, fol. XLV. « Pons-Pylate qui, devant la » passion de Jésus-Christ, estoit juge et avoit le gouvernement » de Judée pour l'empereur Tybère, selon que dit le maistre » des historiens, fut né de Lyon sur le Rosne, les autres » disent de Vienne, entre Saint-Vallier. Et là souloit avoir une » grosse tour, assez près du Rosne; et dit-l'on communément » que là estoit l'hostel dudit Pylate. Cestuy donna la sentence » de mort contre Nostre-Seigneur Jésus-Christ. Peu de temps » après, il fut banny dudit pays de Judée et envoyé en exil à » Vienne, et illec mis en prison où il se bastit tant de ses » mains qu'il précipita sa vie et se tua [2]. Et, pour ce, fut-il » gecté dans le Rosne. Pour lequel tant de maux et d'inconvé- » nients diaboliques se faisoient, sur ladite rivière, que ceux de » Vienne furent contraints de quérir le corps dudit Pylate, et

[1] (Paris, Guill. Julien, 1581), in-12; (Paris, Techener, 1839), in-12, fac-simile.

[2] Voy. *Le Promptvaire des Médalles* (Lyon, G Roville, 1553), in-4°, 2e part., p. 7. Il y a une notice sur Pilate et son portrait.

» dit-on qu'il fut porté et gecté en ung lac qui est au royaume,
» près de Vienne, en une montagne, appelée Montbyol, dont
» saillent, plusieurs fois, pluyes, gresles, tempestes et autres
» inconvénients[1].... »

Si nous avons exposé, à titre de documents intéressants et curieux, ces deux sentences, ainsi que le récit de notre Ambassade chartraine, nous n'avons jamais eu l'intention d'en affirmer l'authenticité, ni d'en discuter la valeur historique. Notre but, en conservant fidèlement notre rôle de chroniqueur de la localité, était de faire connaître les sources et les ouvrages renfermant d'antiques traditions, si curieuses à étudier. Ces siècles reculés étaient assurément remarquables par leur robuste croyance, tandis qu'à notre époque, nous pouvons observer que, si l'esprit d'incrédulité dominait, à la fin du XVIII[e] siècle, le XIX[e] sera signalé, dans l'avenir, comme un siècle d'indifférence, tant pour la foi politique que pour la foi religieuse. A ce point de vue, nous jugeons inutile de nous appesantir et d'argumenter, sur la valeur intrinsèque de ces documents, mais il nous semble à propos de les signaler, ne serait-ce qu'à titre de simples curiosités philosophiques et morales.

Pourquoi nos contemporains semblent-ils s'évertuer à abolir les traditions séculaires et réputées historiques, tandis que, par une singulière contradiction, on se plaît à traduire et réimprimer les romans des *Chevaliers de la Table-Ronde,* ainsi que les poëmes des Trouvères? Mais qu'a-t-on fait, je le demande, de la fidélité renommée du *Chien de Montargis?* du nom et de l'action héroïque de *Guillaume-Tell?* de ce *Pharamond,* réputé premier roi de la monarchie française? Puis, encore, de l'inspiration divine de *Jeanne-Darc?* On s'est donné le malin plaisir de détruire, ou de défigurer ces antiques traditions, afin de pouvoir rire à son aise de la prétendue naïveté de nos pères. Dans quel but explore-t-on, le plus souvent, nos vieilles archives, c'est afin d'avoir lieu de constater que, parmi les nombreuses Chartes que l'on y conserve, et qui étaient, jusqu'alors, considérées comme authentiques, il s'en trouve certaines qui seraient reconnues apocryphes et frauduleuses, et créées dans des

[1] Voy. le *Panthéon littéraire*, documents divers sur Jeanne d'Arc, p. 535, XV[e] siècle, et *Jésus devant Caïphe et Pilate*, par Dupin. (Paris, 1863), in-18.

vues d'orgueil, d'ambition ou de lucre. Suivant nos modernes historiens, *L'Homme au masque de fer* ne semblerait être qu'une légende ou un mythe, attendu que, chaque année, pour ainsi dire, cette victime d'une politique mystérieuse change de nom, et la cause de son incarcération est attribuée à des motifs qui varient sans cesse. Cependant, deux siècles à peine nous séparent de cet événement qui s'est presque passé sous les yeux de nos pères. Comment se fait-il que les nouveaux documents produits, touchant cet insondable mystère, s'annoncent chaque fois, et toujours, comme révélateurs enfin de la vérité? Il est triste de dire que chaque écrivain qui s'avise d'aborder, à son tour, cette question historique, semblerait se livrer à une sorte de pugilat contre l'adversaire qui l'a précédé dans cette matière. Au moment où nous dissertons, à ce sujet, *L'Homme au masque de fer* de M. Topin est en baisse, attendu que celui qui sort de la récente fabrique de M. Th. Iung, officier d'État-Major, offre l'attrait de la nouveauté, et que son récit s'appuierait sur des pièces, apparemment, plus authentiques; espérons donc que ce sera enfin le dernier! En terminant cet article, nous invitons les amateurs de traditions légendaires à lire une brochure très-spirituelle, écrite par un ecclésiastique d'Agen, et publiée en 1836, sous ce titre : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé* [1], ou bien le volume de Louis Geoffroy intitulé : *Napoléon apocryphe* [2]. Honneur à ces auteurs modernes! Eux, au moins, ne détruisent pas les traditions de l'histoire, ils se contentent d'en faire des légendes. Un fait avéré, c'est que les incertitudes historiques sont, à notre époque, en guerre ouverte avec la philosophie de l'histoire. N'oublions donc pas que le célèbre Ampère a dit, avec beaucoup de raison, « Que les légendes sont la poésie du peuple. »

[1] Voici le titre de la 10e édition publiée à Paris, par Ch. Meyrueis, en 1864, in-32. *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé, ou grand erratum, source d'un nombre infini d'errata à noter dans l'histoire du XIXe siècle*, par feu J.-B. Pérès, bibliothécaire de la ville d'Agen.

[2] (Paris, Paulin, 1841), in-12.

AD. LECOCQ.

Chartres, 1er février 1873.

ÉTUDE

SUR DES

SCULPTURES DU PORTAIL ROYAL

DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

Depuis que l'iconographie chrétienne a fait revivre à nos yeux tout ce monde de figures peintes ou sculptées dont le Moyen-Age avait peuplé nos antiques cathédrales, il n'y a presque plus d'hiéroglyphes à déchiffrer ni de mystères à découvrir dans leur ornementation historiée. La persévérance des érudits à étudier par analogie les scènes qui s'y déroulent conçues d'après un plan presque identique, nous a rouvert ces grands livres de sculpture et d'imagerie religieuse qu'avait fermés et fait oublier l'engouement de la Renaissance payenne.

Un prêtre que Chartres a possédé longtemps n'a pas peu contribué, pour sa part, à nous faire connaître et apprécier les beautés et les richesses de notre vieille basilique, la gloire de la cité et l'une des merveilles de l'architecture ogivale. Sa *Description de la cathédrale* est si complète et traitée avec un savoir si profond, qu'il n'a laissé à ceux qui voudraient le suivre dans ce genre d'études, que le mince mérite et la petite satisfaction de relever certaines erreurs de détail, ou d'interpréter avec plus ou moins de bonheur quelques points obscurs et incompris. M. Bulteau, l'auteur de cette description, s'est fait lui-même un devoir de les signaler dans son ouvrage, et c'est un mérite de plus pour un savant de se garantir de l'erreur pour en préserver les autres. C'est ainsi qu'il avoue ne pas

comprendre le sujet représenté dans un vitrail qui se voit au-dessus du rétable de la Vierge-du-Pilier, et qu'en montrant l'Ascension de Jésus-Christ dans le tympan de la porte latérale de gauche, à l'ouest, il déclare que c'est l'opinion qui lui paraît la plus plausible, mais sans oser se prononcer.

L'auteur de la *Description* qui a moissonné tant de richesses permettra donc à d'autres de glaner un peu après lui et d'entrer timidement en discussion sur les sujets contestés. C'est ce que je me propose de faire en combattant l'opinion des archéologues qui ont vu dans le tympan dont je viens de parler, soit l'Ascension, soit la Descente aux lymbes, et en essayant de démontrer que cette scène représente le dernier avénement du Christ ou les préliminaires du Jugement. Mais il n'est pas inutile d'exposer préalablement le sens général de l'admirable composition du portail occidental.

I.

Le portail de l'ouest est dédié à Jésus-Christ, roi du ciel et de la terre. Pris dans son ensemble, il représente son règne dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. C'est donc un tableau du Christianisme esquissé à grands traits, offrant avec ordre et symétrie les principales divisions de son histoire et les points les plus saillants de sa doctrine. Il est évident que l'homme de génie qui a conçu et coordonné cette œuvre, a voulu offrir, à l'entrée du temple saint, aux regards du peuple qui n'avait pas alors d'autre livre pour s'instruire, une bible et un évangile en relief, l'ancien et le nouveau Testament, un compendium du christianisme. Le Christ, en effet, qui en est l'auteur et le chef, remplit tous les temps : *Jesus Christus heri et hodiè : ipse et in sæcula.* (Ad Hebr., XIII, 8). C'est ce que l'artiste du XIIe siècle nous montre dans les pages de ce livre sculpté : à la partie inférieure, le Christ attendu, promis, prédit et figuré (c'est la Bible); au centre, le Christ réalisant les prophéties et tous les actes de sa mission divine (c'est l'Evangile); au sommet, le triomphe, les joies et la gloire de la vie future (c'est le couronnement de la religion dans la personne de son chef).

Il faut donc commencer l'étude de ce portail par les grandes

dommance révèle non-seulement le génie de l'art, mais surtout le génie de la foi.

Au-dessus du portail et du triplet ogival de la façade, on voit saillir sur deux pilastres, d'un côté un bœuf, de l'autre un lion tenant une tête humaine dans ses griffes. Ces deux animaux symboliques qui n'offrent que la partie antérieure du corps, figurent ici, à mon avis, comme le titre général de ce catéchisme historié [1]. Puisqu'il renferme les notions fondamentales de l'enseignement chrétien, l'ancien et le nouveau Testament, le bœuf, image des sacrifices d'autrefois, semble représenter ici la religion judaïque, abolie dans son culte et ses sacrifices, mais confirmée et perfectionnée dans sa morale; et ce lion vainqueur est sans doute un symbole du Christ, le lion de la tribu de Juda, prophétisé par Jacob sur son lit de mort : « *Catulus leonis Juda; ad prædam, fili mi, ascendisti.* Juda est comme un jeune lion ; vous vous êtes levé, mon fils, pour ravir la proie... » (Gen., ch. XLIX, 9.) C'est de ce lion qu'a voulu parler également l'apôtre saint Jean, dans le chapitre V de l'Apocalypse : « *Vicit leo de tribu Juda...* Le lion de la tribu de Juda a vaincu » ; la proie qu'il tient est le symbole de sa victoire sur ses ennemis.

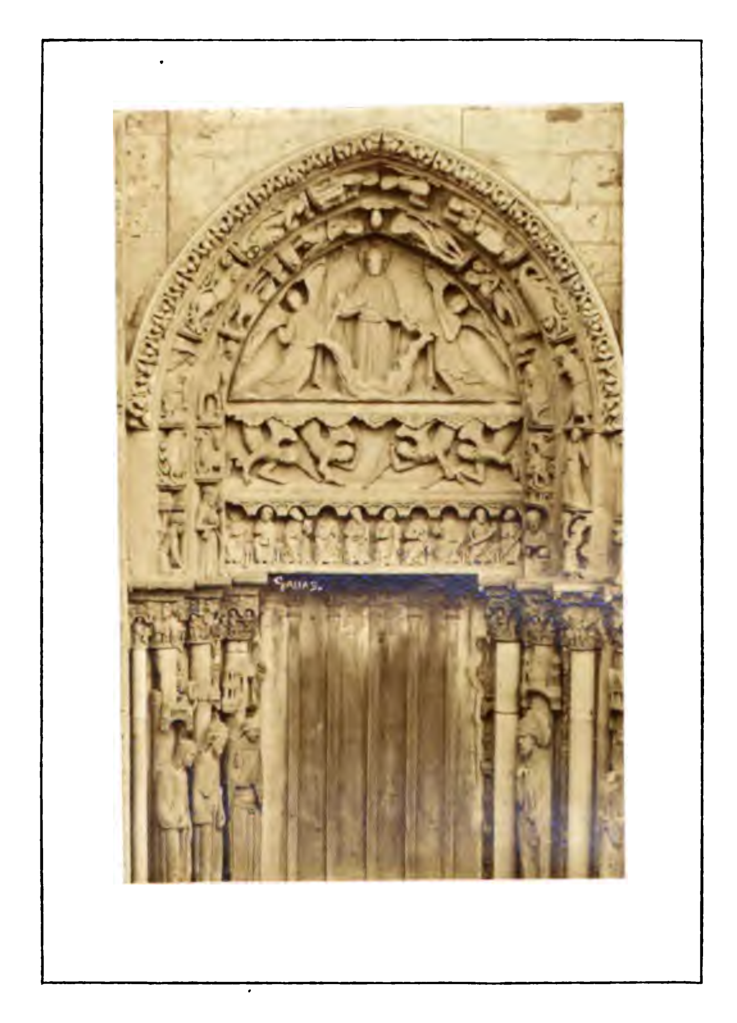
Inutile d'entrer dans plus de détails. C'en est assez pour découvrir la pensée d'ensemble qui a présidé à cette grande composition doctrinale et historique. J'aborde maintenant le point en discussion.

II.

Le tympan ou fronton qui surmonte la porte latérale située à la gauche de l'observateur, est divisé en trois compartiments comme celui de la porte correspondante du côté droit. Dans la partie supérieure qui occupe la plus grande dimension, on remarque l'image de Jésus-Christ debout sur quelque chose d'onduleux qui se recourbe sous ses pieds et remonte de chaque côté jusqu'au-dessous de la ceinture. Il lève la main droite et tient la gauche abaissée. Il est accompagné de deux anges dont la pose n'est pas symétriquement la même comme

[1] Le bœuf se trouvant mutilé, je ne puis que hasarder l'interprétation de ces deux figures.

CATHÉDRALE DE CHARTRES



PORTAIL ROYAL

PORTE LATÉRALE DE GAUCHE


UNIV. OF MICH.

celle des anges thuriféraires; celui qui est placé à la droite du Christ a les bras étendus, et l'autre, situé à sa gauche, les ramène vers sa poitrine. Toute cette partie du tympan était autrefois encadrée d'une bordure de nuages.

Le compartiment du milieu est rempli par quatre anges émergeant des nuages et descendant visiblement du ciel vers la terre. Leur attitude, leur bouche entr'ouverte, le geste de leurs bras, dont l'un fait un signal d'appel tandis que l'autre montre les cieux, ne laissent aucun doute sur la mission qu'ils exercent. Ce sont des messagers célestes envoyés aux mortels.

Dans la zone inférieure, des personnages assis, aux pieds nus, des apôtres probablement, répondent à cet appel des anges, comme leur posture l'indique : ils ont tous, excepté deux, le visage tourné vers le ciel [1]. Ils tiennent des livres ou des banderoles; leur physionomie exprime la paix et l'allégresse.

Telle est la description exacte de cette scène dont les différentes parties paraissent se suivre et se lier entre elles.

Or je pense, sans vouloir l'affirmer, qu'elle représente le dernier avénement de Jésus-Christ ou l'appel du jugement général. Avant d'exposer les preuves de cette interprétation, la logique veut que je réfute les opinions contraires. Ce qui sera facile, car elles ne concordent nullement avec les textes des Saintes-Ecritures sur lesquelles elles s'appuient.

III.

Il faut admettre, quand il s'agit d'interpréter la statuaire du Moyen-Age, et admettre comme un fait indisçutable, que les artistes de ces siècles de foi, qui ont épüisé toutes les ressources de l'imagination dans leurs œuvres purement décoratives, s'astreignaient, au contraire, à suivre scrupuleusement la lettre des Saintes-Ecritures, quand ils voulaient reproduire quelque trait de l'histoire sacrée, ou de l'hagiographie chrétienne. Cette vérité ressort de l'examen de leurs œuvres exé-

[1] Quatre de ces figures ont la tête mutilée. Je les décris dans l'état fruste où elles se trouvent, ainsi que le Christ et les anges dont le visage et les mains sont usés par les ravages du temps.

cutées avec autant de clarté que de piété naïve. S'il en est quelques-unes encore qui donnent lieu à des recherches et à des discussions, c'est que bien souvent on va chercher trop loin pour les interpréter; on scrute l'Apocalypse pour découvrir le sujet d'une scène évangélique très-simple.

Les sculpteurs du Moyen-Age avaient, du reste, un motif forcé pour donner à leurs scènes toute la clarté possible. Ils travaillaient pour le peuple qui n'avait alors d'autre enseignement que celui de la parole. Leur but était donc d'offrir à ses yeux un catéchisme animé, où les points principaux de ses croyances fussent faciles à saisir.

Cela étant admis, j'ose affirmer d'abord que le sujet du tympan qui nous occupe ne peut représenter la *Descente aux lymbes*. Il n'existe aucun passage des Saintes-Ecritures qui nous donne la description de cette visite mystérieuse. Il fallait donc inventer pour la reproduire, et les artistes du XII[e] siècle étaient très-sobres de conceptions imaginaires, quand ils retraçaient avec le ciseau le symbole catholique. Lorsque le Rédempteur alla visiter dans ce lieu d'attente les âmes des justes de l'ancienne Alliance, il n'est pas dit que les anges leur annoncèrent son arrivée, quoique rien n'empêche cette supposition. Et puis ce mystère de la vie du Fils de Dieu est trop secondaire pour que l'artiste chrétien lui ait consacré une place aussi considérable.

L'opinion de ceux qui veulent voir, dans ce fronton, l'*Ascension* du Sauveur a plus de crédit que la précédente; mais elle me semble également inadmissible pour plusieurs raisons. Elle n'est pas la reproduction exacte, tant s'en faut, du texte des Actes des Apôtres où l'auteur sacré raconte la scène imposante de l'Ascension. Le Christ, il est vrai, pourrait ici tout aussi bien s'élever que descendre; mais le sculpteur qui a dû lire et approfondir son sujet avant de le modeler, aurait-il commis l'erreur de placer ici quatre anges au lieu de deux personnages vêtus de blancs qui apparurent aux heureux témoins de ce majestueux spectacle? Voici en effet le texte : « *Cùmque intuerentur in cœlum euntem illum, ecce* duo viri astiterunt *juxta illos, in vestibus albis, qui et dixerunt : Viri Galilæi, quid* statis *aspicientes in cœlum*, etc.? Et comme ils étaient attentifs à le regarder monter au ciel, deux hommes vêtus de blanc se tinrent soudain près d'eux, et leur dirent : Hommes

de Galilée, pourquoi restez-vous là debout en regardant le ciel? » (Actes des Ap., chap. I, 10, 11.)

On voit d'après ce texte que l'artiste, s'il eût voulu sculpter la scène de l'Ascension, loin de prendre l'Ecriture pour guide, se serait livré aux écarts de son imagination. Il aurait fait descendre quatre anges du ciel, au lieu de deux qui se présentent soudain aux regards des spectateurs; il aurait réuni dix apôtres assis sur un siége et tenant des livres, au lieu des fidèles assemblés et *debout* sur le haut d'une montagne. Il faut donc rejeter l'opinion de ceux qui voient ici le mystère de l'Ascension.

Ira-t-on maintenant chercher dans l'Apocalypse la signification de ces sculptures? On y lit, à la vérité, certains passages qui pourraient donner l'explication de quelques parties du sujet; mais c'est en vain que l'on y chercherait un texte suivi où serait nettement indiqué le motif du tympan.

Plusieurs savants pensent que la partie supérieure représente le *fleuve de vie* dont il est parlé au chapitre XXII[e] de l'Apocalypse : « *Et ostendit mihi fluvium aquæ vitæ, splendidum tanquàm cristallum, procedentem de sede Dei et Agni.* Il me montra encore un fleuve d'eau vive, clair comme du cristal, qui coulait du trône de Dieu et de l'Agneau. » Et ce qui les porte à voir ici le fleuve de vie, cette image de la béatitude éternelle assez familière aux écrivains inspirés, c'est la forme de l'objet ondulé qui se recourbe sous les pieds du Christ. Pour eux cette sculpture représente de l'eau par ses ondulations allongées et non un nuage dont les replis sont toujours pressés. Je ne puis entrer ici en discussion sur cette question de forme où j'avoue mon incompétence [1]. Mais ce qui est incontestable, c'est que la suite du texte cité n'a aucun rapport avec les autres sculptures.

S'il était réellement extrait de l'Apocalypse, il faudrait plutôt se reporter, avec M. de Caumont, au chapitre VII[e] pour en étudier le sens [2]. Là, du moins, il est parlé de *quatre anges,* qui re-

[1] Si l'on examine de près ces ondulations, on remarque qu'elles se terminent sous les bras des anges, par une forme arrondie; d'où il faut conclure qu'elles représentent un nuage et non de l'eau, car l'eau ne remonte pas d'elle-même, elle eût été versée par les anges. C'est une observation faite par M. l'abbé Bulteau.

[2] M. de Caumont, de regrettable mémoire, dit dans son *Cours d'Antiquités monumentales*, et sans entrer dans aucun détail : « Le portail placé à gauche

tiennent les quatre vents du monde, afin qu'ils ne nuisent point, ni sur terre, ni sur mer : « *Post hœc vidi quatuor Angelos stantes super quatuor angulos terrœ, tenentes quatuor ventos terrœ, ne flarent super terram, neque super mare, neque in ullam arborem.* » Puis un autre ange ayant le sceau du Dieu vivant, crie d'une voix forte à ces quatre anges et leur défend de frapper de plaies la terre, la mer et les arbres, jusqu'à ce qu'ils aient marqué au front les serviteurs de Dieu. Cet ange serait sans doute le Christ, sous les pieds duquel ondulent les *eaux vives*, dont il est fait mention au dernier verset du chapitre, et ces personnages assis seraient ces serviteurs de Dieu marqués du caractère des élus, appelés à venir se rassasier aux fontaines jaillissantes de la vie céleste.

Mais une pareille interprétation est bien vague, et si tel est le sujet de cette sculpture, non-seulement il ne révèle point la manière de procéder de nos anciens artistes, mais il ne reproduit pas du tout les paroles du texte. Et d'ailleurs, quel sens offrirait même alors cette sculpture apocalyptique? Ces anges auxquels il est défendu de nuire au monde, figurent ici clairement une époque de paix pour l'église militante. Elle eut lieu, d'après Bossuet, sous le règne du grand Constantin. Mais ce n'est pas la seule phase tranquille et heureuse qui ait été prédite à l'Eglise. Les sculpteurs du Moyen-Age ne se lançaient pas, je suppose, dans ces représentations mystérieuses, sans profit pour le peuple chrétien. Il me semble donc qu'il faut encore abandonner cette dernière interprétation, et chercher dans le tympan de cette porte un sujet plus simple, plus conforme au texte des Saintes-Ecritures et au genre hiératique des artistes du Moyen-Age.

IV.

Comme je l'ai montré dans la description générale du portail, le Christ, précédé par les rois de Juda, ses ancêtres, et prédit par les prophètes, aux parois latérales des portes, est représenté dans sa vie publique sur les chapiteaux des colonnes, et,

représente J.-C. la main droite élevée, ayant à ses côtés deux anges, et plus bas les quatre anges désignés dans le VIIe chapitre de l'Apocalypse; au-dessous *sept figures* en ligne horizontale. »

dans sa vie glorieuse, au tympan de la porte centrale. Mais puisque le sculpteur du XII[e] siècle consacre un tympan, celui de droite, à retracer le mystère de la naissance du Christ, il me paraît tout naturel qu'il ait destiné celui de gauche à la représentation de son dernier avénement. Je sais, d'après la description de M. Bulteau, que l'Ascension ne figure pas parmi les scènes qui décorent les chapiteaux. C'est une lacune occasionnée sans doute par le défaut de place; mais le dernier avénement de Jésus-Christ, plus d'une fois annoncé dans l'évangile, serait aussi une lacune, s'il n'était pas représenté dans ce bel ensemble; car il doit servir de transition de la vie présente à la vie future. Or, l'espace ne permettant pas à l'artiste de dérouler ici le spectacle grandiose du jugement, la résurrection des morts, la séparation des justes et des réprouvés, il a choisi, pour l'interpréter, le texte des évangiles qui mentionne purement et simplement la venue du Juge et la réunion des justes à la voix des anges, ou, si l'on veut, les préliminaires du jugement.

Voici les textes des évangiles où il a puisé sa pensée; le premier est de saint Mathieu : « *Videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli cùm virtute multâ et majestate. Et mittet angelos suos cùm tubâ, et voce magnâ : et congregabunt electos ejus à quatuor ventis, a summis cœlorum usque ad terminos eorum...* » (Matth., ch. XXIV, 30, 31.) Le second est de saint Marc : « *Et tunc videbunt Filium hominis venientem in nubibus cum virtute magnâ et gloriâ. Et tunc mittet Angelos suos à quatuor ventis, à summo terræ usque ad summum cœli.* » (Marc., ch. XIII, 26, 27). — « Ils verront, écrit saint Mathieu, le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. Et il enverra ses anges qui feront entendre une forte voix et le son de leurs trompettes et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre. » Ces deux textes sont identiques pour le sens; ils ne diffèrent que par une particularité, celle des trompettes, omise par saint Marc. Le sculpteur était donc libre également de l'omettre.

En présence de cette citation et de la représentation qui nous occupe, il me semble que tout voile tombe, et qu'il suffit de suivre l'une et l'autre d'un œil attentif pour se convaincre que la sculpture n'est que la version du texte évangélique.

Au sommet du tympan, le Christ descend majestueusement sur un nuage, et il descend pour juger. Quoique la séparation des bons et des méchants n'ait pu être ici représentée, l'attitude du Juge suprême et celle des anges qui l'accompagnent la fait aisément supposer. Le Christ lève la main droite pour bénir ou signifier de venir à lui : « *Venite, benedicti Patris mei...* » (Matth., XXV, 33); il étend sa gauche vers la terre, comme pour faire un geste de répulsion, en disant : « *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum...* » (Matth., XXV, 41.) Et ce qu'il y a ici de remarquable, c'est que les deux anges qui l'accompagnent expriment les mêmes sentiments par des mouvements semblables. Celui de droite a les bras écartés comme je l'ai dit, et semble dire : *venez;* et celui de gauche les rapproche vers sa poitrine avec un geste qui pourrait signifier : *retirez-vous.*

Les quatre anges du milieu, objet principal de toutes les difficultés, donnent par eux-mêmes le sens parfait de leur mission : « *Il enverra ses anges des quatre coins du monde.* » Le nombre *quatre* a maintenant sa raison d'être. C'est par ce nombre que l'artiste a déterminé ces quatre points cardinaux qui désignent la terre entière. Ces messagers du grand réveil exécutent bien l'ordre qui leur a été donné; ils font entendre une voix forte et puissante, *voce magnâ;* d'une main ils invitent les élus à se réunir, et de l'autre ils montrent le ciel et le souverain Juge qui en descend.

Au bruit de cette *grande voix* des anges, à l'aspect du *Fils de l'homme* qui arrive sur les nuées, les élus lèvent la tête vers le ciel. Ils sont représentés dans la zone inférieure, sur le linteau de la porte, par dix personnages aux pieds nus. Ce sont par conséquent des apôtres. Leur nombre est incomplet, soit que l'espace ait manqué à l'artiste, soit qu'il ait eu l'intention de symboliser ainsi le petit nombre des élus. On sait que la Justice divine ne demandait que dix justes à la ville de Sodôme pour la préserver de la ruine.

Ces dix apôtres figurent donc ici la réunion des élus qui doit précéder le jugement : « *Et congregabunt electos ejus à quatuor ventis.* » L'auteur de cette composition a choisi des apôtres pour figurer l'assemblée des élus, parce que ce sont évidemment les premiers d'entre les élus. Il les a représentés assis sur un siége, à cause de la promesse que leur a faite

leur divin maître : « *Sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel.* » Ils seront assis eux-mêmes pour juger le monde. Leur physionomie qui respire la quiétude et le bonheur est bien celle des élus; les livres et les banderoles qu'ils tiennent dans leurs mains et qu'ils semblent montrer au Sauveur, sont l'image de l'enseignement divin qu'ils ont répandu sur la terre et de leurs travaux apostoliques.

Il est facile de se convaincre par cet exposé que cette page du livre sculpté représente le dernier avénement de Jésus-Christ et la réunion des élus avant le jugement. Si ce n'est pas la véritable interprétation de ce sujet incompris, il faut du moins admettre qu'elle ne va pas heurter, comme les autres, contre une foule de difficultés.

L'Eglise remet deux fois par an, sous les yeux des fidèles, le tableau évangélique du jugement dernier; c'est au premier et au dernier dimanche de l'année liturgique. Or, dans ces évangiles de saint Mathieu et de saint Luc, nous ne lisons rien autre chose touchant le jugement que ce que j'ai rapporté : la venue du Fils de l'homme sur les nuées du ciel, et la réunion des justes des quatre coins du monde à la voix des anges [1]. Le sculpteur du XIIe siècle qui ne pouvait disposer que d'un espace fort restreint ne devait-il pas se contenter de ce simple tableau et le reproduire avec toute l'exactitude possible? C'est mon opinion.

Je n'ai rien dit des signes du zodiaque ni des travaux de l'année sculptés aux cordons de la voussure de cette porte. Ils n'ont peut-être aucun rapport avec le sujet principal. Et cependant, si l'on adopte mon interprétation, leur présence s'explique ici beaucoup mieux qu'avec les opinions soutenues jusqu'alors. Quoique ces signes allégoriques aient été placés un peu partout dans les siècles suivants, il ne serait pas improbable que l'intelligent artiste de ce portail ait eu l'idée de figurer par là le ciel matériel et la terre, le séjour du temps où descend de son empire éternel le Juge des vivants et des morts. De plus, en mettant en relief, dans cet ingénieux encadrement, les différentes occupations terrestres, n'aurait-il

[1] Saint Luc ne mentionne que l'arrivée du Juge suprême, et la séparation des bons et des méchants n'est relatée qu'au chapitre XXV de l'Evangile selon saint Mathieu. Cette séparation, du reste, est indiquée par l'attitude du Juge et des anges qui l'accompagnent, dans la description que j'en ai donnée.

point fait allusion aux paroles de Jésus-Christ, qui s'exprime ainsi, aux versets 37 et 38 du même chapitre XXIV de saint Mathieu : « Il arrivera à l'avénement du Fils de l'homme ce qui arriva du temps de Noé... Les hommes mangeaient et buvaient, se mariaient et mariaient leurs enfants, etc... » C'est-à-dire qu'au dernier avénement du Fils de l'homme, ils vaqueront à leurs plaisirs et à leurs affaires comme au temps qui précéda le déluge. Quoi qu'il en soit, cette interprétation ne ferait que confirmer l'opinion que j'ai essayé de démontrer. Si elle n'est pas la vraie, je laisse à de plus érudits l'honneur et le mérite d'étudier plus à fond cette partie du portail occidental et de prononcer en dernier ressort sur le sens du sujet qu'elle représente.

A. HÉNAULT.

MÉMOIRES

DE

GUILLAUME LAISNÉ

PRIEUR DE MONDONVILLE.

SUITE DU QUATRIÈME VOLUME.

XXIX.

MAISON DE VENDOME.

GÉNÉRALITÉS.

CDLXXVIII. P. 159. — « Extraict d'un Mémoire des princes, » comtes et ducs de Vendôme. »

C'est une suite d'obits et de mentions des princes de Vendôme, commençant à Isabeau, comtesse de Bourbon, Vendôme, Castres, et vicomtesse de Beaumont, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche et connétable de France, et de Suzanne de Saint-Pol, « lequel messire Jacques fut fils à Monsieur » Loys, premier duc de Bourbon, nepveu de St Loys en droite » ligne, et à Madame Marie, fille au comte de Hénault, du- » chesse de Bourbon, qui trépassa l'an 1400. » Le dernier nommé de ces princes (P. 161) est Louis de Bourbon, frère d'Antoine, roi de Navarre, tué à la bataille de Jarnac en 1569.

XXX.

CDLXXIX. P. 186. — « Extraict des épitaphes qui sont en l'église » de Saint-Georges, située à Vendôme. »

Au chœur, du côté droit, vers la chapelle Saint-Pierre :

1° Epitaphe de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, fils de François de Bourbon, dernier comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, décédé à Amiens le 25 mars 1535;

2° Epitaphe de Françoise d'Alençon, femme dudit seigneur, décédée au château de La Flèche, le 3 septembre 1550;

3° Epitaphe de Loys de Bourbon, comte de Marle, leur premier né, décédé à l'âge de trois ans, en 1515;

Au chœur, du côté gauche :

4° Epitaphe d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fils des susdits princes, décédé aux Andelys, le 7 octobre 1562;

5° Epitaphe de Jeanne d'Albret, sa femme, décédée à Paris, le 9 juin 1572;

6° Epitaphe de Henri de Bourbon, duc de Beaumont, leur premier né, décédé à l'âge de 23 ans, au château de La Flèche, le 20 août 1553;

7° Epitaphe de Catherine de Bourbon, duchesse de Lorraine, sœur unique de Henri IV, décédée à Nancy, le 13 février 1604.

« Je nacquis à Paris, à Pau je fus régente,
» Sœur unique de Roy, en Lorraine contente,
» Pensant avoir conceu, je mourus à Nancy.
» Mon cœur y est encor et mon corps est icy. »

En la chapelle Saint-Pierre :

8° Epitaphe de François de Bourbon, duc d'Enghien, fils du duc Charles et de Françoise d'Alençon, décédé au château de la Roche-Guyon-sur-Seine, le 23 février 1545.

XXXI.

CDLXXX. P. 161. — « Généalogie des vidames de Chartres, de » la maison de Vendôme. »

1° Charles de Vendôme, frère puiné de Bouchard, comte de Vendôme;

2° Jehan de Vendôme, qui vivait en 1316 et qui épousa Philippe de Mésalan;

3° Robert de Vendôme, seigneur de la Chartre, qui vivait en 1390 et qui épousa Jehanne de Chartres, sœur et héritière de Guillaume, vidame de Chartres;

4° Charles de Vendôme, vidame de Chartres, baron de Meslay et sire de La Ferté-Ernault, époux de Jeanne d'Angennes.

5° Jehan I de Vendôme, vidame de Chartres, baron des lieux susdits, époux de Catherine de Thouars, dame de Pouzanges et Tiffauges.

6° Jehan II de Vendôme, vidame de Chartres, prince de Chabanais en 1459, époux de Jehanne de Brézé, fille du grand sénéchal de Normandie;

7° Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, prince de Chabanais, baron de Meslay et seigneur de La Ferté-Ernault en 1497, époux de Anne de Graville, fille de l'amiral;

8° Loys de Vendôme, vidame de Chartres, époux d'Hélène Gouffier, fille d'Artus Gouffier, grand-maître de France;

9° François de Vendôme, vidame de Chartres, époux de Jeanne d'Estissac, qui n'eut pas d'enfants, et laissa le vidamé à

10° Jehan de Ferrières, son neveu, issu de Loyse de Vendôme, sa sœur, et de François de Ferrières, chevalier, seigneur de Maligny; lequel Jehan, étant aussi décédé sans enfants, laissa le vidamé à

11° Beraude de Ferrières, sa sœur, épouse de Jehan de la Fin, chevalier, seigneur de Beaumont-la-Motte;

12° Prégent de la Fin, chevalier, vidame de Chartres.

XXXII.

4° Seigneurs de Feillet et de la Ventrouse, issus de la maison de Vendôme.

CDLXXXI. P. 182. — « Extraict de la généalogie qui m'a été » baillée par M. de la Plouvière. »

1° Bouchard de Vendôme, chevalier, seigneur de la Ventrouse, Feillet et Vaujours;

2° Guillemette de Vendôme, dame des lieux susdits, épouse de Gervais Aimé, seigneur du Plessis-Bouray et Chaudemanche au pays du Maine;

3° Simon Aimé, seigneur des lieux susdits, époux de Jacqueline de Clérembault;

4° François Aimé, seigneur des lieux susdits, époux de Catherine du Bellay;

5° François Aimé, seigneur des lieux susdits, époux de Anne de Meaux;

6° Gilles Aimé, seigneur de Feillet et de la Ventrouse, époux de Marie de Sonneray;

7° Marguerite Aimé, dame de Feillet et de la Ventrouse, épouse de Claude Gruel, seigneur de la Frette.

XXXIII.

5° Seigneurs de Bourguérin, de la maison de Vendôme.

1° CDLXXXII. P. 171. — 1385 (dimanche de la Trinité). — » Contrat passé à Montigny-sur-Loir sous le scel de la » châtellenie de Châteaudun, par lequel Gilles Cholet, » Yvon Cholet et Geoffroy de Belloys, chevaliers, cau- » tionnent, jusqu'à concurrence de 500 livres en terres » ou rentes, Jehan de Vendôme, écuyer, fils de Jehan de » Vendôme, chevalier, seigneur de Bourguérin, à l'oc- » casion de son mariage avec Marguerite de Rochefort, » fille de feu Jehan de Rochefort, chevalier, seigneur du » Puiset, et de Jehanne de Maligny. »

2° — 1399, 29 mai. — « Partage entre Jehan de Vendôme, che- » valier, seigneur de Saint-Amans et de Bourguérin, au » nom de Marguerite de Rochefort, sa femme, et Jehan » de Rochefort, seigneur de Châtillon et du Puiset, frère » de celle-ci, touchant la succession de Agnès de Châ- » tillon, dame de Rochefort, leur ayeule. De cette suc- » cession dépendent des rentes et terres au Puiset, sous » réserve d'usufruit au profit de la dame Jehanne de » Maligny, mère dudit seigneur de Rochefort et de ladite » dame de Vendôme. »

3° — 1439, 18 juillet. — « Testament de Marguerite de Roche- » fort, dame du Puiset, veuve de Jehan de Vendôme, » chevalier, seigneur de Bourguérin, demeurant à Ven- » dôme. Elle fait élection de sépulture en l'église de l'Hô- » tel-Dieu de Vendôme, devant l'image de Notre-Dame, » et élit pour son exécuteur testamentaire Martin de

» Vendôme, seigneur de Bourguérin, son fils et prin-
» cipal héritier. »

4° — 1453, 15 août. — « Jehan de Vendôme et Marguerite de
» Rochefort avaient eu pour enfants Catherine, Pierre,
» Gilles et Martin de Vendôme qui moururent sans héri-
» tiers, et Jehanne de Vendôme qui réunit sur sa tête
» les seigneuries de Bourguérin, du Fournel, de Rouge-
» mont, des Fousses-Auteuil, de La Ferté Couverte-de-
» fer, de Coltainville en Beauce, etc. Elle épousa, en
» premières noces, Jehan, seigneur de Villaines, dont
» elle eut une fille nommée Ambroise, mariée à Pierre
» le Chevalier, seigneur de Rinailles, et, en secondes
» noces, Geoffroy de Vendôme, écuyer, seigneur de
» Lespine en Gâtine, dont elle eut Philippe de Vendôme
» et Marguerite de Vendôme, mariée à Pierre de la Châ-
» taigneraye, écuyer. — Philippe de Vendôme, fils de
» Geoffroy et de Jehanne, épousa Jehanne Tisson, fille
» de Raoul Tisson, chevalier, seigneur de la Roche-Tis-
» son. En 1453, Jehanne de Vendôme ratifia le douaire
» de 1,000 livres de rentes promis par sondit fils Phi-
» lippe lors de son mariage. »

5° P. 156. — 1457, 28 mai. —« Vidimus sous le scel de l'officia-
» lité de Chartres du testament de Jehanne de Vendôme,
» dame de Saint-Amans et de Bourguérin, passé devant
» Me Richard Maurisseau, curé de Bourguérin, le 2
» mars 1446, par lequel ladite dame élit sa sépulture en
» l'église de l'Aumône de Vendôme, et lègue à Jehanne,
» sa filleule, fille de Philippe de Vendôme, son fils, les
» terres de la Bretèche et du Fournil-Gallier. »

6° P. 182. — 1464, 5 août. — « Partage de la succession de
» ladite dame entre ses enfants. Philippe de Vendôme
» obtient pour sa part les terres de Bourguérin, Rouge-
» mont, La Ferté Couverte-de-Fer et Fousses-Auteuil. »

7° P. 185. — 1482. — « Contrat de mariage entre Marie de
» Vendôme, fille de Philippe de Vendôme, chevalier,
» seigneur de Bourguérin, et Philippe de Cantiers, fils de
» Cantien de Cantiers, dit Hutin, écuyer. Ladite Marie
» reçoit en dot la terre de Coltainville. »

8° P. 159 et 163. — 1499. — « Partage de la succession de » Philippe de Vendôme, chevalier, seigneur de Bourguérin, Charroux, Nottonville, Rougemont, La Ferté » Couverte-de-Fer, etc., entre Isabeau de Vendôme, » femme de Antoine de Renier; Marie de Vendôme, » femme de Philippe de Cantiers; Jehanne de Vendôme, » femme de Michel de Launay, ses trois filles. »

XXXIV.

6° Famille de Ronsard en Vendômois.

1° CDLXXXIII. P. 164 et 189. — 1417 (4 juillet). — « Trans- » action entre Gervais et André de Ronsard, frères, au » sujet d'une succession. »

2° P. 163 et 189. — 1434 (9 août, 6 sept.). — « Partage » entre dame Jehanne Vendômois, femme de haut et » puissant seigneur Jehan de Bourbon, seigneur de » l'Ecluse et de Carency, épouse en premières noces de » feu Gervais de Ronsard, et André de Ronsard, son » fils, touchant la succession dudit Gervais. »

3° P. 164 et 190. — 1504 (29 janvier). — « Partage entre Louis » de Ronsard et Jacqueline de Ronsard, sa sœur. »

4° P. 189. — 1526 (22 février). — « Lettres d'état obtenues » par messire Louis de Ronsard. »

5° P. 164 et 190. — 1534, 29 janvier. — « Transaction par » devant Le Maireux, notaire à Vendôme, entre Louis » de Ronsard, chevalier, seigneur de la Poissonnière et » de la Chapelle-Gauguin, conseiller et maître d'hôtel » du Roi, Bernardin de Mues et Marie de Ronsard, sa » femme, avant veuve de François de Laval, Jacques de » Ronsard, protonotaire du Saint-Siége, Jacqueline de » Ronsard, dame de Disves, Jeanne de Ronsard, épouse » de Macé de Ternay, frère et sœurs, touchant les suc- » cessions de feu Olivier de Ronsard, écuyer, et de » Jeanne d'Illiers, sa femme, leurs père et mère, et » de..... d'Illiers, veuve de Jean de Vendôme, cheva- » lier, seigneur de Bonneval, leur tante maternelle. »

6° P. 190. — 1540, 23 mars. — « Acte de présentation de titres » fait aux Etats de Vendôme par Louis de Ronsard touchant la noblesse des Ronsards. »

XXXV.

7° Aveux rendus a l'Evèque de Chartres (fin du XIV[e] siècle).

CDLXXXIV. P. 161. — « Extraicts de plusieurs adveux rendus » à Monsieur messire Jehan (de Montaigu), évesque de » Chartres. »

1° 1402 (16 octobre) par Robert de Bar, seigneur de Cassel, pour raison de ses châteaux, villes et châtellenies d'Alluyes, Brou, Montmirail, Authon, La Bazoche-Gouet.

2° 1404 (18 juin), par Guillaume de Chartres, seigneur de Meslay, pour le vidamé de Chartres, les châtels de Meslay et Beaumont, les lieux et métairies de Logron, avec la demoiselle de la Chartre pour le châtel de Tréon, et le seigneur de Maintenon à cause de son châtel.

3° 1393 (23 janvier), par Nicolas, sire de Longny, chevalier, vicomte de Regmallard, châssier de Chartres, pour son châtel de Longny.....

4° 1402 (16 avril après Pâques), par Hector de Chartres, chevalier, seigneur d'Ons-en-Bray, un des quatre principaux châssiers de l'église de Chartres, pour la place et jardin de la Forêt, les prés et pâturages des Yys, 18 livres de cens à Reculet-lez-Chartres, les masures, vignes et bois du Chêne-Doré, les fiefs de la Gâtine et de Villebon, les Bois-Hynoult, l'étang des Yys, etc.

5° 1385 (31 août), par Renaud d'Angennes, premier écuyer tranchant du Roi, sire de La Louppe, touchant le châtel de La Louppe et 2,400 arpents de bois en la forêt de Gallou.....

6° 1404 (19 juillet), par Pierre de Hallenvillier, chevalier, seigneur de Feugerolles, pour raison du fief de Saint-Yon, paroisse de Saint-Lubin-des-Joncherets.

7° 1396 (8 octobre), par Jehan Chauvin, bourgeois de Nonancourt, pour terres en ladite paroisse.

8° 1398 (le mardi après *vocem jocunditatis*), par Jehan de la Porte, bourgeois de Pontgoin, à cause de son fief en ladite paroisse.

9° 1381 (jeudi, jour de Saint-Martin d'été), par Vinçot le Chandelier, maire de Friaize, pour l'hébergement de Glatigny, la mairie de Friaize et les droits y attachés.

10° 1398 (31 janvier), par Geoffroy de Roncerolles, écuyer, sieur de Malicorne, pour Malicorne et la dîme du vin en la paroisse de Saint-Lubin-des-Joncherets.

11° 1396 (le 20 juillet), par Philippe le Pannetier, écuyer, pour son manoir de la Ferette en ladite paroisse.

12° 1410 (1er mai), par Michel de la Rivière, écuyer, fils et héritier d'Etienne de la Rivière, pour son hébergement de la Rivière.

13° 1409 (8 mars), par Jehan Le Maire, maire de Laons, pour sa mairie et les droits y attachés.

14° 1382 (dimanche devant la Saint-Rémy), par Jehan de Maigny, pour la mairie de la Chapelle-du-Thieulin.

15° 1382 (mercredi, vigille de Saint-Pierre-ès-Liens), par Macé de Villebon, pour son hébergement des Châtelliers-Guerry.

XXXVI.

8° Familles diverses.

1° CDLXXXV. P. 158, 159, 161, 165. — « Divers actes des » XIVe et XVe siècles concernant les familles de Tran- » chelion, du Dauphiné, de Richebourg, d'Avaugour, » du Plessis, de Raillart, de Fourmentières, de Dam- » pierre, de Mézangé, des Feugerais, Le Vavasseur » d'Eguilly, de Moulitard, de Prunelé. »

2° P. 159. — « Fragment d'une généalogie des Théligny, com- » mençant à René de Théligny, époux d'une Saint- » Simon (sans date), et finissant à Marie de Théligny, » femme de Geoffroy Levavasseur, écuyer, seigneur » d'Eguilly, dont est issu François Levavasseur, seigneur » d'Eguilly, échanson ordinaire du Roi (1520). »

3° P. 164. — « Autre fragment de la généalogie de la même » famille, commençant à Jehan de Théligny, époux » d'une Morvilliers, père de René de Théligny, et finis- » sant aussi à Marie de Théligny, femme de Geoffroy » Levavasseur, seigneur d'Eguilly. »

XXXVII.

9° « Les tiltres cy-après extraicts sont tirés des tiltres quy sont » en la maison de la Forçonnerie, paroisse d'Unverre. »

1° CDLXXXVI. P. 166. — Le premier de ces titres est un contrat de mariage passé sous le scel de Montmirail, le 30 septembre 1371, entre Jehan d'Ardenay, écuyer, et Guillemette La Gogué, fille de Jehan La Gogué, chevalier, et de Nicole de Chamceaux. La dot de la future est assise sur divers hébergements et le futur tiendra en fief, du chevalier, son beau-père, la terre de la Forçonnerie.

2° P. 166 et 167. — Dans les autres titres, qu'il serait trop long d'analyser, figurent : 1° Guillemette La Gogué, dame de la Forçonnerie, veuve en premières noces de Jehan d'Ardenay, et en secondes noces de Yon Cholet, chevalier, propriétaire du fief de la Herbaudière (Charbonnières, 1405); 2° Alain, seigneur d'Ardenay, chevalier, pour son fief relevant de Jehan, sire de Ferrières et de Montfort-le-Rotrou, à cause de son châtel de Montfort (1415); 3° Jeanne de Lionnart, dame d'Ardenay et de Bazoches-en-Dunois (1417 et 1446); 4° Jehan d'Ardenay, fils dudit Alain d'Ardenay et de Jeanne de Lionnart (1430 et 1446); 5° Charles d'Ardenay, chevalier, possesseur de terres et fiefs en Dunois, notamment en la paroisse de Villeneuve-sur-Conie, provenant des Lionnart (1459); 6° Charles d'Ardenay, Guillaume d'Ardenay et Jeanne d'Ardenay, épouse de Jacques de Villeneuve, obligés à 60 sous de rente sur la terre de Lyonnart, en faveur de Jehan Hardy, marchand à Varize (1460); 7° les mêmes passant un bail à rente d'un setier de terre à Vieux-Moulin-de-Bazoches, sous le scel de la Broce, appartenant à Jehan de Montespedon, dit Houastre, écuyer, conseiller et chambellan du Roi, bailli de Rouen, le 25 septembre 1463; 8° Jehan d'Ardenay, écuyer, seul fils dudit Charles d'Ardenay, écuyer, seigneur de Bazoches, Roland de Prullay, écuyer, seigneur de Gressay, à cause de Jeanne d'Ardenay, sa femme, auparavant femme de Jacques de la Villeneuve, et Estienne de Luciennes, écuyer, à cause de Jeanne de Marvillers, sa femme, auparavant femme de Guillaume d'Ardenay, au sujet de terres à Villeneuve-sur-Conie (1487); 9° ladite Jeanne de Lyonnart, veuve d'Alain d'Ardenay, chevalier, à cause de sa terre de Bazoches-en-Dunois, tenue en fief du châtel et justice de Moulitart (1440).

3° P. 167. — Il appert : 1° d'une vente sous le scel de Brou, du samedi d'après l'Épiphanie 1367, que Jehan La Gogué, chevalier, acquit la terre de la Forçonnerie de Jean Forciere, écuyer; 2° d'un mémoire sans date, mais qui est évidemment de la fin du XIV[e] siècle, que ledit Jehan La Gogué et Nicole de Chanceaux, sa femme, possédaient les seigneuries de la Chênelière et de la Forçonnerie, et que de cette dernière terre dépendaient la métairie de Bethonvilliers, la Tricherie, le moulin de la Tricherie, la Grande-Touche, l'étang et moulin d'Epassé, paroisse d'Unverre, les grand et petit Pellainville et la Bourdaisière, paroisse de Combres; les terres et seigneuries d'Escofays

et de Guignonville, paroisse d'Illiers; 3° d'une sentence arbitrale du 22 octobre 1384, que lesdits époux La Gogué n'eurent qu'un fils nommé Jehan et deux filles, l'une nommée Guillemette, épouse en premières noces de Jehan d'Ardenay, et en secondes noces de Yon Cholet, l'autre nommée Jeanne, épouse en premières noces de..... de Poille, et en secondes noces de Simon de Lestendard; que ledit Jehan La Gogué ne laissa qu'une fille qui mourut et dont les biens furent dévolus à ses tantes Guillemette et Jeanne et que la terre de la Forçonnerie fut attribuée à Guillemette, alors femme de Yon Cholet; 4° d'un exploit en forme de complainte, de septembre 1413, et d'un mémoire de la même époque, que la terre de la Forçonnerie passa, après la mort de la dame Cholet, à Alain d'Ardenay, son fils du premier lit.

XXXVIII.

CDLXXXVII. P. 175. — « Acte de réception en foi et hom-
» mage du 17 janvier 1473 consenti par Jehan Cholet,
» chevalier, seigneur de Dangeau, en faveur de Ymbert
» Tascher, écuyer, seigneur de Brémean, à cause du
» Petit Breuil à lui échu par le décès de Jehanne de
» Chaumont, sa mère.
» — Acte passé à Illiers, le 9 octobre 1565, dans
» lequel figurent Sébastien le Tascher, écuyer, seigneur
» de la Hallière, paroisse de Digny, tuteur de Claude,
» Jacques, René et Madeleine Tascher, Jean et Gilles
» Tascher, Catherine Tascher, épouse de Grégoire de
» Brissac, et Anne le Tascher, femme de Adrien des
» Moutils, écuyer, au sujet d'un droit de récréance sur
» la terre de Brémean. »

XXXIX.

CDLXXXVIII. P. 167, 168, 169. — D'autres titres annotés par Laisné dans ces pages sont relatifs à la famille d'Ardenay et à ses alliances, pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles, avec les familles de Prulay, de Dampierre, de Montdoucet, du Fresnay, de Thouars, de Bernay, de Grantmont, de Bernières, etc.

XL.

CDLXXXIX. P. 167 à 171. — Quelques pièces concernent la maison percheronne de Prulay et font particulièrement men-

tion : 1° de Robert I de Prulay, écuyer, seigneur de la Herbaudière, mort avant 1480; 2° de Jean I de Prulay, écuyer, fils aîné de Robert, époux en premières noces de Jeanne de Feillet, et en secondes noces de Jacqueline d'Ardenay, mort avant 1507; 3° de Roland de Prulay, écuyer, seigneur de Gressay, autre fils de Robert, époux de Jeanne d'Ardenay, déjà mort à la fin du XVe siècle, laissant une fille nommée Jacqueline; 4° de Robert II et de Guillemin de Prulay, fils de Jean Ier et de Jeanne de Feillet, vivants en 1502; 5° de Jean II de Prulay, seigneur de la Herbaudière, petit-fils de Jean Ier.

XLI.

CDXC. P. 173. — Il est question dans cette page : 1° de Jehan de Marueil, possesseur d'héritages à Pommeray, paroisse de Bailleau-le-Pin, rachetés par lui en 1397 de Jehan de Mouliart, à cause de Jehanne, femme dudit Mouliart, auparavant veuve de Yon Cholet; 2° de René Marie, écuyer, seigneur d'Ermenonville-la-Guenart, et de Loise de Dannemont, sa femme, fille de feu Aignan de Dannemont, écuyer, seigneur de Mondonville-la-Jeulain et du Petit Maronay, en 1601; 3° de Jehan de Barville, écuyer, époux d'autre Loyse de Dannemont, fille de feu Louis de Dannemont, écuyer, seigneur de Mondonville-la-Jeulin, Maronay et la Source, en 1597.

XLII.

CDXCI. Même page. — Laisné fait encore mention, au même chapitre, de : 1° Guillaume Tascher, écuyer, en 1452, mari de Jehanne de Chaulmont; 2° de Samuel de Tascher, seigneur de Bois-Guillaume, et de dame Foi de Flocq, sa femme, fille de feu Pierre de Flocq, seigneur de Sonnay, en 1602.

XLIII.

CDXCII. P. 174 — On trouve en tête de cette page la mention de l'acte d'insinuation fait au greffe de Chartres, le 26 octobre 1584, du contrat de mariage passé au lieu seigneurial de la Faigne, le 23 février audit an, entre haut et puissant seigneur messire Pierre de Montmorency, chevalier, seigneur de Loresse, fils de haut et puissant seigneur messire Pierre de Montmorency, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes, seigneur et marquis de Thury, baron de Fosseux, châtelain de Courtalain, seigneur de Courtelles, Grand-Val, le Val,

Hanemont, Lauresse et autres lieux, d'une part, et haute et puissante dame Loyse de Laval, dame de la châtellenie de la Faigne, de Ver et de la Rozière, d'autre part, moyennant la donation que icelle dame fait audit seigneur des terres et seigneuries de Ver et du Gault, tenues en fief du Roi, à cause de la grosse tour de Chartres, des seigneuries de Meslay-au-Vidame, Rabestan, Louville-la-Chenard, Montigny, Bazoches-en-Dunois, Meréglise, Illiers.

XLIV.

CDXCIII. P. 166 à 177. — Enfin on rencontre, mêlés aux pièces que nous venons d'analyser ci-dessus, de nombreux renseignements sur les familles de l'Estandart, d'Illiers, de Prunellay ou Prunelé, de Gennes, de Feillet, Poignant, de Lorville, de Tournebœuf, de Vieux-Pont, de Mauvoisin, de Moulitart, de Canaye, de Chambray, de Chources, de Rouvres, Le Vavasseur, de Gyvès, de Laubespine, de Péronville, Le Mareschal, Lecesne, Barbou, d'Yvry, de Chartres, de Cremainville, d'Annemont, de Gallou, de Villereau, Parent, Boucher, Breteau, Chenevix, Mauvinet, de l'Erable, Havart, Le Roux, de Pressainville, toutes beauceronnes ou possédant des fiefs en Beauce pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles.

E. DE LÉPINOIS.

L'analyse des volumes de Laisné est, comme on le voit, encore loin d'être terminée; notre excellent confrère espérait, malgré ses nombreux travaux, pouvoir mener à fin l'œuvre si intéressante qu'il avait entreprise. Dieu en avait décidé autrement et l'a rappelé prématurément à lui. Nous faisons des vœux pour que quelque autre de nos confrères reprenne et achève le dépouillement commencé par M. E. de Lépinois.



NOTICE

SUR LA

CHATELLENIE D'ÉPERNON.

« Jam *Castriduni* rediit *Theobaldus* ad arces,
Bituriam Stephanus, *Simon Sparnonis* amœna
Rura tenet. . . . . (1) »

(GUILL. BRITO.)

Guillaume le Breton [2], auquel nous empruntons notre épigraphe, constate que, de son temps, Epernon était une résidence agréable « *amœna rura.* » Cette petite ville de l'ancien pays mantois dans l'Ile de France, est située à 7 kilomètres de Maintenon et 21 kilomètres de Chartres, sur le penchant d'une colline qui domine un vallon fertile où coule la petite rivière de la *Guesle,* affluent de l'Eure. C'est à cette position qu'elle paraît devoir le nom de *Sparno* et son dérivé *Sparnonum* que lui donnent les chartes du Moyen-Age : nous y trouvons deux mots celtiques *Barr,* le même que *Sparra* [3], en italien *Spa-*

[1] *Guillelmi Britonis armorici Philippidos*, lib. III. *Hist. des Gaules et de la France*, tome XVII, p. 150.

[2] Guillaume, dit *le Breton*, religieux de Saint-François et anglais de naissance, vivait dans le XIV[e] siècle, vers 1336. — Ces vers sont mis par lui dans la bouche de Henri, roi d'Angleterre, qui s'apprêtait à recommencer la guerre. Ils mentionnent deux personnages qui nous sont connus : *Thibault, de Chartres*, et *Simon de Montfort, seigneur d'Epernon*.

[3] Les *Barres*, écrit A. Duchesne, se disent surtout de toute espèce de clôture que l'on mettait pour fortifier les villes et les châteaux ou pour en défendre l'entrée.

rango, en allemand *Sparem* — *No* et son congénère *Noa* [1], *Sparno*, signifierait donc un lieu fortifié sur un cours d'eau ? Notre idiome français en a fait successivement *Sparnon*, *Asparnon*, *Esparnon*, *Espierremont* et enfin *Epernon*.

Les chroniqueurs disent que le premier nom d'Epernon fut AUTRIST et qu'on lisait autrefois sur l'une de ses portes [2] :

« **Autrist fut jadis mon nom,**
» **A présent on me nomme Espierremont.** »

A l'appui de la chronique, nous citerons ce passage du terrier de Dancourt dressé en 1603 : « *Espernon qui jadis s'appeloit* AUTRIST, *puis Espierremont.* »

Ce nom d'*Autrist* a beaucoup d'analogie avec celui de Chartres que Ptolémée appelle Αυτρικον et le géographe Magnus *Carnutenus Autricum*. Sous la domination romaine Chartres, alors connu sous le nom d'*Autricum*, était la bourgade la plus importante du pays des *Carnutes* [3]. Il conserva cette dénomination jusque vers le milieu du IV[e] siècle, époque à laquelle toutes les capitales des peuples Gaulois, qui n'étaient ni colonies ni métropoles, abandonnèrent leurs noms primitifs pour ne conserver que celui de leur nationalité ou du lieu qu'elles occupaient. *Carnutenus Autricum* devint simplement *Carnutum*, et nous venons de voir que le nom *Autrist* donné à Epernon dans l'origine, fut remplacé par ceux de *Sparno* et *Sparnonum* [4].

L'histoire de la châtellenie d'Epernon se confond avec celle de *Montfort-l'Amaury* [5] et, comme celle-ci, est enveloppée

[1] Ce mot, dans la langue celtique, signifie canal, fossé pour l'écoulement des eaux, un terrain marécageux recevant les eaux des collines voisines. « *Loca pascua, paludosa, vel aquis a vicinis collibus defluentibus irrigua.* » — Du Cange, Glos. Situation très-applicable à Epernon.

[2] Epernon était alors une ville close et fortifiée ; on y entrait par quatre portes.

[3] Les *Carnutes* étaient du nombre de ces peuples gaulois qui, sous le règne de Tarquin (600 ans avant J.-C.), franchirent les Alpes sous la conduite de Bellovèse et vinrent s'établir en Italie où ils fondèrent les villes de la Gaule Cisalpine. César nous dit dans ses *Commentaires* que, de son temps, les *Carnutes* étaient l'un des peuples les plus belliqueux de la *Gaule celtique ;* qu'ils furent du nombre de ceux qui résistèrent avec le plus de vigueur à la conquête et les derniers à se soumettre à la domination romaine.

[4] Il est à remarquer que presque toujours la basse latinité cache une racine étrangère et principalement germanique.

[5] Ville du département de Seine-et-Oise, à 22 kilomètres de Rambouillet.

dans la plus profonde obscurité. Epernon a pourtant conservé quelques souvenirs des premiers âges que nous allons rapporter.

On remarque à Epernon, dans la partie haute de la ville, un ancien édifice bâti à mi-côte, qui a conservé le nom de *la Diane*. L'opinion générale en fait un temple dédié à cette déesse : on y voit encore dans l'angle droit, en entrant, une tête de taureau ou bélier ou plutôt d'homme. C'est une construction massive, très-écrasée, à lourds et épais piliers : son style présente même des rapports sensibles avec celui des Greniers de Loëns à Chartres. Ce sont des cryptes semblables à celles qui existent sous l'emplacement de la maison abbatiale de Bonneval; seulement elles sont plus spacieuses, et il y a deux rangées de colonnes et des contreforts à l'extérieur. Le rez-de-chaussée se compose de trois nefs voûtées en ogive, soutenues par ces colonnes : le tout est construit en grès provenant des belles carrières d'Epernon. Ces cryptes sont connues sous le nom de *Pressoirs d'Epernon*.

Au XIIIe siècle, ce monument était la grande maison des religieuses de Haute-Bruyère, située auprès de la maison d'Arnulf de la Porte, voisine du château d'Epernon dont nous parlerons plus loin. Nous la trouvons ainsi mentionnée dans une charte de 1250 : « *Magnam domum monialibus de* ALTA BRUERIA *sita prope domum que vulgariter nuncupatur domus defuncti Arnulfi de Porta*[1]. »

La destination donnée à cet édifice au XIIIe siècle ne détruit pas, selon nous, la tradition que ces cryptes aient servi, dans l'origine, au culte de Diane. Les médailles et les poteries romaines trouvées dans les environs, ainsi que les restes d'anciennes constructions qu'on y rencontre, prouvent que ces lieux ont été longtemps habités par des populations païennes. Des bois situés entre Maintenon et Epernon ont conservé le nom de *Bois de Diane*.

Au XIe siècle, Epernon appartenait au roi Robert, fils de Hugues-Capet[2], et passa à la maison d'*Amaury* par le mariage de

[1] Le prieuré de Notre-Dame de Haute-Bruyère, de l'ordre de Fontevrault, avait été fondé par la célèbre *Bertrade de Montfort*, femme de Philippe Ier, en 1092. Dans la chapelle des Dames était la sépulture de la famille de Montfort.

[2] Robert, *dit le Pieux*, né en 970, fut couronné du vivant de son père en 988 et mourut en 1031.

Guillaume de Hainault avec N. *dame de Montfort et d'Epernon.*

Vers 1003, *Amaury II,* seigneur de Montfort, fit fortifier Epernon. Cette ville fut entourée de murailles et de fossés à l'est, à l'ouest et au midi; au nord, la place était défendue par un *château-fort* qui commandait la colline et dominait la campagne environnante. Nous aurons occasion de parler de ce château et des portes qui y donnaient accès. Amaury II fonda le *prieuré de Saint-Thomas d'Epernon* en 1020 et mourut en 1053.

Mainier de Montfort, son second fils, eut lui-même deux enfants, *Simon*, qui suit, et *Mainier d'Epernon.* Ce dernier fut tué en 1090 à l'attaque du château de Conches assiégé par Guillaume d'Evreux, son oncle.

Simon Ier, seigneur de Montfort, mourut en 1087 et fut enterré dans le cimetière du prieuré de Saint-Thomas, fondé par son père. *Bertrade,* sa fille, mariée en 1092, à Philippe Ier, roi de France, fut enterrée à Epernon dans la chapelle des Dames de Haute-Bruyère dont nous venons de parler.

Simon II, seigneur de Montfort, mourut sans alliance vers 1101.

Amaury III, seigneur de Montfort, succéda à Guillaume, son oncle, dans le comté d'Evreux. Dans une donation qu'il fit en 1123 au prieuré de Saint-Laurent à Montfort, on lit : « *Addita mercatuum et nundinarum justicia, sola furium non concessa obcissione membrorum.* » Ainsi le prieur avait toute justice sur les foires et marchés, comme le comte de Montfort. Il est cité comme *seigneur d'Epernon* en 1133.

Amaury IV, comte d'Evreux et de Montfort, étant mort sans alliance en 1140, sa succession échut à son frère Simon, qui suit.

Simon III, comte d'Evreux et seigneur de Montfort, fit de grandes libéralités au prieuré des Moulineaux. Par une charte sans date, mais qui ne peut être de beaucoup antérieure à 1176[1], nous voyons Robert, abbé de Marmoutier, tout le chapitre de cette abbaye et les frères de Saint-Thomas d'Epernon, tous, d'un commun accord, donner à *Simon III, leur bienfaiteur,* l'usage du bois mort, et tous autres droits qui avaient été donnés dès 1140, au *prieuré de Saint-Thomas d'Epernon,*

[1] Voir le *Recueil des chartes*, publié par M. A. Moutié, en 1846.

membre dépendant de cette abbaye, par le roi Louis VII [1].

Ce fut ce même Simon qui institua des *foires et marchés à Epernon ;* il y fit aussi construire *des étaux pour les marchands* et passe pour avoir donné aux bourgeois de cette ville *les franchises et les libertés d'une commune.* Nous reviendrons tout à l'heure sur cette institution.

« En 1179, Simon III donna en pure aumône aux religieux des Vaux-de-Cernay, une maison située à Epernon, qu'il déclare libre et exempte de toute coutume, ainsi que l'hôte qui l'habitait [2]. »

L'année suivante, il donna aux mêmes religieux dix livres parisis (environ 173 fr. 84 c. de notre monnaie actuelle) à prendre sur ses revenus de Rochefort. Ce fut fait du consentement de sa femme *Amicie « concedente Amicia uxore mea* [3]. »

Le comte Simon embrassa le parti de Henri III, roi d'Angleterre, et lui livra ses forteresses de Rochefort, de Montfort, d'*Epernon* et autres qu'il possédait en France, pour s'en servir dans la guerre qu'il eut à soutenir contre le roi Louis le Jeune (1156-1177). Il mourut en 1180 ou 1181.

Notons ici qu'en 1204, Philippe-Auguste ayant cédé à titre d'échange toute la forêt d'Yveline à la comtesse *Amicie, veuve de Simon III,* comte d'Evreux, cette forêt, après la mort de la comtesse, échut à l'un de ses petits-fils, Amaury VII, et fut depuis incorporée au comté de Montfort.

Simon IV, comte de Montfort et *seigneur d'Epernon,* paraît y avoir résidé souvent, car nous avons plusieurs chartes qu'il donna en faveur des *bourgeois* et des moines de cette ville.

La charte la plus importante émanée de lui, est celle qu'il octroya, en février 1199, à la léproserie du Grand-Beaulieu, près Chartres, avant de partir pour la *Terre-Sainte.* Cette charte est d'autant plus intéressante, qu'elle donne le nom de

[1] Cirog. orig. de Louis VII, en 1140, aux *Archives d'Eure-et-Loir,* titres de Saint-Thomas d'Epernon, n° 24.

[2] *Symon, Comes Ebroicarum et dominus Montis-Fortis,* notum esse volo... quod ego in perpetuam elemosinam... dedi Deo et monialibus de Sernaio *quamdam domum apud Sparnonem,* ab omni consuetudine liberam et immunem, nec-non et hospitem in eadem domo manentem, eadem libertate quietum sicut Bonis Hominibus de Molinellis feci... Actum apud Gambais, anno incarnati Verbi M° centesimo septuagesimo nono... — (*Inv.*, p. 117, 1, 2, n° 8.)

[3] *Amicie,* comtesse de Leycester, était fille de Robert de Beaumont, dit *aux Blanches-Mains.*

Eva à la femme de Simon IV, que tous les généalogistes s'accordent à nommer *Alix* de Montmorency; on y trouve d'ailleurs reproduite toute la généalogie de cette maison. Nous en extrayons ce qui suit :

« Moi, *Simon*, comte de Montfort, ai voulu par cette charte porter à la postérité que *Amaury de Montfort*, homme très-puissant, a donné aux malades de Beaulieu de Chartres, en pure aumône, un muid de sel à prendre annuellement et à toujours à *Epernon*... plus cinq *soudées* de fer [1] à *Rochefort*, un cerf et un porc gras... Ce fut fait du consentement d'*Amaury*, fils du donateur, enfant en bas-âge, qui était sous la tutelle d'*Amaury de Maintenon; Simon*, son frère et successeur, confirma les donations de son père et de son frère. Quelques années après, ce même *Simon*, comte d'Evreux, et *Mahault*, sa femme, *Simon*, comte d'Evreux et *seigneur de Houdan*, firent aussi d'autres donations... Moi, Simon de Montfort, leur successeur et héritier, j'ai confirmé leurs libéralités, du consentement de *Eve*, mon épouse, de mes fils *Amaury* et *Guy*, et de mon frère *Guy* [2]... »

Vers 1202 ou 1203, soit avant son départ pour le siége de Zara, soit avant son expédition en Terre-Sainte, Simon IV bailla à cens *les étaux des halles d'Epernon aux bourgeois de cette ville*, en présence de Mathieu de Montmorency, son beau-père, de Simon de Gazeran et d'un grand nombre d'autres témoins, clercs, laïques, nobles et bourgeois [3]. Il confirma aussi aux moines d'Epernon le *dixième marché* de cette ville [4].

Les franchises et libertés dont jouissaient les *Bourgeois d'Epernon* sont spécifiées dans l'acte de donation d'un bourgeois faite par Simon de Montfort, en 1209, au prieuré des Moulineaux. Le seigneur de Montfort avait donné une hostise dans son château d'Epernon « *in castello Sparnonis,* » avec le bourgeois qui l'habitait. C'était Arnulfe de la Porte et son fils ou son héritier, qui devait faire le service des frères des Moulineaux, de

[1] La soudée — *solidata* — c'est-à-dire la valeur d'un sou.

[2] *Archiv. d'Eure-et-Loir*. — Fonds du Grand-Séminaire.

[3] *Archiv. d'Eure-et-Loir*. — Titres du prieuré de Saint-Thomas d'Epernon, n° 8.

[4] Les moines percevaient cette dîme en prenant l'intégralité des droits d'un marché sur dix, d'où elle était appelée le *dixième marché*. (Arch. d'Eure-et-Loir, *Titr. du prieuré de Saint-Thomas d'Epernon*, n°s 6, 17 et 34.)

même que tous ceux qui, par la suite, viendraient habiter cette maison, et qui, à cause de ce service, seraient quittes et francs, dans toute la *seigneurie d'Epernon,* de la taille, de la corvée, de l'armée, du guet (*chauguete* [1]), des murs et des fossés [2] de la ville — *clausura ville* — comme de toute autre exaction [3].

Si le nom de *bourgeois* était donné quelquefois aux habitants d'un bourg comme était alors Epernon, il s'appliquait aussi à ceux d'une commune. Déjà Simon d'Evreux avait donné aux Moulineaux un bourgeois d'Epernon : en doit-on conclure que ce fut lui qui donna une *charte de commune* aux habitants de cette ville? Quels qu'en soient la date et l'auteur, il est certain que cette commune fut octroyée. Nous en trouvons la preuve dans une charte donnée en 1204, par laquelle Simon de Montfort reconnaît que l'aide qui lui avait été donnée *par les hommes de la commune d'Epernon pour la reconstruction des murs de ladite ville,* avait été tout à fait volontaire et ne devait à l'avenir préjudicier à leurs franchises et libertés. « Quod aidia illa quam habui de *communibus hominibus Sparnonis,* ad ejusdem *castri clausturam,* non fuit, neque poterat esse ex debito sive ex necessitate; immo fuit liberalis atque voluntaria. — Actum anno gratie M° CC° IV°. »

Simon IV se rendit célèbre par la guerre qu'il fit aux *Albigeois* [4] et fut tué, le 25 juin 1218, au siége de Toulouse; ses chairs furent inhumées dans l'église de Carcassonne, et ses ossements rapportés en grande pompe à Epernon, dans la chapelle des Dames de *Haute-Bruyère,* lieu de sépulture de la famille de Montfort.

Amaury VI, fils aîné de Simon IV et d'Alix de Montmo-

[1] Nous traduisons par le mot *guet* le mot *chauguete*, d'où est venu *échauguette*, lieu élevé et couvert, sorte de guérite placée sur le haut des tours, et où l'on faisait le guet (*custodia* et *escubiæ*), dû par les vassaux au seigneur châtelain.

[2] Non-seulement les hommes sujets de la châtellenie d'Epernon, mais encore les sujets de quelques seigneuries voisines, telles que Gazeran et Rambouillet, *devaient les fossés*, c'est-à-dire contribuer à la réparation des fossés de l'enceinte de cette ville. (Aveu de 1497, rapporté plus loin.)

[3] *Archiv. d'Eure-et-Loir.* Titres du prieuré de Saint-Thomas, n° 15.

[4] Hérétiques dont les doctrines furent condamnées par plusieurs conciles (1176-1228). On forma contre eux une croisade qui eut pour résultat le ravage des provinces méridionales, la dépossession des comtes de Toulouse et l'établissement de l'inquisition. Le célèbre *Simon de Montfort* était le chef des Croisés. (*Dict. encyclop.*)

rency, ne marcha point sur les traces de son père. Depuis qu'il lui avait succédé, en 1218, il avait successivement perdu toutes les conquêtes que Simon IV avait faites en Languedoc. Après la prise de Moissac par le jeune Raymond, comte de Toulouse, vers la fin de mars 1222, le cardinal Conrad, légat du pape, était inutilement venu en France supplier Philippe-Auguste de secourir le comte de Montfort. Dans cette extrémité, Amaury abandonna au roi Louis VIII, en février 1224, tous les droits qu'il tenait de son père sur le comté de Toulouse; mais nous allons voir que, malgré cette cession, il prenait encore le titre de comte de Toulouse un an après.

En 1225, intervint une sentence arbitrale entre Amaury VI, comte de Toulouse et de Montfort, d'une part, et le Chapitre de Chartres, d'autre part, par laquelle il fut réglé que Amaury, en qualité de *seigneur d'Epernon,* ne pourra rien prétendre sur les pailles et fourrages d'Emancé, si ce n'est *cinq petites chartées d'estrain* (paille) *pour son lit, lorsqu'il sera résidant à Epernon*[1].

Ce ne fut qu'après une nouvelle renonciation devant le Concile qui se tint à Paris, le 26 janvier 1226, que Amaury ne prit plus que le titre de Montfort « *Sigillum Amalrici comitis Montis-Fortis.* »

Dans une charte de 1230 il s'intitule : « Nos *Amalricus comes Montisfortis et Leync*[2]. » Par cet acte, il approuve la sentence rendue par Guillaume, évêque de Paris, en faveur des religieux des Moulineaux touchant les dommages à eux causés par le débordement de l'étang de Guyperreux. Ce vaste étang, appartenant au comte de Montfort, n'était séparé que par une chaussée de l'étang de la Licorne, qui faisait partie du territoire des Moulineaux. Le premier de ces étangs avait rompu ses digues, et l'inondation qui s'en suivit avait causé un grand préjudice aux possessions des religieux. Le comte de Montfort fut condamné à rétablir les lieux et à payer aux frères des Moulineaux une rente annuelle et perpétuelle de six muids de blé commun, à la *mesure d'Epernon*[3] à prendre sur les *moulins d'Epernon;* plus

[1] *Inv. du Chapitre*, C. CXTI, K. 3.

[2] Mis pour *Lecestrie*, Leycester.

[3] Le minot d'Epernon (la 48e partie du muid) contenait 35 lit. 448; les 6 muids de blé vaudraient donc aujourd'hui environ 102 hectol. 090.

une rente annuelle et perpétuelle de cent sous parisis[1] payables sur la prévôté d'Epernon; il devait en outre leur assigner 30 arpents de terre[2] plantés en bois de mêmes qualité et valeur que ceux endommagés par l'inondation[3].

Amaury mourut en 1241, laissant plusieurs enfants: *Jean*, qui lui succéda; *Marguerite*, morte sans alliance; *Alix*, qui fut mariée en 1248 avec Simon de Clermont, qui devint connétable de France, et *Laure*, dont nous parlerons tout à l'heure.

Jean, comte de Montfort, confirma, en 1242, aux religieux des Vaux-de-Cernay la maison qu'ils avaient à Epernon auprès de la porte de la Chapelle. En 1248, il accompagna saint Louis dans son premier voyage d'outre-mer, et mourut en chemin au commencement de 1249. Il avait épousé *Jeanne de Châteaudun*[4], fille aînée de Geoffroy, vicomte de Châteaudun, et de Clémence des Roches. Il eut une fille nommée *Béatrix*, qui fut l'unique héritière de ses grands biens.

Ce fut à la mort du comte Jean que ses sœurs, pour servir à leurs réclamations sur une partie de l'héritage paternel, déterminèrent les limites des cinq châtellenies de Montfort, Gambais, *Epernon*, Rochefort et Saint-Léger[5]. Cet acte, rapporté dans le Cartulaire de Béatrix de Montfort dont il occupait les premiers feuillets, était ainsi intitulé : « *Ce sont les parties de toute la terre de Montfort, si comme les demoiselles* Marguerite *et* Lore, *filles le comte Amaulry de Montfort, qui fut, les ont faites.* »

Dans un autre passage on lit : « Et est assavoir que les da-
» moiselles sœurs le comte Iehan de Montfort, qui fut, peuvent
» et doivent demander leurs droictures en tous les domaines
» que li cuens (comte) Iehan, leur frère feist, à héritage en
» ceste partie à Espernon. »

[1] Environ 108 fr. 65 cent. de notre monnaie actuelle.

[2] L'arpent d'Epernon était de 51 ares 7 cent., les 30 arpents valaient donc 15 hectares 32 ares 16 cent.

[3] Chartr. des Moulineaux.

[4] Jeanne de Châteaudun, veuve du comte Jean, se remaria à Jean d'Acre.

[5] D'après le *Scriptum feodorum de Monteforti*, dont nous parlerons dans l'aveu de 1497, ces biens comprenaient 213 fiefs et 153 arrière-fiefs, savoir : 90 fiefs et 43 arrière-fiefs relevaient de la châtellenie de Montfort; — 66 fiefs et 57 arrière-fiefs de celle d'*Epernon;* — 6 fiefs et 4 arrière-fiefs de celle de Saint-Léger; — 49 fiefs de celle de Houdan; — enfin 31 fiefs et 50 arrière-fiefs de celle de Rochefort.

Béatrix de Montfort, fille de Jean et de Clémence des Roches, épousa *Robert IV, comte de Dreux.* Au moyen de cette alliance, le comté de Montfort passa dans la maison de Dreux, avec les baronnies de Rochefort et de Château-du-Loir. On ne sait pas précisément l'année en laquelle ce mariage fut célébré; mais un titre de 1260 montre que le prince Robert était marié dès lors, car il ajoute à la qualité de comte de Dreux celle de Montfort : *Robertus comes Drocarum et Montis-fortis* [1].

En 1265, il pacifia certains différends que lui et la comtesse *Béatrix* avaient contre le prieur et le couvent de Saint-Thomas d'Epernon. « *Litteræ Roberti comitis de Drocis et Montisfortis et Beatricis uxoris eius... de contentione inter eos et Priorem et conventum S. Thomæ de Spernone* [2]... »

Le comte Robert étant mort le 14 novembre 1282, *Béatrix de Montfort,* sa veuve, entra en jouissance provisoire de tous ses biens, comme ayant la garde noble de ses enfants encore mineurs.

Le mardi après les Brandons (9 mars) 1283, elle rendit hommage à l'évêque de Chartres pour un fief appartenant au comté de Montfort : *Anno Domini MCCLXXXIII, die martis post Brandones, fecit homagium domino episcopo nobilis domina* BEATRIX, Comitissa *Drocarum et Montisfortis... ratione cujusdam feodi pertinentis ad comitatum Montisfortis* [3].

En 1286, la comtesse Béatrix rendit compte de sa tutelle à *Jean,* comte de Dreux, son fils aîné; mais elle continua à jouir jusqu'à sa mort, arrivée le 13 mars 1311, du comté de Montfort qui lui appartenait en propre. Nous verrons qu'en 1317, il y eut un nouveau partage de ce comté.

Laure de Montfort, fille d'Amaury VI et dame d'Epernon, épousa Fernand de Castille ou de Ponthieu, fils de Ferdinand III, roi de Castille, et de Jeanne, comtesse de Ponthieu. Elle mourut en 1270; mais dès 1250, elle avait abandonné la baronnie d'Epernon à son fils *Jean,* lorsqu'elle se maria, en secondes noces, avec Henri de Grandpré.

*Jean I*er, comte d'Aumale, fils de Laure de Montfort, est mentionné dans un acte de 1259, par lequel il accorda aux

[1] An. Du Chesne, *Preuves de l'histoire de la Maison de Dreux*, p. 277.
[2] *Ibid.*, p. 278.
[3] *Ibid.*, p. 280.

hôtes des religieux des Vaux-de-Cernay le libre *transit*[1] par son château d'Epernon « *per castrum Sparnonis* »; il leur confirma en outre les franchises et possessions qu'ils tenaient de la libéralité de ses ancêtres.

La même année, il eut à juger une contestation entre lesdits religieux et le prieur de Saint-Thomas d'Epernon au sujet d'une maison[2] située dans le *bourg de la Chapelle* à la sortie du *Château d'Epernon* et tenant à la porte de la Chapelle. « *In vico qui dicitur de Capella, in exitu* CASTRI SPARNONENSIS *et cohœret ac adjuncta est porte dicti castri, que vulgariter dicitur porta de Capella ...* [3] »

En 1283, les religieux des Moulineaux échangèrent avec le comte Jean d'Aumale « *Johannes de Albemarne et dominus Sparnonensis, miles* » le droit qu'il avait sur un des bourgeois d'Epernon (*in villa Esparnonis*) et sur la maison habitée par ce bourgeois[3], libre comme lui de toute exaction et située dans la *paroisse Saint-Jean*[4]. Par contre, le comte leur donna 60 sous parisis (environ 303 fr. de notre monnaie actuelle) de revenu annuel, à percevoir sur la prévôté d'Epernon, et une autre maison dont l'hôte serait également franc et libre de la taille, de la corvée, de l'armée, du guet, des fossés, et de toutes autres exactions, par toute la châtellenie; mais s'il était marchand, il devait payer les coutumes

[1] Le *transitus*, appelé *Travers*, était un droit perçu par le seigneur sur les marchandises transportées à travers ses terres, d'un lieu dans un autre. Ce tribut se percevait principalement au passage des rivières : *la Guesle* traversait principalement les jardins du prieuré.

[2] C'était la maison d'Arnulfe de la Porte, déjà citée, qui donnait lieu à de fréquentes contestations entre les moines d'Epernon et les gens du seigneur, à cause de sa proximité du château.

[3] *Cart. des Vaux-de-Cernay*, t. 1, p. 549.

[4] Avant la révolution, il y avait à Epernon quatre églises : deux dans la ville, *Saint-Pierre*, qui sert aujourd'hui de paroisse, et *Saint-Jean-Baptiste* qui a été détruite. — Les deux autres églises étaient : *La Madeleine*, située au faubourg de ce nom, qui a été aussi démolie, et celle de *Saint-Thomas* qui a donné le nom au faubourg dans lequel se trouvait *le prieuré*. Cette dernière, vendue en 1792, comme bien d'émigré, est connue sous le nom de vieille église Saint-Nicolas; elle a subi différentes modifications suivant les propriétaires qui l'ont possédée; ce qui en reste fait regretter les mutilations qu'elle a subies. Au dessus d'une croix incrustée dans le mur de gauche, on lit cette inscription :

« L'année mil cinq cent cinquante-trois
» Cette église a esté dédyée. »

comme tous les autres marchands le faisaient dans l'étendue de la *Baronnie d'Epernon.*

Nous avons dit que Béatrix de Montfort était morte le 13 mars 1311, d'autres disent que ce fut en 1315; quoiqu'il en soit, après son décès et par suite de divers arrangements entre deux de ses filles, *Yolande,* duchesse de Bretagne, et *Jeanne,* comtesse de Roucy, se partagèrent le comté de Montfort, en 1317. L'acte de partage contient de précieux détails sur les domaines des comtes de Montfort, mais ne donne qu'une liste incomplète des fiefs, ne s'attachant qu'à ceux démembrés de leur châtellenie naturelle ou situés sur la limite des deux parts. *Le fief d'Epernon* fait partie du lot d'Yolande.

Notons en passant que Yolande de Dreux porta le comté de Montfort dans la famille de Bretagne qui le posséda pendant deux siècles. Ce ne fut pas cependant sans quelques interruptions, le premier soin des rois de France, à chaque guerre avec la Bretagne, étant de mettre Montfort en leur main et même de le confisquer. C'est ainsi qu'il fut quelque temps possédé par Duguesclin. Le mariage d'Anne de Bretagne l'apporta à la France, et il fut réuni à la couronne en 1532.

En 1342, Nicolas de Cantepie, receveur de la *Ville d'Esparnon* et le bailly de ce lieu pour « noble et puissant homme le » *comte d'Aubemale* (Jean d'Aumale), voulurent contraindre » l'hôte des religieux du Val-de-Cernay à aller cuire ou faire » cuire son pain au *four à ban de la ville d'Esparnon,* ou à » paier chacun an audit receveur pour ledit conte, dix livres » parisis (environ 250 fr. de notre monnaie actuelle). » Les religieux se plaignirent de cette exaction et obtinrent du Roi des lettres portant : « Que comme iceulx religieux soient et » dient estre en bonne pocession et saisine d'avoir *en la ville* » *d'Esparnon ung hostel* tenu de eulx, et que tous ceux qui » ont demeuré ou demouront oudit hostel, soient francs de » vendre ou achater franchement sans paier coustume, vinaigre, » rouaige [1], mesuraige ou autre coustume, de mouldre à quele » moulin que ilz leur a pleu et plairoit, et d'avoir four audit » hostel, de y cuire et faire cuir pain, tant pour vendre que

[1] Le rouage « *Rotagium* » devait être, dans le principe, un impôt affecté pour l'entretien des routes; ici ce mot désigne plus particulièrement un impôt sur l'entretien des vins.

» pour leur user... Pour quoy ausdiz bailli et receveur faites » commandement de par le roy nostre sire et de par nous que, » ce il est ainsy, ilz se cessent de troubler et empescher lesdits » religieux, leurs hostes demeurant oudit hostel, en leur dite » pocession et saisine, et les en laissent et leurs gens pour » eulx doresnavant user et joyr paisiblement... Donné à Paris, » le jeudi XXIe jour de mars, l'an mil CCCXLI[1]. »

Sous le règne de Charles VII (1422-1461), les Anglais s'emparèrent du château d'Epernon; ils s'y établirent et s'y défendirent longtemps. Lorsqu'ils en furent chassés, ils le détruisirent en partie, et le vieux donjon ne fut pas relevé.

L'année 1358 causa de grands désastres à Epernon... Pendant la captivité du roi Jean, les troupes navarraises continuèrent les dévastations commencées en 1357, avec une grande compagnie de pillards de tous pays *cantonnée à Epernon.* Cette bande tint les Chartrains prisonniers pendant six mois dans leurs murs, et détruisit Saint-Arnoult, Gallardon, Bonneval, Yèvres, Cloyes et Etampes[2].

Jean II, fils de Jean Ier, comte d'Aumale, laissa deux filles, *Blanche,* comtesse d'Aumale, et *Jeanne, dame d'Epernon.* Celle-ci épousa Jean VI de Vendôme, dont la fille, *Catherine,* porta Vendôme et Epernon dans la maison de Bourbon, par son mariage avec le comte de la Marche, le 28 septembre 1364. Catherine est mentionnée dans les deux chartes que nous allons rapporter.

La première, datée du 3 mai 1396, est un accord et concession de 10 liv. parisis de rente sur le moulin foulant à Epernon.

« *Jehan de Bourbon*, comte de la Marche, de *Vendosme* et de Castres et *seigneur d'Esparnon*, et nous, *Katherine,* sa chière compaigne et espouze, comtesse desd. comtez et dame dud. lieu, à touz ceux qui verront ces présentes lettres, salut : Comme de piéça les religieux de Nostre-Dame de Grant-Champ, par don à eulx faict par les *seigneurs de Montfort et d'Eparnon*, prinssent chacun an diz livres parisis sur nostre *Molin foulant*, nommé le *Molin de Vigneruille*[3], si comme peut apparoir par lettres données desd. seigneurs de Montfort, et de ce eussent lesditz religieux joy par long

[1] *Cartul. des Vaux-de-Cernay*, t. II, p. 84, 85.

[2] *Chroniq. de Frossard*, édit. Buchon, 1852, t. Ier, p. 373.

[3] *Vinerville*, hameau de la commune de Hanches, donne son nom à un ruisseau, affluent du canal de Villiers.

temps, pendant lequel led. molin fu destruit par les guerres, et depuis a vaqué et encores vaque sans que nous ne lesditz Religieus y aions pris ne preignons aucun proffit, et pour ce nous ont supplié lesditz Religieus y estre pourvu de remède, et que ledict molin nous voulussions faire reffaire affin qu'il puissent estre poiés de leurs dite rente : Sachent tuit que nous, inclinanz à ladicte supplication, et affin que nous soions dorénavant ès prières desditz Religieus, nous sommes accordez à euls, nous Katerine, comtesse dessusdicte, de l'autorité, licence et assentement de nostre dict seigneur et espoux, en la manière qui senssuit. C'est assavoir que nous, à nos coutz et fraiz, ferons reffère ledict moulin et mettre en bon estat et dehu, et ce fait, ledit moulin sera baillé par la meilleure manière que fère se pourra par nostre main, appellant à ce lesd. Religieux. Et les revenuz, proffiz et esmolumenz que en y feront seront receuz à nostre proffit jusqu'à ce que nous soions plainement poiez de nos mises et reffections que nous aurons fet à rediffier led. moulin. Et nous poiez comme dict est, nous et lesditz Religieux prendrons par moitié les revenuz dud. moulin, et seront lesditz Religieux poiez de leur dite moitié par nostre main. Et se il est enffin que le dit moulin par le temps avenir vaille plus de vingt livres parisis, lesditz Religieux ne pourront prendre fors seulement lesdites diz livres parisis qu'il avoient acoustumé à prendre pour avant. Et led. moulin reffait et remis sus, nous le serons tenuz entretenir et dorénavant à noz propres despenz, et sanz ce que les ditz religieulz y soient tenuz de rien mettre. Et parmi cest accord nous demorons quittes envers lesditz Religieux de touz arrérages et de toutes autres chouses qu'il nous pourroient demander par la cause dessusdite. Et est bien assavoir que lesditz Religieulz nous doivent bailler lettres de cest présent accort scellées de leurs seaulz d'abbé et couvent et confirmées de l'abbé de Prémontré comme souverain desditz Religieulx. Et à tout ce tenir, interriner et à emplir de bonne foy nous avons obligé nous et noz hoirs *seigneurs d'Esparnon* à estre contraintz et incitez par toutes justices tant qu'à l'accomplissement de ces présentes. Et en tesmoing de ce, nous avons fait mettre noz seaulx en ces présentes, qui furent faites et donneez en nostre dit lieu d'Eparnon, le iij[e] jour du mois de may l'an M. CCC. XLXVI. »

La seconde charte, datée du 21 juin 1399, est une ordonnance pour payer 40 sous de rente sur le moulin fouleret de Vinerville.

« *Katherine de Vendosme*, comtesse de la Marche et de Vendosme et de Castres, à nostre Receveur d'*Esparnon* qui ores est et

sera le temps à venir, salut. Nous vous mandons et commandons que vous poiez et délivriez des deniers de notre recepte par chascun an aux Religieux, Abbé et couvent de Nostre-Dame de Grand-Champ, la somme de quarante soulx tournois qui deuz leur sont sur *nostre moulin foulerez de Vinerville* par chascun an, comme ce est plus à plain déclaré ès lettres de feu nostre très-chier seigneur que Dieu absoille et de nous, parmi lesquelles ces présentes sont annexées, et avec ce leur poier et déliurer les arrérages de l'année passée à eulx deuz d'icelle rente. Et parmi rapportant ces présentes ou vidimus soubz scelz autentique avec leur recognoissance de ce que vous leur baillerez, nous voulons et mandons à nos amez et féaulx gens de nos comptes que il vous soit alloué en vos comptes et à chascun de vous sans contredit aucun, nonobstant quexconques ordonnances, instructions et deffences faictes et à faire au contraire. Car ainsi le voulons, et aux ditz Religieux l'avons octroié de grâce spécial, affin que le divin service n'en soit retardé en aucune manière. Donné à Paris soubz nostre scel, ce XXIe jour de juing l'an de grâce mil. CCC. IIII^xx et XIX. »

Le 8 septembre 1487, Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, épousa en secondes noces François de Bourbon, comte de Vendôme, et lui apporta la baronnie d'Epernon. Ce dernier mourut le 2 octobre 1497, et sa veuve rendit au roi l'aveu et dénombrement dont voici la teneur :

ADVEU ET DÉNOMBREMENT DE LA CHASTELLENIE D'EPERNON,

rendu au Roy par Dame Marie de Luxembourg, contesse de Vendosmois et de Saint-Pol, le 21 avril 1497.

« DU ROY NOSTRE SIRE [1]

» NOUS, *Marie de Luxembourg*, comtesse de Vendosmois et de Saint-Pol, de Counersan, de Marle, de Soissons, vicomtesse de Meaux, *dame d'Epernon*, de Dunkerque, de Champigny, de Bourbourg, Gravelines, de Luce, d'Oisy, de Beaumont, de Ham, de Bouham, chastellenie de l'Isle, et tutrice légitime ordonnée par justice au gouvernement des personnes et biens de nos très-chers et amés enfans *Charles-Françoys*, *Loys*, *Antoinette* et *Loyse de Bourbon*, mineurs d'ans et en bas âge à nous délaissés par le trespas de feu nostre très-cher seigneur et

[1] Charles VIII, roi en 1483, mort en 1498.

mary *Françoys de Bourbon*[1] que Dieu absoille, en son vivant comte de Vendosmois et de Saint-Pol, et seigneur des seigneuries dessus dites, à cause de son comté de Montfort-Lamaury,

» ADVOUONS tenir en fief noble à une foy et hommage, rachapt, cheval de service, quint-denier, quant le cas y eschet, selon la coustume des fiefs dudit comté de Montfort, NOSTRE CHASTEL *et* CHASTELLENIE D'EPERNON, avec la basse-court, le boille où a un coullombier à pied, les faulces brayes, *nostre ville dud. Espernon, close de murs et fossés,* qui est ville jurée de toutes matières, *les halles* estans dedans laditte ville, *le marché* et droict d'icellui, *tenu audit lieu par chascune sepmaine le jour de mardy,* droist de *change* en icelle ville d'or, de monnoy et d'autres choses, droict aussy en toute ladite ville et chastellenye que nul ne peut *brasser cervoise*[2] que le fermier d'icelle *brasserye.*

» Item. Sont subjects tous les manans et habitans de ladite chastellenye de faire *le guet et garde audit chastel d'Epernon,* ainsy que anciennement a esté accoustumé de faire.

» Item. Toute *justice* haute, moyenne et basse en ladite ville et chastellenie, appartenances et dépendances d'icelle; droict de Bailly, Prévost, Procureur, Receveur, Sergent, prisons, geollier et autres officiers pour gouverner ladite justice, tabellion en ladicte chastellenye que nul ne peut passer lettre de contracts que nostre dict tabellion, par toutes les fins et mettes de lad. chastellenye, tant en la terre du *Prieuré de Saint-Thomas d'Epernon, Droue* et *Esmancé, Craiches, Orsemont,* que en autres lieux d'icelle nostre chastellenye.

» Item. Sceaux auctenticques, créez publiques, tous droits d'épaves, amendes, forfaictures, aulnaiges, péaiges et travers par les détroicts de lad. chastellenye; voiries, pavaiges, havaiges, rouaiges, chastelaiges, passaiges; droict de bournaiges, arpentaiges, toreau et verbanniers par toute ladicte ville et chastellenye, pois, mesures, mect et adjust d'icelles et tous autres droicts appartenant à seigneur chastelain.

» Item. Le *four et pressoirs banniers* en ladicte ville d'Espernon.

[1] Né en 1470, mort le 2 octobre 1495.

[2] Espèce de bière faite de blé ou d'orge macéré, puis séché, rôti et moulu, qu'on faisait tremper et cuire avec du houblon. C'était la boisson des anciens Gaulois et des peuples Scandinaves.

» Item. Les *moulins banniers d'Amueil* [1].

» Item. Le droict de patronnage de *la Maladrerie* [2], de la chapelle dudict lieu, de l'*Hostel-Dieu.*

» Item. *Trois foires* qui se tiennent par trois fois l'an aud. lieu d'Epernon c'est assavoir :

» Le jour *Saint-Denys*, devant lad. maladrerie;

» Le jour de *la Magdelaine;*

» Le jour de *SS. Simon et Jude*, aud. Epernon.

» Item. La garenne de la *Rivière d'Ouancé* [3] qui contient bien un quart de lieue ou environ entre *Hanches* et le *pont de Ponceaux.*

» Item. Garenne de perdrix en toute lad. Chastellenye.

» Item. Une mazure ou soulloit avoir maison avec ses appartenances, assise audict Ouancé, et un clos qui soulloit estre en vignes, le tout joint ensemble, jouxte le chemin tendant dud. *Ouancé* à *Nogent-le-Roy.*

» Item. Un moulin et place d'iceluy jouxte lad. masure, avec les jardins et appartenances dud. moulin, nommé le *Moulin d'Ouancé* qui à présent est en nature et valleur.

» Item. Sur tous et chascuns les manans et habitans des villes de *Craches* [4], *Orsemont* [5], *Lespinay* [6], *Orfin* [7], *Berchères* [8], *Marolles* [9], *Houx* [10] et *Saint-Lucien* [11], de sept ans en sept ans, taille sur chascun mesnaige tenant feu et lieu, trois sols tournois.

» Item. Sur tous les *Texiers* tant en linge que en lange de nostre d.ville et chastellenye d'*Espernon,* avons droict de prendre cinquante sols tournois de la taille qui se paye par chascun an à nostre recepte d'Espernon par la main des maistres du dict mestier le jour Saint-Martin d'hiver.

[1] « Raginaldus de *Amolio* est homo ligius Comitis de hoc quod habet in *molendius* de Melle. » — Aveu de 1230.

[2] La Maladrerie Saint-Denis d'Epernon fut réunie, en 1697, à l'hôpital d'Epernon.

[3] On connaît le *Petit-Ouancé*, hameau de la commune de Hanches.

[4] Com. du canton Sud de Dourdan (Seine-et-Oise).

[5] *Orcemont*, com. du canton de Rambouillet (Seine-et-Oise).

[6] L'Epinay, anc. fief de Craches, aujourd'hui dans la com. d'Orcemont.

[7] Com. du canton sud de Dourdan (Seine-et-Oise).

[8], [9] Ham. de la com. de Gas (Eure-et-Loir).

[10] Com. du cant. de Maintenon (Eure-et-Loir).

[11] Com. du cant. de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).

» Item. En domaine toutes les terres et bandes qui sont depuis le *val de Gueulle* [1] en tirant à la *Baretière* et à *Malimont* jusques au s^r *de la Boissière*, et d'autre costé dudit val en tirant au long du bois de la Feuillée jusques à *Belle-Lande* en allant le long du chemin tendant de *Harmeray* [2] à *Saint-Léger-en-Yveline* [3].

» Item. Toutes les terres, bruyères tant en friche comme landes qui sont depuys *Belle-Lande* en tirant en long du *bois de la Marche* et de l'*estang de Rohart* en tirant en hault au long du terrouer du *Passouer* jusques au terrouer de la *Mestarie de Pecqueuse* [4], et du dit terrouer en retirant à travers la *vallée de Grez* le long des bois jusques au foussé du *val Marlet* et à Belle-Lande.

» Item. Une aultre pièce de terre en landes nommées les *Landes du Boys-Dieu*, qui s'étend depuis le *Rocher de Reseulx* [5] en allant à la *terre de Chaumont* [6] jusques aux terres des *Piffaudières* [7] et aux terres du *Boys-Dieu*, d'un costé et d'aultre costé au chemin par lequel l'on vient de *Pougnys* à *Sosseul* au long des *boys de la Souche*, de laquelle pièce *Jehan d'Adonville*, escuyer, *seigneur de la Baaste* [8], en tient à foy et hommage de Nous quatre-vingt et deux arpens, lesquels luy ont esté bournés par nos officiers d'Espernon, ainsy que les bournes sont assises un peu audelà du chemin tendant du Gué au Troisne à *Rossay*, en tirant au travers vers le *Gué Falluau*, et sont enclavées entre lesdictes bournes et les terres que tiennent de Nous à censives *Jehan Mesnier* et aultres du costé devers *Reseulx*.

» Item. Une pièce de terre, partye en nature et partye en bruyères, assise entre les terres de *Tourneuse* et le chemin

[1] *La Guesle*, rivière qui prend sa source aux étangs de Guypereux (Seine-et-Oise), arrose les communes d'Epernon et de Hanches, et se jette dans la Drouette, en amont du moulin de Vinerville.

[2] Com. du cant. de Rambouillet (Seine-et-Oise).

[3] Com du cant. de Rambouillet. C'était une des cinq grandes châtellenies du comté de Montfort-l'Amaury; elle fut cédée, en 1204, à Amicie de Beaumont, comtesse de Montfort, par Philippe-Auguste.

[4] Com. du cant. de Limours, arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise).

[5] Com., cant. et arr. de Rambouillet.

[6] Ham. de la com. de Limours.

[7] Ham. de la com. de la Chapelle-d'Aunainville (Eure-et-Loir).

[8] Ham. de la com. de Raiseux, cant. de Rambouillet.

tendant d'*Epernon* à *Nogent-le-Roy,* juxte l'*Estendart* [1] d'une part et la *vallée de Ponceaulx* d'aultre part.

» Item. Une pièce de pré contenant onze quartiers ou environ, assise en la *prairie d'Ouancé* jouxte la rivière dud. lieu d'une part, et les terres d'aultre part.

» Item. Deux arpens de pré à deux herbes, appellé *le Pré-Clos,* assis près du moulin dud. lieu, avec aultre arpent et demy à deux herbes jouxte led. *Pré-Clos* et la *Riuière* dud. *Ouancé.*

» Item. Un arpent de pré assis aud. lieu, appellé le *Pré de la Fontaine Ponceaulx* près lad. fontaine.

» Item. Deux arpens de pré au lieu nommé *Serye*, jouxte le *pré de l'Aumosne,* d'une part, et les hoirs *Dupreart,* d'aultre part, aboutissant au *Russel de la fontaine Serye.*

» Item. Un arpent de pré appellé le *pré aux Mouniers,* assis devant le moulin dud. lieu *de Serye* [2].

» Item. Trois arpens de pré, assis près *la fosse de Donette,* appellé le *pré au Comte.*

» Item. Un arpent de pré ou environ, assis en la plaine de *Penssart,* jouxte le *Prieur d'Espernon* et les prés de la *Tour-Neufve,* tout d'un costé.

» Item. Six arpens de pré ou environ, assis à *Maudestour,* jouxte le chemin issant desd. prez au *Champ-Oyseau.*

» Item. Un *moulin* à bled en nature et valleur, assis à *Viner-uille* avec ses appartenances et le Danger de la Rivière.

» Item. Un moulin appellé le *moulin feu Amaury* [3], assis en la paroisse de Droue, avec le verger, terres, vires et appartenances d'iceluy, Lequel moulin est en bonne nature et valleur.

» Item. Sur le *moulin du Saulx, paroisse de Saint-Martin-de-Nigelles,* six septiers de bled de rente mousture, mesure dud. Espernon, payés le jour de Toussains.

» Item. Sur le *moulin de Poignys* [4], six septiers de bled de rente mousture, mesure dud. Espernon, et avoyne six septiers à lad. mesure, payés par chascun an, le jour de Noël.

[1] Anc. fief sur la route d'Epernon à Nogent-le-Roi : nous y reviendrons plus loin.

[2] Autrefois féculerie de M. Guibal, située à Epernon, sur la limite de cette commune et du départ. de Seine-et-Oise.

[3] Anc. seigneur d'Epernon (voir ci-dessus, p. 107).

[4] *Poigny,* cant. et arrond. de Rambouillet.

» Item. Sur le *moulin de Houx*, huictiesme part, à quelque prix qu'il soit baillé.

» Item. Un *moulin* à bled assis à *Guypereux* avec les appartenances d'iceluy, avec un *estang* à poisson nommé *Guipereux*, contenant deux cents arpents de terre ou environ.

» Item. Les *moulins de Sainct-Hillarion;* c'est assavoir : le moulin de *Rossay*, le *moulin de Goullet*, le *moulin de Robusse* et le *moulin de Sauonnières;* le *moulin de l'Aulnoy* et le *moulin du bourg Saint-Thomas*, et aultres moulins dont en y a partie en nostre main baillés à cens et rentes à nostre proffit, c'est assavoir : le *moulin de Guyperreulx*, *Vineruille*, *Ouancé*, *Serye* et *Crochet*, et les aultres moulins c'est assauoir : *Saint-Hillarion*, *Rossay*, *Goullet*, *Robusse*, *Sauonnières*, l'*Aulnoy*, le bourg *Saint-Thomas* et aultres moulins, lesquels nous sont redevables par abonnaige pour venir quérir moulte en nostre dicte ville d'Espernon et sur les..... et les banniers de nos moulins et doivent payer chascun en droict soy leur abonnaige à nostre recepte à Espernon au jour Sainct-Martin d'hiver, ainsy qu'il est contenu ès comptes et enseignemens de nostre dicte Recepte d'Espernon.

» Item. Un petit Estang (*l'estang neuf*) assis au dessus de *Poignys*, nommé l'*Estang Hudet*, et est à la descendue des *mares de Pecqueuse*, estant en ruyne et non valleur.

» Item. Une pièce de boys assise derrière le *chastel d'Espernon*, clos à fossez, appellé le *Boys de la Dienne* [1], contenant quarante arpens ou environ.

» Item. — Une autre pièce de boys appellé les *Boys de la Marche*, séant entre *Tollifault* et l'*estang de la Boissière*, jouxte le chemin par lequel l'on va dudict *Tollyfault* à *la Boissière*, et sont les bournes le long du dict chemin d'une part, et les *bruyères de Montelet*, d'autre part, abutant aux vergiers et estang dud. lieu de la Boissière.

» Item. Le *Boys de Guyperreulx* qui est en haulte forest, lequel contient bien six cens arpens ou environ, et est boys à maisonner, portant confiscation de bestes qui seroient prinses ès dicts bois, et est le long dudict *estang de Guyperreulx*, abutant aux seigneurs du *val Marlet* et aux *Moulineaux* d'autre bout, et d'aultre costé le long du chemin par lequel l'on va

[1] Déjà cité, p. 103.

d'Espernon à *Sainct-Léger-en-Yveline*, comprins la *vallée des Grez*.

» Item. Une aultre pièce de boys, appellée le *Val-aux-Dames*, assis entre les Moulineaux et Poignys, contenant huict cens arpens ou environ.

» Item. Une aultre pièce de boys, assis en la commune des Grez et le chemin par lequel l'on va de la *Pommeraye* à *Houdent*, contenant quinze cens arpens ou environ et, est boys de deffaix qui porte forfaicture.

» Item. Une pièce de boys qui est nommée *Lespesse Noë*, assis entre les *champs de Sainct-Liger* et led. chemin de Houdent, jouxte le chemin par lequel l'on va dud. Espernon aud. Sainct-Liger, d'une part, et le chemin par lequel l'on va du dict Poignys aud. Sainct-Liger, d'autre part; abutant d'un bout aux champs dud. Sainct-Liger, et d'autre bout au chemin de Houdent; et est haulte forest de la condition des boys dessus dicts, et contient quatorze cens arpens ou environ.

» Item. Une aultre pièce de boys, appellée les boys de *Pecqueuse* qui dure jusques au boys du Val-Guyon, contenant cent arpens ou environ, jouxte les boys dud. Val-Guyon d'une part, et la Touche de Pecqueuse, d'autre part.

» Item. Une aultre pièce de boys, assis près de l'*estang de Guyperreulx*, du costé devers les Belles-Croix, en allant à Poignys, contenant deux cens arpens ou environ et dure jusques au Chesne-aux-Farines, près led. Poignys, jouxte *le Prieur d'Espernon* et *Mallevie* d'une part, et les fossez de la *Terre des Moulineaux*, d'autre part.

» Item. Une aultre pièce de boys, séant entre les *boys des Chartreux* et l'estang de Serisay, contenant cent cinquante arpens ou environ, jouxte les terres de Poignys d'une part, et les *boys de Gazeran*, d'aultre part; abutant d'un bout aux Chartreux et d'aultre bout aux boys de la dame *de la Roche*.

» Item. Une aultre pièce de boys, contenant six vingts arpens ou environ, assis au lieu que l'on dict *le Maz*, jouxte lad. dame de la Roche et le *prieur de Saint-Thomas d'Espernon*.

» Item. Une pièce de boys appellée la *Grande-Vente*, contenant six cens arpens ou environ, assis entre les Boys-Dieu et Poignys, jouxte le prieur dud. Saint-Thomas, d'une part, et le sieur de Rambouillet, d'autre part.

» Item. Une pièce de boys appellée le *Boys-Dieu*, contenant

huict vingts arpens ou environ, jouxte *les Chartreulx*, en tirant aux cinq Cormiers et au *boys de Voisins*.

» Item. Une pièce de boys, assise au-dessus de Rossay, attenant au boys de *Boullehart*[1], commençant au bout de la grande Cousture dud. Rossay, contenant huict vingts arpens ou environ, jouxte les boys de *Gazeran*, d'une part, et les *Coustumes de Voisins*, d'aultre part.

» Item. Une aultre pièce de boys, séant au lieu nommé *la Testée*, contenant quarante arpens ou environ, jouxte les hoirs feu *Mallevie*, d'une part, et les boys de Sainct-Hillarion, d'aultre part; abutant à l'*Estendart* et aux boys dessus dictz; et en tous les boys dessus ditz toute justice haulte, moyenne et basse, droict de grurye et de panaige, herbaige et garennes à toustes bestes.

» Item. Une métairie nommée *Pecqueuse*[2] avec ses appartenances et deppendances, en laquelle il y a six vingts arpens de terre ou environ tant en hostizes, masures, court, clos à fossez, que en une touche de boys et deux mares ou fossez à poissons dedans lad. touche de boys; le tout tenant ensemble et passe le chemin par lequel len va de *la vallée des Grez* parmy lesd. terres de Pecqueuse à Saint-Liger-en-Yveline, et d'aultre costé depuis la *Haulte-Bourne* en tirant à une bourne qui est entre la bourne *Paris* et lad. touche.

» Item. Quatrevingt quatorze livres treize sols dix deniers et maille de cens et rentes que sont tenus de faire et payer plusieurs personnes à cause de plusieurs héritaiges assis en la ville et chastellenye dud. *Espernon*, portant gans, ventes, saisines, amendes et deffaulx, quand le cas y eschet, selon la *coustume de lad. comté de Montfort*.

» Item. A cause desd. cens sont deues, le jour de Noël, gelines lviij demie un tiers, et le xvj^{e} d'une geline sur plusieurs héritaiges estans fins et mettes de la ville et chastellenye dud. *Espernon*.

» Item. Sont deubz gelines et pains à *la chapelle lez Espernon* et illec environ, viij et demy. Lesquels gelines et pains ne sont pas de présent revenants.

[1] *Boulard*, écart de la com. d'Epernon.

[2] *Péqueuse*, com. du cant. de Limours, arrond. de Rambouillet (Seine-et-Oise).

» Item. Sur tous les manans et habitans de *Prouays* et *Beauchesne* sur chascun mesnager tenant feu et lieu, le jour sainct Estienne, le lendemain de Noël, qui doivent, mesure d'Espernon, bled grenaige, chascun deux minoz, revenants pour le présent à trois septiers.

» Item. Est deu le jour saint Estienne, lendemain de Noël, à la chappelle et illec, environ avoine, dix septiers et un minot sur plusieurs héritaiges assis aud. lieu.

» Item. Sur tous les mesnagers du *Rossay*, *Ymers* et illec environ, tenant feu et lieu, est deu avoine, le jour de Noël; chascun mesnager en doibt quatre minoz qui de présent ne reviennent pas.

» Item. Les vasseurs qui en dépendent; c'est à sçavoir :

VASSEURS.

Ier VASSEUR. — » Premièrement. Regnault de *Çintray*, escuyer, seigneur de *Houx*, en partye, qui en tient à une foy et hommage *son hostel assis aud. lieu de Houx, clos à fossez, avec les jardins et aulnoys, contenant huict arpens* ou environ.

» Item. Un pressouer ainssy qu'il se poursuit et comporte, assis aud. hostel de Houx.

» Item. Six arpens de prés, assis en six pièces à corvée.

» Item. Un clos assis devant la porte dud. hostel, contenant un arpent de terre ou environ, auquel a un colombier; ainsy comme le tout se poursuit et comporte avec *la rivière dud. lieu de Houx,* comme elle se poursuit et estend tant en la rivière courrant, comme en mors fossez; laquelle commence à la grande planche de Houx et suit en droict les vignes qui sont au dessous du moulin, et garenne en toute jcelle rivière.

» Item. Le quart du moulin.

» Item. La moitié du four bannier dud. lieu.

» Item. Le huictiesme des *dixmes de Houx,* tant de grains comme de vins.

» Item. Deux arpens de vignes, assis aud. lieu à un courtil qui est de présent en aulnoy, contenant demy arpent ou environ.

» Item. Dix muids trois septiers de terre ou environ, assis en plusieurs pièces ou terrouer dud. lieu de Houx.

» Item. Trente-deux livres tournois de menus cens, portants ventes, saisines, gaus et amendes, qui de présent ne reviennent

que à dixhuict livres tournois ou environ, deubz aud. lieu, le lundy prochain après la feste sainct Léger par chascun an.

» Item. Cent et huict livres tournois de rente receus le jour sainct Estienne, lendemain de Noël, qui de présent ne reviennent que à vingt-quatre.

» Item. Trente solz tournois de menus cens receus aud. lieu de *Houx,* le dimanche des Brandons, portant gans, ventes, saisines et amendes.

» Item. *Les vasseurs qui en dépendent.* C'est à sçavoir :

» Les hoirs ou ayans cause Messire *Loup l'Estendart, chevalier, seigneur de Hanches* [1], premier vasseur, qui en tiennent dud. de Cintray, sept quartiers de pré assis à *Beauval.*

» Item. la damoiselle de *Marcouville* [2], second vasseur, qui en tient dudit de Cintray dix-huict septiers de terre ou environ, assis au terrouer appellé les Noues de l'*Orme,* avec neuf septiers de terre ou environ assis aud. terrouer en une aultre pièce.

» Item. Dix-huict septiers et mine de terre ou environ, assis audit terrouer.

» Item. Dix septiers d'avoine de rente et douze sols tournois de rente receuz chascun an, lendemain de Noël à *Bouglainval.*

» Item. Tous les cens de *la Touche* [3] avec tous les prouffitz et esmolumens qui appartiennent ou peult appartenir.

» Item. Quinze septiers de grain de rente ou environ receus aud. lieu de Bouglainval à cause de plusieurs héritages assis ou scitués aud. lieu et ou terrouer d'environ.

[1] La famille de *Hanches* était importante au XII[e] siècle. *Payen* de Hanches, chanoine de Chartres, donna l'église de Hanches à l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, en 1108, et, vers 1114, au prieuré de Saint-Thomas d'Epernon. — Son frère, *Rahier,* donna à Saint-Magloire un quart de la dîme de Basoches. — Dreux de Hanches, vassal du comte de Montfort, vers 1250, était aussi vassal du Roi pour des biens à Meulan. — Le 13 février 1364, *Jean l'Etendart* était seigneur de Hanches en partie (Bibl. nat., mss. lat. 5185, p. 2). — En 1478, *Jean de l'Etendart,* fils de Jean, écuyer, seigneur de Hanches et de Boisricheux (ham. de Néron et de Pierres), était petit-fils de *Gallot de l'Etendart,* seigneur entre autres, du Bois-des-Fourches (ham. de Hanches) et Armenonville en la châtellenie d'Epernon, de la terre de l'Etendart, déjà citée, et de l'hôtel de Bois-Richeux près Nogent-le-Roi. — Gallot de l'Etendart avait épousé Jeanne d'Ecrosnes, fille de Regnault d'Ecrosnes et de Peronnelle, fille de Beaudoin de Corbeil. (*Mém. de Guill. Laisné, prieur de Mondonville.*)

[2] Hameau de la com. de Vitray-sous-Brezolles.

[3] Anc. fief, com. de Bouglainval, cant. de Maintenon.

» Item. Pasty de *Mondeville,* tiers vasseur, qui en tient dud. de Cintray quatre livres tournois de menus cens ou environ, receus audit lieu de Houx chascun an le jour sainct Liger, portant gaus, saisines, ventes et amendes.

» Item. Neuf gelines de rente ou environ receues chascun an le jour Sainct-Estienne, lendemain de Noël, aud. lieu de Houx.

» Item. *Jehan Cochart,* quart vasseur, qui en tient dud. de Cintray un clos à une masure, contenant led. clos demy arpent ou environ tant en terre que en masure, assis devant son habergement.

» Item. Un arrière-vasseur, appellé *le Bossu de la Tour-Neufue*[1], lequel en tient un fief que Jacques Branice, demeurant à Chartres, tient de luy. C'est à sçavoir : un arpent de pré assis en la *rivière de Houx* avec soixante-quatre sols tournois de menus cens ou environ, portans gaus, ventes, saisines et amendes, receus aud. lieu de Houx, le samedy après la feste sainct Liger.

» Item. Unze gelines de rentes ou environ qui sont deues chascun an, lendemain de Noël, aud. lieu.

» Item. *Amaury de Houx*, quint vasseur, lequel en tient dud. de Cintray le champ de demy muid de terre assis au lieu nommé *les Genets,* qui valloit, au tems passé, quatre setiers de grain.

» Item. *Jehan Le Maire,* sixième vasseur, qui en tient du dit de Cintray le quart des dixmes de Houx, tant de grains comme de vin.

» Item. Le dit *Regnault de Cintray,* escuyer, pour la deuxiesme foy, lequel en tient un habergement tout contenant cinq quartiers de terre ou environ, jouxte la vigne du presbytaire, avec trois muids unze septiers de terre ou environ, assis au terrouer dud. de Houx.

» Item. Huict arpens trois quartiers de prés, assis en plusieurs pièces en la prairie dud. lieu de Houx.

» Item. Vingt-quatre livres tournois de menus cens ou environ que sont tenus payer plusieurs personnes à cause de plusieurs héritaiges séans aud. lieu de Houx et ou terrouer d'environ, le samedy prochain après la feste sainct Liger, portans gaus, ventes, saisines et amendes, quand le cas y eschiet.

[1] Ferme, com. de Hanches.

» Item. Vingt-deux gelines (poules) de rente receues le jour de Noël aud. lieu de Houx.

» Item. La moitié du moulin dud. lieu de Houx valant, par année commune, un muid de bled ou environ.

» Item. Le quart du *four bannier* dud. lieu.

» Item. Le huictiesme des dixmes des grains et des vins dud. terrouer qui soulloit valoir soixante-cinq sols tournois.

» Item. Une pièce de rivière qui commance droict les vignes de au dessous le *moulin de Houx* et suit près *Houdrepont*[1], et garenne en jcelle rivière.

» Item. Justice moyenne et basse en jceluy fief.

» Item. Coustumes, rouaiges, paissaiges, foraiges et chastelages sur tous les hommes et subjects dud. fief, avec les amendes non payées.

» Item. Ung vasseur, nommé *Jehan de Verges,* premier vasseur, qui en tient dud. de Cintray un hébergement, court et colombier avec une pièce de terre estant en jardin et vignes, contenant un arpent de terre ou environ, assis près le *moustier* dud. lieu *de Houx.*

» Le dict *Regnault de Cintray* pour la troisiesme foy, qui en tient soixante sols cinq deniers tournois et six gelines de menus cens portans gaus, ventes, saisines et amendes.

» Item. Treize septiers et mine de terre en plusieurs pièces, assis aud. terrouer de Houx.

» Item. Le dit *Regnault de Cintray,* escuyer, *seigneur de Houx* en partye, qui en tient de relief à trois foys et trois hômaiges, rachapts et chevaux de service auec le marc ou marcs d'argent quand le cas y eschiet par la coustume des fiefs de la comté de Montfort, à cause et au regard de la terre et seigneurie qui fut à feu *Jehan Cochard,* estant à présent en nostre main par deffaut d'omme. C'est à scavoir :

» Premièrement, à deux foys et deux hommaiges, un fief qui fut jadis feu *Amaury de Houx* avec ses appartenances et deppendances, assis aud. lieu de Houx et au terrouer d'environ, duquel fief dépend un habergement et jardin entretenus, contenant cinq quartiers de terre ou environ, jouxte le chemin de la *ville de Houx.*

[1] La Chapelle *Saint-Mamert de Houdrepont* dans la com. de Hanches, aujourd'hui détruite.

» Item. Cinq arpens et trois quartiers de pré en plusieurs pièces, assis en la prairie de Houx.

» Item. Une pièce de rivière commençant à la grand'planche de pierre et finissant à la rivière, qui fust à feu *Jehan de Vergy*, et garenne en jcelle rivière.

» Item. Cinq muys et neuf septiers de terre en plusieurs pièces, séans au terrouer de Houx et jllec environ.

» Item. Deux arpens de vignes vendengées à corvée.

» Item. Soixante solz tournois ou environ de menus cens portans gans, ventes, saisines et amendes par deffault de cens non payez, receus par chascun an aud. lieu de Houx, le samedi prochain après le jour sainct Liger.

» Item. Dix-huict gelines de rente ou environ receues chascun an le jour sainct Estienne, lendemain de Noël.

» Item. Le huictiesme du *moulin bannier de Houx* et huictiesme du four bannier dud. lieu, avec tels prouffits et revenus comme à ce peust appartenir.

» Item. Les rouaiges et plaiges des vins qui sont vendus et achatez aud. fief.

» Item. Toute justice jusques à soixante sols tournois et audessoubs, sur tous les hommes et subjects du dit fief.

» Item. Ung Vasseur nommé Jehan *Raviollet*, héritier feu Guillaume *Bonvallet* à cause de sa mère, qui en tient dud. de Cintray à une foy et hommaige, rachapt et c. quarante solz tournois ou environ de menus cens portans gans, ventes, saisines, amendes et deffaulx quand le cas y eschiet, receuz aud. lieu de Houx, le samedy après la sainct Liger.

» Item. Le dict *Regnault de Cintray*, escuyer, qui en tient de nous à une foy de rechief, à cause de *Jehan Cochart*, escuyer, les choses qui ensuivent, c'est à sçavoir :

» Unes pares [1] où soulloit avoir anciennement un habergement avec les vergiers assis à Houx jouxte led. Cochart d'une part, et led. Cintray d'autre part.

» Item. Arpent et demy en courtils, aulnoys et prés assis en la *rivière de Houx*, jouxte led. Cochart et led. de Cintray.

» Item. Cinq quartiers de pré, assis aud. lieu, estant à présent en prez et en aulnoys, jouxte led. Cochart et le *fossé des Lices*.

[1] Place commune, où se jouent et esbattent les habitants. — *Gloss.* du Cange.

» Item. Demy muid de terre jouxte Amaulry de Houx et *Jehan Rousseau.*

» Item. Quatre septiers de terre, assis à la *fosse Blandeau* jouxte l'Estourneau et led. de Cintray.

» Item. Soixante solz cinq deniers tournois de menus cens portans gaus, ventes, saisines et deffaulx, receus aud. lieu de Houx à cause de plusieurs héritaiges, par chascun an, le samedy après la feste sainct Liger.

» Item. Sur les hostises qui, à cause de ce, doivent par chascun an, le jour sainct Estienne, le lendemain de Noël, six gelines.

» Item. Une pièce de rivière, jouxte Amaulry de Houx, d'une part, et led. de Cintray, d'aultre part.

» Item. Une aultre pièce de rivière séant entre Houx et *Germénonville*, jouxte Amaulry, d'une part, et le seigneur de *Sainct-André de Chartres,* d'autre part.

» Item. Ung vasseur nommé *Jehan Raviolet,* qui en tient dud. de Cintray quarente solz tournois de menus cens prins et assis sur plusieurs héritaiges, prins et receus aud. lieu de Houx, le samedy d'après la sainct Liger, portans gaus, ventes, saisines, amendes et deffaulx, quand le cas y eschiet.

» II[e] VASSEUR. — Item. *Amaulry de Loresse*[1], escuyer, sei-

[1] Amaury de Loresse descendait de la famille *Amaury* de Montfort, dont l'un des membres, *Amaury de Maintenon*, eut la garde noble du jeune Amaury de Montfort, de 1087 à 1089 : « *Amauricus parvus filius ejusdem Amaurici* (de Monteforti), *qui erat sub custodia Amaurici de Mestenon.* » — *Tit. de Beaulieu, Archives d'Eure-et-Loir.* — Avant 1180, Jehan de Maintenon et Agnès, sa femme, donnent au prieuré des Moulineaux 12 deniers de cens annuel sur une vigne sise à *Epernon.* Simon III, comte d'Evreux, Simon IV, seigneur de Montfort, son fils, et Simon de Maintenon, le frère ou le parent du donateur, furent les témoins de cette pieuse libéralité.

En 1200, Amaury, seigneur de Maintenon, fils de Jean et d'Agnès ci-dessus nommés, donne aux religieux de Marmoutiers l'église de Sainte-Marie de Maintenon, située au dedans des murs du château.

Par une charte datée du mois de mars 1226 (1227), Amaury de Maintenon accorde et garantit aux moines des Vaux-de-Cernay, la donation que sa sœur *Agathe*, veuve de Beaudoin de Gazeran, vient de leur faire, du consentement de ses enfants *Simon*, *Jean* et *Amaury*. On voit dans les hommages rendus en 1290, à la comtesse *Béatrix*, par les vassaux d'*Epernon* et de Saint-Léger, qu'Amaury de Maintenon était homme-*lige* du comte de Montfort.

En 1505, la terre de Maintenon fut, par arrêt du Parlement, adjugée à Jean *Cottereau*, trésorier et surintendant des finances de France. *Isabeau*, sa fille, fut mariée à *Jacques d'Angennes*, seigneur de Rambouillet, le 12 janvier 1526, et lui apporta en dot la *baronnie d'Epernon* avec la terre de Meslay-le-Vidame. — A la mort de Jacques d'Angennes, arrivée en 1562, Maintenon

gneur de *Maintenon,* qui en tient le *donjon de Maintenon,* ainsy comme il se poursuit et comporte avec les fossez d'environ et la *Garenne de Neufville,* ainsy comme elle s'estand tant en boys, hayes, buissons et terres, avec telle justice comme il appartient.

« Dominus *Amalricus de Meintenone* est *homo ligius*[1] domini Comitis, et tenet de ipso quidquid habet apud *Spernonem* et quidquid ibidem de ipso tenetur, exceptis Samdueriis[2] et matrimonium uxoris sue apud *Houlx;* et illud quod de ipso matrimonio tenent dominus Johannes de *Nemore* et Garinus de *Garne* apud *Raconiis*[3]; et feodum quod tenet de ipso dominus Hugo de *Sancto Hilarione;* et feodum quod de ipso tenet dominus Symon de *Amolio;* et illud quod relicta Petri Reg... tenet de eodem feodo; et feodum quod dominus *Raginaldus de Baata* tenet de ipso in castellania Spernonis; et consuetudinem foreste ad domum suam de *Meintenone;* et domum suam de Meintenone; et fortereciam usque ad pontem de *Sorel;* et domum suam de *Parco;* et gardam terre sue in castellania de Spernone. Et debet duos menses custodie[4]. »

(Ce Renault de la *Bâte* (*de Baata*) dont il est ici question, est mentionné dans un passage de l'aveu de 1230 comme ayant

échut à *Louis d'Angennes,* son sixième fils. Cette terre passa successivement à ses enfants, *Charles, Louis* et *Charles-François d'Angennes.* Ce dernier la vendit au chevalier Odet de Riantz, marquis de Villeray, qui avait épousé *Françoise d'Angennes.* Peu de temps après, en 1674, M. de Villeray vendit ce domaine à *Françoise d'Aubigné,* depuis *marquise de Maintenon,* dont la nièce, Mlle d'Aubigné, fut mariée au duc d'Ayen, fils du maréchal de Noailles.

[1] Vassal (*ligius*), homme lige, lié, attaché à son seigneur par un serment particulier de lui être fidèle.

[2] Nous pensons qu'il faut lire *sandriis?* Au moyen-âge, le mot *sandrium* désignait un domaine seigneurial.

[3] *Recoin,* anc. fief de la châtellenie de Gambais (Seine-et-Oise).

[4] Ce texte latin et ceux concernant les autres vassaux qui suivent, sont extraits du *Scriptum feodorum de Monteforti* dont nous devons la copie à M. A. *de Dion,* de Montfort-l'Amaury, notre savant collègue de la Société archéologique de Rambouillet. Ce *Scriptum* dut être composé vers 1230, à l'aide des aveux et assurrements (déclarations) de manoirs, conservés dans les archives des comtes de Montfort. Il fut transcrit du folio 65 au folio 77 du *Cartulaire* composé par ordre de Béatrix de Montfort, déjà cité p. 109 ci-dessus, et dut suivre de près la mort du comte Jean, arrivée en 1249. Il fut compris dans la Pancarte de Montfort extraite de ce Cartulaire en 1517 et dont M. Brault, maire de Montfort, possède une troisième ou quatrième copie, précieuse malgré les fautes et les lacunes qu'elle renferme. C'est d'après elle et sans chercher à faire des corrections hasardées, que M. de Dion a établi le *texte latin* que nous donnons pour la plupart des vassaux énumérés dans l'aveu de 1497. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de placer en regard du texte français un texte dont le fond, sinon la forme, est plus ancien de 250 ans.

assuré sa maison au seigneur comte, mais qu'on devait rechercher s'il devait être homme du seigneur :)

« Dominus *Raginaldus de Baata* assicuravit [1] domum suam domino Comiti, et requirendum est si debeat esse hominem domini Comitis. »

» III[e] VASSEUR. — Item. Messire *Jehan d'Angennes*, chevalier, seigneur de *Rambouillet*, lequel en tient la *comté de Bobusse*, avec les appartenances d'jcelles tant en cens, rentes que autres choses.

» IV[e] VASSEUR. — Item. *Jehan Morhier* [2], qui en tient, à deux foy et deux hommaiges, rachapt et quint-denier avec le marc d'argent et chevaux de service, quant le cas y eschiet par la coustume des fiefs de la comté de Montfort, les choses qui ensuivent; c'est à sçavoir :

« Dòminus Garnerius [3] *Morhier* est homo Comitis et tenet molendinum de *Savarchiis* [4] et quidquid habet ibidem et tensamentum molendini; et molendinum de *Saugis* quod de ipso tenet dominus Henricus de *Gas;* et dimidium modium terre seminis quod de ipso tenet dominus Hugo; et unum arpentum prati quod idem Hugo (tenet) et medietatem molendini de *Savarchiis* quam tenet dominus *Raginaldus de Baata;* et feodum domini Roberti de *Amullio* quod habet ibidem. Et debet, sicut recognovit, unum mensem custodie. »

» Premièrement. A une foy et hommaige, etc. Ung habergement avec grande court et jardin, le tout tenant ensemble, assis à *Vacheresses-les-Hautes*.

« *Johannes de Vachereriis* est homo ligius domini Comitis, et tenet de ipso quod habet apud *Vachereses,* et quidquid ibidem habent sorores sue et fratres sui, exceptis sex denariis censualibus quos habent in domo suâ ex decima Hospitalarii, et feodum domini Johannis de *Nemore;* et molendinum de *Boschetel* quod do-

[1] *Assicurare* (sauvegarder). Les vassaux mettaient leurs personnes ou leurs biens sous l'*assurance* (sauvegarde) ou protection de leur seigneur, moyennant une redevance désignée au Moyen-Age sous le nom de *tensamentum.* »

[2] Cette famille a donné son nom à la commune de *Villiers-le-Morhier*, canton de Nogent-le-Roi.

[3] Ce Garnier Morhier était un des descendants de Jehan Morhier ci-dessus nommé.

[4] Le moulin du Sauvage, com. d'Emancé, canton de Rambouillet.

minus Fulco de *Marcilleio* tenet de ipso; et illud quod de ipso tenet dominus Ferricus de *Gaȥeran* apud *Faverolias;* et illud quod dominus Robertus Francus et Petrus de Nemore tenent de ipso apud *Espintieres* [1]; et feodum Bohoni de *Couldreio* [2]; et feodum Marchie apud *Groceium* [3]; et feodum domini Philippi de Yiere [4] apud Rambouillet; et debet duos menses custodie. »

» Item. Quatorze livres tournois de menus cens portans gaus, ventes, saisines, amendes et deffaulx, receus audit lieu de *Vacheresses,* de plusieurs personnes, le dimanche d'après la sainct Denis, avec deux gelines.

» Item. Deux muyds de terre ou environ, dont il y en a trois en garenne, jouxte le *boys de Rondel* et le surplus assis aud. lieu de Vacheresses et terrouer d'environ en plusieurs pièces.

» Item. Huict arpens de pré assis en la prairie de *Mittainville* [5], en plusieurs pièces, avec seize arpens de pastils en une pièce, assis en lad. prairie de Mittainville.

» Item. Trois vasseurs qui en tiennent dud. Messire *Jehan Morhier;* c'est à sçavoir : le premier vasseur, les hoirs ou ayans cause feu *Jehan Prévost* qui en tiennent cent quatre solz tournois de menus cens receus aud. lieu de *Vacheresses-les-Hautes,* le jour saint Remy, par chascun an.

» Item. Soixante arpens de terre, assis aud. terrouer de Vacheresses avec les champs desd. soixante arpens grands et petits, et telle justice comme il appartient à simple vasseur.

» Item. Thomas *Haste-Dieu,* second vasseur, qui en tient dud. Morhier un hébergement et terre contenant deux arpens et trois quartiers environ, jouxte les hoirs feu Estienne *Flamicheau,* d'une part, et les hoirs feu *Jehan le Saintier,* d'aultre part.

» Item. Neuf arpens de terre séant aud. lieu en plusieurs pièces.

» Item. Les hoirs feu *Philibert de Badières,* tiers vasseur, qui en tiennent dud. Morhier neuf arpens de terre assis aud. lieu avec telle justice qu'il y peult appartenir.

[1] Les Pinthières, cant. de Nogent-le-Roi.

[2] Le Coudray-Montceaux, com. du cant. et arrond. de Corbeil.

[3] *Groussay* sous Montfort (Seine-et-Oise) ou *Grossez*, près Rambouillet.

[4] Yerres, com. du cant. de Boissy, arr. de Corbeil.

[5] Com. du cant. de Rambouillet.

» Item. Le dict Messire *Jehan Morhier,* chevalier, pour la seconde foy, qui en tient à une foy et hommaige rachapt, cheval de service, quint-denier, arrière-quint-denier et marc d'argent quant le cas y eschiet, c'est à sçavoir :

La place d'un habergement assis à *Forvaches* en la paroisse de *Sainct-Martin-de-Nigelles*, avec la court, le coullombier et les jardins, ainsy que tout se poursuit et comporte en long et en lay, tenant au chemin par lequel l'on va d'*Espernon* à *Esglancourt*, d'une part, et à la *rivière* de *Drouette*, d'aultre part.

» Item. La place d'un moulin, assis en lad. rivière jouxte led. habergement.

» Item. Quatre livres dix sols tournois de menus cens, receus par chacun an le jour de sainct Remy aud. lieu de Forvaches, portans gaus, ventes, saisines, amendes et deffaulx.

« Item. Dix-huit arpens de terre en bruyères, séant au long du chemin par lequel l'on va de *Sainct-Martin* à *Louvière* [1], jouxte *Jehan de Pontceaulx*, escuyer.

» Item. Trente-deux arpens de terre en friche jouxte led. habergement, d'une part; abutant aud. de Pontceaulx.

» Item. Les vasseurs qui en tiennent dudict Morhiers. Premièrement. *Belot de Brichantel* [2], premier vasseur, qui en tient son pressouer, ung coullombier et la court, assis à *Pontheau* [3], ainsy que le tout se poursuit et comporte en long et en lay.

» Item. La grange et la court de son Maistre-Hostel, comme le tout se poursuit et comporte, assis aud. lieu de Pontheau.

» Item. Six arpens et demy de prez dont il y en a quatre feniez à corvée, séans au *pastils de Nigelles,* jouxte le pont de Pontheau.

» Item. Soixante solz tournois de menus cens ou environ à cause de plusieurs héritaiges, receus par chascun an lieu de Pontheau, le jour sainct Remy, avec tous les prouffitz qui en dépendent.

» Item. Quatorze solz tournois d'aultres cens, receus aud. lieu le jour de la feste aux Mors, avec tous les prouffitz et esmolumens appartenant ad ce.

[1] *La Louvière*, ham. de Saint-Lucien (Eure-et-Loir).

[2] *Brichanteau*, moulin, com. de Coulombs.

[3] Le même que *Pontceaux*.

» Item. Deux arpens de terre jouxte le chemin de Ponthean et le chemin de Nogent-le-Roy.

» Item. Cinq quartiers de vignes, jouxte le pont de Ponthean.

» Item. Led. Belot à cause de sa justice de Ponthean et *Torel* [1] et *Verbannier*.

» Item. En suivent les vasseurs qui tiennent dud. *Brichantel :* premièrement, les enfans feu Jehan *Quelon*, comme héritiers de feu Jehan *Breval* qui en tiennent un fief à plain cheval de service, assis jouxte Jehan de Pontceaulx, escuyer, d'une part, et l'*Arche du Saulx*, d'aultre part.

» Item. Les ayans cause de feu *Symon de la Charmoye*, second arrière-vasseur, qui en tiennent un fief à plain cheval de service, séant aux *Granges* en la paroisse de *Hanches*, tant en maisons, court, bergeries, terres avec prez, jouxte les chappellains de la *Haulte-Ville*, d'une part; et le chemin par lequel on va de Saint-Martin-de-Nigelles à Hanches et au chemin de *Cloppet*.

» Item. *Regnault de Pontceaulx*, second vasseur, qui tient dud. Morhier ce qui en suit; c'est à sçavoir :

» Un habergement avec un coullombier du temps ancien, assis à *Pontceaulx en la paroisse de Sainct-Martin-de-Nigelles*, ainsy qu'il se poursuit et comporte, avec les fossez, les jardins et une isle; le tout contenant trois arpens de terre ou environ.

» Item. Cinquante-trois arpens de terre ou environ, en plusieurs pièces, séant aud. lieu.

» Item. Quatre livres tournois de menus cens, portans gans, ventes, saisines et amendes, et deffaulx de cens non payez, avec justice foncière à cause de la censive.

» Item. *Amaulry de l'Isle* [2], tiers vasseur, qui en tient dud. Morhier quarante arpens de terre, tenant d'un costé aud. Regnault de Pontceaulx et à Jehan le Pelletier l'aisné, demourant à *Chastillon* [3], abutant au chemin par lequel l'on va dud. Chastillon à Espernon, d'un bout et d'aultre bout au chemin par lequel l'on va d'*Esglancourt* à Ponthean, juxte les vignes de Roigemont, avec tels prouffitz et esmolumens comme dud. fief peut naistre et jssir, et justice foncière.

[1] Thorel, ancien fief, au faubourg de Houdan (Seine-et-Oise), pour lequel Martin Carré fit hommage au roi, le 21 décembre 1532.

[2] *Amalricus de Insula*. Simon de l'Isle « *Simon de Insula* » vivait en 1226. — L'Isle était un fief de la commune de Maintenon.

[3] Château, com. de Saint-Martin-de-Nigelles.

» Item. De *Regnault de Pontceaulx,* quart vasseur, qui en tient dud. Messire *Jehan Morhier* son *hostel de la Perruche* [1], avec le jardin, court, la place du coullombier et aultres dedans les fossez, et un aulnoy entre la rivière et lesd. fossez, contenant le tout trois arpens ou environ.

» Item. Ung arpent de terre ou environ sur le chemin par lequel l'on va de Ponthean à Chastillon.

» Item. Une place d'habergement avec les fossez, jardins et aulnoys, contenant deux arpens et demy ou environ, assis à Pontceaulx.

» Item. Aud. Regnault, à cause dudict habergement, vingt-deux arpens de terre, assis aud. Pontceaulx en plusieurs pièces.

» Item. Dix livres tournois de menus cens portans gans, ventes, saisines, deffaulx et amendes de cens non payez, et justice foncière.

» Item. Trois arrière-vasseurs qui en tiennent dud. Regnault de Pontceaulx.

» Premier arrière-vasseur, les ayans cause feu *Pasquier le Bossu*, qui en tiennent quatre livres tournois de menus cens que doivent plusieurs personnes à cause de plusieurs héritaiges séans en la *ville de Houx* et ou terrouer d'environ, receus aud. lieu de Houx le jour sainct Liger, avec tous les prouffits dud. fief.

» Les hoirs feu *Pernet Besain,* second arrière-vasseur, qui en tiennent dud. Regnault le quart de la dixme de *Mictainville* avec tous les prouffits appartenant ad ce.

» Item. Led. *Regnault de Pontceaulx,* tiers arrière-vasseur, qui en tient de présent unze quartiers de prez à deux herbes, jouxte Jehan Doule, d'une part, et Jehan Julien, d'aultre part.

» Item. Ung arpent de pré, assis près le pont de Clymaumont par où l'on va de Mictainville à Vacheresses-les-Hautes.

» Item. Sept arpens de terre assis au terrouer de *Vacheresses.*

Ve Vasseur. — Item. *Jehan de Coutez* qui en tient de nous un fief noble comme il se poursuict et comporte, assis à *Pomposne,* près Lagny-sur-Marne [2], a une foy et hommaige, ra-

[1] Château, com. de Prudemanche (Eure-et-Loir).

[2] Chef-lieu de cant., arron. de Meaux (Seine-et-Marne).

chapt, cheval de service, quint denier et arrière-quint denier, avec le marc d'argent quand le cas y eschiet par la coustume des fiefs dud. *comté de Montfort.* C'est à sçavoir :

» Quinze livres neuf solz deux deniers pictes de menus cens payez par chascun an aud. lieu de Pomposne, le jour sainct Remy, avec les ventes, pressoraiges, corvées, champs et aultres choses appartenant aud. fief.

» Toute haulte et moyenne justice et tout ce qui despend dud. fief.

» Item. Le droict de palaige et arrivaige de bateaux qui passent pardessous le pont de Lagny, qui mennent denrées à Paris, et de Paris jusques aud. pont, et doibt chascun bateau qui est attaiché depuis led. pont de Langny jusques à un nommé le *Rus,* courant de *Verres,* six deniers tournois sur amende de 60 solz tournois qui part sans payer ou déprier.

» Item. Le bras de la *rivière de Marne* nommé le bras d'Antigny, avec le droict de pescherie qui est tel : quelconque y pesche à la seyne ou au chaillon, doict chascun xviij deniers tournois, ou qui pesche au mesme maistre, et doit six deniers tournois, et en sont francs les pescheurs dud. *Pomposne;* et y a 60 solz tournois d'amende qui part sans payer après la défense faicte par le sergent.

» Item. S'il advient que les eaues soient grandes et il vient marrain ou auscune chose d'espave, s'il s'assiet à terre ou s'il est pesché aud. fief, il est acquis aud. seigneur, s'il n'y a poursuitte.

» Item. Le quart du four bannier de Pomposne est aud. Jehan de Coutez.

» Item. La haulte justice de pourpris au prieur et aux chanoines dud. Pomposne est et appartient aud. Jehan de Coutez; la moyenne et la basse justice est aud. prieur et chanoines de Pomposne.

» Item. Un pressouer, nommé le *pressouer des Dormans,* assis près *Langny,* avec un clos de vignes estant dedans, contenant deux arpens ou environ, et y a xxvij arpens deux quartiers et demy de vignes qui sont bannières aud. pressouer quant il est en estat.

» Item. Un jardin de pourpris appartenant aud. de Coutez, séant en la ville devant l'hostel, nommé les *Maillettes,* tenant au cimetière dud. Pomposne.

» Item. *L'Isle d'Antigny,* séant entre deux eaues, appartenant aud. Jehan de Coutez, en laquelle isle il y a xiij arpens de pré à deux herbes.

» Item. Cinq arpens de pré au lieu nommé les *Prez* sur le grant chemin tenant au prieur dud. Pomposne.

» Item. Le boys dud. Clopet, tenant aux hoirs feu Philippe de Saint-Mesme et au boys de Chailliz.

» Item. Un quartier de boys, nommé le *boys de la Corvée*, tenant à la voye des Bourdeaulx et aud. boys de Chailliz, abubtant sur le boys planté.

» Item. Une voierie comme elle se poursuit et comporte tout au long et entour du boys de Chailliz jusques au grant chemin qui est au long des boys dud. Chailliz, du costé des Bourdeaulx, avec le boys qui jà pieça avoit esté baillé à censive et y avoit au temps ancien les vignes de *Verres* qui alloient jusques au chemin dendroict le boys à M. *Pierre Lorfèvre.*

» Item. Au long du fossé du *boys de Saint-Ladre* cinq quartiers de boys ou environ, tenant au long du fossé dessusdict, et au long de la voierie.

» Item. Sur tous les hommes, hostes et hostesses dudict fief ledict seigneur a droict de plaiges, rouaiges, foraiges, chastelaiges, coustumes et amendes de cens non payez jusques à Lx. s. 1 d. t. et au-dessous.

» VIe VASSEUR. — Item. Les ayans cause de *Gilles d'Adonville* [1], escuyer, qui, à cause de sa femme, fille de feu *Pierre Mallevie*, en tiennent les choses qui en suivent à trois foys et trois hommaiges, rachapts, chevaulx de service, quint denier et arrière quint-denier, quant le cas y eschiet, selon la coustume des fiefs dud. comté de Montfort. C'est à sçavoir :

» Pour la foy, une maison, jardin derrière et mazure, comme se poursuit et comporte, séant en la *ville d'Espernon.*

« Dominus Guillelmus Poussart est homo ligius domini Comitis, et tenet *domum suam de Espernone,* et stallos carnificis, et feodum Sevini, filii Morini apud Spernonem; et domos suas de *Vado Petroso* [2]; et gardam terre sue, et consuetudinem in foresta. Et debet duos menses custodie. Item tenet quod tenet de ipso apud

[1] Adonville, hameau de la com. d'Auneau.

[2] *Guyperreux,* ham. de la com. de Longpont, cant. de Longjumeau, arron. de Corbeil (Seine-et-Oise).

Barum Villainus [1] Robertus de Macheriaco et tensamentum de Gaivilla. »

» Item. Cent solz tournois de cens que plusieurs personnes sont tenuz de payer le jour de saint Remy, assis en lad. ville d'Espernon et en la Chaussée.

» Item. Cent solz tournois du tems ancien, assis entre la *porte Normanne* et les *arches de Cady*, portans gaus, ventes, saisines, amendes et deffaulx de cens non payez.

» Item. Une mazure assise en lad. ville d'Espernon, jouxte la porte Normanne.

» Item. Une mazure, coullombier, jardin et aires, assis en la rue Normanne, abutant à l'Estang du prieur de Saint-Thomas.

» Item. Quatre arpens de prez assis en la prairie d'Espernon.

» Deux arpents de gast qui soulloient estre en actraits de vignes assises en *Adiennes*.

» Item. Sept arpents de boys sis aud. Adiennes [2].

» Trois arpens et demy de boys assis en la Testée.

» Item. Un estang, qui de présent est en ruyne, appellé *Mibray*.

» Item. Une pièce de boys contenant quatre arpens ou environ, tenant aud. estang d'une part, et d'aultre part à Marcilly.

» Dix arpens que prez que aulnoys, tenant à la chaussée dud. estang, jouxte la rivière, d'une part, et les hoirs dud. Marcilly.

» Item. Quatre-vingts arpens de boys assis aux *Belles-Croix,* tenant au boys dud. Prieur et au chemin par lequel l'on va de Guyperreulx à Poignys.

» Item. Une pièce de terre et pastils, contenant quatre arpens ou environ, jouxte les terres du Boys-Dieu, d'une part, et led. Marcilly, d'aultre part.

» Item. Une pièce de boys assis au-dessus de Sauvaiges, contenant xl arpens ou environ, jouxte le bois de Chapitre, excepté que le chemin par lequel on va de *Sauvaiges* [3] à Gazeran est

[1] *Barumvallis*, Baronval, écart de la com. de Blévy.

[2] Bois de la Diane, près Epernon.

[3] *Sauvage*, ham. de la com. d'Emancé, cant. de Rambouillet.

entre deux, abutissant par un bout aux boys des Coustumes et au boys dudict Gazeran [1].

» Dix livres tournois de menus cens portans gaus, ventes, saisines, amendes et deffaulx appellés les cens voisins, que plusieurs personnes sont tenus de payer au lieu de La Chapelle et illec environ, le jour de saint Remy.

» Item. Pour la seconde foy, les dessus dicts tiennent à la cause dessus dicte dix livres tournois de menus cens, assis au *Mesnil-Roulant* [2], portans gaus, ventes, saisines, amendes et deffaulx, que plusieurs personnes sont tenus de payer par chascun an le jour saint Remy en lad. ville du Mesnil, à cause de plusieurs héritaiges assis aud. lieu et au terrouer d'environ.

» Item. Une pièce de boys contenant dix-huict arpens ou environ, appellé le boys *Aubert*, assis entre (les cours d'eau) la *Mendreuse* et la *Droue*, jouxte le chemin par lequel l'on va de Paris à Orléans, tout au long, et d'aultre part les hoirs feu Guillaume de Boille, avec les pastures d'entre le boys de *Rachigny* et les boys dessus dicts.

» Item. Une aultre pièce de boys contenant xcvj arpens ou environ, assis près les *Routiz*, jouxte le boys aux hoirs feu Chambines d'une part, et le seigneur de Rambouillet d'aultre part, abutissant au gros chesne et au champ des Routiz.

» Item. Un Vasseur nommé *Jacques Thibault*, qui en tient un fief qui jà piéçà fust à feu Philippe de Brebant, assis à *Boustigny* près de Serqueuse, c'est à sçavoir : un lieu qui de présent est en ruine où soulloit avoir maison, court, jardin, coullombier et terre scéant aud. lieu.

» Item. Les dessus dicts à la cause dessusd. en tiennent cinquante solz tournois de menus cens et unze gellines au terrouer de *Craiches* et l'Abbaye sur plusieurs personnes.

» Item. Pour la tierce foy les dessus dicts tiennent à la cause dessusd. dix muyds quatre septiers et mine de terre ou environ, assis au terrouer de *Marolles* [3], de *Berchères* [4], de *Dyon-*

[1] Com. du cant. de Rambouillet avec un vieux château-fort.

[2] Anc. fief en la paroisse d'Orfin, com. du cant.-sud de Dourdan, arron. de Rambouillet.

[3] Ferme dans la commune de Gas. — Une charte donnée aux religieux des Vaux de Cernay en 1202, par Autel de Chevreuse, mentionne le bois de *Jehan de Mairoles*, chevalier.

[4] Ham. de la commune de Gas.

villiers [1] qui sont en plusieurs pièces jouxte les terres de Gallardon.

» Huict arpens treize septiers de terre ou environ, abutant d'un bout sur la fosse de Mésières, et d'aultre bout au chemin par lequel l'on va de Gays à Gallardon.

» Item. Huict arpens de boys ou environ, assis ès boys de la Fosse, jouxte les hoirs de feu Jehan de Marolles d'une part, et la terre de Berchères d'aultre part.

» Item. Dix arpens de boys ou environ, assis ès boys de *Melleteau,* près des boys dessusdicts, sur les hoirs feu Philippe de *Mondeville* d'une part, et les terres de *Houdreville* [2] d'aultre part.

» Item. Les dixmes du terrouer de Marolles et de Berchères et de toutes les vignes et terres qui sont du costé devers Galardon, depuis le chemin appellé la *Voye-Boissière* par où l'on va de Berchères à *Remenonville* [3].

» Item. Les Vasseurs qui en tiennent des dessusdicts un *fief borsier* [4] ainsy comme il s'estend, c'est à sçavoir : les hoirs feu *Noël du Rocher* [5] qui en tiennent huict septiers de terre assis à Marolles jouxte Denis Lenroille.

» Item. Les dessud. Une place nommée *Bourdonnaye,* où soulloit avoir maison et jardin avec un muyd de terre, assis entre lesd. plans et boys de Houdreville.

» Item. Un clos où soulloit anciennement avoir vigne tenant aud. jardin.

» Item. Un roché, garenne et terre contenant dix arpens ou environ, jouxte le chemin par lequel l'on va d'Espernon à Gays.

» Item. Dix-huict arpens de terre ou environ, assis aud. lieu, jouxte Jehan de Marolles, abutissant d'un bout à la fosse nommée Haute-Rive.

» VII[e] VASSEUR. — Item. Les hoirs ou ayant cause de feu *Yvonnet de Marcilly,* qui en tiennent à deux foys et deux hommaiges, rachapt, cheval de service, quint denier et arrière-quint denier, avec le marc ou marcs d'argent quant le cas y

[1] Dillonvilliers, vill. com. de la Chapelle-d'Aunainville.
[2] Hameau de la com. de Maintenon.
[3] Armenonville-les-Gâtineaux, cant. de Maintenon : érigé en paroisse en 1674.
[4] *Feudum bursæ,* fief de bourse ou rachetable.
[5] Bertrand Aufray était seigneur du Rocher, mouvant d'Epernon, en 1523.

eschiet selon la coustume des fiefs dud. comté de Montfort, c'est à sçavoir : pour la première foy quarante solz tournois de rente de fief prins sur la terre, revenus et appartenances d'*Oyrval*[1], près Dreux, sur la *rivière de Noë,* avec tels prouffitz et esmoluments que dud. fief peust naistre et venir.

» Item. Pour la seconde foy et hommaige, rachapt et cheval, etc., un hébergement assis à *Harmeray*[2] près Epernon, si comme il se poursuit et estend en long et en lay, avec les fossez, jardin, coullombier, vivier, prez et aulnoys, le tout tenant ensemble, contenant vingt-deux arpens ou environ.

(Yvonnet de Marcilly avait sans doute succédé à Foulques de Marcilly, mentionné dans l'aveu de 1230) :

« Fulco de *Marcilli,* miles, est homo ligius Comitis de domo sua et de villa de *Hermereio*, de Ataico[3] de parte gargangii[4] sui; de hoc quod Simon Leschaut tenet ab ipso de pratis de Paucart; de domo de Minarvilla[5]; de domo sua apud Spernonem ad custodiam suam faciendam; de quodam feodo situm inter Serville et Marchiset, quod Aubericus de Machelet tenet de ipso; de coustuma equitum, de tali coustuma qualem ipse et homines ejus habent ibidem; de custodia terre domini Fulconis et fratrum suorum, de hoc videlicet quod est in terra Comitis. Confessus est idem Fulco quod debet custodiam per mensem apud Spernonem. Item tenet de illo terra de Davinia. »

» Item. Une place où soulloit avoir un moulin nommé *Recullet*, près dud. hébergement, qui de présent est en ruine.

» Item. Dix-huict livres tournois de menus cens desd. appartenances dud. hébergement portans gaus, ventes, saisines et amendes et deffaulx de cens non payez.

» Item. Trois arpens et trois quartiers de prez en plusieurs pièces, près dud. hébergement.

» Item. Douze septiers d'avoine de rente payez à Noël, et dix chappons, deux gelines, que sont tenus de payer plusieurs personnes à cause de plusieurs héritaiges scéans en la pa-

[1] *Orval*, ham. de la com. de Goussainville, cant. d'Anet.

[2] Hermeray, cant. et arrond. de Rambouillet.

[3] Peut-être *Atheyæ* (Athis-Mons, com. du cant. de Longjumeau, arrond. de Corbeil, Seine-et-Oise).

[4] Asseurement, garantie (voir la note, p. 130).

[5] Monnerville, com. du canton de Méréville, arrond. d'Etampes.

roisse dud. Harmeray et illec environ, avec cinq solz tournois de menus cens payez led. jour de Noël.

» Item. Dix arpens ou environ que friches que aulnoys, terres, saussoyes et boys que l'on appelle la *Vieille-Vigne* où il y a cave; tenant aud. moulin d'une part, et aux hoirs feu Pierre Mallevie d'aultre part.

» Item. Huict arpens de terre ou environ, assis aud. Harmeray, que l'on appelle les terres Galloys, tenant au chemin par lequel l'on va d'Espernon aux *Belles-Croix,* qui sont jouxte Guyperreulx jouxte les fiefs qui sont près la *Gourbaudière.*

» Item. Vingt-cinq arpens de terre ou environ appellez les *Sablons de Chaumont.*

» Item. Sept-vingts arpens tant boys, friches, que bruyères, appelez la *Garenne de Chaumont.*

» Item. La voyerie de la rivière qui despart depus la noë du moulin de *Bescherel* jusqu'au gué *Chaluel.*

» Item. A la *Chenetière* et *Trousse-Bâton* vingt-cinq deniers tournois de menus cens sur plusieurs pièces de terre séant entre la garenne de Raiseux et le chemin par lequel l'on va d'Espernon à Poignys.

» Item. La dixme de toutes les terres dessus dictes, des blez et aultres grains en toutes les censives dud. lieu, qui soulloient valloir quatre septiers de grains ou environ.

» Item. Vingt-deux arpens ou environ de terres près la maison feu Charles Noir que l'on appelle *Rost-Crossay.*

» Item. Une autre pièce de terre, tenant aud. Crossay et aux Coustures du Prieur de Saint-Thomas d'Espernon.

» Item. Douze arpens de terre ou environ appellez les *Carreaux*, tenant audict Charles Noir et aux terres dudict prieur.

» Item. Un arpent et demy de gast qui soulloit estre en vignes, assis près des bruyères du *Vau-Jubat.*

» Item. Vingt arpens de terre ou environ, assis au *Rochay du Sault.*

» Item. Douze arpens de terre en friches et en bruyères, tenants à la dicte vigne et aux enfans de la Boissière.

» Item. Quarante arpens de terre ou environ appellez les *Carrefours*, séans entre la *Ville-Neufve* [1] de quatre peaulx et les coustumes de la Boissière entre lad. Ville-Neufve et *Maly-*

[1] Hameau de la commune de Houx, cant. de Maintenon.

mont[1], avec tous les prouffitz et esmolumens qui peut naistre et venir dud. fief, et justice jusques à quarante solz et audessous.

» Item. Les Vasseurs qui en tiennent des sieurs Marcilly, c'est à sçavoir : les ayans cause de messire *Guillaume-sans-Avoir*[2], qui valloient anciennement sept livres tournois de menus cens ou environ, à cause de ce qu'ils ont à *Bretouville* en la chastellenie de *Bretheucourt*[3].

» Item. Trente septiers de champart séant sur plusieurs terres audit Bretouville.

» Item. Sept septiers avoine deubs aud. lieu et quatre gelines.

» Item. Quatre solz neuf deniers payez à Caresme-prenant.

» Item. Six solz dix deniers tournois de la censive annuelle et une maison. Toutes les choses dessusd. sont receues aud. Bretouville en la chastellenye dud. Bretheucourt.

« Guillelmus *Sine-Censu* est homo ligius domini Comitis de domo sua de Buxiaco et de domo sua de Septolio et de domo nemoris Nivardi, et de garda terre sue..... »

» Item. A *Melheroust*, en la paroisse d'*Arnoville*[4], *Mahiet des Noyers* ou ses ayans cause qui en tiennent un hébergement, ainsy comme il se comporte, avec cinq arpens de boys tenant en lad. maison.

» Item. Y soulloit avoir vingt-huict solz tournois de menus cens, onze chappons, trois gelines et deux septiers d'avoyne.

» Item. Seize arpens de terre assis au lieu nommé le *Buisson-Guerry*, tenant à lad. terre Guillaume-Thibault d'une part, et au chemin de Mente d. part.

» Item. Les vasseurs qui en tiennent dud. Mahiet, Guiot de Sabrioray, Jehan de Neaufle, Guillaume..... Thibault.

» Item. *Jehan de Chambines*, escuyer, qui en tient ce qui en suit; c'est à sçavoir :

» Le manoir d'*Orfin*, la court, la garenne, jardins et plesseiz, clos à fossez, avec deux arpens de gast qui soulloient estre en vignes juxte luy-mesmes.

[1] *Millemont*, com. du cant. de Montfort.

[2] *Willelmus Sine-Censu*, qui a laissé son nom à la Communauté de *Boissy-sans-Avoir*, canton de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

[3] Château et hameau de la com. de Saint-Martin-de-Bretheucourt, cant. sud de Dourdan (Seine-et-Oise).

[4] Arnouville, c. Mantes (Seine-et-Oise).

(Jean de Chambines avait sans doute remplacé Nicolas d'Orfin que mentionne l'aveu de 1230.)

« Nicolaus de *Orfino*, miles, est homo domini Comitis de *domo sua de Orfin* et de consuetudine foreste ad eamdem domum, et de custodie terre sue de Villerai, et de domo Spernonis; et debet equitaturas et fossata; et dominus Comes habet ibi totum dominium quod pertinet baroni et similiter apud Esglancort et apud Chatelun. »

» Item. Deux arpens et un quartier de prez assis aud. lieu, nommé *Fretaz;* lesd. deux arpens à deux herbes.

» Arpent et demy de pré, assis près la fontaine d'Orfin.

» Item dix livres tournois de menus cens du temps ancien.

» Item. Trois septiers d'avoine de rente sur plusieurs terres, séans aud. lieu avec vingt-cinq gelines du temps ancien.

» Item. Le champ de deux setiers de terre.

» L'*estang de la Baste* avec la rivière comme elle se comporte de bourne en bourne; lequel estang abutte d'un bout devers la chaussée à la queue de l'*Estang de Poyers,* et un aultre estang nommé l'estang d'Orfin.

» Item. Quatorze muids trois septiers de terre en plusieurs pièces, assis au terrouer dud. Orfin.

» Item. Quatrevingt dix-neuf arpens de boys ou environ et la garenne, si comme elle se poursuit et comporte.

» Item. Cinq vasseurs qui en tiennent dudict Chambines, à cause dud. Orfin. Premier vasseur *Robert de Baudrecourt* [1], qui en tient au lieu de Baudrecourt en la chastellenie d'Espernon, sept livres tournois de menus cens.

» Item. Justice foncière sur tous les hommes subjects jusques à soixante solz tournois et au dessous.

» Item. De Marcilly, écuyer, qui en tient dud. Yvonnet de Marcilly quatre livres tournois de menus cens, portans gaus, saisines et amendes quant le cas y eschiet, avec cinq muys de champs ou environ, dix-huict septiers d'avoyne, dix-huict chappons et neuf solz tournois payez le jour de Noël.

» Item. Arpent et demy de pré, appellé le *Pré de la Mairie.*

» Item. Trente-six arpens de terre ou environ en plusieurs pièces.

[1] Hameau de la com. de Sonchamp, cant. sud de Dourdan, arrond. de Rambouillet.

» Item. Une place de moulin appelé le moulin de Becherel, et sont tous les hostes subjects dud. fief banniers aud. moulin.

(Foulques de Marcilly que nous venons de citer est ainsi mentionné dans un autre passage du *Scriptum* de 1230) :

« *Fulco de Marcilliaco* est homo ligius comitis de eo quod tenet de ipso apud *Vallem-Garengis* [1]; et de eo quod ibi habet in feodo et dominio de feudo de *Senantes* (illud tenetur de domino comite cum supradictis) quod dominus Fulco et sui fratres tenent apud *Vaugarengis;* et de territorio de *Bourbonie* [2] quod ipse Fulco et sui fratres tenent de suo genitore; et de decima *Radulfi Languille de Vachericiis;* et de feodo de *Chantellon* [3] quod de ipso tenet Jaquelinus Magernus; et de feodo quod de ipso tenet Guillelmus de *Buxeria* [4]; et de feodo de *Trussebaton* [5] quod est apud *monasterium Sancti-Lucianni* [6] quod de ipso tenet dominus Hugo de *Chaugi;* et de feodo quod tenet dominus Mauritius Francus de ipso apud *Bauternes* [7]. »

» VIII[e] VASSEUR. — Item. *Jehan Bourges*, qui en tient une masure où soulloit avoir une maison qui est le domaine dud. fief à une foy et hommaige, rachapt et cheval de service avec le marc d'argent, quint denier et arrière-quint denier, quant le cas y eschiet, selon la coustume des autres fiefs.

» Item. La court et le jardin tenant à lad. masure qui, de présent est en ruines et buissons; le tout assis en la paroisse de Harmeray.

» Item. Une garrenne appellée la garenne *Perdriau*.

» Item. Dix arpens de terre ou environ près lad. masure.

» Item. Une garenne à cognins [8] jurée, joignant ensemble juxte le chemin par lequel l'on va d'Espernon à la Boissière,

[1] Vaugrineuse (*Vallis-Garangis — Vallis-Grainosa*), commune du canton de Limours, arrond. de Rambouillet (Seine-et-Oise).

[2] Nous proposons *Bourdonie* (Bourdonné, cant. de Dourdan, arrond. de Mantes, Seine-et-Oise)?

[3] Châtillon, château, com. de Saint-Martin-de-Nigelles.

[4] La Boissière, com. du cant. et arrond. de Rambouillet.

[5] [6] Vers 1110 vivait un chevalier appelé Guérin et surnommé *Troussebacon*, qui rendit à l'église de Saint-Lucien-la-Chaussée la dîme de Saugis qu'il détenait depuis longtemps quoiqu'il fût laïc : « Miles quidam, nomine Garinus, agnomine autem de *Trussebacon* appellatus, totam decimam de Caugesilo, quam diu, licet laicus, tenuerat, ecclesie nostre *Sancti-Luciani de Calgeto*... reddidit. » *Cart. de Saint-Père*, tom. II, p. 588.

[7] Beauterne, ham. de la com. de Boutigny, cant. de Nogent-le-Roi.

[8] Lapins (*Conillus*, connin).

abutant aux terres qui furent à feu Gervaise au chemin par lequel l'on va du grand hostel de Harmeray à la Berthière.

» IXe VASSEUR. — Item. Les doyen et chapelle de l'*église collégiale de Saint-André de Chartres*, qui en tiennent à une foy et hommaige, rachapt, cheval de service, marc d'argent, quint-denier et arrière-quint denier, et sont tenus de bailler un chascun vivant et mourant pour homme et doivent rachepter de toutes mors; c'est à sçavoir : quarante-cinq solz tournois de rente portans gaus, ventes, saisines, amendes et deffaulx de cens non payez, et receus par chascun an au lieu de Houx, le samedy après la feste sainct Liger à cause de plusieurs héritaiges, avec les prouffitz, yssus, passaiges, rouaiges, chantelaiges et esmolumens quelconques.

» Item. Neuf corvées faictes chascun an par les tenanciers de certains héritaiges en la manière qu'il a esté anciennement accoustumé.

» Item. Trois arpens de pré assis en la prairie dud. lieu de Houx, en trois pièces.

» Item. Six gelines de rente chascun an, payeez le jour de Noël aud. lieu de Houx.

» Item. Une pièce de rivière avec la pescherie et danger d'icelle juxte les prez dessusdicts.

» Xe VASSEUR. — Item. *Guillaume Boullehart*[1], escuyer, qui en tient à deux foys et deux hommaiges, chevaulx de service, rachapt, quint denier et arrière quint-denier, avec le marc ou mars d'argent quant le cas y eschiet, selon la coustume des fiefs; c'est à sçavoir :

» La montre de cens de la *rue Normanne* (à Epernon) par indivis avec nous dix solz quatre deniers tournois de cens receus en la ville d'Espernon, le dimanche d'après la feste saint Denis,

[1] En 1554, il y eut partage de la succession de *Louis Boulehart*, fils aîné de Jean, entre ses frères Guillaume, Jean et Charles; ces deux derniers, sous la garde de leur mère, Marie de *Brichanteau*. — En 1586, *Jacques de Boulehard*, seigneur du *Chêne* (ham. de Sainville), du Plateau, de Houx et de la Vallée-Jaunet, laisse pour héritiers : Jean, écuyer; Marguerite, femme de Jean de Gallot; Etiennette, mariée à Robert de Gillin, seigneur de Boisguille, et *Daniel de Boulehart*. Jean de Gallot, seigneur de Bouglainval, rendit aveu à Nicolas de Morelay, contrôleur de l'artillerie, pour le fief du Chêne, arrivé à sa femme Marguerite, par la mort de Jacques de Boulehart (Bibl. nat. *Extr. de Duchesne*, t. LIV, p. 672).

avec telz prouffitz et esmolumens comme dud. fief peuvent naistre et venir.

» Item. Pour la seconde foy et hommaige, rachapt et cheval de service, un fief assis en la paroisse de *Saint-Martin-de-Nigelles* ou terroir de *Chastillon* et illec environ, ainsy comme il se poursuit tant en terre que prez et censives, avec tels prouffitz et esmolumens qui dud. fief peuvent naistre et venir.

» Item. Quarante solz tournois ou environ de menus cens, receues sous l'*Orme de Cadit*, le jour sainct Remy, avec les amendes des cens non payéez.

» XI° Vasseur. — Item. *Anthoine de Vigny* [1], qui en tient à une foy et hommaige, rachapt, cheval de service, marc d'argent, quint denier et arrière-quint denier, grand nombre de terres assises en la paroisse de *Hanches* et illec environ.

XII° Vasseur. — Item. Les hoirs feu *Amaulry de Prémont* [2], qui en tiennent à une foy et hommaige, rachapt, cheval de service, marc d'argent, quint denier et arrière-quint denier, par la coustume des fiefs dud. comté de Montfort, ce qui en suit; c'est à sçavoir : un fief assis en la paroisse de *Faverolles*, aussy comme il se poursuit et comporte, nommé le fief du *Bout-Corné*, tant en mazures, court, jardins, cens, rentes, terres, prez et autres appartenances avec les droits qui en dépendent.

XIII° Vasseur. — Les choirs ou ayans ause de feu *Pierre Cochart*, qui en tiennent un fief à plain cheval de service, en la manière qui est dessus dict, assis à *Houx*; c'est à sçavoir :

Un hébergement appellé les *Carneaux de Houx*, lequel fust jadis à feu Guillaume de Houx, lequel hébergement, si comme il se poursuit et comporte en long et en lay.

« Dominus Simon de *Huso* est homo domini Comitis, et assicuravit domum suam, ut facere debebat; et tenet de domino comite vacuam placeam quam debet habere apud Spernonem; et viginti solidos carnotenses redditus ibidem; et talem consuetudinem qualem habet in foresta et in Campo Gar.... et gardam terre sue. Et debet unum mensem custodie. »

[1] Ham. com. de Marville-Moutier-Brûlé.

[2] Ancienne *Châtellenie*, aujourd'hui village de la com. d'Ouerre, canton de Dreux.

« Dominus Simon de *Housso* est homo ligius Comitis contra omnes homines de toto hoc quod habet apud Houssum in feodo et dominio preterquam de decima[1]. »

» Item. Six livres tournois de menus cens portant gaus, ventes, saisines, amendes et deffaulx de cens non payez, receus aud. lieu de Houx, le samedy après la sainct Liger.

» Item. Dix-huict gelines de rente payez le lendemain de Noël par chascun an aud. lieu.

» Seize corvées que sont tenus de faire par chascun an les hommes et subjects dud. fief à cause de plusieurs héritaiges assis aud. lieu de Houx ou terrouer d'environ.

» Item. Soixante-treize arpens et demy que arpens que septiers de terre ou environ, assis aud. terrouer en plusieurs pièces, dont il y en a une pièce contenant arpent et demy, assis au lieu nommé *Beauval,* tenant au pré Regnault de Houx d'une part, damoiselle Jeanne de Houx d'autre part.

» Item. Une rivière peschant à l'endroit aud. arpent et demy de pré dud. et la rivière de feu messire *Philippes de Chamblay,* laquelle soulloit valoir par années communes vingt solz tournois.

» Item. Six vergiers et deux aires[2] de courtils, contenant les deux aires demy arpent de terre ou environ.

» Item. Une autre rivière assise aud. lieu de Houx, juxte feu Robin de Mesalant, laquelle soulloit valloir par années communes dix solz tournois, et garennes ès dictes rivières.

» Item. Les rouaiges, passaiges et chantelaiges des hommes et subjects dud. fief avec la justice foncière jusques à soixante solz un denier tournois, quant le cas y eschet; et est led. fief en nostre main par deffault d'homme.

» XIVe Vasseur. — Les hoirs ou ayans cause feu *Jehan le Paige*, lesquels en soulloient tenir un fief que, de présent, tiennent les hoirs feu *Jehan Lesieur,* assis à *Fosseuil,* contenant six arpens de boys ou environ avec les appartenances dud. fief.

» XVe Vasseur. — Item. *Jehan Landruyer,* qui en tient un

[1] Les deux articles inscrits sous les n°s 31 et 53 du *Scriptum*, font assurément double emploi; mais ce Scriptum a été composé, comme nous l'avons dit, p. 126, d'après des aveux faits à différentes époques.

[2] *Arra*, terrain vague, jardinage, pépinière.

fief boursier[1] à Cadit, enclavé entre les terres du prieur de Sainct-Thomas d'Espernon, abourné à quinze sols tournois et rachapt de toutes mors et mutations.

» XVI[e] VASSEUR. — Item. Les hoirs ou ayans cause de feu *Jehan le Baveulx, seigneur de Savonnières*[2], qui en tient un fief à une foy et hommaige, rachapt, cheval de service comme dessus est dict, nommé le fief de *Groussay,* assis près Rambouillet, ainsy qu'il se comporte en long et en lay, tant en maison, court et jardins, boys, terres, prez, cens, rentes comme austres choses.

» XVII[e] VASSEUR. — Item. Les hoirs ou ayans cause de feu *Amaulry de l'Isle,* escuyer, qui en tiennent un fief à une foy et hommaige, rachapt et cheval de service, comme dessus est dict, assis en la paroisse *Sainct-Martin-de-Nigelles,* ès villaige d'Esglancourt et Chastillon et terrouer d'environ, ainsy comme il se poursuit et comporte, tant en cens, rentes, terres, prez, boys comme aultres choses.

» XVIII[e] VASSEUR. — Item. Les hoirs ou ayans cause feu *Jousset de Damas,* qui en tiennent à une foy et hommaige, rachapt, cheval de service, marc d'argent, quint denier et arrière-quint denier, par la coustume des fiefs dud. comté de Montfort, c'est à sçavoir : Six livres tournois de menus cens que sont tenus de payer plusieurs personnes à cause de plusieurs héritaiges assis au *Pont-Trousson* et illec environ, par chascun an, le jour sainct Rémy, portant gauts, ventes, saisine, amendes et deffaulx de cens non payez, avec tels prouffitz et esmolumens qui du dict fief peut naistre et venir.

» XIX[e] VASSEUR. — Item. Les hoirs ou ayans cause feu *Besain,* qui en tiennent un fief à plain cheval, comme est dessus dict, assis entre Espernon et Droue, ainsy comme il se poursuit et comporte, tant en masure, vergiers, boys, cens, terres, prez, aires que autres choses, avec tous et tels prouffitz qui peuvent appartenir aud. fiefs.

» XX[e] VASSEUR. — Item. Les hoirs ou ayans cause feu *Jehan Moisy de Gaillardon,* qui en tiennent un fief à plain

[1] Voir ci-dessus, p. 139, la signification du mot *boursier*.
[2] Hameau, com. de Hanches.

cheval, comme dessus est dict, assis près Espernon, ainsy comme il se poursuit et comporte, c'est à sçavoir : quatre livres tournois de cens portans gaus, ventes, saisine, amendes et deffaulx, que sont tenus de payer plusieurs personnes à cause de plusieurs héritaiges, assis environ le dict Espernon, payez le jour de sainct Rémy [1].

» XXI[e] VASSEUR. — Item. Les hoirs ou ayans cause de feu *Jehan Foisil de Gaillardon*, qui en tiennent à une foy et hommaige, rachapt, cheval de service, marc d'argent quant le cas y eschiet, c'est à sçavoir : six livres tournois de menus cens portans gaus, ventes, saisines, amendes et deffaulx, que sont tenus de payer, par chacun an, plusieurs personnes à cause de plusieurs vignes, maisons, prez, bois et aires, assis près le dict Espernon, avec les prouffits qui dépendent dud. fief.

» XXII[e] VASSEUR. — Item. Les hoirs de Messire *Louis l'Estendart* [2], chevalier, qui en tiennent à trois foys et trois hommaiges, rachapts, chevaulx de service, marc ou marcs d'argent et quint denier quant le cas y eschiet; c'est à sçavoir : pour la première foy, un fief où il y a quarante solz tournois de menus cens ou environ, que sont tenus de payer plusieurs personnes à cause de plusieurs héritaiges tant terres que prez, assis entre le *Moustier de Hanches* .... et le pastils.

» Item. Pour la seconde foy, ils tiennent un fief à plain cheval, comme il se poursuit et comporte en cens, rentes et aultres choses, assis à *Bouglainval* et au terrouer d'environ.

» Item. Pour la tierce foy, ils tiennent un fief assis à *Fosseuil*, c'est à sçavoir : trente-cinq arpens de boys ou environ, à la Testée, juxte le chemin par lequel on va de *Fosseuil* à *Poigny*.

» XXIII[e] VASSEUR. — Item. Messire Mathieu *Lamy*, prestre, *curé de Sainct-Jehan d'Espernon* [3], qui, à cause de sa d. cure,

[1] En face du château de *Moréville*.

[2] Voir la note 1, p. 127.

[3] L'une des quatre églises d'Epernon mentionnées ci-dessus, p. 112. A la note qui les concerne nous ajouterons ce qui suit : Au XIII[e] siècle, le Chapitre de N.-D. de Chartres avait sur la chapelle de la Madeleine d'Epernon, la dîme du lin et du chanvre sur toutes les terres autour de la dite chapelle : « *Apud capellam Beate-Marie-Magdalene de* SPARNONE, *habet Capitulum decimam lini et Canabi, de omnibus terris sitis circa dictam capellam.* » (*Cart. de N.-D.*, t. II, p. 337). — Epernon était alors chef-lieu d'une *mairie* du Chapitre de Chartres.

en tient un fief au lieu nommé Raiseulx, ainsy comme il se poursuit et comporte, tant en cens, rentes, maisons, courts, vergiers, terres, prez, boys, que aulnois, juxte le gué au Troisne, et est à plain cheval.

» XXIVe Vasseur. — Item. Jehan *Jehanneaulx* qui en tient à deux foys et deux hommaiges, rachapts, chevaulx de service, marc et marcs d'argent et quint denier, quant le cas y eschiet selon lad. coustume, à sçavoir : l'*hostel* et appartenances *des Chaires*, avec ses appartenances tant en maisons, court, jardins, cens, rentes, boys, prez, terres, que aulnoys, assis aud. lieu des Chaires en la paroisse de *Hanches*.

» Item. Pour la seconde foy, led. *Jehanneaulx* en tient un fief assis à Becherel en la paroisse de Harmeray, c'est à sçavoir : une maison, court, vergier et appartenances ainsy qu'il se poursuit et comporte en long et en lay.

» Item. Un manoir où soulloit avoir anciennement maisons scéant aux *Piffaudières*, entre la Chenetière et Saincte-Catherine.

» Item. Soixante arpens de boys que terres que buissons, nommez la *Grande Piffaudière*, le tout tenant ensemble, avec telz prouffitz et esmolumens que desd. fief et appartenance d'iceulx peut naistre et venir.

» XXVe Vasseur. — Item. *Jehan Testard*, qui en tient un fief appelé le fief Pinguet, ainsy comme il se poursuit et comporte tant en cens, rentes, maison, court, vergiers, boys, prez que aultres choses, appartenant aud. fief, assis au lieu nommé *Trousse-Bâton*, et est à plain cheval, avec les prouffitz comme dud. fief peust naistre et venir.

» Gaufridus de *Troussebacon* est homo domini comitis, et tenet gardam terre sue, et domum suam et consuetudinem foreste; et debet unum mensem custodie. »

» XXVIe Vasseur. — Item. Messire *Aubert Fromagier*, prestre, curé de Gays, qui, à cause de sad. cure, tient un fief à plain cheval comme dessus est dict, assis à Berchères et Marolles en la chastellenye dud. Espernon, aussy comme il se poursuit et comporte, à sçavoir : soixante solz tournois de cens ou environ, que sont tenus de payer plusieurs personnes à cause de plusieurs héritaiges scéants aud. Berchères et Marolles et ou terrouer d'environ, le jour saint Rémy.

» Item. Trois arpens de terre scéans aud. lieu de Berchères juxte les ayans cause feu Jehan Le Paige, un petit fief assis près le fossé de la ville dud. Espernon, c'est à sçavoir : une masure, vergiers, ainsy comme tout se poursuit et comporte.

» Item. Les hoirs feu *Jean de Croisilles* pour un fief qui fut aud. de Croisilles jà piéçà, et après à maistre de *Crouy*, bourgeois de Chartres, et qui, de présent, tient de *Robinet Manterne*, comme il se poursuit et comporte, tant en cens, rentes, maisons, vergiers, terres, prez, boys que aultres choses, scéans en la rue de Maintenon et illec environ, avec tels prouffitz et esmolumens que dud. fief peut naistre et venir.

XXVIIIe VASSEUR. — Item. Maistre *Jehan de Fougères*, qui en tient un fief à une foy et hommaige, rachapt, cheval de service, marc d'argent, quint denier, arrière-quint denier, quant le cas y eschiet, selon la coustume des fiefs dud. comté de Montfort; c'est à sçavoir : six livres cinq solz tournois de menus cens, portans gaus, ventes, saisine, amende et deffaulx, avec les presaiges et rouaiges dud. fief, que sont tenus de payer plusieurs personnes à cause de plusieurs héritaiges assis en la paroisse d'Harmeray et ou terrouer d'environ le moustier dud. Harmeray.

» XXIXe VASSEUR. — Item. Les hoirs ou ayans cause de feu *Jehan Quelon*, qui en tiennent un fief à plain cheval, ainsy comme il se comporte, assis entre Pontceaulx et Ouencé, tant en prez, boys, terres, cens, rentes, que en aultres choses.

» XXXe VASSEUR. — Les hoirs ou ayans cause de feu Messire *Philippe de Gaillardon*, qui en tiennent un fief à une foy, hommaige, rachapt et cheval de service, qui fut feu *Fouques de Baudouyns*, assis en la paroisse *Saint-Martin-de-Nigelles*, au lieu nommé *Ouencé* et illec environ, ainsy comme led. fief se poursuit et comporte, tant en cens, rentes, prez, boys, terres que en aultres choses.

» XXXIe VASSEUR. — Item. *Guillaume Davoust*, qui en tient un fief à une foy, hommaige, rachapt, cheval de service et quint denier, quant le cas y eschiet, c'est à sçavoir : vingt-quatre solz deux deniers tournois de menus cens ou environ, portans gaus, ventes, amendes et deffaulx de cens non payez, que sont tenus de payer plusieurs personnes à cause de plu-

sieurs héritaiges séants à *Esglancourt* [1] et à *Chastillon* [2] et ou terrouer d'environ.

» Item. Quatorze arpens de terre en une pièce, assis entre led. Esglancourt et led. Chastillon qui jà piéçà furent baillés à quatorze solz tournoys de cens, avec tels prouffits et esmolumens que dud. fief peut naistre et venir.

» Item. Doivent les habitans d'Esglancourt aud. fief, pour chascun feu estant en lad. ville, pour le trajet du puys, chascun deux deniers.

» XXXII[e] VASSEUR. — Item. Le fief de *Sainct-Hillarion* avec toutes les appartenances et dépendances, tant en domaine que en vasseurs; lequel fief fut à Messire Hugues de Sainct-Hillarion, et *doibt garde au chastel d'Espernon*, luy et ses hommes.

« Dominus *Hugo de Sancto-Hilarione* est homo ligius domini comitis, et tenet de ipso consuetudinem foreste ad suam domum de Sancto-Hilarione et gardam terre sue et partem unius domi?... ubi facere debet suam custodiam. Et assicuravit domum suam de Sancto-Hilarione, ut debet facere; et de hoc debet unum mensem custodie. »

» XXXIII[e] VASSEUR. — Item. Le fief de *Chaugy* [3] que toutes ses appartenances et deppendances, tant en domaines que en vasseurs; lequel fief fut à Messire *Hugues de Chaugy,* et doibt garde aud. chastel, luy et ses hommes.

« Dominus *Hugo de Chaugiaco* est homo ligius domini comitis et tenet de ipso domum suam de Chaugi et gardam terre suc; et talem consuetudinem qualem habet in foresta; et censum quod habet apud Spernonem (est) de eodem feodo; et illud quod dominus Guillelmus de Chaugi habet in decima de Vachereciis; et debet unum mensem custodie. »

» XXXIV[e] VASSEUR. — Item. Le fief de *Simon de la Charmoye*, qui en tient sa maison et la seureté d'icelle.

« Simon de Charmeia assicuravit domum suam de Villa-Comiti [4]. »

[1] [2] Hameaux de Saint-Martin-de-Nigelles, cant. de Nogent-le-Roi.
[3] Aujourd'hui *Saugis* (*Chaugeium*), hameau de la com. de Saint-Lucien.
[4] *Villiers*, hameau de Béville-le-Comte, cant. d'Auneau (Eure-et-Loir).

» XXXVe Vasseur. — Item. Le fief qui fut à *Guillaume le Tiers*, lequel en tient toutes ses maisons d'Espernon et toutes ses hostises de ladicte Chastellenye et la garde de sa terre; et doibt garde aud. chastel.

« *Girardus Le Turc*[1] est homo ligius domini Comitis, et tenet de ipso hostisias apud Spernonem et domos suas de Castellania Spernonis, et gardam terre sue; et debet unum mensem custodie. »

» XXXVIe Vasseur. — Item. Le fief de messire *Guillaume du Pastils*[2], lequel en tient sa maison du Pastils; et doibt garde aud. *chastel.*

« Dominus *Guillelmus de Pastitio* assicuravit domum suam de Pastitio; et dominus comes debet ei gardare domum suam. »

» XXXVIIe Vasseur. — Item. Le fief du *boys de Fourches*[3] avec toutes ses appartenances et deppendances, tant en domaine que en vasseurs; lequel fief a messire Amaulry du *Boys de Fourches;* et doibt garde aud. chastel luy et ses hommes.

« Dominus *Almaricus* de *Nemore Furcarum* est homo ligius domini Comitis et de eo tenet domum suam de Nemore Furcarum et gardam terre sue et XIIII hospites apud Spernonem; et plateam ad faciendam ibidem gardam suam; et feodum de *Ressoliis* quod tenet de ipso dominus Guillelmus Champelin; et feodum Galteri Chardonnel; et feodum domini Roberti de *Amulier.* Et illud quod tenet de domino Symone de *Hanchis* dominus Regnault de la *Baata;* et illud quod dominus *Droco* de *Rectolio* tenet de domino Symone apud Rectolium; et debet duos menses custodie. »

» XXXVIIIe Vasseur. — Item. Le fief de *Guillaume de la Gravelle* avec toutes ses appartenances et deppendances tant en domaines que en vasseurs, avec sa *maison de la Boissière* et ses hommes, lesquelz sont subjets de venir aux fossez et chaussées toutes fois que mestier sera; et doibt garde aud.

« Guillelmus de *Gravella* est homo *ligius.* — Tenet domum suam de *Buxeria*, et gardam terre sue, et gardam de *Uso* et de *Pasticio;* et per submonitionem domini de Buxeria, debent venire ad fossata domini Comitis et ad contralgata, quotiens opus est, homines de Buxeria et de Uso et de Pasticio; et illud quod tenetur de illo apud *Bouglainvillam;* et medietatem decime de *Gambais*;

[1] D. Morice met *Letus.*

[2] [3] Hameaux de la com. de Hanches, cant. de Maintenon.

et feodum quod tenebat dominus Ansellus de *Boutineio.* Hoc totum est ad unum feodum, et debet unum mensem custodie. Idem tenet illud quod dominus Fulco de Marcilliaco tenet, scilicet guanagium[1] de Orcevaus[2]? et nemus de la Foulles. »

» XXXIXe VASSEUR. — Item. Les ayans cause de *Regnault de Gays* qui en tiennent tout ce qu'ils avoient environ Espernon et ce qui est tenu de luy aud. lieu; et doibt garde au dict chastel.

« Reginaldus de *Gayes* est homo ligius et tenet quidquid habet apud Spernonem et quidquid ibidem de ipso tenetur, et gardam terre sue; et debet unum mensem custodie. »

» XLe VASSEUR. — Item. Les ayans cause de *Hélène,* fille de Messire *Raoul* de *Sainct-Martin*[3], qui en tiennent sa maison et hostises d'Espernon; et doivent garde aud. chastel.

« Aelina, filia domini Raherii de *Sancto-Martino*, tenet domum suam et hospites apud Spernonem et gardam terre sue; et debet unum mensem custodie. »

» XLIe VASSEUR. — Item. Les ayans cause de *Simon d'Auvillier*[4] qui en tiennent la maison dud. Simon et six deniers tournois de cens à Espernon sur unes aires et sa maison dud. Espernon; et doibt garde aud. chastel.

« Simon de *Auvilliers* est homo ligius domini comitis et tenet domum suam et gardam terre sue; et consuetudinem foreste; et sex denarios censuales apud Spernonem super arcus quosdam; et domum suam de Spernone; et debet unum mensem custodie. »

» XLIIe VASSEUR. — Item. Le fief de *Raiseulx*[5] avec toutes ses appartenances et deppendances, tant en domaine que en vasseurs. Lequel fief fut à messire *Dreux de Raiseulx;* et doibt garde aud. chastel luy et ses hommes.

« Dominus Droco de *Resoliis* est homo *ligius* contra omnes homines, et tenet domum suam et gardam terre sue et consuetudinem foreste, sicut dicit; et tres hospites apud Montemfortem; et quod

[1] Guingnage *(prædium rusticum)* domaine rural.
[2] Peut-être *Orgeval*, com. du cant. de Poissy (Seine-et-Oise).
[3] Saint-Martin-de-Nigelles.
[4] Ferme dans la com. de Louville-la-Chenard, cant. de Voves.
[5] Cant. et arrond. de Rambouillet.

habet dominus Guillelmus Pougnart in *molendino de Vinolio;* et domum Petri Tibert apud Spernonem; et debet unum mensem custodie. »

« Item feodum quod tenet de ipso dominus Petrus de *Salmarche*[1] ad *Coperiam*[2]; et feodum quod tenet de illo domina Ysabellis Columbensis ad *Benam*[3]; et feodum quod tenet de ipso dominus Robertus de *Vignoliis* apud Vignolias[4].

» XLIIIe VASSEUR. — Item. Les ayans cause de messire *Simon de Pontceaulx*, qui en tiennent la maison dud. Simon et la seureté d'icelle, et faire le doivent.

« Simon de *Poncellis* assicuravit domum suam, ut facere debebat. »

» XLIVe VASSEUR. — Item. Les ayans cause de *Nicolas d'Auvillier* qui en tiennent la seureté de la maison dud. Nicolas.

« Nicolaus de Auvilliers assicuravit domum suam. »

» XLVe VASSEUR. — Item. Le fief de messire *Amaulry de Pontceaulx* avec toutes ses appartenances tant en domaines que en vasseurs. Et doibt led. Amaulry ou ses ayans cause garde aud. chastel d'Espernon.

« Dominus Amalricus de *Poncellis* est homo ligius, et tenet domum suam de Spernone et plateam que fuit Droconis pelliparii, et domum Gaufridi prepositi in quâ manet, et unam domum juxta domum monialium, et unam in Sabato?? et consuetudinem de...; et decem solidos parisienses in uno stallo in hallya; et duo modia et octo sextaria in molendinis, et campipartem de Coronnio? de XV sextariis seminis; et consuetudinem in forestâ, et in Campo Fauders ad vivum nemus. Item tenet gavagium[5] super les chans apud *Hermerei.* »

« Dominus de *Pontaen*, id est *Ponceaux*... et illud quod habet apud Sparnonem, et consuetudinem foreste. Et debet unum mensem custodie. »

[1] Saumarchais, canton de Montfort.

[2] La Couperie, près Beine.

[3] Beynes, com. du canton de Montfort-l'Amaury.

[4] Vignolles, localité perdue dans le bois de Beine.

[5] Le même que *Cavagium* — Cavage, capitation, tribut, imposé sur les personnes et sur les têtes ou sur chaque maison.

« Domina Margareta de *Poncellis* tenet a comite domum suam de Poncellis et totum censum suum de Sparnone. »

» XLVI[e] VASSEUR. — Item. Les ayans cause de *Noël Perdriau*, qui en tiennent la maison dud. Perdriau juxte le *Crevans* et le *Plessys*, d'une part; et juxte sad. maison; et doibt garde audict chastel où il nous plaira.

« Radulfus *Perdriaus* est homo ligius, et tenet domum suam juxta Crevans et Plesseium juxta domum suam, et tria arpenta terre ; et consuetudinem foreste; et debet unum mensem custodie ubicumque duxerit Comes. »

» XLVII[e] VASSEUR. — Item. Le fief de messire *Symon d'Aismuy* [1], lequel messire Symon est homme liege de nous à cause de son dict fief tant en domaine que en vasseurs; et doibt garde aud. chastel.

« Dominus Symon de *Amolio* est homo ligius, et tenet Amolium cum omnibus pertinenciis suis, et quidquid ibidem de ipso tenetur; et unum modium avene; et casamentum de *Amanceio*, et consuetudinem foreste; et debet unum mensem custodie. »

» XLVIII[e] VASSEUR. — Item. Le fief de la *Ville-Neufve* [2] avec toutes ses appartenances et deppendances, et la maison et garde de sa terre; et fut led. fief à messire *Symon de Ville-Neufve.*

« Dominus Simon de *Villanova* est homo ligius et tenet domum suam et forteriсiam, et gardam terre sue, et consuetudinem foreste et in Bochardelari? »

» XLIX[e] VASSEUR. — Item. Un fief assis à *Beauchesne* [3], qui fut à *Robert de Rus*, et en tient led. Robert ou ses ayans cause ce qui est aud. lieu, tant de luy avec les appartenances dud. fief.

« Robertus de *Rus* est homo comitis, et tenet quidquid habet apud *Bellum-Quercum* et quidquid de ipso tenetur cum pertinenciis. »

» L[e] VASSEUR. — Item. Les ayans cause de messire *Robert*

[1] Amueil « de *Amolio*. »
[2] Ham. de Saint-Martin-de-Nigelles.
[3] Ham. de Prouais, c. de Nogent-le-Roi.

le Noir, pour ce que led. Robert tient de nous aux *Pinthières* et illec environ.

« Dominus *Robertus Niger* est homo domini Comitis et tenet quidquid dominus Simon de Espenteriis habet apud Espinterias; et alia etiam ibidem tenet. »

» LIe VASSEUR. — Item. Le fief de messire *Symon Duboys* ou ses ayans cause, de ce que led. messire Symon Duboys tenoit de nous au dict Espernon, et tout ce qui est tenu de luy aud. lieu; et doibt garde aud. chastel.

« Dominus *Simon de Nemore* est homo domini Comitis, et tenet hospites quos habet apud Spernonem, et que ibidem de ipso tenetur, et gardam terre sue; et debet duos menses custodie. »

» LIIe VASSEUR. — Item. Le fief de *Estienne Nepveu* ou ses ayans cause pour la tenure de messire *Gilles de Chaugy,* et pour ce qu'il tenoit de nous et pour la garde de sa terre; et doibt garde aud. chastel.

« Stephanus, nepos domini *Egidii de Chaugi*, est homo domini Comitis, et debet gardam terre sue, et assicuravit domum suam; et debet unum mensem custodie. »

» LIIIe VASSEUR. — Item. Les ayans cause de *Guillaume Luissier,* pour ce qu'ils tiennent de nous.

« Guerinus *Hostiarius* est homo domini Comitis et tenet domum suam et gardam terre sue et consuetudinem foreste. »

» LIVe VASSEUR. — Item. Le fief qui fut à la veufve de messire *Raoul de Sainct-Court* [1], pour les appartenances et dep-

[1] Aujourd'hui *Chenicourt*, hameau dépendant des com. de Saint-Lucien et de Senantes. A propos du mot *Sainct-Court*, voici ce que dit M. de Dion, notre savant collègue, dans son travail remarquable sur les fiefs du comté de Montfort :

« Amaury I, comte de Montfort et d'Epernon, ayant trouvé dans la succession de ses ancêtres le petit *monastère de la Trinité de Seincourt*, situé dans la paroisse de Hanches, au pied du château d'Epernon, le donna en 1052 à l'abbaye de Marmoutiers avec toutes les terres qui en dépendaient, et le patronage des cinq paroisses de Lormaye, près Nogent, Prouais, Hermeray, Gazeran et Rambouillet :

» Quemdam locum, successione majorum meorum michi contingentem, in Carnotensi pago situm, nomine *Seincurtem*, in honore sancti Trinitatis constructum, cum omnibus sibi subjectis rebus, etc. »

» Albert, abbé de Marmoutiers, fonda dans la nouvelle possession de l'abbaye un *prieuré* sous l'invocation de *saint Thomas*, qui fut pendant plus de cinquante ans le lieu de sépulture des seigneurs de Montfort. Un titre du

pendances de sa maison de *Chaugy* et la censive qu'il a au *Val de Chalaines;* et ce que messire *Pierre de Nigelle* tient de la dicte veufve. Et ce que *Robert Baro* tient d'icelle; et tout ce qu'elle a à Sainct-Court et Espernon de par son mary; et la moitié du fief qui tient d'icelle mesme *Marye Gallande,* et ce que tient d'elle *Symon* de Sainct-Martin à Esglancourt; et doibt garde aud. chastel.

» Item. Tient de nous le cens d'Emancé et ce qu'il a aud. lieu; et de ce doibt de garde quinze deniers tournois.

« Relicta domini *Radulfi de Seincourt* tenet de domino comite domum suam, et consuetudinem foreste, et gardam terre sue; et assicuravit domum suam de Chaugi, et casamentum quod habet in *Valle de Chailermis;* et illud quod dominus Petrus de Nigellis tenet de ipsa; et quidquid habet apud Seincourt et apud Spernonem, ex parte mariti sui; et dimidium feodi quod de ipsa tenet Maria Garlande; et illud quod tenet de ipsa Simon de Sancto-Martino apud Esglancourt; et debet unum mensem custodie. Item tenet de Comite tensamentum de Amanceio et quidquid habet ibidem; et de hoc debet quindecim dies custodie. »

LV° Vasseur. — Item. Le fief de *Marolles* avec toutes ses appartenances et deppendances tant en domaine que en vas-

prieuré de Saint-Thomas aux archives de Chartres, montre qu'en 1114 les moines qui possédaient la paroisse de Hanches étaient dans le droit d'inhumer toutes les personnes qui mouraient à Epernon. Par un accord fait devant saint Yves, évêque de Chartres, ils consentent que les moines de Saint-Thomas donnent la sépulture aux chevaliers et à leurs gens. » D'où M. de Dion conclut que le hameau qui a précédé la ville d'Epernon était de la paroisse de Hanches, comme le Puiset était de celle de Janville, Châteauneuf de celle de Thimert, etc. On sait, en effet, qu'au XI[e] et au XII[e] siècle, beaucoup de petites villes se bâtirent aux pieds des châteaux-forts, loin des anciens centres de population. Les *chapelles castrales* devinrent des églises paroissiales, non sans une vive résistance des anciennes paroisses.

Au XIII[e] siècle, l'église du prieuré de Saint-Thomas était devenue *paroissiale* et dépendait du doyenné d'Epernon, suivant un pouillé du diocèse de Chartres, dressé vers 1250 : « *Sanctus-Thomas de Sparnone* (*ecclesia parrochialis*) : » elle avait 130 paroissiens; le Roi était collateur de la cure. Hanches resta paroisse et faisait partie du même doyenné; elle avait 240 paroissiens, et le prieur de Saint-Thomas présentait à la cure évaluée à 40 livres de revenu. Le prieuré de Saint-Thomas cessa de servir de sépulture à la puissante famille de Montfort, et fut remplacé dans cette faveur par le prieuré de Haute-Bruyère, situé à 8 kilomètres de Montfort. C'est là que fut inhumée Bertrade de Montfort, et non dans la maison des dames de Haute-Bruyère à Epernon, comme nous l'avons dit à tort p. 103. Ce n'était pas un couvent, mais une maison d'exploitation des droits concédés par les seigneurs aux religieuses sur les marchés d'Epernon, droits pour lesquels elles eurent à soutenir de longs procès avec le prieuré de Saint-Thomas.

seurs; lequel fief fut à messire *Symon de Marolles;* et doibt garde aud. chastel.

» Item. Les ayans cause de messire ***Regnault de la Baate*** et aseure sa maison de nous.

« Dominus *Simon de Maeroliis* est homo ligius domini Comitis contra omnes homines; et tenet quidquid habet apud Spernonem et quidquid ibidem de ipso tenetur; et illud quod Petrus de Glevilia? tenet apud Guernoullet; et illud quod dominus Nicolaus de Orfin, garanditius pueris domini Symonis de Orfin (tenet) apud Faverolas; et apud Proueis (terram) Emerici Berengarii; et consuetudinem foreste; et unum hospitem .apud Montemfortem; et gardam terre sue. Et assicuravit domino Comiti domum suam de Metenone; et debet duos menses custodie. Item quod tenet Malemotus apud Villas de *Nicholao de Orfino;* item quod tenet dominus Ferricus de Gazeranno apud Vadum de Matherum? et quod tenet de ipso ad *Baatam* dominus Philippus C... et quidquid tenent de ipso in Valle Sancti-Germani dominus Adam de *Banville*, Guido Arg... et frater ejus, Simon de Bottere et Ferricus de..... »

» Item. Les ayans cause de messire ***Regnault de Pampeuil***[1] pour ce qu'il a assuré sa maison de nous et sa maison des *Granches*.

« Dominus Guillelmus de *Pampueil* assicuravit domum suam de Granchiis domino Comiti. »

» LVIe VASSEUR. — Item. Le fief de messire ***Hervé de Gaillardon*** ou ses ayans cause.

« Dominus Herveus de *Galardone* est homo domini Comitis et tenet illud quod tenet de ipso dominus Guerinus de Nemore apud Roustiz, et alia feoda que debet nominare ad alium diem. »

» LVIIe VASSEUR. — Item. Pour le fief qui fut à messire ***Guérin du Boys***, assis aux *Routys* et aultres fiefs dépendant dud. fief, illec environ et ailleurs; lequels sont à dénommer.

» LVIIIe VASSEUR. — Item. Un fief assis à Germenonville[2]

[1] *Pampoux*, ferme de la com. de Septeuil, cant. de Houdan (Seine-et-Oise). — En 1219, Guillaume de Pampol, chevalier, avait donné à l'abbaye de Grandchamp (Seine-et-Oise) la maison qu'il possédait à Epernon : « *Willelmus miles de Pampoil,... hostisium meam aput Sparnonem.* » — Arch. de Rambouillet.

[2] Ce doit être *Grenonvilliers*, hameau de la commune de Rambouillet, appelé *Guernonvilliers* dans l'aveu de 1230.

avec toutes ses appartenances et deppendances tant en domaines que en vasseurs deppendants dud. fief quelque part qu'ils soyent situés et assis ; et fut led. fief à messire *Gui de Fouignart*.

« Dominus *Guido de Foinard* est homo ligius domini Comitis et tenet de ipso quidquid habet apud *Guerinville* et quidquid ibidem de ipso tenetur, excepto feodo Gilberti de Nova-Villa ; et quidquid tenent de ipso Guillelmus et Gilanus et Johannes de Capella. Item tenet quidquid habet apud Goulet et illud quod ibidem tenent de ipso liberi domini Guillelmi de Menhendeboust ; et domos de *Guernonvilliers* et de Stagno ; et stagnum ; et suam consuetudinem qualem solebat habere in Haya de Blaron, in defensa de Hausseya et in foresta ; et hoc quod Johannes de Bescheraulle tenet de ipso apud Guernonvilliers et apud Grouse? et hoc quod Simon de Guernonvilliers tenet de ipso ibidem. »

» LIXe VASSEUR. — Item. Un fief qui fut à messire *Symon du Boys* qui en tient de nous la garde de sa terre et les hostes qu'il a à Espernon, et pour ce qui est tenu de luy aud. lieu ; et pour led. fief doibt garde au dict chastel.

« Dominus *Simon de Nemore* est homo domini Comitis de custodia terre sue et de hospitibus quos habet apud Spernonem, et de hoc quod ibidem tenetur de ipso. Et debet duos menses custodie. »

LXe VASSEUR. — Item. Le fief qui fut à *Dreux de Hanches* qui est tenu de nous ; à cause de ce et deppendances d'iceluy, doibt led. Dreux la garde aud. chastel.

« *Droco de Hanches*, miles, est homo comitis de domo sua, de custodia Spernonis et de costuma foreste. »

» Item. Les ayans cause de *Raoul Clément* qui a assuré sa maison de nous.

« *Radulfus Chauvel* assicuravit domum suam domino Comiti. »

» Item. *Guillaume de Chaugy*, avec le droict de l'aultre Guillaume de Chaugy ou leurs ayans cause, pour ce qu'ils ont assuré leur maison de nous.

« *Guillelmus de Chaugi*, miles, assicuravit domum suam domino Comiti. Alter *Guillelmus de Chaugi*, miles, assicuravit domum suam Comiti. »

» Item. *Nicolas d'Auvillier* ou ses ayans cause, a ou ont assuré leur maison de *Neufville*.

« *Nicolaus de Marcilleio*, miles, assicuravit domum suam de *Novavilla*. »

» Item. *Jehan Dumont* ou ses ayans cause, parce que led. Dumont a assuré de nous ses maisons d'Esglancourt avec la grande ayde et petite ; et luy doibt garder sa terre d'Esglancourt.

« *Johannes de Montepincon* assicuravit domum suam de *Esglancort* cum magno auxilio et parvo, et comes debet ei custodire terram suam de Esglancort. »

» Item. *Symon de Chantero*[1] ou ses ayans cause pour ce que ils ont asseuré de nous la maison dud. Symon qu'il a à Hanches.

« *Simon de Cherceio* assicuravit domum suam de *Ancha* Comiti. »

» Item. Les ayans cause de dame *Marguerite de Pontceaulx*, pour la maison de lad. Marguerite, assise à Pontceaulx ; pour sa maison de Ponthean et le cens d'entour Espernon ; lesquelles choses sont tenues de nous.

« *Domina Marguareta de Poncellis* tenet a comite domum suam de Poncellis et totum censum suum de Spernone. »

» Item. *Symon Postel*, ou ses ayans cause, pour sa maison de Chaugy qu'il a asseurée de nous.

« *Simon Pointel* assicuravit domum suam de Chaugi Comiti. »

» Item. *Pierre de Nigelle* pour la seureté des maisons dud. Pierre, lesquelles il a asseurées de nous.

« *Petrus de Nigellis*, miles, assicuravit domos suas de Nigellis et de *Sancta-Curia* Comiti. »

» Item. *Nicolas de Chaugy* ou ses ayans cause, pour la seureté de la maison dud. Nicolas qu'il a à Chaugy, et a asseuré de nous lad. maison.

[1] Sans doute le fief *Chateron*, aujourd'hui hameau de la commune de Neaufle-le-Château (Seine-et-Oise). Pierre de Chateron est témoin pour l'abbaye de Coulombs en 1133 et 1145. Son nom et celui de Gautier de Chateron se retrouvent plusieurs fois dans le *Cartulaire des Vaux-de-Cernay*. Simon de Chateron, le même dont il est ici question, fit, en 1233, une donation à l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche, fondée vers 1190-1195, par Guy de Lévis, dans la commune de Lévy-Saint-Nom, canton de Chevreuse, arrondissement de Rambouillet.

« *Nicolaus de Chaugi* assicuravit domum suam de Chaugi. »

» Item. *Jehan de Nigelles* ou ses ayans cause, pour la seureté de sa maison de Nigelles qu'il a de nous asseurée.

« *Johannes de Nigellis* assicuravit domum suam. »

» Item. *Robert Cabelain* ou ses ayans cause, pour la seureté de la maison dud. Robert, assise à Ponthéan, laquelle maison il a de nous asseurée.

« *Robertus Cabellanus* assicuravit domum suam de Pontean Comiti. »

» Item. *Guillaume de Nigelles*, qui tient de nous sa maison de Nigelles, et pour ce doibt garde aud. chastel d'Espernon, luy ou ses ayans cause.

« *Guillelmus de Nigellis* tenet a Comite domum suam de Nigellis et custodiam Spernonis per unum mensem et coustumam foreste. »

» Item. *Robert Hannequin* ou ses ayans cause, pour la seureté de la maison dud. Robert, assise à *Rossay,* laquelle il a asseurée de nous.

« *Robertus Hanequin* assicuravit domum suam de Rosseio. »

» Item. *Estienne Auvrée* ou ses ayans cause, pour la seureté de sa maison, assise à Hanches, laquelle il a asseurée de nous.

« *Stephanus Auvre* assicuravit domum suam de Hanchiis comiti. »

» Item. *Girard de Richebourg* [1] ou ses ayans cause, pour seureté de sa maison de Harmeray...

« *Girardus de Divite burgo* assicuravit domum suam de Hermereio. »

» Item. *Noël de l'Isle* [2] ou ses ayans cause, pour seureté de sa maison, sise à Ouencé...

[1] Commune et château du canton de Houdan, arrond. de Mantes (Seine-et-Oise). — La famille de Richebourg, très-importante au XII[e] siècle, était vassale des comtes de Montfort pour les deux châtellenies de Richebourg et de la forêt de Civry, dont relevaient sept paroisses et de nombreux fiefs; mais elle avait en outre 27 fiefs de chevalier dans la prévôté de Mantes; quatre dans la châtellenie de *Nogent-le-Roi*, des terres à *Escorpain*, *Trćon*, *Saint-Georges-sur-Eure*, etc.

[2] Anc. fief, com. de Maintenon.

« *Radulfus de Illum* assicuravit domum suam de Ouance Comiti. »

» Item. *Jehan Faulvel* ou ses ayans cause, pour la seureté de sa maison assise à Harmeray...

« *Johannes Faluel* assicuravit domum suam de Hermerio Comiti. »

» Item. *Symon de Illou* [1] ou ses ayans cause, pour luy ou pour ses frères, ou leurs ayans cause, pour ce qu'ils ont à Ouencé et ce qu'ils ont au Boullet de Gambéès, ou ce que *Robert le Noir* tient de luy ou de ses ayans cause à *Saint-Martin de Nigelles* en sa seigneurie, et de ce que *Robert de Boulie* tient de luy aud Saint-Martin; et de ce que iceluy Robert est tenu; et de ce que *Jehan de Pontceaulx* tient à Pontceulx de *Raoul de Illou,* chevalier; et de ce que le fils de *Servin de Ramboil* tient de Raoul de Illou en la chaussée d'Espernon; c'est à sçavoir : le fief nommé le fief *Chevreau;* et de ce que *Guillaume de Ver* tient de *Jehan de Illou*, c'est à sçavoir : le fief des susdicts; et sont toutes les choses dessus dictes tenues de nous en fief et arrière-fief; à cause de ce, les dessus dicts doivent garde au chastel d'Espernon.

« *Simon de Illum* est homo Comitis de hoc quod ipse et fratres sui habent apud Ouance; de hoc quod ipse et fratres ejus habent apud Bouletum de Gambais; et de hoc quod Robertus Niger, miles, tenet de ipso apud Sanctum-Martinum-de-Nigellis in dominio; et de hoc quod Robertus le Roiler tenet de ipso apud Sanctum-Martinum; et de hoc quod ab eodem Roberto tenetur; et de hoc quod Johannes de Poncellis tenet apud Poncellis de Radulfo de Illum, milite; et de hoc quod filius Ferani de Ramboil tenet a Radulfo de Illum in calceia de Spernone, de feodo videlicet qui vocatur feodum Chevrel; et de hoc quod Guillelmus de Ver tenet à Johanne de Illum in molendinis de Ouance et in pratis juxta molendinum; et de feodo quod domina Margareta de Poncellis tenet à Roberto de Illum, videlicet de feodo de Joiaco. Debet custodiam per mensem apud Spernonem.

» Item. *Guérin du Boys,* chevalier, ou ses ayans cause, est nostre homme liege, à cause de sa maison d'Orfin et de la coustume de la forest; et de cette mesme maison la garde de sa terre.

[1] Hameau, com. de Dampierre-sur-Avre.

« *Guerinus de Nemore*, miles, est homo ligius domini Comitis in omnibus et contra omnes de coustuma foreste. »

» Item. Les chappelains de la Haute-Ville qui en tiennent de nous un hébergement, court et jardin, le tout contenant un arpent de terre ou environ, assis à *Faverolles* en nostre chastellenye d'Espernon; et avons droict en ce lieu de toute justice, moyenne et basse despendant du *fief du maire* : droict de poix, adjuste de mesures, tant à bled que à vin et aultres choses.

» Item. Au lieu d'Orsemont, l'Epinay, le Chastellier, Mesnil-Roulland, Orfin, Craiches-l'Abbaye et Serqueuse, lesquels villaiges et paroisses dessus dictes sont en nostre chastellenye d'Espernon, et partout avons droict d'adjuste de mesures tant à bled que à vin et aultres choses : et peuvent nostre procureur d'Espernon, prévost et aultres officiers revisiter lesd. mesures et corriger et faire corriger par nostre bailly aud. lieu d'Espernon tous les abus qui pourroient estre faicts en tous les lieux dessus dicts à cause desd. mesures ou aultres *manufactures*, et d'en faire la punition des cas qui par eux pourroient avoir été commis.

» Item. *Hugues de Curé* ou ses ayans cause, pour sa maison de *Curé* et de ce qui est tenu de luy à *Faverolles*, c'est à sçavoir : *Robert Graigneur* et de la garde de sa terre, et est nostre conseiller de service, et à cause de ce est nostre homme liege.

« *Hugo de Cure* est homo ligius comitis de domo sua de Cure et de hoc quod de ipso tenetur apud Faverolas scilicet Robertus Major; et de custodia terre sue; et consulendum est de servitio. »

» Item. Symon le Bonnelier ou ses ayant cause, pour ce qu'il tient de nous à Villennes[1] :

« Symon le Bonnelier, miles, est homo ligius domini Comitis de eo quod tenet apud *Vallinneles.* »

» Item. Cy-après sont déclarez et nommez les hommes qui doivent les *fossez à Espernon.* Et premièrement les hommes de Pierre Du Boys.

» Item. Les hommes de : Rambouillet; Ament de Sainct-Prest; Gaseran et de tout Lessart; messire Hugues de Chaugy;

[1] Villaines, commune du canton de Poissy, arrond. de Versailles (Seine-et-Oise); anc. diocèse de Chartres.

Voisins; Amuyl; Girard le Tiers; Hugues de Sainct-Hillarion, chevalier; messire Beaudouyn de Gasceran qui demeure à *Goullet;* Guillaume, chevalier, de Mentredebout; Lepreulx et de Don, Pierre et Serie; Amaulry de Maintenon, qui sont en la chastellenye d'Espernon; des Moynes d'Espernon, qui sont en la dicte chastellenye; Regnault de la Baate, chevalier, et ceux de ces frères; Guillaume, chevalier, de Viele; messire Guillaume de Pampouil; messire Fouquet de Marcilly, chevalier; Raoul de Vacheresses; Guillaume des Prez; Gaultier de Bandeville; Vincent Nicolas et de Trousse-Baston; Dreux de Raiseulx, chevalier; Jousselin de Grenonvillier; Gervais Champlin; Symon Vilain; Raoul de Sainct-Court; Hugues de Vignay (*Vigny*); d'Auvillier; du Pastils; Pierre Boissel; Regnault de la Boissière, chevalier; Guiboust des Essars; Houx; du Rocher Molimont; du Boys des Fourches; la Boissière; Harmeray, de Hanches et de Guillaume de Pontceaulx; Symon de Hanches et Valgaranges (Vaugrineuse); Gillebert de Marcilly et Geoffroy de Vy; messires Symon de Illou, Guillaume de Nigelles; Chastillon et ceux d'Esglancourt, Amant de Chaugy; Villiers; Richard de Sainct-Martin (de Nigelles); messire Guillaume de Gays qui sont d'Espernon; messire Symon de Marolles; messire Alexandre de Boys.

» Item. En toutes les choses dessus dictes, avons droict de Baron chastelain; toute haute justice sur tous nos vasseurs cidevant nommez, tout ainsy comme à Baron et Chastellenye doibt appartenir en Baronnye et Chastellenye.

» Item. S'estend nostre dicte baronnye et *chastellenye d'Espernon* jusqu'à la *ville des Pinthières*, et de là s'en vient jusques au *Moustier de la Boissière*, et du dict moustier, s'en vient droict à la bourne qui siet lez l'Etang de la Boissière; et de là s'en vient à la bourne qui est au guignon de la Haye qui départ le terrouer de *Passouer;* et d'icelle s'en va en hault à la bourne qui fut lez la haye de la Boissière; et d'icelle s'en va tout le festel à la bourne qui siet lez le coin de *la Lande*, et de celle s'en va de bourne en bourne à la bourne qui départ la terre *Raoul-le-Clerc* du terrouer du Passouer jusques à la bourne du *Val-Guyon;* et de celle s'en va tout ainsy comme le Val-Guyon se départ de la terre dud. Raoul-le-Clerc, jusques à la bourne qui siet aux marnières du Val-Guyon; et de celle s'en va comme les cent arpens départent des six-vingts droict à la bourne qui

siet au chemin qui s'en va des *Loges* à *Rambouillet* par devers la *Grange Perron-le-Clerc;* et de celle s'en va tout ainsy comme *Torchapel* se despart des champs de *Sainct-Liger*, jusques à la bourne qui siet au chemin qui va de *Sainct-Liger* à Poignys; et de celle s'en va tout ainsy comme le chemin despart *Torchapel* des coustumes de *Perroussel* jusques au terrouer de Poignys; et de là si comme le terrouer de Poignys se despart des coustumes de *Coudriaulx* à la bourne qui siet emprez de *la Pommeraye;* et d'icelle s'en va si comme les prez de la Pommeraye despartent leurs coustumes du *Coudrel* à la bourne qui siet au *gué du Serisier*. Et de là en avant s'estend en reprenant vers les champs de Poignys, le long de la grande rote, droict au chemin qui va de Poignys à Gaseran, en revenant le long des bournes des *Chartreux* à la Lande du *Gasteau* et à la fosse *Tempeneuse*.

» Et oultre, a en nostre dicte chastellenye grand nombre de paroisses et villaiges ci-après nommez, c'est à sçavoir [1] :

» Sainct-Hillarion, Rocey [2], Ymer; Voisins et le Tertre; Les Granges, Droue, Esmancé, partie du Grand-Orfin et le Hault-Orfin, Orsemont, L'Espinay, Craiches-L'Abbaye, Houdreville, Berchères, Marolles;

» Et tout le terrouer d'icelles jusques au chemin qui va de *Jonvilliers* [3] à la justice aux *Trois-Pilliers*, jusques au chemin tendant d'Ecrosnes à Gays, passant près la dicte justice.

» Item. Toute la paroisse de Houx, jusques auprès du villaige de *Montceaulx*, et oultre la fontaine de Baligant.

» Item. Le villaige de *Maingournest* [4], le Parc du costé de Houx.

» Et tout au long des terres des fiefs qui sont assis aud. lieu du Parc, entre le terrouer de *Sainct-Martin-de-Nigelles* et le seigneur dud. lieu du Parc.

» Item. Le Boys-de-Fourches, le Rocher de Pastils, les deux Lorriaulx, et toute la paroisse de Hanches, comme elle se poursuit et comporte.

[1] Nous avons donné plus haut la situation de ces paroisses et villages.

[2] Aujourd'hui le Rosay, ferme et hameau dans la com. de Saint-Hilarion (Seine-et-Oise).

[3] Ham. de la com. d'Ecrosnes, cant. de Maintenon.

[4] *Maingournois*, village com. de Maintenon.

» Item. Toute la paroisse de Sainct-Martin-de-Nigelles et tous les villaiges et les fiefs estant en la dicte paroisse, comme elle se.....

» La *Rue de Maintenon* et tout le fief qui fut à feu Jehan de Croisilles, et tout ce que les hoirs feu Manterne tiennent aud. lieu.

» Item. La paroisse de Sainct-Lucien et les villaiges de Chaugy, Vacheresses-les-Haultes, Beaufort et toute la paroisse de Harmeray.

» Item. Le Mesnil-Conduit [1], Faverolles Prouais et Beauchesne [2].

» Item. Avons en toute nostre dicte *Chastellenye* et *seigneurie d'Espernon* et en tous les lieux dessusdicts et déclairez, droict de toute justice haulte, moyenne et basse [3].

» Et c'est la justice du *Prieur* de *Sainct-Thomas d'Espernon* enclavée dedans nostre chastellenye;

» Et a led. Prieur toute justice haulte, moyenne et basse sur les hommes et subjects, excepté le cas à nous réservez, que led. Prieur ou ses officiers sont subjects de nous renvoyer connoissance à nostre justice d'Espernon pardevant nos Baillys, Procureurs et Officiers, pour en faire justice ainsy qu'il appartiendra; c'est à sçavoir : Rap, meurdres et emplès, avec grand nombre et grande quantité de deniers de cens, rentes, chappons, poulailles, pains, avenaiges, hommaiges et services en grand nombre, tant en plains fiefs, comme en arrière-fiefs.

» Et o protestation de plus amplement ce présent adveu et desnombrement accroistre, corriger ou diminuer ce qui vendra à nostre connoissance en temps et lieu, toutes et quantes foys qu'il appartiendra et faire le devrons par raison. Et si plus en tenons, plus en advouons à tenir de vous à cause de vostre comté de Montfort-l'Amaulry.

» En tesmoing de ce, nous avons fait signer ce présent adveu du seing manuel de Jean Chauvin, notre tabellion en nostre

[1] Ham. de Faverolles.

[2] Hameau de Prouais.

[3] Un état des justices du bailliage de Montfort en 1583 porte ce qui suit :
5. — « Item. Le *bailliage d'Epernon* et ressort d'iceluy, où il y a treize paroisses, assavoir : *Saint-Pierre*, *Saint-Jehan* dudit Espernon, *Saint-Nicolas* aux faulxbourgs dudit lieu, Hanches, Houx, Houdreville, Craiches, Orfin, Saint-Hilarion, Hermeray, Saint-Lucien, Saint-Martin-de-Nigelles, Droue et Esmency. »

dicte *Baronnye et Chastellenye d'Espernon*. Et pour confirmation de ce avons fait mettre et apposer les sceaulx aux contrats de nostre dicte chastellenye d'Espernon. Le vendredy vingt et uniesme jour d'avril après Pasques, l'an mil quatre cent quatre-vingts et dix-sept.

» Signé : Chauvin, avec paraphe.

» Et plus bas est écrit :

» Pour copie sur l'original rendu :

» Signé : *Tulloue*, avec paraphe.

» Collationné à l'Original en papier, rendu par les conseillers du Roy, notaires à Paris, sous-signés, ce jourd'huy huit avril mil sept cent huit.

» Plégriet. Bellanger. »

On voit par l'aveu qui précède que le *château d'Epernon* existait encore, mais il devait bientôt disparaître. En effet, voici ce que nous lisons dans un bail de 1513 : « Il est reconnu que du fief des Moulineaux relèvent trois maisons [1] se tenant l'une l'autre, assises en la *ville d'Espernon* et près de l'*église Saint-Jean,* et six ou sept arpents de vignes situées près de l'*ancien château de ladite ville* [2].

Le 6 avril 1540, « noble seigneur messire Jacques d'Angennes, chevalier, seigneur de Rambouillet, baille au Roy, la déclaration de sa chastellenie, terre et seigneuries de Pougnis appartenances et dépendances. » Dans cet acte on lit :

« Item. Y a en icelle chastellenye aucunes terres en bruyères; environ trente ou quarante arpents de terre assis près les bois du dict Esparnon que ledict d'Angennes tient en fief de *Mon-*

[1] La première de ces maisons (celle où pend l'image Saint-Sébastien) est chargée, d'après le bail précité, de fournir au receveur du fief un lit pour y gister tant qu'il y restera pour faire sa recette, et une écurie pour son cheval. — Les deux autres sont chargées de menus cens. On voit par là que les franchises dont les hôtes de ces maisons jouissaient dans l'origine, n'existaient plus.

[2] Lorsque la ville d'Epernon débordant son étroite enceinte, dont il reste à peine quelques vestiges, eut renversé ses *quatre portes*, on voyait encore un pan de murailles du gros donjon carré qui s'élevait à une hauteur prodigieuse : il fut entièrement démoli dans les premières années du XIX[e] siècle. Sur son emplacement on a pratiqué une esplanade où l'on danse les jours de fête et d'où l'on découvre un paysage magnifique.

seigneur de Vendosme, à cause de son *Chastel et baronie dudict Esparnon*, qui sont baillées à censive[1].

Après la mort de Marie de Luxembourg, veuve de François de Bourbon, comte de Vendôme, Epernon fut possédé par les Rois de Navarre. L'un de ces rois (Henri II), est mentionné dans un procès-verbal, daté du 9 août 1577, contenant le rapport des experts[2] choisis par MM. d'*Angennes* pour l'estimation de la valeur et revenu du prieuré des Moulineaux, en vertu du rescrit apostolique :

Premièrement. « Les boys taillis, buissons, bruyères dépendant dudit lieu (des Moulineaux) partye clos à fossez entre ceulx du *roy de Navarre*... lesquelz avons trouvé contenir ensemble 332 arpens 1/4, tenans de toutes parts aux taillys du dict roy de Navarre (à cause de *sa baronnie d'Epernon*).

Jean-Louis *de Nogaret, duc d'Epernon*, pair et amiral de France, *marquis de la Vallette*[3], comte de Montfort, etc., né au mois de mai 1554, commença de porter les armes sous le nom de seigneur de Caumont au siége de la Rochelle en 1573, et s'attacha à la personne de Henri IV, alors roi de Navarre, qu'il quitta peu après. Il devint ensuite favori de Henri III, qui le créa duc et pair de France en 1581, après lui avoir donné la *baronnie d'Epernon*, qui devint dès lors un *duché-pairie*. Le nouveau duc d'Epernon se fit remarquer par sa fierté, son orgueil et sa tyrannie qui lui valurent le titre ridicule de *roi d'Espernon* et furent peut-être la cause de ce dicton populaire également calomnieux pour cette ville :

« Epernon
» Petite ville sans renom,
» Rivière sans poisson,
» Justice sans raison. »

Jean-Louis de Nogaret de la Valette, avait épousé, le 22 août

[1] Rec. de Chartes, publié en 1846 par M. Aug. Moutié. — Soc. archéol. de Rambouillet.

[2] « Olivier Ymbert, architecte et maistre maçon de Mgr le duc d'Alençon, demeurant à Saint-Léger-en-Yveline ; Gilles Amaulry, aussi maistre maçon, demeurant à *Espernon* ; Pierre Sagot, maistre charpentier, demeurant audict Espernon ; et Michel Legay, aussi maistre charpentier, demeurant à Hanches.... »

[3] La *Valette* ou *Villebois*, ville de France dans l'Angoumois, avec titre de duché, donna son nom aux seigneurs de la maison de Nogaret, ducs d'Epernon.

1587 [1], *Marguerite de Foix,* fille de Henri, comte de Candale, et de Marie de Montmorency. Il mourut le 16 janvier 1642, en sa 88e année, laissant trois enfants :

Henri, mort sans postérité, en 1639; *Bernard,* qui lui succéda dans le duché d'Epernon; *Louis,* qui devint archevêque de Toulouse, et quatre enfants naturels.

Bernard de Nogaret, de la Valette et de Foix, second fils de Jean-Louis, né en 1592, fut *duc d'Epernon.* Toutefois un arrêt du Conseil privé du roi Louis XIV, en date du 20 février 1669, porte que le duc d'Epernon rendra hommage à Sa Majesté en la Chambre des Comptes à Paris, pour le duché d'Epernon (comme relevant du Roi), en qualité de *seigneur d'Epernon,* et non pas en qualité de *duc d'Epernon.*

Bernard de Nogaret mourut le 25 juillet 1661. Il avait épousé, le 12 décembre 1622, *Gabrielle-Angélique,* légitimée de France, fille naturelle du roi Henri IV et d'Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, morte en couches, le 24 avril 1627. De ce mariage il eut : *Louis-Charles-Gaston,* qui devint pair de France et mourut sans alliance, le 28 janvier 1658. Sa sœur, *Anne-Louise-Christine de Foix de la Valette d'Epernon,* fut religieuse Carmélite et mourut le 22 août 1701, dans sa 77e année et 53e de religion.

Helène de Nogaret, sœur de Jean-Louis, duc d'Epernon, épousa Jacques de Goth, marquis de Ruillac, dont la fille épousa *Roger-Hector de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin,* chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans.

Louis de Pardaillan, marquis de Gondrin, menin de Monseigneur le Dauphin, mourut le 5 février 1712. Il avait épousé, en janvier 1709, *Marie-Victoire-Sophie de Noailles,* fille de Anne-Jean, duc de Noailles, pair et maréchal de France.

Louis de Pardaillan de Gondrin, duc d'Epernon, fils du précédent, devint sur-intendant des bâtiments, gouverneur de

[1] Ce fut vers ce temps, dit Moréri, que Pierre Pithou donna le premier au public, dans son recueil des historiens français (Edition de Francfort — 1596), *la Philippide* ou *Gestes de Philippe-Auguste.* Ce poème en douze livres fut composé par Guillaume-le-Breton qui vivait au XIIIe siècle et non au XIVe, comme nous l'avons dit par erreur en commençant cette notice. — *Guillaume-le Breton,* prêtre né en Bretagne, fut envoyé à Mantes à l'âge de douze ans, et devint chapelain du roi Philippe-Auguste. Ce prince mourut à Mantes le 14 juillet 1223, et la Philippide parut vers 1220, selon les auteurs des Hist. de France, tom. XVII.

l'Orléanais en survivance. Il se maria, le 29 octobre 1722, avec Françoise-Gillone de Montmorency-Luxembourg.

Après sa mort, la seigneurie d'Epernon fut achetée en partie par le comte de Toulouse, en partie par *le duc de Noailles*. Les descendants du maréchal de Noailles possédèrent la terre et seigneurie d'Epernon jusqu'à la révolution de 89.

En 1790, le *canton d'Epernon*, faisant partie du district de Chartres, était composé des communes d'Epernon, Armenonville-les-Gâtineaux, Droue, Gas, Hanches, Houdreville[1] et Houx.

[1] Hameau d'Epernon, appelé *Hidulphivilla* en 1028; — *Hondervilla*, en 1250; — *Notre-Dame-de-Houdreville*, en 1736.

ÉD. LEFÈVRE.

Chartres, 14 avril 1873.

LE SARCOPHAGE DE SALONE.

LE BON PASTEUR A-T-IL ÉTÉ REPRÉSENTÉ SUR DES TOMBEAUX DANS L'ANTIQUITÉ PROFANE ?

Le dernier volume publié par la Société des Antiquaires de France [1] contient un article de M. Alb. Dumont, avec ce titre : *Sarcophage chrétien trouvé à Salone* (Dalmatie) [2]. Ce travail est accompagné de deux planches représentant les sculptures qui décorent les faces du tombeau [3].

En examinant ces planches avec attention, en voyant les personnages et les ornements qu'elles reproduisent et dont l'apparence profane me parut évidente, je fus étonné de la dénomination de *Sarcophage chrétien* donnée à ce sépulcre. Je me hâtai de lire le mémoire afin de connaître les motifs allégués pour justifier cette appellation. Cette lecture ne mit pas fin à mes doutes. Il me semble en effet qu'on ne peut reconnaître ici *avec certitude* une œuvre chrétienne. L'assertion de l'auteur ne repose sur aucune démonstration. C'est une affirmation positive, mais dénuée de preuves : rien n'empêche de mettre en doute son opinion, peut-être même faut-il la rejeter complétement.

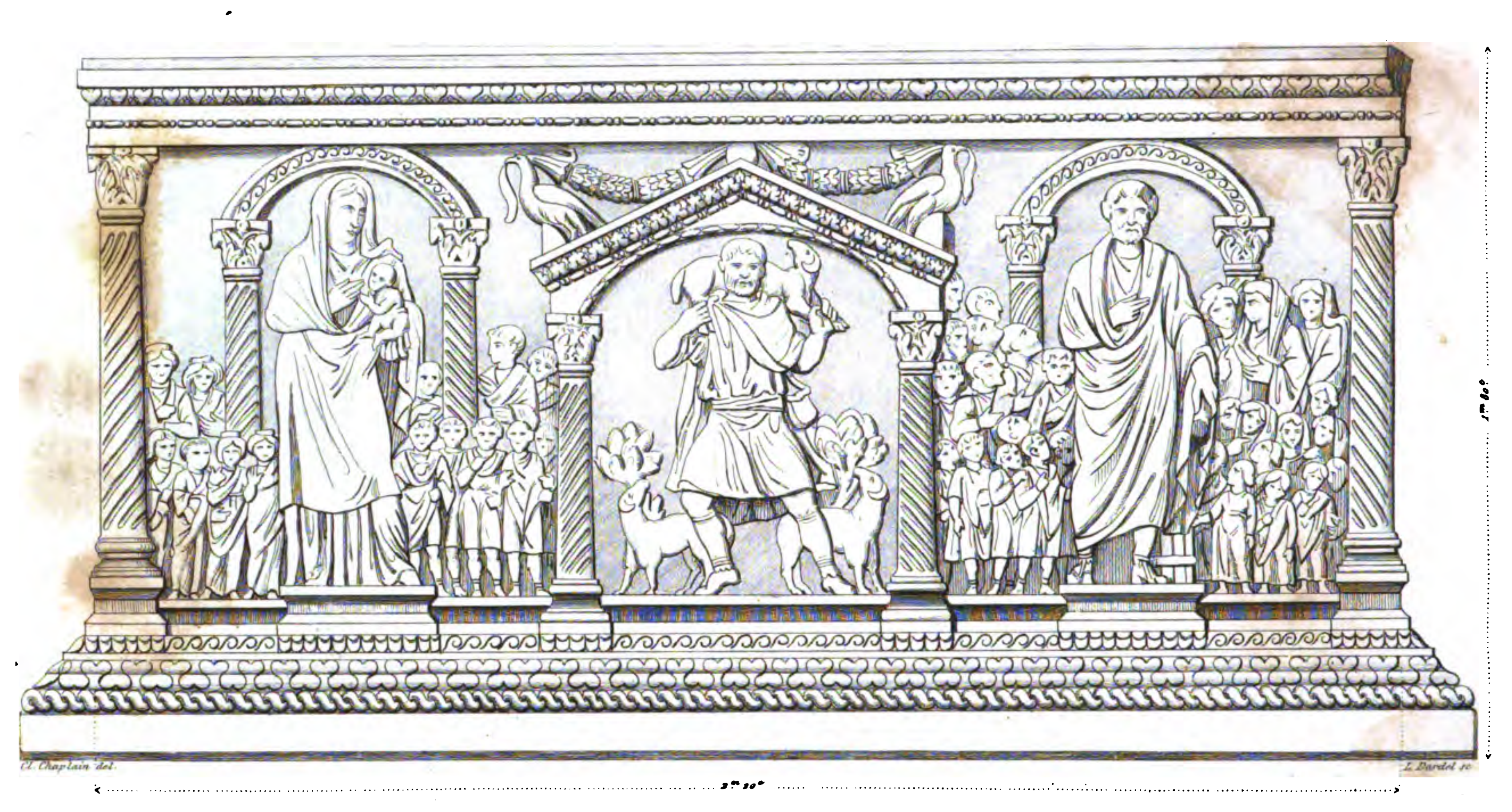
Enumérons d'abord les sculptures que nous montrent les dessins : puis nous passerons en revue les assertions de M. Dumont.

1° La face principale du sarcophage nous présente, au milieu, l'image d'un berger portant un agneau sur ses épaules : deux autres moutons ou brebis sont à ses pieds et retournent la tête pour le regarder : des arbres se voient à droite et à gauche.

[1] *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 4e série, tome III, 1872.

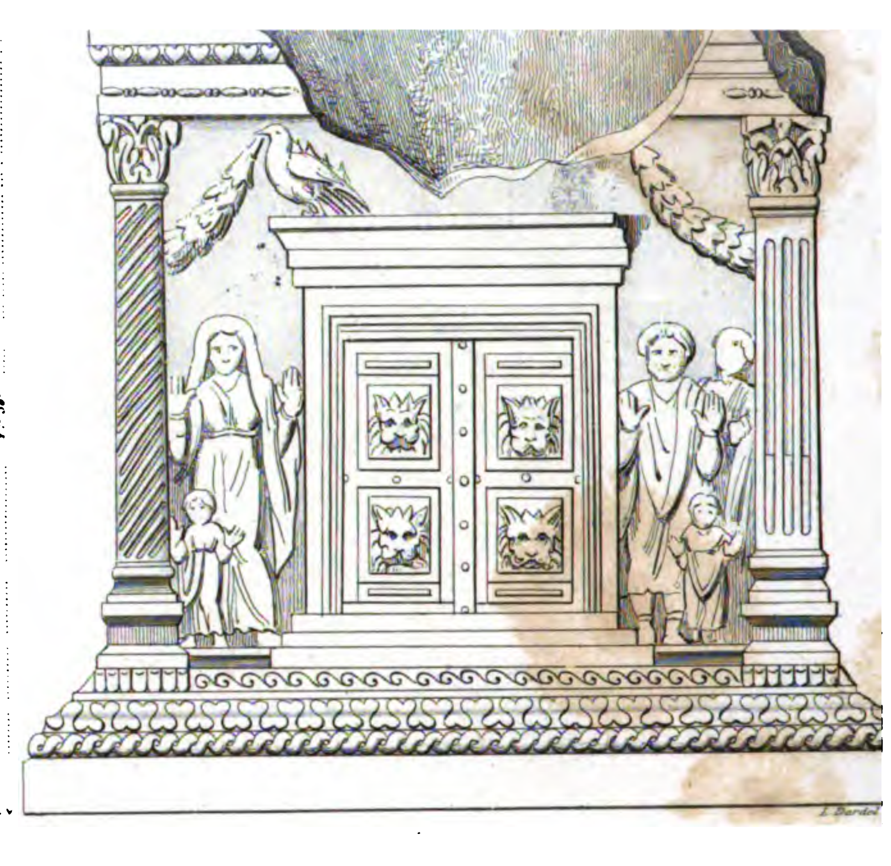
[2] Ce sarcophage est en marbre : il doit être du IVe ou du Ve siècle.

[3] Nous devons des remerciements à la Société des Antiquaires, qui nous a gracieusement permis d'employer ses gravures afin de faciliter l'intelligence de cet article.



SARCOPHAGE TROUVÉ À SALONE

Paris Imp. Dumas, Vernet, rue St Placide, 18.



SARCOPHAGE TROUVÉ À SALONE

Paris Imp. Dumas-Vorzet, rue St Placide.


UNIV.
OF
MICH.

Sur les parties latérales de cette même face, on voit un homme et une femme debout, probablement le défunt et son épouse : ils sont accompagnés de nombreux petits personnages.

2° Sur l'une des extrémités du tombeau se trouve un génie ailé tenant un flambeau renversé.

3° Sur l'autre est la représentation d'une porte fermée, près de laquelle sont des personnages tenant les mains élevées.

De toutes ces sculptures, une seule peut être chrétienne : c'est le berger avec ses brebis. Et cependant, malgré la ressemblance de ce bas-relief avec les compositions pareilles observées dans les Catacombes, je ne suis pas convaincu d'avoir sous les yeux un Bon Pasteur chrétien. Le style de l'ouvrage, les détails, semblent d'une main païenne. En effet, dans les peintures des cimetières chrétiens, comme sur les bas-reliefs des tombeaux primitifs, le berger est presque constamment imberbe : son expression dénote la candeur et la sérénité d'un adolescent. Ici, nous le voyons barbu : ses traits sont rudes : il n'a pas cette jeunesse et cette douceur que nous offrent les représentations chrétiennes. Dans les œuvres des Catacombes, l'attitude du Christ sous la figure d'un berger, est calme, simple et tranquille. Ici, au contraire, le berger est en mouvement, il semble marcher d'un pas rapide et violent. Sans attacher à ces différences une grande valeur, nous croyons cependant qu'il faut en tenir compte.

M. Dumont voit des paons sur l'édicule dans lequel est placé le Pasteur. Cependant, si l'on s'en rapporte à la gravure, on ne peut reconnaître ici l'oiseau aux longues plumes. D'ailleurs le paon était employé dans les décorations profanes : ce n'est pas un symbole particulier aux chrétiens.

Suivant M. Dumont, le défunt porte le costume de philosophe. Nous voudrions savoir ce qu'il entend par là. Nous ne voyons pas ici le manteau de philosophe, mais la toge romaine que les statues antiques nous font bien connaître. Rien ne caractérise le costume d'un platonicien, d'un épicurien, ou autre partisan d'une secte quelconque : les cyniques affectaient une grande négligence dans leurs vêtements, mais ils n'en portaient pas un spécial.

En parlant des petites figures groupées autour du défunt et de son épouse, M. Dumont fait remarquer que le sculpteur a placé auprès de l'homme vingt-huit figures, quatorze hommes et quatorze femmes, et auprès de la matrone, huit hommes et

six femmes. (Un petit enfant porté dans les bras n'a pas été compté.) Parmi ces figures, ajoute M. Dumont, on ne trouve pas d'enfants : les costumes tous pareils, dit-il, indiquent l'âge viril, etc., etc. C'est tout le contraire qu'il eût fallu dire, car on ne voit ici que des enfants. Ils sont de différents âges et de différentes tailles, s'échelonnant depuis le nourrisson dans les bras de la femme, jusqu'à ceux qui sont parvenus à la puberté. Il semble qu'on ait voulu figurer ici les premières phases de la vie humaine depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence, chez les deux sexes. Observons que dans chacun des deux groupes, les garçons sont d'un côté et les filles de l'autre. M. Dumont nous dit que le costume des femmes et leurs coiffures sont conformes aux représentations chrétiennes. Cette opinion ne paraît pas acceptable : on voit en effet que la plupart de ces personnes, contrairement à l'usage chrétien, ne portent pas le voile. S. Paul est très-précis à cet égard. Il dit : *Omnis mulier orans aut prophetans non velato capite, deturpat caput suum..... si non velatur mulier, tondeatur* [1]. Tertullien insiste sur le précepte de l'apôtre et s'adressant aux femmes : *Deus vos velari jubet* [2], leur dit-il. Telle est donc la règle, mais il faut avouer qu'en cela, les œuvres d'art chez les Latins ne sont pas toujours conformes aux textes. Ainsi Bosio [3] et M. de Rossi [4] reproduisent des peintures primitives où les cinq Vierges Sages ne sont pas voilées. La peinture grecque chrétienne ne manque jamais de voiler les femmes. Les jeunes filles que nous voyons ici, montrent presque toutes leurs cheveux disposés de manière à former une coiffure élégante et mondaine, par conséquent peu convenable à des vierges chrétiennes.

Après avoir décrit cette face principale du sarcophage, on se demande quel personnage il avait renfermé. Que signifient ces quarante et quelques jeunes gens et enfants groupés autour des deux grandes figures ? Il est bien difficile d'admettre que l'on ait voulu représenter ici une seule famille. Malgré l'intérêt que présente la question, nous ne pouvons y répondre d'une manière satisfaisante. Au lieu d'entrer dans la voie incertaine des

[1] S. Paul, I Cor., 5, 6.
[2] Tertullianus, De virginibus velandis. -- De cultu feminarum. Passim.
[3] *Roma sotterranea*, page 461.
[4] *Bullettino d'archeologia cristiana*, oct. 1863.

suppositions, bornons-nous à soumettre la difficulté aux érudits connaissant à fond l'organisation de la société antique. Y avait-il alors comme dans les sociétés modernes des fonctionnaires chargés de surveiller et de diriger l'éducation de l'enfance et de la jeunesse? est-ce un de ces inspecteurs que nous voyons ici? est-ce un célèbre pédagogue? est-ce un fameux maître d'école, dont on aurait voulu figurer la vigilance, par le symbole d'un berger attentif à la garde et au salut des brebis confiées à ses soins? Ne serait-ce pas plutôt un de ces fonctionnaires nommés *Préfet des aliments?* (Voir l'appendice A, page 183.) Nous soumettons ces questions à la science et à la sagacité de nos maîtres. Observons que la femme, entourée comme elle est, d'un groupe de jeunes enfants, semble participer aux fonctions de son mari.

Quant à voir dans les trois personnages principaux de ce bas-relief Jésus, Marie, Joseph, comme M. Dumont donne à entendre que certains archéologues sont tentés de le croire, c'est une opinion qui ne méritait pas d'être mentionnée.

Les sculptures qui ornent les deux bouts du sarcophage rappellent bien plus l'art profane que l'art chrétien.

D'un côté, le petit génie nu et ailé, tenant un flambeau renversé, est une image tout-à-fait païenne. C'est la personnification du Sommeil éternel (accompagnée souvent de la formule ÆTERNÆ QUIETI), et l'un des modes employés par les anciens pour figurer la Mort, qu'ils n'osaient guère représenter



que d'une manière détournée. En voici un exemple d'après un marbre profane. (*Gazette des Beaux-Arts*, t. VI, p. 434. 1872.)

Ce n'est pas la nudité absolue de cette figure qui nous porte à la prendre pour une œuvre païenne : aux époques primitives, les chrétiens vivant au milieu d'une société peu scrupuleuse, n'étaient point choqués de cette absence de modestie. Ils acceptaient dans leurs peintures la nudité complète, non-seulement des enfants, mais celle des adultes, comme nous le voyons dans leurs figures de Jonas, Daniel, etc. Si nous regardons cette image comme profane, c'est à cause de sa fréquente répétition sur des stèles funéraires antiques.

Sur l'extrémité opposée à celle où se trouve le Sommeil, M. Dumont croit trouver véritablement une indication chrétienne de la religion du mort. Comment se ranger à cet avis, puisque l'on ne voit pas ici plus qu'ailleurs quelque chose de chrétien ? L'auteur pense y apercevoir une croix : mais il avoue de suite que cette croix a été dessinée par hasard. En fait, il n'y a pas ici de croix véritable. Cette apparence cruciforme est le résultat de l'entrecroisement des montants et traverses formant la porte simulée qui se voit dans ce bas-relief. La croix n'est pas plus réelle ici que sur les portes sculptées du tombeau des rois de Mauritanie, en Algérie. Ce monument important est

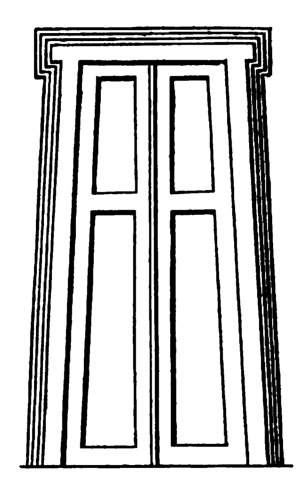




Fig. 1. — Du Tombeau de la Chrétienne.

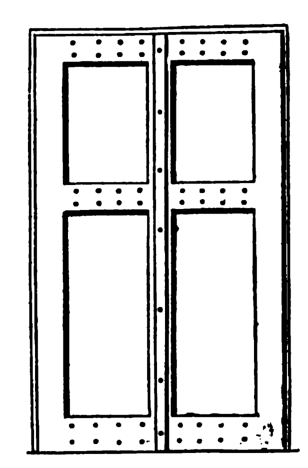
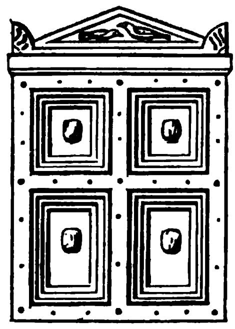


Fig. 2. — Près Delphes.

vulgairement appelé *le Tombeau de la Chrétienne,* nom qui lui a été donné parce qu'on a cru voir une croix sur les fausses portes de ce mausolée. Ces portes en pierre imitent un ouvrage

en menuiserie. L'assemblage des pièces de bois qui sont censées les composer, divise chacune d'elles en quatre panneaux, d'où résulte l'apparence d'une grande croix. Cela frappe d'autant plus le regard qu'on se trouve dans un pays où ce signe sacré pour nous, était prohibé par le fanatisme musulman. Voici, fig. 1, l'une de ces portes. — La fig. 2 reproduit une porte de style grec ancien, sculptée sur les rochers du Parnasse, près de Delphes, où je l'ai dessinée : elle offre aussi la figure d'une croix. Cette disposition est fréquente; en voici d'autres exemples. Au musée du Louvre, plusieurs petits coffres funéraires, en marbre, de l'époque romaine, ont sur leur face antérieure une porte fermée. Nous donnons ici le dessin de l'une de ces portes, dont la menuiserie forme encore l'image d'une croix.



Du Musée du Louvre.

Sur des urnes cinéraires en terre cuite, du même musée, on trouve aussi des portes avec cette même apparence cruciforme. Il nous serait facile de citer d'autres exemples : nous pensons que ceux qui viennent d'être indiqués suffisent, et empêcheront de prendre pour une croix véritable cette figure qui lui ressemble par une cause tout-à-fait fortuite.

Au sujet de la porte sculptée sur notre sarcophage, observons que nous n'en connaissons pas sur des monuments chrétiens [1],

[1] Un bas-relief du musée chrétien au Louvre en offre cependant un exemple et semble contredire notre assertion; mais il est facile de reconnaître que ce morceau de sculpture (qui du reste ne me paraît pas funéraire) et celui qui lui sert de pendant, sont des œuvres du paganisme : c'est par erreur qu'ils se trouvent aujourd'hui placés au milieu de monuments des premiers siècles chrétiens.

Sur un ivoire des temps primitifs (VI[e] siècle ?) au musée chrétien du Vatican, on voit le tombeau de Jésus-Christ et sur ce tombeau il y a une porte; mais

tandis que l'on trouve sur des tombes païennes des exemples assez fréquents d'une porte fermée, semblable à celle-ci [1]. Citons entr'autres une stèle romaine antique trouvée à Guelma, dont le principe de décoration est tout-à-fait semblable à celui du sarcophage de Salone. D'un côté il y a une Porte, et de l'autre la même image du Sommeil personnifié : entre les deux, sont les bustes des défunts, le mari et la femme, ainsi que l'inscription funéraire [2]. Je regrette de ne pouvoir montrer ici un dessin de ce petit monument, car c'est là un de mes principaux arguments pour faire comprendre que le tombeau de Salone n'est pas chrétien.

Cette Porte sur les stèles et les sépulcres ne peut-elle pas être regardée comme figurant l'entrée de la demeure des Mânes, et le symbole de la séparation éternelle du défunt d'avec les vivants : il a franchi le seuil fatal, il est pour toujours enfermé dans la région des ombres : le voilà plongé dans ce sommeil sans fin (*perpetuus sopor urget* [3]..... *longus somnus* [4]), dont nous avons vu la personnification sur l'autre extrémité du sarcophage. Bien différents sont les symboles gravés

cette porte est ouverte et l'un des vantaux est représenté brisé. Nous pensons que cette disposition a pour but de figurer la résurrection du Sauveur et son triomphe sur la mort.

M. Heron de Villefosse m'a montré un dessin qu'il a fait récemment en Algérie au musée de Philippeville. Sur la face antérieure d'un sarcophage, on voit au milieu, la représentation d'une porte, dont l'un des vantaux est entr'ouvert : de chaque côté sont de simples strigiles. Rien n'indique si ce sépulcre est chrétien ou païen : sa provenance pourrait seule mettre sur la voie, car pour le symbolisme de cette porte, il peut s'interpréter dans un sens comme dans l'autre. Si le monument est païen, le vers de Virgile

Noctes atque dies patet atri janua ditis

en donnera l'explication. Si au contraire il est chrétien, nous pouvons y reconnaître l'idée de la sortie du tombeau, et de la résurrection, comme dans l'ivoire du Vatican dont nous venons de parler.

D'autres portes, ou fermées ou entr'ouvertes, m'ont été signalées sur des sarcophages, dans des collections de sculptures antiques en Italie et en Algérie.

[1] Si les chrétiens n'avaient pas considéré le tombeau comme une demeure provisoire pour leurs corps, et d'où la résurrection devait les tirer d'un sommeil temporaire, ils auraient trouvé dans les paroles de Jésus-Christ : *Ego sum ostium ovium*, une raison d'imiter ces portes antiques, car ces expressions s'harmonisent parfaitement avec l'allégorie du Bon Pasteur.

[2] Cette stèle est gravée dans l'ouvrage publié vers 1850 par le Gouvernement français : *Exploration scientifique de l'Algérie* (archéologie), planche 177.

[3] Horat., od. I, XXIV.

[4] Horat., od. III, XI.

sur les sépultures chrétiennes : tous dirigent et fixent nos pensées sur la croyance à la résurrection. Le Christ sculpté sur ces coffres de pierre contenant un cadavre, semble placé là pour rappeler ses consolantes promesses, et les paroles qu'il a prononcées devant le tombeau de Lazare : *Ego sum resurrectio et vita.*

Quant aux lions qui décorent les panneaux de la porte dont nous parlons, l'auteur convient qu'ils ne sont pas un signe chrétien bien évident.

Nous ne quitterons pas cette face du sarcophage sans faire encore d'autres observations. Nous avons cité plus haut ces petits monuments que des catalogues de musée désignent sous le nom d'urnes cinéraires — quoiqu'ils n'aient la forme ni d'une urne, ni d'une autre espèce de vase : — ce sont des coffres carrés qui reproduisent, dans des proportions extrêmement restreintes, la forme et les dispositions des grandes constructions funéraires. Ils ont en avant une porte (comme nous l'avons dit et comme nous en avons donné un exemple) : cette porte simulée est accompagnée de colonnes ou de pilastres, et ornée de guirlandes de feuilles et de fleurs symboliques : elle est surmontée d'un fronton dans lequel on voit des oiseaux et des corbeilles de fruits : sur les surfaces latérales et postérieures, des traits gravés en creux imitent les joints des matériaux et donnent à ces parties l'apparence de murs bâtis en pierres taillées : le haut du petit édicule est recouvert d'un toit à double pente, avec ses tuiles et ses antéfixes : en un mot, malgré son extrême exiguïté, on a un édifice complet, un véritable monument sépulcral, comme achèvent de le prouver l'inscription et la dédicace aux Dieux Mânes que l'on voit au-dessus de la porte. On serait tenté de croire que cette espèce de petite maison funèbre est ce qu'Horace appelle *domus exilis Plutonia*[1]. Toutes les collections importantes de sculptures antiques possèdent des exemples de ces minuscules tombeaux[2]. Eh bien ! si l'on compare ces petits monuments profanes avec le

[1] Horat., od. I, IV.

[2] Lorsque le corps d'un individu avait été brûlé, on recueillait ses ossements dans les cendres du bûcher : puis on les renfermait dans des petits coffres ou des vases en marbre dont le couvercle était soigneusement scellé : enfin ces objets étaient déposés dans les niches d'un *columbarium* ou monument destiné à conserver les restes de tous les membres d'une famille.

bas-relief du sarcophage de Salone, on sera frappé de leur similitude, et cela vient augmenter notre propension à voir ici un monument païen, d'autant plus que nous ne trouvons rien de pareil dans l'art chrétien, comme nous l'avons dit plus haut.

Les personnages qui se tiennent à droite et à gauche de la porte de l'édicule funéraire, sont probablement les parents et les amis du défunt, accomplissant près du sépulcre les dernières cérémonies du rituel païen. Leurs acclamations adressent au mort l'adieu suprême : *næniæ, luctus, querimoniæ, clamor ac sepulcri honores*, dit Horace [1], en énumérant les devoirs rendus au mort, que l'on dépose dans le tombeau, sa dernière demeure. Rien chez ces personnages ne donne une indication chrétienne, car ce n'étaient pas les chrétiens seuls qui avaient l'habitude de prier, les mains levées vers le ciel. Les auteurs profanes nous représentent l'homme en prières *duplices tendens ad sidera palmas* (Virg.). Ce geste même à lui seul, correspond au mot de *prière*, comme on le voit dans ce passage d'Horace : *Cœlo supinas si tuleris manus*, signifiant [2] : *Si vous adressez au ciel des prières*. Et d'ailleurs, sont-ce bien là des figures orantes ?

Toutes ces sculptures nous paraissent donc conformes aux idées et aux usages de l'antiquité profane.

Deux autres raisons nous confirment dans la pensée qui nous empêche de regarder comme *indubitablement* chrétien, le sarcophage en question.

Premièrement, le lieu où ce tombeau a été découvert. C'est, nous dit le mémoire, dans la nécropole antique de la ville de Salone : il était entouré de sépulcres païens, comme le démontraient les inscriptions et les scènes mythologiques qui les accompagnaient. Or nous savons avec quel soin les chrétiens évitaient d'être inhumés auprès des idolâtres, dont le voisinage leur faisait horreur, et, d'un autre côté, avec quelle ardeur ils tâchaient de se faire enterrer auprès des oratoires et des restes des martyrs.

Secondement, il suffit de jeter un coup d'œil sur les sarcophages trouvés dans les Catacombes et dans les anciennes basi-

[1] Horat., od. II, XX.
[2] Horat., od. III, XXIII.

liques chrétiennes, pour reconnaître qu'il n'y a guère de rapprochement à faire entre eux et celui de Salone. Les tombeaux chrétiens, d'une certaine importance, sont presque toujours ornés de sculptures représentant des scènes ou des personnages de l'ancien et du nouveau Testament, ou des symboles ayant pour but de rappeler aux fidèles les principales croyances de leur religion. Nous ne trouvons ici rien de semblable. Et cependant le sarcophage de Salone n'est point une œuvre vulgaire qu'on ait pu trouver fabriquée d'avance chez un marchand de tombeaux. Quoique la sculpture n'en soit pas, semble-t-il, d'une exécution très-soignée, ses grandes dimensions, et les deux groupes singuliers qui accompagnent le Pasteur, et offrent des scènes tout-à-fait exceptionnelles, nous font croire qu'il a été sculpté tout exprès pour les personnages distingués qui y ont été déposés. Au lieu des scènes bibliques ou évangéliques si constamment reproduites sur les sarcophages chrétiens, rencontrant ici des sculptures qui donnent une grande importance à la personnalité du défunt, contrairement aux habitudes des fidèles, ne sommes-nous pas autorisé à conclure que nous avons sous les yeux une sépulture païenne?

Si ce tombeau n'est pas chrétien, il n'en est pas moins fort intéressant, et cette figure du Pasteur portant une brebis sur les épaules lui donnerait même une très-grande valeur archéologique, au cas où il serait bien prouvé que c'est un sépulcre païen : la question qui nous occupe se réduisant à savoir si cette figure pastorale a été employée pour une raison quelconque dans l'antiquité profane. Ce type ou symbole se trouvant sur des sarcophages anciens, il n'y aurait pas à s'étonner de voir les chrétiens, qui ont fait tant d'emprunts à l'art antique, s'être approprié et avoir reproduit fréquemment une image si conforme aux paroles du Sauveur disant en parlant de lui-même : *Ego sum Pastor bonus.*

L'auteur le plus savant de notre temps dans la connaissance des antiquités chrétiennes, M. le Comm. de Rossi, en traitant du Bon Pasteur, dit [1] qu'il n'a jamais rencontré ce sujet sculpté sur un sarcophage de travail indubitablement païen : mais avec cette prudence qui, chez cet archéologue, est inséparable de la science, il ajoute que rien ne s'oppose à penser qu'on ne

[1] De Rossi. *Roma Sotterranea*, tome II, p. 253.

puisse un jour en trouver un exemple. Aurions-nous donc sous les yeux cet exemple inconnu jusqu'aujourd'hui? La science pourrait-elle maintenant affirmer avec certitude que les artistes païens ont représenté sur leurs tombeaux l'image que nous appelons le Bon Pasteur? M. de Rossi nous fait remarquer que déjà, au commencement du dernier siècle, Bottari avait avancé que le Pasteur seul sur un sépulcre n'est pas un indice certain d'un travail chrétien. Le même de Rossi a décrit des sarcophages sur lesquels à côté du Pasteur étaient des scènes mythologiques, telles que le groupe de l'Amour et Psyché, ou celui des trois Grâces. Malgré ces signes évidents de paganisme, le savant archéologue n'a pas osé affirmer que ces tombeaux fussent païens, parce qu'il les a rencontrés dans les cryptes les plus vénérées des Catacombes, et qu'ils contenaient certainement des corps saints. Il ne trouvait pas alors des raisons suffisantes pour affirmer avec certitude que ces sarcophages fussent des ouvrages profanes. Il admettait seulement une vague possibilité. Voyant aujourd'hui un tombeau qui réunit toutes les probabilités pour le faire regarder comme sculpté pour des païens, ne pourra-t-il pas affirmer qu'eux aussi ont figuré sur leurs sépultures cette scène du Pasteur portant une brebis sur ses épaules, scène devenue depuis une des plus touchantes allégories employée dans la peinture et la sculpture chrétienne? Les prévisions de Bottari et celles du savant explorateur des Catacombes romaines se sont-elles réalisées? J'avoue pour mon compte être fort disposé à répondre affirmativement : mais j'avoue aussi que ce n'est pas à nous, mais au célèbre antiquaire romain qu'il appartient de répondre avec autorité à cette question. Espérons que le Bulletin d'archéologie chrétienne de cet auteur viendra bientôt nous instruire à cet égard et nous tirer de l'incertitude où nous sommes encore. (Voir l'appendice B, p. 187.)

Quant aux statues antiques de *Criophores* ou personnages portant un bélier sur leurs épaules, si fréquemment reproduites dans l'antiquité, et dont M. Dumont fait mention, elles ne peuvent être assimilées au Bon Pasteur. Ce devaient être de jeunes athlètes, ou des figures héroïques, représentées nues et en mouvement. Sveltes, élégants, ces heureux vainqueurs portaient joyeusement sur leurs épaules le prix de leur triomphe, obtenu dans quelque jeu olympique ou autre. C'étaient de ces œuvres

des sculpteurs grecs, dans lesquelles, aux bonnes époques de l'art, ils se plaisaient à reproduire avec une exquise perfection, les formes du corps humain dans toute la beauté et l'animation de la vie, tandis que nous ne voyons sur le monument de Salone qu'un Pasteur un peu lourd, un peu épais, comme nous nous figurons les pâtres rustiques d'Ithaque, gardant les troupeaux d'Ulysse sous les ordres du fidèle Eumée.

PAUL DURAND.

Chartres, le 1er mai 1873.

POST-SCRIPTUM.

Depuis la réunion où nous avons fait la lecture de cet article, une lettre que M. le Comm. de Rossi m'a fait l'honneur de m'écrire de Rome, m'annonce qu'il traitera prochainement du Sarcophage de Salone dans son *Bullettino d'archeologia cristiana*. Mais si mon espérance est satisfaite en ceci, il faut avouer que d'un autre côté elle est fort déçue, et nous devons dès aujourd'hui faire connaître l'opinion du savant archéologue.

M. de Rossi est porté à regarder le sarcophage comme chrétien. Les sculptures dont il est orné ne fournissent donc point encore de preuves suffisantes pour permettre de répondre d'une manière péremptoire à la question posée en tête de cet article.

Dès que nous aurons lu le travail de M. de Rossi, nous nous empresserons de faire connaître les motifs sur lesquels il appuie son opinion.

P. D.

30 juillet 1873.

APPENDICE A (Page 175).

Il y eut chez les anciens différentes manières de venir en aide aux enfants pauvres et aux orphelins. Nous n'avons pas eu la possibilité de consulter les ouvrages relatifs à ce sujet, et nous sommes obligé d'y renvoyer le lecteur curieux d'ap-

profondir la question. Bien certainement on trouverait là des renseignements précieux tant pour l'époque où fleurirent ces établissements de bienfaisance, que pour leur organisation et leur administration. Voici des indications qui nous prouvent qu'on pourrait puiser dans ces livres d'utiles éclaircissements. On les trouve dans l'ouvrage sur les Antonins, par M. le comte de Champagny [1]. C'est à la fin du tome Ier où l'auteur a réuni des détails sur les *Fondations alimentaires* de Trajan et de ses successeurs. Nous allons donner quelques extraits des nombreux documents recueillis à ce sujet par M. de Champagny, sur des monuments contemporains, non-seulement dans les historiens, mais encore dans les inscriptions, les monnaies, les bas-reliefs, etc.

Dans la grande et célèbre *inscription de Velleia,* il est fait mention, avec de minutieux détails, d'une somme d'argent considérable dont les revenus devaient être employés à l'entretien d'un grand nombre de jeunes enfants, garçons et filles, pendant un laps d'années déterminé.

Une *inscription de Bénévent* reproduit des dispositions semblables pour l'entretien de l'enfance et de la jeunesse.

Monnaies de Nerva et de Trajan faisant allusion à de pareilles œuvres de bienfaisance : (3e Consulat, an 97.) *Tutela Italiæ :* L'Empereur tendant la main à deux enfants, garçon et fille. Nerva, en effet, avait donné le premier exemple des libéralités de ce genre. (Aurélius Victor.)

Monnaies de Trajan : (5e Consulat, ans 104-111.) *Alimenta Italiæ. Optimo Principi.* Trajan dans la même attitude. Femme tenant des épis. Femme portant un enfant et en tenant un autre auprès d'elle, etc.

Inscriptions d'Amérie : au nom des garçons et des filles. (Ulpien.)

Bas-reliefs de l'arc de triomphe de Trajan à Bénévent : quatre femmes avec des couronnes murales (quatre villes) s'avancent suivies d'enfants dont quelques-uns sont portés par des hommes sur leurs épaules. (114-115.)

Sous *Antonin :* Fondation de *pueri Faustiniani* en 140. Hommage des enfants alimentaires à Antonin. (Gruter.)

[1] *Les Antonins*, Ans de J.-C. 69-180, par le comte de Champagny. Suite des Césars et de Rome et la Judée, 3 vol. Paris. Bray, 1863.

Monnaies : Pietati Augusti (160-161) une femme avec un enfant dans les bras, d'autres enfants auprès d'elle.

Sous *Marc-Aurèle :* Bas-relief de la Villa Albani qui représente Faustine la jeune, vers laquelle s'avance une procession de jeunes filles.

Sous *Alexandre Sévère,* les inscriptions deviennent beaucoup plus nombreuses. Nous savons en effet qu'il établit des *pueri et puellæ Mammœanæ.* (Lamprid.)

Ulpien, sous ce règne, parle de ces fondations comme jadis négligées, mais récemment relevées par ce prince : « Si quel- » qu'un veut léguer des aliments à des enfants des deux sexes » dans la forme qui se pratiquait autrefois, qu'il sache que le » règlement de ces fondations a été donné par Hadrien et con- » firmé par un rescrit de notre Empereur. » (*Ulpien,* loco citato). Une dernière mention relative aux fondations alimentaires se réfère à la chrétienne Otacilia, femme de l'empereur chrétien Philippe. Ses monnaies portent : *Fecunditas temporum* (Une femme assise à terre, un rameau et une corne d'abondance à la main, tendant le rameau à des enfants); — *Pietas Augustæ* (Une femme entre quatre jeunes filles dont elle tient l'une par la main). Les inscriptions et les emblêmes de ce genre se réfèrent constamment aux fondations alimentaires, et le savant Eckel juge qu'ici également ils ont le même sens.

Au siècle postérieur, ces expressions sur les monnaies : *Pietas Aug. — Abundantia — Abundantia Aug.* peuvent se rapporter aux frumentations, ou à d'autres actes de bienfaisance ou de piété, tout aussi bien qu'aux largesses régulières envers les enfants.

Mais ces dernières largesses, Constantin, devenu chrétien, voulut les rétablir, et dans des proportions bien plus grandes... Voir deux rescrits, Cod. Théod. XI, 27.

Fondations privées. Le règlement d'Hadrien prouve qu'elles n'étaient pas rares. Les inscriptions parlent d'une fondation de Cecilia Macrina qui, en mémoire de son fils Macer, laisse un million de sesterces à la ville de Terracine, sur le revenu desquels cent enfants doivent recevoir, les garçons cinq deniers, les filles quatre deniers par mois, jusqu'à l'âge de seize ans pour les uns, de quatorze pour les autres, époques où ils seront remplacés par d'autres. (Henzen, p. 17 et dans son supplément à Orelli, 6669.) Don fait par un proconsul aux habitants d'Atina,

d'un capital, pour que chaque enfant pauvre reçoive du blé, et à l'âge où ces distributions cesseront...., etc., etc.

Fonctionnaires qui présidaient aux distributions : Præfecti alimentorum (Inscr. Muratori. 169. Orelli 3366). *Procuratores alimentorum* (Gruter). — Pertinax, avant d'être empereur, avait été *Procurator alimentorum in viâ Æmiliâ. — Curator alim.....* Didius Julianus, qui fut empereur, avait rempli cette fonction. — *Quæstores alim...., Rationalis, defensor, ædilis, actor, arkarius, vilicus,* etc., etc. Il y avait de ces fonctionnaires dans toutes les régions de l'Italie.

Hommage rendu à un de ces fonctionnaires par *les enfants alimentaires* des deux sexes, à leurs frais, et du consentement de leurs parens : inscr. d'Assise, Muratori. 169. Orelli 3366.

M. Desvergers croit pouvoir établir par des inscriptions que cette administration était composée principalement sous Trajan et sous les princes suivants, d'un *Préfet des aliments* (personnage consulaire), pour toute l'Italie; tel fut Pomponius Bassus; d'un *Procurateur* (chevalier romain) dans chaque région; d'un *questeur* dans chaque municipe. Marc-Aurèle établit dans chaque région un personnage consulaire avec le titre de Préfet.

Ces libéralités finirent même par s'étendre hors de l'Italie. On mentionne un *curator alimentorum* à Curubis en Afrique. (Maffei, mus. Veron. 463.)

Si l'on voulait de plus amples informations, il faudrait recourir à la thèse de M. Desjardins : *De tabulis alimentariis.* Paris, 1854, ouvrage d'une grande étude, et parfaitement complet, dit M. de Champagny.

Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire les *Orphanotrophions* et leurs curateurs les *Orphanotrophi* (dont on pourrait peut-être trouver des représentations sur le sarcophage de Salone), parce que nous n'avons pas la certitude que ces établissements et ces charges aient existé avant les empereurs chrétiens de Bizance. C'est un point à éclaircir.

Après avoir fourni toutes ces indications, on pourra conclure, sans trop d'invraisemblance, pensons-nous, que les personnages sculptés sur le sarcophage de Salone, ont rempli quelqu'une de ces fonctions ou charges alimentaires dont il vient d'être question. Mais cela ne tranche pas la question quant à la religion des défunts, puisque nous venons d'avoir la preuve que les chrétiens avaient rétabli et complété ces pieuses géné-

rosités et les fonctions qu'elles nécessitaient. On ne peut s'empêcher cependant de témoigner un grand étonnement de ne trouver sur une tombe chrétienne, je ne dis pas une croix ou un monogramme du Christ, mais aucun des signes qui accompagnaient ordinairement les sépultures des fidèles, comme la palme, la couronne, la colombe, le vase, la corbeille de pain, etc. Il n'y a pas ici un seul des symboles si constamment employés dans les premiers siècles chrétiens, et qui servaient à rappeler aux fidèles leurs croyances, tout en les dissimulant — suivant les prescriptions de la discipline du secret — à l'indiscrète et dangereuse curiosité des profanes.

Combien il est à regretter de ne pas avoir le couvercle du Sarcophage ! l'inscription qu'il doit porter dissiperait en effet toute incertitude. Espérons que des fouilles heureuses feront sortir des ruines de Salone, ou ce fragment précieux, ou quelqu'inscription du temps de Dioclétien, qui viendra nous tirer d'embarras. Il ne serait peut-être pas inutile de parcourir les grands recueils d'inscriptions antiques : je dois avouer qu'il ne m'a pas été possible de me livrer à ces recherches.

Appendice B (Page 182).

L'examen attentif d'un certain nombre de sculptures antiques — ou du moins jugées telles par des autorités respectables — contribue singulièrement à nous persuader que les anciens ont placé quelquefois sur leurs tombeaux l'image que nous appelons le Bon Pasteur. Nous allons en signaler plusieurs exemples. La collection des marbres du Campo-Santo à Pise[1] en contient quatre. Trois d'entre eux ne s'éloignent pas du type ordinaire. Ce sont les accessoires de ces bas-reliefs et surtout le vêtement, la pose et le maintien du berger qui donnent à penser qu'ils ne sont pas chrétiens. Le quatrième sarcophage offre pour nous un intérêt particulier : il a en effet une certaine ressemblance avec celui de Salone. Au milieu du bas-relief on voit un médaillon contenant un buste qui paraît être celui d'une femme. A la droite de cette figure s'avance un berger portant un bélier sur

[1] Consulter : Raccolta di Sarcofagi urne e altri monumenti di Scultura del Campo-Santo di Pisa, intagliati da Paolo Lasinio. Firenze, 1825.

ses épaules : onze autres moutons marchent devant lui et forment un petit troupeau. Du côté opposé, une procession de jeunes filles — comme sur le bas-relief de la villa Albini, cité plus haut, page 185 — se dirige vers le médaillon central. C'est principalement ce groupe d'adolescentes, qui donne à ce tombeau une notable analogie avec celui de Salone, et nous porte à le considérer comme la sépulture d'un de ces personnages chargés de l'entretien des enfants : l'idée symbolique doit être la même pour ces deux compositions sculptées [1].

Le musée chrétien du Louvre contient un grand sarcophage, sur la partie médiane duquel est un berger portant un bélier sur le dos : vers les extrémités, deux têtes de lion fortes et puissantes ouvrent la gueule et montrent leurs dents redoutables. Le travail soigné de cette pièce magnifique, et surtout le costume tout à fait antique du jeune berger, accusent avec évidence la main d'un artiste romain des bonnes époques, et n'ont guère d'analogie avec les œuvres des chrétiens primitifs. Ce monument avait été pendant longtemps considéré comme païen, et comme tel, il était jadis placé et catalogué dans les salles de sculptures antiques : c'était l'opinion du comte de Clarac, c'était aussi celle de Guigniault qui en donne la figure dans l'atlas de sa traduction de Creuzer. Pourquoi donc aujourd'hui ce tombeau est-il rangé parmi les œuvres chrétiennes? C'est probablement à cause de la présence de ce berger criophore dans lequel on a pris l'habitude de ne plus voir autre chose que la figure du Sauveur [2]. D'autres musées contiennent des cuves

[1] Nous avons dit plus haut que la matrone figurée sur le sarcophage de Salone était probablement associée aux fonctions de son mari. Il est en effet convenable que ce soit la femme qui s'occupe des filles pendant que le mari prend soin des garçons. Sur le tombeau de Pise dont nous parlons, les jeunes filles qui s'approchent du buste de la femme indiquent peut-être que ce sont les enfants de ce sexe qui ont contribué à l'érection du monument. Le préfet des aliments et les jeunes garçons, ne paraissant ici qu'en seconde ligne, auraient été figurés sous l'apparence d'un berger et d'un troupeau de jeunes béliers. Voilà une supposition bien hardie, bien bizarre même, j'en conviens. Aussi je ne l'émets qu'avec une réserve pleine de crainte, et dans le seul but de provoquer des recherches sur l'emploi du symbolisme chez les anciens.

[2] Ce point d'iconographie et de symbolisme n'étant pas encore parfaitement éclairci, il ne faudrait pas s'étonner de voir quelque archéologue avancer (contre toute vraisemblance) que les chrétiens ont été les premiers à sculpter et à peindre l'image dite du Bon Pasteur. Les païens n'auraient alors été que des imitateurs : ils auraient adopté et reproduit sur leurs tombeaux cette figure, comme exprimant une idée dont le sens nous échappe.

fort semblables à celles-ci. Une des plus belles, est conservée à Tipaza non loin d'Alger, chez un propriétaire français, qui a formé une intéressante collection de monuments antiques. Ce tombeau offre de même un berger portant un bélier sur les épaules : de droite et de gauche il est garni de strigiles, et deux lions placés aux deux bouts dévorent chacun une gazelle ou une antilope qu'ils ont saisie dans leurs griffes. C'est un morceau de sculpture d'une conservation parfaite et remarquable par la beauté de l'exécution. Ce serait encore, suivant nous, un exemple de berger porte-agneau ornant un tombeau païen.

L'étude des sculptures profanes sur les sarcophages fournit des renseignements précieux, non-seulement pour l'histoire de l'art, mais aussi pour la connaissance des idées qui occupaient les esprits dans l'antiquité. Il est bien certain en effet que les sujets figurés sur cette classe de monuments ne sont pas de pure fantaisie et pris au hasard : ils avaient pour les Anciens une signification importante puisqu'ils se rapportaient au grand problème de la mort de l'homme et de ses destinées dans une autre vie. Les voiles de l'allégorie et du symbolisme dérobaient aux yeux du vulgaire le sens véritable des divers systèmes philosophiques et religieux qui se partageaient les intelligences, et qui n'étaient bien connus que des initiés. Comment ne pas être frappé en voyant — d'un côté, des scènes de meurtre et de carnage tranchant violemment la vie de l'individu : des représentations d'animaux féroces déchirant et dévorant une proie surprise à l'improviste ? — et de l'autre côté, des scènes paisibles et joyeuses, telles que la vendange, la moisson, et autres occupations champêtres [1] ? Mais, que ce soient des idées de violence et de terreur, ou des idées tranquilles et douces qui aient été figurées sur le coffre du Sarcophage, on voit toujours sur la partie supérieure ou le couvercle, l'image du défunt, molle-

[1] Quelle peut être la cause de ces deux genres de scènes et de sujets si différents, si complètement opposés ? Est-ce l'intention de faire connaître que le défunt a succombé à une mort violente ou à une mort naturelle et tranquille ? Est-ce pour figurer par ces courses du cirque ou par ces travaux de la campagne en différentes saisons, la rapidité avec laquelle s'écoule la vie, ou bien pour montrer les occupations paisibles d'une nouvelle existence dans l'autre monde ? Est-ce enfin pour exprimer une opinion psychologique rappelant, ou les arrêts d'une divinité accessible à la compassion et à la pitié, ou ceux d'une fatalité aveugle et inexorable, suivant qu'on appartenait à une secte spiritualiste ou épicurienne ? Laissons à d'autres le soin de répondre à ces questions.

ment appuyé sur des coussins et se livrant soit au plaisir d'un festin, soit le plus souvent — sur les monuments étrusques principalement — à la douceur du sommeil. N'était-ce pas là une manière d'exprimer l'état où l'on supposait la persistance de la personnalité individuelle après la mort? Il fallait franchir, souvent d'une manière cruelle et douloureuse, les limites du monde visible, mais on entrait ensuite dans le monde inférieur pour y jouir d'un repos éternel. Le tombeau considéré à ce point de vue, loin d'attrister l'imagination, se montre alors comme un lieu de bienheureuse quiétude : et l'homme qui descend dans la région des ombres, ne tombe pas dans le gouffre du néant. Son corps, il est vrai, est réduit en cendres, mais la meilleure partie de lui-même, *auræ divinæ particula*[1], ne meurt pas : elle est introduite dans le séjour de la paix et du silence, où l'homme juste et pur — *integer vitæ scelerisque purus*[2] — jouira sous une nouvelle forme d'existence, d'un bonheur sans fin. Il ne faut pas croire en effet (comme on est tenté de le penser si l'on ne fait attention qu'aux derniers temps du monde antique où tout tombait en décadence) que les païens aient eu sur les suites de la mort, des craintes et des épouvantes sans consolation. Les paroles du poëte

Nan omnis moriar multaque pars mei
Vitabit Libitinam.....[3]

expriment et font bien comprendre leur croyance à l'immortalité de l'âme. Nous en trouvons encore une preuve dans cette grande et profonde inquiétude qui les préoccupait, dans cette crainte que leurs corps fussent privés de la sépulture et des cérémonies prescrites pour les funérailles, puisque suivant leur conviction c'était une cause de tourments pour les âmes à leur arrivée dans le monde infernal, et que l'entrée des Champs-Élysées leur était alors interdite. Les témoignages des anciens ne laissent aucun doute à cet épard. A ne consulter que les deux auteurs qui nous sont familiers à tous, combien ne trouvons-nous pas de preuves de ce que nous avançons ici. Voyez ce que dit Virgile de Polydore, de Misène, de Palinure et des

[1] Horat., sat. II, II.
[2] Horat., od. I, XXII.
[3] Horat., od. III, XXX.

ombres errantes sur les bords du Styx : et dans Horace relisez la supplique d'Archytas. Or ces deux poëtes (relativement modernes) ne font que répéter comme un écho, l'expression des anciennes croyances helléniques et étrusques sur la vie future, lesquelles remontaient elles-mêmes jusqu'aux origines les plus reculées des sociétés humaines.

Parmi les allégories employées par les artistes païens, on remarquera combien sont fréquentes celles qui ont rapport à leurs idées sur l'antagonisme des deux principes du Bien et du Mal. C'était là un problême sur lequel on revenait sans cesse, parce qu'il défiait les solutions des philosophes chez toutes les nations[1]. Ne faut-il pas en voir une allusion dans cet agneau protégé et sauvé par son pasteur, mis en opposition avec ces animaux cruels et voraces qui saisissent et déchirent une proie? Ce serait là une manière d'expliquer pourquoi les païens ont sculpté sur les tombeaux cette scène pastorale du berger avec sa brebis, et à côté, des lions dévorants. Toujours est-il, comme nous l'avons déjà dit, que les paroles de l'Évangile s'adaptant facilement à une pareille image, les chrétiens n'avaient besoin d'aucun effort pour y trouver une explication symbolique conforme à leurs croyances. Comme aussi ils ont pu mettre au service de leurs idées ces lions saisissant leur proie — allusion chez les anciens au principe du mal — et les placer à la porte des églises, pour rappeler au peuple les dangers auxquels l'exposent la cruauté et la puissance du démon. Peut-on mieux en effet exprimer matériellement les paroles du psalmiste que répète si fréquemment l'Eglise : *Nequando rapiat ut leo animam meam...?* C'est bien là aussi la traduction dans le langage des arts plastiques, de ces prières où, nous adressant au divin Pasteur, nous lui demandons d'être délivrés des maux éternels et admis dans son bercail :.... *et in grege electorum tuorum jubeas numerari.*

Il n'est pas inutile de faire observer que sur les monuments païens, ce sont presque toujours des béliers — reconnaissables

[1] Est-il nécessaire de faire observer que l'Ecriture sainte fait allusion à ces deux principes. Citons seulement deux passages : *Contra malum bonum est, et contra mortem vita* (Eccli., XXXIII, 15). — *Bonum et malum, vita et mors* (Eccli., XXXVII, 21). — Rappelons aussi ces combats des vices contre les vertus reproduits si souvent au Moyen-Age, et qui n'étaient que la persistance d'idées antiques, sur cette lutte du Mal contre le Bien.

à leurs cornes — qui sont figurés, tandis qu'au contraire sur les monuments chrétiens, sarcophages, anciennes peintures ou mosaïques, ce sont des brebis ou plutôt des agneaux qui s'y voient le plus souvent.

Malgré la longueur de cet appendice, je ne puis m'empêcher — qu'on me pardonne — d'ajouter quelques mots au sujet de l'emploi du symbolisme en général. Le langage de la poésie et de l'imagination a toujours conservé l'habitude de s'exprimer d'une manière figurée et d'employer des métaphores. Ce langage est compris de tous, il ne choque personne. Aujourd'hui encore nous appelons Pasteur un Évêque, ou même un simple Curé de village, et les fidèles qui sont sous leur juridiction se regardent eux-mêmes comme le troupeau et les ouailles de ces dignitaires ecclésiastiques : ils en prennent la qualification sans répugnance. Mais les peintres et les sculpteurs n'oseraient pas — et avec raison — représenter sur un monument ce Prêtre ou ce Prélat sous la forme d'un berger réel et véritable, avec sa houlette, sa pannetière et ses brebis autour de lui pour figurer des paroissiens et des diocésains. On lit sur un tombeau de la cathédrale de Milan l'épitaphe d'un célèbre archevêque du XIVe siècle, Jean Visconti, dans laquelle ce personnage dit en parlant de lui-même :

Præsul eram, pastorque fui, baculum que tenebat
Dextera pastoris.....

C'est bien là, dans un langage imagé, la peinture d'un berger : mais si le sculpteur, au-dessus de ces paroles, eût osé représenter l'évêque sous la forme d'un berger avec sa houlette et dans l'accoutrement d'un paysan de la Lombardie gardant ses moutons, la chose eût paru singulièrement ridicule. C'est que le symbolisme exprimé par le peintre ou le sculpteur a des bornes plus restreintes que celui qui est exprimé par ces paroles du poëte. L'antiquité et le Moyen-Age doivent sous ce rapport (comme sous tant d'autres) nous servir de guides, et quoique à ces époques éloignées l'on trouve l'image d'un pasteur représenté avec une intention allégorique plus ou moins possible à expliquer, nous ne devons pas oublier qu'aujourd'hui cette même image ne peut être employée que pour figurer le Sauveur, et qu'il n'est pas permis de lui donner une autre signification. Sous les autres rapports, nous sommes forcés de

reconnaître combien s'est modifié d'une manière fâcheuse l'usage du symbolisme dans les monuments. Les anciennes habitudes sont perdues ou détournées de leurs voies : les traditions antiques sont complétement rompues et tombées dans l'oubli : car pour ce qui est du symbolisme personnel et individuel, les peintres et les sculpteurs en usent largement. Il n'est pas nécessaire d'avoir visité les églises de Rome et l'abbaye de Westminster à Londres, où sont accumulés des tombeaux ornés de statues, pour connaître les excès d'un symbolisme exagéré, bizarre et fantasque : un interprète est nécessaire pour comprendre les idées singulières exprimées par ces marbres fastueux. On admire dans ces tombeaux des deux derniers siècles, le talent et l'habileté du sculpteur : les yeux sont émerveillés de son adresse souvent surprenante, mais bien rarement trouvons-nous, sous une forme simple et tranquille, l'expression d'un sentiment qui pénètre jusqu'au fond de l'âme pour y laisser une impression salutaire. Combien sommes-nous loin des temps et des idées que nous rappellent les sarcophages des IV[e] et V[e] siècles! C'est dans ces œuvres antiques que se trouve la source des idées religieuses exprimées avec autant de poésie que de bon sens. Pourquoi les artistes modernes n'y vont-ils pas puiser? Ils seraient assurés cependant de trouver là d'heureuses inspirations et des modèles de bon goût et de convenance.

Mais il est temps de finir; il ne faut pas se laisser entraîner par des réflexions qui s'éloignent par trop du but, et paraissent étrangères au sujet qui nous occupait dans les premières pages de ce petit travail. Si nous n'avons pu, suivant notre désir, éclaircir complètement un point obscur de la science, que nos efforts servent au moins à stimuler les recherches, non-seulement dans le domaine de l'archéologie, mais encore dans celui du symbolisme appliqué aux arts destinés à orner les sépultures.

P. D.



RECHERCHES

SUR LES

ENSEIGNES DE PÈLERINAGES

ET LES

CHEMISETTES DE NOTRE-DAME-DE-CHARTRES.

Li Chartain la Chemise pristrent,
Sur les murs aux quernaus la mistrent
En leu d'enseigne et de bannière.

(*Le Livre des Miracles de Notre-Dame-de-Chartres*, XIII[e] siècle.)

Notre intention est de mettre sous les yeux du lecteur quelques spécimens religieux de l'art populaire fabriqués en si grande quantité, au Moyen-Age, pour les nombreux pèlerins qui vinrent, pendant une longue suite de siècles, rendre hommage et demander des secours spirituels, ou temporels, à Notre-Dame de Chartres, dans le Sanctuaire vénéré, érigé en son honneur, au sein de l'ancienne capitale des Carnutes; c'est là que se voyait, dans la crypte de la Cathédrale, l'antique Madone connue sous le titre de *Virgini pariturœ*. Mais, d'abord, nous devons, sous forme d'introduction, dire ce qu'étaient ces sortes de pèlerinages, lesquels consacrés par l'usage, ou la piété, avaient généralement pour but l'accom-

plissement de quelques vœux secrets, ou l'expiation de certains crimes, ou fautes graves [1].

Nos Souverains, dès l'origine de la Monarchie, se sont plu unanimement, à protéger les migrations des Pèlerins. Par un édit de 630, Dagobert I, pourvoit à leur sûreté par des stipulations précises. Il est défendu de leur nuire, soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens, d'attenter à leur vie, ou à leur liberté, sous peine d'une amende de 160 sols, et de réparer, au double, l'injure ou la perte que les pèlerins auraient eu à souffrir [2]. Puis Pépin, par une ordonnance de l'année 755, les affranchit, eux et leurs bagages, de tout péage des bacs et ponts se trouvant sur leur passage [3]. Enfin Charlemagne, cet illustre protecteur du Christianisme, par un Edit de l'an 802 [4], fait une expresse défense à tous ses sujets, pauvres ou riches, de refuser l'hospitalité à tous les pèlerins, et leur enjoint de fournir, à chacun d'eux, le logement, le feu et l'eau, les exhortant même à étendre encore davantage leurs charités, en proportion de leur état de fortune. Le Concile de Toulouse, tenu en l'année 1229, prescrit, en les réitérant, ces diverses décisions royales.

Les pèlerinages semblent avoir pris leur origine dans les pieuses visites rendues, par les premiers fidèles, soit aux divers lieux témoins des principaux mystères du Christianisme, soit aux églises qui renfermaient les tombeaux ou reliques des premiers Martyrs. Ces lieux de pèlerinages se divisaient en deux classes distinctes : 1° Les grands Pèlerinages; 2° les Pèlerinages de dévotion populaire. Les premiers comprenaient ceux ayant pour but la Terre-Sainte [5], Jérusalem, au tombeau

[1] Henri V, roi d'Angleterre, de si funeste mémoire pour la France, et surnommé le *roi des Prêtres*, par ses sujets; après avoir, en 1421, désolé les environs de Paris, termina cette campagne par le siége et la prise de Dreux. « Et de là, le roy s'en alla à Chartres en pèlerinage tous nus piés. » *Chronique de P. Cochon*, à la suite de Cousinot, édit. de 1859, in-16, p. 441.

[2] *Cap. Reg. Franc.*, t. I, chap. XIV, col. 110.

[3] *Item*, t. I, chap. XXII, col. 176.

[4] *Item*, t. I, chap. XXVII, col. 370.

[5] Le roi Philippe I, pour obtenir le pardon de ses scandales, envoya, au commencement du XII[e] siècle, son serviteur Eudes le Maire, dit *Chalo-Saint-Mars*, pour accomplir en son nom, un voyage en Terre-Sainte au Saint-Sépulcre. — Voy. *Hist. du diocèse de Chartres*, t. I, p. 139, par Souchet. Cet auteur était un descendant de Eudes le Maire, qui, pour ce service rendu au Souverain, obtint de beaux priviléges pour lui et sa postérité.

de Notre-Seigneur Jésus-Christ, puis Rome, à la sépulture des Apôtres saint Pierre et saint Paul, puis l'Espagne où repose saint Jacques de Compostelle. Si ces voyages servaient à satisfaire la piété des fidèles, ils servaient également à compléter leur instruction et à contenter leur curiosité [1]. Quant aux seconds, dits de dévotion populaire, ils s'accomplissaient, en France, dans plus de vingt endroits différents : au nombre des principaux sanctuaires, je signalerai ceux du Mont-Saint-Michel, de Roc-Amadour, de Notre-Dame-de-Liesse, de la Sainte-Beaume, de Notre-Dame du Puy-en-Velay, de Notre-Dame de Boulogne, de Notre-Dame de Chartres, etc., etc. Roulliard, dans sa *Parthénie* [2], affirmant la grande renommée de cette dernière Madone, à cause des miracles nombreux qui avaient été obtenus par son intercession, dit : « Ce n'est pas » que la Vierge très-sacrée n'en ait fait plusieurs autres : et » je croid qu'on conteroit plustost les glandées des forêts du » Perche et les espics de Beausse, que d'en dire le nombre. »

Aux XIIIe et XIVe siècles, toutes les routes et les chemins de la France étaient fréquentés par de nombreux groupes de pèlerins se rendant d'un point à un autre de l'Europe, soit pour accomplir un vœu personnel, soit pour prier en faveur de quelque vieillard infirme, ou malade impotent, pour lesquels on

[1] Citons quelques exemples, extraits du Registre d'Etat-Civil de la paroisse de Vitray-en-Beauce, tenu par Jehan Parrault, curé de ce village (1598-1625) qui a annoté dessus, beaucoup de faits locaux que nous publierons prochainement, sous le nom de *Journal de Jehan Parrault*. Ce curé inscrit, le 7 juillet 1601, son pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse en Picardie (Aisne). Puis, le 2 septembre 1610, il fait cette remarque : « Moy messire Jehan Parrault, » prebstre, curé de Vitray, René Pellard, Germain Cocq, Jacques Courtoys, » Thomas Amyon et Jehan Lesieur, partîmes à faire le voyage de Notre-Dame- » de-Liesse et revinsmes par Saint-Marcoul, par Braisnes, Sainte-Restitute et » Saint-Denis, et séjournâmes quelque peu à Paris, où là, visines les Ambas- » sadeurs d'Espaigne et d'Angleterre; combien ne sçusmes entendre pour quels » fins ils étoient venuz à la Cour. »

« Au 23 mars 1615, Me Pierre Couppé, Procureur fiscal de la terre et » Seigneurie de Vitray, est parti pour aller à Saint-Jacques, et, le 30 mai » ensuivant, est de retour. »

« Puis, au 11 mars 1620, vénérable et discrette personne Messire Jehan » Liger, curé de Boncé, partit pour faire le voyage de Rome; le 10 juin, c'est- » à-dire trois mois après, il était de retour. »

Enfin le 30 juin, il indique que « Messire Martin, Prévost de Bonneval, » arriva de son voyage de Jérusalem et fut deux ans à faire son dit voyage, et » est un homme qui a esté et est tinst en bonne réputation. »

[2] *Parthénie, ov Histoire de la très-avgvste et très-dévote église de Chartres.* (Paris, Rolin Thierry, M. DC. IX), in-8°, Ire part., fol. 250.

désirait obtenir quelque soulagement à leurs infirmités, ou la guérison d'une maladie; dans ce dernier cas, le voyage s'accomplissait à prix d'argent[1]. Voici, à ce sujet, la reproduction d'un acte en bonne forme et inédit, passé le 23 janvier 1406, par devant les Notaires du Chapitre de Chartres.

« Vendredi, après la feste de saint Fabian et saint Sé- » bastian, 1405; Durant des Hugnes, de Saint-Hillaire de » Chartres, promet faire les véages pour feu maistre Jehan de » la Besseterre, jadis déan de Mortaingne, qui ensuit: C'est » assavoir à Sainct-Jacques de Galice; à Telouze, à saint Tho- » mas d'Acquin[2]; à sainte Marte de Tarascon[3]; à Harlle, aux » deux Maries Jacob et Salmon, à Saint-Maxime[4], pour le pris » et pour la somme de xx livres tournois, dont il promet faire » et accomplir lesdiz véages bien et deubment, et rapporter » quictance de chacun véage dont il aura été obligé. Pro- » mectant, etc. [5] »

Puis, Thibault Lemoine, évêque de Chartres, par son testament inédit, daté du 29 juillet 1441, indique : « *Item,* Veuil et » ordonne qu'un voyage soit fait à la Sainte-Madelaine à la » Baulme, auquel je fus voué, estant en grande maladie à » Angiers [6]. »

Nous voyons encore au XVe siècle, dans notre diocèse, l'évêque Miles d'Illiers prescrire aux Curés de recommander dans leurs prônes, aux prières de leurs paroissiens, tous ces Chrétiens errants à travers l'Europe. « Nous prierons pour » tous pèlerins et pèlerines, en quelcunque pèlerinage qu'ilz

[1] « La reine Isabeau de Bavière voyant son fils le Dauphin gravement atteint » de maladie à Compiègne, le 1er avril 1417. Par ordre de la Reine : pèlerins » envoyés à Notre-Dame de Beauce (Chartres), à Saint-Mathurin de Larchant, » à Saint-André d'Avallon, à Saint-Côme et Saint-Damien de Luzar- » ches, etc., etc. » (Compte de la Reine, à la suite de la *Chronique de Jean Chartier,* par Vallet de Viriville, t. III, p. 274 à 284.)

[2] Les reliques de ce saint furent apportées en cette ville, en l'an 1369. (Voy. sa vie dans Baillet, au 7 mars, n° 9.)

[3] A Tarascon, culte particulier de sainte Marthe, sœur de saint Lazare, hôtesse de Jésus-Christ, établi sur l'opinion de ceux qui ont cru qu'on y possédait son corps. (Baillet, 29 juillet.)

[4] Saint-Maximin, petite ville de Provence, départ. du Var, à 28 kil. de Brignoles. (Voy. Baillet, sainte Madeleine, 22 juillet, n° 8.)

[5] *Arch. du dépt. d'Eure-et-Loir* (Baux et Contrats du Chapitre), t. XV (1405-1406).

[6] Recueil manuscrit de Pintard, Bibliot. de Chartres, 7/c n° 1014, p. 146.

» soient, en terre ou en mer, par especial pour ceulx qui sont
» en voiaige de Jérusalem, Romme et Sainct-Jacques, que
» Nostre-Seignieur, par sa grâce, leur doint, en telle manière,
» faire et accomplir les pèlerinaiges qu'ilz ont entreprins à
» faire; que ce soit au saulvement de leurs âmes et les veille
» reconduire saulvement en leurs hostelz, et nous veille faire
» participans de leurs bienfaiz et eux des nostres [1]. »

Comme il arrive généralement en toutes choses, même les meilleures, lesquelles finissent par dégénérer en abus, il fallut, afin de mettre un frein aux mœurs licencieuses qui, presque à l'origine, s'étaient introduites en France, à l'occasion des pèlerinages, que de nombreuses Ordonnances fussent successivement rendues, pour arrêter une dissolution, dont une apparence religieuse ne pouvait déguiser le scandale. Le Concile de Bude, tenu en l'an 1229, défendit aux Clers d'entreprendre aucun pèlerinage, sans la permission de leurs Evêques.

Sous le règne de Henri III, et à la suite d'Edits favorables aux Protestants, « Les Catholicques, nous dit Claude Haton [2],
» ayant mis du tout leur espérance en Dieu, en la glorieuse
» Vierge Marie et aux benoistz sainctz de Paradis, furent plus
» fervens en dévotion qu'auparavant et s'entremirent à faires
» voyages et pèlerinages ès lieux sainctz où reposent les reli-
» ques et corps des saintz de Paradis, comme à Mons. St Fiacre
» en Brie, à Mons. St Pris, entre Paris et Pontoise, à N.-D. de
» Lyesse et St Marcoul en Laonnois, et à Mons. St Jacques
» l'apostre et cousin de J.-C. nostre Seigneur, en Galice. Au-
» quel voyage de Mons. St Jacques, grande multitude de gens,
» hommes et femmes, non-seullement du royaume de France,
» mais des aultres royaumes et pays étrangers, allèrent en
» ceste année (1578) et la précédente, et ne se passa sep-
» maines esdictes deux années qu'on ne veist gens passer pour

[1] « *Manuale Carnotense*, à la fin on lit : « *Manuale continens ecclesie sa-*
» *cramenta et modum administrandi ea secundum usum diocesis Carnoten.*
» *exaratus Parisiis, arte et impressionne Magistri Guillelmi Mainyal, Im-*
» *pensa vero Magistri Johanis Remy, penitenciarii Carnot. eiusdem ecclesie,*
» *finit feliciter anno domini M. CCCC nonagesimo xxix julii.* » In-4°, imprimé en gothique rouge et noir. (Bibliot. de Chartres, 30/D, n° 5937.)

[2] *Mémoires de Claude Haton, contenant le récit des événements de 1553 à 1582 dans la Champagne et la Brie*, par F. Bourquelot (Paris, imp. Impér., 1857), in-4°, t. II, p. 926, 927 et 928 (année 1578).

» aller et venir audit Pèlerinage. De la ville de Sens, en l'an » dernier passé, y en alla plus de vingt personnes et de la ville » de Provins, en cette présente année, bien aultant et plus en » trois bandes, etc. »

Mais, à la suite de cette grande et tumultueuse ferveur qui régnait au XVIe siècle, nous voyons, au XVIIe siècle surtout, Louis XIV promulguer une Ordonnance, datée du 25 juillet 1665, dans le but d'empêcher la grande multiplicité de pérégrinations des soi-disant pèlerins; en voici la teneur : « Sa » Majesté ayant reçu diverses plaintes, de la part des Bour- » geois et habitans de plusieurs villes et bourgs de ce Royaume, » de ce que leurs enfans, sous prétexte d'aller en pèlerinage à » Saint-Jacques en Galice [1], ou ailleurs, hors de ce Royaume, » se débauchent, quittent leurs maisons et s'accostent souvent » de méchantes compagnies pour faire ces pèlerinages. Que » plusieurs desdits enfans périssent de faim et de misère en » chemin [2], ou que, faute de pouvoir revenir dans le Royaume, » ils demeurent dans les pays étrangers, etc., etc. » Enfin le Roi défend à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'elles soient, de sortir du Royaume sans passeport délivré par lui, lequel ne sera délivré qu'avec la permission des père et mère, permission consentie devant le juge Royal du lieu, sous peine d'être arrêté et mis en prison.

[1] Les Registres d'Etat-Civil des Paroisses, dans notre contrée Beauceronne, contiennent souvent des indications de ces sortes de voyages à Saint-Jacques de Compostelle. Nous lisons dans ceux de la commune du Coudray, près Chartres : « Le 17 juillet 1655, Claude Basile, Baptiste Cabar, Anthoine Aubouin et » Jehan Lange sont partis pour faire et accomplir le voyage de Saint-Jacques; » le 26 juillet suivant, Pierre Lemoyne s'y rend également. » Puis, le 1er mars 1656, le Curé inscrit encore : « J'ai donné congé et certificat à Denis » Corneville, Alexandre Besart et Mathurin Thomin pour aller à Saint-Jacques. » Dans la commune de Vitray-en-Beauce, l'on voit inscrits, sur ces mêmes Registres, d'autres voyages; le 26 février 1607, c'est Jehan Genet, qui part pour Saint-Jacques, et le 8 mars suivant, André Bellemotte et Philippe Brebion partent; ils sont de retour, le 7 mai de la même année; puis d'autres paroissiens se rendent encore au même pèlerinage, les 8 et 13 mars 1610. Quelques-uns des habitants de cette paroisse vont aussi à Saint-Marcoul et à Notre-Dame-de-Liesse.

[2] Voici ce que nous trouvons consigné, à ce sujet, sur le Registre d'Etat-Civil de Ver-lès-Chartres, par M. Dubois, curé de cette paroisse. « L'an 1656, le » 14e jour de mai ou environ, décedda, en l'hospital de Saint-Jacques de Bor- » deaux, Pierre Buscher, revenant du voiage de M. Saint-Jacques, aiant fait le » voiage avec Pierre Macé et Jacques Leprince, lesquels il avoit fait enterrer, » sçavoir : ledit Pierre Macé à Mélid, en Espagne, et ledit Leprince, à Baionne. »

Il est à présumer que la précédente ordonnance n'avait pas atteint le but de répression qu'on avait espéré, puisque voici un Edit, du même roi, en date du mois d'août 1671, où il est dit : « Le désir que nous avons de procurer, en tout ce qui dé-
» pend de nos soins et de notre authorité, la gloire de Dieu, le
» le bien et la conservation de nos sujets, nous a obligé de
» chercher les remèdes convenables pour corriger les désor-
» dres qui se sont introduits dans notre Royaume, sous un
» prétexte spécieux de dévotion et de pèlerinage dont Nous
» apprenons que l'abus est tel, que plusieurs, soi-disans Pèle-
» rins, quittent leurs parens et leur famille, contre leur gré,
» laissent leurs femmes et leurs enfans, sans aucuns secours,
» volent leurs maîtres, abandonnent leur apprentissage et sui-
» vent l'esprit de libertinage qui les a inspirez, passent le cours
» de leur pèlerinage en une débauche continuelle : Il arrive
» même que la plupart des gens vagabons et sans aveu, pre-
» nans la qualité de Pèlerins, pour entretenir leur oisiveté,
» passent, en cet équipage, de Province en Province et font
» une profession publique de mendicité, et d'autres, encore
» plus punissables, s'établissent dans les Païs étrangers, où ils
» trompent des femmes qu'ils épousent, au préjudice des
» femmes légitimes qu'ils ont laissées en France. Nous avons
» cru qu'il étoit de l'intérêt public et de la police générale de
» notre Royaume de réprimer la corruption d'une chose si
» sainte, sans cependant empêcher les bonnes intentions de
» ceux qui, par des sentimens de sincère piété et de mortifi-
» cation, voudront entreprendre des pèlerinages dont Nous
» n'approuvons pas moins la pratique légitime, que Nous vou-
» lons retrancher ce qu'il peut y avoir d'abusif, etc., etc. »
Cet Edit se termine en exigeant que ceux qui voudront aller en pèlerinage soient examinés par leur Evêque, et tenus de retirer certificat, en bonne forme, de leurs Maires, Jurats, Echevins, Capitouls, ou Syndics du lieu de leur demeure, lequel certificat doit mentionner le but vers lequel ils ont intention de se diriger, avec l'attestation du Lieutenant-Général du Bailliage. En cas d'infraction à cet Edit, les délinquants seront punis 1° du carcan, 2° du fouet, et 3° leur procès sera poursuivi, comme c'est la coutume, à l'égard de gens sans aveu et vagabonds, et ils seront punis de la peine des Galères. Enfin une autre Déclaration, presque identique à celle-ci, fut rendue le 7 jan-

vier 1686. Beaucoup de paroisses possédaient alors une ou plusieurs confréries de Pèlerins [1].

Cette répression active fait bien comprendre la raison pour laquelle, au XVIIIe siècle, la coutume des grands pèlerinages était presque abolie. Cependant, de nos jours, jusque vers 1830, il nous a été loisible de remarquer, assez fréquemment, dans nos rues et au milieu de nos marchés, quelques-uns de ces individus errants, à la tête couverte d'un large chapeau, dont le bord en partie retroussé laissait apparaître une petite figurine de saint Jacques accompagnée de deux coquilles; ces individus, dis-je, au visage orné d'une longue barbe, à la taille revêtue d'une longue robe en drap et garnie d'une ample pèlerine sur laquelle étaient fixés plusieurs rangs de coquillages (dits *de Saint-Jacques*), portaient une *malette* ou gibecière. Ces personnages se présentaient souvent, les jambes nues et les pieds chaussés de sandales garnies de cothurnes; ils tenaient, d'une main, un long bâton ou bourdon de pèlerin, au haut duquel était suspendue une gourde [2], de l'autre main, ils agitaient une sonnette. Ces pèlerins du XIXe siècle chantaient des cantiques, et offraient aux passants quelques petits livres de piété, des médailles ou des chapelets bénits. Ces pèlerins-marchands avaient pour but d'éviter, à nos modernes Chrétiens, l'embarras de ces voyages lointains, et c'est à des intermédiaires d'à peu près même sorte, c'est-à-dire à des femmes qui font profession d'aller en divers lieux de dévotion, pour demander le soulagement des malades, ou la

[1] Ces Confréries étaient généralement érigées par des Pèlerins, qui avaient accompli un voyage dans un lieu de pèlerinage renommé. Ces individus faisaient une fondation dans la chapelle d'une église paroissiale et créaient des statuts ainsi que des dignitaires. Citons, comme exemples, la Confrérie de Saint-Jacques de Compostelle, érigée à Dreux, dans l'église Saint-Pierre, et celles de Saint-Jacques et de Notre-Dame-de-Liesse, établies dans celle de Saint-Maurice-lez-Chartres, etc.

[2] L'Inventaire (*ut infra*) des anciennes reliques de Notre-Dame de Chartres, indique nº 60 : « Un baston de Brésil de la hauteur de cinq pieds trois pouces, » virolé d'argent en plusieurs endroits, au haut duquel est une grosse fleur de » lys à quatre fleurons, de vermeil, sur lesquels il y a une couronne de » même, enrichis de trois cordons, dont deux sont de rubis et de turquoises et » celui du milieu est un gros filet de perles. C'est le Bourdon que le roi Jean » portoit en ses pèlerinages, etc., etc. » L'évêque de Chartres, N. de Thou, dans son ouvrage intitulé : *Manière d'administrer les Saincts Sacrements*, etc. (Paris, J. Kerver, 1580), in-4º, fol. 238, indique les prières pour la BÉNÉDICTION DE LA MALETTE ET BOURDON DES PELLERINS.

consolation des affligés, que nous voyons, de nos jours, nos simples villageois confier le soin d'accomplir des vœux de pèlerinage. Enfin si, à notre époque, les pèlerins-marchands n'existent plus, nos populations peuvent, au moyen du rapide transport des chemins de fer, se diriger dans certaines localités lointaines ayant un renom, pour y satisfaire leur dévotion personnelle. Nos aïeux, gens robustes de tempérament et de foi, accomplissaient, sans hésiter, ces lointaines et fatigantes migrations pieuses; mais, au XIX[e] siècle, notre complexion physique et notre ferveur religieuse sont-elles à la hauteur de l'antique et généreux élan [1] ?

Le but principal de cette notice est d'appeler l'attention de nos collègues sur de petits monuments généralement fabriqués, jusqu'au XVIII[e] siècle, en plomb fondu dans des moules [2], pour l'usage des pèlerins. Ces objets n'ont acquis une certaine célébrité, au point de vue de l'histoire et de l'art, que depuis un petit nombre d'années; ils excitent l'intérêt et la curiosité, en ce sens qu'ils donnent l'idée de la foi et des mœurs religieuses du peuple, à partir du XIII[e] jusqu'au XVII[e] siéle. Les Cabinets, ou Collections de curiosités d'amateurs, non plus que nos Musées publics, n'en possédaient aucun spécimen, lorsque, en premier lieu, quelques numismates en déposèrent quelques-uns dans leurs médailliers, sous la dénomination de Méreaux; le docteur Rigolot [3] et M. Le Rouyer [4] fournirent

[1] Dans notre contrée Beauceronne, il existe encore trois pèlerinages assez renommés : 1° celui de saint Maur, à Auneau, où se voit une grande affluence de visiteurs, le 24 juin; 2° celui de sainte Catherine, à Villiers-Saint-Orien, canton de Bonneval, le 1[er] mai; 3° et celui de saint Gourgon, à Fontaine-la-Guyon, le 8 septembre. Ces pèlerinages ne semblent pas remonter au-delà du XVII[e] siècle, et au lieu d'Enseignes ou de Médailles, les pèlerins rapportent de ces divers lieux, de petits bouquets artificiels garnis de boules métalliques brillantes qui ont été bénits et ont touché aux Châsses contenant des reliques de ces Saints.

[2] Ces moules étaient, quelquefois, en fer, ou en cuivre, mais il y en avait également en pierre d'ardoise et en pierre lithographique. Dans le volume intitulé *Notice sur les plombs historiés trouvés dans la Seine*, par M. Forgeais, page 7, se voit la gravure d'un beau spécimen de pierre d'ardoise, ayant servi de moule pour des Enseignes; il fut trouvé dans la Seine, à Paris, au pont Saint-Michel, en 1856. — Voy. *ut infra*, p. 210, pour les moules en métal.

[3] *Monnaies inconnues des Evêques, des Innocents et des Fous.* (Paris, Merlin, 1837), in-8°.

[4] *Notes pour servir à l'étude des Méreaux* (Revue numismat., t. XIV, année 1849), p. 356.

quelques explications assez satisfaisantes sur ces sortes de monuments historiques, artistiques et religieux, en plomb, employés comme monnaies, ou jetons de présence. Il faut avouer que c'est à l'occasion des travaux entrepris, sous le règne de Napoléon III, pour la reconstruction, à Paris, de plusieurs ponts, qu'un artiste antiquaire, M. Arthur Forgeais, fit rechercher, à ses dépens, parmi les terres et graviers amenés, par la drague, des profondeurs du lit de la Seine, tous les objets quelconques, qui, par cent causes diverses, avaient été jetés, ou entraînés, dans le courant du fleuve parisien, de tous les points de cette capitale. Grâce à ces travaux gigantesques, on put retirer, du sol submergé, un canot fabriqué d'un tronc d'arbre évidé, à l'instar des Sauvages (il est actuellement déposé au Musée archéologique de Saint-Germain-en-Laye[1]), puis des casques du Xe siècle, une variété d'armes de toutes sortes et de toutes formes, plus ou moins endommagées par la rouille, enfin des centaines de petits objets divers en plomb, aux dessins les plus variés, mais dont le plus grand nombre rappelait, par le sujet représenté, ou par l'inscription légendaire, des souvenirs de pèlerinages ou des intentions pieuses; on signalait encore une grande quantité de petites pièces en plomb, affectant la forme des monnaies, ou méreaux, ayant appartenu soit au Clergé, soit à diverses corporations de métiers.

Ces nouvelles découvertes et cette réunion de richesses archéologiques attirèrent enfin l'attention des Savants et des Collectionneurs. L'État fit acquisition d'une partie des découvertes de M. Forgeais, pour les déposer au Musée de Cluny; une semblable acquisition fut faite, dans le but d'en orner le futur Musée Parisien qui doit être installé à l'hôtel Carnavalet, mais un malheur inouï et irréparable vient d'atteindre cette collection d'objets précieux. Voici comment: en attendant l'ouverture du Musée projeté, ces plombs historiques avaient été provisoirement déposés dans la Bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville de Paris, lorsque, le 24 mai 1871, les incendiaires de la Commune, en même temps qu'ils détruisaient la Bibliothèque de la Ville, anéantissaient, d'un même coup, le splendide édifice municipal et la magnifique et rarissime collection de dessins,

[1] Voy. *Promenades au Musée de Saint-Germain*, par de Mortillet (Paris, Reinwald, 1869), in-8°, p. 19, n° 10 du Catalogue (Rez-de-Chaussée).

gravures, plans et autres curiosités qui reposaient en cet endroit, en attendant leur classement au Musée Carnavalet [1]. C'est par suite de ce désastre qu'ont disparu ces plombs historiés, lesquels n'offrent plus qu'une masse informe aux regards attristés de l'amateur. Par bonheur, M. Forgeais avait eu l'heureuse idée de reproduire par la gravure, dans une suite de publications spéciales, une grande partie de ces objets de curiosité qui se trouvent assez fidèlement imités [2].

A la suite des méreaux de plomb signalés par MM. Rigolot et Le Rouyer, M. Mathon fils de Beauvais envoyait, en 1855, au Comité de l'Histoire et des Arts, à Paris [3], le dessin d'un objet ayant la forme d'un vase en plomb, lequel avait été trouvé dans un terrain bourbeux du Beauvaisis; une note accompagnant l'envoi, faisait remarquer que la riche collection de M. Delaherche, à Beauvais, possédait un semblable spécimen. C'est aussi à cette époque, où le dragage s'opérait dans la Seine, à Paris, pour l'édification des nouveaux ponts et pour faciliter la navigation, que M. Forgeais fit connaître aux Archéologues les curieuses découvertes réunies dans sa riche collection.

Ces petits monuments historiques qui, précédemment, n'avaient pas encore été désignés à notre attention par les antiquaires, sont pour nous un répertoire précieux et susceptible de nous fournir ample matière pour l'étude des mœurs de nos aïeux et la connaissance approfondie des dévotions particulières à tels ou tels lieux de pèlerinages et des appellations des Saints et Patrons de diverses Corporations ou Confréries.

Ducange, *Verbo* INSIGNUM, dit : « *Ubi sacrum numisma, vulgo* médaille *significatur.* « Et Roquefort, dans son *Glossaire de la langue Romane,* au mot ENSEIGNE, dit : Petite monnoie qu'on nommoit maille, signal, montre, enseigne, dérivé d'insigne, *insignis*. A ce sujet, il cite un testament du 4 février 1482,

[1] Voy. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1872, p. 40.

[2] En voici les titres : *Notice sur des plombs historiés trouvés dans la Seine*. 1858. — 1re série, *Méreaux des Corporations de métiers*, 1862. — 2e série. *Enseignes de Pèlerinages*, 1863. — 3e série, *Variétés Numismatiques*, 1864, — 4e série, *Imagerie religieuse*, 1865. — 5e série, *Numismatique populaire*, 1866. — 6e série, *Numismatique des Corporations parisiennes, Métiers*, etc. 1874. Ces sept volumes sont de format grand in-8° et bien illustrés.

[3] *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts en France*. (Paris, impr. Imp. 1856), t. II, p. 484.

où il est dit : « Je donne à Monseigneur Saint-Chery une patres-
» nostre de corach, à enseigne de cachidoune (calcédoine). »
Il semblerait, d'après ces deux auteurs, que le mot Enseigne s'appliquerait plutôt à une sorte de monnaie ou de médaille, qu'aux objets de plomb qui nous occupent ici. Cependant le Moyen-Age n'a pas frappé de Médailles ; beaucoup de Confréries religieuses et quasi-politiques portaient des écussons, ou enseignes, soit sur leurs vêtements, soit à leur coiffure [1], afin d'avoir un signe de ralliement qui leur servît à se reconnaître dans les processions, au milieu de la foule [2].

Ces divers types d'enseignes de plomb, à l'usage des pèlerins, et trouvés dans la Seine, semblèrent si étranges de formes et de dessins, si inconnus même au plus grand nombre des soi-disant antiquaires ou savants, que M. Didron aîné crut devoir insérer dans ses *Annales Archéologiques* [3], sous cette dénomination si acrimonieuse, *Les faux Tableaux*, la note suivante : « Avis, ajouterons-nous, aux directeurs et conserva-
» teurs de nos Musées. On annonçait, il y a plusieurs mois,
» qu'une collection de plombs trouvés dans la Seine, à ce que
» l'on prétend, allait être placée au Musée de Cluny. Ce serait
» un malheur, pour tout le monde, et une calamité pour ceux
» qui aiment les choses intéressantes, belles et authentiques.
» Ces fausses laideurs, pour lesquelles on n'a pas l'air de
» plaindre l'argent, occuperaient, à tout jamais, une place qui
» n'est pas faite pour elles. La véritable place de ces objets,
» au contraire, est dans le fond de la Seine, où ils étaient si
» bien. » La meilleure réponse à faire à la note injurieuse et diffamatoire de M. Didron, adressée à M. Forgeais, serait, afin de prouver que les Enseignes signalées par ce dernier sont bien authentiques, de dire que ces mêmes curiosités ont été

[1] Nos modernes associations musicales Orphéons, Fanfares, etc., etc., nous en donnent un exemple : les membres qui les composent ont également adopté des insignes brodés ou métalliques qu'ils portent, soit sur leur vêtement, soit à leur coiffure. Nouveaux sujets de gloses pour les archéologues de l'avenir.

[2] C'est à ce sujet, que nous trouvons une Ordonnance de 1358, qui fait défense « de porter fermeil d'argent, mi-parti d'esmail et azur : au-dessoubz
» avoit escrit : *à bonne fin*, et chaperons desdites couleurs en signe d'alliance
» de vivre et mourir avec ledit Prévost (Et. Marcel), contre toute personne. »
La grande Confrérie de Notre-Dame de Paris qui portait une Enseigne au chapeau et au cou, se prétendait avoir été instituée par saint Denis lui-même, au IIe siècle.

[3] T. XXI (1861), p. 368.

rencontrées à Amiens, à Beauvais, à Chartres, etc., etc. Il aurait pu objecter, peut-être, que, suivant lui, d'autres faussaires (lesquels sont, à notre avis, gens honorables) auraient imité ce pernicieux exemple.

Si nous voulons étudier sérieusement les mœurs de nos pères, touchant leur attrait pour les pèlerinages, le grand nombre de lieux qu'ils fréquentaient et les quantités innombrables d'Enseignes qui furent fabriquées, pendant une suite de siècles, nous serons surpris de la quantité, relativement faible, de ces sortes d'Enseignes de piété, rencontrées de nos jours. Il est vrai que, quant aux plus précieuses, confectionnées soit en or, soit en argent, elles ont disparu, avec le temps, dans le creuset des orfèvres, et celles en cuivre, par l'oxydation; tandis que celles en plomb, les seules qui nous restent du Moyen-Age, ne doivent leur conservation qu'au peu de valeur du métal et par leur résistance à l'oxydation au milieu de l'humidité, cause destructive des métaux. Après avoir séjourné pendant plusieurs siècles, au milieu de la vase des rivières ou fleuves, ces Enseignes de pèlerinages fabriquées en plomb, avec un alliage, sont seules arrivées jusqu'à nous !

Maintenant, nous allons aborder la question locale des *Enseignes de Notre-Dame de Chartres* qui, à la fin du XVIe siècle, furent appelées *Chemisettes de Notre-Dame*. Ces Enseignes affectaient, alors, la forme d'une chemise ayant, à son sommet, une bélière pour la suspendre. Les premiers titres authentiques que nous ayons rencontrés, concernant les Enseignes, sont, d'abord, le bail suivant, daté du 7 septembre 1390 : « *Hamo, le* » *Quenoillier, confessus fuit accepisse a Magistris, seu provi-* » *soribus fabrice ecclesie, stallum vendendi intersignia* [1] *seu* » *ymagines super gradus ecclesie, a latere domus in qua mo-* » *ratur dominus subdecanus, a die ista usque ad duos annos*, » *ita quod poterit facere et habere tot stalla quot voluerit et,* » *festis nundinarum, ad portas Claustri, sicut voluerit, pro XI* » *libris pro quolibet anno.* » Puis, ensuite, deux actes de procédure, datés du vendredi 7 septembre 1453, veille de l'ouverture de la foire de la Notre-Dame de Septembre, aussi appelée

[1] A la date du 6 juillet 1428, nous voyons encore figurer dans un autre acte, pour exprimer les Enseignes de pèlerinages, les mots : « *intersignia peregrinorum*. » et le prix de la location « *pro precio VIII librarum Carnotensium*. »

Septembresse, laquelle se tenait dans le grand Cloître, joignant au parvis de Notre-Dame. Ces actes constatent que Martin Longuet, orfévre, demeurant à Blois, est accusé « d'avoir mis en exposition de vente, à la foyre de Notre- » Dame dernière passée, dix-huit Ensaignes d'argent dorées et » esmaillées, c'est assavoir : troys grandes, sept moyennes et » huit petites, ce qu'il ne pouvoit faire. » Cette saisie avait été faite par Pierre de la Lonnie, sergent du Chapitre, auquel ledit Martin Longuet avait désobéi en refusant de retirer de son étalage lesdites Enseignes, le 7 septembre précédent. Ayant été, pour ce fait, détenu prisonnier à Loëns, prison du Chapitre, il fut relâché, sous la caution de quarante sols; lesdites Enseignes avaient été « baillées à garder à Jehanneton, femme » de Jehan Mortier, subgète de MM[rs], notre prisonnière. » Le 10 septembre suivant, Martin Longuet fut condamné à l'amende, pour le fait de l'exposition en vente des Enseignes, et renvoyé, au sujet de la désobéissance [1].

Au XV[e] siècle, il se faisait également dans le Cloître, un grand commerce de Quenouilles pour filer, c'était souvent les mêmes marchands qui adjoignaient à ce négoce celui des Enseignes de plomb et autres objets de sainteté, ainsi qu'il nous est prouvé par ce bail, daté du 7 avril 1494. « Geuffroy » Postel, quenoiller et marchant, confesse avoir prins et re- » tenu à ferme et pension d'argent, des Maistres de l'Œuvre » de nostre église, le lieu et places à mectre et asseoir estaulx, » tant à vendre quenoilles que toute espèce de plomb et met- » tal, estain ou autre espèce que ce puist estre, et sans ce que » autre que ledit Postel, ou de par luy, dedans ledict Cloistre » y en puisse vendre, où soit imprimé l'ymayge Nostre-Dame, » sans le congié et licence dudit Postel, et, avecques ce, une » loge ou chambrete [2] qui est entre deux pilliers, soubz les » portaulx de nostre dicte église, du costé du Vidame [3]. Cette » prinse faicte pour le pris et somme de VIII livres tournois » de ferme et pension, payable par chacun an. »

[1] *Arch. du départ. d'Eure-et-Loir* (Baux et Contrats), t. XI (1374-1453).

[2] Nous trouvons qu'en l'année 1469, deux portiers habitaient de nuit « aux » deux porteaulx de la croysée de ladicte église en deux logectes qui y sont de » tout temps. » (Voy. *Mém. de la Société Archéol.*, t. I, p. 134.)

[3] Le Portique méridional.

Si chacune des fêtes de la Sainte-Vierge offrait aux Chartrains une occasion d'affaires commerciales, vu le concours des pèlerins qui se rendaient en grande affluence dans leur cité, c'était surtout à celles de Mars et de Septembre que la foule surabondante de visiteurs se faisait le plus remarquer. Aux époques de ces réunions pieusement tumultueuses, les hôtelleries de la ville étaient insuffisantes pour recevoir et abriter, la nuit, les innombrables pèlerins; et alors (ainsi que le constatent les Registres Capitulaires), l'intérieur de l'antique basilique, dont le sol avait été, à cet effet, jonché d'herbes et de paille, offrait à ces pieux voyageurs un asile pour se reposer [1]. Tout le Cloître, dans son pourtour et jusqu'auprès des maisons canoniales, se voyait garni de petites boutiques sédentaires [2], puis encore d'une multitude de tables, ou *haillons*, disséminés, quoique avec ordre, au milieu des espaces du Cloître, pour servir aux marchands forains étrangers à exposer leurs marchandises; mais la vente des Enseignes, bibelots [3] et images sur lesquels se trouvait figurée Notre-Dame de Chartres leur était interdite, attendu que cette vente était un privilége spécial accordé, par le Chapitre, à quelques personnes, fait jusqu'ici peu connu, mais qui nous est encore attesté par les deux Baux suivants, passés par les Notaires du Chapitre, en 1519 et 1548 [4].

[1] L'article 27 du règlement pour le Clerc de l'Œuvre de Notre-Dame, portait : « Les festes d'Assomption Nostre-Dame, Nativité et autres Festes d'esté » où il y a grand concours de peuple, il fera lever quelques panneaux de vitres » à cause de la grande poussière. » Dans le Registre des Echevins de Chartres, au 11 juillet 1531, nous lisons la mention suivante : « Sur la remontrance » verbale faite par M. Josse, chanoine de Notre-Dame, à ce que les Vagabonds, » Pèlerins et autres, venans en voyage aux jours de la My-Aoust et de la Nati» vité en Septembre, ne couchent doresnavant en ladite église Notre-Dame, » ainsi qu'ils ont accoustumé faire, pour obvier aux inconvéniens, infections » et ordures qu'ilz y font; a esté répondu par MM. les Eschevins que, de leur » part, ils feront ce qu'il appartient, etc. »

[2] Voy. *Mém. de la Société Archéol. d'Eure-et-Loir,* t. I, p. 79 et 125. Ce genre de boutiques prenait aussi les noms de *Subgrondes* ou *Severondes*. Voy. *Gloss.* de Roquefort.

[3] Voy. un article intitulé : *Boutiques au Cloître Notre-Dame* (*Mémoires de la Société Archéol.*, t. I, p. 80), il contient, au sujet de cette vente d'*Enseignes, de bibelots de plombs, etc.*, de curieux renseignements, extraits des Archives du Chapitre de Chartres, de l'année 1390 à 1494. Mais l'auteur semblait alors avoir ignoré ce qu'il fallait entendre par cette sorte de désignation.

[4] *Arch. du départ. d'Eure-et-Loir* (Baux et Contrats), t. XXXVIII (1501-1520), t. LXXII (1543-1548).

« 12 décembre 1519, Michel Larsonnier, marchand demeu-
» rant à Chartres, prend de nous, ung lieu et place à mettre
» ung petit estal, ou comptouer, tel que défuncte Masline, en
» son vivant, a mis les années dernières passées, dessoubz
» l'un des Portaulx, du costé de la Tour de Chartres [1], près les
» pilliers, où souloit avoir une logette petite, que puis naguères
» a esté rompue, pour, par ledit Larsonnier, vendre bien et
» loyaument et honnestement, ainsi qu'il est de coustume, des
» images et toute espèce de bibeloterie, soient en plomb, es-
» tain, argent, ou autre mestal, quel qu'il soit; sans que au-
» cunes personnes que ledit preneur puisse vendre et distri-
» buer ou Cloistre de ladite Eglise de Chartres, ledit temps
» durant, aucunes images et espèce de bibeloterie, au moins
» où soit imprimée l'image de Notre-Dame, sans le consente-
» ment d'icelui preneur; ceste prinse est faite pour douze ans,
» pour quatre livres tournois de ferme et pension annuelle. »

Voici le second bail, touchant le même sujet, et que nous avons cru devoir reproduire, attendu qu'il offre quelques variantes avec le précédent.

« 29 septembre 1548, Bail de place à vendre chandelle de
» cire, soubz les porteaux de l'Eglise, du costé de la Poisson-
» nerie, sous réserve que le premier estal en yssant de ladite
» Eglise par la grant porte desdits porteaux, du costé de la
» maison de Me Le Senneux, appartient aux Dames des
» Crottes [2]. Ledit Simon Hiervé, serviteur de l'Eglise, pourra
» mettre estaulx à vendre ymaiges et bibelotz dedans le Cloistre
» de ladite Eglise, sans ce que autre puisse estaler ne vendre
» ymaiges ne bibelotz, à tout le moyns où soit imprimée l'ymaige
» Notre-Dame, sans le congé dudit preneur; sauf que ledit
» preneur consent et permect que la Dame des Crottes puisse
» avoir un estal audessoubz et contigu du sien, où vend chan-
» delle, où qu'elle pourra estaler et vendre desditz ymaiges et
» bibelotz ès cinq festes Notre-Dame seulement. C'est prinze

[1] C'est-à-dire le Portique méridional, vers l'ancien Palais ou Tour des Comtes de Chartres, actuellement la place Billard.

[2] CROTE, dans la langue romane, signifie une grotte, caverne, cave, cellier, fosse, creux, *crypta;* dans le patois Beauceron et Percheron, un *crot* désigne un trou, un creux. Les Dames des *Grottes*, ou de *Sous-Terre*, *habitaient* quelques cellules, dans la partie nord de la Crypte de l'église construite sous les collatéraux; elles avaient la surveillance et l'entretien de ce lieu souterrain, ainsi que le soin du linge pour le service du culte de l'église.

» et bail pour neuf ans, est fait pour 19 livres tournois. Présent » pour tesmoings, Jehan Poullain, prebstre, curé de Sainct- » Martin-le-Viandier de Chartres. »

Ce privilége, accordé par le Chapitre de Chartres à quelques individus, de vendre exclusivement, dans leur Cloître, certains objets de piété et de pèlerinage, n'est pas unique, ainsi qu'il est constaté par les *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence,* ouvrage dû à M. l'abbé Faillon [1]. Il dit qu'à la Sainte-Baume : « Le commun des pèlerins se » contentait de gagner l'indulgence attachée à la visite de ces » saints lieux et en rapportait une petite image de plomb re- » présentant sainte Madeleine [2]. On coulait ces images dans » des moules de fer, ou en cuivre, qui appartenaient à la Sa- » cristie du Couvent, et il n'y avait d'autres marchands auto- » risés à faire ce commerce, dans le pays, que ceux à qui le » Sacristain remettait ces moules [3]. » Des abus s'en suivirent, et c'est à ce sujet, que Louis de Tarente et Jeanne, par une lettre adressée aux magistrats de Saint-Maximin, le 29 avril 1354, affirment le droit des religieux à user de leurs priviléges anciens, pour la vente de leurs Enseignes de dévotion, et dont la coutume remontait à l'an 1311. Dans cette lettre il est dit : *Quod nullus, cujuscumque conditionis existeret, in dictâ terrâ Sancti-Maximini, qui auderet facere imagines plumbeas, sculptas imagine dictæ Sanctæ Mariæ, quæ peregrinis dantur ad devotionem ipsius sanctæ, præter ipsius prioris et conventus specialem licentiam et mandatum, datis ferris et aliis opportunis habentibus dictam licentiam, per Sacristam ipsius ecclesiæ;* etc., etc.

Dans l'Inventaire des meubles de l'église de Saint-Valery (Somme), fait en 1616, on lit : « Un moule et un escaudron » de fonte avecq deux cuilliers de fer et des espinches, une » payel biziaux et un tronc de fer, le tout servant à faire des » plombs au prouffit de ladite église [4]. »

[1] Voyez aussi le *Bulletin Monumental*, t. XIX, p. 505, un article de M. Hucher, sur ce sujet.

[2] Voyez un type du XIVe siècle de ce lieu de pèlerinage, dans la 2e série des *Enseignes de Pèlerinages* de Forgeais, p. 205, où se lit la légende suivante : *Signum : Beate Marie : Magdalene. — Sancti Maximini.*

[3] Voy. (*ut supra*), p. 202, au sujet de divers genres de moules en usage pour ces objets de piété.

[4] *Revue des Sociétés savantes des Départements*, 5e série, t. IV, p. 324.

Au sujet des ventes d'Enseignes, Chemisettes, Images, etc., sous les Portiques de notre Cathédrale, notre concitoyen J.-B. Thiers, curé de Champrond, dans sa curieuse *Dissertation sur les Porches des Eglises* [1], cite une Ordonnance du Chapitre de Chartres, datée du 15 décembre 1672, qui fait défense « de » vendre des Chemises de Chartres et chappelets sous les Por- » tiques. » Puis le Maire de Loëns, juge temporel du Chapitre, rend, le 6 avril 1677, une Ordonnance où il est dit : « Faisons itératives défenses à toutes sortes de personnes d'ex- » poser en vente, ny vendre, sur lesditz Degrez et sous les » Portiques de ladite Eglise Nostre-Dame, aucunes marchan- » dises que ce soit, ny mesme des Chapellets, Médailles, » Chemises de Chartres, Images, ny autres choses de dévo- » tion, etc. »

Mais, en dehors du commerce immense de ces Enseignes et bibelots de plomb, il y en avait également, au XVI[e] siècle, une grande quantité de fabriqués en cuivre émaillé, genre de produit plus solide, et à si bas prix, que ce nouveau procédé anéantit presque la circulation de ces objets coulés en plomb : ce fait nous est attesté par les doléances intéressées qu'on voit consignées dans les *Œuvres de Bernard de Palissy*, page 307 [2]. « As-tu pas vu aussi, dit-il, les esmailleurs de » Limoges, lesquels, par faute d'avoir tenu leur invention » secrète, leur art est devenu si vil qu'il leur est difficile de » gaigner leur vie, au prix qu'ils donnent leurs œuvres. Je » m'asseure avoir veu donner pour trois sols la douzaine des » figures d'Enseignes que l'on portoit aux bonnets, lesquels » Enseignes estoient si bien labourées et leurs émaux si bien » parfondus sur le cuivre, qu'il n'y avoit nulle peinture si plai- » sante. Et n'est pas cela seulement advenu, une fois, mais » plus de cent mil, et non-seulement ésdites Enseignes, mais » aussi aux esguières, salières et toutes espèces de vaisseaux,

[1] *Dans laqvelle on fait voir les divers usages ausquels ils sont destinés : Que ce sont des Lieux saints et dignes de la vénération des fidèles; et qu'il n'est pas permis d'y vendre aucunes marchandises, non pas mesme celles qui peuvent servir à la piété.* (Orléans, Fr. Hotot, 1679) in-12; voy. pages 131, 132, 134, 160, 166 et 169.

[2] Edition publiée par Cap. (Paris, Dubochet, 1844), in-12 et p. 9, des mêmes *Œuvres*. (Paris, 1777) in-4°. L'édition de Cap est faite sur celle publiée à La Rochelle par Bernard de Palissy, en 1563; sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

» et autres histoires, lesquelz ilz se sont advisez de faire, » chose fort à regretter. »

Chacun connaît la grande dévotion du roi Louis XI, au sujet duquel il a été dit, cependant, « qu'il n'était ni bon fils, ni bon père, ni bon mari, ni bon ami, ni bon sujet, ni bon roi; » quoique tous ces reproches fussent, en partie, justifiés par sa vie entière, cela ne l'empêchait pas de porter toujours à sa coiffure de petites images en plomb de la sainte Vierge. Commines, dans ses *Mémoires* [1], nous dit : « Nostre roy s'habilloit fort court et » si mal que pis ne pouvoit, et assez mauvais drap portoit au- » cunes fois, et un mauvais chapeau, différent des autres, et » une image de plomb dessus. » Puis le Père Daniel écrivait, en 1620, dans son *Trésor des Merveilles de Fontainebleau :* « J'ay mémoire qu'il y a environ vingt ans, l'on me montra » une petite image de plomb représentant la Vierge, que l'on » tenoit estre la mesme que Louis XI portoit, ordinairement, » à son chapeau. Et, de fait, j'ai ouï dire à plusieurs anciens » de ce lieu, que c'estoit la mesme.... Elle estoit petite, envi- » ron de la longueur d'un doigt [2]. »

Nous allons continuer, par ordre chronologique, la description des divers spécimens de plombs trouvés dans la Seine et spéciaux au pèlerinage de Notre-Dame de Chartres; toutes ces représentations de la Vierge Chartraine semblent constamment figurer la Madone, dite *du Pilier,* c'est-à-dire la Vierge tenant son fils assis sur son bras; originairement une statue de Notre-Dame, *Virginis Deiparæ*, était placée au-dessous du Christ du contre-rétable du maître-autel; elle avait deux pieds et demi de hauteur, elle en remplaçait une autre de vermeil, donnée, en 1217, par Pierre de Bourchal, chanoine de Chartres. L'affluence des pèlerins, qui venaient pour prier et faire toucher des objets à cette madone miraculeuse, troublait l'office; des plaintes s'élevaient à ce sujet. Ce fut en 1516, que Me Vastin

[1] Liv II, ch. VII, p. 88 (Paris, Belin-Leprieur, 1843), in-12.

[2] Vers la fin du XIIe siècle, on vit se créer en Auvergne, sous la direction de l'évêque du Puy-en-Velay, une association politique et religieuse qui prit le nom de *Société des Pacificateurs*, ou *des Capuciès*. Ces derniers portaient, comme signe de ralliement, un capuchon en toile blanche, et suspendue au cou, *une petite image de la Vierge, en plomb ou en étain*. L'Association des Capuciès fit une guerre à outrance aux Brabançons et aux Cotereaux; les ayant enveloppés, en 1183, près de Châteaudun, elle fit périr une bande de sept mille de ces aventuriers pillards.

des Feugerets, chanoine, ayant fait sculpter la Vierge actuelle dite *du Pilier,* la fit placer, suivant le désir du Chapitre, auprès du Jubé, du côté septentrional, en face de la nef. Elle était ainsi exposée plus librement à la vénération des fidèles [1]. C'est à ce sujet, que Roulliard écrivait : « Aussi l'affluence y est si » commune et la dévotion si grande, que la coulomne de » pierre, qui soustient ladicte Image, se void cavée des seuls » baisers des personnes dévotes et Catholiques [2]. » Nous trouvons dans le Nécrologe de Notre-Dame, au *XVII Kalendas octobris* (15 septembre), année 1309, que Gilles de Condé, Archidiacre, fait don d'une image en albâtre de la Vierge, qui doit être placée devant le Jubé, à droite. *Quamdam ymaginem de alabaustra novam de beatæ Mariæ, que situata est ante pulpitum, a parte dextra.*

Parmi les nombreux spécimens des Vierges de pèlerinages, figurées dans les volumes de M. Forgeais, nous n'avons rencontré qu'un seul type [3] représentant la bienheureuse Marie, assise et tenant son divin fils dans son giron, telle que se voyait la Madone chartraine [4], dans la chapelle de Sous-Terre,



Fig. 1.

ou des Cryptes, et telle aussi qu'elle apparaît au tympan de droite du portail occidental de l'église, et dans le vitrail dit *de la Belle-Verrière;* c'est le type de la Vierge, dite *des Druides,* que nous connaissons, sous le nom de *Virgini pariturœ;* mais l'image que nous signalons (figure 1) est du XVIe siècle, et

[1] Pintard (*ut sup.*), p. 280 et 284. Challine, fol. 60, v°.

[2] *Parthénie*, (*ut supra*), fol. 135, Ire partie.

[3] Quatrième série, page 111.

[4] Cette pose de la Vierge et de l'Enfant-Jésus disparut avec le XIIIe siècle.

elle porte cette légende : O MATER DEI, MEMENTO MEI. Malgré la pose accentuée de cette Madone, c'est timidement, que, vu sa légende, nous osons l'attribuer à la Vierge Chartraine de Sous-Terre, et la classer, comme devant se rapporter à notre pèlerinage local. Ce type est rare et curieux à étudier.

Un plomb historié de Notre-Dame de Chartres fut trouvé au Pont Notre-Dame, à Paris, en 1862; il est du XIIIe siècle. La face (fig. 2) représente l'image de la Vierge dont la tête est

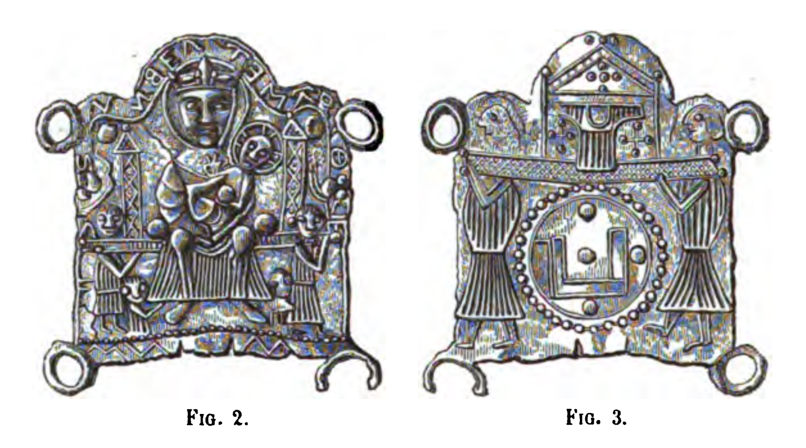


FIG. 2. FIG. 3.

couronnée et nimbée; sur son bras gauche repose l'Enfant-Jésus dont la tête est ornée du nimbe crucifère; de la main droite il bénit, et, dans celle de gauche, il soutient le globe terrestre. La Vierge semble assise sur un trône orné de deux pilastres; elle est portée par deux Clercs qui marchent de gauche à droite; aux pieds de la Madone, sont deux petits personnages agenouillés. Ce plomb présente, à chacun de ses angles, un anneau d'attache; le sommet, de forme trilobée, offre cette légende, presque complète, mais dont quelques lettres sont retournées :

SIGNVM BEATE MARIE.

Le revers de cette Enseigne de pèlerinage (fig. 3) peut servir à démontrer que la face (fig. 2) est bien de Notre-Dame de Chartres, dont le nom fait défaut dans la légende. Nous y voyons deux clercs, tête nue, les cheveux taillés en rond. Ils portent sur leurs épaules, et placée sur un brancard richement orné, la Sainte-Châsse de la Cathédrale de Chartres, laquelle

châsse contenait la *Camisia* ou Tunique de la Vierge Marie [1]; cette précieuse relique paraît exposée, dans son entier, à la vue des fidèles. Cette forme de vêtement servira, à désigner, plus tard, dans notre contrée, sous le nom de *Chemisette de Notre-Dame de Chartres,* ce lieu de pèlerinage devenu célèbre. Le Chapitre de notre Cathédrale abandonnera, au XVIe siècle, son antique sceau capitulaire, représentant l'*Annonciation,* pour adopter la configuration de la *Chemise de la Vierge* [2]. Nous dirons encore que, sur ce plomb (fig. 3), la châsse, où se voit exposée l'antique relique, est à pignons et ornée de trois croix pommettées: au-dessous de cette châsse, est figurée une pièce de monnaie, c'est un denier Chartrain, ou besan, faisant partie des Armoiries de la ville de Chartres [3]. Il porte gravé un type monétaire qui a exercé la sagacité des numismates, fait couler des flots d'encre et sur lequel cependant le dernier mot n'a pas été dit [4]; puisque les uns y voient une figure humaine couronnée, mais décomposée par le temps; d'autres croient voir la *Camisia,* ou Tunique de la Vierge, telle que l'évêque Gantelme l'exposa à la vue des troupes de Rollon, lorsqu'en l'an 911 [5], ce prince conquérant et ravageur, étant venu pour surprendre la ville de Chartres et s'en emparer, fut défait et mis en fuite par la vertu de cette relique. L'aspect de cet étendard sacré, déployé sur le rempart, enflamma le courage de nos ancêtres les Chartrains qui, de la vallée des Vauroux, repoussèrent, en les acculant dans la rivière d'Eure, tous ces hardis Normands, jusqu'à l'endroit appelé depuis, et à ce sujet,

[1] Voy. Souchet, *Histoire du Diocèse et de l'Eglise de Chartres,* t. II, liv. III, chap. XIV, intitulé : « De la Chemise de Nostre-Dame, quand et par » qui elle a esté donnée et apportée en l'église de Chartres. »

[2] Voyez dans *Le Trésor de Notre-Dame de Chartres,* par A. de Santeul, gr. in-8° (Chartres, Garnier, 1841), pl. IX, fig. 22, la représentation de l'ancien Sceau du Chapitre.

[3] *Mém. de la Société arch. d'Eure-et-Loir,* t. II, p. 33, et planches I et II.

[4] Voy. *Recherches sur les Monnaies au type Chartrain,* par E. Cartier (Paris, Rollin, 1846), in-8°. — *Numismatique du Moyen-Age,* par Lelewel. — *Revue Numismat.,* 1841, p. 77. *Nouveau Manuel de Numismatique du Moyen-Age et moderne,* par Barthélemy (Roret, 1852, in-18), p. 299, dans lequel se trouve une bonne observation au sujet du type Chartrain; là le type de la figure est soutenu par M. Fillon, contre M. Cartier.

[5] Souchet (*ut supra*), t. II, liv. III, ch. XIII, p. 97. *Le Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres,* par Jehan Le Marchant (Chartres, Garnier, 1855). Poëme du XIIIe siècle. Miracle XXVIIIe, p. 179.

les Prés des Reculés; célèbre fait historique et légendaire, qui se trouve relaté dans toutes nos Chroniques, et par chacun de nos Historiens locaux, tant laïques que religieux [1].

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte, ici, pour mettre sous les yeux du lecteur la gravure que nous avons fait exécuter, en 1868 (d'après le calque pris par nous), lorsque, à l'époque de la démolition du vieil Hôtel-Dieu, nous découvrîmes, dans l'ancienne salle Saint-Côme, une fresque peinte dans une baie de porte, laquelle conduisait aux caves de l'Hospice [2]; cette fresque figurait, selon nous, deux personnages qui, accompagnés d'un chien (fig. 4) commis à la garde des trésors de



Fig. 4.

l'église, emportaient, pour la déposer dans les caves voisines et profondes de l'Hôtel-Dieu, la Sainte-Châsse, afin de la soustraire au terrible incendie, lequel, en 1194, anéantit notre basilique Chartraine, commencée par Fulbert et décorée d'un beau Jubé par saint Yves. Chacun peut saisir la corrélation qui existe

[1] Voy. la *Collection des Historiens de France*, par Dom Bouquet, t. VIII, p. 256, 287, 316 et 322, etc., etc.

[2] *Glanes Beauceronnes*, par Ad. Lecocq (Chartres, Petrot-Garnier, 1870), in-12, p. 235. — *Procès-Verbaux de la Société Archéol. d'Eure-et-Loir*, t. IV, p. 34.

entre le sujet de cette fresque et la scène qui est représentée (fig. 3), tant pour l'identité des personnages que pour la sainte relique : ces deux monuments historiques appartiennent au même âge, c'est-à-dire au XIIIe siècle.

Les figures 5 et 6 sont inédites, elles sont la reproduction de deux Enseignes en plomb, acquises de M. Forgeais par le Musée de Chartres; chose assez singulière et regrettable, ces deux raretés de la fin du XIIIe siècle, qui sortent du même moule, offrent, l'une et l'autre, la même défectuosité; à l'une, comme à l'autre, manque en partie le sommet du fronton.



Fig. 5.



Fig. 6.

La Vierge est (fig. 5) assise sur un trône, ou siége sans dossier, garni d'un riche coussin dont on aperçoit les extrémités sur l'une desquelles apparaît l'Enfant-Jésus debout; sa tête est nimbée et il bénit de la main droite, sa chevelure est abondante et bouclée; il semble soutenu par la main droite de sa mère, qui est coiffée d'une riche couronne fleurdelisée, laquelle est posée sur le voile qui lui couvre le dessus et les côtés de la tête et retombe sur les épaules que revêt un manteau attaché par une riche agrafe ou fermail et au-dessous duquel se remarque une sorte de bijou, ou pendeloque quadrilobé et filigrané. Ce manteau, entr'ouvert au-dessus des genoux, laisse apercevoir une tunique qui descend jusque sur les pieds. La Vierge, qui de la main droite soutient son divin enfant, de la gauche porte un sceptre orné, à son sommet, d'une fleur de

lys. A gauche, et à genoux aux pieds de la même Vierge, se voit un Chevalier qui, le corps armé de toutes pièces, le heaume sur la tête, la visière baissée et ayant les mains jointes, semble implorer la protection de la sainte Dame de Chartres. Pour cette Enseigne, nous sommes plus heureux que par rapport à la précédente; car, nous pouvons lire sur la légende qui entoure cette Madone et qui est figurée en lettres de la fin du XIIIe siècle :

S · [IGNUM] · BEATE · MARIE · CARNOTESIS ·

Au revers (fig. 6), les côtés et le sommet sont environnés d'un treillis losangé; l'espace intérieur du fronton est rempli par une petite châsse, formant, sur l'une des deux façades, trois arcatures; celle du milieu est treillissée, et les deux des extrémités sembleraient figurer des glaces, à travers lesquelles on apercevrait, dans l'intérieur, le contenu de cette châsse qui paraît être placée sur un brancard destiné à la porter; les bras de ce brancard offrent une boule à leurs extrémités. Au-dessous et au milieu de l'espace, est une *Chemisette de Notre-Dame* également décorée de losanges; au bas des manches et de chaque côté est une fleur de lys, puis, à la suite et au-dessous devait figurer une monnaie au type Chartrain, assez bien dessinée, c'est le type dit *de Charles de Valois*.

L'extrémité supérieure de cette Enseigne a la forme d'un cône, à la base duquel on remarque, de chaque côté, un pinacle; sur les rampants sont des motifs figurant des crochets. Le sommet devait être surmonté d'une croix : on remarque encore les quatre œillets qui servaient à fixer au vêtement cet objet de piété.

Les figures 7 et 8 représentent une autre variété de plomb historié de Notre-Dame de Chartres, du XIVe siècle; ce type fut trouvé au Pont-au-Change à Paris, en 1862. La face de cette Enseigne indique encore l'image de la sainte Vierge couronnée et ornée de son voile; elle soutient sur son bras gauche l'Enfant-Jésus, lequel bénit de la main droite et, dans la gauche, porte le globe du monde. Dans la main droite de la Vierge s'aperçoit un lys; son vêtement est richement brodé, à son cou pend un magnifique bijou losangé et quadrilobé au centre; elle est assise sur un trône orné, sur le devant, de deux balustres, auprès desquels sont deux anges agenouillés qui

semblent encenser la Madone et son enfant, et en effet, nous remarquons une suite de points se dirigeant vers le sommet,

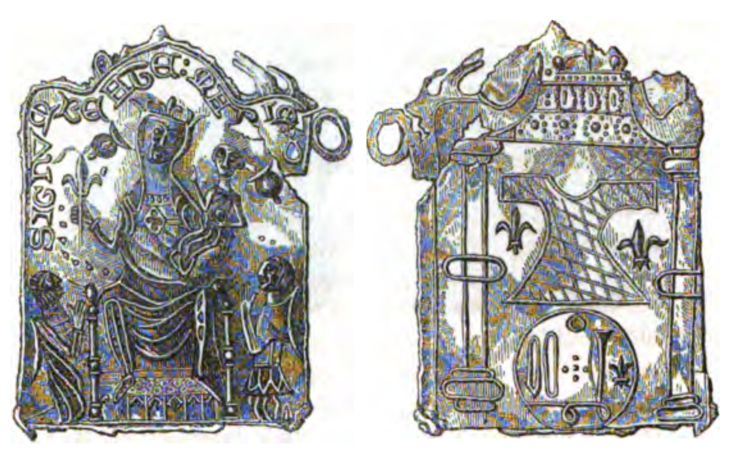


Fig. 7. Fig. 8.

où, de chaque côté, se voit un objet imitant assez bien le foyer d'un encensoir. Si la position de ce double objet eût été verticale, on aurait pu croire apercevoir deux lampes. Sous les pieds de la Vierge est une châsse ayant la forme d'un bâtiment dont la façade est divisée par quatre arcatures trilobées et le toit couvert, sans doute, d'émaux losangés. A la partie supérieure de cette Enseigne, qui paraît bien mutilée, on lit :

SIGNVM BEATE : MARIE.

Sous la dernière lettre, on distingue un petit vase contenant une fleur.

Sur le revers (fig. 8), l'extrémité supérieure apparaît en forme de fronton, orné de dessins de divers genres, par bandes ou frises imitant des perles, le tout supporté par deux colonnes, avec bases et chapiteaux, ayant au milieu un tore comme ornement, le tout filigrané. Au centre de ce revers est figurée une Chemise de Notre-Dame accompagnée, de chaque côté, d'une fleur de lys, et au-dessous se voit une pièce de monnaie au type Chartrain mais toujours avec des variantes s'éloignant du type primitif. Si la légende est trop incomplète pour nous garantir que ce plomb fait partie du pèlerinage de

Chartres, le revers en est une preuve authentique. Il ne reste qu'un seul anneau des quatre qui devaient accompagner cet objet.


Fig. 9.


Fig. 10.

Les figures 9 et 10 offrent encore une variété d'un de ces nombreux types des Enseignes de pèlerinage de la Madone Chartraine; mais il faut bien l'avouer, c'est un des plombs les plus incomplets que nous ayons à expliquer, car il est fruste, ou mutilé sur toutes ses faces et ses côtés; l'étude aidant un peu la vue, on y distingue (fig. 9) la Vierge soutenant, de la main gauche, l'Enfant-Jésus lequel porterait, dans la main droite, un globe surmonté d'une croix; la tête de la mère est couronnée et nimbée; celle de son fils porte seulement le nimbe; leurs vêtements sont richement galonnés. Il faut être un peu osé pour affirmer que l'on doit lire sur la légende, à droite, le mot

CARNOTENSE ou CHARTRES.

Mais ce qui doit nous convaincre que cette Enseigne est Chartraine, c'est que, sur le revers (fig. 10), s'aperçoit la Chemisette de Chartres accompagnée, à sa gauche, d'une espèce d'écusson ovale, portant sur son champ, mais dessiné de la manière la plus fantaisiste et la plus barbare, le fameux type de la monnaie de Chartres. Ce plomb, du XVe siècle, fut trouvé au Pont-au-Change, à Paris, en 1863.

La figure 11 et sa congénère 12 nous représentent une Enseigne de pèlerinage de Notre-Dame de Chartres, du XVIe siècle, trouvée également en 1863, au Pont-au-Change. La Vierge, qui en fait le sujet (fig. 11), semblerait assise sur un trône dont on

aperçoit les deux pommes des accoudoirs; elle est couronnée et nimbée; de la main gauche, elle tient un sceptre fleurdelisé et, dans son bras gauche, l'Enfant-Jésus portant un nimbe. Le

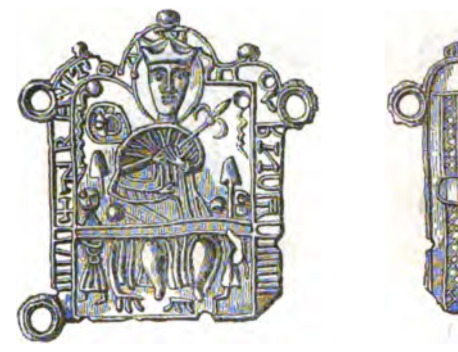

Fig. 11.


Fig. 12.

trône où elle est assise paraît reposer sur un brancard que soutiennent deux personnages allant de droite à gauche : près d'eux se voient deux appendices surélevés qui sembleraient figurer des sortes de pavillons ou bannières, et deux boulets[1]. Sur le revers (fig. 12), le sommet de cette Enseigne, de forme trilobée et pommettée, paraît contenir, dans le lobe du milieu, la Sainte-Châsse placée sur un brancard (imitation de la fig. 3) supporté par deux pilastres ornés d'un disque au milieu de leur hauteur; au centre du carré est aussi figurée la Sainte-Chemise et, au-dessous, s'aperçoit une grossière ressemblance du denier au type Chartrain. La légende bien incomplète (fig. 11) pourrait indiquer que, primitivement, aurait existé cette inscription :

S. [IGNUM] BEATE MARIE CARNUTUM.

Trois des anneaux, ou attaches, se remarquent encore sur cette Enseigne fabriquée au XVIe siècle, en pleine Renaissance; mais elle doit être déclarée indigne, au point de vue de l'art, de figurer au nombre des curiosités artistiques du siècle qui a reçu l'impulsion des œuvres de Raphaël, du Primatice, de Jean Goujon, etc., etc.

Sous les figures 13, 14, 15 et 16, sont quatre spécimens de

[1] Voyez au sujet de ces boulets, figure 20 et page 235.

Chemises, ou Tuniques de la Sainte-Vierge; ils furent recueillis, en 1860 et 1861, lors du dragage de la Seine, au pont Saint-Michel, au Pont-au-Change et au Pont-Neuf.

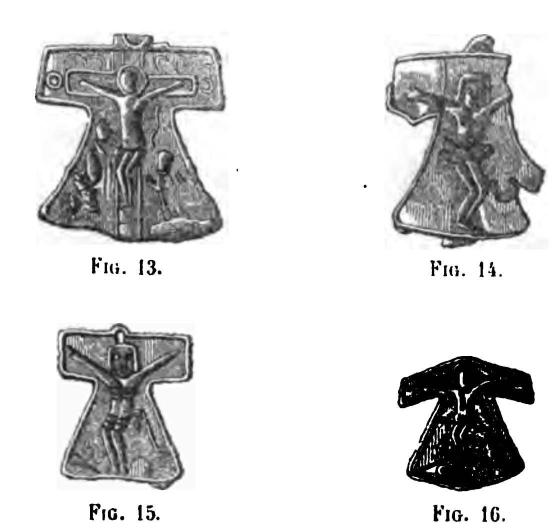


FIG. 13. FIG. 14.

FIG. 15. FIG. 16.

Ces quatre types figurent dans les *Plombs historiés* de M. Art. Forgeais [1] qui les a classés dans la série de ceux appartenant au pèlerinage de la *Robe sans couture* de Jésus-Christ, laquelle est vénérée dans l'église d'Argenteuil, près Paris. D'autres pourraient attribuer ces Enseignes à l'église de Trèves, mais peut-être aussi serons-nous dans le vrai, en rapportant ces plombs du XVI[e] siècle au type, alors nouveau, des Chemisettes de Notre-Dame de Chartres, qui, à cette époque et depuis, fut le seul type reconnu, alors qu'on délaissa la forme des vieilles Enseignes Chartraines, si variées antérieurement, et telles que nous les avons, ci-devant, reproduites par la gravure. A cette date, les Chanoines de la Cathédrale de Chartres adoptent ce nouveau dessin pour former leurs armoiries, ou le sceau du Chapitre. Car, ainsi que nous le verrons plus tard, ce fut pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles que les Chemisettes de Chartres eurent le plus grand succès; elles se fabriquaient en nombre considérable, soit en or, soit en argent, soit en cuivre et aussi

[1] 4[e] série, *Imagerie religieuse*, p. 99, 101, 102 et 104.

en métaux précieux émaillés, et toutes, à quelques variantes près, sous la forme des figures 13, 14, 15 et 16, et d'une dimension un peu plus grande. Quelques-unes portaient, comme effigies, d'un côté, la Madone du Pilier, et de l'autre côté, le Christ en croix. Sans nier absolument que ces figures fussent la représentation de la Tunique du Sauveur, dans le doute, nous laissons au lecteur à décider si Chartres n'est pas en droit de revendiquer ces quatre types comme les siens, puisque nous avons des preuves irréfutables que, pendant trois siècles, d'innombrables Chemisettes de Chartres, sous forme d'Enseignes, ont été répandues dans l'Europe, et que, pendant trois autres siècles, cette forme de Chemise, ou Tunique, fut la seule admise et fabriquée par milliers, à l'intention du pèlerinage Chartrain [1]. Nous abandonnons à la sagacité du lecteur le soin de résoudre cette question quasi-insoluble; il a les pièces du procès sous les yeux, et ce sont là les meilleurs arguments que nous puissions alléguer contre ceux qui seraient tentés de voir, dans l'empreinte de ces plombs, la sainte Tunique de Trèves ou d'Argenteuil.

A la fin du XVIe siècle, disparurent, en partie, toutes les Enseignes de plomb qui eurent une si grande vogue et un si grand débit, pendant plusieurs centaines d'années. Ce fait nous est démontré par l'ensemble des épaves de ce genre, qui proviennent du dragage de la Seine, et qui constatent la rareté de ces mêmes objets, aux XVIIe et XVIIIe siècles. A cette époque, fut inaugurée, dans notre Cité, la mode qui créa cet autre type ayant une forme spéciale et motivée, pour le pèlerinage de notre localité, c'est-à-dire des *Chemisettes de Notre-Dame* dont le dessin peu archaïque imite la coupe de nos Chemises modernes.

Si c'est seulement au commencement du XVIe siècle que le Chapitre de Chartres prit, pour l'empreinte de son sceau, une *Chemisette,* en remplacement de l'ancien sceau, qui figurait

[1] L'inscription de la cloche du timbre de la Cathédrale est ornée de trois Chemisettes. (Cette cloche a été fondue en 1520.) Une autre Chemisette est gravée à la suite de l'inscription mise sur la boule du Clocher-Neuf, en 1691. Les couvertures des manuscrits du Chapitre portaient, comme empreinte, une Chemisette dont la matrice en cuivre est déposée au Musée de Chartres. Les bornes Seigneuriales du Chapitre offraient, comme indication, un écu portant sur champ la Chemisette chartraine. Voy. dans les *Mém. de la Société Archéol.*, t. I, p. 57, pl. III.

l'*Annonciation de la Vierge*[1], le premier personnage qui, à notre connaissance, aurait adopté dans ses armoiries cet emblême Chartrain, serait Regnault de Paris, chanoine et Chefcier de l'église de Chartres en 1450[2] et décédé Grand-Archidiacre, en 1475. Il est vrai que dans un acte daté du 28 janvier 1460 (1461 n. st.) et scellé du sceau de l'évêque Miles d'Illiers, nous constatons que ce sceau représente, dans sa partie supérieure, la Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus, laquelle est assise dans une niche environnée de colonnettes et de pinacles, en style de l'époque. La partie inférieure est divisée en trois arcades : dans celle du centre, est figuré un évêque à genoux et tenant sa crosse de la main gauche; dans l'arcade de droite, est un écu suspendu en pal à une crosse; cet écu porte, sur son champ, les annelets de la famille d'Illiers, et, dans l'arcade de gauche, se voit également un écu suspendu en pal à une crosse; sur le champ de cet écu est figurée une *Chemisette de Notre-Dame;* ce fut peut-être après le décès de cet évêque, arrivé en 1494, que le Chapitre adopta, pour son emblême sigillaire, la *Chemise de la Sainte-Vierge*. Une délibération Capitulaire, en date du 20 mai 1515, porte : « Ordre sera donné de faire faire deux écus-» sons dans la voûte de la chapelle Saint-Guillaume, située » dans l'épaisseur du Tour du Chœur de Notre-Dame que l'on » construit; un aux armes du Chapitre, *une Chemise*, et le se-» cond aux armes de la famille des Vieux-Ponts, *d'argent à six* » *annelets de gueules*. Ce sont les Seigneurs de Courville, fon-» dateurs. »

La Sainte-Châsse de Notre-Dame de Chartres, détruite en 1792, figurait un parallélogramme orné de deux pignons et ayant la forme d'un sarcophage; la caisse était faite en bois de cèdre recouvert de lames d'or et enrichie d'une infinité de joyaux provenant des libéralités des Souverains et des fidèles qui, pendant plusieurs siècles, l'avaient successivement décorée de bijoux de la plus grande valeur et rareté; le dessous était clos par une lame d'argent sur laquelle était exécutée, en relief, l'image de la Vierge Chartraine; aux pieds de la Madone se voyait un ecclésiastique à genoux, au-dessous duquel on

[1] Ce sceau est figuré pl. IX, fig. 22, dans le *Trésor de Notre-Dame de Chartres*, par M. de Santeul (Chartres, Garnier, 1841), grand in-8°.

[2] La matrice de ce sceau existe au Musée de la Société Archéologique, n° 165. Voy. *Mém. de la Société*, t. I, p. 16, un Rapport sur ce personnage.

lisait ces mots gravés : *Martin, évesque de Tours*[1]. Cette châsse reposait sur un brancard recouvert de vermeil, parsemé de fleurs de lys : aux quatre coins apparaissaient des Chérubins; au milieu, et sous ces derniers, se voyaient des écussons chargés de Chemisettes de Chartres d'émail blanc sur fond d'azur. Nous emprunterons à l'*Inventaire des Reliques de l'Eglise Cathédrale*[2] quelques détails concernant les riches Chemisettes qui ornaient la Sainte-Châsse.

« N° 223. Une Chemise de Chartres, d'or, ayant, d'un côté, » une Notre-Dame de Pitié, au pied de la Croix; sur l'autre, » une niche remplie d'une Vierge, le tout émaillé; donnée par » M. Claude Robert, chanoine et sous-doyen de l'Eglise.

» N° 236. Une grande Chemise d'or, émaillée; sur l'un des » côtés est une Vierge, sur l'autre un Crucifix; donnée par » M. Etienne Robert, chanoine de l'Eglise.

» N° 240. Une petite Chemise émaillée, représentant, d'un » côté, un Crucifix, de l'autre, une Vierge.

» N° 251. Une Chemisette au bout de laquelle est une perle.

» N° 297. Une Chemisette d'or, plate, émaillée de rouge, » vert et blanc, avec une perle au bas; d'un côté est un » Christ, et, de l'autre, une Vierge.

» N° 306. Dans le milieu de ce portique (un des deux » pignons de la châsse) est une grande ovale émaillée, ayant » un cordon de feuillages; elle a, dans son milieu, une Vierge » aussi émaillée, tenant son fils, accompagnée de deux anges » qui semblent la couronner. Elle est environnée de cinq cha- » tons dont quatre sont vuides, et un est rempli d'un saphir » faux; contre les chatons il y a douze perles en bouquets, et, » en place d'un cinquième qui manque, il y a une émeraude » en bague d'or rompue; au haut de l'ovale, est un grain de » saphir en poire et un au côté. L'on dit que le roi Louis XI la » portoit à son chapeau[3], et y avoit tant de dévotion, qu'il ne

[1] Cette Châsse ayant été pesée avec son brancard, le 1er novembre 1706, accusa un poids de 93 livres!

[2] « *Inventaire des Reliques et de ce qui se voit de plus remarquable dans l'Eglise cathédrale de Chartres, fait en 1683.* Revu et collationné par MM. Brillon, chanoine et chancellier, De Persy et Le Tunais, aussi chanoines de la dite église et commis à l'œuvre en 1726. » Manuscrits de la Bibliot. de Chartres, 8/A n° 1525 et 7/c n° 1011, R-V, p. 93 et suiv.

[3] Voy. *ut supr.*, p. 212.

» délibéroit aucune affaire de conséquence qu'il ne l'invoquât
» et ne la baisât auparavant.

» N° 409. Au sommet de ce pignon, est une Chemise de la
» Vierge, émaillée de noir; d'un costé y est représenté une
» Vierge tenant son enfant, et, de l'autre, un Crucifix.

» N° 525. Au-dessous de la couverture, et au milieu du pan
» d'en bas de la châsse, se voit une grande Chemise de
» Chartres, qui est formée d'une file de perles, au nombre de
» deux cent trente-sept, et qui occupe toute la hauteur du
» panneau d'en bas, c'est-à-dire, depuis le pied de la châsse
» jusqu'à la couverture; elle est remplie d'ouvrages de fili-
» granne travaillés en forme de pyramides et de rochers, dont
» les pointes sont terminées par de grands diamants, et le
» reste est enrichi de rubis, de perles et d'autres moindres
» diamants; au bas de cette Chemise est un rubis fait en cœur,
» enchâssé d'or, soutenu par deux Thermes émaillés, sous les-
» quels pend une grosse amatise. »

Cette riche et longue nomenclature des Chemisettes qui ornaient la Sainte-Châsse dans laquelle était déposée la *Camisia*, ou sainte Tunique de la Sainte-Vierge, pourrait peut-être nous dispenser de chercher à démontrer la vogue et le succès religieux de ces objets de piété, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, si nous n'avions encore de curieux faits inédits à relater, en faveur des Chemisettes qui étaient le but spécial du pèlerinage Chartrain, lieu où chaque voyageur passant, se croyait obligé d'emporter dans sa localité cette sorte d'attestation.

Lorsqu'au XVII[e] siècle, et pendant la première moitié du XVIII[e], le culte de la Sainte-Vierge eut repris une nouvelle ferveur, grâce à la protection des rois Louis XIII et Louis XIV, une quantité de Chemisettes, dont il serait impossible de constater le nombre, étaient fabriquées, alors, et vendues à Chartres, aux fêtes de la Sainte-Vierge [1]. On ne pourrait exprimer non plus le grand nombre d'autres qui étaient expédiées

[1] Le Cloître de l'Eglise Notre-Dame se trouvait transformé en Champ de Foire, aux cinq fêtes de la Vierge, savoir : *La Chandeleur* (Purification); *La Marcesche* ou *l'Angevine* (Annonciation); *La Mi-Aoust* (Assomption); *La Septembresce* (Nativité); *La Notre-Dame-des-Avents* (Conception). Les *Registres des Echevins* constatent que, vu la grande affluence des Etrangers et Pèlerins, lorsqu'une maladie contagieuse régnait dans la ville ou aux environs, les portes de la cité étaient fermées, et le lieu de trafic était établi hors l'enceinte de Chartres.

dans toutes les parties du monde [1]. Pour confirmer notre assertion, il nous suffira de citer seulement une page manuscrite et inédite d'un historien Chartrain, homme sérieux et des plus honorables de notre ville, Messire Charles Challine [2], qui, dans son *Histoire, ou Recherches sur l'Histoire de Chartres* (IIe partie, ch. VIII, fol. 73, du manuscrit original que nous possédons, et qui est écrit à la fin du XVIIe siècle) dit : « Il ne faut » pas obmettre que la dévotion, que non-seulement les Chartrains portent à cette Sainte-Chemise, mais tous ceux qui, » en quelque partye du monde qu'ilz soient, en ont entendu » parler, font un tel estat de la représentation, qu'on en faict » en cuivre, en argent et en or, qu'il s'en vend, tous les ans, » une prodigieuze quantité par les orfébvres et par les aultres » marchands de la ville de Chartres, et qu'elles se portent par » toute la terre. Je puis assurer que, moy seul en ay envoyé » un grand nombre de douzaines à des Commandeurs et à des » Chevaliers de Malte [3], qui les donnoient à leurs soldats et à » tous ceux qui les servent, qui les estiment et qui croyent, les » portant dévottement, avoir ung bouclier assuré contre les » mauvais accidens qui leur pourroient arriver [4]. »

[1] En 1674, les Hurons, peuplade de l'Amérique du Nord, stimulés par les Missionnaires français, envoyèrent, comme *ex-voto* à l'église Cathédrale de Chartres, une ceinture sur laquelle se lit : *Virgini pariturœ;* le tout est composé de petits coquillages. Le Chapitre, pour reconnaître cet envoi, leur fit fabriquer « *un grand Reliquaire d'argent très-bien travaillé, pesant six marcs ayant la figure de la Chemise Notre-Dame, qu'on garde à Chartres et représentant, d'un côté, le Mystère de l'Annonciation, et, de l'autre, l'image de la Vierge qui tient son fils.* » Ce reliquaire a 22 cent. de hauteur sur 17 de largeur; en l'ouvrant, on lit, au revers, cette inscription : *Jussu venerand. D. D. Cap. insig. eccles. Carn. Thomas Mahon, Carnotœus elaboravit, anno M. DC. LXXIX.* Cette œuvre d'un Chartrain est remplie de reliques provenant du Trésor de l'église N.-D. La gravure est niellée et d'une bonne exécution. La forme de ce reliquaire se trouve dans la *Revue archéologique*, t. XV, 1858, pl. 339. Cet objet précieux existe encore à la mission de Lorette, près Québec.

[2] Écuyer, seigneur de Messalain, conseiller du Roy, premier avocat au Bailliage et siége présidial de Chartres, Conseiller et Maître des Requêtes de S. A. Mgr le duc d'Orléans.

[3] Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, nous apprend que Lamôle, courtisan de Henri III, ayant été décapité en 1574, l'on trouva sur son corps, après son exécution, une Chemisette de Notre-Dame de Chartres.

[4] Voyez dans Souchet-Etienne (manusc. de la Biblioth. de Chartres, 8/A no 1505, t. II, p. 410), un extrait des Registres Capitulaires du Chapitre de Chartres, pour le miracle arrivé à Louis, baron de Bueil au Maine, étant au siége de Milan, en 1523, lequel vint en pèlerinage à Chartres, le 5 janvier 1524 (voy. *ut infrà*), pour remercier Notre-Dame de Chartres et déposer

Puis Challine, dit que l'on trouve un passage des *Actes des Apôtres*, chap. XIX, verset 24, dans lequel saint Paul blâme le commerce qui se faisait des images de la Diane d'Ephèse; mais il ajoute, ensuite : « Les figures de la Chemise de Nostre-
» Dame et tous les Images semblables, qu'on faict aux aultres
» lieux de dévotion, doibvent estre d'une aultre considération,
» car, oultre qu'elles sont faictes en l'honneur de la sainte Mère
» de Jésus-Christ et des aultres Saints, et qu'elles méritent,
» avec justice, une estime et vénération toutte particulière,
» c'est qu'elles sont, d'ordinaire, accompagnées de bénédic-
» tions, comme le sont véritablement les Chemises de Chartres,
» d'une bénédiction expresse, rapportée dans le *Recueil des*
» *Instructions* que Messire Jacques de Tou, évesque de Char-
» tres, a faictes, pour l'intelligence des Sacrements, en l'an
» 1587 [1]; par laquelle Dieu est prié de bénir ces Chemises,
» afin que ceux qui les portent, en l'honneur de la bienheu-
» reuse Vierge Marie, puissent recepvoir de Dieu la protection
» qu'ils espèrent d'elle. »

Il est vrai de dire qu'à cette dernière époque, la précieuse relique contenue dans la Sainte-Châsse jouissait, en France, d'une immense renommée, à cause de plusieurs miracles récents attribués à ce vénérable dépôt.

Dans certaines circonstances, on déposait sur la Sainte-Châsse de véritables chemises pouvant servir de vêtements,

à ses pieds le boulet, objet du miracle. La gravure intitulée : LE TRIOMPHE DE LA VIERGE, par Larmessin, au Musée de Chartres, figure ce miracle. Voici l'extrait du Registre capitulaire :

Die sabbati nona Januarii 1523 (1524 n. st.).

Capitulum ordinavit quod Domini ad administrationem operis Ecclesiæ commissi, hac die, si commode fieri possit, affigi faciant ante Imaginem beatæ Mariæ Virginis, in navi Ecclesiæ, videlicet pilliari in quo est altare Crucifixi, Globum seu Boullam ferri quam, die Martis novissime lapsa, nobilis vir Ludovicus, baro de Bueil, post matutinas, super majus Altare ecclesiæ præsentavit, asserens se, medio Camisiæ sanctæ Capsæ qua indutus erat, fuisse liberatum a morte, prout dicta retulit et asseruit miraculum factum fuisse, de quo quidem miraculo Capitulum ordinavit Epitaphium fieri in tabellari, prope dictam boulam affigendo.

Voyez encore, pour le Miracle arrivé à un Capitaine, gentilhomme français, au siége de Calais, en 1558, l'*Hist. de Chartres*, par Souchet, t. III, p. 517, et t. IV, p. 13. Ces miracles furent attribués, par ces Chefs militaires, à la vertu préservatrice des Chemisettes de Chartres, qu'ils portaient alors sur eux.

[1] *Recueil d'Instructions pour l'intelligence des Sacremens de l'Eglise Catholique*, par Nicolas de Thou, évêque de Chartres (Paris, Séb. Nivelle, 1587), in-4°.

tel que cela est attesté, par l'acte Capitulaire dressé le 5 janvier 1523 (1524, n. st.), pour attester le miracle arrivé au baron de Bueil [1], lequel fut préservé de la mort, pour avoir porté, sous son costume de guerre, au siége de Milan, en 1523, une chemise de lin qui avait été antérieurement bénite et placée sur la Sainte-Châsse. Les Registres Capitulaires de 1614 nous indiquent encore, que la reine Marie de Médicis ayant écrit au Chapitre qu'elle avait l'intention de venir, avec son jeune fils, visiter le sanctuaire de Notre-Dame de Chartres, le Chapitre, dans la séance du 30 août, délibéra que « MM. les Com- » mis à l'Œuvre feront faire *une Chemise de Notre-Dame, de* » *broderie, propre à vestir,* pour donner au Roi, lorsqu'il en- » trera dans l'église. » Puis, le 11 septembre suivant, cette chemise étant confectionnée, le Chapitre dit : « Qu'elle sera » mise sur la Sainte-Châsse et bénie, et présentée par M. le » Doyen, lorsqu'il fera la harangue pour le Chapitre. »

Aussi, le Chapitre, ainsi que les Echevins de la ville, lors de la visite des Princes, ou nobles personnages, dans leur cité, s'empressaient-ils de leur offrir, en dons, des Chemisettes de

[1] Voici un extrait du Registre Capitulaire contenant la déclaration du baron de Bueil : *Martis 5 januarii 1523 (1524 n. st.)..... Dixit, declaravit et pro veritate asseruit quod ipse fuerat a morte liberatus et preservatus, medio unius Camisiæ sacrosanctæ Capsæ ejusdem Ecclesiæ sibi datæ et concessæ, qua erat indutus : Hoc modo, videlicet circa festum omnium Sanctorum, novissime lapsum (ann. 1523), cum ipse esset indutus dicta Camisia, in exercitu regio, ante, prope et contra civitatem Mediolanensem suis armis ferreis assuetis armatus, subito, circa et subtus sinistrum brachium suum fuit violenter percussus, et a loco in quo erat satis longe impulsus ex uno ictu globi, seu Boule, ferri rotundi, ex machina bellica,* vulgo Canon *appellata, per custodientes civitatem Mediolanensem impetuose vibrata, qui subito arma ferrea bombiciniam de corio et lineam camisiam suam, quæ erat subtus dictam camisiam sanctæ Capsæ, fregit et laceravit, ac dictam suam Camisiam lineam, in frustra quasi combustam, rupit, nec in aliquo loco supra dictam Camisiam sanctæ Capsæ, nec corpus ipsius Ludovici aut membra illius rupit nec vulneravit,* etc. Voyez (*ut sup.*) Souchet-Etienne, t. II, p. 410.

Jusqu'en 1793, se voyaient au bas de la colonne de la Vierge-du-Pilier, dans l'église Notre-Dame, deux boulets de canon, dont l'un en cuivre jaune était le premier projectile d'artillerie envoyé, par Henri IV, sur la Cathédrale de Chartres, lors du siége de cette ville, en 1591 : ce boulet frappa l'angle du Vieux-Clocher et pénétra dans l'édifice, en occasionnant à la rosace occidentale, de grands dégâts qui ne furent réparés qu'en 1860. Quant à l'autre boulet en fonte de fer, déposé en 1524, par Louis, baron de Bueil, il fut vendu, comme ferraille, le 26 fructidor an VI (12 septembre 1798), par M. P. Barrier, l'un des marguilliers de la paroisse de Notre-Dame, pour la somme de deux livres! Qu'est-il devenu? (Voy. Manusc. de la Bibliot. de Chartres, 8/B n° 1580. Cahier coté L, pièce n° 15.)

Chartres[1], soit en or, soit en argent : c'était lorsque quelques-uns de ces grands personnages avaient contribué, par leur protection, au gain d'un procès, ou fait des démarches utiles, soit dans l'intérêt du Clergé, soit dans celui de la Mairie; ne pouvant pas toujours reconnaître ces services rendus par des dons en pièces de monnaies, c'était au moyen du cadeau d'une Chemisette, plus ou moins riche, que l'on remerciait le protecteur[2]. C'est un genre de procédé que nous avons trouvé consigné de nombreuses fois, soit dans les Registres Capitulaires[3], soit dans ceux des Echevins et dans les Comptes de la ville.

Pour compléter cet exposé historique, nous reproduisons, à moitié grandeur (fig. 17), l'entête d'un *Mandement pour la Confrairie de la Glorieuse Vierge Marie, en l'église Notre-Dame de Chartres* (du 25 février 1622). Cet entête d'affiche servait aussi pour la publication des Ordonnances de la Justice et des Avis du Chapitre de Chartres, au XVII[e] siècle.

[1] Le 28 février 1539 (1540 n. st.), Renée de France, duchesse de Ferrare et de Chartres, fait demander, par lettres et par l'entremise de son ambassadeur venu à Chartres, que le Chapitre lui accorde deux Chemises de Notre-Dame. Celui-ci en fit faire trois de couleur blanche, aux armes de la Duchesse, dont deux, pour elle, en satin, et une en taffetas, pour l'Ambassadeur. Le 13 septembre 1540, il fait encore présent à un Seigneur, d'une Chemise de satin à ses armes, et, le 4 avril 1541, le Chapitre présente à la reine de France, Eléonore d'Autriche, des Chemises de Notre-Dame. — Voyez les Registres Capitulaires aux dates ci-dessus, Souchet, t. III, p. 573, et Pintard, p. 392.

[2] Le 11 avril 1553, une Chemisette est offerte par le Chapitre à M[gr] l'évêque de Chartres; le 5 juin 1564, il en est présenté une à M. de Thou et à M. Le Maçon, substitut de M. Du Tillet.

Le 27 septembre 1582, le roi Henri III, voulant faire présent à l'église de Chartres d'une lampe d'argent, pesant 100 marcs, l'envoya présenter, par son valet de chambre, « auquel sont données deux Chemises et *vinum minoribus* » *poculis*. »

Puis, le 22 novembre 1751, le Chapitre accorde au Père Bridaine, une Chemisette d'or coûtant 24 livres, et trois autres, du prix de 12 livres, aux Missionnaires qui l'accompagnaient, pour le Jubilé de 1751; et également, le 23 novembre 1776, il est accordé aux huit Missionnaires qui vinrent à Chartres, pour le Jubilé, à chacun une Chemisette d'or de 12 livres. (Reg. Capit. de N.-D. de Chartres.)

[3] Dans la nuit du 28 au 29 novembre 1764, un cierge allumé devant le Trésor de l'Eglise, contenant la Sainte-Châsse, s'étant cassé, tomba sur une statue ornée de vêtements, représentant Moïse, et lui communiqua le feu. Cet accident, sans un prompt secours, aurait pu embraser le Trésor, qui contenait toutes les reliques et joyaux de l'église de Chartres. Ce fut M. Corneville, marguillier-clerc, qui s'en aperçut le premier et donna l'alarme en sonnant les commandes, en réveillant le porte-masse et les sonneurs. Le Chapitre lui accorda, pour cet acte de dévouement, *une Chemisette d'or valant 96 livres tournois*. (Reg. capit. de Notre-Dame de Chartres, du 1[er] décembre 1764.)

Puis voici un autre type plus gracieux, du XVIIIe siècle



Fig. 17.

(fig. 18), qui était joint aux lettres et circulaires adressées au

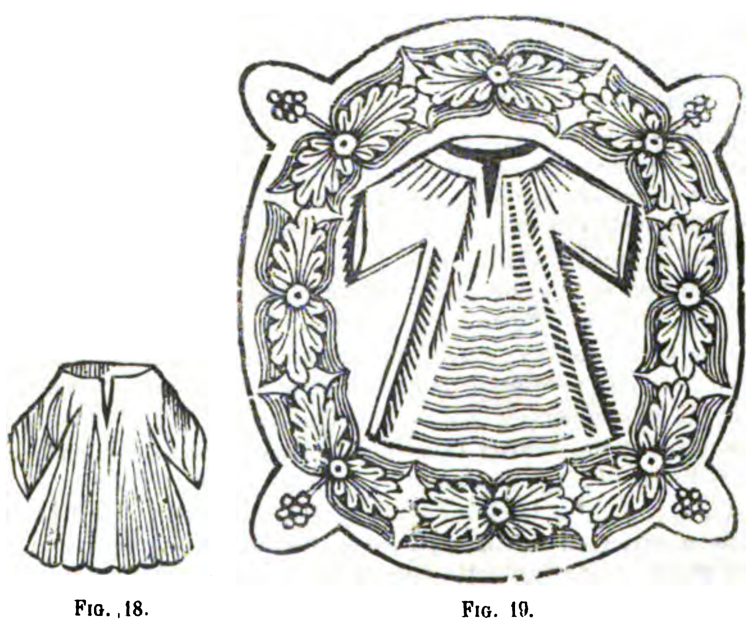


Fig. 18. Fig. 19.

Clergé; nous terminerons cette suite d'illustrations représen-

tant des Chemisettes, par la figure 19, laquelle, au siècle dernier, et pendant une partie du XIXe, servit à orner les Alphabets de l'enfance, dans notre localité. Si cette sorte d'imagerie n'est pas magnifique, au point de vue de l'art, elle est, il nous semble, intéressante au point de vue de l'histoire et de la foi, dans nos contrées.

Nous croyons devoir, au sujet des Chemisettes de Chartres, signaler encore un pieux et singulier usage établi par le Chapitre de Chartres, au XVIIe siècle. Sitôt que celui-ci apprenait, d'une manière officielle, que la Reine ou la Dauphine était enceinte, il faisait confectionner une Chemise, en taffetas blanc, bordée d'un galon d'or fin ; on la déposait, pendant neuf jours consécutifs, sur la Sainte-Châsse renfermant la *Camisia*, ou Tunique de la Vierge; pendant le même laps de temps, une Messe de Neuvaine était dite à la Chapelle de Sous-Terre, à l'intention de l'heureuse délivrance de la Princesse. Ensuite, un dignitaire du Chapitre était chargé d'aller présenter cette offrande à la Cour.

Ainsi nous lisons, dans les Registres Capitulaires de Chartres, que, le 25 juin 1746 « Est donné avis de l'heureuse gros-
» sesse de Mme la Dauphine de France.

» Messieurs de l'Œuvre sont priés de faire faire une Che-
» misette de taffetas blanc qui sera mise sur la Sainte-Châsse,
» et pareille à celle qu'on a présentée, en 1682, à Mme la Dau-
» phine, et on commencera une Neuvaine, Sous-Terre. » Les mêmes observances se trouvent indiquées, au 17 juin 1750, et au 17 septembre 1778.

Quoique la Révolution de 1793 eût fait table rase de tous les anciens usages religieux, en abolissant le culte, nous voyons cependant, au XIXe siècle, lorsque fut transmise la nouvelle officielle de la grossesse de l'Impératrice Marie-Louise, le Curé et les Marguilliers de Notre-Dame de Chartres, qui désiraient sans doute faire revivre l'ancienne tradition du Chapitre, s'empresser de faire confectionner la Chemisette de taffetas blanc d'usage, puis se rendre ensuite, à Paris, ayant à leur tête, Mgr Charrier de la Roche, évêque des deux diocèses réunis, Versailles et Chartres. Ils furent, le 14 mars 1811, présentés par la duchesse de Montebello à l'Impératrice qui accepta, avec satisfaction, leur hommage et leurs vœux.

Nous dirons encore que nous avons recueilli, pour le Musée

de notre Société Archéologique, une curiosité Chartraine, c'est l'enseigne, en fer découpé, de Claude Allain [1], orfèvre à Chartres, en 1730, avec cette inscription : *A la Coupe d'or.* Ce vase d'enseigne y est figuré, ainsi que de petites Chemisettes de Notre-Dame qui sont découpées en silhouette, au-dessous des rinceaux; ce qui indique bien que nos orfèvres locaux continuaient à fabriquer, quoique au milieu du XVIIIe siècle, ces objets de pèlerinage [2]. Il faut bien l'avouer, de toutes ces innombrables curiosités, si précieuses, au double point de vue de la valeur intrinsèque ou artistique, il n'existe plus que de très-rares spécimens; malheureusement le creuset engloutit ce qu'il y a de rare en fait de métaux; les modes et le goût changent : anneaux de mariage, bijoux de famille, objets de sainteté révélant la piété de nos aïeux, tout est porté à la fonte; ne voyons-nous pas disparaître semblablement les riches tombeaux de nos Rois, de nos Potentats, Princes, Evêques et grands seigneurs, c'est-à-dire que le marteau, ou le creuset égalitaire, a tout réduit au néant.

Après avoir terminé notre exposé touchant les Enseignes et Chemisettes de Notre-Dame de Chartres, il nous reste à décrire deux autres curiosités du même genre; l'une est relative à un plomb que nous croyons spécial à un pèlerinage de la paroisse Saint-André de Chartres, l'autre concerne une Enseigne de pèlerinage trouvée dans notre ville. Puis, en finissant, nous ajouterons deux mots sur le procédé auquel il est à propos d'avoir recours, pour découvrir, en tous pays, ces plombs historiés ou Enseignes de pèlerinage, si rares, avant notre époque, et très-recherchés, actuellement, pour les Musées de province.

Les figures 20 et 21 forment les deux faces d'un plomb circulaire imitant une médaille ou méreau. Ce plomb fut trouvé, à Paris, dans la Seine; il est du XVIe siècle. Il indique une autre série de Pèlerinages Chartrains s'adressant également à

[1] Claude Allain, baptisé paroisse Saint-Aignan, le 30 mai 1693, avait un renom comme graveur héraldique, ainsi que son père, Girard Allain, orfèvre, auquel il succéda; à la même époque, Louis Radepont, autre orfèvre Chartrain, grava plusieurs planches sur cuivre dont les épreuves sont très-rares.

[2] Nous avons trouvé, dans le Registre des Baptêmes de la paroisse de Saint-Aignan de Chartres, au 26 mars 1701, le baptême d'une fille de Philippes Grasset, maistre esmailleur, à Chartres.

la sainte Vierge. Sur la face (fig. 21) est représenté saint André, apôtre, tenant, de la main droite, une croix pommettée; devant lui se dresse l'instrument de son supplice, c'est-à-dire une Croix dite *de saint André;* la tête du saint est nimbée,

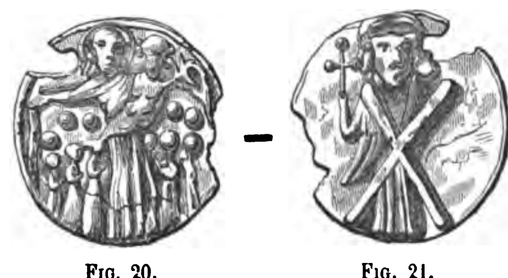


Fig. 20. Fig. 21.

et il est vêtu d'une longue tunique. Le revers (fig. 20) représente la Vierge portant, sur son bras gauche, l'Enfant-Jésus (ce dernier personnage est très-fruste); le manteau de la Mère, amplement étendu, de chaque côté, semble servir à abriter un certain nombre de petits personnages au-dessus de la tête desquels on aperçoit des objets de forme sphérique devant figurer, suivant la tradition légendaire Chartraine, soit des balles de mousquet, soit même des boulets de canon. M. Forgeais a publié ce plomb historique [1]; s'il a décrit le relief, il n'en a pas expliqué le sujet qui, selon nous, ferait allusion à une page de notre histoire locale du XVIe siècle, c'est-à-dire, au Siége mis devant Chartres, par le Prince de Condé, en février 1568, et levé, le 15 mars suivant, d'une manière qui peut paraître miraculeuse. Touchant ce fait intéressant, nous croyons devoir donner la parole à notre concitoyen Souchet, historien presque contemporain de ce siége mémorable [2].

« La Vierge glorieuse, dit l'historien, deffendit ceste ville » qu'elle recongnoist comme sienne, contre ses haineux et » ceux de son fils, ce qui peut se tenir pour constant, par les » vestiges des balles qui se veoient dessus, dessoubz et à costé » de l'image de ladite Vierge, en grand nombre; desquelles,

[1] *Notice sur les Plombs historiés trouvés dans la Seine* (Paris, Dumoulin, 1858), gr. in-8°, p. 34.

[2] *Hist. du Diocèse et de l'Eglise de Chartres*, manusc. de la Bibliot. de Chartres, 10/A n° 1174; liv. VI, ch. XXII, p. 485.

» par un signalé miracle, pas une ne toucha ledit image qui » est sur la porte Drouaise, quoique les Huguenots eussent » tiré contre plus de mille coups. En mémoire de ceste signa- » lée délivrance et miracle, il se fait, tous les ans, procession » générale, le 15 mars, à l'endroit où se fit la bresche, près et » devant lequel, en l'an 1600, maistre Simon Sauquet, cha- » noine en l'église collégialle de Saint-André dudit Chartres, » comme exécuteur testamentaire de maistre Simon Berthelot, » son oncle, aussi chanoine en ladite église, fit bastir une » petite Chapelle, soubz le nom de Nostre-Dame de la Brèche, » autrement de la Victoire, et se font prières, à ladite proces- » sion, pour ceux du parti de la ville, qui y furent tués; on en » compte environ deux cent cinquante.....

» La Chapelle ci-dessus aiant esté bastie, l'on y fit mettre » une image de Nostre-Dame (*comme aussi en l'église de Saint-* » *André*[1]), *l'image d'une Vierge tenant son fils sur son bras* » *gauche, et, du droit, étendant un ample manteau, soubz* » *lequel elle met à couvert des prestres, religieux, bourgeois,* » *hommes et femmes qui sont à genoux devant elle,* et, de » l'autre costé, il y a un tas de petits gendarmes qui semblent » faire mine de tirer contre elle[2]. Les Huguenots, estimant » que ceste image, ainsi représentée, servoit à leur confusion, » en firent bien du bruit, et présentèrent requeste au Conseil, » vers 1603, pour la faire oster, ou à tout le moins, ces petits » soldats. M. Mangot, maistre des Requestes, et, depuis, Garde » des Sceaux de France, vint exprès à Chartres, pour les » faire oster, ce qui fut exécuté pour lors. Mais quelques-uns » les aiant trouvés, les y ont remis et s'y voient encores[3]. »
Nous avons cru devoir indiquer, en lettres italiques, le passage qui s'applique si directement à la figure 20.

[1] Suivant Challine, *ut suprà*, cette statue était placée à Saint-André, derrière le chœur, dans la Chapelle de la Vierge.

[2] Voyez sur ce même sujet : *Miracles et grâces de N.-D. de Bon-Secours-lez-Nancy*. Jac. Callot fecit. Imprimés du commandement de Mgr l'illustrissime Cardinal de Lorraine, à Nancy, etc., 1630. Le titre même de cet ouvrage, où sont ces inscriptions, représente une Chapelle, et, au-dessus de l'autel, une Vierge debout, étendant son manteau sur différents personnages à genoux à ses pieds. (*Dict. iconographique des figures, légendes*, etc., par Guénebaut, in-4o, 1850.)

[3] Souchet écrivait ceci vers 1650; Challine, qui composa son Histoire à la fin du XVIIe siècle, fait la même remarque.

S'il y a une crédulité populaire qui établit de faux miracles, il y a aussi la vaine subtilité des savants qui se refusent à en admettre de véritables [1]. Le fait prodigieux, reproduit sur ce plomb (fig. 20), a été également signalé par un historien local, Ch. Challine, dans ses *Recherches sur Chartres* [2]. Il s'exprime ainsi, en parlant du siége de 1568 et de la porte Drouaise. « Sur cette porte, dit-il, comme sur toutes les aultres portes » de la ville, il y avoit et est encore ung Image de la Sainte- » Vierge tenant son fils entre ses bras, avec cette inscription » au-dessous : CARNVTVM TVTELA, contre laquelle image » ces troupes Huguenotes tirant et faisant de grandes des- » charges, avecq parolles injurieuzes, mesmes grands coups » de canons dans la muraille, au-dessoubz, vers la rivière où » ilz firent brèche, et, s'approchant pour entrer dans la ville » par ceste brèche, il se trouva qu'il se présenta à leur oppo- » site *une grande Dame tenant ung enfant en ses bras, sur la* » *brèche, contre laquelle ilz se mirent à tirer et redoubler, sans* » *qu'ilz peussent l'atteindre ny la frapper aucunement; au* » *contraire, les balles qu'ilz tiroient tomboient, sans effet ny* » *force, aux piedz de la muraille,* et eux, pensant entrer, se » trouvèrent reculez à plus de cent pas ; ce que les Chartrains » ayant recongneu que c'estoit la Sainte-Vierge qui, avec son » cher filz, prenoient visiblement la deffense de la ville en » main, les Ecclésiastiques et le sexe féminin se mirent en » prières, et les hommes, en estat de porter les armes, s'as- » semblèrent et firent une sortie sur les assiégeans qu'ilz re- » poussèrent vigoureusement, et firent lever le siége; s'en al- » lant pesle mesle, çà et là, sans conduite, dont ceste armée » fut destruite. Ce qui arriva le 15 mars 1568 [3]. »

Deux poëtes Chartrains, nos collègues en Archéologie, également séduits par cette pieuse légende, désirant aussi la transmettre à une autre génération, l'ont, l'un et l'autre, reproduite

[1] Lire, pour la contre-partie de cette tradition-légendaire, un article intitulé : *La Vierge aux Boulets*, dans le journal *Le Glaneur*, des 7 et 14 février 1869, publié à Chartres.

[2] Deuxième partie, ch. XI, fol. 96.

[3] Voy. *Brief discours du siège mis devant la ville de Chartres par les ennemis de la foy Catholique, en l'an mil cinq cens soixante huict, par Simon de Givès, advocat audit Chartres, contenant quelques propos, fortune et de consolation.* Manuscrit que nous possédons et que nous espérons éditer et mettre au nombre des curiosités bibliographiques Chartraines.

en vers. C'est d'abord M. Calluet[1] qui, à ce sujet, s'est exprimé de la sorte :

. . . .
La Vierge, notre heureuse étoile,
Ouvrant tous les plis de son voile,
Pour mieux recevoir les boulets huguenots.
Car, je suis peuple, et j'aime ses croyances,
Et pour qui voudrait le nier,
J'en conserve un dans mon grenier
Ramassé dans ces prévoyances :
. . . .

Puis M. L. Joliet, dans sa naïve ballade Chartraine, intitulée : *L'Enfant de Chœur*[2], a également traduit, à sa manière, ce trait d'histoire locale :

Le canon battait nos murailles;
La Vierge, comme un bouclier,
Au choc terrible des batailles,
Opposait son blanc tablier[3];
. . . .
. . . .

Le plomb, dans sa course rapide,
Devant la Vierge se courbait
Et l'obus[4], au vol homicide,
Sans bruit dans son giron tombait.

[1] *Le Tour de Ville* (Chartres, 1858), in-12, p. 209.

[2] *Le Giaour* (Paris, Lance, 1833), in-8°, p. 142.

[3] Sur ce fait miraculeux, nous croyons, afin de révéler une étrange bévue commise par un archéologue Chartrain, devoir renvoyer au *Journal de Chartres* n° 83, du 18 octobre 1857, dans lequel se trouve un article intitulé *Un nouveau Livre;* cet archéologue déclare que la statue de la Vierge, qu'on voit au fronton Ouest de la Cathédrale de Chartres, est représentée recevant des boulets dans son tablier, au lieu d'y apercevoir le foyer de deux encensoirs tenus par deux anges. La statue était du XIVe siècle et le miracle du XVIe ! ! ! Ce savant a consigné cette bévue, dans le t. II, p. 38 des *Documents historiques inédits,* publiés par M. de Champollion-Figeac. Il est à croire que ce miracle plaisait singulièrement à cet auteur, puisqu'il le rapporte encore dans sa *Notice historique sur la Crypte de Notre-Dame de Chartres,* insérée dans la *Revue Archéologique,* t. XII, p. 89, n° 58. Ce groupe a été refait, en 1856, par M. Lassus, qui a mis des chandeliers dans la main des Anges. Mais voyez *Hist. de la Cathédrale*, par l'abbé Bulteau, in-8°, 1850, p. 65.

[4] Cette expression est une licence poétique, mais anti-archéologique, puisque ce n'est qu'en 1749, que la France fit fondre à Douai le premier obusier; les Allemands en firent usage à la bataille de Nerwinde, en 1693.

Il ne nous reste plus à expliquer qu'un plomb historié, ou Enseigne de pèlerinage inédit, trouvé à Chartres et que nous avons fait reproduire par la gravure (fig. 22).



FIG. 22.

Il n'est gravé que d'un côté et représente une sorte de pinacle avec fronton; aux quatre angles du carré sont des anneaux d'attaches; sur deux de ceux existant à la partie supérieure, ainsi que sur le sommet du fronton, est posée une petite croix. Au centre du carré apparaît une Madone couronnée et nimbée portant, de la main droite, un sceptre fleurdelisé; l'Enfant-Jésus, assis sur le genou gauche de sa mère, tient dans sa main droite un bouquet. La Vierge repose sur un siége dont on aperçoit les montants des accoudoirs surmontés d'une boule. Autour de cette Madone on lit cette légende :

SIGILLVM BEATE MARIE : DE PODIO.

Il nous reste à déterminer le lieu de provenance de cette Enseigne. Elle fut trouvée, au mois de juillet 1868, à une profondeur d'environ 70 centimètres, dans l'alluvion vaseuse que forme le cours d'eau appelé *les Vieux fossés* de notre ville, près la place Morard, alors que l'on creusait, pour la fondation d'une culée du nouveau pont, situé vers la ville, et dans le but de reconstruire le pont de Saint-Barthélemy qu'on aperçoit dans la rue de ce nom. Cet objet est le premier de ce genre

que nous ayons pu rencontrer [1] et qu'un heureux hasard a fait remettre (comme un objet sans valeur, parce qu'il était de plomb), entre les mains du Conducteur des travaux de la Ville; ce dernier l'ayant soumis à notre appréciation, nous lui en avons indiqué l'usage et fait connaître la grande rareté, ainsi que l'excessive curiosité qui s'attache, à notre époque, à ces sortes d'objets; nous ajoutâmes que la véritable place de cette Enseigne de pèlerinage devait être au Musée de Chartres, où on la voit actuellement déposée [2].

Nos recherches nous ont appris que trois endroits en France, portant l'appellation du Puy, sont des lieux de pèlerinages. Le plus célèbre est : 1° Le Puy-en-Velay (*Podium Anicium*), chef-lieu du département de la Haute-Loire, dans le bas Languedoc. Dans l'église de Notre-Dame, Cathédrale de cette ville, est une Vierge célèbre, dont la statue aurait été apportée en France, au VII[e] siècle; elle aurait été, ensuite, donnée par le roi saint Louis, à la ville du Puy, qui fut alors appelée le *Puy-Sainte-Marie* [3]. Anciennement, ce lieu de pèlerinage était très-fréquenté; plusieurs Papes et neuf Rois de France l'auraient visité [4]. 2° Le Puy-Notre-Dame (*Podium Andegavense*), dans l'ancien Anjou, sur la rivière d'Argenton, près Montreuil-Bellai, département de Maine-et-Loire, petite ville où il y avait un grand pèlerinage, à cause d'une ceinture de la Sainte-Vierge, qui aurait été donnée à cette ville par Guillaume VI, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, lequel avait fait bâtir, au

[1] Le Musée de Chartres, ainsi que les collections de MM. Calluet, Prévosteau et Elie Dubois, ne possédaient aucuns spécimens de ces sortes de plombs historiés.

[2] A Orléans, l'été, lorsque la Loire est presque privée d'eau, les mariniers du port font des fouilles auprès des piles de l'ancien Pont des Tournelles; depuis peu, entre autres objets qu'ils ont trouvés en cet endroit, nous devons signaler une Enseigne de pèlerinage, en plomb, découpée à jour, représentant une Madone et l'Enfant-Jésus; la légende porte : NRE DAME DE CLERI, c'est un travail du XVI[e] siècle. Des *fac-simile* en plomb de cette curiosité locale ont été fabriqués et se vendent actuellement comme un souvenir de l'antique pèlerinage de Notre-Dame-de-Cléry (Loiret).

[3] Voyez à la fin d'un volume intitulé : *Recherches sur les Volcans éteints du Vivarais et du Velay*, par Faujas de Saint-Fond, 1778, in-4°, page 417, *Mémoire sur un monument très-ancien de l'Eglise cathédrale du Puy :* La Sainte-Vierge y est représentée en gravure, elle est assise, et elle tient devant elle l'Enfant-Jésus dans son giron, comme notre ancienne Vierge de Sous-Terre, à Chartres.

[4] *Dict. des Pèlerinages*, par de Civry et Champagnac, t. II, col. 492.

XIe siècle, l'église qui se voit actuellement. Divers souverains vinrent en pèlerinage en cet endroit, et, d'abord, saint Louis, mais surtout Louis XI [1]. Tout en constatant ce grand concours de fidèles pèlerins, on ne fait pas mention d'une Madone miraculeuse, qui y aurait été l'objet d'une pareille faveur. 3° Il existait encore un pèlerinage renommé à Notre-Dame-des-Puits, près Nonancourt (Eure), mais ce pèlerinage ne semble pas être très-ancien; à Paris à la Bibliothèque nationale, (Cabinet des Estampes), existent deux gravures représentant la Madone des Puits; elle est figurée debout, tête nue et pieds nus, tenant l'Enfant-Jésus à sa gauche; elle est placée entre deux puits. Cette gravure, en style du XVIIe siècle, est signée Maucornet.

Enfin, pour nous résumer, au sujet de ce plomb trouvé à Chartres, nous croyons devoir l'attribuer à Notre-Dame-du-Puy-en-Velay. Aucun spécimen de ce type n'a été publié dans la collection Forgeais, qui, cependant, en avait livré trois pour l'Exposition Universelle de Paris, en 1867 [2]. M. Aymard, du Puy, a publié une Notice intitulée : *Sceau, Targe, Médaillon, Enseigne, etc., relatifs à l'ancienne Confrairie de Notre-Dame du Puy* [3]. Dans la gravure où la Madone est figurée, on signale quelques différences, mais cependant ce doit être le même sujet; cette Enseigne est déposée au Musée du Puy; comme la nôtre, elle accuse le XIVe siècle.

Avant de terminer cette notice, il nous reste encore à expliquer comment et en quels endroits, se trouvent, ordinairement, ces objets de toutes sortes en plomb, datant souvent du Moyen-Age. On les découvre, généralement, au bas des égouts

[1] « Le 9 janvier 1478, Louis XI reçut, de grand matin, la nouvelle de la » défaite et de la mort de Charles-le-Téméraire. Le roi se donna le plaisir » d'inviter à dîner tous les Seigneurs qui se trouvaient à Plessis-les-Tours. » Après ce dîner, Louis se rendit en pèlerinage au Puy-Notre-Dame, en Anjou, » pour remercier Dieu. » (*Ann. de l'Hist. de France*, par Ch. Lebas, t. I, p. 239.) — L'abbé Hamon, dans son *Hist. du Culte de la Vierge* (Paris, Plon, 1864), t. IV, page 258, dit : « Louis XI ne venait point en Anjou, » sans aller au Puy-Notre-Dame faire ses dévotions. il fit même vœu d'y » revenir tous les cinq ans, vœu qu'il accomplit deux fois, apportant, à chaque » voyage, une statue d'argent, du poids du Dauphin son fils. » — Voy. *Dict. des Pèlerinages (ut supra)*, t. II, col. 498.

[2] *Catalogue*. Hist. du Travail, n° 1926. — 18, 19 et 20.

[3] Extrait du *Compte-rendu du Congrès scientifique de France*, tenu au Puy, en 1855, t. II, XXIIe session.

ou des ruisseaux des villes, vers les endroits où ils se déversent dans les rivières ou cours d'eau. Si l'oxydation détruit facilement les alliages métalliques dont le cuivre est la base, le plomb, ainsi que l'étain, jouissent, à cet égard, d'un privilége précieux (pour le plus grand bonheur des archéologues), puisque, malgré un séjour de plusieurs siècles dans la vase ou les endroits humides, on retrouve, pour ainsi dire, intacts d'oxydations, ces plombs si curieux, au point de vue historique.

Si les découvertes archéologiques et historiquement authentiques, faites par la drague, dans la Seine, et si heureusement collectionnées par M. Forgeais, provoquèrent notre admiration, ce ne fut pas sans surprise que nous aperçumes, à l'Exposition Universelle de Paris, en 1867 [1], une réunion de quatre-vingt-dix objets en plomb, presque tous semblables à ceux trouvés à Paris. Ils avaient été recueillis par M. Delaherche, de Beauvais, dans les cours d'eau qui dérivent de la rivière le Thérain, laquelle parcourt cette ville. Nous profitâmes de l'occasion de l'Exposition Archéologique et Artistique qui eut lieu à Beauvais, en 1869, pour aller nous renseigner auprès de l'heureux collectionneur, M. Delaherche. Cet obligeant amateur, après nous avoir fait admirer son riche cabinet de curiosités de toutes sortes, nous fit ensuite remarquer les différents petits cours d'eau qui sillonnent cette cité; il nous expliqua que les mêmes usages, amenés par les mêmes causes, durent, sans doute, se produire à Chartres comme à Beauvais; que les objets en plomb qui se sont rencontrés, dans cette dernière ville, permettent d'en espérer de semblables dans notre cité Chartraine; que toujours, et partout, les eaux pluviales ont entraîné, dans les cours d'eau, tous les objets cassés, jetés ou perdus; qu'une alluvion, formée de matières terreuses tenues en suspension dans l'eau, les a successivement recouverts de limon, et qu'en enlevant soigneusement à la pelle, puis en agitant, dans une passoire percée de petits trous, les matières terreuses et graveleuses, formant le lit de la rivière, notamment auprès des ponts, et dans les endroits où le lit de la rivière se rétrécit, au-dessous des égouts, près des pieux, des piles, ou autres obstacles susceptibles d'arrêter les objets emportés par les

[1] *Catalogue*. Hist. du Travail, nos 1931 à 1935.

eaux, on est assuré de se procurer une infinité de découvertes précieuses. Là, me dit-il, vous trouverez, dans la première couche, des épingles, des centimes et des monnaies de Napoléon III, puis d'autres curiosités tels que faïences brisées, clous, ferraille, etc., au-dessous, d'autres débris similaires des époques modernes, mais un peu antérieures, et, en poursuivant successivement ces fouilles, on arrive au XVIe siècle, époque si riche en bibelots d'étain. Je ne puis douter, ajouta-t-il encore, que votre vieille cité Chartraine, si fréquentée, au Moyen-Age, par les pèlerins de toutes les parties de la France, ne vous réserve la bonne fortune de trouver, en dehors de ces objets en plomb, des monnaies et des fragments de matières diverses, mais toutes choses aussi instructives et intéressantes que celles trouvées soit à Paris, soit à Beauvais.

Cette prévision de M. Delaherche se trouvait déjà réalisée par la découverte faite au nouveau pont de Saint-Barthélemy (fig. 22). Par suite, nous croyons sincèrement que des explorations pareilles à celles de Beauvais, qui seraient faites dans notre ville, auprès de l'égout du Pont Saint-Hilaire, à l'issue de l'Impasse Vide-Boudin, à la terminaison du ruisseau de la rue des Ecuyers et de celle de Saint-Eman, près le Pont Bouju, ainsi qu'aux ponts des Minimes, du Massacre et des Sept-Arches, nous croyons, dis-je, que de telles explorations devraient amener la découverte des mêmes curiosités du Moyen-Age que nous avons signalées ci-dessus, et cela, nonobstant les nombreux travaux exécutés dans la basse-ville de Chartres, tout au long du cours de l'Eure. Mais pour entreprendre une pareille tâche, il faut, avant tout, avoir foi dans l'œuvre à accomplir, et de plus, s'assurer deux hommes de peine courageux, sur lesquels on exercerait une surveillance incessante; et, enfin, pouvoir compter sur l'appui moral et financier d'une Société savante. En dehors de ce concours et de cet ensemble de précautions, il est prudent de laisser à d'autres la vanité ou la gloriole de ces recherches, pourtant si intéressantes, au point de vue de l'histoire locale et de l'art rétrospectif, si on les pratiquait au-dessous du limon et au milieu du gravier accumulés dans le lit de l'Eure qui parcourt le Chartres industriel du Moyen-Age.

AD. LECOCQ.

Chartres, ce 1er juin 1873.

RECHERCHES

SUR

LE SENS DU TYPE CHARTRAIN

DANS LES MONNAIES LOCALES.

Il est peut-être téméraire de venir, après tant d'autres, donner une nouvelle opinion sur le type chartrain qui semble avoir épuisé l'imagination des antiquaires.

En effet, cette figure bizarre, inscrite sur nos premières monnaies et reproduite sur nos armoiries, véritable énigme héraldique, a reçu les explications les plus disparates et les plus contradictoires.

Les uns ont cru qu'elle représentait des fortifications, des portes de ville, de château ou de prison, des menottes, des instruments de torture, une hache, une potence, une bannière, la Sainte-Chemise ou le Saint-Voile, la faucille de l'Eubage; d'autres y ont trouvé des œufs de serpent, des serpents en anneaux, une tête humaine grossièrement tracée; quelques-uns enfin y ont vu, comme Thevet, une grande lettre syriaque, ou, comme Duby, une espèce de caractère arabe, ou, comme Chevard, un hiéroglyphe gaulois, ou, comme le père Ménétrier, trois C gothiques, ou bien encore une lettre phénicienne, ou la lettre *Chet* de l'alphabet hébreu.

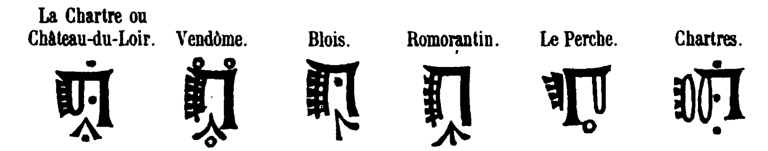
Une aussi grande variété d'opinions indique assez l'obscurité du sujet, et doit inspirer de la défiance pour toute nouvelle interprétation.

C'est ce qu'a parfaitement compris un de nos plus judicieux confrères, M. Lecocq, qui dit, dans sa notice sur les Armoiries

de la ville de Chartres : « En présence de pareilles explications » et de pareilles autorités, nous croyons, malgré notre bon » vouloir, devoir nous récuser, et laisser à chacun son libre » arbitre. »

Nous ne sortirions pas de cette sage réserve, si nous n'avions à émettre qu'une opinion fantaisiste de plus; mais nous pensons, qu'à l'inspection des caractères ci-joints, on nous pardonnera d'avoir trouvé une ressemblance frappante entre les divers spécimens du type chartrain et certaines lettres de l'alphabet sanscrit mises en regard.

Voici d'abord les types de La Chartre, de Vendôme, de Blois, de Romorantin, du Perche et de Chartres copiés sur la planche Ire de l'ouvrage de M. Cartier [1], qui les a tous réunis, avec raison, sous le nom de type chartrain, car ils ont tous un fond commun.



Maintenant voici la reproduction de plusieurs lettres de l'alphabet sanscrit, tirées de la grammaire comparée de Bopp, et grossies pour être amenées à la même échelle que les types.

अ	आ	ओ	औ	ऋ	ख़	न
a	â	ô	âu	r	k'	n

Le premier coup-d'œil est assurément favorable à la ressemblance; mais il ne suffit pas, et nous désirons qu'on poursuive, avec nous, une minutieuse analyse, afin que la comparaison porte sur l'ensemble et sur tous les détails.

De quoi se compose le type chartrain dépourvu des croix et des fleurs de lis qui n'en sont que des accessoires ? Il se compose : 1° à droite, de deux traits réunis en équerre avec un point au milieu; 2° à gauche, de cinq traits (rarement quatre) horizontaux un peu divergents, comme des dents reliées à

[1] *Monnaies au type chartrain*, par M. E. Cartier.

une extrémité par deux traits verticaux : c'est ce qu'on a nommé le denché ; 3° enfin le type se termine, en bas, par deux traits généralement courbés en formes de langues ृ ु.

Chacune de ces trois parties constituantes du type chartrain a donné lieu aux diverses opinions indiquées plus haut : l'équerre a fait naître les idées de potence, de porte, de lettres syriaque ou hébraïque auxquelles elles ressemblent réellement un peu ; le denché a fait supposer des créneaux ou un diadême ; les langues ont surtout fait pencher vers une figure humaine.

Mais, au demeurant, tout cela ne ressemble que de très-loin, et par les détails seulement ; car l'ensemble échappe à toute assimilation sérieuse. Tandis que, si nous prenons le monogramme sanscrit comprenant les lettres *a*, *r*, *n*, *u*, nous obtenons un rapprochement presque identique.

En effet, nous voyons, à droite, l'équerre न avec un point barré au milieu ; à gauche, les cinq pointes अ, et ces deux portions, droite et gauche, rapprochées, forment deux lettres sanscrites अ न qui sont un A et un N. Pour compléter la ressemblance, les deux langues courbées du bas sont également des figures de l'alphabet sanscrit ; l'une ृ, semblable à une cédille, indique un R ; l'autre ु, pareille à une longue virgule, indique un U.

Nous affirmons que, dans ce rapprochement, nous n'inventons rien et que nous n'aidons pas, comme on dit, à la lettre.

Tout le monde peut d'ailleurs s'en assurer en consultant la page 67 du premier volume de la *Grammaire comparée* de Bopp, traduite par M. Michel Bréal. Cette simple étude d'alphabet permettra de reconnaître que ces quatre lettres réunies forment le mot *Arnu*.

Ainsi le type chartrain ressemble, trait pour trait, à un monogramme sanscrit qui se prononcerait *arnu*. Cette ressemblance est-elle fortuite ? A-t-elle une signification linguistique ? C'est ce que nos trop faibles connaissances ne nous permettent pas de décider, et c'est pour cela que nous soumettons cette curieuse analogie aux orientalistes.

Nous nous bornons à faire remarquer que ces deux syllabes sont précisément composantes du nom de C[*arnu*]te, et que, si c'est encore le hasard qui a réuni ce sens avec tous les linéaments des lettres formant le mot, il faut convenir que le hasard offre de merveilleuses coïncidences.

Et, pour comble de singularité, le mot *arnu* est le nom de la divinité suprême chez tous les peuples primitifs de l'Asie. Le nom de ce dieu est tracé sur plusieurs tablettes céramiques de Ninive et de Babylone, et il se voit, dans les galeries assyriennes du *British museum,* sur un planisphère d'argile trouvé en Chaldée.

Ce nom, modifié ensuite par chaque idiome, s'est écrit *anu* [1] chez les Egyptiens et chez les Assyriens, comme on le lit dans Bérose, presque à chaque chapitre; il a été prononcé *asu* [2] chez les Iraniens ou Perses; importé par les Pélasges, ce nom a été écrit *Æsus* [3], lequel *Æsus* ou *Hesus* est le Dieu terrible des Druides, dont les Hellènes ont fait *Zeus* [4]. Cette filiation n'offre aucun doute pour ceux qui ont étudié les théogonies comparées.

Un détail vient encore indiquer que le type chartrain peut être un assemblage de lettres orientales, c'est la réunion de trois traits, larges du haut, minces du bas, en forme d' ⲩⲩⲩ. Ces trois traits sont réellement trois clous de l'écriture cunéiforme.

Mais nous n'insistons pas davantage sur ces analogies, ni sur les relations entre les Brahmes et les Druides, entre les Gaulois et les Aryas; ce sont des questions secondaires qu'il ne faut pas mêler à la question principale, laquelle se résume en cette seule demande adressée aux philologues : Le type chartrain est-il, comme tout l'indique, un monogramme formé de quatre lettres du sanscrit ?

Voyant que personne, parmi nous, ne pouvait décider si la ressemblance du type chartrain avec certaines lettres du sanscrit était réelle ou seulement apparente, je me suis adressé à M. Michel Bréal, professeur de grammaire comparée au collége de France.

Avec un gracieux empressement, le savant professeur a bien voulu me donner son opinion, qui se résume ainsi :

[1] *Anu-bis*, *anu-bel*, *anu-nit*.

[2] *As*, l'être; *âs*, bouche.

[3] Αἶσα, le Destin.

[4] Et les Latins *Deus*.

« La ressemblance ne peut être que fortuite, parce que les » caractères actuels du sanscrit ne datent que du XVIIIe siècle. » Il suffit de remonter trois siècles en arrière pour trouver un » type d'écriture différent. A plus forte raison, s'il est question » de *dix, quinze* et *dix-huit* siècles. Encore faudrait-il remonter » beaucoup plus haut, si l'on voulait chercher quelque parenté » historique entre les Indiens et les Carnutes.

» Cette parenté existe en effet; mais l'écriture, chez les deux » peuples, est d'origine trop moderne pour qu'elle puisse en- » trer en ligne de compte. »

Cette décision, pleine de précieux enseignements, ne détruit pas toute possibilité de filiation.

En effet la parenté existe, M. Bréal la reconnaît; la ressemblance existe, M. Bréal ne la nie pas; il nie seulement sa valeur parce que les caractères actuels du sanscrit n'existaient pas au moment où le type chartrain apparaissait sur nos monnaies. La question reste là entière! Les caractères du sanscrit sont-ils tous d'invention moderne? ou bien sont-ils d'anciens caractères modifiés? M. Bréal ne le dit pas; il dit seulement que « *le type de l'écriture est différent.* »

Mais parmi ces caractères acceptés au XVIIIe siècle, ne s'en trouve-t-il plus aucun du vieux type *Dévanâgari?* Ne s'en trouve-t-il pas quelques-uns pris aux langues *Tamoul* et *Bengali?*

Assurément les caractères du français actuel sont différents de ceux usités à l'époque de Cicéron, et pourtant ce sont les mêmes types modifiés : n'en serait-il pas de même du sanscrit?

M. Michel Bréal, malgré son extrême obligeance, n'a pas pu, dans une rapide communication, entrer dans tous ces détails. Mais le chercheur patient ne doit pas les négliger.

La question ne me semble donc pas encore résolue, et le sujet doit rester à l'étude, sans parti pris, sans préoccupation de l'impossible; car il ne s'agit pas de savoir par où et comment un mot sanscrit nous serait parvenu; il suffit de chercher si le type chartrain renferme des caractères ayant appartenu au sanscrit, de n'importe quelle époque. Or les vieux types de cette langue doivent se trouver quelque part : ce sont eux qui seront le but d'une nouvelle étude.

HARREAUX.

NOTES

SUR

L'ÉTAT MATÉRIEL ET MORAL

DU

CANTON DE NOGENT-LE-ROI.

Quand nous recevons un ami distingué par sa position et ses connaissances, nous nous faisons un bonheur de lui ouvrir les secrets de nos habitudes ; nous lui faisons passer en revue tous les objets compagnons muets de notre existence, nous l'initions à nos occupations et à nos passe-temps.

Aujourd'hui nous recevons comme une amie illustre la Société Archéologique d'Eure-et-Loir : elle nous est amenée par son président, chercheur infatigable, savant dévoué au pays, dont les travaux entassent chaque année dans les Bulletins de la Société les matériaux de ce que nous pourrions appeler l'état-civil intellectuel du département.

Pour répondre au besoin d'expansion que nous fait éprouver cette visite, nos collègues vont utiliser leurs connaissances spéciales sur le passé de notre pays : quant à nous, nous essayerons de vous dépeindre rapidement l'état actuel du canton au point de vue matériel et moral.

Le canton de Nogent-le-Roi est divisé en 21 communes ;

Au point de vue administratif, depuis 70 ans il n'a pas subi d'autre changement que la suppression d'une commune, celle de Saint-Projet qui a été réunie à Boutigny.

Le nombre des habitants était en 1803 de 10,733. Il est aujourd'hui de 11,078. L'augmentation en 70 ans n'est donc que de 345 habitants.

La population de Nogent à la même époque était de 1,308 habitants. Elle est aujourd'hui de 1,436. L'augmentation est de 128 habitants.

En 1803 le canton ne contenait pas plus de 18 familles vivant vraiment de leurs rentes; on travaillait alors toute sa vie. Il comprend aujourd'hui 129 ménages rentiers vivant bourgeoisement de leurs revenus. Différence en plus 111. C'est un grand signe de prospérité.

Au commencement du siècle les quatre cinquièmes du sol cultivable étaient possédés par des personnes demeurant en dehors du canton. C'est l'inverse qui se présente aujourd'hui.

Il ne reste plus que 453 propriétaires étrangers possédant sur le territoire 3,921 hectares et 2 moulins. Les rentes qui sortent pour eux du canton s'élèvent à 329,000 fr. représentant un capital de 10 millions de francs.

Autrefois la population était plus que suffisante pour le travail du sol; aujourd'hui, malgré l'emploi des machines, le travail s'est tellement multiplié que la population est insuffisante. Les grandes exploitations sont obligées d'avoir recours, au moment de la moisson, à des escouades d'ouvriers que nous envoie surtout le Perche. Le nombre des journées que les ouvriers étrangers nous apportent dépasse en les additionnant le chiffre de 7,000 par an. Certes c'est une bonne preuve que notre sol n'a pas été ingrat pour le labeur de ses enfants, puisqu'il produit plus qu'ils ne peuvent récolter eux-mêmes !

Si nous examinons la valeur vénale et locative du sol, nous trouvons les résultats suivants :

Au commencement du siècle, la valeur locative moyenne était de 15 fr. l'arpent (d'un demi-hectare); elle est aujourd'hui de 40 fr.; elle n'a donc pas été tout-à-fait triplée.

La valeur vénale moyenne était de 400 fr. l'arpent, aujourd'hui elle dépasse un peu 1,200 fr.; elle a largement triplé; elle a suivi une marche ascensionnelle, lente, mais uniforme. Les mouvements politiques, ni l'invasion, ne l'ont pas arrêtée, ni même, pour ainsi dire, suspendue. Notre conviction bien formelle est qu'elle continuera de s'élever dans les mêmes proportions.

Pour bien se rendre compte de nos moyennes, il faut remarquer que nous avons compris dans nos calculs les terres de vallée et de jardin aussi bien que les terres de plaine bonnes et inférieures.

Quant au mouvement de hausse de la valeur de location, il nous paraît momentanément enrayé au point de vue de la moyenne générale. Nos prévisions à cet égard sont antérieures aux événements de 1870 et 1871, nous en avons trouvé l'explication dans les motifs suivants : 1° l'accroissement de la fortune qui a permis aux petits cultivateurs de devenir propriétaires, et le désir naturel à l'homme d'exploiter sa chose plutôt que celle d'autrui ; 2° la routine dans les conditions des baux ; 3° surtout le peu de durée des baux ; 4° le morcellement complet des terres de vallée qui, se trouvant toutes cultivées par leurs propriétaires, disparaissent des calculs établis pour régler la moyenne.

Pour ramener la valeur locative vers une marche croissante, très-lente peut-être mais sûre, il suffira que les propriétaires se décident à augmenter la durée de leurs baux et qu'ils évitent, quand il s'agit de lots placés dans la même contrée, de donner à ces baux une durée uniforme.

Revenons encore un peu à l'examen des ventes ; nous constatons ceci : il y a tout au plus quinze ou vingt ans, les délais nécessaires pour la liquidation des prix de vente étaient de cinq à six ans. — Aujourd'hui, quand on accorde trois ans, il arrive toujours que les deux tiers des prix sont payés comptant, ou dans un bref délai ; au bout d'un an, il ne reste dû qu'un sixième ; au bout de deux ans, il ne reste pas un quinzième.

Somme toute, en examinant le mouvement foncier tel qu'il s'est produit dans ce canton, on reconnaît que le détail, dont la marche a été graduelle et lente, a amené la prospérité individuelle et une augmentation dans la production générale.

Il ne faudrait pas croire que ce résultat puisse être admis comme une règle pour tous les pays. Il est dû surtout au travail énergique et intelligent de la population dont nous allons esquisser le caractère.

Au moral, le Nogentais tient essentiellement du type beauceron. Laborieux, sérieux, attentif à tout, sobre de ses paroles, il n'a pas l'esprit d'initiative, mais il a au suprême degré l'es-

prit d'appréciation et d'imitation; il ne tentera pas les découvertes ni les moyens nouveaux, mais il ne manquera jamais de se les approprier quand ils sont prouvés bons.

Il désire de bonne heure être son maître; il veut, au matin de la vie, l'indépendance et le travail à part. Il subit en cela une influence qui passe à l'état de loi générale en France, et qui pousse les familles à se dissoudre rapidement.

Eh bien, un désintéressement admirable des vieilles générations est venu dans notre contrée donner pleine satisfaction à ce besoin précoce de liberté d'action.

Vers soixante ans, avant même, quand l'un des deux quitte la vie, les parents abdiquent cet amour de la propriété qui fut le plus grand mobile de leur vie. Ils délaissent à leurs enfants maisons, champs, moissons et bestiaux, par ce que nous appelons le partage anticipé.

Dans aucune des contrées de la France qu'il nous a été donné d'étudier jusqu'à présent, nous n'avons trouvé cet usage aussi développé. Nous lui attribuons une des grandes causes de la prospérité du pays. D'abord parce qu'il donne le moyen de confier la terre à des bras toujours vigoureux. Ensuite parce qu'il supprime les procès qu'entraînent si fréquemment les ouvertures de successions. Enfin parce qu'il permet de tourner la difficulté que présente la plus grande lacune de nos lois foncières françaises; cette lacune qui ne permet pas de régler, sans des frais énormes et des lenteurs préjudiciables, les successions dans lesquelles sont intéressés des mineurs.

Les préjugés qui combattaient autrefois cette abdication du père de famille sont tombés devant l'expérience. Dans une période de douze années nous n'avons pas constaté plus d'une fois en deux ans la nécessité pour les parents de reprendre leur bien faute de paiement; ceux qui ont souffert de leur démission de biens ont toujours été ceux qui auraient encore souffert davantage en conservant leur avoir insuffisant.

Du reste, en signalant cet usage du partage anticipé, nous n'avons pas entendu faire autre chose que de constater l'avantage matériel qui en résulte pour la génération nouvelle et surtout l'abnégation sublime des générations précédentes.

Sous bien d'autres aspects nous trouvons dans le caractère du Nogentais de solides qualités; il a un grand respect de l'autorité, il se laisse gouverner facilement vers tout ce qui est

bien; tout en laissant à ceux qui en ont le devoir spécial le soin d'étudier ses sentiments religieux, nous constatons qu'il n'est pas impie ni incrédule. Il n'aime pas les mendiants, mais il donne largement quand il s'agit de prévenir ou de réparer des malheurs immérités. Il commence à avoir l'instinct de l'association utile, — *utile,* vous entendez bien, nous soulignons le mot. — Ainsi nous avons une société de secours mutuels prospérant sous la direction de l'habile administrateur qui l'a fondée; — 5 sociétés musicales bien dirigées, et surtout 17 associations mutuelles contre la mortalité des bestiaux, fonctionnant par commune, très-simplement et sans frais. — Nous sommes convaincu qu'avant peu des associations semblables se formeront pour l'acquisition et l'usage des machines agricoles.

Par dessus tout enfin, le Nogentais a le sentiment du devoir; il accomplit son devoir tout entier, avec sang-froid, sans forfanterie. Pour le démontrer facilement, nous prendrons comme types, dans des anecdotes tirées de la dernière guerre, deux enfants du canton de Nogent, l'un simple soldat, fils de travailleurs, l'autre, officier supérieur, issu d'une des meilleures familles bourgeoises.

Dans une des rudes luttes qu'eut à soutenir l'armée française du Nord, au combat de Drury, 20 hommes du premier bataillon de chasseurs à pied, détachés en grand'garde sous le commandement d'un sergent, étaient postés en tirailleurs, à petite distance les uns des autres, derrière une mince haie: le temps était bas; tout à coup, au fond du brouillard, débouche au galop de charge un régiment de dragons saxons. — « Eh bien? fait le sergent en consultant ses hommes d'un hochement de tête. — Qu'est-ce qu'a dit le commandant? répond le caporal. — Dame, il a dit qu'il fallait tenir! — Eh bien! s'il a dit de tenir, faut tenir!... » — Et ces vingt et un jeunes gens héroïques engagent un feu nourri contre les huit cents cavaliers. Le régiment allemand hésite, il ne sait pas à qui il a affaire, le colonel se lance en avant pour l'entraîner : « Oh! dit un des soldats (un enfant d'Eure-et-Loir); celui-là fait ses embarras, attends!... » il saute la haie, l'ajuste et le renverse mort. — Mais la charge est lancée à fond, les vingt et un soldats français n'ont pas même le temps de se réunir; ils sont sabrés, sans reculer d'un pied, et tombent tous, à leur place,

couverts de blessures. Sept furent relevés respirant encore, et celui qui semblait le moins abîmé portait sur la tête et sur les épaules onze coups de sabres. Ils avaient couché par terre huit chevaux et trente-deux hommes dont le colonel prince saxon.

Ceci peut s'appeler faire son devoir ; or j'ai cité le trait parce que la moitié de ces jeunes soldats étaient des enfants d'Eure-et-Loir et que l'un d'eux, Bretocq, est né et demeure en ce canton : ayant laissé sur le champ de bataille beaucoup de son sang et une forte partie de la boîte osseuse de son crâne, comme dit le rapport du chirurgien, il vient de recevoir son titre d'une pension annuelle de 365 francs.

Voici l'autre exemple :

C'était à la bataille de Gravelotte, à Rezonville, le 16 août 1870. A cette bataille, la plus terrible de notre époque, où le feu fut si intense, l'attaque si violente, que, comme nous disait un jour un officier supérieur, sauf le bruit du canon, tout se mouvait, luttait et mourait en silence; les blessés oubliaient de se plaindre, et les chevaux éventrés oubliaient leur dernier hennissement.

Le lieutenant-colonel Charles Guyot, du 32e de ligne, attaquait une position avec son régiment; un obus éclate et le renverse de son cheval : il se relève, ses hommes l'entourent. — « Soldat du 32e, dit-il au plus proche, je suis touché. » — Huit hommes sont détachés pour le conduire à l'ambulance. Arrivé en chancelant à la crête d'un fossé, il se retourne : le feu était si vif que le 32e de ligne qui avait d'abord gagné du terrain commençait à être ramené. Le colonel Guyot regarde, et la main sur sa blessure, il dit à ses hommes : — « Déposez-moi là, allez, on a besoin de vous. » Et les soldats retournèrent au feu; lui resta là; il y mourut. La bataille roula tout autour; son corps ne fut même pas retrouvé, et pour constater son décès il fallut une enquête dans laquelle nous avons puisé les détails que nous venons de donner; en déposant dans cette enquête, les soldats assurèrent que sa première blessure ne paraissait pas mortelle.

Cet homme qui s'arrêtait, blessé, sous le feu de l'ennemi, pour ne pas priver son régiment en détresse de quelques braves soldats, ce lieutenant-colonel, ancien élève de Saint-Cyr, décoré pour sa bravoure en Crimée et en Italie, avait 42 ans; il était dans une belle position de fortune et marié depuis deux mois.

Nogent-le-Roi, où il est né, se souviendra de lui comme d'un de ses plus glorieux enfants.

Quant à nous, nous n'avons pas seulement cité ces traits pour constater une qualité existante, la ténacité et le calme dans l'accomplissement du devoir, mais encore pour dire à la génération que nous élevons : Voilà des exemples, regarde et ne dégénère pas!

REVERDY.

5 juillet 1874.

L'ÉPOPÉE FRANÇAISE

EN ALLEMAGNE

AU MOYEN-AGE.

Quand un peuple se présente avec un commencement de poésie, une religion, des principes de politique et de morale, il est sur le seuil de la civilisation. Tels étaient, au moment de leur migration, ces Germains que l'on a longtemps appelés barbares parce qu'on les connaissait mal. Il ne leur manquait, en mettant le pied sur le sol couvert de ruines du vaste empire romain, qu'une culture générale qu'ils y trouvèrent et qu'ils s'approprièrent.

Charlemagne met la dernière main à l'invasion. Les incursions des Normands cessent dès qu'ils sont établis à demeure. Les peuples trouvent enfin le repos, la civilisation se fait jour, et avec elle la poésie qui en est le premier signe distinctif.

Or il y a au début de toute civilisation deux ordres de poésie : la poésie *populaire* ou poésie *naturelle*, et la poésie *artistique*. La première est la résultante de toutes les forces poétiques répandues chez le peuple entier. Elle est inconsciente et nécessaire; elle n'est ni inventée ni réfléchie, mais la matière en est ressentie par tout le monde. Elle est la vie même du peuple, se développant sans aucune influence étrangère. « C'est, dit Jacob Grimm, un livre vivant, plein d'histoire vraie, qu'on peut lire à chaque page, mais qu'on ne comprend jamais en entier. »

La poésie artistique est le résultat de la contemplation, du travail d'un poëte. Ce n'est plus la vie même, mais le reflet de

la vie du peuple dans l'âme d'un individu. Tout dans ce genre est individuel.

La poésie naturelle est représentée par les chanteurs ambulants qui voyagent de château en château, de contrée en contrée, d'un marché à l'autre. Ils ne demandent rien aux livres, ils prennent leurs sujets dans la tradition purement orale, ainsi qu'il nous est dit au début de nos grandes épopées du Moyen-Age.

Car l'épopée est toute la poésie populaire de cette époque. L'individualité du chanteur disparaît tout entière dans le poëme. Le *moi* ne se voit qu'au début : « J'ai entendu chanter et dire. » Le chanteur est le gardien d'un trésor qui n'appartient qu'au peuple. Il répète le plus exactement qu'il peut ce que la tradition lui a rapporté. Il ne veut ni émouvoir, ni surprendre, ni instruire, ni même chanter quelque chose de nouveau. Il n'est excité que par le plaisir de chanter ce qu'on a vu, et par le plaisir que ses auditeurs éprouvent à l'entendre.

Chez les Allemands du Moyen-Age, ce caractère n'appartient qu'aux *Nibelungen* et au poëme de *Gudrun*, vastes compilations formées, la première de quatre, la seconde de deux *cycles* différents.

Le sujet qui nous occupe appartient donc à la poésie artistique. Il comprend le cycle *Carlovingien*, celui du *saint Graal*, le cycle *breton* et le cycle *antique*.

Les Allemands appellent les trois premiers du nom de cycles *romantiques* (romantisch), et par cette désignation ils entendent les sujets venus des langues romanes ou néo-latines, du mot *romant*, qui signifiait dans le français populaire, *poëme, histoire, dit héroïque.*

CYCLE CARLOVINGIEN. — En France, les poëmes carlovingiens doivent, comme les Nibelungen en Allemagne, leur origine au récit de la lutte de deux races rivales, de deux civilisations en présence. Au Ve siècle, les Germains luttent sur le Danube et dans la Haute-Italie contre les Huns d'un côté, contre les Grecs du Bas-Empire de l'autre. Deux siècles plus tard, une autre lutte a lieu, et, comme la première, elle est consacrée par la victoire et vient grossir le trésor des traditions nationales. Cette lutte commencée en Gaule se termine en Espagne.

Voilà ce qui occupe nos premiers trouvères. La domination des Sarrasins refoulée au-delà des Pyrénées, voilà ce que la tradition anonyme, purement objective, pour parler comme les Allemands, déroule aux yeux des seigneurs féodaux comme à ceux des vilains, qui tous l'entendent avec plaisir, parce que le poëte leur peint dans ses vers ce qu'ils savent tous, et ce que leur orgueil national se plaît à entendre répéter.

Le cycle carlovingien change de caractère en passant chez les Allemands. Ce qui chez nous était poésie naturelle, anonyme comme la tradition qui avait perpétué de siècle en siècle le souvenir des fameux paladins et de leurs exploits, devient poésie artistique, individuelle en Allemand. Mais ici se place une question. Comment se fait-il que les Germains aient traduit ou imité nos poëmes, tandis que les Nibelungen nous sont restés étrangers? C'est que les Nibelungen sont essentiellement Germains par la religion, les mœurs, les actes et le caractère, pendant qu'au contraire les héros carlovingiens sont universels par le caractère chevaleresque qui les anime, par la société féodale à laquelle ils appartiennent, par la religion qui les console et les soutient.

Les sujets des poëmes des Nibelungen sont païens. Les héros sont ces farouches guerriers d'Odin qui meurent dans d'atroces souffrances, et chantent ces combats sans trève autre que les festins célébrés en compagnie des Ases, qui les attendent dans la Walhalla. Le christianisme pénètre plus tard en Germanie; l'Eglise, pour prévenir le retour du paganisme, veut en chasser tout souvenir, proscrit tout ce qui le rappelle, et bannit ainsi de la mémoire l'épopée purement germanique. Si nous considérons les poëmes français, nous voyons au contraire qu'ils devaient subsister et faire le tour de l'Europe. Les héros du cycle carlovingien sont chrétiens. Ils ont avec eux des ministres de leur religion qui les assistent dans leurs épreuves et les consolent dans leurs souffrances. Les anges descendent du ciel pour les guérir de leurs fatigues ou recueillir leurs âmes. Nous avons bien les mêmes combats grandioses et incessants, les coups d'épée aussi terribles que dans l'épopée allemande, mais la récompense espérée par les guerriers dans la vie future est d'un tout autre ordre. L'enseignement évangélique a transformé le caractère des paladins du grand empereur, bien qu'ils soient encore Germains.

Deux nouveaux éléments apparaissent encore dans l'épopée française ; la féodalité donne naissance à la chevalerie, et celle-ci amène à son tour le culte chaste et presque religieux que le chevalier voue à sa dame.

La France a la gloire d'avoir été en Europe le premier interprète des sentiments chevaleresques, mais on comprend sans peine que ses poëmes, qui étaient la vivante expression de sentiments européens, se soient répandus dans toute l'Europe, et qu'ils aient été traduits dans toutes les langues du Moyen-Age.

Tel a été le succès de la chanson de Roland. Remaniée plusieurs fois en français, elle fut traduite en latin, en espagnol, en italien, en anglo-saxon, en allemand et dans les langues scandinaves.

La version allemande de la chanson de Roland (Rolandslied, Roncevalschlacht) fut composée de 1173 à 1177 par le clerc[1] Conrad, qui vivait probablement en Bavière. Il entreprit ce travail à la prière de Henri le Lion, et se servit d'une traduction en latin du poëme français, peut-être de la chronique appelée *Faux Turpin*.

Le sujet est connu. Charlemagne pénètre avec ses armées jusqu'à Saragosse. Le roi païen, Marsille, conseillé par Blanscandis, lui envoie dire qu'il se soumet et accepte le baptême, dans l'espoir que les Francs s'en retourneront ensuite et qu'on les surprendra dans leur retraite. Tous les paladins veulent qu'on rejette la demande de Marsille. Le seul Genelun (Ganelon) propose de l'accueillir. On enverra un message au roi païen. Roland fait donner cette mission à son beau-père Genelun, lequel, lâche en face du danger qu'il doit courir, et déjà traître, jure dès lors de se venger de son beau-fils. Le traité est conclu. Au retour de l'armée, Roland, sur le conseil perfide de Genelun, reçoit le commandement de l'arrière-garde. Il est surpris à Roncevaux où il trouve la mort au milieu du désastre que l'on connaît.

Voilà la substance du Roland du clerc Conrad. Si le poëte allemand a suivi fidèlement le plan du poëme français, on ne peut néanmoins lui refuser les qualités de la forme. Il a su

[1] Je traduis ainsi le mot *Pfaffe*. Cette expression, qu'on traduit ordinairement par *curé*, a une signification bien plus étendue, et désigne tout homme portant l'habit religieux, et souvent même au Moyen-Age elle avait le sens de lettré (français, clerc).

transporter dans sa langue si souple, dont l'allemand moderne n'approche pas, toute l'originalité des tournures germaniques. Il débute par une invocation : « Créateur de toutes choses, Roi » des rois, souverain Juge et Prêtre, enseigne-moi toi-même ta » parole, mets sur mes lèvres ton histoire sacrée, afin que » j'évite le mensonge et que j'écrive la vérité sur un homme » que tu chérissais, que je dise comment il gagna le royaume » de Dieu. C'est Charles, l'empereur. Il est devant Dieu, car » avec l'aide du Seigneur il a dompté maint pays païen, et » il a honoré ainsi les chrétiens. »

La chanson de *Guillaume d'Orange* (Willehalm von Oranse) dépasse de beaucoup, en Allemand, la chanson de Roland quant à la forme. L'un des principaux poëtes de l'ère des Hohenstaufen, Wolfram d'Eschenbach, la traduisit sur un original français que lui avait procuré le landgrave de Thuringe. Cette traduction ne comprit d'abord que le milieu du poëme français. L'auteur rejetait donc volontairement le commencement, mais on ne sait pas s'il ne put ou ne voulut y ajouter la fin. L'intérêt quant au fond est médiocre, mais la forme est pleine de charme. Vers 1250, un poëte très-médiocre, Ulrich de Türheim, continua la traduction jusqu'à la fin du manuscrit français, et en 1265, Ulrich de la Türlin y joignit le commencement, d'une valeur encore moindre que la fin.

Un troisième poëme fut traduit en 1470 par Jean de Soest, maître de chapelle à la cour du Palatin du Rhin; c'est les *Enfants d'Aymon* (die Heimonskinder). Il y a dans cette tradition une force poétique peu commune, et c'est peut-être la raison pour laquelle elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous forme de roman dans les livres populaires tant allemands que français. C'est là le côté temporel de la légende de Charlemagne; c'est la lutte du roi contre ses vassaux, indice de l'époque à laquelle l'original a été composé. Mais les Allemands n'ont pas connu cet original, et le poëme de Jean de Soest n'est qu'une traduction insipide d'un poëme néerlandais.

CYCLE DU SAINT-GRAAL. — Le cycle carlovingien français appartenait à la poésie héroïque. Le Graal appartient à la poésie purement chevaleresque. Le sentiment qui domine dans cette légende est l'idéal de la chevalerie, c'est-à-dire la fidélité à la religion. Déjà l'antiquité païenne nous avait rapporté l'existence

des montagnes hindoues de *Cridavana* et de *Sitanta,* patrie de toute sagesse et de toute paix. Lorsque ce paradis fut de plus en plus oublié des générations qui suivirent, il resta parmi les peuples le souvenir d'un vase précieux, duquel les grâces des dieux découlaient et se répandaient sur l'humanité, comme le vase mystérieux des fêtes de Bacchus; ou bien encore un sanctuaire symbolique, comme celui de la Caaba à la Mecque. Ces traditions venues du paganisme touchèrent profondément l'esprit du Moyen-Age, et donnèrent naissance à une sorte de mythologie chrétienne, dont nous possédons l'expression dans la légende du Saint-Graal et de ses gardiens.

Le Graal est la coupe qui servit à Jésus-Christ pour célébrer sa dernière Pâque et instituer l'Eucharistie, et d'où découle son sang précieux qui a racheté le monde. Il devait passer des mains de Joseph d'Arimathie, qui l'apporta en Occident, dans celles des hommes les plus humbles et les plus braves, les plus purs et les plus chastes, mais personne ne fut digne de recevoir le dépôt sacré. C'est pourquoi des anges le retinrent constamment jusqu'à ce que *Titurel,* le fils légendaire d'un roi de France (ou prince d'Anjou) également légendaire, fût conduit par la sagesse divine à l'inaccessible *Montsalvat,* en Biscaye, où il bâtit le temple du Saint-Graal et fonda l'ordre des gardiens de ce temple, ou *Templistes,* allusion sensible à l'ordre des Templiers, qui furent au temps des Croisades l'idéal de l'héroïsme chrétien.

Une longue série de siècles voit briller le Saint-Graal en Occident, jusqu'à ce que, l'impiété des chrétiens occidentaux allant toujours croissant, les anges l'enlèvent avec le temple et le transportent dans le pays regardé par le Moyen-Age comme le siége de toutes les merveilles, dans le pays du prêtre Jean.

La légende du Saint-Graal fut accueillie en Allemagne avec beaucoup de sympathie. Le mysticisme qui forme le fond du génie allemand y trouvait un élément puissant de développement. Cependant, malgré l'extension qui lui a été donnée, la tradition pure du vase sacré n'a jamais été traitée d'une manière indépendante; elle a été mélangée avec un cycle qui a dû nécessairement lui être dans l'origine tout à fait étranger : la tradition bretonne du roi *Artus* et de la *Table-Ronde.* Du reste, les auteurs allemands n'ont fait en cela que se conformer aux originaux français qui leur ont servi de modèles.

CYCLE BRETON. — Un article intéressant de notre savant président, M. Merlet, publié l'année dernière dans les Mémoires de la Société, fait suffisamment connaître le sujet breton du cycle d'Artus ou Arthur, et nous dispense de revenir sur le même sujet. Nous ne nous occuperons donc ici que de l'imitation allemande des poëmes français.

Les poëmes d'Artus s'introduisirent en Allemagne dès le commencement du XIIIe siècle. Il est curieux de comparer entre eux ces poëmes, qui peuvent, suivant la manière dont ils ont été traités par les Allemands, donner la mesure du sérieux et de la légèreté, du degré de profondeur, de la capacité poétique ou du simple talent matériel du traducteur, autant de qualités ou de défauts qui se laissent voir à chaque instant.

Les uns s'élèvent presque au sublime ou nous font pénétrer dans les profondeurs les plus intimes de la vie humaine; les autres nous présentent de gracieuses descriptions et nous font ainsi complétement oublier le contenu maigre et pauvre de leurs poëmes; d'autres enfin sont absolument dépourvus de tout intérêt et ne sont, suivant l'expression de Gervinus, « que secs et ligneux, baroques et sans vigueur. »

Les héros les mieux célébrés du cycle d'Artus sont: *Perceval, Titurel, Lohengrin, Tristan, Iwein, Vigalois, Erec, Lancelot.* Tous ont, comme en français, leur poëme ou épisode particulier.

Les trois principaux poëmes allemands dans lesquels les deux cycles d'Artus et du Graal sont intimement mélangés sont *Parcival, Titurel* et *Lohengrin*, mais la liaison a lieu de telle sorte que le Saint-Graal en est l'objet principal, tandis que le cycle d'Artus n'intervient que pour fournir les contrastes, les épisodes et les figures secondaires.

L'auteur du Parcival, que nous avons déjà nommé quand nous avons parlé de Guillaume d'Orange, Wolfram, était chevalier et seigneur d'Eschenbach, aux environs d'Anspach. Il faisait partie du cercle de poëtes qui se réunit à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle à la cour brillante du libéral landgrave Hermann de Thuringe. La Wartburg, près d'Eisenach, fut la retraite où il composa ses lais et ses poëmes de Parcival et de Willehalm, le premier en 1204, le second en 1216. Il fut quelquefois obligé de quitter la cour du landgrave pour remplir ses devoirs féodaux envers le comte de Wertheim,

dont il était vassal ; mais dès qu'il avait satisfait à cette obligation, il revenait à la Wartburg. Ce n'est pas qu'il ressemblât à beaucoup de poëtes de son temps, qui recherchaient surtout la faveur et les libéralités des seigneurs ; il était désintéressé. Il n'a jamais rien dédié à personne, que son Parcival à une dame dont il espérait gagner l'amour, mais qui, d'après l'usage discret et délicat de cette époque, nous est restée inconnue. On ignore la date de la mort de Wolfram.

En s'emparant des deux traditions du Graal et d'Artus pour composer son Parcival, Wolfram voulait, non plus écrire l'épopée d'un peuple et de ses expéditions guerrières, de ses joies et de ses souffrances, mais il voulait rassembler dans son poëme tous les faits de l'esprit et de l'âme humaine, les souffrances et les joies de l'homme, les idées les plus élevées des choses divines et humaines. Il voulait montrer comment l'esprit religieux et l'esprit mondain combattent l'un contre l'autre, comment l'orgueil et l'humilité luttent entre eux dans le cœur de l'homme. C'est là l'objet du poëme qui porte le nom de Parcival.

Le Parcival de Wolfram ne peut entrer en comparaison dans la littérature allemande qu'avec le Faust de Gœthe. C'est un poëme psychologique, comme le Faust est un drame psychologique. Le dernier a l'avantage d'une action rapide, de faits plus frappants, de moments plus saisissants, mais l'épopée l'emporte en plénitude, en richesse du sujet, en développements plus faciles. Si le poëme de Wolfram court le danger d'enchevêtrer le fil de la narration et de le perdre quelquefois en un nœud gordien en apparence insoluble, de même le drame de Gœthe ne peut être saisi que par très-peu d'esprits spéciaux, si toutefois il peut l'être. Le Faust n'arrive pas jusqu'à la conclusion, parce que le poëte a peur de prononcer le dernier mot de sa pensée, tandis que le poëme épique poursuit toujours sa marche avec la conscience de la vérité, vérité chrétienne, victorieuse et éternelle. Le Faust est l'image fidèle et vraie d'une époque sceptique qui cherchait de toutes les forces d'une âme vigoureuse et énergique, mais nerveuse et surexcitée, et qui ne trouvait pas ; le Parcival est l'œuvre d'un siècle de foi qui avait cherché et trouvé, et était pleinement satisfait.

On voit par ce qui précède que le conte gallois de Pérédur, ou le Perceval français, ne devait, pour ainsi dire, fournir à

Wolfram que la charpente osseuse qu'il avait à revêtir de chair, et à laquelle il devait donner le nerf, le sang et le cœur. Pour le poëte allemand, la tradition d'Artus devient l'image de la vie mondaine, la tradition du Graal représente la vie spirituelle, croyante, éternelle. Parcival, placé entre les deux voies, est l'homme qui cherche, s'égare, tombe, renonce à Dieu et aux hommes en même temps; mais qui revient sur ses pas, dompte son orgueil par l'humilité, et arrive à la paix bienheureuse et à la possession du royaume spirituel.

Il ne faudrait cependant pas se figurer ce long poëme de 25,000 vers comme construit tout au long d'allégories, et prêchant à chaque page le mépris du monde, la condamnation du plaisir, l'abnégation de soi-même; la connaissance de l'esprit du XIIIe siècle ne permet pas de le supposer. C'est un enseignement mis en action et vivant, dont tous les exemples sont des héros réels.

Parcival, fils de Samuret, de la maison royale d'Anjou, et de Herzeloïde, de la famille des rois du Saint-Graal, est élevé par sa mère dans la forêt de Brezilian (Broch-allean, en celtique, forêt de la solitude) loin du monde, de peur qu'il ne connaisse un jour la vie guerrière, s'y passionne et soit tué comme son père. L'enfant tue un jour un oiseau avec un arc qu'il s'est fait lui-même, et comme il ne l'entend plus chanter, il pleure. Sa mère, pour le consoler, lui dit qu'elle va faire tuer les autres oiseaux, mais Parcival pleure plus fort et obtient qu'on laisse les pauvres créatures en paix. Alors la mère dit : « Comment » pourrais-je violer les commandements de Dieu? Faut-il que » les oiseaux perdent la paix par moi? — Oh! qu'est-ce que » Dieu? » demande l'enfant. — La pieuse mère répond : « Il est » plus lumineux que le jour; mais une fois il a pris une figure » d'homme. C'est à lui que tu dois t'adresser dans tes besoins, » car il est fidèle. Il y a aussi un infidèle, que nous appelons » l'hôte des enfers; il faut que tu éloignes de lui tes pensées, » et que tu te gardes bien de l'hésitation du doute. » A quelque temps de là trois chevaliers passent par la forêt. Parcival se figure que l'un d'eux est Dieu, et alors rien ne le retient plus auprès de sa mère, qui l'équipe, non comme un chevalier, mais comme un fou de cour. Il part donc en qualité de fou[1],

[1] L'expression allemande du Moyen-Age, *tumb*, signifiait simple, ingénu, naïf, et avait aussi le sens de chaste, pur. L'allemand moderne a le même mot, *dumm*, qui n'a plus que la signification de sot, stupide. (J Grimm.)

arrive à Nantes, à la cour du roi Artus, où, après avoir été accueilli avec des rires, il est bientôt remarqué pour ses qualités. Un vieux chevalier, Guarnamanz, fait son éducation chevaleresque.

Sa première action comme chevalier est la protection de la reine Conduiramur, qu'il délivre de ses prétendants et qu'il épouse ensuite. Il ne reste pas longtemps près d'elle : il part à l'aventure, poussé par le désir de trouver la vérité. Il demande l'hospitalité au hasard, et arrive un soir près d'un palais merveilleux où il entre. Il voit un vase resplendissant de lumière, porté par une reine de toute beauté. Le vase est déposé devant un roi blessé mortellement, mais qui ne peut mourir [1]. Tout le personnel du château pousse des cris de douleur. Par une porte entr'ouverte, Parcival voit un vieillard couché sur un lit de parade. Alors il ne se souvient plus du conseil de sa mère, et il reste volontairement dans le doute sur ce qu'il voit. Il part le lendemain sans avoir pris les informations qui auraient mis un terme à son voyage, sans savoir que le vieillard embaumé est son bisaïeul Titurel, que le roi blessé est son oncle Anfortas, que ses questions auraient délivré ce dernier de ces souffrances en lui permettant de mourir, sans savoir que la belle reine est la sœur de sa mère, sans savoir enfin que le vase mystérieux est le Saint-Graal, et qu'il a passé la nuit au château de Montsalvat. Sa sœur d'adoption, qu'il rencontre également sans la connaître, le maudit de ne s'être pas informé. Il ne connaît la vérité que longtemps après, lorsqu'il est venu pour la seconde fois à la cour d'Artus, où l'enchanteresse Kundric a empêché qu'il fût admis à la Table-Ronde.

Il erre pendant quatre ans encore, et, un vendredi saint, qu'il déshonore sans le savoir en portant les armes, il rencontre un chevalier qui le ramène à Dieu. Ce chevalier le conduit chez un de ses oncles, lequel lui découvre la faute qu'il a commise au palais du Saint-Graal, et lui apprend que c'est lui, Parcival, qui doit succéder à Anfortas. Parcival se remet donc en quête du Saint-Graal, mais il rencontre un autre chevalier qui cherche également le vase sacré; c'est Gawein, de la cour d'Artus. Un combat s'en suit. Gawein, vaincu, renonce au

[1] Anfortas a oublié sa dignité spirituelle pour l'amour terrestre, et il en a été puni. Dans un combat, il a été blessé par une lance empoisonnée, mais le roi du Graal ne doit pas mourir, et il souffre aussi longtemps qu'il n'a pas de successeur.

Graal et fait admettre cette fois Parcival à la Table-Ronde. Mais ce dernier n'y reste pas longtemps. Il retourne au Montsalvat, demande la cause des souffrances de son oncle, le délivre ainsi de ses tourments et devient roi du Saint-Graal.

C'est alors qu'il retrouve sa femme Conduiramur et ses deux fils jumeaux, dont le second, Kardeiss, lui succèdera dans ses biens temporels, et l'aîné, Loherangrin, sera roi du Saint-Graal après son père. A partir de ce moment, aucun chevalier du Saint-Graal ne doit permettre une seule question sur son origine. Loherangrin lui-même doit interdire cette question à sa femme, la duchesse de Brabant, et quand celle-ci viole la défense, son époux la quitte pour toujours.

Le poëme de Wolfram eut à subir dès son apparition une critique violente. Les contemporains ne pardonnaient pas au chevalier d'Eschenbach la richesse de son invention, son langage sérieux et sévère, et sa diction élevée, mais souvent obscure. Parmi les plus acharnés se trouvait Gottfried de Strasbourg, qui appelait Wolfram, sans toutefois le nommer, « un inventeur de contes étrangers et sauvages. » La raison avouée de cette antipathie était la diffusion du style, mais au fond on était profondément blessé des allures du moraliste, qui flétrissait les goûts mondains de son temps, et qu'on ne voulait pas comprendre.

Wolfram commença, outre le Parcival, un autre poëme sur la tradition du Saint-Graal. C'est le *Titurel,* ou plutôt *Tschionatulander* et *Sigune.* Cette narration n'a pas été achevée, et il n'en est resté que deux fragments incohérents, comprenant en tout soixante-dix strophes de sept vers. Plus tard, en 1270, Albert de Scharfenberg reprit le même sujet en usurpant le nom de Wolfram d'Eschenbach. Malheureusement le continuateur sacrifiait au goût de son époque, et tombait dans ces allégories à perte de vue qui sont le fond de notre *Roman de la Rose* et de la plupart des productions de la fin du XIIIe et du XIVe siècle.

Le troisième poëme appartenant à la tradition du Saint-Graal est *Lohengrin.* On l'a également attribué à Wolfram, mais avec moins de raison que le *Titurel rajeuni* de Albert de Scharfenberg. Il est écrit en strophes des *Meistersœnger,* tandis que Wolfram emploie la strophe des *Nibelungen.* C'est un fouillis

d'histoire véritable très-maladroitement enchevêtrée des faits et aventures de Lohengrin, fils de Parcival, une espèce d'appendice au Parcival de Wolfram, dont les derniers traits sont développés outre mesure.

Le poëme débute par le tournoi poétique de la Wartburg, accompagne Lohengrin avec sa femme, la duchesse de Brabant, dans les guerres allemandes et dans d'autres expéditions dues à l'imagination la plus étrange, et se termine au moment où le héros abandonne sa femme, séparation que celle-ci a provoquée par sa question irréfléchie.

Malgré son originalité singulière, le Lohengrin n'est pas dépourvu de traits ingénieux. Une chose remarquable, c'est qu'à la tradition du Graal se rattache celle d'une race de héros venue de la mer, et personnifiée ici dans un cygne[1]. Tous les sujets que les Allemands ont traités renferment plus ou moins incidemment cette tradition, qui est commune aux Danois, aux Angles, aux Franconiens et aux Guelfes. Elle s'est glissée dans la tradition bretonne; nous la retrouverons encore dans le cycle antique.

Les poëmes qui appartiennent exclusivement à la légende d'Artus, sans contact avec la légende du Saint-Graal, sont *Tristan* et *Isolde* de Gottfried de Strasbourg; *Erec* et *Iwein* de Hartmann d'Aué; *Wigalois* de Wirnt de Grafenberg.

Le sujet de Tristan et Isolde est si connu que nous le passons sous silence pour ne nous occuper que du poëte.

Il règne entre Wolfram d'Eschenbach et Gottfried de Strasbourg, quant à la forme et à la matière, quant aux sentiments et au langage, quant aux tendances et aux développements, un contraste si frappant, qu'on a peine à reconnaître en eux deux poëtes de la même époque. Tous deux ont un point commun: ils traitent les traditions celtiques qui leur sont venues par l'intermédiaire du français; mais, tandis que l'un s'applique à ne présenter à ses auditeurs que des exemples de morale, de fidélité, d'honneur, de pudeur et de chasteté, l'autre subit l'influence de la légèreté, de la frivolité qui régnaient alors dans la société française. Gottfried peint le mépris de la foi conjugale,

[1] C'est dans une barque remorquée par un cygne que Lohengrin va demander en mariage la duchesse de Brabant.

et ce mépris va jusqu'à un tel point qu'on ne peut le trouver porté à un aussi haut degré dans aucune composition française moderne, quelle qu'elle puisse être. Tel est le sujet de Tristan et Isolde. Wolfram retraçait l'amour de la vérité et des choses spirituelles. Gottfried n'a en vue que l'amour terrestre qu'il décrit en traits d'une vérité frappante. Son but, dit-il, est l'amour (der Minne Ziel).

Quant à la forme, autant Wolfram est grave, sévère et souvent obscur, autant Gottfried est clair, brillant et facile; les images gaies, les descriptions riantes nous frappent à chaque pas, et nous trouvons surtout des considérations charmantes sur la surveillance maladroite qui pèse sur les femmes, considérations avec lesquelles s'allie de la manière la plus habile la louange la plus délicate de la femme.

Gottfried laissa son œuvre inachevée. Il eut deux continuateurs, Ulrich de Türheim, qui marche brièvement vers la conclusion, et Henri de Freiberg, qui, bien que s'inspirant dans une certaine mesure du talent de Gottfried, ne l'atteint cependant pas à beaucoup près.

Les plus complets des poëmes écrits après celui de Gottfried sont l'*Erec* et l'*Iwein* de Hartmann d'Aué. Le premier fut composé vers 1190 et se ressent beaucoup de l'influence immédiate de la tradition celtique, dont il a la raideur et le goût d'aventure. *Iwein, ou le Chevalier au Lion* l'emporte beaucoup sur *Erec*. Ce poëme date de 1204. L'exposition est réfléchie et habile, les qualités de la narration nous attirent au point que nous ne pouvons nous défendre de l'intérêt que seule la matière du poëme ne pourrait pas nous inspirer. Hartmann avait pour modèle le *Chevalier au Lyon* de Chrestien de Troyes.

Nous terminerons par la simple indication des poëmes du cycle breton que nous n'avons pas encore nommés. Ce sont le *Wigalois, ou le Chevalier à la Roue*, de Wirnt de Grafenberg (1212), lequel copie, plus encore qu'il n'imite, certains passages de Wolfram et de Gottfried; *Lancelot du Lac*, de Ulrich de Zazichoven, sans lien d'ensemble et sans attrait; la recension ou compilation des histoires d'Artus et de la Table-Ronde, composée vers 1220 par Henri de la Türlin sous le

nom d'*Aventiure Krone;* les passages les plus saillants malgré leur faiblesse sont *Wigamur* ou le *Chevalier à l'Aigle*, et *Gabriel de Muntavel* ou le *Chevalier au Chevreau*, qui appartiennent au milieu du XIIIe siècle.

Le souvenir du cycle breton se maintint parmi les classes élevées de l'Allemagne pendant plusieurs siècles en une faveur extraordinaire. Cela s'explique par l'honneur que chacun rendait intérieurement aux héros de la Table-Ronde, vrais modèles de chevalerie. Comme témoignage de ce culte chevaleresque, nous trouvons encore au XVIe siècle les prénoms de Parcival, Wigamur, Wigalois donnés sur les fonts baptismaux aux fils de chevaliers. La raison de ce fait est que la vie chevaleresque, quoique venant de l'étranger, s'introduisit en Allemagne en un temps où les esprits s'intéressaient à tout ce qui touchait leur état, leur en enseignait les devoirs, et leur proposait des exemples à imiter.

Cycle antique. — Le quatrième cycle qui nous reste à examiner est le cycle antique, qui comprend les traditions de la guerre de Troie, d'Enée et d'Alexandre le Grand. Les poëmes qui le constituent ont été composés depuis le dernier quart du XIIe siècle jusqu'à la fin du XIIIe. Ils ont tous un trait qui leur est commun, c'est qu'ils décrivent l'ancien monde, les combats sous les murs de Troie, les voyages d'Enée, les expéditions du conquérant macédonien, non pas comme Homère, Virgile et Quinte-Curce nous les ont présentés, mais ils les revêtent de formes tout à fait allemandes. Hector n'est plus un Troyen; Achille n'est plus un Grec; Turnus n'est pas un Italiote. Tous agissent et parlent comme des héros allemands des temps chevaleresques. Alexandre n'est pas non plus l'Alexandre de l'histoire, mais bien un roi allemand à la tête d'armées allemandes.

Il ne faudrait pas s'étonner de ce fait. Le poëme d'Enée seul aurait pu être inspiré par l'Enéide de Virgile. Le Moyen-Age ne connaissait ni Homère ni les historiens grecs, ou plutôt regardait le premier comme un imposteur. On puisait au contraire avec confiance dans les ouvrages de Darès le Phrygien et de Dictys de Crète. Le premier est un prêtre troyen, cité par Homère. Il avait, disait-on, écrit l'histoire des malheurs de sa patrie. Dictys, soldat d'Idoménée, l'avait racontée également,

et son ouvrage, découvert au temps de Néron dans un tremblement de terre, était la contre-partie de celui de Darès. On avait le pour et le contre, et on refaisait l'histoire, en comparant, ou plutôt en arrangeant d'une façon plus ou moins étrange les deux ouvrages. Tous deux avaient supprimé la partie mythologique de l'Iliade; ils laissaient donc le champ libre à la mythologie chrétienne du Moyen-Age. La tradition d'Alexandre n'était composée que d'éléments partie orientaux, persans ou juifs, partie chrétiens.

Du reste, quiconque aurait parlé de vérité historique à un homme du XIIIe siècle, l'aurait plongé dans un profond étonnement. Nous vivons dans une époque de critique, et nous cherchons à nous pénétrer de l'esprit des peuples antiques aux dépens de notre propre originalité. Au Moyen-Age, à une époque de foi et d'enthousiasme, le poëte saisissait avec vivacité ce qui se présentait à sa pensée et fournissait un thème à son imagination, parce qu'il ne voyait pas autre chose et qu'il était constamment sous le charme de l'illusion. Et cela est tellement vrai, qu'il n'y a réellement qu'à introduire dans les poëmes dont nous parlons des noms allemands quelconques, au lieu de ceux d'Enée, de Turnus, etc., pour avoir sous les yeux un poëme entièrement allemand. Il n'y a sous ce rapport entre la guerre de Troie et l'Enéide d'un côté, et les poëmes bretons de l'autre, aucune différence essentielle.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'esprit allemand du Moyen-Age ne rejette aucun élément étranger, mais il se l'approprie, et l'habille à sa fantaisie. Le peuple allemand était encore le peuple envahisseur et conquérant, mais il portait son esprit de conquête non plus sur le domaine militaire, mais bien sur le terrain de l'intelligence. Il y a bien toujours entre le peuple conquérant et le peuple conquis des détails qui pèchent contre l'harmonie, et ce défaut ne peut se réparer que si le vainqueur donne au vaincu quelque chose en compensation de ce qu'il lui a pris, que si le vainqueur accepte d'un autre côté quelque chose en échange de ce qu'il a imposé au vaincu. Or ceci ne peut avoir lieu, dans le domaine de la poésie, que si le peuple qui s'approprie les éléments étrangers se les incorpore entièrement, leur confère le droit de cité, tout en leur laissant un certain cachet d'originalité primitive. C'est le cas du cycle qui nous occupe. Un certain nombre de poëmes sont devenus tout

à fait allemands par la forme, tandis que d'autres ne sont que de grossiers travestissements.

Le poëme d'Alexandre est sans contredit le meilleur de tous ceux qui appartiennent au cycle antique. Il fut composé vers 1170 ou 1180 et porte le nom d'un certain *clerc Lamprecht*. Mais ce nom qui se trouve au commencement du poëme d'Alexandre, ne nous fixe pas sur l'auteur. Peut-être est-ce simplement la traduction du nom du poëte français, *Lambert li Cors* ou *le Court*, de Châteaudun, né au commencement du XII[e] siècle. Dans ce cas le nom du poëte allemand serait inconnu, mais l'exposition et surtout la conclusion du poëme nous montrent qu'il était ecclésiastique comme Lambert li Cors [1].

La légende d'Alexandre, ce conquérant qui, le premier, ouvrit à l'Occident les portes de l'Orient et fraya ainsi plus que tout autre le chemin au christianisme, s'était répandue partout. Des traditions persanes, traduites au XI[e] siècle sous le nom de Callisthène par Siméon Seth, grand-maître de la garde-robe de l'empereur Michel Ducas, avaient répandu son nom et le récit de ses exploits fabuleux. Ce *Pseudo-Callisthène* n'était que la compilation des récits merveilleux d'après lesquels Quinte Curce lui-même avait composé son livre, ou plutôt son roman. Le Moyen-Age, s'ouvrant par une immense migration à laquelle succédèrent bientôt les croisades, présentait des traits analogues aux expéditions macédoniennes, et la légende fut refaite d'éléments occidentaux. Ce que les Croisés avaient découvert ou pressenti, ce qui avait frappé leur imagination, comme les pays des merveilles, les navigations pleines d'événements grandioses, et même le paradis terrestre, tout cela fut mis par les Français sur le compte d'Alexandre, et de là cette légende ainsi constituée pénétra en Allemagne. Une œuvre surtout, qui

[1] Les Allemands eux-mêmes ne revendiquent point franchement le clerc Lamprecht. Gervinus n'affirme rien à son sujet; Vilmar, que personne ne pourrait soupçonner de partialité envers la France, exprime à ce sujet un doute presque significatif en faveur du poëte français, et M. Vischer, dans son cours professé dans l'hiver de 1869-1870 à l'école polytechnique de Stuttgart, penche vers la même opinion. Nous ne pouvons donc pas affirmer, comme le fait M. Bossert (*Les Origines de l'Epopée germanique*), que le poëme d'Alexandre ait pour auteur un Allemand du nom de *curé Lamprecht*. Lamprecht traduit exactement le nom de Lambert. Une aussi parfaite coïncidence de noms et de conditions entre le modèle et l'imitateur nous paraît trop rigoureuse pour être admise entièrement.

n'est pas encore bien connue aujourd'hui, paraît avoir servi de lien entre la France et l'Allemagne, ou peut-être même de source primitive aux poëmes français; c'est un fragment d'*Aubry de Besançon* (Alberich von Bisenzûn)[1].

Le poëme allemand de Lamprecht ou Lambert est écrit en moyen-bas-allemand. Le style est un peu lourd, le développement est quelquefois rude et même sec, et se rapproche par là de l'ancienne poésie populaire allemande, de façon à rappeler la poésie d'*allitération* d'*Hildebrand* ou de *Beowulf*. Ces traits, l'original français de Lambert ou d'Aubry ne pouvait les communiquer à l'imitation allemande. Nous mentionnerons entre autres ce passage d'un combat contre les Perses : « Alexandre » combat avec un courage furieux, — ainsi que fait l'ours » colère — quand les chiens l'arrêtent; — ceux qu'il peut » saisir avec ses griffes, — c'est sur ceux-là qu'il exerce sa » fureur[2]. »

L'Alexandre allemand a de commun avec le français la correspondance que tous deux prêtent au roi macédonien et à Aristote, correspondance où le conquérant raconte à son maître les merveilles dont il a été témoin. La lettre la plus remarquable est celle où il dépeint la forêt habitée par les fils de l'été. La belle saison se passe et « les fleurs toutes se flé» trirent — les belles vierges moururent — les arbres per» dirent leurs feuilles — les fontaines leurs ondes — les petits » oiseaux leur chant. — Toutes les joies s'en allèrent[3]. »

Les grandes pensées ne manquent pas non plus. *Tout n'est que vanité*, telle est la pensée d'Aubry de Besançon, et le

[1] Vilmar, 13e édition, p. 159 — . . . . . Auf dieses Original berufen sich deutsche und franzoesische Dichter in gleicher Weise. — Un fragment d'Albéric de Besançon d'une centaine de vers, a été retrouvé récemment et publié par K. Bartsch dans sa *Chrestomathie de l'ancien français*. Leipzig, 1866.

[2] Ficht Alexander mit grimmigem Muth;
Wie der zornige Bær thut,
Wenn ihn die Hunde bestehen;
Die er mit den Klauen mag fangen,
An denen ræchet er seinen Zorn.

[3] Die Blumen alle verdarben;
Die schœnen Mægdlein starben;
Ihr Laub die Bæume liessen,
Die Brunnen all ihr Fliessen,
Die Vœgelein ihr Singen.
Die Freuden all zergiengen.

poëte allemand la redit. Alexandre a conquis le monde, possédé toutes les richesses de l'Inde, et que lui reste-t-il? « Sept » pieds de terre, — comme au plus pauvre de tous les » hommes[1]. »

Il est à regretter que le meilleur historien de la littérature allemande, Gervinus, ait exagéré les éloges qu'il donne au poëme d'Alexandre et qu'il se soit ainsi attiré de toutes parts des critiques violentes et des contradictions. Malgré cela, il est impossible de nier que le poëme attribué à Lamprecht et la chanson de Roland soient les deux meilleurs qui aient précédé l'époque de Wolfram d'Eschenbach et de Gottfried de Strasbourg.

Le XIII[e] siècle a repris la légende d'Alexandre avec Ulrich d'Eschenbach, qui n'a de commun que le nom avec Wolfram, et Rodolphe d'Ems. Leurs poëmes tombent souvent dans le burlesque et sont complétement dépourvus de goût. L'allégorie commence à y tenir une assez grande place, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire en parlant du *Titurel nouveau.*

Nous arrivons maintenant au père de la poésie haut allemande moyenne, *Henri de Veldekîn,* qui composa vers les années 1184 à 1188 son poëme d'Enée. Il n'a jamais connu le poëme de Virgile et il travailla sur l'Enéide de Benoît de Sainte-Maure. Son mérite est d'avoir donné à son ouvrage, qui ne devait être qu'un poëme de cour, le ton de la poésie chevaleresque, genre dans lequel ont excellé après lui, ainsi que nous l'avons déjà dit, Wolfram et Gottfried. Henri de Veldekîn fut le maître d'*Hartmann d'Aué* et de *Conrad de Würzbourg.* Il fut donc chef d'école. « Il greffa, dit Gottfried de Strasbourg, le » premier rameau sur l'arbre de la poésie allemande, et de ce » rameau sont sorties des branches, sur lesquelles les maîtres » les plus habiles ont cueilli les fleurs de leur art. »

Nous voyons par ces paroles que les Allemands se sont livrés, ainsi que leurs modèles français, à la critique des ouvrages qui avaient paru avant eux. Henri de Veldekîn est évidemment pour Gottfried le maître par excellence, tandis que Wolfram, « l'inventeur de contes sauvages et étrangers »,

[1] Erde sieben Schuhe lang
Wie dem alleræmsten Mann.

s'éloignait pour lui de la voie à suivre. Nous pouvons rapprocher sa critique de celle des trouvères français, peu charitables pour leurs émules, quand ils disent :

» Ces trovéors bâtards font contes abaisser [1], »

ou bien encore, exprimant à leur manière l'*odi profanum* du poëte latin :

« Or s'en aillent de tous mestiers,
» Se il n'est clers ou chevaliers ;
» Car autant peuvent écouter
» Comme les ânes au harper [2]. »

Henri de Veldekin commença son ouvrage pour la comtesse de Clèves. Le jour du mariage de la belle comtesse, il lui présenta son manuscrit encore inachevé, qu'il ne put recouvrer que quatre ans plus tard, lorsqu'il arriva à la Wartburg. Le duc Henri de Schwarzbourg le lui retint pendant ces quatre années. Les ornements du style, la facilité d'exposition, la pureté de la langue, la justesse du mètre, la régularité et la sonorité des rimes, sont, non l'invention, mais la découverte, la trouvaille de Henri de Veldekin. Il exprima ce qui, depuis longtemps, existait ignoré, comme le fit plus tard Martin Opitz au début de la période classique allemande moderne. Comme Opitz, comme Malherbe en France, Henri de Veldekin n'était ni un génie poétique, ni un créateur ; il avait du talent, savait trouver le mot propre, et donner à sa pensée l'expression juste et convenable.

La naïveté et le bon sens sont les qualités de Henri de Veldekin dans son Enéide (*Eneit*). On chercherait en vain chez lui les grands caractères, comme la constance et l'héroïsme que Virgile donne à Enée. Comme exemple frappant de naïveté, Vilmar cite un dialogue entre Lavinie et sa mère. C'est un enseignement sur l'amour (*Minne*), sentiment qui commence à s'introduire dans l'épopée chevaleresque, et qui dominera dans la poésie de cour des *Minnesœnger*.

La guerre de Troie a donné à l'Allemagne un nombre considérable de poëmes, dont les uns se sont conservés et dont

[1] Lambert li Cors (Alexandre le Grand).
[2] L'auteur anonyme du Roman de Thèbes.

un plus grand nombre peut-être s'est perdu. Nous n'en citerons que deux. Le premier est le *Liet von Troye* de Herbort, hessois, né à Fritzlar. Il appartient au commencement du XIII[e] siècle, et a également Benoît de Sainte-Maure comme modèle. L'auteur eut, comme beaucoup d'autres, à se louer de l'hospitalière cour de Thuringe. Toutefois, son œuvre a conservé de l'époque du clerc Conrad et du clerc Lambert quelques traits et un certain goût populaire qui n'étaient plus soufferts à la Wartburg. La langue, la rime, la coupe du vers, n'ont pas la pureté qui régnait alors chez les poëtes du premier ordre. La langue surtout a un cachet bas-hessois qui flotte d'une manière incertaine entre le haut et le bas-allemand.

Il en est tout autrement du second poëme sur la guerre de Troie. L'auteur est Conrad de Würzbourg. Ce poëte, mort en 1287 à Bâle, clôt la période classique allemande du Moyen-Age. L'élégance de la langue, la sonorité du vers, la plénitude de la diction, sont arrivées à leur perfection chez lui comme chez son modèle probable Gottfried de Strasbourg. Il est vrai que ces qualités sont quelquefois nécessaires, que des phrases sonores et des rimes riches doivent suppléer au manque d'idées. La guerre de Troie n'est pas du reste le meilleur ouvrage de Conrad de Würzbourg, qui ne possède ses qualités pleines et entières que dans les légendes des Saints et dans la poésie lyrique.

Après Conrad de Würzbourg la poésie épique tombe dans l'allégorie et s'y perd tout entière. Un nombre infini de rhapsodies apparaît et règne jusqu'au temps de la Réforme, sans qu'on puisse trouver un seul ouvrage qui vaille la peine d'être lu.

Telle a été au Moyen-Age l'influence de la littérature française sur la littérature allemande. On a pu voir par le modeste exposé qui précède que notre pays, dès qu'il a commencé à vivre, d'une vie intellectuelle propre, a été comme le foyer d'où sont parties les étincelles qui ont embrasé l'Europe entière. La France a joué depuis qu'elle existe un rôle immense au milieu des pays voisins. Ce rôle, elle l'a joué au Moyen-Age en politique par les Croisades et les expéditions militaires qui signalent le règne des Capets; elle l'a joué dans le domaine de la poésie en inspirant les littératures voisines; elle l'a joué enfin dans toutes les parties de la civilisation. C'est la France

qui a régné sur l'érudition scolastique par l'Université de Paris et ses docteurs ; c'est elle qui a créé cet art appelé si improprement gothique, et qui, la première, a élevé ces magnifiques cathédrales, dont le style hardi représente en quelque sorte les aspirations vers la Divinité d'une âme fermement croyante [1].

[1] Wilhelm Lübke : *Histoire du style gothique*, cours professé à Stuttgart en 1870.

F. LEGRAND.



NOTICE

SUR LES

ANCIENS REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL

DE NOGENT-LE-ROI.

En faisant quelques recherches qui m'étaient personnelles, sur les registres de l'état-civil de la paroisse Saint-Sulpice de Nogent-le-Roi, j'ai remarqué un très-grand nombre d'actes intéressants pour l'histoire de notre petite ville; j'ai vu là de nobles noms retentissants alors, oubliés et disparus aujourd'hui; j'ai constaté combien ce charmant pays avait été visité par d'illustres personnages dont l'histoire a consacré la mémoire et les vertus; j'ai reconnu combien cette famille Bautru, qui a possédé la terre et seigneurie de Nogent-le-Roi de 1628 à 1747, avait rendu de services, combien elle était bonne et généreuse; grâce à elle, notre église, bijou d'architecture gothique, restée inachevée par la mort de Louis de Brézé, son fondateur, dont je suis heureux de rappeler le nom ici, a été terminée autant qu'il était possible de le faire alors, et les armoiries conservées aux clefs de ses voûtes, notamment dans sa curieuse et intéressante voûte de bois, sont là pour l'attester. Combien ces grands seigneurs étaient aimés et chéris de la population nogentaise? Ils étaient parrains et marraines d'une quantité d'enfants, et leur amour pour le pays ne s'est éteint qu'avec leur dernier souffle. Ils ont voulu reposer, après leur

mort, au milieu de leurs bons habitants de Nogent; voici les actes qui constatent la réalisation de ce suprême désir :

« Le lundi huitième jour d'octobre 1668, ont été inhumés » dans la cave [1] sous le chœur, les corps de haut et puissant » seigneur messire Nicolas de Bautru, chevalier comte de » Nogent, marquis du Tremblay-le-Vicomte, conseiller du Roy » en ses conseils, gouverneur des ville et château de Dourdan, » capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté, et de haute et » puissante dame, dame Marie Coullon, sa femme, suivant » leurs intentions passées par leurs testaments, lesquels corps » furent apportés ce jourd'hui de la ville de Paris, du couvent » des Carmes Déchaussés, près leur hôtel, où ils avaient été mis » en dépôt depuis leurs décès jusqu'à ce jour : cette inhumation » faite par moi, vicaire soussigné, en présence des témoins » suivants : Buisson, Bidault, Graffard, bailly dud. Nogent, » Moreau. »

Service pour Armand de Bautru.

« Le 24e jour de novembre 1672, a été fait dans notre église » le service de feu messire Armand de Bautru, comte de » Nogent, qui fut tué d'un coup de mousquetade et ensuite » enseveli dans les eaux du Rhin, le jour de la Trinité der- » nière 12 juin 1672, allant faire la guerre aux Hollandois pour » les armées du Roy : son corps est enterré à Zulphen dans la » principale église de ce lieu, ayant été retrouvé le dixe jour » après sa mort, et ensuite ayant été repesché puis inhumé et » honoré d'une oraison funèbre. C'est ce même jour, 12 juin, » que Monsieur le duc de Longueville, M. le marquis de Vuitry, » furent mis à mort par les Hollandais, et M. le prince blessé » au service de mondit sieur le Roy. »

C'est à l'occasion de ces inhumations que fut peinte la ceinture d'armoiries découverte lors de la restauration intérieure de l'église et dont il ne reste que deux fragments conservés sur ma demande.

Ces nobles personnages, couchés dans leurs tombes, dormaient ainsi à l'ombre du blason de leurs aïeux.

J'ai aussi remarqué un grand nombre d'actes d'abjuration, ce

[1] L'ouverture de ce caveau a été fermée lors du dallage, il y a environ 60 ans.

qui prouve combien le protestantisme avait fait de prosélytes dans nos contrées.

J'insère ici dans son entier la relation d'un service pour une nouvelle convertie, qui m'a paru digne d'intérêt.

« Le mardy 17e jour de juin 1687, a été fait ici un service très-
» solennel pour le repos de l'âme de feue Madame la comtesse
» de Lauzun, mère de Madame la comtesse de Nogent, dame
» de ce lieu : par le malheur de sa naissance elle avait passé
» toute sa vie dans la profession du calvinisme, non sans un
» grand chagrin de ses parens catholiques à qui l'aveuglement
» de cette brebis égarée estoit fort sensible; mais enfin la grâce
» de Dieu, le souverain maître des cœurs, l'ayant touchée,
» elle s'est convertie sur la fin de ses jours et est rentrée dans
» le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Le zèle
» ardent de Madame la comtesse de Nogent, sa fille, et les
» soins et fortes applications des Révérends Pères de la Chaize
» et Bourdaloue, savants Jésuites, qui se sont chargés de l'ins-
» truire et de combattre ses faux préjugés dont elle estoit en-
» têtée, ont beaucoup contribué à sa conversion. Après cet
» heureux retour elle est morte ayant plus de 80 ans, estant
» munie des sacrements de l'Eglise, qu'elle a reçus avec beau-
» coup de piété et avec de visibles marques de prédestination;
» ce service s'est fait gratis par l'Eglise et fabrique de céans
» pour honorer la mémoire de cette illustre défuncte. (Signé) :
» L. Boucher. »

Ces abjurations étaient quelquefois peu sincères, et au moment de la mort il fallait tout le zèle de notre clergé pour maintenir ces nouveaux convertis dans l'orthodoxie catholique.

Voici à l'appui un curieux acte d'inhumation.

« Le lundy 17 avril 1687, a esté inhumé dans le cimetière de
» céans, Marie du Thuilé, fille et soy et jouissante de ses
» droits, nouvelle catholique, quoyqu'elle eût abjuré l'an passé;
» se voyant bien malade, elle a fort balancé sur le party qu'elle
» prendroit, ne sachant si elle devoit mourir dans la religion
» prétendue réformée qu'elle avoit suivie longues années par le
» malheur de sa naissance, ou si elle devoit se rendre aux
» douces semonces des catholiques qui s'étoient donné la peine
» de l'instruire et qui la poussoient vivement de se convertir.
» Tantôt elle paraissoit d'accord avec nous, d'autre fois elle

» s'opiniastroit jusqu'à dire que tout ce qu'elle avoit fait n'étoit
» que par force et par grimace, et qu'elle ne vouloit voir ny
» prestre ny moine; ces paroles nous faisoient craindre qu'elle
» voulût mourir dans l'hérésie qu'elle avoit abjuré, car enfin
» *Res est solliciti plena timoris amor*; mais enfin tout à coup
» la grâce de Dieu venant à rompre dans son cœur un enchan-
» tement si funeste, elle a demandé les sacrements, et après
» les avoir reçus et avoir baisé et adoré la croix, elle a expiré
» et rendu son âme à Dieu, âgée de 45 ans. »

J'ai approuvé les ordonnances qui interdisaient les inhumations dans les églises, car la nôtre est un véritable cimetière; il n'y a pas d'endroit où une sépulture n'ait eu lieu et je me suis demandé comment un dallage était possible avec un pareil bouleversement du sol.

Toutes ces inhumations sont parfaitement indiquées dans les actes de décès : chapelles N.-D.-de-Pitié, Saint-Jacques, Saint-Hubert, Saint-Joseph, Saint-Nicolas, Sainte-Barbe, Saint-Christophe, Saint-Côme et Saint-Damien; autels Saint-Jean, Sainte-Barbe, de la Trinité, des Trois-Roys, Saint-Loys, Sainte-Anne, Saint-Jehan, devant le Crucifix, le Benoistier, le Pilier-Neuf, le premier Pilier, le deuxième Pilier de la nef, le banc des Pauvres, la Porte du cimetière, le Pilier du banc aux Gagiers, la Croix du Pilier, la grande Tombe, etc., etc.

J'ai constaté aussi combien le patriotisme était vivace chez nos pères et quelle était sa puissance à Nogent-le-Roi. Nos victoires, nos événements politiques, rien n'y était oublié; après les remerciements à Dieu, la population se livrait à la joie et au plaisir.

Je copie textuellement la mention d'une de ces cérémonies dont plusieurs sont longuement détaillées.

« Le dimanche 23e jour de juillet 1690, conformément à
» l'ordre du Roi qui nous avoit été envoyé le jour précédent
» par M. le duc de Clèves (ou quelque gouverneur de l'est de
» la France), nous chantâmes dans notre église d'une façon fort
» solennelle et magistralement le *Te Deum*, en action de grâces
» et pour remercier Dieu, qui est le Dieu des batailles, de la
» grande et mémorable victoire que Sa Majesté remporta le
» premier de ce mois près de Fleurus, non loin de Maubeuge,
» sur les Espagnols, Walons, Flamands, Anglais, Allemands

» et Hollandois, tous ennemis ligués contre nous. A ce *Te* » *Deum*, MM. du Clergé assistoient en chappes, MM. de la » Justice en habits de cérémonie, et la plupart de nos habitants » en posture martiale: après cela on alluma un grand feu de joie » dans le superbe hyppodrôme du château, et pendant que ce » feu brûla, deux belles compagnies de bourgeois qui étoient » sous les armes firent leur décharge en bon ordre, ce que fit » aussi la compagnie des cadets, je veux dire une troupe de » petits garçons de 7, 8 et 9 ans qui étoient dans une conte- » nance fière et étant armés de fusils, de pistolets et d'épées, » sembloient être de petits Césars; toutes ces compagnies ayant » défilé en bon ordre, après avoir joué de l'épée, de la pique » et de l'étendard, sous un capitaine qui, conformément à son » nom, inspiroit la joie, chacun se retira chez soi au bruit du » canon, des tambours, criant vive le Roy! »

Voici maintenant un document d'un autre ordre, où je trouve la date précise de la construction de la tour des cloches.

« Le dimanche 17e jour d'avril 1611, a été enterré Noël » Jehanne, boulanger, dedans ladite église, près l'entrée de la » porte, entre le premier pilier, lequel a donné 40 écus sols » pour faire sonner midi tous les jours; lesquels 40 écus ont » été employés pour aider à faire la tour qui est commencée à » mettre les cloches. »

Les bénédictions de cloches se renouvelaient assez souvent. J'ai puisé à la même source la relation d'une de ces cérémonies intéressante à cause des personnes qui y figurent, personnes choisies dans la noblesse du pays.

« Le 2 janvier 1689, premier dimanche de l'année, s'est » faite la cérémonie de la bénédiction de nos trois grosses » cloches, qui ont été nommées, la plus grosse Dominique, » par M. le marquis de Biron et par Mme de Serrant, fille » de M. le marquis de Vaubrun; M. le marquis de Biron » représenté par M. d'Argeville, gentilhomme, demeurant à » Brichanteau; Mme de Serrant par dame Elizabeth du Visan, » femme de M. de Challiot, gentilhomme, demeurant à Nogent; » la seconde a été nommée Louise par M. le comte de Nogent, » représenté par M. de Scanavin, gentilhomme Gênois, officier » du Roy, et par Mme la marquise de Biron, sœur de M. le » comte de Nogent, représentée par Mme Charlotte de Challiot;

» la troisième a été nommée Nicolle par M. le chevallier de
» Nogent, représenté par M. de Challiot, gentilhomme, et par
» Mme la comtesse de Nogent, représentée par Mme de Sca-
» navin. »

La naissance d'enfants extraordinaires était également mentionnée, en voici un exemple pris au hasard :

« Le mardi 19e jour d'août 1687 a été baptizé Jean, fils de
» Charles Baudouin, marchand tailleur d'habits, et de Fran-
» çoise Chevallier, ses père et mère..... »

En marge de cet acte est écrit :

« Cet enfant est venu au monde, monstrueux, sans distinction
» de narines, sans lèvres et sans gensives supérieures, ayant
» une excroissance de chair soubs le nez qui représente un
» trèfle, le nez fort écrasé et la bouche fort grande. »

Le nom de la famille Pannard qui m'est tombé sous les yeux, en fouillant ces respectables registres, a singulièrement éveillé ma curiosité, et je suis heureux en terminant d'établir d'une manière certaine que Courville ne doit qu'au plus grand des hasards l'honneur d'avoir vu naître le poëte Pannard. Pannard est bien né à Courville, ainsi que cela a été constaté par notre honorable confrère M. Lefèvre, mais de parents habitant Nogent-le-Roi et pendant une visite que ses père et mère faisaient à leur famille qui habitait Courville.

L'acte de naissance d'une sœur aînée de Pannard prouve irrévocablement tous ces faits.

« Le dimanche 16 mai 1688 ont été suppléées les cérémonies
» du baptême de l'enfant de François Pannard [1], marchant, et
» de Henriette Guyard, ses père et mère; l'enfant ayant été
» baptisé au logis, par permission de Monseigneur l'évêque de
» Chartres, par M. Bouchet, ancien curé de Nogent, ledit en-
» fant ayant été nommé Henriette-Françoise; le parrain a été
» François Pannard, marchand, demeurant à Courville, grand-
» père de ladite enfant, qui a signé; la marraine Henriette
» Chevillard, grand-mère de ladite enfant, laquelle a aussi
» signé cette mention avec moi, suivant l'ordonnance. »

D'autres actes concernant cette famille existent et prouvent bien le domicile de la famille Pannard.

[1] Tous les biographes ne mettent qu'un *n* dans le nom de notre poëte.

Nogent-le-Roi peut donc presque revendiquer l'honneur fait à Courville, car Pannard a été élevé à Nogent-le-Roi et c'est là qu'il a dû étudier et acquérir les connaissances qui ont fait de lui le propagateur du Vaudeville et de la Chanson en France.

J'ai été très-prolixe, j'ai abusé de votre patience, pardonnez, Mesdames et Messieurs, pardonnez à l'antiquaire, pardonnez au philosophe; quand il explore le passé, quand il en parle, il oublie le présent.....

A. GILLARD.

Dans la notice que l'on vient de lire, notre confrère a envisagé le côté sérieux des registres de l'état-civil de Nogent-le-Roi; il a voulu nous montrer les enseignements qu'on pouvait en tirer au point de vue de l'histoire, soit générale de la France, soit particulière de la paroisse; mais à côté du sérieux il y a le pittoresque; à côté de l'histoire d'un pays ou d'une paroisse, il y a l'histoire des individus : nous allons, si vous le voulez bien, compléter, à ce point de vue intime, l'examen de quelques-uns des registres de Nogent-le-Roi.

La période que nous avons à parcourir s'étend de 1676 à 1695, à peine vingt ans. Le rédacteur des actes de l'état-civil est, pendant cette période, Laurent Bouchet, d'abord curé de Saint-Sulpice de Nogent-le-Roi, puis habitué dans cette église jusqu'au 15 décembre 1695, jour de son décès. Comme nous allons le voir, ce n'était point un prêtre sans littérature : loin de là, il en avait, ou du moins il en faisait peut-être un peu trop. La mode était alors aux oraisons funèbres : les chefs-d'œuvre immortels de Bossuet et de Fléchier avaient tenté tous les ecclésiastiques, tous ceux qui se piquaient de bien dire. Le 19 août 1683, à un service solennel célébré dans l'église de Nogent pour le repos de l'âme de la reine Marie-Thérèse, Laurent Bouchet prononça l'oraison funèbre de cette princesse : c'est lui-même qui nous l'apprend, et il

ajoute : « Comme il y avoit fort longtemps qu'on n'avoit faict
» icy d'oraison funèbre, la nouveauté de ce spectacle a attiré
» en ce lieu un grand concours de peuple comme aussy d'ec-
» clésiastiques et de nobles des environs, dont on a tâché de
» contenter la curiosité aussy bien que le zelle et la ferveur. Le
» subjet du discours fut de faire voir que l'auguste deffuncte
» avoit dignement rempli tous les devoirs de la piété chres-
» tienne envers Dieu, envers le prochain et envers soy-
» mesme. »

Cette courte notice nous apprend bien peu de chose sur le talent de Laurent Bouchet; mais nous sommes plus heureux ailleurs. Le 31 janvier 1690, on célébra un service pour le repos de l'âme de Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres; notre ancien curé fut chargé de prononcer une oraison funèbre du prélat, et il nous a lui-même laissé l'analyse, et donné le texte même de quelques passages de son discours. Ecoutez et jugez. « L'oraison funèbre, écrit donc Laurent Bouchet, a été
» faicte par L. B., ancien curé de Nogent-le-Roy, qui a fait voir
» que feu messire Ferdinand de Neufville a rempli glorieuse-
» ment tous les devoirs de l'épiscopat, suivant ces parolles de
» saint Paul : *Imple ministerium tuum,* et cela par rapport à
» Dieu comme prêtre, par rapport au prochain par la charité,
» par rapport à soy-mesme par le soin qu'il a eu de son salut
» en bastissant un grand et fameux séminaire, où, à perpétuité
» et jusqu'à la fin du monde, on priera Dieu pour luy et on
» formera de bons ecclésiastiques, de bons soubsdiacres, de
» bons diacres, de bons prêtres qui, dans la suitte du temps,
» pourront utillement remplir les cures vacantes du diocèze et
» rompre le pain de la parolle de Dieu en faveur de ceux qui
» en seront affamez. Au reste, les grands biens qu'il a faict
» aux pauvres et à ses domestiques, vivant et mourant, font
» assez congnoistre que la libéralité estoit sa vertu, que ses
» mains, comme celles de l'espoux du Cantique, estoient
» toutes pleines d'hyacinthes, c'est-à-dire de dons et de pré-
» sens. On s'est particulièrement attaché à faire voir le grand
» bien que feu Mgr Ferdinand de Neufville a procuré à tout le
» diocèze de Chartres par l'érection et fondation dudit fameux
» séminaire de Beaulieu, où sa mémoire ne mourra point et où
» la gloire de son nom passera de siècle en siècle avec honneur
» jusqu'à la postérité la plus reculée, *in memoria æterna erit*

» *Justus*. En effet, un séminaire ecclésiastique est une salle
» d'escrime où on apprend la françonnade, je veux dire où on
» apprend et à attaquer et à se deffendre, à se deffendre des
» ennemis visibles et invisibles qui nous environnent, et à atta-
» quer le diable, le monde et la chair, qui, par toutes voyes
» possibles, s'efforcent de nous perdre par leur ruze et par
» leur malice. Qu'est-ce qu'un séminaire? C'est un beau jardin
» rempli de toutes sortes de fleurs : on y voit la rose de la
» charité, le lys de la pureté, la violette de l'humilité, le
» ligustre de la contemplation, le soulcy de la pensée de l'éter-
» nité, et on se dit à soy-mesme *annos æternos in mente*
» *habui*. Qu'est-ce qu'un séminaire? C'est une écolle de vertu
» où on apprend de jour en jour la pratique de toutes sortes
» de bonnes œuvres, afin d'éclairer toute l'Eglize par son bon
» exemple. Qu'est-ce qu'un séminaire? C'est une ruche spiri-
» tuelle où les abeilles mystérieuses composent le miel déli-
» cieux de la véritable dévotion. Enfin qu'est-ce qu'un sémi-
» naire? C'est une boutique de parfumerie, d'où il ne sort que
» des parfums et de bonnes odeurs de ceux qui se renferment
» en ce saint lieu, qui se font un honneur et un plaisir d'estre
» la bonne odeur de Jésus-Christ, affin de pouvoir dire avec
» saint Paul : *Christi bonus odor sumus*. Vous voyez donc par
» là, que toute la postérité chartraine se sentira pour jamais
» très-obligée à l'illustre Ferdinand de Neufville de luy avoir
» basti un lieu saint pour y honorer Dieu et pour y faire des
» retraictes et des exercices spirituels. Mais parce que les plus
» saints ont encore besoin des prières des fidelles, nous allons
» offrir à Dieu le redoutable sacrifice de la messe pour le repos
» de son âme. »

Et tandis que Paris et la Cour applaudissaient aux oraisons funèbres de la reine d'Angleterre et de la duchesse d'Orléans, nos bons bourgeois de Nogent se pâmaient d'aise devant la ruche spirituelle et la boutique de parfumerie de leur ancien curé; non pas que Laurent Bouchet fût dépourvu de science et de littérature : le peu qu'il nous a laissé nous prouve qu'il connaissait à fond les auteurs profanes comme les textes sacrés; mais le goût n'était pas encore formé en province, et si, à Paris, la langue française était arrivée à cette perfection qui n'a jamais été atteinte depuis, chez nous, nous en étions encore au galimatias et au pathos des Ronsard, des du Bellay et des Jodelle.

L'abbé Cotin, le Trissotin de Molière, avait une bien autre popularité que Racine et que Boileau, et c'était sur cet exemple que se modelaient Laurent Bouchet à Nogent, et Jacques Anctin à Chartres.

Marc Guyard de la Mairie, sieur de Sainte-Joie, hameau de la commune de Saint-Lucien, aujourd'hui détruit, est un des paroissiens favoris du bon curé, et il ne doit cette préférence « qu'à son nom qui inspirait la joie », rien qu'à l'entendre prononcer. Le jeu de mots, le calembour, comme on l'appelle aujourd'hui, était fort recherché à cette époque : cet abus de l'esprit, signe de l'enfance ou de la vieillesse des individus comme des peuples, était pratiqué avec bonheur par Laurent Bouchet : « Le 20 janvier 1686, a esté inhumé dans le cime-
» tière de céans Pierre Grégoire, aagé de 15 ans ou environ,
» mort d'accident, s'estant tué par la cheute d'une beste asine
» qui, passant sur le pont de l'Hostel-Dieu, l'a jetté rudement
» contre une pierre qui luy a faict perdre aussitost la parolle et
» la vie.

» Ainssy notre mortelle vie
» De mille malheurs est suivie;
» Ainssy dans Nogent, non dans Pierre,
» Une pierre a faict mourrir Pierre,
» Desjà travaillé de la pierre. »

« Le mercredy 26 février 1687, a esté inhumé dans le cime-
» tière de céans Pierre Pifray, fils de Jacques Pifray, dit *Lal-*
» *louette*, portefaix, aagé de 5 ans.

» Par une soudaine retraicte
» Qu'autrement nous appelons mort,
» Piffray, cette innocente allouette,
» Vers le ciel a pris son essor. »

« Le mercredy 29e décembre 1688, a esté inhumé dans le
» cimetière de céans Guillaume Desloges, fils de François Des-
» loges, charpentier, et de Françoise Laisné, aagé de 6 ans et
» quelques mois.

» Desloges fut icy logé
» Dans un de nos faubourgs, non au port de Pirée;
» Mais la Parque l'a délogé
» Pour le loger dans l'Empirée.
» Plaize à Dieu qui nous a forgez
» Qu'en délogeant d'icy nous soyons là logez. »

» Le mardy 2e jour d'aoust 1690, a esté inhumée à Lormoye
» Elizabeth Lancé, aagée de 52 ans, femme de Nicolas Gazinet,
» faisant commerce de draperie et ayant cy-devant tenu la
» ferme du Péage de Nogent.

» Tel est nostre pèlerinage :
» Cette femme, ayant nuit et jour
» Fait jadis payer le péage,
» Le péage paye à son tour.
» A ce mesme destin la Parque
» Nous embarquera dans sa barque.

Comme on le voit, les comparaisons mythologiques abondent sous la plume de notre curé. Ainsi que nous l'avons fait remarquer, il s'était nourri de la littérature latine, et il était de l'école des poëtes du commencement du XVIe siècle : aussi trouvons-nous souvent de ses souvenirs classiques. « Le 1er
» jour d'octobre 1688, a esté inhumé dans le cimetière de
» céans Mathurin Boileau, dit *Ferremouche*, aagé de 68 ans.
» Il avoit une voix de Stentor, c'est-à-dire d'une prodigieuse
» étendue et d'une surprenante élévation. Il avoit d'ailleurs
» une barbe semblable à celle de ce fameux barbon dont
» l'illustre Balzac a faict une agréable peinture, et dont a parlé
» Virgile en son Enéide, quand il dit :

» Olli ingens barba reluxit
» Nidoremque ambusta dedit. »

Ailleurs, Laurent Bouchet célèbre les victoires de Louis XIV et lui applique « ces belles paroles que Claudian adressoit au-
» trefois au saint empereur Théodoze :

» O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris
» Æolus armatos acies, cui militat æther,
» Et conjurati veniunt ad classica venti. »

Je ne veux pas abuser de votre patience en continuant ces citations que je pourrais facilement multiplier : mais par ces quelques extraits et par ceux que vous a déjà fournis M. Gillard, vous pouvez juger que l'étude des anciens registres de l'état-civil n'est pas aussi dénuée d'intérêt à bien des points de vue qu'on pourrait le croire généralement. A côté des leçons de

style et d'histoire, on y rencontre aussi fréquemment des préceptes de saine et de profonde philosophie. « Le mardy 12
» juillet 1689, a esté inhumée dans le cimetière de cette église
» Gillette Bourdon, veufve de feu Jacques Basset, vivant vigne-
» ron et portefaix, âgée de 75 ans. A ses funérailles ont assisté
» le nommé Langlois, baugeur, et fort peu d'autres, car

» *Cum moritur dives, concurrunt undique cives;*
» *Cum moritur pauper, vix unus adesse videtur.* »

Le 16 mars 1688, eut lieu la conversion de Gédéon Carrière, dit *la Grange*, soldat dauphinois, de la compagnie de Valade, du régiment de Bresse. « Ce perfide chrestien et faux converti,
» au lieu de recognoistre les grâces qu'il avoit receues du Ciel et
» les charitables soins que l'on avoit pris pour le disposer au
» baptême et à l'absolution de l'hérésie, tourna bientost ca-
» saque et fit cognoistre par ses juremens, blasphêmes, frip-
» poneries, débauches et manières d'agir hérétiques qu'il n'es-
» toit ny chrestien quant aux mœurs, ny orthodoxe quant à la
» créance. Mais enfin, comme Dieu s'irrite contre le pécheur
» hyppocrite qui profane les sacremens et fait d'infidelles ser-
» mens, ce malheureux qui s'estoit moqué de Dieu, de l'Église,
» du Roy, de nostre clergé, de toute la ville qui avoit tesmoi-
» gné beaucoup de joye à sa conversion, faisant servir la reli-
» gion à son intérêt, comme un élève de Machiavel, déserta
» laschement, *Deo sic volente*, et estant pris, subit la peine
» des déserteurs, eut le nez tronqué, les oreilles coupées, les
» joues flestries d'un fer chaud, et quelques temps après fut
» pendu : tant il est vray que des méchans et des scélérats qui
» abusent des bontez de Dieu *finis erit funis ; sequitur nocentes*
» *a tergo Deus.* »

« Le samedy 29 de décembre 1685, a esté inhumée dans
» cette églize Michelle Guérin, fille de Gilles Guérin et de
» Michelle Courtois. L'innocente est morte le jour des Inno-
» cens et a quitté la terre pour en aller grossir le nombre et
» solemniser la feste dans le ciel avec ses semblables. Si la
» mort a manqué de courtoisie envers la petite Guérin, l'es-
» poux des Vierges n'a pas manqué de charité envers elle,
» l'ayant de bonne heure affranchie des ordures du siècle et
» placée dans un thrône de gloire, où, pour jamais, dans la

» compagnie des Anges et dans la Société des Saints, elle
» pourra dire avec l'espouse des Cantiques : *Dilectus meus*
» *mihi et ego illi; inter ubera mea commorabitur.* »

Laurent Bouchet fut inhumé le 16 décembre 1695 dans le chœur de l'église de Nogent-le-Roi. On peut lui appliquer le portrait qu'il faisait lui-même de son successeur : « Il estoit » d'une conversation affable, d'un esprit brillant, d'une mé- » moire heureuse, charitable envers les pauvres, compatissant » aux affections des misérables, bon ami, deffendant le droict » des veufves et des orphelins, pardonnant librement les in- » jures, porté à soutenir le canonial et à travailler à la décora- » tion de la maison de Dieu. »

LUCIEN MERLET.

4 novembre 1874.



NOTICE

SUR

LAURENT BOUCHET

ET SES POÉSIES.

(1618-1695)

Tantost serviteur, tantost maistre,
Tantost laïque, tantost prestre.
L. BOUCHET.

Après la communication faite à la séance de la *Société Archéologique,* le 5 novembre dernier, au sujet de Me Laurent Bouchet, curé de Nogent-le-Roi, vers la fin du XVIIe siècle, nous nous croyons autorisé à dire deux mots, touchant la biographie de ce poëte inconnu, nous réservant d'offrir, plus tard, une étude complète sur cet auteur si fécond en écrits de tout genre, tels que Théologie, Sermons, Histoire et Poésies diverses.

Laurent Bouchet naquit à Paris en 1618. Son père, avocat au Parlement, exerçait la profession de Procureur de la Cour: il mourut jeune [1] et abandonna l'éducation de son fils aux soins

[1] Il fut inhumé, en 1623, dans l'église du Saint-Sépulcre, à Paris; sa tombe joignait une des portes du chœur: celle de son épouse se voyait dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, sous la voûte du Jubé; elle décéda le 22 août 1662. Son fils composa à son sujet deux épitaphes. Voy. t. II, p. 174 des *Poésies Chrétiennes*, manuscrits conservés à la Biblioth. de Chartres, no 539.

de sa mère, Marguerite Raoul, qui lui fit donner, de bonne heure, une solide instruction. Voici comment notre poëte s'exprime en vers, à ce sujet.

Ma bonne et vertueuse mère,
Après le décès de mon père,
Père qui n'estoit point malin,
Et me laissa jeune orphelin,
Dans un âge docile et tendre,
Eut grand soin de me faire apprendre
Ce que doibt savoir un Chrestien,
Pour estre, un jour, homme de bien.

(T. III, p. 793.)

Ce fut au Séminaire de Saint-Nicolas de cette ville qu'il apprit son alphabet et fit sa première éducation, sous la direction de savants ecclésiastiques. Au Collége de Montaigu, il commença l'étude du latin, ensuite il fit ses humanités chez les Pères Jésuites, qui, en raison de ses progrès étonnants, lui accordèrent le titre classique d'*Empereur !* Ce titre lui inspira la tirade suivante :

Que, sans vanter, j'eus l'honneur,
De me voir nommer *Empereur!*
Ce qui me donna plus de joye
Que si j'avois conquesté Troye,
Ou pris, par mille hazards,
La belle ville des Césars.....

Laurent Bouchet reconnaît qu'il eut, dans ces divers établissements, de dignes et savants professeurs; il fait l'éloge des Pères Saulmon, Chastelain, Grandin, Berthelot et Longuet [1], ce dernier était redouté pour sa sévérité à imposer des corrections, sévérité que l'écolier flétrit de la sorte :

Le correcteur, cet homme impitoyable,
Bourreau qui fessoit comme un diable :
J'ai toujours eu le bonheur,
D'éviter ce vilain Monsieur.....

[1] « Le Père Longuet estoit un homme dur et sévère qui ne pardonnoit » point; il me montra en troisième et en seconde classe, et, soubz luy, je fus » deux fois *Empereur* et disputay, deux mois durant, contre M. le Prince d'Har- » court, qui ne me put vaincre. » (Vol. G. *Verbo* GENS DE BIEN.)

Il composa en vers le portrait de chacun de ses maîtres, qu'il désigne par leurs noms particuliers : ainsi M. Le Grand avait cheveux et barbe noirs [1]. C'était un homme d'esprit dont l'aspect imposant imprimait le respect. Il paraît, du reste, qu'il n'était pas tendre envers ses élèves, s'il faut s'en rapporter au jugement de notre poëte.

Car Madame Sévérité
Estoit toujours à son costé,
Aussi manioit-il les verges
Plus souvent qu'un trousseau d'hesperges,
Et faisoit jouer le bouleau,
Comme à peu près fait le bourreau.....

Voici comment il peint, ensuite, un autre de ses maîtres pour lequel il avait beaucoup d'estime :

Père Membrun estoit membru
D'ailleurs, trappu, fessu, ventru.....

Notre auteur avait été élève de la Sorbonne pendant trois années, où il reçut les leçons de notre digne et savant évêque, Jacques Lescot, pour lequel il était plein de déférence et de vénération. Laurent Bouchet rime son portrait de la sorte :

J'eus encore pour professeur,
Un grand et fameux Confesseur
De la Cardinale Eminence,
Jacques Lescot dont la prestence
Imprimoit un certain respect [2];
Une gravité Catonique
Ornoit sa face séraphique,
Et son mérite sans égal
Dessus le thrône Episcopal
Enfin le plaça sans jactance,
Et l'éleva sans résistance.

[1] Dans un autre volume nous avons trouvé : « M. Le Grand, grand homme » noiraut, qui avoit quelque choze de redoutable sur la face, il escrivoit fort » bien : c'est lui qui m'a montré à escrire; il fouettoit les garsons, et sa femme » les filles, falloit marcher droit et faire son devoir auprès de luy. » C'était à cette époque le mode particulier d'inculquer l'instruction aux enfants.

[2] « M. Lescot, docteur et professeur de Sorbonne, est mort évesque de » Chartres; on faisoit une foule étrange en Sorbonne pour entendre ses ex- » plications, car sa gravité et sa barbe soustenoient bien son éloquence, on ne » le voyoit jamais rire. » (Vol. G. *Verbo* GRAVES ILLUSTRES.)

C'est sous ces dignes précepteurs
Que le Ciel a formé mes mœurs..... [1]

Bouchet, n'étant encore que sous-diacre, prononça, à l'âge de vingt-trois ans, son premier Sermon dans l'église de Valenton (Seine-et-Oise); c'était en l'année 1641 [2]. Par la protection d'un de ses parents, et âgé seulement de quatorze ans, il avait obtenu le bénéfice de la chapelle Saint-André, dans la paroisse de Saint-Marcel-lez-Paris, et, en l'année 1643, à la prière des Chanoines de cette collégiale, il prononça dans cette église, l'Oraison funèbre du roi Louis XIII; puis, en 1645, Mgr Estienne Caulet, évêque de Pamiers, l'emmena dans son diocèse et lui donna la direction de la cure de Tarascon-sur-Ariége, près des Pyrénées, où il exerça jusqu'à la fin de l'année 1646; il fut ensuite aumônier de Charles Vialar, évêque d'Avranches, qui le pourvut de la cure de Naftel. Après avoir dirigé cette paroisse pendant quinze mois, il la résigna entre les mains du prélat. Puis, à la protection de M. de La Barde, évêque de Saint-Brieuc et par ordre de Gaston de Bourbon, fils de France, il fut pourvu d'un canonicat en la collégiale de Saint-Aubin, à Crespy-en-Valois, et garda ce bénéfice seulement pendant cinq ans. Esprit inquiet, d'humeur vagabonde, Bouchet est toujours à la recherche de l'inconnu; malgré ses hautes protections et son assiduité dans les meilleurs hôtels et chez les grands de la Cour, il ne parvint jamais à obtenir un riche bénéfice ecclésiastique, ou une grasse sinécure. Quoique prédicateur zélé, il n'obtint même jamais qu'un renom ordinaire. Il s'était adonné, de bonne heure, à la prédication, aussi nous a-t-il laissé un nombre considérable de Sermons, sur toutes sortes de sujets, composés à l'occasion des principales fêtes de l'Eglise. Notre auteur était Maître-ès-arts et Bachelier en Théologie. Notre but n'est pas d'entrer, pour le moment, dans

[1] Le cardinal de Richelieu avait choisi pour son confesseur Jacques Lescot, docteur en Sorbonne, là où il professa l'Ecriture-Sainte et la Théologie; son mérite le fit nommer au Conseil d'Etat, et ensuite, par l'intermédiaire du Cardinal, à l'Evêché de Chartres (1643-1656).

[2] Les manuscrits cotés nos 540 et 541 *bis* contiennent une suite de Sermons prêchés en divers lieux et surtout dans les Monastères de Religieuses, pendant les années 1642 à 1652, et le volume 541 *ter* est intitulé : *Entretiens de Théologie morale faicts à Saint-Lazare aux ordinands chez les Pères de la Mission, le 10 février et jours suivants en l'année 1655.*

l'examen des vingt-trois volumes in-folio sortis de sa main, et, pour la plupart autographes, lesquels contiennent ses Prônes, ni dans celui des dix-huit autres volumes, également manuscrits, qui traitent, particulièrement, des questions de morale, de sciences et d'histoire naturelle, sorte d'Encyclopédie alphabétique qu'il composa à Nogent-le-Roi [1], de 1675 à 1688. Six volumes, faisant partie de cette dernière catégorie, ont été égarés ou perdus. Sur le titre d'un de ses volumes de Sermons se lit : *Laurentius Bouchet humillimus peccator Ecclesiæ Novigentinæ senior parochus anno a salutifera Incarnatione 1687,* etc. Les volumes dont il s'agit, tous in-folio et bien reliés, se voient déposés à la Bibliothèque de Chartres, entre les nos 535 à 542.

Parmi les œuvres inédites du même auteur, lesquelles nous avions commencé à analyser, il y a vingt ans, ce qui fixa plus particulièrement notre attention, ce furent trois volumes également in-folio, et conservés dans la même Bibliothèque, sous le no 539 : ils ont pour titre « *Poésies Chrétiennes* » de Laurent Bouchet, XVIIe siècle; ce titre est un peu décevant. Chacun des volumes se compose d'environ neuf cents pages d'une bonne écriture, et écrits de la main de l'auteur. Ces poésies semblent avoir été composées de 1650 à 1694, c'est-à-dire jusqu'au décès de l'écrivain arrivé le 15 décembre 1695.

Laurent Bouchet, tant par son talent oratoire que par quelques protections de hauts personnages, obtint un vicariat dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, et fut nommé Confesseur des Nourrices de la Cour; c'est à cette époque qu'il dit, parlant de Marie-Louise d'Orléans, reine d'Espagne : « Je » luy ay appris à faire le signe de la Croix et donné quelques » instructions Chrestiennes. » Notre auteur, esprit fantasque et singulier, se trouva un peu mêlé aux partisans de la Fronde, son caractère souple et enjoué et sa grande facilité pour la versification le faisait recevoir dans les meilleurs hôtels des personnages de la Cour. En l'année 1652, ne sachant pas trop

[1] Chacun de ces derniers volumes est désigné par une lettre de l'alphabet, nous recommandons surtout dans le volume G. *Verbo* GENS DE BIEN, une suite fort curieuse de noms de personnages de toutes les conditions, que L. Bouchet aurait connus et dont il fait le portrait caractéristique en peu de lignes. C'est dans cette suite de volumes *Encyclopédiques*, ainsi que dans les trois volumes de *Poésies*, que se trouvent les parties intéressantes à étudier de l'œuvre littéraire de Laurent Bouchet.

quel maitre il devait choisir, il prit la résolution d'aller, comme missionnaire, prêcher les peuples sauvages à Cayenne [1]. Mais le cardinal Bagni, nonce du Pape en France depuis dix années, lui écrivit au moment de s'embarquer, pour le prier de renoncer à son projet d'apostolat à l'étranger et de revenir à Paris. Cette lettre ayant peut-être été décachetée, Bouchet qui était en partance dans la rade du Havre-de-Grâce, sur le vaisseau destiné à l'emmener avec trois autres personnes qui étaient avec lui, avant qu'il eût définitivement résolu de débarquer et de rester en France, fut incarcéré, ainsi que ses compagnons de voyage, et plusieurs fois menacés de mort et d'être jetés à l'eau. Heureusement pour lui, il était dans les bonnes grâces de Mme la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, encore revêtue alors d'une puissance. Aussi, elle envoya l'ordre précis, au gouverneur du Havre, ainsi qu'au marquis de Royville, amiral de la flotte, de faire relâcher Bouchet et ses amis. On l'accusait d'avoir obéi au Pape en accédant à l'invitation du cardinal Bagni, de rester en France.

Il ne fut appelé à diriger la cure de Nogent-le-Roi, qu'après avoir occupé celle de Villecresnes, où il avait été nommé en 1667, après son retour de Rome, par Hardoin de Pierrefixe, archevêque de Paris, par la permutation qu'il fit de celle de Villecresnes (Seine-et-Oise), avec le curé Thomas, et prit possession de la paroisse de Nogent, le 14 décembre 1670. Il déclare que, lors de son installation, le nombre d'habitants de sa nouvelle cure en y comprenant le hameau de Vaubrun, était de 1,360 habitants.

Il fit imprimer les écrits poétiques suivants : En 1653, *Explication sur le Tableau du May, représentant saint Paul arrivant en l'Isle de Malthe, présenté à la Vierge en l'Eglise N.-D. de Paris, le 1er mai 1653, avec un Sonnet et une prière à la Vierge pour le Roy*, par L. Bouchet, prestre. (Jacq. le Comte), in-4° [2]. Puis : *Sonnets sur les principales festes de la Vierge et sur quelques autres sujets de piété, comme aussi quelques Stances et Cantiques spirituels.* (Paris, N. Jolybois, 1666),

[1] Le Roi ayant fait don à l'abbé de Marivaux, de l'île de Cayenne, afin de la coloniser, celui-ci devait y conduire six cents hommes, ainsi que plusieurs missionnaires, mais en s'embarquant sur la Seine devant le palais des Tuileries, l'abbé de Marivaux tomba dans le fleuve, en présence de Bouchet, et se noya.

[2] Voy. *Poésies Chrét.*, t. I, p. 276 et 277, ces pièces de vers manuscrites.

in-4°. Puis encore : *La Cresche de Jésus-Christ visitée par des Bergers, et Cantiques spirituels sur la Naissance et Enfance du Verbe incarné.* (Paris, Nicolas Jolybois, 1666 et 1671), in-4° [1]. C'est après avoir édité ces quelques essais poétiques, qu'une sorte de passion pour la versification semble s'être emparée de lui. Nous le voyons se mettre en rapport avec Loret, l'auteur de LA MVSE HISTORIQVE [2], sorte de Gazette burlesque en vers, formant trois volumes, écrite de l'année 1651 à 1665, et dédiée à Mlle de Longueville. Dans ce curieux recueil, l'auteur dit, en Préface, d'une manière assez ingénue : « Quelques judi-
» cieux ont toutefois assuré que ma manière de versifier est
» différente de celle de M. Scarron, génie agréable et divertis-
» sant et qui, certainement, mérite d'être nommé l'Apollon
» des François, en ce genre d'écrire. C'est un admirable origi-
» nal que plusieurs beaux-esprits ont imité avec succès, mais
» dont la Muse, aussi bien que la mienne, a pourtant excité
» d'assez misérables copistes; au reste, je ne suis pas Gram-
» mairien, et j'écris avec beaucoup de précipitation et de né-
» gligence. » A l'exemple du drôlatique rimeur Loret [3], notre curé de Nogent-le-Roi fait de petits vers, surtout dans le genre badin et burlesque; les registres d'état-civil de sa paroisse se ressentent également de sa verve poétique, par quelques rimes, imitant des calembours ou jeux de mots, touchant les noms des paroissiens qui y figurent; il y intercala aussi quelques sujets de morale. Ses rimes ne sont pas riches et la poésie fait généralement défaut, mais la tournure est facile et généralement enjouée. On remarque aussi un certain nombre de pièces en vers latins. Il se dit émule et disciple de Loret, Scarron, Colletet, Gombaud, Sarrazin, etc., etc.; il imite enfin toute cette tourbe de rimailleurs que Boileau, dans son *Art poétique*, a si durement flagellés. Bouchet coopéra à la traduction de l'œuvre de Turlot, avec Jean Balesdens de l'Académie française et

[1] Nous avons trouvé ces pièces rarissimes, à la Bibliothèque nationale de Paris où elles sont cataloguées : (Belles-Lettres, t. 1, Y, Poëtes), p. 521, n°s 5106, 5106 A et 5107.

[2] LA MVSE HISTORIQVE OV RECVEIL *des Lettres en vers contenant les nouvelles du temps, écrites à Son Altesse Mademoiselle de Longueville*, par le s^r Loret, 3 vol. grand in-4°, divisés en XVI livres.

[3] Voyez au sujet de cet auteur, t. 1, p. 384, une pièce de vers que lui adresse L. Bouchet.

prieur de Saint-Germain-d'Alluyes, diocèse de Chartres. Il se sert des expressions suivantes, parlant de Mlle de Richelieu, nièce du Cardinal : « qui avoit baucoup de bontés pour moy, » que j'allois voir souvent, et pour qui j'ai traduit quelques » ouvrages de S. Jean Chrysostôme. »

Nous avons fouillé les trois volumes intitulés : *Poésies Chrétiennes;* nous y avons rencontré toutes sortes de choses rimées : du Sacré, du Profane, de la Morale, de l'Epicurisme, des sujets divers, beaucoup de faits locaux, particuliers à notre contrée; des Lettres et des Voyages en vers, des Bouts-rimés, des Sonnets, des Monorimes, des Epigrammes, des Epitaphes, des Chansons, de petits Drames religieux, des Cantiques sur la Naissance du Sauveur, des pièces de vers laudatives adressées à Louis XIV, sur ses victoires et conquêtes, de grands poëmes et des Epithalames [1]. Mais ce que nous devons surtout signaler à l'attention de notre Société, c'est une longue pièce de vers intitulée : *Description de Nogent-le-Roy et des environs,* poëme descriptif très-intéressant et tout à fait local; il est divisé en trois promenades et se compose de cent deux pages in-folio; il fait partie du tome II, et commence à la page 527. Cette œuvre inédite, que nous avons, le premier, révélée, pourrait être publiée par notre Société. Dans le tome III, se rencontre une suite d'Enigmes en vers, composées, ou expliquées par notre poëte, lesquelles, en partie du moins, furent publiées dans le *Mercure Galant* de De Visé. Notre Laurent Bouchet était un lecteur assidu de ce recueil littéraire du XVIIe siècle, auquel il collaborait. Nous avons découvert, à la Bibliothèque de Chartres, un certain nombre de volumes de cet ouvrage qui portent sa signature autographe [2].

Notre poëte se rangeait, sans doute, au nombre de ces abbés du siècle de Louis XIV, qui, n'ayant le plus souvent pour tout revenu que leur verve poétique mise au service de la flatterie, suivaient, en tous lieux, les Seigneurs de la Cour.

[1] Nous sommes surpris de ne pas avoir trouvé d'indication concernant notre auteur comme postulant aux prix des Jeux floraux de Toulouse, qui ont toujours reçu annuellement des monceaux de poésies de toutes les parties de la France, afin de pouvoir gagner les Soucis d'or et les Violettes d'argent qui y sont distribués. Au concours de 1840 on comptait 50 odes, 19 poëmes, 23 épitres, 50 élégies, 12 idylles et 17 ballades ! ! ! De même que l'Académie de Béziers reçut dans un assaut poétique 84 odes.

[2] Année 1690, etc.

Nous nous livrons actuellement à un travail d'analyse des Œuvres littéraires de Bouchet, travail que nous avions commencé, il y a déjà bien longtemps, surtout, en ce qui concerne et intéresse le Pays-Chartrain, sous le rapport des descriptions, des anecdotes de la localité et des noms d'illustres concitoyens qu'on y voit signalés. Nous avons fait des découvertes curieuses, au milieu de ce fatras de rimes peu poétiques, mais quelquefois gauloises et singulières [1]. Nous nous proposons de poursuivre ce dépouillement et d'enrichir d'annotations cette sorte de Chronique locale, quelquefois scandaleuse sur les hommes et les choses, de la fin du XVII[e] siècle. Un grand nombre de pages, faisant partie de ces trois volumes et que nous avons cotées, furent entièrement, ou, en partie, enlevées ou lacérées. Le motif de cette mutilation se laisse facilement deviner.

Laurent Bouchet, avant de venir, en dernier lieu, se fixer dans la cure de Nogent-le-Roi, avait beaucoup voyagé en France; il se rendait fréquemment dans la capitale et dans ses environs où il était appelé comme prédicateur. Ayant été visiter Rome, en l'année 1666, il y séjourna quelque temps, ensuite, il fit un voyage aux Saints-Lieux. Il eut pour mission, en l'année 1662, année de cherté et de famine, de visiter les provinces du Perche, du Maine, de l'Orléanais et du Berry, etc., pour y distribuer un peu d'argent aux populations nécessiteuses qui mouraient de faim. Et il se rendit, par ordre du Roi, à la Bastille, pour déposer contre Morin, chef des illuminés et des visionnaires, ainsi que contre ses disciples, qui furent condamnés à être brûlés vifs.

Pendant sa résidence dans la paroisse de Nogent, il eut de graves démêlés avec ses Paroissiens et ses Vicaires, au point qu'il fut contraint par l'autorité ecclésiastique de résigner la dite cure, en faveur de son neveu Louis Serrant [2]. Il habita

[1] François Pedoue, chanoine de Chartres et fondateur du Couvent de la Providence à Chartres où il mourut en odeur de sainteté en 1667, comme L. Bouchet, était Parisien de naissance, et publia un volume de poésies; ils étaient contemporains. Tous deux eurent une jeunesse turbulente et accidentée; dans l'âge avancé, ce furent de zélés prédicateurs et des moralistes qui frondèrent avec énergie les mœurs licencieuses de leur époque.

[2] Dans son ouvrage Encyclopédique, lettre N, au mot Népotisme, il blâme vertement cette sorte de pacte de famille, qui, de son temps comme de nos jours, consistait à absorber tous les emplois honorifiques ou rétribués, au profit de la parenté. Lui-même s'accuse, en défendant la cause de son neveu Louis Serrant, qui, fort jeune, le remplaça dans sa cure de Nogent-le-Roi. Comme prédicateur, comme moraliste, il aurait dû au moins prêcher d'exemple !

néanmoins, pendant de longues années, comme prêtre habitué, dans cette petite ville et se chargea de la desserte d'une paroisse voisine, celle de Saint-Lucien, au décès du curé Lefebvre. L'argent était souvent rare en sa demeure; il dut, vers la fin de son existence, se fixer comme pensionnaire, chez un autre de ses petits-neveux qui habitait Nogent. Cette pension, d'ailleurs, assez mal payée, s'élevait annuellement à 270 livres.

Les derniers feuillets de ses poésies, écrits dans les derniers moments de son existence, sont empreints d'une grande tristesse et datés de 1694. On y voit le prêtre-écrivain appelant la mort à grands cris; il dépeint son infortune et sa grande misère; accablé par les rhumatismes et la surdité, il invoque la paix du tombeau.

Nous terminerons, ici, cet essai biographique qui ne fait que précéder un travail plus complet, touchant ce personnage. En attendant, nous voulons clore cette notice en y adjoignant quelques pièces de poésies de différents genres; elles sont extraites des Œuvres du poëte - théologien dont aucun biographe n'avait, jusqu'à ce jour, réveillé le souvenir ou signalé le nom, parmi les nombreux écrivains du XVII[e] siècle. Nous nous croyons autorisé à faire cette exhumation de rimes; « attendu » que, a dit un auteur, la poésie n'est pas comme la fleur qui » se flétrit si elle n'est point offerte le jour où on la cueille. »

I.

Description de nostre lit du Tremblet (Tremblay-le-Vicomte), *au diocèse de Chartres, le* 15 *septembre* 1656.

STANCES.

Si je n'estois un peu malade,
Je te dirois, mon cher amy,
Qu'il faut monter à l'escalade,
Pour pouvoir monter sur mon lit.
Si c'est le plus haut lit de France,
Je n'en sçay rien certainement,
Mais faut le traiter d'éminence,
Pour en parler dignement.

Je fus, ces jours passez, en peine,
Ce fut un jour de Sabath,
Savoir si la Samaritaine
Juchoit plus haut que mon grabat :
De toutes les dimensions d'Euclyde,
La hauteur y a le plus de part,
On doute si c'est pyramide
Ou si c'est tour, ou bien rempart?

Je gage que Polichinelle,
S'il n'est à cheval, non à pied,
N'y sçauroit monter sans échelle,
Ou sans quelque grand marchepied;
S'il tomboit de cette machine,
Hélas! n'en faudroit plus parler;
Les drogues de la médecine
Ne le pouroient resçusciter.

Quel est donc ce lit de Princesse
Que l'on ne traite, maintenant,
Que de Grandeur, que de Duchesse
Et que l'on voit si rarement?
Pour le voir, en son estendue,
Etant fort hautement perché,
Faut le regarder, dans les nues,
Comme la pointe d'un cloché.

Tout l'art de la Mathématique
Les cieux, la lune et le soleil,
Les secrets de la Méchanique
N'ont jamais rien vu de pareil;
Aussi, lorsque ma veine abonde,
Elle dit : Lit, des Lits le Roy!
Huictiesme merveille du monde,
Je suis ravy, quand je te voy.

Si, dans un besoin, un rebelle
Venoit, pour trahir cet Estat,
On pouroit faire sentinelle
Sur le coupeau de ce grabat.
Œilladant de là la campagne,
On verroit l'ennemy voisin,
Car son front passe les montagnes
Des Alpes et des Apennins.

Dans ce grabat, on dort à l'aise,
Autant en esté qu'en hyver,
Car la puce, ou bien la punaise
N'y sçauroient jamais arriver.
Leur effort faict si peu d'outrage
A ce lit, le Maistre des Lits,
Qu'avant qu'estre au troisiesme estage,
Elles se sont les bras démis.

Adieu donc des grabats la source,
Si l'on me demande, à Paris,
Ce qui, dans notre rude course,
A plus récréé nos esprits?
Je vanteray ta haute cyme,
Et diray : O Coq des grabats!
Qu'on voit sous tes pieds des abymes
Qui nous menacent du trépas!

(T. I, p. 338.)

Voici, actuellement, trois Epitaphes touchant les animaux domestiques de notre bon Curé.

II.

Epitaphe de mon chien nommé CITRON [1].

Cy-gist un bon Chien de Curé
A qui la mort a fait balafre.
Il auroit, plus longtemps, la marmite escuré,
Si sa gueule eut esté moins safre.

III.

Epitaphe de ma Pie.

Cy-dessous gist ma pauvre Pie,
Jadis si douce et si jolie;
Elle mourut d'un dévoyement!
Ce qui fascha d'estrange sorte,
C'est que la pauvre beste est morte,
Sans avoir fait de Testament.

(T. I, p. 770.)

[1] Voyez sur ce nom singulier donné à un chien, un article du *Magasin Pittoresque* (1875), t. XLIII, p. 156.

IV.

Epitaphe de mon Chat.

Cy-gist un Chat de presbytère,
Larron de nuict, voleur de jour,
Qui dépeuploit ma basse-cour,
Pour assouvir son mésentère.

Ce fut dommage, en vérité,
De l'assommer d'un coup de fronde,
Car il passoit, en ce bas-monde,
Pour un matou de qualité.

Mais, selon les loix équitables,
Et la lumière du bon sens,
Pour épargner les innocens,
Il faut chastier les coupables.

En faisant, icy, la peinture
Et l'épitaphe de ce mort,
On me dira, je vous assure,
Tu réveilles le chat qui dort.

Dans une pièce de vers intitulée : *Les Officiers de l'illustre Cresche, de l'un et de l'autre sexe, avec le concours de plusieurs arts et conditions*, petit poëme composé de soixante et quinze pages et de 3,332 vers se rencontrent certains détails bien curieux; nous avons choisi *La Coëffeuze*, qui vient, comme tous les autres artisans, offrir ses services à la Vierge, occupée à élever son divin fils. Là se déroule sous nos yeux la nomenclature de tous les genres de coiffures, en cheveux, qui étaient en usage à la fin du XVIIe siècle.

V.

La Coëffeuze.

Je sçay coëffer en cent façons
Et puis en donner des leçons,
Et fournir de la tablature,
Touchant l'art qu'on nomme coëffure :
Je sçay coëffer par Echeveaux,
Par Boucles et par Serpenteaux;
Je sçay coëffer à la Sultanne,

A la Turque, à la Païsanne,
A la Champagne, par Anneaux,
A la Prime, à la Gringanneaux,
A l'Innocente, à la Moutonne,
A la Charluppe, à la Friponne,
A la Furie, à Double-rangs,
En mille moyens différens :
Je coëffe à la Comédienne,
A la Gouttière, à l'Indienne;
Et je donne un tour aux cheveux,
Tel qu'ils se placent où je veux.
Je coëffe encore en Queue de Vache,
En Corde de puits, en Panache;
La raye en Cercle, en Croissant,
A la Chauve, à la Gaudissant;
Je sçay, sans en donner affiches,
Comme on applique les postiches,
Des Cadenettes et des Tours blonds,
Pour des jeunes et des barbons,
Bref, je sçay toutes les rubriques,
De coëffer les plus magnifiques,
Mais, certes, à ce que je voy,
L'illustre et charmante Marie,
Qui rejette l'afféterie,
N'aura jamais besoin de moy.

(T. II, p. 403-478.)

Souvent l'adulation, à l'égard du roi Louis XIV, soit à l'occasion de ses succès militaires, aussi bien que pour les actes de la vie privée de ce Prince, fait partie des productions poétiques de Laurent Bouchet : en voici un petit échantillon.

VI.

Aux Levrauts et Perdrix que le Roy prit luy-mesme, dans une chasse qu'il fit allant de Maintenon, à Chartres, le 25 septembre 1682.

Fortunez animaux, qu'heureux fut votre sort,
Quand la Royale main vous eut donné la mort,
On ne vid lors Lapin, Levraut, Perdrix, Bécasse,
Qui n'eût bien souhaité mourir à vostre place.

(T. III, p. 289.)

Nous allons actuellement assister, en quelque sorte, à la décadence physique et morale de notre poëte. Il s'est créé des ennemis dans sa paroisse; ses mœurs et ses habitudes ont été censurées; ses vers et ses prônes ont blessé quelques familles notables de la localité, la vengeance les arme contre lui: c'est alors qu'il compose les deux morceaux suivants:

VII.

Faisant réflexion sur les dégousts et sur les peines que me donnent mes Paroissiens par leurs procez et injustes chicanes, je me suis exclamé en ces termes :

Si je puis me débarrasser
De ceux qui veulent me lasser
Et fatiguer ma patience,
Je jure, sur ma conscience,
Que jamais, pour or, pour argent,
On ne me verra dans Nogent :
Non, non, car cette ville ingrate
Dont sur moy la fureur éclate,
Renfermant un peuple inhumain
M'a poursuivy, le glaive en main!
Pendant que, pour son bien, je presche,
Ce peuple farouche et revesche
S'eslève avec témérité,
Pour fouler mon auctorité
Et pour abolir ma puissance;
Si, pour l'honneur de Dieu, je pense
Chasser un prestre débauché,
De mon zèle on faict un péché,
On entre en esprit de foucade,
On conspire, on se barricade
Pour contenter sa passion;
On faict une sédition :
On veut, par une étrange audace,
Maintenir celui que je chasse,
Et, pour le faire avec succez,
On me faict quatre ou cinq procez!
De cette insolente cohue,
Dont l'entreprise est soutenue
Par ceux qui devroient m'appuyer,

Je commence de m'ennuyer.
Et sentant mon âme abattue
Par ce procédé qui me tue,
Souvent à Dieu je parle ainsy :
« Quand me tirerez-vous d'icy. »

T. II, p. 737.)

On peut juger quel homme singulier était L. Bouchet, qui, dix ans après cette dure jérémiade rimée contre ses paroissiens et la ville de Nogent-le-Roi, composa l'éloge suivant de cette même ville et de ses habitants :

« Nogent-le-Roi est notre demeure et résidence ordinaire : » c'est une ville dont la beauté a quelque choze de surprenant, » soit que l'on considère la magnificence de l'églize, une des » mieux basties du Royaume, soit que l'on envisage la scituation qui est riante et abondante en toutes les chozes de la » vie. Le Chasteau en est beau, les promenades charmantes, » enfin, c'est un bijou et un *Thessaliæ Tempe*, comme qui » diroit un Paradis terrestre. Si on cherche des Cabarets, on y » en trouvera trente deux ; si on ayme la piété, il y a tout » proche un fameux Couvent de S. Benoist que l'on appelle » Coulombs ; si on cherche les poëtes, on en trouve à foison, » qui ont dormy six mois sur le Parnasse ; il s'y trouve mesme » des filles et des femmes qui réussissent assez heureusemenl » dans ce métier, et que l'on pourroit prendre mesme pour » quelqu'une des neuf Muses. » Quelle contradiction de la part de notre poëte qui avait rimé la pièce de vers précédente. C'est assez joli, mais est-ce bien sérieux ?

VIII.

A ceux qui m'ont persécuté et despouillé de mes charges, pour avoir faict jouer une saincte pastorale, en l'honneur de la Naissance de Jésus-Christ.

Pour avoir mis au jour de Jésus la Naissance,
L'Enfer s'est déchaisné contre mon innocence ;
Pour punir ceste faute et ce grand crime, Enfers,
Déployez vos poisons, vos flammes et vos fers,
Espuisez vos chagrins, espuisez vos cholères,
Critiques, après tout vous n'y gagnerez guières.

Jaloux... Chacun de vous, en son temps, périra,
Et l'ouvrage pieux, après vous, restera.

(T. II, p. 832.)

Maitre Laurent Bouchet, parvenu, en l'année 1694, à sa soixante-seizième année, était devenu bien caduc et bien pauvre. Ce fut alors qu'il produisit les deux poésies suivantes qui peignent bien la vie agitée et douloureuse de cet homme impressionnable, d'un caractère enjoué, mais d'un commerce assez difficile dans l'exercice des fonctions de son ministère et dans ses rapports journaliers, avec ses Vicaires, ses Marguilliers et ses Paroissiens. Au demeurant, ce devait être un honnête homme, mais d'un caractère fantasque; enfin il cédait aux inspirations de son cerveau de poëte qui, trop souvent, le guidait.

IX.

Vers sur ma Maladie.

J'estois privé de tout repos,
Je souffrois jusqu'au fond des os;
Un amas de bile échauffée
En moy faisoit un gros trophée,
D'où sortoient des eslancements
Qui me causoient mille tourments;
J'avois une fiebvre importune
Qui, d'une façon peu commune,
Me travailloit estrangement,
Sans donner quartier un moment.
J'avois douleur aux omoplates,
Mais Jésus, source de tous biens,
A plus faict que mille Hippocrates,
Et plus que cent mille Galiens.

(T. II, p. 795.)

X.

Invocation à Dieu.

Estre, d'où partent les tonnerres,
Qui formez le jour et la nuict,
Qui marchez toujours sur vos terres
Et, jamais, sur celles d'autrui,

Vous que j'aime et que je révère,
Remédiez à ma misère.

Depuis que mon infirmité
M'a jetté dans la surdité,
De conversation je ne suis plus capable,
Pourveu pourtant, mon Dieu vainqueur,
Que vous vous expliquiez dans le fond de mon cœur,
Je n'en suis pas plus misérable.

Depuis soixante et quinze années,
Je fits icy mes destinées,
Tantost malade, tantost sain,
Tantost serviteur, tantost maistre,
Tantost laïque, tantost prestre,
Tantost vice-gérant et tantost médecin.

Après tant de saisons diverses,
Tant d'affaires, tant de traverses
Dont j'ai soustenu la rigueur,
Est-il pas temps que je décampe,
Pourveu que le feu de ma lampe
Ne s'esteigne point dans mon cœur.

(T. III, p. 668.)

Sa vie comme ecclésiastique fut bien agitée et pleine de déception en tous genres. Etant, par nature, assez confiant, il fut souvent dupé, ou volé, tant par ses amis que par ses domestiques; aussi dans l'âge mûr, il devient méfiant, irascible et plein de misanthropie : à ce sujet, dans un passage, il s'écrie : « Ah! certes, il n'est rien de plus trompeur que la mine, et sur ce rencontre,

Je vous puis dire que Bouchet,
Fut jadis pris au trébuchet!
Frons, oculi, vultus persæpe mentiuntur. »

Enfin notre but aura été atteint, si nous sommes parvenu à attirer l'attention de nos concitoyens sur les œuvres diverses de Laurent Bouchet, oubliées, ou par trop dédaignées de nos bibliographes modernes. Notre curé de Nogent-le-Roi est un type curieux à consulter et à étudier, au point de vue de l'histoire des personnages de son époque qu'il a connus et fréquentés, et dont il peint en quelques mots le caractère et la

physionomie; il est aussi intéressant à lire, en raison du grand nombre d'anecdotes piquantes sur notre localité et ses environs, dont il devient le chroniqueur contemporain.

Je termine ici, après avoir mis sous les yeux du lecteur un petit échantillon de chacun des divers genres qui se rencontrent dans les trois volumes in-folio des *Poésies Chrétiennes et autres,* de Laurent Bouchet, formant un ensemble d'environ 2,668 pages et de 1,365 pièces de vers. Ces autographes sont inédits; ils offrent une des nombreuses curiosités inconnues que renferme la Bibliothèque de Chartres, vaste dépôt littéraire dont les manuscrits n'ont été, jusqu'à nos jours, que rarement explorés et décrits par les chercheurs bibliographes, qui se proposaient de faire connaître les richesses qu'elle renferme.

AD. LECOCQ.

Chartres, ce 2 décembre 1874.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LA FAMILLE METEZEAU

DE DREUX.

La famille Metezeau, dont la ville de Dreux peut, à juste titre, s'honorer d'avoir été le berceau, a produit, non-seulement des architectes célèbres, mais encore deux hommes qui se sont distingués dans les lettres.

La plupart des biographes, manquant sans doute de renseignements précis, paraissent avoir été réduits à garder un silence à peu près complet sur cette famille, dont les membres semblent avoir été, à tort cependant, éclipsés par Clément, l'un d'eux, qui s'est illustré comme inventeur et constructeur de la fameuse digue de La Rochelle, sous le règne du roi Louis XIII.

Désirant depuis longtemps compléter un travail que nous avions commencé sur la généalogie des Metezeau, nous avons fait de nouvelles et sérieuses recherches, recherches rendues parfois difficiles par la façon dont étaient souvent tenus les registres de l'état-civil; plusieurs de ces registres ayant été, en outre, détruits lors du pillage de la ville de Dreux, à la suite du dernier siége, en juin 1593.

C'est donc le résultat de nos derniers travaux que nous vous offrons, et, malgré leur imperfection, nous espérons que peut-être ils pourront encore être quelque peu utiles.

Metezeau (Clément), qu'on peut considérer comme le premier de la famille, naquit à Dreux vers la fin du XV[e] siècle et il est mort vers 1556. On remarque dans son architecture la délicatesse peut-être trop recherchée des premières années de la Renaissance.

En 1516, avec Jehan Desmoulins, il entreprit la construction de l'élégant Hôtel-de-Ville de Dreux, entièrement terminé en 1541. Les fondements en avaient été jetés en 1512, au temps d'Alain d'Albret, comte de Dreux, par Pierre Caron ou Cheron, qui éprouva pendant quatre années beaucoup de difficultés à cause des eaux souterraines, et qui vint à mourir en 1516.

En 1524, Clément Metezeau commença le grand portail et les deux tours de l'église Saint-Pierre.

Une belle inscription gravée sur la pierre dans l'intérieur de l'église, au bas de la Tour Saint-Vincent, ornée d'une bordure d'arabesques dorées sur fond d'azur, donne la date précise de la construction; en voici le texte :

POUR DECORER CE TEMPLE DÉIFIQUE
LUY FU CONSTRUICT POUR ENTRÉE MAGNIFICQUE
CE BEAU PORTAIL MIL CINQ CENS VINGT ET QUATRE
ET CES DEUX TOURS OU SONNER ON SAPLIQUE
POUR INVOCQUER CHACUN BON CATHOLICQUE
A DIEU SERVIR ET LENNEMY COMBATRE.

1524

De ses deux femmes, Catherine Allain et Etiennette, Clément Metezeau eut sept enfants : Catherine, Jeanne et Jean, dont on ignore la date de la naissance; puis Toinette, née le 3 mars 1530; Allain, né le 26 mai 1532; Thibaut ou Théobald, né le 21 octobre 1533; et Nathalie, née le 19 janvier 1536.

Il est certain qu'il était décédé en 1556, car à la date du 21 février de cette même année, nous voyons figurer sur le registre de la paroisse, Thibaut, fils de feu Clément Metezeau, comme parrain.

Metezeau (Thibaut), fils du précédent, né à Dreux le 21 octobre 1533, mort à Paris vers 1593, puisque sa femme était énoncée veuve le 9 octobre de cette même année.

Il épousa en premières noces, à la fin de 1557, Joffrande Mussard, ainsi que cela résulterait de la publication de son ma-

riage, qui eut lieu à Dreux le 13 novembre 1557; ce mariage ne paraît pas avoir eu une longue durée, car Thibaut, vers 1560, épousa en deuxièmes noces Jeanne Bordia.

Il demeura à Dreux jusqu'à l'âge d'environ trente-six ans, et ce qui le fait supposer, c'est qu'à partir de 1569, il cesse d'être fréquemment nommé sur les registres de la paroisse. Il avait toutefois conservé des relations avec sa famille, car tous ses enfants ont été baptisés à Dreux; ce qui donne à penser que sa femme y allait faire ses couches.

A Paris, il composait des plans et entreprenait lui-même des constructions; suivant l'écrivain Germain Brice, il fut l'un des entrepreneurs du Pont-Neuf, commencé en 1578. Il passe aussi pour avoir aidé Philibert Delorme, ou de l'Orme, dans la construction des Tuileries, et pour avoir fourni les dessins de la grande galerie du Louvre; il commença sous Charles IX la salle des Antiques. En 1581, il éleva, d'après l'historien Henri Sauval, l'avant-portail de la porte Saint-Antoine, et fut nommé, vers la fin de sa vie, architecte du duc d'Alençon, François, duc d'Anjou et de Berri, frère des rois François II, Charles IX et Henri III; il figure sous ce titre en 1576 avec *les gens de mestier*.

Thibaut obtint aussi le titre d'architecte du Roi, comme il résulte d'un mandat du 25 mars 1578, relatif à une somme de 200 écus soleil, dont Henri III lui avait fait don et qui devait être acquittée sur les « deniers provenant de la taxe et composition de l'office de maître juré-masson, à Paris, vacant par le trespas de feu Me Berthrand de Dreux. »

Par une pièce des comptes de la chapelle de Valois, on voit que, le 14 mars 1582, il soumissionna des travaux en concurrence avec Pierre Chambiges, Fleurent Fournier, Jean Le Breton, François Petit et Charles Bullant.

De Jeanne Bordia, sa seconde femme, décédée en 1586 et pour laquelle un service a été célébré à Dreux le 14 décembre de la même année, Thibaut eut plusieurs enfants : Louis, dont on ignore la date de naissance; Clément, né le 18 septembre 1561, décédé le 27 mars 1592; Catherine, née en 1561; Catherine, deuxième du nom, née le 12 décembre 1562; Marie, née le 14 avril 1565; Jean, né le 22 mai 1567; Jacques et Léonarde, enfants jumeaux, nés le 14 août 1569; Léonard, né le 19 janvier 1571, décédé *pestiféré* étant écolier à Paris et pour

lequel un service a été célébré à Dreux, le 21 septembre; Clément, deuxième du nom, qui fut l'inventeur de la digue de La Rochelle, né le 6 février 1581, et Paul, né vers 1582.

Metezeau (Jean), frère du précédent; — la date de sa naissance est restée inconnue; il n'abandonna pas sa ville natale et il épousa Marie Geffroy ou Godefroy.

En 1577, il est qualifié du titre d'architecte, et, en 1592, de maître architecte; après la mort de son père, il acheva le travail du grand portail et d'une des tours de l'église Saint-Pierre de Dreux, l'autre tour resta inachevée. On ne sait rien de plus de lui.

De sa femme Marie Geffroy, il eut plusieurs enfants : Marie; Denis, né le 15 novembre 1564; Jean, né en 1568; Catherine, née le 10 novembre 1570; Claude, né le 2 octobre 1574; Paul, né vers 1582; Clément, né le 7 septembre 1583, décédé le 28 mars 1592; et Elisabeth, née le 22 janvier 1587.

Jean Metezeau fut inhumé à Dreux, le 27 avril 1600, et on lit à cette date sur le registre de la paroisse : Inhumation de noble homme Jean Metezeau, architecteur, maître de la conduite de son état pour l'église Saint-Pierre.

Sa femme le suivit de près au tombeau, car elle fut inhumée le 4 mai de la même année.

Metezeau (Louis), fils aîné de Thibaut, né à Dreux vers 1559, mort à Paris vers 1615. La date précise de sa naissance, ainsi que celle de plusieurs membres de la famille Metezeau, nous est inconnue, par la raison comme nous l'avons dit en commençant, qu'une partie des registres des baptêmes a été perdue pendant le siége de Dreux en 1593 et le pillage de la ville, les habitants s'étant retirés au château; il épousa Elisabeth de Hanquiel.

D'après Toussaint Donnant, le palais du Luxembourg, œuvre de Jacques de Brosse, fut élevé sur les plans que Louis Metezeau avait présentés à Marie de Médicis qui l'avait envoyé en Italie.

On a prétendu aussi qu'il était l'auteur du grand escalier des Tuileries; mais il était à peine sorti de l'enfance, lorsque ce palais fut achevé; il y a eu, sur ce sujet, confusion de nom, et le mérite de ce travail revient à Thibaut, son père.

Ce fut lui qui termina, en 1596, la grande galerie du Louvre, commencée sous Charles IX, et dont son père passe pour avoir fourni les dessins, ce qui ne se trouve pas contredit jusqu'à présent.

C'est certainement l'un des ouvrages qui ne lui soit pas contesté.

Il fut nommé, en 1596, architecte du roi Henri IV, et, en cette qualité, il fut chargé, avec l'ingénieur Franchine, d'organiser les préparatifs de l'entrée de la Reine à Paris, qui devait avoir lieu le 16 mai 1610, trois jours après son sacre à Saint-Denis.

Les registres de la paroisse de Dreux lui donnent également le titre d'architecte et celui de contrôleur des bâtiments royaux à propos du baptême d'Hélène, fille de Michel Loiseau et de Léonarde Metezeau, sa sœur, qu'il tint sur les fonts avec Jeanne, son autre sœur, le 25 septembre 1596.

Les cartons des archives de l'Etat contiennent, dit Ad. Berty, un reçu de marbres, du 23 mars 1609, signé de lui et qui commence par ces mots : « Je, Loys Metezeau, architecte des bâti-
» ments du Roy, concierge et garde des meubles du Palais des
» Tuillerys de Sa Majesté... »

En outre, un compte de 1624 comprend les deux articles suivants : « A demoiselle Isabelle de Hanqueil, veuve de feu
» Louis Metezeau, architecte, et à ses enfans, sur VI^c liv. à
» eux ordonnés par brevet du XIIe septembre M. VI^c quinze
» (1615) et lettres patentes verriffiées en la Chambre des
» Comptes, pour les causes y contenues, la somme de quatre
» cens cinquante livres, dont elle sera payée en la présente
» année ; pour trois quartiers, cy. . . . IIII^c L liv. — »

« A la dam^lle Isabel de Hanquiel, v^e dud. Metezeau, qui es-
» toit consierge des Thuilleries, et à sesd. enfants, sur la
» somme de IIII^c liv. à eux aussi accordez, au lieu desd. gaiges,
» leur vie durant, par autre brevet du X sept. M. V. C. quinze,
» et lettres patentes vériffiées en lad. chambre, la somme de
» trois cens livres, dont ils seront paiez, pour trois quartiers
» de lad. présente année, cy. . . . . III^c liv. »

Louis Metezeau a donc dû mourir avant le 10 septembre 1615. Il vécut jusqu'en cette année même suivant un essai généalogique du Cabinet des Titres, où il est qualifié « écuyer, sieur
» de Germainville et de Brissac, près Dreux, architecte et or-
» donnateur des bâtiments du Roy. »

Louis Metezeau eût un fils portant le même prénom, dont on ignore également et la date de la naissance et la date du décès.

On sait seulement, d'après les registres de la paroisse de Dreux, qu'il tint sur les fonts de baptême, le 2 mars 1609, Isabelle, fille de Michel Loiseau, receveur au grenier à sel, et de Léonarde Metezeau, sa tante. On pense qu'il suivit la même carrière que son père, et que, sous le règne de Louis XIII, il construisit l'hôtel de Chevreuse, l'oratoire et le cloître des Dames de l'Assomption entrepris au mois d'août 1632.

Metezeau (Clément), frère du précédent et fils de Thibaut, né à Dreux le 6 février 1581, mort à Paris vers 1650. Il éleva le transept et le portail sud de l'église Saint-Pierre de Dreux, construction qui peut être admirée comme un chef-d'œuvre du style de la Renaissance, mais qui proteste, comme le grand portail et les tours, édifiées par son aïeul Clément et son oncle Jean, contre le manque d'harmonie, pour son application à un édifice gothique.

La voûte de ce transept, légère et surbaissée, passe pour une œuvre d'art remarquable et un tour de force de l'architecte; aussi, d'après une légende conservée jusqu'à nos jours, il est dit que son travail terminé, Clément Metezeau, effrayé de la légèreté de la voûte et non rassuré sur sa solidité, s'enfuit à Paris. Il ne fut tranquille que quelque temps après, lorsque, rencontrant à Paris une personne de Dreux, qu'il avait interrogée avec anxiété, elle lui apprit qu'il n'était rien survenu depuis son départ.

C'est sur ses dessins que le buffet d'orgues de la même église fut construit en 1614 par un sieur Fortier.

L'un de ses principaux ouvrages, qui contribua le plus à établir sa réputation, fut la fameuse digue de La Rochelle. Lorsqu'il conçut le plan de cette digue, dont on prétend que l'idée première appartient au cardinal de Richelieu, il se trouvait à Paris avec Jehan Tiriot, comme lui maître-maçon ou architecte; ils achevèrent les dessins en une seule nuit et partirent aussitôt pour La Rochelle afin d'y rejoindre le cardinal. Pompée Targon, ingénieur italien, avait déjà présenté ses plans; ceux de Metezeau prévalurent, et il fut chargé de la direction de ce gigantesque ouvrage; bien que, dit Fontenay-Mareuil, il s'y trouva tant de facilité que M. de Marillac en demanda la

charge; mais toutes nos recherches ne nous ont rien appris à ce sujet; nous avons seulement trouvé qu'il contribua à l'*achèvement* de la digue de La Rochelle, ce qui n'est pas la même chose.

Les travaux commencés le 2 décembre 1627 furent achevés l'année suivante, après une série continuelle d'accidents qui firent souvent désespérer du succès.

La digue, ouverte au milieu pour le passage des marées, coupait la mer en deux portions égales sur une longueur de 740 toises et rendait complétement inutile la flotte anglaise, séparée de la ville par cet obstacle infranchissable.

Après la reddition de La Rochelle, la reconnaissance du cardinal ne fit pas défaut à Metezeau; on rapporte qu'il le présenta au Roi et que Louis XIII fit son entrée dans la ville appuyé sur l'épaule du célèbre architecte. Quelque temps après, il reçut, avec la confirmation de son titre d'architecte du Roi, qu'il possédait avant la prise de La Rochelle, une pension de 1,800 livres et un logement au Louvre.

On lui attribue, mais sans raison, les plans de l'église de l'Oratoire, du château de la Meilleraye, du château de Chelly, de la porte Saint-Antoine, etc., qui sont dus en partie au fils de Louis Metezeau, nommé Louis comme son père, et en partie à Thibaut, son père.

On avait inscrit au-dessous de son portrait, gravé par Michel Lasne, les vers suivants, composés par Mathurin Bourlier, procureur à l'élection de Dreux, vers qui font connaître quelle était sa réputation auprès de ses contemporains :

Hæretico palmam retulit Metezeus ab hoste,
Cum Rupellanas aggere cinxit aquas.
Dicitur Archimedes terram potuisse movere;
Æquora qui potuit sistere, non minor est.

Il mourut peu après l'année 1650, époque où il fit à la Charité de Dreux, érigée en la paroisse Saint-Jean, une fondation afin que tous les ans, le jour du Mercredi-Saint, cent pauvres ayant fait leurs dévotions, reçussent chacun cinq sous d'aumône.

On ne sait s'il fut marié et s'il laissa des descendants.

Metezeau (Jean), fils de Thibaut et de Jeanne Bordia et frère de Louis et de Clément, né à Dreux le 22 mai 1567; il fut estimé

de Henri III, dont son père était l'architecte après avoir été celui de ses frères; le Roi l'emmena à Blois en 1588 bien qu'il n'eût que vingt ans, et son dévouement à la cause du Roi le fit mettre plusieurs fois en prison.

Il l'explique lui-même dans son avis au lecteur, édition de ses œuvres de 1610 (Psaumes de David) :

« J'ai faict la meilleure part de ceste traduction en ma jeu-
» nesse pendant trois prisons (ainsi que plusieurs de mes amis
» sçavent); la première à la Bastille, quand Henri III m'envoya
» de Blois à Paris après la mort de feu Monsieur de Guise; la
» seconde à Dreux et à Mante, lors de la reprise du chasteau
» dudict Dreux sur le sieur de Villiers Marsalin et moy, par les
» habitants de la ville aidez des forces de la Ligue; et l'autre à
» Tours pour les folies d'autruy, en toutes lesquelles les grâces
» que Dieu m'a faictes ont paru par dessus mes malheurs et
» mes ennemis, ce que j'ay pensé vous devoir dire d'entrée,
» afin que vous ne vous promettiez point de voir un ornement
» de langage convenable au suject; car, etc. »

On a dit que, dans la suite, Jean Metezeau fut un ardent partisan de la Ligue, dont Dreux était resté l'un des derniers boulevards. Après le siége de cette ville par Henri IV, en 1593, la brèche d'assaut ayant été refermée, on incrusta dans cette partie de la muraille une pierre entourée de huit boulets de quatorze qui subsista jusqu'en 1774; elle portait l'inscription suivante, attribuée à Jean Metezeau :

Par feu, par fer, par bruit, j'ai combattu;
De sang, de bras, de corps, j'ai cette place teinte,
Par un pouvoir divin, un Roy j'ai combattu,
Et dans ce lieu ici j'ai la fureur dépeinte.

Jean Metezeau devint plus tard conseiller et secrétaire de Madame la duchesse de Bar, sœur unique du roi Henri IV, et agent de ses affaires près Sa Majesté. On peut être surpris de le voir ainsi en si grande faveur auprès de Henri IV et lui dédier ses œuvres, mais on sait que l'abjuration du Roi avait porté un coup mortel à la Ligue en enlevant tout prétexte à la rébellion.

Jean Metezeau comme tant d'autres, jaloux de faire oublier ses anciens torts, s'était rallié promptement au Roi, toujours prêt à oublier et à pardonner.

Il se fit connaître surtout par une traduction en vers des Psaumes qui eut trois éditions.

Un hasard heureux et longtemps désiré nous a rendu possesseur des œuvres de Jean Metezeau, édition de 1610, publiée chez Guillaume Loyson, dont le privilége est du 12 février de la même année.

C'est une édition de luxe, enrichie de belles gravures et vignettes de Léonard Gaultier, rares aujourd'hui ou peu communes, les livres qui les renferment ayant en grande partie disparu des bibliothèques.

L'une des gravures représente Jean Metezeau, alors qu'il était âgé de 42 ans, car dans le cadre, à droite de la tête, on lit : ÆTAT, 42. 1610, et autour, ce verset du Psaume 101 : *In Domino sperans, non confundar.*

Au bas, sont gravés ces quatre vers :

« Ton œil ne voit que les traits du visage
» De Metezeau, son esprit est empraint,
» D'une autre main, et c'est œuvre tout sainct
» Où l'on voit parfaitement l'image. »

Une autre gravure représente sur le premier plan Henri IV monté sur un cheval richement caparaçonné, portant sur sa tête un superbe panache; sur le fond, on voit deux armées, dont l'une, vivement poursuivie par l'autre, semble être en pleine déroute.

A l'aspect du terrain et des deux villages qui se trouvent à droite et à gauche, on peut avancer avec certitude que l'artiste a voulu représenter le champ de bataille d'Ivry (14 mars 1590).

Au bas de la gravure, on lit ce verset du Psaume 101 :

Timebunt gentes nomen tuum : et omnes reges terræ gloriam tuam.

Jean Metezeau épousa Marguerite de Térouanne et était partiellement seigneur du fief de la Grange de Beauvais.

Metezeau (Paul), frère du précédent, né à Dreux, vers 1582, mort à Calais, le 17 mars 1632. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut bachelier en théologie et devint aumônier du roi Louis XIII. Il eut la réputation d'un savant théologien et d'un célèbre prédicateur.

On a de lui : *Theologia sacra juxta formam evangelicæ prædicationis distributa;* Paris, 1625; — *De l'Exercice de l'homme intérieur;* Paris, 1627, etc.

Choisi par le cardinal de Bérulle pour rédiger, de concert avec lui, les Statuts du couvent de l'Oratoire, il contribua, par là, à fonder cette Congrégation qu'il établit à Tours et à Angers. Il travailla à ce grand ouvrage en 1611, n'étant encore âgé que de 28 ans.

Quelques biographes ont paru douter que Jean et Paul Metezeau fussent frères, mais ce point est parfaitement établi par les deux pièces de vers latins et français adressées par Paul à Jean, imprimées dans les œuvres de ce dernier et que nous croyons devoir rapporter ici :

Metezeo fratri.

Abdita Dauidis dum lustras, tædiger adsum
Daduchus fratri lampada præque fero :
Sed vice tu versâ, frater mihi plura refundis
Jessæa lucens nunc face, nuncque chely
Intermutarunt decus immortale Gemelli
Alternans et erit gloria METEZEA.

P. Metezeus Bacc. Theol. Consil. et Eleemosynarius ord. Regis.

SONNET.

Diev, qui va balançant au poids de sa iustice
Tout ce grand Uniuers par nombres limité,
Veut estre des humains en son œuure imité,
Quant il faut que le Ciel de son los retentisse.

Ainsi David chantoit, gardant ceste police,
Dans les augustes lieux de la Saincte Cité,
Ces Pseaumes, consacrez à la Diuinité
Qu'il recognoissoit estre à tous ses vœux propice :

Toy, nostre frère aisné, qui fais parler françois
Ce grand chantre Hébrieu, gardant ces mesmes loix
Pour complaire aux désirs de tant d'âmes rauies

De ces chans tous diuins qui vollent iusqu'aux cieux,
Tu mérites de tous, agréant mesme aux yeux
D'Henry, ce grand monarque à qui tu les desdies.

PAUL METEZEAU.

Ici s'arrête notre tâche; les renseignements touchant la famille Metezeau nous font entièrement défaut; il ne reste, dans les archives de Dreux, aucune trace de la branche masculine, et à Paris, où nous avons fait faire des recherches par des personnes compétentes, nous n'avons pas été plus heureux.

Sachons néanmoins nous en consoler en pensant que cette belle famille s'est rendue illustre pendant plus d'un siècle, dans les Beaux-Arts et dans les Lettres.

J. JOB.

Dreux, 26 juin 1874.

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS EURE-ET-LOIR

AVANT 1790.

Ce n'est pas de nos jours seulement, comme on le croit trop généralement, qu'on a reconnu l'utilité, la nécessité de la diffusion de l'instruction. Une statistique curieuse consisterait à établir, d'après les registres de l'état-civil des paroisses, combien de personnes savaient lire et écrire, avant la Révolution : on arriverait ainsi à des résultats surprenants. Pour n'en citer qu'un exemple, ce travail a été tenté pour le département de la Haute-Marne par M. Fayet, ancien recteur, et il a été constaté que, dans les dernières années du XVIII[e] siècle qui précédèrent 1789, la moyenne des personnes sachant lire et écrire était de 71,8 pour 100 : en 1870, cette moyenne était de 72 pour 100.

Ces chiffres sont assez éloquents pour qu'il n'y ait pas besoin d'insister. Que de nos jours l'instruction, l'instruction primaire surtout, ait reçu un élan qu'elle n'avait pas eu dans les années précédentes, c'est incontestable : mais remarquons que la Révolution de 1789 nous séparait de l'ancien régime, et que toujours, inévitablement, dans les moments de trouble, il y a un temps d'arrêt dans l'instruction. Aussi nous ne doutons pas que sous ce rapport les premières années du XIX[e] siècle aient été de beaucoup moins bien partagées que les années qui précédèrent 1789. Les documents cités par nous prouveront combien autrefois, dans les plus petites paroisses, on se préoccupait de la nécessité de répandre l'instruction. Avant d'entrer

dans l'examen des pièces originales conservées aux Archives du département ou dans les diverses communes, nous voulons dire quelques mots des siècles antérieurs à ceux où s'organisèrent véritablement, sur une large échelle, les petites écoles.

On a souvent répété, et avec grande raison, que le Clergé fut au Moyen-Age le conservateur des lettres et des arts. Ce qui est vrai pour l'instruction secondaire ne l'est pas moins pour l'instruction primaire. Nous allons citer successivement plusieurs prescriptions synodales de nos évêques de Chartres, et on sera étonné de voir quelles idées libérales régnaient déjà dans les temps les plus reculés.

La première trace certaine que l'on trouve de l'enseignement primaire en Eure-et-Loir est une ordonnance capitulaire du Chapitre de Chartres de l'année 1324. Dans la séance tenue le mercredi après la saint Vincent, le Chapitre recommanda aux curés soumis à sa juridiction d'avoir dans leur paroisse une école primaire ressortissant à l'école supérieure du Chapitre. Les maîtres de ces écoles inférieures ne devaient apprendre à leurs élèves que les principes renfermés dans la grammaire de Donat, les études littéraires et philosophiques étant exclusivement du ressort de l'école canoniale.

En 1489, l'évêque Miles d'Illiers insère ce qui suit dans ses statuts synodaux : « *In ecclesiis et locis magis populosis et quorum proventus ad hoc sufficere poterunt, rectores habeant clericos qui etiam sciant et possint pueros in litteris primitivis erudire.* »

En 1526, Louis Guillard est plus explicite : « *Habeat quælibet parrochia, si fieri potest, scholas publicas, ad quas proficisci possint infantes; sin minus, sit simper sacerdos aut clericus sufficienter eruditus, qui possit pueros docere, illisque familiariter interpretari primas litteras, Orationem Dominicam, Simbolum et alia quæ in Alphabeto continentur, præceptaque Decalogi, atque jam ab ea ætate doceat eos diligere Deum, vitia fugere, christianæque religionis jugum subire.* »

Le même évêque renouvelle cette prescription en 1536, et il ajoute : « *Caveat si fieri potest, ut filiæ seorsum, et non cum masculis studeant.* »

Louis Guillard semble s'être tout particulièrement préoccupé de cette question de l'instruction primaire, car nous retrou-

vons encore de lui un statut synodal de l'année 1550, où nous remarquons les passages suivants : « *Magistri scholarum per parrochias constituti pueros instituant in grammatica et rudimentis fidei, secundum traditionem Gersonis aut alterius catholici et probati auctoris. De fide autem catholicâ, Ecclesiæ sacramentis aut materiâ aliquâ theologicâ se nullatenus intromittant, nec de sacris scripturis exponendis nisi grammaticaliter. Curatis et aliis quos, de jure vel consuetudine, scholarum collatio vel ecclesiarum parrochialium visitatio competit, districte præcipimus quatenus, unoquoque semestri, ad minus semel in anno, intendant visitationi magistrorum et scholasticorum ac librorum, quorum lectionem iidem magistri discipulis suis fecerint.* »

Dans son synode de 1575, l'évêque Nicolas de Thou promulgua une série de prescriptions, connues sous le nom de *Norma pie vivendi*. Rien de plus sage que ces préceptes, et nous regretterions de ne pas citer quelques-uns de ceux compris sous la rubrique *De scholis puerorum* :

« *Curent scholis probos præfici magistros, qui recte pueros instituant : pudore et liberalitate potius quam metu retineant.*

» *Optima statim et viris usui futura edoceant.*

» *Nil nisi profuturum, et quod non sit rectius nescisse, audiant.*

» *Prima sit eorum ratio, quæ ad pietatem bonosque mores pertinent, ut ad canos usque exceptam a teneris inveniant sapientiam.*

» *Nil eruditio, si pietas absit : tum bene natis turpe est impie vivere.*

» *Super omnia moneant Deum timere, regem honorificare, parentes colere, senes revereri, legibus obtemperare, nec usquam affectibus obsequi.*

» *Non studia tantum, moresque, sed lusus et remissiones, sanctitate quadam et verecundia temperent, nec aures ullis sermonibus pravis permittant occupari.*

« *A libris improbatæ lectionis arceantur, ne prima illa et cerea ætas perversi alicujus dogmatis fermento conspergatur, et cum lacte venenum imbibat.* ».

Voilà assurément un des plus sains programmes qu'on puisse recommander aux maîtres des petites écoles, et nous voudrions le voir inscrit dans chacune de nos écoles primaires.

Ces documents sont, nous l'avouons, un peu incomplets, sous plusieurs rapports, et pourtant que d'idées modernes nous y voyons déjà en germe ! En étudiant les autres titres que nous avons sous les mains, nous allons suivre de plus près le développement des pensées émises par les évêques de Chartres dans leurs prescriptions synodales.

Un point qui domine tous les autres dans l'organisation de l'instruction primaire est la séparation des écoles de garçons et de celles de filles. Depuis quelques années on a fait de grands progrès sous ce rapport, et avant peu, il faut l'espérer, la séparation existera presque partout. Bien avant nous, nos pères avaient compris l'utilité de cette sélection, et de nombreux exemples nous prouvent qu'avant 1789 deux écoles bien distinctes existaient dans des communes qui aujourd'hui n'ont qu'une école mixte.

Parmi les diverses fondations qui constatent ce besoin reconnu de la séparation des deux sexes, nous citerons le legs fait à l'église d'Orrouer, le 14 mai 1713, par M. Rémy, de six setiers de terre au terroir dudit Orrouer, pour l'entretien d'un maître d'école pour les garçons et d'une maîtresse pour les filles.

Le 28 septembre 1769, Mgr de Fleury, évêque de Chartres, donne à la fabrique de Berchères-l'Evêque « un espace de ter- » rain situé près du rond-point de l'église contenant environ » 80 pieds en longueur sur 40 en largeur, pour la construction » de deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles, séparées » par un mur de refend, pour ôter toute communication entre » le maître et la maîtresse d'école. »

Le 25 juillet 1680, Gilles Buguet, curé de Luigny, lègue « aux habitans et trésor de Luigny une maison, cour et jardin » au bourg dudit Luigny joignant le presbytère, avec une » petite lotie de terre, et ce pour loger un mestre d'écolle qui » enseignera les enfants malles seullement, et surtout pour » l'obliger particullièrement à leur apprendre à servir le soir » et le matin, et le catéchisme. »

A Fresnay-l'Evêque, Claude Pavard, par son testament du 6 septembre 1734, lègue une maison destinée au logement du maître des petites écoles, et, le 5 avril 1742, Jacques Voyenne,

curé de Fresnay-l'Evêque, assure à son tour un logement pour la maîtresse d'école, qui au reste existait déjà précédemment.
« Par devant Claude Brethon, notaire et tabellion du bailliage
» et chastellenie de Fresnay-l'Evêque, fut présent maistre
» Jacques Voyenne, prestre, curé de la paroisse de Fresnay,
» lequel a déclaré que depuis un long temps il a dessein de
» donner et contribuer des biens qu'il a plu à la divine Provi-
» dence luy donner en ce monde, affin que les pauvres de la
» paroisse dudict Fresnay soient élevez et instruits en la reli-
» gion catholique, apostolique et romaine, à cognoître et bénir
» le saint nom de Dieu en cette vie et durant l'éternité, et
» désirant accomplir son dessein, a donné et délaissé, et par
» ces présentes donne et délaisse, dès maintenant pour tou-
» jours, à perpétuité, à une maîtresse d'écolles audict Fresnay,
» qui montrera et enseignera aux filles de ladicte paroisse,
» Marie Clinard, fille majeure, à présent maîtresse d'écolles
» audict lieu, à ce présente et acceptante, un lieu et héritage,
» se consistant en deux chambres à feu et cave dessous, gre-
» nier dessus, une petite grange et autres estrises et édifices
» devant, cour close devant, jardin derrière et une ouche au
» bout dudict jardin, pour par la maîtresse d'écolles en jouir
» par usufruit pendant qu'elle sera audict Fresnay à montrer et
» enseigner l'écolle : en présence du sieur curé, marguilliers
» et proviseurs de l'église dudict Fresnay et des principaux
» habitans dudict lieu, qui feront choix ensemble, à chacun
» changement, d'une personne de probité, qui soit de bonne
» vie et mœurs, affin de bien instruire et donner à la jeunesse
» bon exemple, sans que ledict sieur curé puisse en mettre
» aucune, outre et sans le consentement des marguilliers et
» principaux habitans, qui seront tenus et obligés de donner
» ordre que lesdicts bâtimens, jardin et ouche soient conser-
» vez à perpétuité pour servir d'écolles à l'instruction des
» pauvres filles dudict Fresnay, et d'enseigner et apprendre
» à prier Dieu, à lire et à écrire, autant que faire se pourra,
» à toutes les pauvres filles et orphelines de ladicte paroisse
» de Fresnay-l'Evêque, qui n'auront moyen de la payer. »

Cette donation est assurément fort intéressante et renferme diverses dispositions sur lesquelles nous reviendrons; mais au point de vue spécial de la séparation des écoles des filles et des garçons, en voici une autre encore plus explicite. Il y avait à

Ouarville un maître d'école pour les garçons : en 1673, nous voyons figurer Jacques Guéret, précepteur des enfants du bourg d'Ouarville. Or, le 22 mars 1666, une demoiselle Nicole Letellier donna tous ses biens à la fabrique d'Ouarville pour établir une maîtresse d'école : elle-même devint la première de ces maîtresses, puis étant décédée en 1677 fut remplacée par Barbe Desprez, dont nous verrons plus loin l'acte de nomination. Le 5 novembre 1685, Joachim-David de Moncelas, prieur-curé d'Ouarville, vint augmenter la dotation de cette école de filles, et voici les termes de l'acte :

« Par devant Louis Janvier, notaire à Ouarville, fut présent » maistre Joachim-David de Moncelas, prebstre, prieur-curé » dudict Ouarville, lequel, considérant l'instruction des jeunes » filles qui se faict séparément des garçons comme un des plus » grands biens qui se puisse procurer dans ladicte paroisse » d'Ouarville, et voulant contribuer à une si bonne œuvre, et » faire qu'à présent et à l'advenir il y ait lieu de continuer celle » qui se faict à présent par sœur Barbe Desprez et Cantienne » Châtelain, à présent maîtresses d'écolles des filles de ladicte » paroisse, et pour entretenir et augmenter la fondation faicte » par deffuncte la sœur Nicolle Letellier, cy-devant maîtresse » d'écolle dudict Ouarville, qui a donné la maison où sont de» meurantes lesdictes maistresses d'écolles, a donné, ceddé, » quitté et transporté, et par ces présentes cedde, quitte, » donne, transporte et délaisse, dès maintenant à tousjours » mais, en perpétuité, auxdictes maistresses d'écolles, à ce » présentes et acceptantes, huict arpens de terres labourables » en une pièce, sur le chemin qui va d'Ouarville à Auvilliers, » pour en jouir par lesdictes maistresses d'écolles par manière » d'usufruict, et le revenu et fermes desdictes terres pour » ayder et subvenir à leur nourriture et entretien. Cette dona» tion faicte à la charge que lesdictes maistresses d'écolles et » celles qui leur succèderont seront tenues d'instruire les » jeunes filles de ladicte paroisse, séparément des garçons, en » la crainte de Dieu, obéissance et observation de ses saints » commandements, leur enseignant la doctrine du cathéchisme, » la lecture et écriture. Et seront aussi tenues d'enseigner gratis » six pauvres filles de ladicte paroisse, qui seront nommées » par ledict sieur prieur d'Ouarville et ses successeurs, et faire » prière à Dieu par leurs escollières, à perpétuité, à la fin de

» la leçon d'après-midy, pour ledict sieur donateur, ladicte » deffuncte Nicolle Letellier et autres bienfaicteurs de ladicte » écolle, à laquelle prière sera dict *Retribue, Dignare* et *De* » *profundis*. Entend et veut aussy qu'en cas que la sœur Barbe » Desprez, exerçant à présent la charge de maistresse d'écolle » luy survive, elle jouisse, pendant sa vie, par manière d'usu- » fruict, des fruicts et revenus desdictes terres, soit qu'elle » continue l'exercice de maistresse d'écolle ou non, estant une » récompense qu'il croit estre obligé de luy faire en recon- » noissance des services qu'elle a rendus tant à la paroisse en » instruisant gratis les jeunes filles d'icelle depuis plusieurs » années sans y estre obligée, qu'à sa propre personne pen- » dant le temps de ses maladies. »

C'est bien là, ce nous semble, l'organisation de nos écoles actuelles de filles tenues par des congréganistes : une sœur supérieure et une sœur adjointe, enseignant les jeunes filles et donnant leurs soins aux malades. Mais ce qui nous a surtout fait citer cette pièce, ce sont les termes du commencement : « Considérant que l'instruction des jeunes filles qui se fait sépa- » rément des garçons est un des plus grands biens qui se puisse » procurer. » Voilà donc bien établie, dès le XVIIe siècle, et elle l'était auparavant d'après les statuts synodaux par nous mentionnés, cette utilité de la séparation des garçons et des filles; c'est là une des meilleures condamnations de nos écoles mixtes.

Nous allons passer maintenant à un autre ordre d'idées. On s'occupe beaucoup aujourd'hui de l'instruction primaire, et certes c'est un des intérêts les plus considérables de notre Société. On a émis des vœux divers; on a rendu de nombreux arrêtés, et nous avons vu souvent réclamer l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de donner notre avis dans une aussi grosse question : nous nous bornerons donc au rôle d'historien, et nous tâcherons seulement d'établir que de ces trois points, deux au moins ont été abordés dès le XVIIe et le XVIIIe siècle. La question d'obligation seule ne nous est jamais apparue : sans doute nos pères reculaient devant la difficulté d'arriver à un résultat satisfaisant sous ce rapport.

Quoi qu'il en soit, signalons les documents qui ont trait à l'éducation gratuite et laïque. La gratuité, elle est inscrite dans presque tous les actes de donation, non pas, il est vrai, absolue comme on la réclame parfois de nos jours, mais entourée de restrictions, dont certaines témoignent d'une étude approfondie de la question.

Déjà nous avons vu la gratuité apparaître dans le don de Joachim-David de Moncelas, à l'école d'Ouarville en 1685, et dans celui de Jacques Voyenne à l'école de Fresnay-l'Evêque en 1742 ; en voici quelques autres exemples :

Le 23 octobre 1730, Jacques Truffeau, laboureur à Morancez, légua à la fabrique de ce lieu une maison, grange et jardin à Morancez pour tenir les petites écoles pour les enfants de la paroisse, et six setiers de terre pour servir à l'entretien d'un maître et d'une maîtresse d'école, et, le 22 décembre 1743, Michel Cousinat, prieur dudit Morancez, les gagers et principaux habitants de la dite paroisse choisirent pour maître d'école Pierre Poullain, « pour montrer, tenir et enseigner les petites » écolles aux enfans de ladite paroisse, aux charges par ledict » Poullain de montrer et enseigner gratuitement aux pauvres » enfans de laditte paroisse, qui seront indiquez audict Poullain » par ledict sieur prieur. Et pour les peines et salaires dudict » Poullain, establissement et bienveillance à l'éducation crestienne des enfans de laditte paroisse, lesdits sieurs prieur, » gagers et habitans ont promis et promettent audict Poullain » la somme de quarante livres, à prendre sur les fermiers des » communes dudict Morenceez, oultre et par delà la fondation » faitte par feu Jacques Trufleau. »

« En l'année 1671, nous rapporte un des curés d'Armenon» ville-les-Gâtineaux, messire Charles Fleuriau, seigneur d'Ar» menonville, et Mme Françoise Guillemin, son épouse, firent » un grand bien à cette paroisse, en y établissant de petites » écoles où des maîtresses enseigneroient les filles et même les » petits garçons jusqu'à l'âge de douze ans, le lieu n'estant pas » assez considérable pour y entretenir un maistre pour eux, » avec ordre d'enseigner les pauvres gratuitement. Pour l'esta» blissement de cette escolle, Madame fit venir de la commu» nauté de Sainte-Geneviève, dont l'institution est d'enseigner » les enfans sous la conduite de Mme de Miramion, une très» sage et très-vertueuse fille, nommée sœur Charlotte Tardif,

» qui donna sa méthode d'instruire à la sœur Marie Chéramy,
» fille toute pleine de charité et de piété, qui avoit aupara-
» vant enseigné dans le bourg d'Illiers, laquelle s'associa en-
» suite d'autres filles pour la seconder et succéder. Madame
» prenoit grand soin de cette escolle, car elle y alloit souvent,
» et prenoit la peine de faire quelquefois la leçon elle-même
» aux petits enfans. »

Le 25 mars 1736, « par devant Pierre Hureau, notaire et
» tabellion de la chastellenie de Prunay-le-Gillon, furent pré-
» sentes en leurs personnes haute et puissante dame Marie-
» Anne-Thérèse de la Grandière de Meurcé, veuve de deffunt
» haut et puissant seigneur messire François-Charles de Menou,
» vivant chevalier, seigneur marquis de Menou, de la chastel-
» lenie de Prunay-le-Gillon, Crossay, Gérainville, seigneurie
» de Boinville-au-Chemin, et du fief et seigneurie du Muids-
» et-Mine et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire
» de Saint-Louis, brigadier des camps et armées du Roy, et
» Madelaine Boudon, veuve de deffunct Nicolas Benoist, vi-
» vant laboureur à Boisville-au-Chemin ; laquelle dame de Me-
» nou, voullant donner aux habitans de saditte terre de Prunay,
» ainsi que laditte veuve Benoist, comme estant ledict Prunay
» sa paroisse de naissance et de ses ancestres, des marques
» de leurs bienveillances et accomplir le pieux dessein qu'elles
» ont depuis longtems de procurer aux habittans des personnes
» capables d'instruire leurs enfans aux escolles de charité,
» non-seulement dans les principes de nostre vraye religion
» dans laquelle Dieu leur a fait la grâce de naistre, mais aussi
» dans les connoissances littéraires qui peuvent leur estre né-
» cessaires par la suite, en quoy maditte dame de Menou et
» veuve Benoist espèrent réussir, lorsque ces personnes, outre
» le revenu attribué à leurs places pour leurs subsistances,
» trouveront encore dans la paroisse un logement honneste et
» convenable qui puisse leur en rendre le séjour gracieux,
» avec quelques terres pour leur faire un certain revenu et les
» y attacher, ont par ces présentes donné à la communauté et
» aux habitans de la paroisse de Saint-Denis de Prunay-le-
» Gillon une maison située audict Prunay près l'église, au lieu
» appelé le Croquenaux, cour devant, jardin derrière, plus la
» quantité de dix septiers et mine demy-minot de terres labou-
» rables, au terrouer dudict Prunay et és environs, pour par

» laditte communauté jouir de laditte maison et dépendances
» d'icelles, ainsy que desdittes terres, sous les conditions cy-
» après, c'est assavoir que laditte maison servira à tousjours à
» loger la maistresse d'école qui sera choisie pour l'instruction
» de la jeunesse dans laditte paroisse, et les personnes qu'elle
» jugera à propos de s'associer dans ses fonctions sous l'autho-
» rité des supérieurs ordinaires, comme aussy les enffans
» qu'elles pourront prendre en pension, et que les instructions
» seront faites par elles dans ladicte maison, sans qu'elle puisse
» estre jamais destinée à aucun autre usage, sous quelque pré-
» texte que ce soit, et ce à condition que ladicte maistresse
» d'école enseignera gratis à l'avenir à six filles des plus
» pauvres, qui seront choisies par le sieur curé et gagers en
» charge, à lire et écrire : en outre que le revenu desdittes
» terres appartiendra aux maistre et maistresse d'école qui
» seront choisis pour enseigner en laditte paroisse de Prunay
» après le décès de laditte veuve Benoist, sçavoir les deux
» tiers dudict revenu à la maistresse d'école et l'autre tiers
» au maistre d'étolle, à condition néantmoings que lesdits
» maistre et maistresse d'école instruiront gratis, pour la lec-
» ture et écriture, sçavoir la maistresse d'école à quatre filles,
» et le maistre d'école à deux garçons, qui seront des plus
» pauvres parens de laditte veuve Benoist et dudict deffunt
» son mary, qui seront demeurant en ladite paroisse de Pru-
» nay, et au deffaut de ses parens et de sondict feu mary en
» sera choisy six autres des plus pauvres habitans audict Pru-
» nay par ledict sieur curé et gagers en charge. »

Ici encore, comme nous le voyons, la séparation des deux sexes est nettement établie; presque partout d'ailleurs, nous retrouverions ce principe : mais en ce moment nous ne nous occupons que de la gratuité. Or voici un autre acte dans lequel le donateur détermine d'une manière très-précise jusqu'où doit s'étendre cette gratuité. C'est un legs fait le 23 juillet 1720 par Etienne L'Hermitte, curé de Marboué : « Je donne et lègue,
» dit-il, la somme de deux mille livres, une fois payée, pour
» estre mise en fond, dont le revenu sera affecté à perpétuité
» pour ayder à entretenir un maistre des petites écolles au
» bourg de Marboé, lequel maistre des écolles sera entière-
» ment dépendant de MM. les curez dudict lieu pour l'élection
» de sa personne et l'inspection de sa vie et mœurs, et pour-

» ront le changer et mesme le changeront lorsqu'il s'adonnera
» à quelques vices scandaleux, comme le jurement, l'impu-
» reté, l'ivrognerie, l'orgueil, etc., ou lorsqu'il ne s'acquittera
» pas de son devoir envers l'église et l'instruction des enfans, à
» condition que ledict maistre d'école ne pourra s'absenter
» sans en avoir parlé auxdits sieurs curez et avoir obtenu d'eux
» la permission, n'aura tous les ans qu'un mois ou six semaines
» de vacances; qu'il enseignera pour rien tous les pauvres de
» la paroisse, et affin qu'il n'y ait pas de difficulté sur ce mot
» de pauvre, tous les pères et mères qui auront des enfans et
» qui ne seront taxez sur le roolle des tailles qu'à la somme de
» six à sept et huict livres, les enfans pourront passer pour
» pauvres; qu'il conduira tous les jours ses écolliers à la messe,
» leur apprendra à chanter si faire se peut; il aura un grand
» soin de les bien instruire, faire prier Dieu, leur faire tous
» les jours une petite leçon de cathéchisme; et aussi à condition
» que ledict maistre d'école assistera à tout le service divin les
» dimanches et festes, et chantera ou aydera à chanter les
» grandes messes et vêpres, et portera le surplis et la chape
» toutes les grandes festes, et ne pourra s'absenter cesdits
» jours. »

Assurément rien de plus sage que cette précaution de déterminer exactement quels sont les enfants qui ont droit à la gratuité. Nous ne voulons pas multiplier les citations ayant trait aux élèves gratuits; elles se ressemblent toutes; la gratuité n'est jamais absolue, et le nombre des élèves est ordinairement déterminé à l'avance par le fondateur.

Nous passons à une autre condition, souvent aussi réclamée de nos jours, l'éducation laïque. Il peut sembler extraordinaire de trouver déjà cette idée formulée avant la Révolution; nous ne l'avons rencontrée qu'une seule fois, non pas explicitement, il est vrai, mais assez nettement indiquée pour qu'il nous ait paru intéressant de le signaler.

Le 27 octobre 1701, dame Françoise le Prévost, marquise d'Oysonville, veuve de messire Bernard Briçonnet, chevalier, marquis d'Oysonville, avait légué à Françoise Leclerc, sa filleule, « outre son logement dans la chambre où elle est, vingt
» francs par an, sa vie durant, à prendre sur le four à ban

» d'Oysonville, à la charge qu'elle montre à lire, tant qu'elle » pourra faire, à six pauvres petites filles, et en cas qu'elle ne » fût plus au monde ou qu'elle ne survêquît pas vingt ans, sera » pris pendant vingt ans, de même sur ledit four, quinze francs » par an pour apprendre à lire à de pauvres petits garçons. »

Le 3 janvier 1749, Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oysonville, fils de Françoise le Prévost, « désirant contribuer à » maintenir et conserver une maistresse d'écolle au bourg » d'Oysonville pour l'éducation des jeunes filles dudict lieu, » donne et lègue à perpétuité à celle qui sera chargée des filles » dudict Oysonville, la somme de dix livres de rente à prendre » sur la maison de Denis Laurent, cabaretier audict Oyson- » ville, aux charges par laditte maistresse d'écolle de montrer » annuellement et gratuitement à lire et écrire à deux pauvres » filles du lieu d'Oysonville, lesquelles seront choisies et nom- » mées par le seigneur d'Oysonville et en son absence par » son bailly ou celuy chargé des affaires dudict seigneur, sans » qu'aucuns autres puissent s'en mesler, pas même le curé ni » les marguilliers; car s'il arrivoit que quelqu'un voulût s'in- » gérer de se mesler de ladicte donation, je veux et entends » qu'elle devienne nulle et sans aucun effet, de mesme que » s'il venoit à s'établir au lieu d'Oysonville, pour maistresse » d'écolle, une sœur grise ou de quelques autres communautés » de quelque espèce que ce pût estre, je veux et entends que » ladicte rente passe au proffit de la matrone ou sage-femme » dudict lieu d'Oysonville, et en cas qu'il n'y ait pas lors de » sage-femme à Oysonville, le seigneur du lieu ou ceux ayant » charge pour luy feront distribuer ladicte rente aux plus » pauvres de la paroisse. »

Après avoir vu ainsi comment, avant 1789, on comprenait ces grandes questions de l'organisation de l'instruction primaire, il nous faut examiner quelle était en général la condition faite à l'instituteur et ce qu'on exigeait de lui. Déjà nous avons cité le testament d'Etienne L'Hermite, curé de Marboué, en 1720, et nous avons pu constater combien étaient minutieusement prévus les moindres détails, la durée des vacances, les demandes de permission, le service à l'église, etc. Nous avons entre les mains un autre document qui nous montre

clairement combien les fonctions du maître des écoles avant la Révolution étaient identiques à celles de nos instituteurs actuels. C'est l'acte de nomination par les curé, marguilliers et principaux habitants de la paroisse de Villars de Sébastien Fauquet, journalier, pour maître d'école de la dite paroisse, le 14 septembre 1783. « Lesdits sieurs curé, gagers et habi-
» tans, après avoir vu le certificat de catholicité du ci-après
» nommé et l'avoir fait écrire, ayant trouvé son écriture bonne,
» ont tous, d'une commune et unanime voix, nommé Sébastien
» Fauquet, journalier à Guignonville, âgé d'environ vingt-deux
» ans; lequel s'oblige de commencer l'école au jour de saint
» Rémy prochain jusqu'au mois de juillet aussi prochain, et
» ainsi continuer d'année en année, pendant le tems qu'il sera
» maître d'école de cette paroisse, et de commencer dès huit
» heures du matin jusqu'à onze, et depuis une heure après
» midy jusqu'à quatre heures aussi après midy, tous les jours
» ouvrables et qu'il fera l'école, et de se conformer pour le
» payement des mois de ses écoliers à l'usage qui a toujours
» été observé dans cette paroisse, sans pouvoir le changer ni
» l'augmenter. Comme aussi ledict Fauquet s'oblige d'instruire
» de ses écoliers pour répondre la messe, et, dans le cas où il
» n'en auroit pas d'en état, de la répondre lui-même, excepté
» pendant le temps de la moisson; de se rendre exact aux
» offices les dimanches et fêtes, ainsi que les autres jours où il
» y aura des prières publiques; d'assister le sieur curé lorsqu'il
» sera obligé de porter les sacremens aux habitans de cette
» paroisse, tant de jour que de nuit; d'assister et chanter les
» messes de fondations de cette paroisse, ainsi que toutes les
» autres grand'messes qu'il est d'usage de chanter dans cette
» paroisse. S'oblige en outre ledit Fauquet de sonner tous les
» jours à midy l'*Angelus* et de monter exactement l'horloge.
» Et pour l'indemniser de la peine que cela lui occasionnera,
» ainsi que pour chanter lesdites messes, il lui sera payé an-
» nuellement la somme de cent livres. »

Nous trouvons dans cet acte un similaire d'examen « après » l'avoir fait écrire, ayant trouvé son écriture bonne; » nous croyons bien qu'en effet les examens ne devaient pas être ce qu'ils sont aujourd'hui. Nous n'avons pas rencontré de programmes détaillés d'études, mais c'est qu'il n'y en avait pas. Mme de Menou, dans sa donation de 1736, parle des connais-

sances littéraires qu'il est utile de donner aux enfants; mais, un peu plus loin, elle nous fait bien comprendre que c'est au pied de la lettre qu'elle prend cette expression de connaissances littéraires, et qu'elle entend par là savoir lire et écrire tout simplement. La lecture et l'écriture, voilà en effet en quoi consistait seulement l'éducation donnée par les maîtres d'école d'alors; nous n'insisterons pas pour le prouver : les actes de Jacques Voyenne à Fresnay-l'Evêque en 1742, de Joachim-David de Moncelas à Ouarville en 1685, de la marquise de Menou à Prunay-le-Gillon en 1736, d'Etienne L'Hermite à Marboué en 1720, etc., nous l'ont démontré suffisamment.

Voici cependant un acte où l'on ajoute formellement le calcul à la lecture et à l'écriture, c'est la nomination d'un maître d'école de la paroisse de Saint-Rémy-sur-Avre, le 22 novembre 1772 : « Nous principaux habitants de la paroisse de » Saint-Rémy-sur-Avre, du consentement de maître Michel » Bonnet, prêtre, curé de ladite paroisse, présidant en ladite » assemblé, avons tous accepté et nommé d'une voix unanime » la personne de sieur Jean-François Fournier, postulant, pour » faire les petites écoles dans ladite paroisse, enseigner à lire, » écrire, calculer aux enfants et même le plein chant à ceux » des enfants qui y auront de la disposition, à la charge par » lui d'enseigner gratuitement seulement douze pauvres qui lui » seront désignés par M. le curé, et d'aider à chanter les » offices les jours de dimanches et festes, de conduire les en» fants à la messe tous les jours de la semaine auxquels l'école » tiendra. »

Généralement on joignait à la lecture et à l'écriture l'enseignement du catéchisme; aussi exigeait-on du candidat à la direction de l'école un certificat de catholicité : mais, somme toute, ce n'était pas là une instruction bien étendue.

Aussi n'était-ce pas pour aider le maître d'école dans la diffusion des connaissances, mais plutôt pour le bon ordre matériel quand l'école était trop nombreuse, qu'on avait déjà alors institué des maîtres adjoints. Nous avons vu, dans l'acte de fondation de l'école de Prunay-le-Gillon en 1736, que Mme la marquise de Menou, en prévoyant le cas d'un pensionnat, prévoit aussi la nécessité où se trouverait l'institutrice de s'adjoindre telle ou telle maîtresse qu'elle jugerait indispensable.

A Ouarville de même, nous voyons dès le XVII[e] siècle qu'une seule maîtresse était jugée insuffisante. Le 16 avril 1683, les curé et gagers de la paroisse d'Ouarville, « ayant bonne con- » naissance et estans bien informez des bonnes vies, mœurs, » piété et capacité de Barbe Desprez, l'ont nommée pour exer- » cer les fonctions de maîtresse d'écolle des jeunes filles de » laditte paroisse d'Ouarville, à la charge de résider actuelle- » ment en laditte paroisse et de vacquer aussy actuellement à » l'instruction des jeunes filles d'icelle, et d'avoir toujours avec » elle au moings une fille ou une veufve de bonnes mœurs et » capacité suffisante pour luy servir de compagne et d'ayde à » faire laditte écolle. »

Tous les détails d'ailleurs semblent avoir été prévus par les fondateurs des écoles primaires antérieures à la Révolution : il n'est pas jusqu'aux distributions de prix, ce moyen si puissant d'émulation pour les élèves, que nous ne voyions instituées. L'acte où nous rencontrons cette fondation n'appartient pas, il est vrai, à notre département; mais la paroisse d'Arnouville était alors de notre diocèse, et comme la pièce est conservée dans nos archives, nous croyons pouvoir la citer.

Le 21 septembre 1777, François Cosson, curé de Saint-Aignan d'Arnouville, près Mantes, « désirant qu'il y ait à perpétuité, » en laditte paroisse d'Arnouville, une école publique et gra- » tuite pour l'instruction de la jeunesse et surtout des garçons » de laditte paroisse, qu'il y ait un logement fixe et décent, » tant pour l'école que pour le maître et président d'icelle, et » que la condition du président de l'école soit honnête et assu- » rée, dans ce dessein qu'il considère de la plus grande utilité » et même d'une urgente nécessité pour laditte paroisse, » a donné et donne à la fabrique d'Arnouville une maison, en la grande rue dudit lieu, plus dix arpens de terre labourable, plus cinquante sous de rente foncière, et il ajoute : « Les ar- » rérages desdits cinquante sols de rente foncière seront em- » ployés chaque année à l'achapt de Catéchismes du diocèse, » Pensées chrétiennes et autres bons livres, pour être avec » choix distribués aux pauvres et meilleurs sujets de l'école, » comme par récompense de mérite. »

Nous avons encore à signaler quelques faits observés par nous dans les documents qui précèdent, relatifs à l'inspection des écoles, à la nomination des instituteurs, à la désignation des élèves gratuits.

Il n'y avait pas alors, comme aujourd'hui, un pouvoir central fortement organisé, s'occupant particulièrement de l'instruction primaire. Ce service si important était négligé par l'Etat et remis à la bonne volonté de chaque paroisse : rien ne partait du centre ; chaque fondation était individuelle. Aussi ne voyons-nous pas d'inspection régulièrement organisée : tout au plus trouvons-nous ce moyen de contrôle indiqué dans le testament d'Etienne L'Hermite, qui en remet absolument le soin aux curés de Marboué, ses successeurs. De même la nomination des instituteurs est généralement confiée au curé et aux marguilliers, auxquels est donnée la charge de veiller à l'entretien des immeubles légués par les fondateurs. Cependant nous voyons généralement figurer à côté d'eux les principaux habitants de la paroisse, les plus fort imposés d'aujourd'hui, les pères de famille comme on l'a demandé quelquefois, et c'est là un élément qu'il est important de signaler dans la nomination des maîtres d'école. Même remarque pour la désignation des élèves gratuits : quand une clause spéciale ne vient pas indiquer dans quelle catégorie ils seront choisis, c'est aux curés et aux marguilliers, assistés des principaux habitants, que cette désignation est dévolue.

Nous terminerons par quelques observations sur la partie matérielle, en indiquant les rares renseignements recueillis par nous sur l'établissement et la construction des maisons d'école.

Généralement, comme on l'a vu, la fondation était faite par des particuliers généreux : cependant, parfois c'était la communauté elle-même qui se préoccupait du besoin d'instruction et qui prenait l'initiative. Nous le remarquerons tout à l'heure à Ozoir-le-Breuil ; nous le signalerons également à Bouville et à Grandville.

Le 29 décembre 1748, Jacques Prévost, curé de Bouville, convoque extraordinairement les gagers et principaux habitants de la paroisse, et leur remontre « l'état d'aisance où se

» trouve la fabrique et la nécessité qu'il y a d'avoir dans la » paroisse un maître d'écolle qui enseigne gratuittement les » enfans des pauvres. » Une délibération est aussitôt prise dans ce sens, et « lesdits habitans déclarent formellement qu'ils » consentent qu'on achète une maison et autres dépendances » pour servir au logement du maître d'école. » L'approbation épiscopale est donnée à cette délibération, et la fabrique acquiert une maison, grange et autres bâtiments, cour et jardin, le tout situé à Bouville, « pour estre à perpétuité consacrée au » logement du maître d'école. » A la suite de cette acquisition, une visite est faite par Charles Jardé, maître charpentier, pour juger l'état des réparations nécessaires à l'appropriation de ladite maison; un devis est dressé, et le maître d'école est installé dans des bâtiments spécialement affectés à son usage.

Le 11 octobre 1778, « les sieurs curé, marguilliers et principaux habitans de la paroisse de Grandville, assemblés au » banc-d'œuvre de l'église dudit Grandville, il a été représenté que, n'y ayant aucuns fonds pour l'entretien d'un » maître d'école, les seuls mois des enfants de la paroisse ne » suffisaient pas pour en pouvoir trouver un qui voulût venir » demeurer à Grandville, et que, par conséquent, si on en » vouloit avoir un, tant pour instruire les enfans que pour » chanter l'office divin et les messes hautes de fondation de la » fabrique, il falloit prendre quelque chose sur les revenus » de ladite fabrique, et que, comme elle n'en a guère, il seroit » à propos que chacun desdits habitans s'obligeât de donner » une certaine somme afin d'engager Charles Dumont, demeurant à Santeuil, de venir remplir la place de maître d'école » de ladite paroisse de Grandville, vacante depuis un mois. » L'affaire mise en délibération, il a été convenu de prendre » sur les revenus de ladite fabrique la somme de dix-huit » livres, » et en même temps plusieurs habitants de la paroisse se sont engagés à donner chaque année 37 livres 16 sous.

Dans le principe, les écoles se tenaient souvent dans l'église même : c'est du moins ce qui paraît ressortir d'un statut synodal de 1550, défendant aux maîtres de réunir leurs élèves dans l'église, à cause des jeux, des rires et des pleurs et de tous les troubles qui en résultaient pour le service divin. Peut-être

est-ce à ce statut qu'on doit les nombreuses constructions d'écoles publiques qu'on peut constater au XVIIe siècle. Il eût été curieux de voir comment on comprenait, il y a un siècle, les règles d'hygiène nécessaires à la bonne tenue d'une école. Malheureusement le devis de Charles Jardé pour l'école de Bouville ne nous fournit aucun renseignement à cet égard : ce sont des travaux de consolidation et d'agrandissement, mais qui n'ont pas un rapport direct à la saine aération d'une école. Dans le dossier d'une autre école, celle d'Ozoir-le-Breuil, nous trouvons un devis de construction, dont nous citerons quelques extraits, bien que nous eussions désiré des renseignements plus précis.

Le 19 avril 1769, Denis Turgeot, curé d'Ozoir-le-Breuil, le syndic, les marguilliers et habitants de ladite paroisse adressèrent une supplique à l'Intendant de la généralité d'Orléans, lui remontrant « l'extrême besoin que la paroisse a d'un maître » d'école pour l'éducation de la jeunesse dont la pluspart des » enfans demeure dans une ignorance affreuse, faute d'une » maison dans le bourg, et qu'il est impossible d'en avoir un » quel qu'il soit. » Ils lui demandaient la permission d'acquérir des terrains incultes au bourg d'Ozoir, afin d'y bâtir et édifier une maison et autres bâtiments nécessaires. La permission fut facilement accordée : l'acquisition fut consommée, et, le 11 juin 1775, l'adjudication au rabais des travaux fut faite moyennant 700 livres moins un sol, d'après un cahier de charges dont nous extrayons quelques passages :

« Le bâtiment sera fait sur le solide, aura trente-six pieds de » longueur et dix-huit pieds de largeur, le tout hors œuvre; » les pignons auront deux pieds d'épaisseur, les pans dix-huit » pouces aussi d'épaisseur; à pierre et terre blanche : les pans » auront huit pieds hors de terre, les pignons à une hauteur » convenable pour l'égoust. Un mur de refant, aussy de pierre » et terre, sera fait à l'endroit qu'il sera jugé convenable par » les gagers. Il y aura deux cheminées en pierre et terre. On » fera le plancher dans toute la longueur du bâtiment à terre » franche; on ravalera les greniers; on renduira à terre blanche » les dedans depuis le plancher jusqu'au bas. On fera trois » huisseries de chacune cinq pieds et demy de hauteur, gar- » nyes de portes et ferrures, dont les deux portes d'entrée » seront en carreau de chêne et coupées, et l'autre porte sera

» de bois de sapin. Les fenestres auront deux pieds de hauteur » sur dix-huit pouces de largeur; elles seront garnies de portes, » pentures et de chacune un coureau. »

Sans doute ces renseignements sont bien incomplets; mais ils nous donnent une idée cependant suffisante de la manière dont on comprenait le confort il y a à peine un siècle. Il y a certes bien loin de la modeste école d'Ozoir-le-Breuil aux constructions modernes de nos moindres villages.

Comme nous l'avons vu dans ces derniers documents, les habitants de Bouville et d'Ozoir-le-Breuil concoururent seuls à la fondation des écoles de leurs paroisses : d'autres fois, c'est pour compléter une fondation insuffisante que nous voyons intervenir les communautés. Nous avons déjà cité l'exemple de l'école de Grandville; en voici un autre.

Le 20 décembre 1743, Aignan Trippault, prévôt de Tillay-le-Péneux et chanoine de Saint-Aignan d'Orléans, « désirant » soutenir et maintenir l'establissement des écolles de charité » de filles des paroisses de Santilly et Tillay-le-Peneux, et » mettre les maîtresses, dont les honoraires ont esté diminuez » à cause du malheur des temps, plus en estat de subsister, » donne aux fabriques de ces deux paroisses une somme de 1,500 livres pour être employées en rentes foncières ou en fonds de terre. A la suite de cette donation, les curé, marguilliers et principaux habitants de la paroisse de Santilly se réunirent et prirent une délibération portant « que Mr Disme, » prestre, chanoine et chantre de l'église royale Saint-Aignan » d'Orléans, a fondé une école pour les filles de ladite paroisse, » que, pour répondre aux bonnes intentions dudit sieur Disme, » qui, outre ladite fondation, offre donner une somme de cent » livres pour faire bastir et construire une maison pour loger » la maîtresse, et faire les écoles, fournir les bancs qu'il con- » viendra, livres et autres choses nécessaires pour l'éduca- » tion et instruction des dites filles, comme aussi à celle de » Mr Aignan Trippault, qui veut bien contribuer aux bâtiments » desdites écoles, ayant fait réflexion sur l'utilité et néces- » sité de l'établissement desdites écoles, ils ont reconnu que » la gallerie qui est bâtie devant la grande porte et principale » entrée de l'église est très-inutile; c'est pourquoy ils ont con-

» senti et consentent que laditte gallerie sera démolie et que » les matériaux qui en proviendront soient employez aux bâ- » timent et maison des dittes écoles. »

Dans la paroisse d'Umpeau, ce sont aussi les habitants qui firent construire l'école, en 1773, et ce pour la somme de 990 livres; mais cette construction ne se fit pas sans difficulté. Le curé, Louis-Pierre Dreux, nous a laissé le récit des embarras qu'il eut à ce sujet : « Au mois d'octobre 1764, dit-il, il fut » question d'un maître d'école : les habitants vouloient avoir le » droit de l'approuver et de le destituer de son office ; ils refu- » sèrent de signer l'acte de sa réception. Je leur prouvay par » les édits d'avril 1695 et 24 mai 1724 que les archevesques et » évesques ont le droit d'ordonner d'en mettre d'autres s'ils » ne sont satisfaits de la doctrine et des mœurs de ceux qui y » sont, mais ils laissent le droit aux curez des paroisses d'en » mettre, de les approuver comme de les destituer. L'affaire » en resta là; enfin en 1773, on construisit une école. La plu- » part des habitans y donnèrent leurs mains; mais Jacques » Thirouin, avec un nommé Rouillon, parce qu'ils avoient dit » qu'il n'y en auroit point, s'y opposèrent sourdement. Je la » fis ordonner par l'Evêque; on nous tracassa pour le grand- » voyeur. Son commis vint icy, me donna parolle : Thirouin » l'attira au cabaret et le mit de son côté. J'en écrivis à l'Inten- » dant et au grand-voyeur qui me fit une réponse satisfaisante. » Son commis pensa perdre sa place. Hardouin vint, on en fit » le plan, et elle est très-convenable : le mal qu'il y a c'est » qu'il n'y a point de jardin; on y fera une petite cour. Pierre » Aubry, le premier maître d'école qui l'habite, a été reçu au » mois d'aoust 1773. »

Lucien MERLET.

(Sera continué.)

UN

PORTRAIT DE FULBERT

AU XIIe SIÈCLE [1].

> « Rien d'absolu ni d'immuable, dans le domaine de l'art. »
>
> Alc. Dusolier.

Une découverte picturale et iconographique d'une certaine importance, au point de vue de l'art et de l'histoire, eut lieu, au mois de juin 1873, dans l'intérieur de l'église de Saint-Hilaire à Poitiers. Cette découverte est celle du portrait en pied du bienheureux Fulbert, évêque de Chartres (1007-1029), portrait qui fut peint à fresque, au XIIe siècle, et offre au-dessus de la tête nimbée du prélat, une inscription qui fait connaître le personnage.

C'est en démolissant un mur postérieurement construit sous l'arcade inférieure du clocher, vers la partie de l'Ouest, que l'on vit apparaître, çà et là, divers fragments de peinture à fresque, lesquels ornaient tout l'intrados de la voûte, ainsi que les pieds-droits.

Avant de décrire cette peinture ancienne, nous dirons, sous forme d'introduction, que si l'architecture du Moyen-Age nous a laissé d'antiques monuments qui nous servent de points de

[1] Suivant le désir exprimé par les membres de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, dans la séance du 8 janvier 1874, nous avons composé cette notice, qui a été lue à la réunion du 13 août suivant. Voy. *Procès-verbaux*, t. V, p. 105 et 193.

comparaison pour établir chronologiquement l'histoire de cet art; la sculpture a eu le même privilége, puisque nos Musées, ainsi qu'un grand nombre d'édifices des siècles passés, nous ont conservé et transmis, sans lacunes, de beaux spécimens de ce genre plastique, à partir des Abyssiniens et des Egyptiens, spécimens dont la série continuée par les Grecs et les Romains, jusqu'à notre époque, présente enfin l'art moderne.

La peinture proprement dite n'a pas le même avantage; son mode d'exécution et la matière sur laquelle elle s'applique sont sujets à trop de causes de destruction, pour qu'elle puisse perpétuer d'une manière aussi certaine les souvenirs, à la suite d'un espace de temps reculé.

Si la mosaïque, sorte de peinture lapidaire, nous a conservé une quantité assez considérable de précieux monuments, c'est le plus souvent parce que les œuvres dues à cet art antique (si usité chez les Romains), ont échappé à la destruction des éléments et des hommes, en demeurant enfouis et ignorés jusqu'à nos jours; on peut encore attribuer leur conservation, à la nature de la matière employée et au procédé, qui, l'un et l'autre, opposent généralement une dureté inaltérable et une invincible résistance.

Pour révéler, maintenant, l'origine de la peinture à fresque, nous dirons que, d'après l'avis de certains archéologues, les Egyptiens auraient communiqué à la Grèce, avec leurs procédés, le génie des arts, en passant par le Péloponèse et l'Attique et y important leurs divinités, si bizarrement enluminées, lesquelles auraient servi à développer le goût pictural de cette nation qui déclare avoir possédé, longtemps avant les peintres, des architectes célèbres, ainsi que des sculpteurs renommés.

On rencontre, chez tous les peuples, un goût dominant et particuliér en toutes choses, tant sous le rapport de l'alimentation que sous celui de l'habitation, du mobilier et de la vêture, etc. Parmi les nations, ainsi qu'il est facile de le démontrer, il en est qui sont parvenues à exceller dans quelques genres d'industrie, soit à la suite d'une émigration rationnelle ou politique, soit par des exportations commerciales qui vinrent les inonder de leurs produits; dans quelques cas aussi, des persécutions religieuses, ou des guerres lointaines contribuèrent à introduire des arts et des usages particuliers.

L'Italie, cette terre classique du luxe et des arts, ne put elle-même résister à l'invasion du goût Byzantin, lorsque l'empereur Léon l'Isaurien, en 725, et le Concile de Constantinople, en 754, condamnèrent le culte des images. Ce fut à cette époque que les artistes de Byzance et d'une partie de la Grèce vinrent en Occident, mais plus particulièrement à Rome et dans le reste de l'Italie, importer leurs modèles de statues qui rappellent les cariatides Assyriennes, à la barbe et à la chevelure tressées et offrant la rigidité de pose des momies Egyptiennes. Ils offrirent encore leurs portraits peints en couleurs étranges, mais brillantes. Ce fut alors que l'ancien art Italien, moins maniéré et plus vrai dans sa forme, mais d'un aspect plus mondain et réveillant le souvenir du paganisme, reçut un rude échec.

L'art Byzantin devint à la mode et fut généralement adopté, dans toutes les décorations monumentales et surtout religieuses. Un certain cachet hiératique et traditionnel fut toujours remarqué dans les œuvres des artistes de Byzance; c'est toujours la même physionomie, la même attitude dans la pose des personnages; les corps, d'après cette singulière conformation, semblent d'une longueur démesurée. Les membres supérieurs accolés près du corps et les vêtements, drapés habilement et symétriquement disposés en une multitude de petits plis parallèles, donnent à ces statues une expression archaïque du meilleur effet, mais qui paraît étrange aux personnes peu initiées aux œuvres du Moyen-Age et trop enthousiastes de l'art moderne. Notre basilique Chartraine possède de beaux spécimens, dans le genre byzantin; ce sont les statues qui décorent l'ébrasement extérieur des trois entrées de la façade occidentale, ou Porte-Royale, lesquelles datent du XIIe siècle et sont, par conséquent, de la même époque et du même style que la fresque de Saint-Hilaire de Poitiers, représentant notre évêque Fulbert. Nous pouvons mentionner, comme un des types du style en question, une statue qui existe à la base du Vieux-Clocher de la cathédrale de Chartres, lequel fut édifié au XIIe siècle. Cette figure sert de support à un cadran méridien [1].

Les statues, ou figures, peintes suivant le mode Byzantin,

[1] Le cadran actuel remplace l'ancien, il porte la date de 1578.

ont perdu l'allure, le mouvement de liberté, ainsi que la pose un peu théâtrale que les artistes de l'école primitive Italienne donnaient à leurs personnages, avant l'intrusion de l'école Orientale dans le royaume. Si les nouvelles statues imitaient un peu, par leur air placide, les idoles de l'Orient, les portraits semblaient être de l'imagerie plutôt que de l'art, en raison de la sécheresse et de la dureté des tons, jointes à l'aspect ascétique et austère des individus figurés.

D'après les œuvres que nous ont laissées les Orientaux, et leurs monuments, nous pouvons juger que, dès les temps les plus reculés, chez les Egyptiens, chez les Grecs et les Romains, les temples et les palais étaient universellement revêtus de peintures soit à fresque, soit à l'encaustique, ou en détrempe. Si Grégoire de Tours, au VIe siècle[1], nous cite, avec enthousiasme, diverses cités d'Italie et quelques basiliques de France, telles que celles de Clermont en Auvergne et de Saint-Martin de Tours, où le luxe des marbres, des mosaïques, ainsi que des peintures, faisaient déjà l'admiration des visiteurs, il faut reconnaître, cependant, que, dans la majeure partie de l'ancienne Gaule, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, les beaux-arts, que les Romains s'étaient empressés d'introduire dans leur nouvelle conquête, subirent ensuite une décadence successive et lente jusqu'au IXe siècle, époque où, par suite de l'impulsion donnée par Charlemagne, l'architecture, la sculpture et la peinture reprirent un nouvel essor, dès le Xe siècle, pour se montrer à leur apogée, pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Ce fut alors que les basiliques françaises se développèrent en d'immenses proportions, que les parois extérieures de ces édifices se décorèrent d'une multitude de statues et de gracieux chapiteaux, ainsi que de fûts de colonnes le plus richement ornementés; ce fut alors aussi qu'à l'intérieur, les fenêtres s'offrirent revêtues de verrières aux couleurs si vives et si vigoureuses, et reproduisant les naïves légendes des Saints, ou leurs portraits en pied, ou bien encore ceux des bienfaiteurs du monument. A cette époque de régénération artistique,

[1] Voy. *Hist. ecclésiast. des Francs* et le *Traité de la gloire des Martyrs* de cet historien, et le *Manuel de l'Hist. génér. de l'Architecture*, par De Ramée, t. II, ch. 1, p. 109, édit. de 1843).

l'on peignit partout, à l'intérieur de l'édifice, les statues, les chapiteaux; les colonnes, le lambris du plafond, en même temps que l'on figura, sur les parties planes et latérales des murs de la nef et des collatéraux, des scènes bibliques empruntées soit à l'Ancien, soit au Nouveau-Testament, et semblables à celles que nous présente l'ancienne église abbatiale de Saint-Savin [1]. Toutes ces peintures, pour la majeure partie, exécutées, d'abord à fresque, et ensuite en détrempe, étaient composées d'un petit nombre de couleurs vives, formant entre elles opposition et rappelant l'art oriental; plus tard enfin, les scènes bibliques, ou religieuses, furent remplacées par ces *Danses Macabres*, ou *Danses des Morts*, si fantastiques dans leur composition et d'un effet si effrayant. Nous en avons signalé un curieux spécimen dans l'église de Meslay-le-Grenet (Eure-et-Loir) [2].

Toutes ces curieuses peintures des XIIe et XIIIe siècles ont fini par disparaître presque entièrement, sous des couches successives de badigeon, intempestivement appliqué, par suite aussi de la vétusté ou de l'humidité des murailles qui les avaient reçues [3]. Notre crypte de la Cathédrale de Chartres possède encore quelques beaux types de l'art pictural à fresque du XIIIe siècle, si heureusement et si habilement reproduits dans la *Monographie de la Cathédrale de Chartres*, publiée par le Gouvernement [4]. La pose des personnages pleine d'archaïsme rappelle le mode byzantin. Dans nos recherches locales, nous avons découvert, touchant le chœur de notre cathédrale, un document qui nous révèle que le Chapitre de Notre-Dame avait, en 1482, conclu un marché avec Pierre Patin, peintre à Paris, lequel s'était chargé de décorer de personnages peints et d'ornements d'or et d'azur une partie du chœur de cette basilique. Nous reproduisons en note ce curieux marché, jusqu'alors

[1] Voy. *Notice sur les peintures de l'église de Saint-Savin*, par P. Mérimée. (Paris, imp. Roy, 1845), gr. in-fol. avec un atlas reproduisant les fresques si curieuses du XIIe siècle.

[2] *Procès-verbaux de la Société Archéol.*, t. III, p. 97, et *Chroniques, Légendes et Curiosités Beauceronnes*, par Ad. Lecocq, p. 251.

[3] Voy. dans la *Revue Archéologique*, t. XXV, p. 289, un article de Th. Roller, intitulé : *Saint-Clément de Rome*, avec de curieuses gravures sur cette vieille basilique et ses peintures murales du XIIe siècle; la planche IX représentant la *Messe de saint Clément*, est très-intéressante à étudier.

[4] Planches 56 et 57.

inédit[1], mais le badigeon et les stucages opérés en cet endroit, à la fin du XVIIIe siècle, ne nous ont pas laissé trace de l'œuvre de Pierre Patin.

Ce fut surtout à l'époque de la Renaissance, au XVIe siècle, que l'art nouveau donna aux figures austères et hiératiques des siècles passés la dénomination de Magots capables d'effrayer les paroissiens; alors, on entreprit de gratter à l'envi et badigeonner tous ces types curieux et ces belles scènes légendaires du Moyen-Age, pour leur substituer ces chefs-d'œuvre de composition et d'exécution, en fait d'art sculptural, tels que ceux que l'on peut contempler sur le mur de la clôture extérieure du chœur de Notre-Dame de Chartres; ces sculptures en bas-relief furent exécutées de 1514 à 1529. Mais que dire de tous ces marmots bouffis qui accompagnent des animaux fantasques, de ces rinceaux capricieux et entrelacés, garnis de feuillages et d'oiseaux étranges et soutenus par des Satyres? C'est bien réellement de l'art, mais de l'art païen au premier chef et dont il ne ressort aucune idée rappelant la Passion du Sauveur, ou bien celles de nos Martyrs. Voilà ce qui a remplacé les sujets émouvants, les belles et sympathiques images, ainsi que les scènes légendaires du Moyen-Age. Au XVIIe siècle, l'art profane est en progrès, puis, au XVIIIe, c'est la philosophie, dite éclectique, qui domine et qui engendrera, plus tard, l'école réaliste. Quant à l'archéologie monumentale et à la sculpture hiératique, elle est méconnue; on ne produit plus, en fait de peinture et de sculpture, que des œuvres, dans le genre du groupe figurant l'Assomption de la Sainte-Vierge, lequel s'élève au-dessus du Maître-Autel de Notre-Dame de Chartres. C'est assurément une œuvre fort belle, comme exécution, mais qui pèche profondément, sous le rapport du sentiment modestement simple et religieux; cette même œuvre pèche encore, en fait

[1] « Du 7 octobre 1482. Marché fait par Messieurs de l'Euvre, par le conseil » de MMrs avecques Pierre Patin, paintre, demourans à Paris, pour paindre » trois espaces estant ou Cuer, du costé dextre, avecques les cleirvoies et les » pilliers surmontans les cleirvoies, lesdits pilliers et cleirvoies, avecque quatre » pilliers de pierre, deux au millieu et deux aux deux boutz. Le dedant desdits » trois espaces, à chacun d'iceulx *faire aucun ymaige tel qu'il plaira à* » *Messieurs*, et sera tenu ledit Patin, de rendre ladite besongne *desin, or et* » *azur* et de toutes autres choses contenues à ladite besongne, jusqu'à ce que » tout soit achevé, et promect ledit Patin de la rendre preste au prouffit de la » besongne, pour le *prix de cinquante livres tournois.* » (Baux et Contrats du Chapitre de N.-D., t. XXXIV (1481-1483.)

d'harmonie, par la forme disparate du style, si nous la comparons au mode grandiose mais sévère de l'édifice qu'elle décore. Aux yeux des gens de goût, aussi bien qu'au jugement des archéologues et des artistes, ce magnifique groupe forme tache dans l'ensemble décoratif [1], et nuit à la perspective intérieure de cette vaste basilique.

Maintenant, si nous voulons étudier la fresque qui nous représente Fulbert évêque de Chartres, au point de vue du portrait historique et quasi contemporain de son siècle, cette image nous rappellera que, chez tous les peuples de l'antiquité, les populations ont toujours aimé à transmettre à leurs descendants les actions d'éclat et les vertus de leurs chefs, ou supérieurs, au moyen de l'écriture, aussi bien que leur physionomie, par la peinture. Les Egyptiens ont tracé sur leur papyrus la biographie de leurs ancêtres et y ont reproduit leurs traits qu'ils avaient d'abord gravés sur les monuments.

Pline nous raconte qu'Atticus, ami de Cicéron, écrivit un Traité sur les Portraits; que Varron eut l'idée d'insérer, dans ses œuvres, les noms de sept cents hommes illustres, en y adjoignant, en quelque sorte, leurs portraits, afin d'assurer, jusqu'à un certain point, l'immortalité à ces personnages [2].

Notre but, dans cette notice, n'est pas d'écrire la biographie de notre évêque Fulbert, tâche qui ne pourrait qu'être qu'aride et bien difficile, puisque les divers historiens, qui se sont occupés de nous retracer la vie de cet illustre personnage, le font naître, les uns en Italie, d'autres en Aquitaine, et quelques-uns à Chartres; son nom se trouve même défiguré et transformé en celui de Folbert, Ulpert, Wilbert, etc., etc.

On vit le célèbre prélat figurer à Reims, comme élève de l'illustre Gerbert; lui-même aurait, dans la suite, ouvert à

[1] Nous formulerons ici la même observation, au sujet de la statue de la sainte Vierge, exécutée par Bridan, à la fin du XVIIIe siècle, laquelle orne l'autel de la chapelle de la Vierge, dans l'église Saint-Pierre de Chartres. Là, se rencontrent aussi des vitraux et des peintures, dans le style du XIIe siècle, ainsi que les magnifiques émaux de Léonard Limousin datant de la fin du XVIe. Notre collègue, M. Paul Durand, chargé de la restauration artistique de cette chapelle, fut obligé de sacrifier son goût unitaire et son savoir archéologique, aux exigences des fabriciens.

[2] « *Insertis voluminum suorum fecunditati, non nominibus tantum septingentorum illustrium, sed et, aliquomodo, imaginibus, non passus intercidere figuras, etc., etc.* » (Pline, *Hist. nat.*, liv. XXXV, ch. II.)

Chartres, une savante école, où l'on étudiait la Théologie, la Grammaire, la Dialectique et la Musique. Fulbert, avant son élévation à l'Episcopat, aurait exercé la médecine, science qui fut pratiquée, longtemps après, par de hauts dignitaires du Clergé [1]. Le personnage qui nous occupe aurait été dès l'an 1003, créé Chancelier de Notre-Dame de Chartres, puis élevé à la tête de notre Diocèse, en l'année 1007, comme successeur de l'évêque Rodolphe; et ce ne serait que vers 1019, suivant la *Gallia Christiana* [2], que le comte Guillaume d'Aquitaine l'aurait nommé Trésorier de l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand, à Poitiers. Après l'incendie de la Cathédrale de Chartres, arrivé en 1020, il commença la réédification de cet édifice, mais sa mort, arrivée en 1029, empêcha le savant prélat d'achever cette magnifique basilique [3].

Fulbert fut souvent qualifié du titre de *Bienheureux*, et quelques auteurs ecclésiastiques l'ont même désigné sous le titre de *Saint*. On ignore l'époque de sa canonisation, ou béatification, en cas qu'elle ait eu lieu. Dans le Diocèse de Poitiers, au XVII[e] siècle, l'évêque Louis Henri Chasteigner de la Roche-Pozay, dans son ouvrage intitulé : (*Libellum de Litaniis Pictonicis, seu Sanctorum, qui vel ortu, vel incolatu, Pictonum oram nobilitarunt*), le déclara saint [4], en le faisant inscrire dans les litanies de son Bréviaire [5]; mais, à Chartres, son

[1] Voy. *Hist. Litt. de la France*, t, VI, p. 44 et 45; t. VII, nomb. XVI et XVII.

[2] T. II, col. 1227, où l'on trouve : *S. Hilarius-Magnus* (Saint-Hilaire-le-Grand). THESAURARIORUM ELENCHUS.

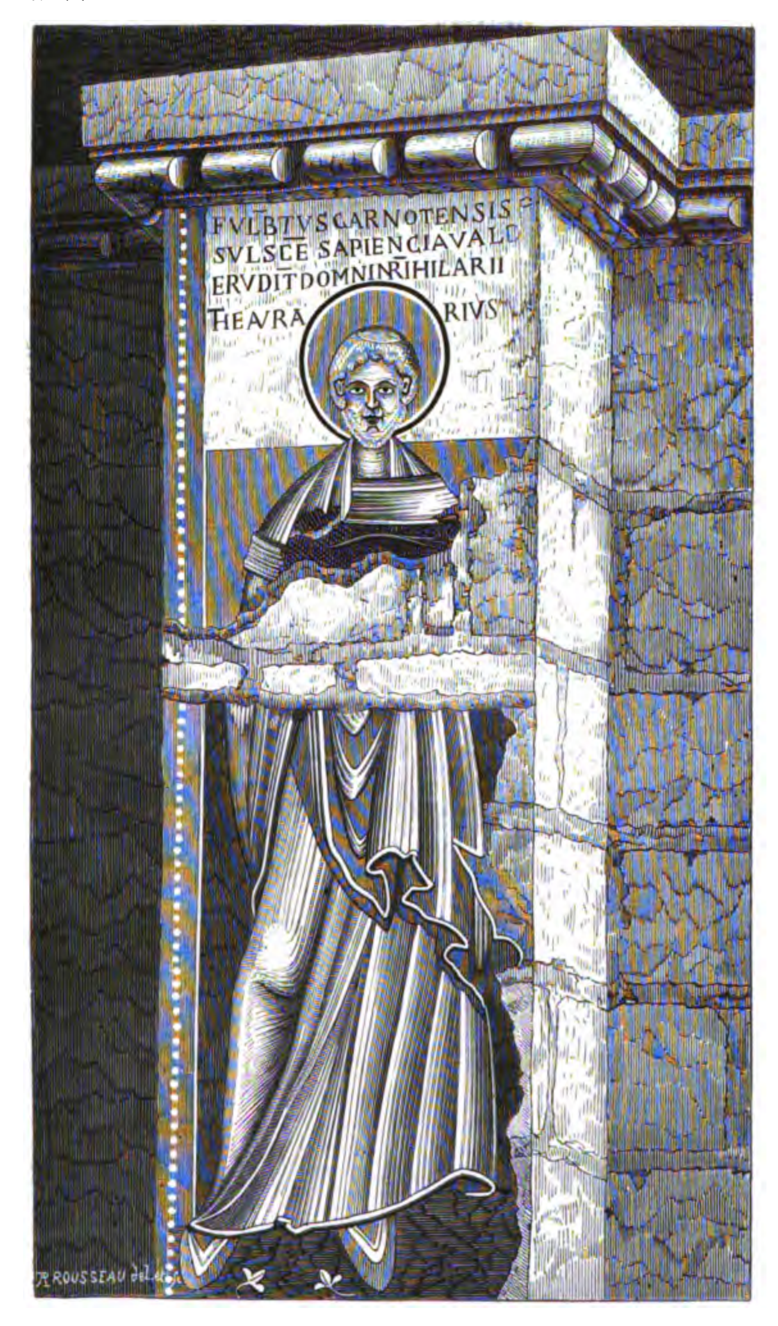
V. *Fulbertus episc. Carnotensis, fit S. Hilarii claviger nominatione ducis Aquit. Guillelmi IV, anno 1019, vel sequenti. Memoratur an 1028. in donatione facta a Gaufrido canonico S. Hilarii, et confirmata a Willelmo Comite et abbate ejusdem loci. Vide Johannem Besly, p. 344 et 269, ubi Fulbertus, epistola 103, excusat se de thesaurario, rogans Guillelmum Comitem ut alium, in vicinia sua thesaurarium sibi constituat. Qua de re exstant ibidem epistolæ 16 et 18. Obiit Fulbertus, an. 1028 mense aprili, quarto idus.*

[3] Quoique sa vie ait été amplement écrite dans la *Biographie* de Michaud, par M. Hérisson, et que la *France Pontificale*. CHARTRES, par M. H. Fisquet, p. 48-58, lui ait consacré un bon article. il existe encore beaucoup d'incertitude touchant les divers emplois de cet évêque, ainsi que sur les détails intimes de sa vie.

[4] *Gall. Christ*, t. II, col. 1207 (édit. de 1720).

[5] Laurent Bouchet, curé de Nogent-le-Roi, au XVII[e] siècle: dans ses *Poësies Chrestiennes* (trois volumes manuscrits de la Biblioth. de Chartres, n° 539), se trouve t. II, p. 221, un poëme intitulé : *Réflexions, Apostrophes,*

Pl. V.



PORTRAIT DE SAINT FULBERT

Fresque de l'église Saint-Hilaire, à Poitiers.

nom ne figure même pas au calendrier des anciens Missels [1].

Le portrait de Fulbert, découvert dans l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, quoique ayant subi diverses dégradations, nous offre encore des parties curieuses à étudier. M. de Longuemar, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (année 1873, p. 375), et M. Bonsergent, dans le *Bulletin Monumental* [2], l'un et l'autre membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest, ont produit, chacun, un article, touchant cette découverte; ils ont apprécié l'âge de cette œuvre picturale, et tâché d'expliquer aussi l'inscription qui se trouve peinte au-dessus du personnage. Affirmer que ces deux savants archéologues soient d'accord, sur les divers points, serait téméraire, attendu leur qualité de savant.

M. Perlat, photographe à Poitiers, a offert gratuitement, à notre Société archéologique, une épreuve figurant cette ancienne fresque, dans l'état de dégradation où elle se trouve actuellement. C'est à l'aide de ces documents authentiques et d'une gravure *fac-simile* de la photographie (Pl. V) de cette vieille peinture murale, bien imparfaite au point de vue de l'art, mais très-intéressante à étudier, pour la naïveté de son

ou Oraisons jaculatoires, pour chaque jour de l'année, sur la feste de chaque Saint ou Sainte. Le 10 avril, S. Fulbert, évesque de Chartres.

Sainct Fulbert, évesque Chartrain,
Qui des vertus suivez le train.
D'une manière incomparable,
Protecteur de la vérité,
Rendez-vous, pour nous favorable,
Auprès de la Divinité.

Berenger, tant qu'il a vescu,
S'est trouvé, par vous, convaincu,
Au subject de l'Eucharistie,
Faicte grand Sainct que fermement
Nous croyons qu'en la saincte Hostie
Jésus-Christ est réellement.

C'est ainsi que nous voyons, dans notre Diocèse, à la fin du XVII[e] siècle (1678), le culte et le nom de ce grand Prélat glorifié et sanctifié.

[1] Dans le *Missale Carnotense*, publié en 1669, par notre évêque Ferdinand de Neuville, et orné d'un magnifique frontispice représentant S. FULBERTUS, ce prélat n'est pas inscrit au calendrier de ce Missel, au rang de nos saints évêques Bethaire, Lubin, Caletric, Solenne, Yves, etc., etc.

Le Conseil municipal de Chartres a décidé, dans sa séance du 26 novembre 1873, que la longue ruelle de l'Hospice prendrait le nom de *Rue Fulbert*, et l'ancienne rue de l'Officialité celui de *Rue Saint-Yves!* Réparation tardive et quasi-dérisoire, si l'on a égard au peu d'importance de ces deux étroits tronçons de voie publique. Pourquoi le prénom de Saint fut-il refusé à notre évêque Fulbert?

[2] T. XXXIX de la collection, ann. 1873, p. 735. — Dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1873, p. 153 et 182, se trouve un rapport sur cette fresque, signé de M. de Montaiglon; une Eau-forte, calquée sur la photographie de M. Perlat, accompagne cet article.

dessin. Nous allons actuellement poursuivre la démonstration archéologique de cette ancienne œuvre picturale.

D'après la description de M. de Longuemar [1], les diverses figures découvertes dans l'église de Saint-Hilaire portent un mètre 40 centimètres de hauteur, sur 55 centimètres de largeur. Voici comment cet écrivain décrit le portrait de Fulbert : « Il est revêtu d'une robe talaire [2] d'un gris pâle, sans bordure, » à sa partie inférieure, et que recouvre, jusqu'à la hauteur » des genoux, un manteau d'évêque de couleur jaune, jeté sur » l'une et l'autre épaule; il a la tête nue, les cheveux tonsurés » et enveloppés d'un nimbe rouge-minium, ourlé d'un cercle » blanc et d'un large cercle rouge foncé. Malheureusement la » fresque a subi des avaries qui ont fait disparaître les bras et » les mains, et l'on ne saurait préciser leurs gestes, ni quels » objets elles pouvaient porter.

» Ses pieds sont chaussés de souliers jaunâtres ayant la » forme souvent reproduite, aux XIIe et XIIIe siècles, dans les » peintures murales. »

Afin de compléter, autant que possible, la description de cette grande figure, comme objet d'une rare curiosité, et pour éclaircir certaines difficultés, avant d'entrer en discussion, touchant diverses questions litigieuses que soulève cette fresque antique, nous avons fait reproduire, en gravure *fac-simile,* l'épreuve photographique que M. Perlat a exécutée sur l'œuvre originale.

La représentation du Prélat, dans l'état de dégradation où elle fut trouvée, après avoir été ensevelie sous plusieurs couches de badigeon, offre encore des parties intéressantes à étudier, au point de vue archéologique et iconographique. Si la robe, ou tunique, ne reproduit pas complétement le style byzantin, il faut encore remarquer que le personnage figuré présente, eu égard à la hauteur de la tête, une longueur excessive, les coups de pinceau longitudinaux formant des hachures plus ou moins espacées, pour modeler les plis parallèlement; ceux qui accusent le genou de la jambe gauche rentrent bien dans le genre byzantin. Une grosse faute de dessin, au point de

[1] *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1873, p. 376.

[2] C'est un terme employé par les antiquaires, pour désigner un vêtement, robe ou tunique descendant jusqu'aux talons, du latin *talaris*, de *talus*, talon.

vue anatomique, se remarque, surtout, dans la position du pied gauche, par rapport à la rotule de cette jambe qui est aussi beaucoup trop accentuée dans la pose du personnage, à l'endroit où la draperie de la tunique devrait faire ressortir légèrement le genou.

A la base du nimbe, se voit, enveloppant la nuque, une sorte de vêtement garni d'une bordure, ou broderie horizontale, qui pourrait figurer une aumusse, ou Amict (*Almucia, amictus*), laquelle servit, à une certaine époque, d'une sorte de vêtement de tête, soit en tissu soit en fourrure [1]. L'aumusse fut portée par les laïques et les moines, et conservée, en dernier lieu, par les chanoines qui, en été, la portaient pliée sur un bras. L'aumusse, à compter du XIIe siècle, subit une grande variété de formes. Au-dessous, se distingue une sorte de manteau, d'une grande ampleur, lequel descend jusqu'aux genoux. L'absence totale de peinture, par suite de dégradation, sur toute la largeur du pectoral, nous empêche de déclarer, d'une manière certaine, quelle était la position des avant-bras et des mains, les bras étant cachés par le manteau. Si cependant nous avons égard à un certain pli rehaussé du manteau, à gauche de la peinture, nous oserons supposer que la main pouvait être appliquée sur le pectoral, ou soutenir une cassette, symbole de l'emploi exercé par Fulbert, dans le monastère de Saint-Hilaire. Un autre pli, à droite (un peu fruste, il est vrai), semblerait également nous indiquer que l'avant-bras gauche, ainsi que la main, auraient été élevés, près du bras, vers l'épaule, et auraient pu révéler une pose d'indication. En supposant que les deux mains eussent été jointes et rapprochées verticalement sur la poitrine, nous eussions pu distinguer l'extrémité des doigts, ainsi que cela se voit fréquemment sur les dalles tumulaires. Cette attitude indique un recueillement pieux.

La tête du prélat Chartrain porte une chevelure abondante,

[1] L'abbé Bourassé, dans son *Dict. d'Archéol. sacrée*, *Verbo* AMICT, explique longuement, avec des textes à l'appui, l'usage, la forme et l'ornementation de l'*Amict*, espèce de *Superhuméral*, lequel, suivant les climats, a été souvent modifié, quant à la forme, attendu que les vêtements du Clergé, surtout ceux de l'Eglise latine, ne furent uniformes de coupe et de couleur qu'au XVIe siècle, par suite de la prescription du Concile de Trente, sur les observations de saint Charles Borromée. Nous pensons que l'Aumusse remplaça avantageusement et servit au même usage que l'Amict, dans les climats froids et humides de l'Occident.

et, au sommet du crâne, se distingue une ample tonsure; une barbe très-courte accompagne les joues et le menton lesquels, sur la fresque, sont figurés avec un ton bleu ciel, peut-être dans le but de faire ressortir la chevelure et la barbe grisonnantes du personnage dont le front est sillonné de rides nombreuses; cependant, la pose droite et énergique, ainsi que les cheveux abondants du prélat forment un contraste singulier, puisque la chevelure indiquerait la jeunesse, tandis que les rides du visage symbolisent la décrépitude. La position des oreilles, ainsi que leur saillie trop prononcée, laissent beaucoup à désirer, au double point de vue de l'anatomie et du dessin. La forme de sa chaussure est des plus simples.

Si le nimbe est, dans l'Iconographie chrétienne, généralement admis comme le symbole de la sainteté, nous devons dire que cet attribut, d'origine Egyptienne, après avoir été adopté par les Grecs, en faveur de leurs divinités, le fut aussi, dans la suite, par les Romains, comme signe d'adulation envers leurs Empereurs, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par l'inspection des monuments antiques [1]. Les Catholiques ont toujours considéré le Nimbe comme le symbole honorifique des illustres Chrétiens, il ne fut plus ensuite appliqué, en iconographie, qu'aux saints béatifiés, ou canonisés. Ce qui peut encore sembler singulier, c'est que cette représentation de Fulbert, évêque de Chartres, ne porte aucun des attributs des fonctions épiscopales, tels que la crosse et la mitre! Attributs qui sembleraient devoir être indispensables à ce saint personnage, puisque l'inscription, placée au-dessus de sa tête, indique et témoigne positivement de son titre de prélat Chartrain. Cette absence d'insignes est en effet étrange ! Il paraîtrait alors que ses confrères de la Royale abbaye eussent seulement voulu glorifier en lui, l'ancien Trésorier du Monastère de Saint-Hilaire-le-Grand et le représenter avec son costume monacal.

Quant à l'inscription qu'on remarque au-dessus de la tête du personnage figuré, elle est tracée au pinceau, en noir, en capitales romaines carrées, avec des lettres accouplées, ou conjointes, puis, au moyen de quelques signes et abréviations, le tout formant quatre lignes.

[1] *Dict. des Antiq. Chrétiennes*, par l'abbé Martigny, et l'*Iconographie Chrétienne*, par l'abbé Crosnier.

Voici cette inscription, avec sa disposition, ses abréviations et ses fautes présumées.

FVLBTVS CARNOTENSIS P
SVL SCE SAPIENCIA VALDE
ERVDIT DOMNI NRI HILARII
THEA/RA RIVS.

Il faudrait lire cette inscription, d'après les règles de la Paléographie, *Fulbertus Carnotensis præsul sancte* [1] *sapientia valde eruditus Domini nostri Hilarii thesaurarius*. Cette même inscription, reproduite en *fac-simile,* en tête de la planche II, avec la représentation de la fresque de l'évêque Fulbert, donnera une idée exacte de la forme et de l'état fruste de quelques-unes des lettres, des signes abréviatifs, ainsi que des lettres conjointes.

Nous devons déclarer, ici, qu'aucune des personnes, qui se sont occupées sérieusement de cette inscription, ne semble être satisfaite, en raison des erreurs, ou omissions du texte ci-dessus, surtout par rapport au mot SANCTE, au lieu du mot SANCTUS, ou SANCTE SAPIENCIE expression qui, sans cela, n'aurait pas de sens. D'autres savants veulent y voir le mot ECCLESIE dont l'abréviation serait mal conformée. Nous ferons remarquer qu'au mot SCE, le C, dans l'inscription, a une forme carrée C, contrairement à ceux des mots CARNOTENSIS et SAPIENCIA qui sont ronds, et qu'au mot THESAVRARIVS, il y a omission de la lettre S; chacun a pu remarquer les lettres conjointes dans le mot NOSTRI, et, dans celui de THESAVRARIVS, la liaison du T avec l'H et de l'A avec l'U [2]. Nous insistons sur ces diverses remarques, attendu qu'en paléographie,

[1] Pour les abréviations du mot *Sancte* et de ses diverses déclinaisons abrégées en paléographie, voyez le *Nouveau Traité de Diplomatique* des Bénédictins, 1765, 6 vol. in-4°, et les *Eléments de Paléographie*, par N. de Wailly, t. 1, chap. III, p. 450. Aucune d'elles ne ressemble à celle de l'inscription de Fulbert.

[2] Pour éclaircir ce sujet, nous citerons l'inscription provenant du tombeau

comme en archéologie et en numismatique, chaque siècle se reconnaît à quelques légères différences, appréciables seulement pour les personnes qui s'occupent de ces genres d'antiquités; ces minimes dissemblances, ces *niaiseries*, ainsi que certaines gens pourraient les appeler, suffisent souvent pour déterminer exactement l'âge, ou le siècle, dans lequel fut exécuté l'objet en discussion.

Puisqu'il s'agit de décider quel peut être l'âge de cette peinture et de son inscription, nous dirons que deux savants Poitevins se seraient évertués, par divers raisonnements plus ou moins spécieux, à résoudre la question. M. Bonsergent dit qu'il faut estimer cette œuvre comme appartenant au XIe siècle. Son contradicteur, M. de Longuemar, la daterait du XIIIe, ou d'une époque peut-être encore plus rapprochée; et M. de Montaiglon, dans son rapport à la Société des Antiquaires de France, expose le conflit des deux adversaires, mais ne tire aucune conclusion [1]. Si nous avions autorité suffisante pour donner notre avis sur ce même sujet, nous dirions que, s'il fallait avoir égard au pilastre orné de billettes, et sur lequel la fresque a été primitivement peinte, puis aussi au mode d'exécution et au style quasi-byzantin, quoique modifié, de l'image qui rappelle, sous plus d'un rapport, les curieuses et vieilles fresques de l'église Saint-Savin, puis encore aux perles qui ornent le pilastre, au ruban disposé en zig-zag et au cercle rouge perlé de points blancs qui forme la bordure extérieure de la rosace, mais surtout à l'inscription tracée en capitales carrées et présentant des signes supérieurs abréviatifs, ainsi que plusieurs

de Dodon, abbé de Saint-Savin, d'après le manuscrit de Dom Fonteneau, t. LXXX, no 52.

IN HOC TVMVLO REQVIESCIT SCÆ-
MEMORIÆ DOM. DODO ABBA, etc., etc.

Voy. *Peintures de l'Eglise de Saint-Savin*, par P. Mérimée (Paris, Imp. Royale, 1845), in-fol., p. 70. Cette longue inscription de Dodon, abbé de Saint-Savin au milieu du IXe siècle, se trouvait gravée sur son tombeau. Dans le mot *hoc*, vous remarquez le C de forme carrée, et il y avait de nombreuses lettres monogrammatiques, conjointes et enclavées. Doit-on supposer alors que l'inscription de Fulbert ne serait qu'un pastiche, fabriqué plusieurs siècles après la mort de ce prélat, ou bien encore qu'elle aurait été placée postérieurement au-dessus de cette fresque?

[1] Voy. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1873, p. 153 et 182.

lettres conjointes (en trois groupes), nous estimerions que cette œuvre doit appartenir à la fin du XIIe siècle, sans avoir trop d'égard au défaut de lettres onciales et sans nous préoccuper des autres fresques de l'église de Saint-Hilaire, ou de celles de Saint-Jean de Poitiers [1]. Chaque artiste a son mode d'exécution et, par conséquent, un style et une forme de lettres qui lui sont particuliers. Ce sont là des faits que nous voyons se produire sous nos yeux, depuis les fameux groupes sculptés qui décorent, à l'extérieur, le nouvel Opéra de Paris, jusqu'aux tableaux peints à la cire qui ornent les belles églises de la Capitale. Toutes ces œuvres se rapportent au même quart de siècle, et chacune d'elles offre un type particulier, aussi bien que chacune des fresques des églises de Poitiers. Nous concluons donc en attribuant la peinture en question à un travail exécuté vers la fin du XIIe siècle. Cette fresque est curieuse, tant pour son antiquité que par le sujet représenté, et nous Chartrains, nous devons plus particulièrement nous intéresser à cette découverte.

Il nous reste encore quelque chose à dire, concernant les portraits des personnages historiques exécutés dans les siècles passés. Chaque siècle semblerait avoir pris à tâche d'attribuer, à chacun de ces personnages célèbres, une physionomie et un costume à la mode de l'époque où l'artiste créa son œuvre. Si vous examinez, en effet, dans nos églises, les verrières peintes, et sur lesquelles sont figurés, depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours, les portraits des Saints inscrits au *Martyrologe*, ou dans la *Légende dorée*, aussi bien que ceux des Princes, donateurs ou bienfaiteurs de l'édifice, vous les trouvez bien différents des portraits similaires reproduits dans d'autres églises, tant pour les traits que pour le costume. Prenez, comme exemples, quelques saints personnages représentés sur les Verrières de Notre-Dame de Chartres, ou sur celles de l'église Saint-Pierre de la même ville, lesquels personnages ont été également peints sur les magnifiques vitraux de la Chapelle royale de Dreux, par de célèbres artistes du XIXe siècle, et vous serez à même de juger qu'il faudrait une foi robuste pour croire à la ressemblance authentique d'un portrait quelconque, lorsqu'il

[1] Voyez *la Note sur les fresques de Saint-Hilaire*, par M. de Longuemar, insérée dans le *Bull. des Antiq. de l'Ouest* (1873), p. 375-382.

aura été exécuté longtemps après le décès du personnage qu'il s'agissait de représenter. A chaque siècle, chaque artiste, afin de satisfaire, ou frapper d'étonnement le vulgaire, croit devoir apporter les modifications les plus exagérées et les plus arbitraires.

Ainsi, nous trouvons, à Poitiers, la représentation de notre évêque Fulbert, si toutefois nous pouvons considérer comme authentique la physionomie de ce personnage peint à fresque, dans cette ville, au XII[e] siècle; son portrait ne nous apparaît plus, ensuite, que dans une série iconographique publiée au XVI[e] siècle [1]. Là, il est indiqué comme chancelier de France [2]. Nous l'apercevons, après, figurant sur le frontispice du *Missale Carnotense,* publié par notre évêque Ferdinand de Neufville, en 1669; l'image de ce célèbre prélat y est désignée, par son épigraphe, sous le titre de *Sanctus Fulbertus*. Il est représenté crossé, mitré et costumé à la mode du XVII[e] siècle; il porte l'auréole et apparaît revêtu d'une riche et ample chape sur laquelle sont brochés des personnages et des fleurs, et cette chape est maintenue par un beau fermail. Il tient, de la main droite, sa crosse et, de la gauche, un livre ouvert. Au XVIII[e] siècle, en 1726, un Chartrain, M. Ragouleau, voulant aider à compléter la riche décoration extérieure du *Tóur du Chœur* de l'église Notre-Dame, fit sculpter une statue de Fulbert tenant, d'une main, sa crosse, et, de l'autre, le plan de la basilique qu'il avait commencé à édifier, à la suite de l'incendie de 1020. Enfin, les amateurs pourraient aussi comparer à la fresque de Poitiers, une gravure dessinée d'après le vitrail exécuté en 1866, par notre collègue, M. Lorin, peintre-verrier, à Chartres. Ce vitrail est placé en notre ville, dans l'église Saint-Pierre. Cette peinture si riche de tons et de détails, quoique ayant une certaine pose magistrale, se ressent de son siècle. Mais enfin c'est une œuvre de commande! En pareille circonstance, l'artiste est trop souvent obligé de sacrifier au goût d'autrui ses connaissances archéologiques. Nous avons l'intention de démontrer que, dans les choses d'art, le vrai est essentiellement relatif

[1] Voyez, à la Bibliothèque de Chartres, ce portrait dans un Recueil factice de gravures, intitulé : *Clergé Chartrain*, fol. 11 8/A, n° 1514.

[2] Ce doit être une erreur, car Fulbert aurait été seulement Chancelier de l'église Notre-Dame de Chartres. Vignier dit aussi : « Fulbert, évesque de Chartres, fut Chancelier du roy Robert, l'an 1007. »

et, trop fréquemment, subordonné à l'usage et à l'engouement du jour. Ses aspects sont changeants, car les siècles, en se succédant, transforment sans cesse le vrai, suivant le goût et le talent de l'artiste, d'après les conventions et les modes du moment [1].

Toutes les constructions et les décorations de nos édifices religieux, à dater du Xe siècle, nous offrent un exemple frappant de ces sortes de variations dans les goûts : Du roman on passa au gothique, ou style ogival qui, lui-même, subit diverses modifications, pour être ensuite remplacé, à la fin du XVe siècle, par le style de la Renaissance auquel succéda, jusqu'à nos jours, le style néo-grec, ou romain. Depuis environ quarante ans, une sorte de réaction, dans l'école d'architecture, tend à nous ramener au style soit roman, soit ogival. Nous tournons dans une sorte de cercle architectural auquel nous condamnent nos goûts d'innovations si éphémères.

Il n'est donc pas surprenant que l'image de notre évêque Fulbert se soit trouvée diversement reproduite. Si, de nos jours, des artistes s'efforcent de rendre, avec une scrupuleuse fidélité, le visage, le costume et jusqu'au geste d'un personnage contemporain, afin de lui imprimer, en quelque sorte, la vie, combien se commettent de bévues, en fait d'art, et d'anachronismes en fait d'histoire? C'est là ce qu'il faut s'habituer à rencontrer dans la représentation des personnages, ou dans celle des faits qui se sont produits, il y a plusieurs siècles et dont on veut retracer quelques épisodes!

Aux amateurs, aux curieux, nous dirons : allez feuilleter le *Promptuaire des Médalles* [2], lequel vous offrira une suite de prétendus portraits historiques, ou religieux, depuis celui d'Adam, jusqu'au *facies* du roi de France Henri II, à l'époque duquel ce recueil fut publié. Examinez l'Iconographie chrétienne intitulée : *Histoire de Dieu*, par Didron aîné. Là, vous

[1] Dans l'intention de découvrir quelque représentation particulière de notre prélat Chartrain, nous nous étions adressé à la Bibliothèque Nationale de Paris (Cabinet des Estampes) si riche en collections iconographiques. Mais, là, il nous fut répondu qu'aucun dessin, ou gravure, représentant l'évêque Fulbert, n'existait dans les nombreux recueils de portraits, dont le chiffre dépasserait cent mille! par là, nous pouvons juger combien sont rares les portraits de notre prélat Chartrain.

[2] (Lyon, Guil. Roville, 1553), in-4°.

remarquerez encore comment, dans une suite de siècles, les divers artistes, tant sculpteurs que peintres et verriers, ont exprimé, sous les traits les plus divers, la manifestation de la Divinité.

Nous terminerons en disant que, si le portrait à fresque de Fulbert, notre évêque, dont il s'agit, n'est pas une œuvre d'art parfaite, cette peinture indiquerait, du moins, que cet éminent personnage jouissait, dans la Collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand, à Poitiers, d'une grande vénération, sous le rapport de la Sainteté, puisque ce bienheureux Prélat, trop longtemps oublié dans son diocèse, était, dès le siècle qui suivit son décès, glorifié par le nimbe, symbole, chez les Païens, aussi bien que chez les Chrétiens, de la grandeur, ou d'une réputation de vertu, en possession de laquelle se trouvait celui dont on ornait ainsi la tête.

AD. LECOCQ.

Chartres, ce 30 mai 1874.



ÉPISODE

DU

DERNIER SIÉGE DE DREUX

EN 1593.

LA RUE DES SOUPIRS.

MESDAMES ET MESSIEURS [1],

Dans nos cités, on donne à la plupart des rues les noms de personnages qui se sont illustrés à différents titres, et dont le souvenir ainsi perpétué doit servir d'exemple à la postérité.

D'autres rues portent des noms des professions qui y étaient exercées, d'autres enfin, des noms qui remontent aux temps anciens, et dont l'origine cependant se lie essentiellement à l'histoire des villes.

Aujourd'hui, nous voulons vous entretenir de la rue des Soupirs, ainsi nommée depuis trois siècles; nous pensons que beaucoup d'entre vous ignorent qu'elle doit son nom à une des pages les plus douloureuses de notre antique ville de Dreux; pour cela, nous devons raconter les faits qui en ont été la cause et nous allons le faire le plus brièvement possible.

Le 9 de février 1589, une sédition éclata à Dreux; elle était provoquée par les lettres des Seize, autrement dit, les chefs

[1] Cette notice a été lue dans la séance publique tenue à Dreux par la Société Archéologique, le 27 juin 1875.

des Seize, composant la faction de la Ligue, ainsi nommée parce que seize de ses principaux membres avaient été choisis comme chefs des seize quartiers de la ville de Paris.

Comme dans tous les mouvements populaires, c'est au son du tocsin de la grosse cloche du beffroi que les principaux habitants, ou pour mieux dire, les habitants de la ville se sont rassemblés.

Parmi eux, on voyait notamment les Rotrou, Pierre et Gui Chaillou, Godeau, Delaval, Couppé, Jean Metezeau, Langlois, curé de Saint-Pierre, Fenot, doyen du Chapitre, les Chanoines et Pierre Gravelle, procureur du Roi, l'un de ceux qui nous occupent le plus spécialement.

Embrasserait-on le parti de la Ligue ou resterait-on fidèle au roi Henri III ? Tel était le but de la réunion.

Je n'entreprendrai pas de vous retracer ici l'histoire du pays à cette époque désastreuse de discordes civiles ; je vous dirai seulement que le fanatisme, l'intérêt, l'audace même de ceux qui s'étaient mis à la tête du mouvement, avaient à l'avance le parti pris de servir la Ligue ; aussi, il leur fut facile de diriger à leur gré des gens qui n'avaient jusqu'alors aucune idée préconçue et d'entraîner la majorité de l'assemblée à proclamer son adhésion à la Ligue, avec des cris d'enthousiasme auxquels applaudit la foule inconsciente qui se trouvait dehors.

On applaudit souvent inconsidérément, sans réfléchir sur les conséquences de l'engagement qu'on a pris et certes, les habitants de Dreux, ceux qui s'étaient rendus à l'appel, n'ont pas eu le temps de penser aux calamités dont leur ville, leurs personnes et leurs biens pourraient avoir à en souffrir.

C'est au point que, dans une circonstance aussi grave et en même temps si perplexe, on regarderait comme criminels ceux qui se permettraient de faire entendre des paroles d'apaisement sur l'aveuglement inconsidéré des chefs.

Cependant, il s'est trouvé un homme, un seul, Pierre Joulet, lieutenant-général, homme intègre, estimable et estimé de tous, qui osa faire quelques observations sur le danger que pouvaient courir la ville et ses habitants par la décision qui venait d'être prise sans discussion ni réflexion.

On rapporte qu'à peine Pierre Joulet avait-il essayé de calmer, par de sages paroles, l'effervescence publique et provoqué une détermination plus réfléchie, que sans respect pour son

âge et sa position, Chaillou l'aîné et Pierre Gravelle, procureur du Roi au bailliage de Dreux, se précipitèrent sur lui et le traînèrent en prison.

Au point où en était arrivée l'exaltation des esprits, il n'en fallut pas davantage pour ameuter contre Joulet le populaire qu'on voit toujours surgir dans les temps de calamités publiques.

On se porta en foule à la demeure du Lieutenant-général et, en un instant, sa maison est pillée, ses meubles brisés et jetés par les fenêtres; on ne s'arrêta pas à ces indignités; on osa intenter un procès en concussion au malheureux Joulet, qu'on aurait voulu conduire à l'échafaud, dit un chroniqueur du temps.

Heureusement que pour l'honneur de l'humanité et pour celui de la ville de Dreux, qu'un tribunal suprême, sauve-garde de la Société et élevé au-dessus des mauvaises passions, le Parlement, reconnaissant la complète innocence de Joulet, le renvoya de la plainte et lui accorda vingt mille livres d'indemnité pour son emprisonnement et le pillage de sa maison.

Voilà donc la ville de Dreux, pour son malheur, dirons-nous, déclarée pour la Ligue, dite improprement du bien public, de par la volonté d'une partie et de ses autorités et de ses habitants, sans que ceux qui se sentaient opposés à l'adopter, osassent, par crainte des séditieux, manifester leur opinion et la discuter librement.

Dreux, par sa position stratégique et ses formidables fortifications, allait donc devenir une des principales places fortes de la Ligue et faciliter l'approvisionnement de Paris. Bizarre effet de la marche du temps, dirons-nous, avec un écrivain de l'époque, une société fondée sur la force et non le droit, avait dû faire de la force la manifestation de sa volonté et cependant le Roi aurait désiré soustraire son peuple au fléau de la guerre civile.

En attendant, et pour soustraire Pierre Joulet à d'autres désagréments plus graves qu'il n'aurait pas manqué d'essuyer, il avait été autorisé à transporter le siége de la justice à Nogent-le-Roi, et de cette ville, à exercer son ministère et son autorité sur la ville de Dreux.

Les événements marchèrent rapidement ; Henri III était tombé à Saint-Cloud sous le poignard d'un assassin.

Ce Roi, jusqu'à ses derniers moments, avait recommandé à son entourage de reconnaître Henri de Bourbon, roi de Navarre, pour son successeur légitime.

La nouvelle de la mort du Roi, arrivée à Dreux, ne fit qu'accroître le zèle des ligueurs.

On apprit en même temps que Henri IV,

« .... Ce héros qui régna sur la France
» Et par droit de conquête et par droit de naissance, »

était résolu à conquérir son royaume à la pointe de l'épée, ce qui porta au comble leur exaspération, et par tous les moyens possibles, ils travaillèrent à rendre imprenable la ville de Dreux, reconnue déjà pour une place très-forte.

Après s'être emparé de Meulan, Verneuil, Tillières et Nonancourt, le Roi vint assiéger Dreux, le 23 février 1590, voulant enlever aux ligueurs cette place importante, l'un des greniers de Paris.

Elle fut sommée de se rendre, et peut-être à ce moment l'aurait-elle fait et ouvert ses portes au roi vainqueur, si, par leurs menées, les principales autorités ne s'y fussent opposées; des défections avaient déjà eu lieu. Dès l'année 1589, Siméon Cosnel, procureur du Roi aux eaux et forêts, ne voulant pas rester ligueur malgré lui, avait quitté Dreux pour se réfugier à Mantes, où il mourut peu après.

On se prépara donc à une défense vigoureuse, et nous lisons dans les notes rédigées sur le registre de la paroisse qu'il fut tiré dans un seul jour 576 coups de canon contre le château, et qu'une brèche avait été faite et l'assaut donné le dimanche 5 mars, lequel dura quatre à cinq heures et fut repoussé.

La nouvelle du siége de Dreux avait produit à Paris la plus vive sensation; aussi Mayenne résolut de marcher incontinent au secours de la place assiégée; il passa la Seine sur le pont de Mantes; et de Rosny, il se mit en marche pour surprendre Henri IV et faire lever le siége de Dreux.

Le Roi, à cette nouvelle, préféra abandonner le siége pour aller au-devant du duc de Mayenne, plutôt que de s'exposer à être pris entre son armée et les assiégés.

La victoire d'Ivry éleva au plus haut degré la réputation militaire du Roi; après le gain de cette bataille, Henri IV aurait bien voulu revenir reprendre le siége de Dreux dont les habitants et la garnison n'avaient journellement cessé de l'insulter; ils ignoraient le motif de la retraite du Roi, et, faisant allusion à quelques bicoques qui avaient été brûlées, ils l'appelaient du

haut des remparts : le Roi *Cendreux,* injure cruelle, que Dreux devait payer trois ans après par la destruction, la ruine, et la perte d'une partie de ses habitants.

Les ligueurs s'appliquèrent encore davantage à se fortifier et à rendre la place inexpugnable; ils n'étaient néanmoins pas rassurés; ils n'ignoraient pas que le Roi ne manquerait pas de venir un jour tirer vengeance de leurs outrages, si la ville et le château persistaient à ne pas vouloir se rendre.

Il fut pourvu à la vacance de plusieurs places; c'est ainsi que le duc de Mayenne, pour récompenser le zèle de Pierre Gravelle, déjà procureur du Roi au comté et bailliage de Dreux, le nomma encore procureur du Roi aux eaux-et-forêts, en remplacement de Siméon Cosnel, dont nous avons déjà parlé au commencement de notre récit.

Henri IV voulut enfin avoir raison de cette ville restée l'un des derniers boulevards de la Ligue, et il en vint faire le siége au mois d'avril 1593, mais il y trouva beaucoup plus d'obstacles qu'il ne s'y attendait.

C'était alors Talmontier, lieutenant, qui commandait en l'absence de Vieux-Pont, gouverneur de Dreux.

L'artillérie, si nécessaire pour un siége de cette importance, faisait défaut; le château de Fermaincourt pouvait gêner les opérations du siége à cause du camp de Cherisy; et le 26 mai, disent les Chroniques de Dreux, il y eut une action à Fermaincourt où la garnison de Dreux envoya des secours et perdit dix-huit hommes.

Ce n'est que le mercredi 9 juin que le siége fut régulièrement commencé, sur le refus de la ville et de la garnison de se rendre après plusieurs sommations, et leur entêtement fut la cause de grands malheurs.

Le 16, le boulevard de la rue Parisis fut battu, ainsi que la partie des fortifications de la ville jusqu'à la porte Chartraine.

Nous avons déjà dit que l'artillerie faisait défaut à Henri IV, aussi le 8 juin, il écrivait à M. du Rollet, commandant de Louviers et de Pont-de-l'Arche : « Mr du Rollet, ayant entreprins
» le siège de ma ville de Dreux, laquelle est à présent investye
» par mon armée, j'ay résolu de me servir audict siège des
» deux canons qui sont en ma ville de Louviers. Et parce que
» je veulx faire ledict siège avec diligence, incontinant que
» vous aurez reçu la présente, faictes travailler pour accom-

» moder lesdicts canons dans des basteaulx pour les amener
» audict Dreux, etc. » Et le 14 juin, il écrivait au même, du camp de Cherizy : « Mr du Rollet, celluy de nos sécrétaires
» qui vous a escrit s'est trompé en mon intention; car je vou-
» lois que vous amenassiez les canons qui sont à Louviers, car
» c'est encore ma volonté, et vous prye me les amener en
» toute dilligence par eau ou par terre, si vous avez de l'équi-
» page pour ce faire et vous pensez faire plus de dilligence.
» Et me venez trouver avecques votre compagnie et tout ce
» que vous pourrez amener de voz amys. Car le comte Charles,
» capitaine envoyé de Flandres au secours des Ligueurs, au
» lieu d'atacquer Saint-Vallery, vient à Paris trouver le duc de
» Mayenne pour me venir combattre et y est résolu; et moi de
» lui traicter à la mode d'Ivry, si Dieu plaist. A cette cause, je
» vous prye encore une fois faire toute diligence, affin que
» nous prenions ceste ville à leur barbe et que nous leur don-
» nions la bataille, après l'avoir prise, etc. »

Le 19 juin, les habitants et la garnison furent obligés de se retirer dans le château, avec ce qu'ils avaient pu emporter et ils y restèrent pendant trois semaines. C'est alors que la malheureuse ville fut en partie brûlée et pillée de fond en comble.

Le siége du château traînait en longueur et pouvait durer longtemps; Henri IV ne voulait cependant pas être contraint à le lever une seconde fois.

Enfin une partie du château était prise, mais toute la difficulté consistait dans la tour Grise, qui, d'après Sully, était à l'épreuve du canon.

Sully promit au Roi de l'emporter au moyen de la mine.
« Mon entreprise, dit-il dans ses Mémoires, ne manqua pas
» d'être bien frondée, et mes envieux saisirent avidement
» cette occasion de me mortifier. » Le Roi lui-même doutait fort de la réussite. Permettez-moi ici de vous redire textuellement ce que Sully rapporte lui-même dans ses Mémoires.

« Tout le monde attendait impatiemment pour ma confusion
» le résultat de ce grand travail; et lorsqu'on sçut le moment
» où je devois y faire mettre le feu, on s'assembla pour en voir
» l'effet. Il ne fut pas prompt : ce ne fut d'abord qu'un bruit
» sourd, accompagné de beaucoup de fumée; et dans ce mo-
» ment j'essuyois mille regards méprisans et autant de traits
» de raillerie sur ma mine. J'eus bientôt ma revanche. Au

» bout d'une demi-heure, un tourbillon de fumée beaucoup » plus épais s'éleva de la tour, et dans l'instant on la vit se » séparer précisément par la moitié : une moitié s'affaissa, » entraînant sous ses ruines, hommes et femmes qui y furent » ensevelis; l'autre demeura sur pied, de manière qu'elle lais- » soit voir à découvert sur ses planchers tous ceux qui y étoient » renfermés, à qui la consternation d'un accident si effrayant, » jointe aux décharges qui leur furent aussitôt faites et à coup » sûr par nos soldats fit jeter mille cris lamentables. Le Roy » en eut compassion, et défendit qu'on tirât davantage, et » envoya chercher ces malheureux, et leur donna à chacun » un écu. »

C'est alors que les habitants, décimés par les maladies, ruinés par la guerre, voyant à leurs pieds leur ville aux deux tiers détruite et pillée, manquant de vivres et d'eau, forcèrent le commandant et la garnison à capituler.

Talmontier, sur ces instances, et jugeant d'ailleurs la résistance impossible et surtout inutile, se détermina, le 8 juillet, à se rendre et à implorer la clémence du Roi.

Henri IV pardonna à tout le monde, à l'exception de sept des principaux habitants, qui, par leur acharnement, avaient encouragé la résistance.

Par la capitulation, il fut permis à la garnison de se retirer avec les honneurs de la guerre, en la ville de Verneuil; quant aux sept habitants exclus du pardon, ils furent pendus dans la rue qui, aujourd'hui, commence dans la rue des Capucins pour aboutir à celle qui conduit aux Bléras. C'est depuis cette époque qu'elle porte le nom de rue des Soupirs.

La tradition ne nous a conservé les noms que de cinq de ces malheureux, et malgré nos recherches nous n'avons pu découvrir les noms des deux autres; la raison en est peut-être que, du 4 au 11 juillet, il existe une lacune sur les registres de la paroisse, ce qui met dans l'impuissance de prouver ceux des habitants qui ont péri.

Les cinq noms connus sont :

Pierre Gravelle, procureur du Roi au bailliage de Dreux et aux eaux-et-forêts;

Antoine Delaval, maire de Dreux;

Pierre Chaillou le jeune, seigneur du Cornet;

Gui Chaillou;

Et Pierre Brochand.

La tradition rapporte, mais nous ne pouvons l'affirmer, que la femme de Pierre Gravelle, très-belle personne, fut se jeter aux pieds du Roi pour obtenir la grâce de son mari; qu'elle l'obtint, mais qu'il était mort à son retour.

Dans ces exécutions sommaires, ne faut-il pas voir aussi les vengeances d'une population, rendue à elle-même, contre ses chefs, qui, par leur résistance outrée, l'avait conduite à subir tous les malheurs causés par la guerre et surtout par la guerre civile.

Voilà donc trois siècles que la rue des Soupirs existe sous cette dénomination.

Pour nous, nous n'avons jamais traversé cette rue des Soupirs, sans penser avec douleur et frémissement à la fin si lamentable de ces citoyens, bien coupables il est vrai, mais victimes néanmoins des discordes civiles qui ont conduit la France à la fin du XVI[e] siècle à l'une de ses plus grandes crises.

JULES JOB.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

La nomination de Pierre Gravelle aux fonctions de procureur du Roi aux eaux-et-forêts, dont nous possédons une copie, est datée à Rheims du 30 avril 1591 et signée, Charles de Lorraine. Nous avons pris cette copie sur l'original écrit sur parchemin que M. de Saint-Laumer avait eu la gracieuseté de nous envoyer pour l'offrir, en son nom, à la ville de Dreux.

Nous avons trouvé sur le registre des décès de la paroisse de Dreux, au bas de la feuille qui termine le mois de juin 1594, cette mention : « A l'église Saint-Jean le bout de l'an de M. Pierre Gravelle, procureur du Roi. » C'est un des sept qui furent pendus à l'endroit où était depuis le couvent des Capucins après la prise de la ville et du château de Dreux par Henri IV.

Au 2 août 1593, les inhumations de Pierre Chaillou du Cornet et de Gui Chaillou.

14 août, trois messes d'octave pour Pierre Chaillou.


UNIV.
OF
MICH.



MADAME DE POMPADOUR

d'après le grand Pastel de Latour du musée du Louvre

Henri Plon Éditeur

NOTICE

SUR

LE CHATEAU DE CRÉCY

ET SUR

MME DE POMPADOUR.

I.

MESSIEURS[1],

Dreux est si proche des ruines du château de Crécy, habité longtemps par Mme de Pompadour, qu'aujourd'hui j'userai de votre bienveillante attention pour vous parler de cette femme célèbre qui, du fond de cette résidence, a agité l'Europe et gouverné la France.

Malheureusement, au lieu d'enflammer le roi Louis XV de l'amour de ses devoirs, elle mit une gloire coupable à les lui faire oublier. En cela, elle n'imita pas Agnès Sorel qui ravit la France aux Anglais, en rendant son amant à la gloire.

Jeanne-Antoinette Poisson naquit à Paris vers 1721[2]. Le fer-

[1] Cette notice a été lue dans la séance publique tenue à Dreux par la Société archéologique, le 27 juin 1875.

[2] On n'est pas d'accord sur la date précise de la naissance de Jeanne-Antoinette Poisson. Bien que l'opinion généralement admise la fasse naître à Paris,

mier général, Le Normant de Tournehem, était l'intime de la famille et prit soin de son éducation. Elle eut les maîtres les plus habiles et les étonna par la rapidité de ses progrès. Sa beauté était régulière, sa taille élégante et souple. Un fond d'esprit naturel relevait encore ces brillants avantages; enfin elle avait un esprit enchanteur qui fournissait de quoi plaire à chacun. Le Normant d'Etioles, neveu de Tournehem, l'épousa et le salon de cette jeune femme devint un des plus brillants de Paris. Voltaire fut témoin de ses premiers succès, comme il le lui dit dans la dédicace de *Tancrède*.

Lorsque Mme d'Etioles prit la place de la duchesse de Châteauroux, elle échangea son nom contre le titre de marquise de Pompadour, maison originaire du Limousin qui était à peu près éteinte. Le Roi, oisif et blasé, et qui ignorait la ressource du travail, se livra complètement à cette femme habile qui l'avait entièrement captivé. Pendant la guerre de 1745, il entretint avec elle une correspondance active qui était scellée par cette devise : DISCRET ET FIDÈLE.

Si elle n'appartient pas d'une manière certaine à notre département par sa naissance, Mme de Pompadour lui appartient du moins par son lieu de résidence favori, la terre de Crécy, dont le Roi lui avait fait présent. Elle y fit construire un magnifique château qu'elle n'embellit pas seulement de statues et de tableaux sans prix, mais la splendeur de son ameublement le disputait au luxe de sa table. En même temps, elle purifiait sa conscience et trouvait de petits arrangements, entre le ciel et la terre, en bâtissant, comme nous le dirons plus tard, dans la seconde partie de ce travail, l'hôpital de Crécy et en élevant un des premiers autels à la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus.

Mme de Pompadour avait la passion des bâtiments, et je dirai presque la folie de la truelle; elle fit entièrement reconstruire les ailes du château de Crécy et remanier tous les jardins de cette résidence déjà si somptueuse.

M. de L'Assurance, contrôleur des bâtiments de Marly, fut

sur la paroisse de Saint-Eustache, le 29 décembre 1721, de François Poisson, fils d'un paysan de la Ferté-sous-Jouarre, et de Madeleine de la Motte, fille de l'entrepreneur des provisions de l'Hôtel des Invalides, nous croyons cependant devoir citer une tradition assez autorisée dans notre département qui lui assigne Quarville comme lieu d'origine, sinon comme lieu de naissance. (Voir l'*Inventaire sommaire des Archives départementales d'Eure-et-Loir*, t. III, p. 484.)

chargé de conduire tous les travaux pour lesquels on dépensa, de 1748 à 1754, le chiffre énorme de trois millions de livres; il fut récompensé de ses services par l'ordre de Saint-Michel.

A la terre de Crécy, Mme de Pompadour ajouta Aunay pour 140,000 livres; Magenville, 25,000 livres; la baronnie de Tréon, 40,000 livres; et enfin Saint-Remy [1] qui coûta 124,000 livres.

La duchesse de Luynes visita Crécy en 1752 et en a donné la relation suivante :

« D'Anet à Dreux il y a trois lieues; de Dreux à Crécy il y a deux lieues et demie par le grand chemin qu'on vient de finir et qui laisse celui de Nonancourt à droite; il est fort grand et fort large et donne dans une des avenues du château, il y en a plusieurs, toutes fort longues. Celle par où on arrive n'est pas en face du château. Ce château est fort beau, il est pour la grandeur et pour la forme tel qu'il avait été bâti par M. de Crécy; c'est aussi lui qui avoit planté les avenues. Le bâtiment du château s'étant trouvé en mauvais état, on a été obligé de le reprendre par sous-œuvre, et c'est ce qui a coûté beaucoup d'argent.

» De chaque côté, en entrant, il y a deux basses-cours, à droite pour les écuries et à gauche pour les cuisines. On entre dans le château, d'abord dans un vestibule et ensuite dans un salon sur le jardin; à gauche de ce salon, il y a trois pièces, dont une est un *cabinet d'assemblée* qui a 49 pieds 8 pouces de long sur 26 de large; il y a trois croisées sur la largeur et trois de même sur la longueur; il y a deux cheminées du même côté dans ce salon et huit trumeaux de glaces en comptant ceux des cheminées; les autres trumeaux sont en tableaux ou en panneaux de menuiserie fort sculptée. Mais cette menuiserie, qui est de sapin, s'est trouvée si mauvaise qu'on va en faire de nouvelle. A droite du salon qui donne sur le jardin est l'appartement du Roi, et sur le retour celui de Mme de Pompadour, qui n'est composé que d'une chambre, d'un cabinet en bibliothèque et d'une antichambre de dégagement. Il n'y a point de grand escalier, mais plusieurs petits qui conduisent à un corridor dans lequel il y a plusieurs appartements bien distribués et bien meublés. Il y a encore plusieurs logements dans

[1] Aujourd'hui propriété de M. Waddington qui possède, dans la salle à manger de son château, une belle pendule provenant de Crécy.

les bâtiments des deux basses-cours. Le jardin n'est pas fort grand; il consiste dans un parterre en face de la maison, qui conduit à une terrasse, et deux parties de bois à droite et à gauche de la maison et du parterre planté nouvellement par M. d'Ille en salles et bosquets. C'est M. d'Ille, gendre de M. Desgots, qui a été chargé des jardins, et M. de l'Assurance, contrôleur de Marly, des bâtiments. Cette terrasse, du temps de M. de Crécy, donnait presque à pic sur un vallon large d'une grande portée de fusil et assez ouvert à droite et à gauche, dans lequel se répandoit dans une prairie la petite rivière de Blaise, qui prend sa source à Maillebois et va tomber dans la rivière d'Eure à Dreux. Elle passe par Aulnay, où il y a un château sur la gauche de la terrasse. Aulnay est une terre dont Mme de Pompadour a fait l'acquisition. Elle a fait faire un bassin en demi-cintre en face de la terrasse, avec une petite nappe d'eau que forme la rivière et qui paroît sortir de dessous la montagne qui est vis-à-vis le château. L'eau de ce bassin se communique à un canal assez large en face de la terrasse; ce canal tombe dans un autre dont je vais parler. La montagne qui est en face du château, et qui, par elle-même, est assez aride, est ornée par un vertugadin ou glacis de gazon en amphithéâtre à double cintre bordé de terre blanche, et elle est plantée de bois des deux côtés. J'ai dit que le château d'Aulnay est sur la gauche de la terrasse : sur la droite et un peu plus près est un moulin; de ce moulin on a tiré deux canaux avec des retenues de pierres de taille qui forment des nappes : l'un de ces canaux vient tomber d'équerre dans le bassin qui est au pied du vertugadin. L'autre, partant du même moulin et formant un angle aigu avec le premier canal, vient du côté de la terrasse, d'où il se replie ensuite parallèlement jusque vis-à-vis le château d'Aulnay; alors il prend une diagonale qui le conduit au dit château, lequel paroît avoir été fait pour terminer le dit canal. Auprès du château d'Aulnay est un bouquet de bois où il y a des promenades, et entre les canaux sont des prairies qui forment un coup-d'œil agréable. Le terrain qui est entre le bas de la terrasse et le premier canal est occupé sur la droite par deux potagers. C'est auprès d'un de ces potagers qu'on construit une machine pour élever l'eau à 165 pieds de hauteur. J'oubliois de marquer que l'allée la plus près du château en entrant dans le parterre qui est terminé par deux grilles,

l'une à droite, l'autre à gauche, est prolongée dans la campagne par des avenues qu'on a plantées ; celle de gauche conduit à un petit bois de 4 à 500 arpents, au milieu duquel on a fait un obélisque. Dans l'avenue à droite se trouvoit le village de Crécy, qui n'est pas considérable. Les maisons de ce village qui se sont trouvées boucher l'avenue ont été détruites, et on en a construit d'autres à droite et à gauche. Mme de Pompadour vient d'y faire bâtir une maison pour le chapelain de Crécy, une infirmerie, une écurie pour près de deux cents chevaux. Outre cela, elle vient de faire réparer le pavé de la paroisse et y a fait construire un autel fort beau et fort orné de sculptures. J'ai expliqué que le vallon qui est au delà de la terrasse n'est pas fort large; c'est ce qui fait qu'on ne le voit point du tout de la maison. On ne voit que la montagne et le vertugadin.

» De Crécy à Navarre, il y a dix lieues; on passe d'abord par Saint-Rémy, terre que Mme de Pompadour vient d'acheter pour joindre à Crécy, et qui vaut environ 12,000 livres de rente [1]. »

Louis XV vint souvent à Crécy et y tint même le conseil d'État. Il y chassait beaucoup, et, par un jour d'accès de goutte, il se fit traîner dans un fauteuil pour abattre deux cents pièces de gibier [2].

Ce fut de Crécy que le Roi et la marquise partirent pour aller voir le Havre et la mer [3]. Quelques jours avant ce voyage, Louis XV dit à l'archevêque de Rouen, grand-aumônier de la reine, qu'il irait en passant lui rendre une visite à Gaillon. Le prélat trouvant qu'il n'était pas de sa dignité de recevoir dans la maison archiépiscopale la maîtresse du Roi, se contenta de répondre par une profonde révérence. Le monarque, croyant n'avoir pas été entendu, reprit : « M'entendez-vous, j'irai chez vous? » Mais l'archevêque persistant à rester muet, Louis fit quelques pas pour se retirer et ajouta d'un ton de dépit : « *Non, Monsieur, je me ravise, je n'irai pas chez vous* [4]. »

Les courtisans furent loin d'imiter l'exemple que leur donnait M. de Tavannes et ce fut à qui briguerait l'honneur d'accompagner la marquise. Les élus furent, en femmes : Mmes de Brah-

[1] *Mémoires du duc de Luynes*, XII, 20.
[2] Barbier, V, 109.
[3] Campardon. Mme de Pompadour, 131.
[4] Marquis d'Argenson, VI, 41.

cas, de Livry et d'Estrades; en hommes : le duc de Chartres, M. de Clermont (le prince), le duc de Penthièvre, le duc de Richelieu, M. de Soubise, M. de Villeroi, M. de Luxembourg, M. de Duras, le duc d'Ayen, M. de la Vallière, M. de Gontaut, M. de la Salle, M. de Sourches, le comte de Maillebois, milord Clare, le marquis de Puysieulx, le comte d'Argenson, M. de Saint-Florentin, le comte de Noailles et le marquis de Vandières.

De Crécy, le Roi se rendit à Navarre, chez le duc de Bouillon, où une superbe collation fut servie à l'auguste visiteur, à Mme de Pompadour et à leur suite; mais malheureusement l'une des plus belles pièces, un dessert monté qui avait coûté plus de quatre mille livres, ne parut même pas sur la table, Louis XV *ayant déclaré qu'aux desserts montés, il préférait les desserts sur clayons*. N'est-ce pas là un des exemples curieux de la courtisanerie à cette époque?

Au Havre on représenta en l'honneur de la marquise, qui n'avait jamais vu la mer, le spectacle imposant d'un combat naval, et elle posa la première cheville d'un vaisseau marchand alors en construction, et qu'on nomma le *Gracieux*, parce qu'elle y avait touché [1].

Ce voyage coûta *un million*; on trouva cela un peu cher pour faire voir la mer à la marquise; mais ceux de la cour qui le critiquèrent furent targués *de gens de mauvaise humeur*, et, après un court séjour au Havre, le Roi et la favorite revinrent à Crécy.

Au mois de juin 1751, le Roi arriva à Crécy pour six jours avec une suite composée de Mmes de Brancas, de Livry, d'Estrades et de Choiseul-Romanet, et de MM. le duc de Chartres, le comte de Clermont, de Turenne, de Brionne, de Sponheim, de Soubise, de Belle-Isle, de Saint-Florentin, d'Argenson, de Puysieulx, de Chevreuse, de Luxembourg, de la Vallière, de Duras, de Chaulnes, de Villeroi, d'Estissac, d'Ayen, milord Thormont, de Castries, de Gontaut, d'Armentières, de Croissy, de Ségur, de Sourches, de Langeron, de Pons, de Baschi et de Frise [2].

[1] V. *Relation de l'arrivée du Roy au Havre de Grâce et relations des fêtes qui se sont données à cette occasion*. Paris, Guérin, 1750, in-folio, avec figures.

[2] *Mémoires du duc de Luynes*. Campardon. Mme de Pompadour.

D'après les mémoires du temps, l'uniforme de Crécy était composé d'un habit vert à boutonnières d'or. On jouait à Crécy au *quinquenove, au mormonithe et au passe-dix,* où le duc de Chartres perdit six cents louis. MM. de Langeron et d'Estissac, bien qu'ils fussent tous deux plus que quinquagénaires, y jouèrent *aux barres.* Les voyages royaux coûtaient fort cher, on les estimait à cent mille livres pour trois jours seulement. Au mois de septembre 1752, il y eut à Crécy une grande fête à laquelle assista le Roi; elle eut lieu en l'honneur du rétablissement de la santé du Dauphin. On y tira un splendide feu d'artifice.

Les plaisirs de la cour, on doit le dire à l'honneur de Mme de Pompadour, ne lui firent jamais oublier sa famille pour laquelle elle fut toujours généreuse et pleine d'attentions; elle avait une grande affection pour son père qui, d'après ses contemporains, était cependant un triste personnage. Nous voyons par une de ses lettres tirée de la collection Fossé d'Arcone, que M. Poisson habitait de temps en temps Crécy; nous la donnons ici d'autant plus volontiers qu'elle fait voir Mme de Pompadour sous un jour tout à son avantage par rapport à son désintéressement.

« Je sçais, mon cher père, plusieurs cordons rouges promis, ainsy je doute fort qu'il soit possible d'en obtenir un pour M. de Petit. Il n'a jamais été question de la prévôté de Paris pour mon frère, ny luy ni moy n'avons de fonds à placer; cette charge est très-chère et rapporte peu, et ne le rendroit pas plus grand seigneur qu'il est; mais il est bien sûr que tout ce qui vaquera luy sera donné *par le public : Il a été accoutumé aux gens insatiables, je serois bien fâchée d'avoir ce caractère infâme et que mon frère l'eût.* Je suis bien fâchée qu'il ne veuille pas se marier; il ne trouvera jamais un party comme celui que j'espérois lui procurer [1]; *je suis ravie que vous vous amusiez à Crécy;* restés-y, mon cher père, tant que cela vous conviendra, et rendés justice à mon tendre attachement. »

En 1747, la favorite fit donner à son père des lettres de noblesse; d'Hozier régla ainsi ses armoiries : *Un écu de gueules à deux poissons en forme de barbeaux d'or adossés.* L'écu timbré

[1] Il était alors question de mariage avec les familles de Lowendal, de la Vallière, de Chimay et Berryer.

d'un casque de profil est orné de lambrequins d'or et de gueules.

Le père Poisson décéda en juin 1754, âgé de 70 ans, laissant sa terre de Marigny [1] à son fils, le marquis de Vandières, que les malins de Versailles appelaient *le marquis d'Avant-Hier,* tandis que Louis XV le nommait dans l'intimité *son cher petit frère* [2].

Voici encore une autre lettre de la marquise dans laquelle il est question de Crécy; cette fois elle est adressée à son frère de Vandières qui, à la fin de l'année 1749, visita l'Italie accompagné de l'architecte Soufflot, de l'abbé Le Blanc et du dessinateur Cochin.

« Mon tableau vous est sûrement parvenu, mon cher frère, ainsy il n'y a plus d'impatience que pour celuy du Roy. Je ne sçais sy vous avez donné ordre au sieur Verney pour les deux que je luy demande; le parent de Mme du Haussey peut par hasard être un homme de bien, mais il en existe bien peu dans cet état-là. Mandés moy donc votre marche, *cher bonhomme.* M. de Saint-Germain m'a dit que Lefort arriveroit à Turin le 2 ou 3 juin, ainsy vous devez estre en marche. J'espère que vous continuerés à faire aussy bien qu'à votre premier voyage dans cette cour. Faites mes compliments à mylord Lismore. *Je devois aller demain à Crécy, mais j'ay rompu le voyage, y ayant dans le païs des maux de gorge comme ceux qui sont depuis un an à Paris. Je suis trop attachée au Roy pour risquer seulement la plus légère inquiétude sur sa personne. Je désirois aller y passer vingt-quatre heures, Sa Majesté n'a pas voulu me le permettre.* Bonsoir, cher frère; *le portrait de Vanloo n'est pas finy* [3]. Il a eu la rougéolle chez luy. M. de T. [4] n'a pas osé le voir pour lui donner ses avis. »

[1] Cette terre provenait de M. de la Peyronie et relevait du duc de Gèvres.

[2] Alexandrine, fille de Mme de Pompadour, appelait le Roi : *papa;* elle mourut à 13 ans, le 15 juin 1754, et fut enterrée à Paris, en l'église des Capucines, dans une chapelle que le duc de la Trémouille, comme descendant du duc de Créqui, avait cédée à Mme de Pompadour et à toute sa famille. Le corps de sa grand'mère y reposait depuis le 24 décembre 1745. La jeune Alexandrine était charmante; elle était déjà fiancée à M. de Picquigny, fils du duc de Chaulnes. Son épitaphe était ainsi conçue :

« Ci-git Alexandrine-Jeanne, fille de messire Charles-Guillaume Le Normant, et de Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, *Dame de Crécy*, etc. »

[3] Le portrait de Mme de Pompadour *en Belle Jardinière.*

[4] M. de Tournehem.

Selon l'intéressant auteur de l'*Annuaire d'Eure-et-Loir*, M. Lefèvre, ce fut après l'attentat de Damiens que la célèbre courtisane, qui s'était fait nommer dame du palais de la Reine, chercha à se débarrasser du beau château de Crécy, où elle ne pouvait plus avoir l'espoir de recevoir son royal amant qui, à cette époque, lui avait fait donner le conseil de prendre « *une retraite noble et volontaire.* »

Différents faits dans la vie de Louis XV se rapportent plus particulièrement à Crécy; avant de nous consacrer entièrement à Mme de Pompadour, nous voulons vous les faire connaître.

Avant l'attentat commis par Damiens, on remarqua que le Roi était habituellement fort triste et aimait toutes les choses qui rappelaient l'idée de la mort en la craignant cependant beaucoup. En voici un exemple que nous tirons des Mémoires de Mme du Hausset.

« Madame se rendant à Crécy, un écuyer du Roi fit signe à son cocher d'arrêter, et lui dit que la voiture du Roi était cassée et que, sachant qu'elle n'était pas loin, il l'envoyait prier de l'attendre. Il arriva bientôt après, se mit dans la voiture de Madame, où étaient, je crois, Mme de Château-Renaud et Mme de Mirepoix. Les seigneurs qui suivaient s'arrangèrent dans d'autres voitures; j'étais derrière, dans une chaise à deux, avec Gourbillon, valet de chambre de Madame, et nous fûmes étonnés quand, peu de temps après, le roi fit arrêter la voiture; celles qui suivaient s'arrêtèrent aussi. Le Roi appela un écuyer et lui dit : « Vous voyez bien cette petite hauteur, il y a des croix et c'est certainement un cimetière; allez-y et voyez s'il y a quelque fosse nouvellement faite. » L'écuyer galopa et s'y rendit; ensuite il revint dire au Roi : « Il y en a trois toutes fraîchement faites. » Madame, à ce qu'elle m'a dit, détourna la tête avec horreur à ce récit, et la petite maréchale dit gaiement : *En vérité, c'est à faire venir l'eau à la bouche.* Madame, le soir, en se déshabillant, nous en parla. Quel singulier plaisir, dit-elle, que de s'occuper de choses dont on devrait éloigner l'idée, surtout quand on mène une vie aussi heureuse! mais le Roi est comme cela : il aime à parler de la mort, et il a dit, il y a quelques jours, à M. de Fontanieu, à qui il a pris, à son lever, un saignement de nez : « Prenez-y garde, à votre âge, c'est un avant-coureur d'apoplexie. » Le pauvre homme est retourné chez lui tout effrayé et fort malade. »

La maréchale de Mirepoix, qui était de presque tous les voyages de Crécy, était une femme aimable et gaie; elle amusait Mme de Pompadour par ses saillies spirituelles. Le prince de Ligne la dépeint ainsi : « Petite, mais d'un esprit enchanteur; lorsqu'elle vous parlait, vous auriez juré qu'elle n'avait pensé qu'à vous toute sa vie. »

On rencontre encore, dans notre France, de ces syrènes. Mme de Mirepoix mourut à Bruxelles dans un âge avancé; le jour de sa mort, après avoir reçu les derniers sacrements, son médecin lui ayant dit qu'il trouvait beaucoup d'amélioration dans son état, elle répondit en souriant : « Ah! Monsieur, vous m'annoncez là une fâcheuse nouvelle, mes paquets sont faits, j'aimerais mieux partir! »

La maréchale avait été la meilleure, la plus constante amie de Mme de Pompadour; elle cherchait souvent à la prémunir contre les infidélités du Roi. « Voyons, franchement, lui disait-elle, savez-vous bien que c'est votre escalier que le Roi aime, il est habitué à le monter et à le descendre, mais s'il trouvait une autre femme à qui il parlerait de sa chasse et de ses affaires, cela lui serait égal au bout de trois jours. »

Mme de Pompadour prenait bien les petites brusqueries de son amie, elle savait qu'elle l'aimait. Du reste, son intimité avec la favorite lui avait suscité de grandes querelles dans sa famille, on l'y accusait de complaisance, de servilité, de prétendue bassesse, et entre autres, ce qui était horrible, d'avoir, dans un de ses voyages à Crécy, *reçu les noyaux de cerises que Mme de Pompadour mangeait en voiture, et de s'être mise sur le devant de son carrossé, tandis que la maîtresse du Roi était seule dans le fond!* Grand crime aux yeux de bien des gens et qui engagea Mgr l'évêque de Mirepoix à sermonner vertement la petite maréchale sur de semblables escapades!

Cette histoire si naturelle, paraît-il, fit grand bruit alors, causa du scandale même à la Cour, et, la vérité, nous dit Mme du Hausset, est qu'en allant de Versailles à Crécy par une chaleur tropicale, chacune de ces dames avait voulu être seule sur un côté de la voiture et cela pour avoir moins chaud; et pour ce qui est des cerises, des paysannes en ayant apporté à ces dames, elles en mangèrent pour se rafraîchir, pendant qu'à Dreux on changeait de chevaux, et la maréchale ayant prêté son mouchoir qui leur servit à toutes deux, elle jeta par la

portière les noyaux qu'elles y avaient mis en mangeant. Les gens qui relayaient en même temps avaient arrangé tout cela à leur manière, et ce fait, en lui-même fort simple, fut méchamment grossi et interprété à la cour de Versailles!

A quelque temps de là, pour tout concilier, Mme de Mirepoix, devenue veuve[1], obtint de Louis XV, par l'entremise *de sa complice*, une bonne petite pension de vingt mille livres, puis la place de capitaine des gardes pour son frère, le prince de Beauvcau, et on ne parla plus *des noyaux de cerises* qui furent ainsi digérés en famille.

C'est pendant son séjour à Crécy que le roi Louis XV reçut une célèbre lettre anonyme où on l'engageait à se défier des Encyclopédistes, qui, sous prétexte d'éclairer le peuple, commençaient déjà à saper les fondements de la religion et du trône.

« Reprenez les rênes de votre Etat; tenez-les d'une main ferme et faites qu'on ne dise pas de vous : *Fœminas et scorta volvit animo, et hæc principatûs præmia putat*: il ne songe qu'aux femmes, qu'aux sociétés de libertins et il croit que c'est là ce que la royauté offre de plus précieux. »

Dans cette même lettre anonyme, l'auteur ajoutait : « C'est une preuve de la confiance naturelle des peuples pour le chef de l'Etat que cette exclamation si souvent répétée : *Ah! si le Roi savait!* Ils aiment à croire qu'il remédierait à tout s'il était instruit de tout ce qui se passe. »

De notre temps nous n'osons plus parler du Roi comme on le faisait alors, en lui disant même les vérités les plus dures, et, en attendant que Dieu nous conduise au but qu'il s'est promis et qui nous est inconnu, il n'y a pas une chaumière ni un palais où on ne s'écrie avec un sentiment universel de respect, d'affection et de dévouement pour celui qui nous gouverne : *Ah! si notre brave maréchal le voulait!...*

Mais, Messieurs, ne sortons pas des limites que nous nous sommes tracées dans cette réunion archéologique et félicitons-nous seulement que, malgré les tristes bouleversements qui nous ont frappés, le flambeau des arts et de la science n'est pas éteint dans vos esprits, qu'il y brille toujours aussi vivement que par le passé, et que dans ce vieux pays chartrain, si plein

[1] Le maréchal de Mirepoix avait été ambassadeur en Angleterre.

de souvenirs, on y recueille chaque année comme toujours, et cette réunion de Dreux en fait foi, les fruits de vos précieux travaux.

II.

Je dois à l'obligeance de notre excellent et aimable Sous-Préfet de Dreux, M. le baron Pichon, qui est aujourd'hui si complètement des nôtres, la communication d'un ouvrage extrêmement curieux désignant les meubles de toutes sortes et objets d'art que Mme de Pompadour achetait pour Crécy. Il m'a semblé intéressant, Messieurs, avant de vous donner une sorte d'inventaire du peu qui reste aujourd'hui de la splendide résidence de Crécy, de vous communiquer ce qui y était autrefois et que nous connaissons maintenant par quelques pages empruntées au *Livre-Journal* que le *Sr Lazare Duvaux, marchand bijoutier ordinaire du Roy,* affectait aux acquisitions de Mme de Pompadour pour cette royale propriété dont, malheureusement pour le département d'Eure-et-Loir, il ne reste plus que quelques rares vestiges.

Il résulte de l'examen de ce livre-journal que la marquise de Pompadour, avec une activité incroyable, voyait presque chaque jour ce célèbre marchand orfévre, et qu'elle examinait avec un soin infini et scrupuleux tout ce qu'il lui portait, lui faisant souvent retoucher ses œuvres. C'est ainsi que le 29 janvier 1754, Duvaux porte à l'article 1690, « augmentation d'or à une salière d'un groupe d'enfans, avoir refait les deux salières en coquilles. Dépense or, un marc 5 onces 9 grains, 1,304 livres, — façon 240 livres, — commission à 5 pour 100 77 livres. » On le voit, Duvaux était artiste, mais il n'oubliait pas la partie solidement financière de son commerce.

C'est également à Duvaux que Mme de Pompadour commandait les cages élégantes de ses perroquets et les *colliers d'or* de ses chiens *Inès* et *Mimi* qu'elle légua, comme on le sait, en mourant, à Buffon. Son intendant, le sieur Collin, était aussi un *curieux* de son temps, elle en fit un homme de goût, et du reste toute sa maison avait un peu la manie des arts et grand

soin des belles choses qui se trouvaient sous leur garde, depuis Courbillon, son valet de chambre, jusqu'à Mmes du Hausset et Couraget, ses femmes de chambre, et sa concierge de Crécy qui portait le nom de Mme Duhalde.

Sans avoir jamais été en Italie ou en Grèce, Mme de Pompadour avait un goût prononcé pour l'antique, les marbres, les bronzes, terres cuites et pierres gravées. Elle était également amateur passionnée des tableaux, dessins, émaux, meubles et porcelaines; enfin dans la société du XVIIIe siècle, la place occupée par la marquise, au seul point de vue des arts, a été considérable, et, par son luxe et son grand goût, elle a développé ce charmant style qui, de son vivant même, a porté le nom de Pompadour.

Cette femme si jolie et si attrayante par sa grâce a été trop louée peut-être et trop décriée à la fois; restons dans une mesure juste; elle donnait le ton à la cour de Versailles, à la France, à l'Europe même, et rassemblait pour tous ses châteaux et son hôtel d'Evreux, aujourd'hui le palais de l'Elysée, toutes les pièces de choix qui se trouvaient dans les vastes magasins de Duvaux. C'étaient les plus beaux laques de Chine et du Japon que nous recherchons tous aujourd'hui, les porcelaines Céladon montées en or et en bronze doré, les meubles de Boulle, si rares à trouver, les lustres anciens de cristal de roche, enfin tout ce qui tient à ce qu'on nomme le bric-à-brac, science que nous comprenons si bien, Messieurs, nous autres bric-à-braqueurs qui sommes sous l'influence de cette passion attachante, si chère pour nos bourses, et, il faut l'avouer tout bas, dans le temps où nous sommes, si souvent trompeuse.

Mme de Pompadour avait une préférence pour tout ce qui était réellement beau, en pièces de choix anciennes, et elle possédait un goût particulier pour les tables de toutes sortes et de toutes formes; aussi Duvaux fit-il pour elle la table du *quadrille,* la table du *trio,* la table en forme de *croissant;* puis voulant rappeler son nom primitif, elle fit faire un service au Japon avec ornementation *de poissons rouges,* et en fit monter en bronze doré, en forme de buires et sous d'autres modèles, qu'elle gardait pour elle, pour son frère le marquis de Marigny, ou distribuait, en souvenir, aux personnes de son intimité.

Notre honorable ami, M. d'Alvimare de Feuquières, nous a fait voir pour la première fois une pièce de ce service à pois-

sons qu'il conserve dans ses vitrines, et depuis nous en avons nous-même trouvé à Dreux un autre échantillon qui provenait sans doute de l'appartement de la marquise à Crécy, et dont nous nous bornerons, Messieurs, pour garder tout notre sérieux, à vous indiquer qu'il avait la forme de ces vases auxquels on avait donné le nom d'un des grands prédicateurs du siècle de Louis XIV, le R. P. Bourdaloue [1].

Enfin, à Poitiers, j'ai rencontré, l'an dernier en allant à Cauterets, chez un vrai chiffonnier qui a fait mon bonheur, une théière de ce même service à poissons que je vous signale comme une des curiosités de l'ancien office de Crécy.

Passons maintenant aux notes précieuses que nous donne Duvaux sur les acquisitions faites de 1753 à 1757 par Mme de Pompadour pour son château de Crécy et qui intéressent, à juste titre, si particulièrement les curieux et amateurs de bric-à-brac de la ville de Dreux.

« N° 1,417. — Du 11 mai 1753.

» Une caisse pour les tableaux du cabinet du Roy, envoyés à Crécy, 24 livres.

» La garniture en or moulu d'une bouteille de porcelaine Céladon ; fait un modèle, 120 livres.

» Avoir fait remettre à neuf les garnitures en or moulu de *trois pots pourris* de terre des Indes et avoir fait peindre les reliefs, 18 livres ».

« Parmi les objets énumérés dans le livre journal, dit M. Louis Courajod, dans son excellente Introduction, il n'en est pas qui apparaisse plus souvent que le *pot pourri*, meuble alors essentiel dans tout appartement qui avait des prétentions à l'élégance et dont le possesseur visait à la distinction. Le pot pourri est un vase d'or, d'argent ou de porcelaine affectant différentes formes, le plus souvent celle d'urne ou d'encensoir ; il est surmonté d'un couvercle percé de trous, « d'yeux » comme on disait. La curiosité moderne lui a conservé son nom et sa vogue, mais n'en fait plus qu'un emploi décoratif. Bien des amateurs possèdent de ces vases, qui ignorent l'usage auquel ils étaient destinés. Le pot-pourri était chargé de répandre dans les

[1] Par contre on appelait alors *pots-de-chambre* les voitures publiques qui faisaient le service des voyageurs entre Versailles et Paris. — Voy. *Mémoires du duc de Luynes*, XI, 10. — *Mém. du Mis d'Argenson*, VI, 348.

appartements une odeur douce et pénétrante par les aromates qu'on y jetait et qu'on y mélangeait avec des eaux de senteur. »

Je possède plusieurs de ces vases dans ma collection du Breuil et l'un renferme encore le thym, le romarin, les roses, la cannelle, la pelure de citron et la poudre d'iris qui faisaient le fond de cette odeur réputée merveilleuse dont se servaient nos élégantes grand'mères. En voici du reste *la recette fameuse* et qui permettra aux amateurs *de pots-pourris* de rendre à leur ancienne destination ces beaux vases du Japon et de la Chine, qu'ils conservent si précieusement dans leurs appartements.

MANIÈRE DE FAIRE LES POTS-POURRIS.

1° Il faut un pot de grès qui n'ait jamais servi et une cuiller de bois toute neuve. Il faut laver l'un et l'autre avec de l'eau de fleur d'orange ou de reine de Hongrie;

2° Il faut mettre quatre ou cinq poignées de feuilles de fleurs de violettes, ou même le plus possible, laquelle fleur doit être épluchée comme pour faire du sirop;

3° De la marjolaine d'hiver, la moitié moins, parce qu'il en faut mettre encore de celle qui vient dans le mois d'aoust;

4° Du thym en fleurs, la moitié moins que la marjolaine;

5° Du romarin, feuilles et fleurs entières;

6° Beaucoup de myrthes des deux espèces, surtout du petit;

7° Un tiers de fleurs d'aspic;

8° Un tiers de fleurs de lavande;

9° Un quart de fleurs de baume;

10° Deux tiers de basilic, un tiers de celui de la grande espèce et un tiers de la petite;

11° Quantité d'œillets simples cramoisis;

12° Trois bonnes poignées de fleurs de mélilot;

13° Un tiers de roses simples rouges;

14° Des roses muscades sans mesure; le tout bien épluché;

15° De la sauge, du laurier-franc, de l'hysope, une bonne poignée de chacun;

16° De la fleur d'orange sans mesure et sans éplucher; le tout bien assaisonné de gros sel; à chaque chose que l'on met dans le pot, y joindre une bonne poignée de sel, faute de quoi il se corromprait;

17° Il faut soigneusement ôter tous les petits cotons des herbes et les queues des fleurs, ne mettant que les feuilles;

18° Il faut y mettre quantité de clous de girofle un peu concassés ou en poudre;

19° Un bon bâton de cannelle en morceaux bien menus;

20° Un peu de poudre de cèdre et de celle de calembour;

21° De la poudre d'Iris de Florence avec de celle qui est par morceaux, que l'on concasse le plus qu'on peut;

22° Une demi-once de poudre de Cypre;

23° Un bon quarteron d'estorax, parce que c'est ce qui soutient l'odeur du pot-pourri; il faut le rompre par petits morceaux;

24° Un bon demi-quarteron de benjoin bien concassé;

25° Quantité de pelure de citron bien mince en sorte qu'il n'y ait que le jaune, rompue par petits morceaux la pelure de cinq à six bigarrades;

26° Un peu de poivre blanc et un peu de poivre long concassé;

27° Six muscades;

Tout ce qui est par quart, tiers ou moitié, se doit mesurer sur la quantité de violette. Quand les herbes sont sèches, il faut y mettre, selon les années, plus ou moins d'eau de senteur; beaucoup moins de fleur d'orange et de myrthe un peu moins;

28° Un peu d'eau de roses, un demi-septier d'eau de reine de Hongrie.

29° Il faut fermer ledit pot avec trois ou quatre doubles de papier, le tout bien ficelé; le remuer tous les jours avec la cuiller de bois; ne se servir jamais ni de fer ni des doigts pour le remuer. Il faut le remuer chaque fois qu'on y ajoute quelque chose, afin que le tout s'incorpore; il faut l'exposer au soleil du midi, le mois d'août; l'ôter quand il pleut et pendant la nuit. Lorsqu'on voit *qu'il se pourrit bien*, on peut ne le remuer que tous les deux ou trois jours. On doit observer d'y mettre de l'eau de fleur d'orange et de myrthe quand il sèche trop. *Il faut mettre un morceau de fer à l'anse du pot pour le préserver du tonnerre.* A la Saint-Martin, il est en état d'être mis dans la faïence, parce que le grès le consomme trop.

Voilà bien des observations, mais on n'y peut réussir sans les garder bien exactement.

MANIÈRE DE L'EMPOTTER.

Si le pot a besoin d'être lavé, il faut le faire avec de l'eau de fleur d'orange, le frottant avec du coton; jeter le tout et bien laisser sécher le pot, y mettre des grains de musc, frotter le dedans du pot avec un peu d'essence de clou, beaucoup d'essence de cédrat,

de bergamotte et d'ambre gris, puis empotter avec la cuiller de bois. Il ne faut pas le presser, parce qu'il faut qu'il y ait du jus suffisamment, moyennant les eaux qu'on y ajoute qui sont seulement de fleur d'orange et de myrthe; couvrir le pot de gros sel et jeter le reste des essences sur le coton qui aura servi à frotter le pot.

De temps en temps, lorsqu'on voit qu'il sèche trop, y mettre des eaux de fleur d'orange et de myrthe, des pelures de citron, et tous les étés y mettre quantité de fleurs d'orange sans éplucher, des roses muscades, œillets simples cramoisis et y ajouter autant de poignées de gros sel que d'ingrédiens.

MANIÈRE DE L'ENTRETENIR.

Il faut faire les mêmes observations que pour le composer; verser l'ancien pot-pourri dans le même pot de grès, n'y mettre aucune herbe, mais de la violette, de la fleur de thym, de romarin, de mélilot, des œillets cramoisis, des roses muscades, des roses simples rouges, un peu de toutes les espèces de poudre, un peu d'eau de roses et d'eau de reine de Hongrie; de la pelure de citron et de bigarrade; beaucoup d'eau de myrthe et plus d'eau de fleur d'orange : beaucoup de gros sel en le commençant et à chaque chose qu'on y met; du benjoin et plus d'estorax. L'empotter de la même sorte qu'un nouveau. Avoir soin de l'entretenir comme il est marqué ci-dessus.

Il faut employer du coton pour frotter le pot-pourri d'essence et le laisser dans le pot; il n'y aura aucun dommage.

Je continue :

« N° 1,520. — Du 20 septembre 1753.

» Envoyé à Crécy six commodes de bois d'acajou massif, garnies de boutons, entrées et chaussons dorés d'or moulu, avec leurs marbres de Flandre à 128 livres pièce, 768 livres.

» Douze tables à écrire de même bois, avec les pieds et boutons dorés d'or moulu, les cornets argentés et maroquin à 52 livres, 624 livres.

» Trente tablettes d'encoignures, même bois de 34 pouces de haut, avec les clous pour les poser, à 15 livres 10 sous, 468 livres.

» Une commode de 4 pieds et demi, pieds, boutons et rosettes dorés d'or moulu avec son marbre de Flandre, 265 livres.

» 4 paires de bras à trois branches, 3,600 livres. »

Combien cet objet devait être beau et de quelle valeur seraient aujourd'hui « *ces bras à trois branches* » qui coûtaient alors *3,600 livres*, ce qui représenterait de nos jours beaucoup plus de 40 mille francs! N'est-ce pas, Messieurs les connaisseurs, que cette fois on peut dire avec raison, avec Mme la Maréchale de Mirepoix, *que l'eau en vient à la bouche*.

« Deux soufflets à deux vents, 12 livres.

» Un gobelet de cristal de roche, 51 livres.

» Une branche d'un lustre d'en bas que l'on a ressoudé, remonté et argenté, 7 livres.

» Une glace des lanternes de la bibliothèque qui estoit cassée, 6 livres.

» Deux encoignures à jour, à pieds de biche, vernies, garnies en bronze doré d'or moulu, le dedans plaqué en bois satiné à fleurs, les marbres de brocatelle, 400 livres.

» 12 caisses, papiers, cordages et emballages, les voitures, journées d'un homme emmené *avec moi* et frais de voyage, 476 livres. »

« N° 1,688. — Du 23 janvier 1754.

» Six cuillers à café d'argent à filets et rouleaux, argent et façon, 60 livres.

» Avoir fait resaucer et mis à neuf quatre paires de bras à trois branches dorés d'or moulu venant de Crécy et Bellevue, 42 livres.

» Huit assiettes de Vincennes peintes à figures et guirlandes camaïeux pourpres à 30 livres, 240 livres.

» 12 assiettes de Vincennes, bord d'osier, peintes à fleurs à 18 livres, 216 livres ».

« N° 1,778. — Du 23 mai 1754.

» Avoir été chercher à Versailles des papiers d'Angleterre et liqueurs: droits de remuage à la barrière et port, 6 livres 12 sous.

» Un plomb, poulie et cordon pour une lanterne, 5 livres.

» Avoir rétabli deux tours de nacre de perle, avoir refait une

balustrade, recollé et nettoyé, 20 livres; le port à Crécy, 24 livres. »

« N° 1,794. — Du 2 juin 1754.

» Un gobelet de Vincennes couvert et soucoupe à figures, camaïeu bleu, les visages, pieds et mains coloriés, 48 livres.

» *Une tabatière d'or carrée, émaillée à rubans avec des branches de fleurs, 1,320 livres.*

» Un seau de porcelaine de Chine, avec les bords découpés (pour Crécy), 168 livres. — La caisse, emballage et port à Versailles, 9 livres. »

« N° 1,894. — Du 18 septembre 1754.

» Envoyé à Crécy 12 tables à écrire de bois d'acajou, garnies de chaussons unis, dorés d'or moulu, cornets argentés et maroquin, à 50 livres, 600 livres.

» Deux caisses, cordes, emballage et papiers, 43 livres.

» Le raccommodage d'une boîte d'or émaillé, 6 livres.

» Le port de porcelaines, envoyé chercher à Bellevue et la boîte pour porter à Crécy, 6 livres. »

« N° 2,174. — Du 6 juin 1755.

» Pour l'office de Crécy : 12 gobelets à anse et soucoupes de Vincennes peints à fleurs, huit à 12 livres, quatre à 10 livres, 136 livres; — 2 pots à sucre, 30 livres; — 12 gobelets blancs et soucoupes, 48 livres; — 6 à litron, 24 livres; — 6 à la Reine, 24 livres; — 4 dits Calabre 16 livres; — 4 pots à sucre, 20 livres; — 4 théières, 24 livres; — 2 boîtes, emballage des dites tasses et port à Versailles, 10 livres; — 4 aunes de rubans, 2 livres. »

« N° 2,181. — Du 14 juin 1755.

» Envoyé à Crécy, 2 brocs à 60 livres, 120 livres. — Deux dits petits, 48 livres. — *2 bougeoirs d'acier,* 54 livres. — 12 cornets pour tric-trac, 19 livres 10 sous. — Un damier polonais en cuir et ses dames en palissandre, 9 livres. — Deux douzaines de dès à 10 livres, 20 livres.

— 2 douzaines d'Angleterre à 12 livres, 24 livres. — 2 tapis de toilette à 12 livres, 24 livres. »

« N° 2,757. — Du 22 mars 1757.

» Le raccommodage d'un cornet d'argent de Crécy, remis à Mme Duhalde, 2 livres. »

« N° 2,759. — Du 26 mars 1757.

» *Un cercle d'or et une glace pour une tabatière* où est le plan de Crécy, 33 livres. — La garniture en or émaillé, peinte d'oiseaux et plantes marines pour une tabatière et cuvette d'agathe perfillée au retour du vieil or, 660 livres. — Une traverse d'or dans une boîte de lacq, 84 livres ».

J'appelle ici votre attention, Messieurs, sur cette tabatière ornée de la vue de Crécy.

Malgré mes nombreuses recherches, pour trouver une vue ancienne de Crécy, je n'ai pu rencontrer qu'au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, *deux petites gravures* fort rares [1], au-dessous desquelles se trouve la note ci-après, de M. Joly, conservateur des Estampes, révoqué en 1793. Evidemment ces gravures sont celles pour lesquelles Mme de Pompadour avait commandé la tabatière à cercle d'or le 26 mars 1757, à son orfèvre Duvaux :

« Château de Crécy, situé dans l'Isle-de-France, proche Dreux, et relevant de la terre de Rambouillet. M. le marquis de Crécy, lieutenant-général des armées du Roy, avait fait bâtir ce superbe château et en avait tiré le plus grand parti à cause des eaux qui en font l'ornement et qui, par leur étendue, occasionnent un aspect piquant et agréable à ce beau lieu. C'était ce qui avait excité Mme la marquise de Pompadour à traiter de l'acquisition de cette terre avec M. le marquis de Crécy. Devenue propriétaire, elle y fit faire beaucoup d'augmentations et d'embellissements. Puis elle proposa à M. le duc de Penthièvre d'acquérir cette terre produisant 30,000 francs de rente en considération de ce qu'elle était enclavée dans la seigneurie de Rambouillet. Elle la lui vendit un million comp-

[1] L'*Annuaire d'Eure-et-Loir* de 1854 contient ces deux vues du château de Crécy.

tant et 100,000 livres en rente viagère que la France paya pendant quatre années que vécut Mme de Pompadour après le traité (1760.)

» Ces deux petites estampes sont rares. Elles ont été gravées pour servir à une tabatière appartenant à Mme de Pompadour. Elles nous ont été données par M. le comte de Buschy en 1771. L'une est la principale entrée, l'autre la façade du côté des jardins. »

Nous sommes parvenus, Messieurs, dans le livre journal, à la date du 22 septembre 1757, et vous y remarquerez le grand déménagement qui eut lieu depuis cette époque jusqu'au 10 octobre de la même année, sur l'ordre de Mme de Pompadour, pour enlever de Crécy tous les tableaux et tous les objets de prix qui s'y trouvaient. Ce déménagement avait pour motif la tentative d'assassinat commise par Damiens sur le Roi, ainsi que les suites désastreuses de la guerre.

Le 5 janvier 1757, Damiens frappa Louis XV d'un coup de couteau au moment où ce prince sortait du château de Versailles pour monter en voiture et se rendre à Trianon. La blessure ne fut point dangereuse et Damiens saisi après cet attentat fut condamné à mort et écartelé en place de Grève, le 28 mars de la même année.

Laissons parler le livre journal de Duvaux qui nous donne après cet attentat les détails du déménagement de Crécy :

« N° 2,882. — Du 22 septembre 1757.

» La quantité des caisses fournies, les façons de celles qui se sont faites à Crécy pour le transport des porcelaines, fayences, meubles, linge, y compris les fournitures de papier blanc et gris, les découpures de papier, ficelle, étoupe, cordages, les journées du sieur Delorme, layetier, celles de mon garçon, restés l'un et l'autre une semaine, de deux compagnons restés trois semaines pour les façons des susdites caisses, l'emballage du linge et dépenses et voyage et voitures, 985 livres. On tiendra compte des caisses que l'on reprendra. »

« N° 2,916. — Du 30 octobre 1757.

» Un port à *Champs d'un homme qui a porté la vaisselle d'argent de Crécy,* prise à l'hôtel de Paris, 6 livres. Les

voyages et journées d'un garçon qui a esté à Champs pour clouer et ajuster deux panneaux de papier des Indes pour la garde-robe d'en bas, 8 livres. »

« N° 2,942. — Du 9 décembre 1757.

» 15 vases de porcelaine de France pour les plantes de fleurs rapportées de Crécy, les dits vases s'estant trouvés cassés, à 7 livres 10 sols pièce, 90 livres. 4 dits plus grands à 15 livres, 60 livres. Nettoyages et réparation des dits bouquets, le port à Versailles, 13 livres. »

« N° 2,946. — Du 10 octobre 1757.

» Transport à Champs du buste du Roy en marbre à deux hommes, 12 livres. »

Ainsi se termine le curieux et instructif livre-journal de Duvaux en ce qui touche le château de Crécy : *Transport du buste du Roi à Champs!* C'est là une sorte d'oraison funèbre. Le Roi s'éloignait de la favorite et elle en était réduite au marbre représentant son royal amant qu'elle faisait transporter dans son château de Champs, bâti sur les dessins de Chamblin, et qu'on voit encore sur une des collines du département de Seine-et-Marne. Quelques années après, Mme de Pompadour mourait (le 15 avril 1764) à l'âge de 44 ans : ses restes ne furent pas déposés, comme l'ont cru quelques habitants de Dreux, dans l'église des Capucins de cette ville, dont elle était cependant une des bienfaitrices, mais dans un des caveaux de l'église des Capucines de Paris. Le jour de son convoi, il pleuvait à verse; Louis XV, qui derrière les rideaux de son appartement de Versailles regardait partir le cercueil, dit : « *Madame la marquise aura aujourd'hui un mauvais temps pour son voyage.* »

Et ce fut tout ce qui sortit du cœur du royal amant.

Les poëtes et les satiriques firent maints couplets sur cette femme célèbre, voici une sorte d'épitaphe qui courut Paris.

Ci-gît d'Etiole — Pompadour
Qui charmait la ville et la cour.
Femme infidèle et maîtresse accomplie,
L'amour et l'hymen n'ont pas tort,
Le premier, de pleurer sa vie,
Et l'autre, de pleurer sa mort.

Voltaire avait été plus galant; la surprenant un jour crayonnant une tête, il lui avait adressé ce joli quatrain :

Pompadour, ton crayon divin
Devrait dessiner ton visage :
Jamais une plus belle main
N'aurait fait un plus bel ouvrage [1].

III.

En terminant cette notice, que vous dirais-je, Messieurs, de ce qui reste du château de Crécy! Hélas, presque plus rien!

Il y a cependant encore dans l'église du village deux tableaux signés par Vien portant la date de 1750. Ils représentent les patrons de Crécy, saint Eloi et saint Jean-Baptiste. Ce dernier était le patron de Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour. Les vieillards de cette commune savent par tradition que le jour de la Saint-Jean on tirait de beaux feux d'artifice en l'honneur de la puissante dame du lieu « sur les *vertugadins de gazon* » qui entouraient le château et dominaient toute la contrée [2]. Des terrasses de ce palais on jouissait d'une admirable vue sur la vallée. On apercevait dans le lointain les hautes tours de votre belle cathédrale de Chartres qui fait l'admiration de tous les archéologues de l'Europe. Louis XV avait choisi ce beau lieu où il trouvait déjà un grand château bâti par M. de Crécy, parce qu'il rappelait à Mme de Pompadour le riant site de Bellevue aux environs de Paris. Le peintre Desportes y avait travaillé longtemps et y avait fait de magnifiques peintures pour son premier possesseur. On a remarqué que Desportes, sans doute en bon souvenir de son séjour chez M. de Crécy, se plaisait à mettre dans ses horizons le clocher de ce village.

M. Lacase, généreux amateur qui a laissé au Louvre sa belle

[1] Voltaire. Beuchot, XIV, 408.

[2] Voir les Mémoires sur Crécy de la duchesse de Luynes, de Mme du Hausset; Sainte-Beuve dans ses *Lundis;* Balzac dans son roman *Le Cousin Pauvre.*

collection de tableaux, pensait, d'après ce qu'il a dit à M. l'abbé Haret, curé actuel de Crécy, qui l'a beaucoup connu, que *Brune* et *Blanche* était un des dessus de porte de la salle à manger de la première construction de Crécy. M. Lacase est né à Crécy et ses parents étaient propriétaires du grand bâtiment appelé l'*Audience* où se trouvaient des peintures de Vanloo, et entre autres la *Justice* qui fut achetée par M. Lamésange, ancien maire de Dreux, et qui a été comprise dans sa vente. L'Audience, grande maison à paratonnerre qui existe encore aujourd'hui, était l'ancien bailliage.

Le graveur sur pierre fine, Guay, venait souvent à Crécy où il avait son appartement particulier et son « *touret.* » C'est sous ses yeux et en partie à Crécy que Mme de Pompadour qui avait, ainsi qu'on le sait, un véritable talent de dessinateur, a reproduit en gravure les belles pierres de Guay.

Le premier château de Crécy fut fort agrandi et embelli par Mme de Pompadour. Les meilleurs artistes de son temps furent appelés pour le décorer, et entre autres Pigale pour les sculptures de l'intérieur et des jardins, ainsi que le peintre Vien, directeur de l'Académie de Rome. Ce dernier s'inspira de ses deux tableaux de l'église de Crécy pour ses autres peintures religieuses et particulièrement pour son saint Germain-l'Auxerrois de Paris.

Mme de Pompadour fit construire à Crécy une machine hydraulique, rappelant en petit celle de Marly, pour monter l'eau dans les bassins de son beau palais. C'est aujourd'hui l'ancienne filature de bourre de soie qu'un M. Poisson fonda et dont il avait commencé la première fabrication à Essonne.

Sa veuve y habite encore et se dit, par son mari, parente de Mme de Pompadour, au même titre que la famille Poisson de Pithiviers qui a donné un célèbre mathématicien.

L'autel que fit construire Mme de Pompadour, dans l'église, est consacré, ce qui est fort intéressant, au lendemain de la grande cérémonie et manifestation chrétienne de Montmartre, au Sacré-Cœur de Jésus. Son tableau mérite l'attention des connaisseurs. L'autel dédié au Sacré-Cœur fut fait au temps où la reine Marie Leczinska obtint du clergé gallican l'autorisation de faire dire la messe sous l'invocation du Sacré-Cœur dans toute l'étendue du royaume. L'autel de Crécy est donc, par cela même, un des premiers construits en l'honneur du cœur de

notre Divin Maître. Cela prouverait assurément qu'au milieu même des désordres de sa vie, Mme de Pompadour avait conservé la foi et de vrais sentiments religieux. On remarque encore dans les fenêtres de l'église de Crécy quelques parties de vitraux de couleur aux armes de la marquise : *D'azur à trois tours d'argent, maçonnées de sable.*

Ainsi que nous l'avons vu précédemment et après l'attentat de Damiens, Mme de Pompadour, voyant que ses séjours à Crécy devenaient une source de difficultés et de grandes dépenses pour l'Etat, se décida enfin à vendre cette terre à M. le duc de Penthièvre. Depuis quelque temps déjà, elle ne s'y plaisait plus à cause du grand éloignement où elle était de Versailles et de Paris. Mme de Pompadour avait fondé à Crécy l'hôpital de Saint-Jean dont les bâtiments appartiennent aujourd'hui à M. Langlois, ancien marchand de fer à Dreux. C'est en vendant pour cinq ou six cent mille livres de diamants que Mme de Pompadour parvint à doter cet établissement dans lequel trente-deux hommes et seize femmes étaient soignés par des sœurs grises. Elle était vraiment bienfaisante et généreuse : je trouve dans le manuscrit de ses dépenses publié par M. le Roi, bibliothécaire à Versailles, *qu'elle fit à Crécy, en deux fois, quarante-deux mariages à l'occasion de la naissance des princes, et qu'elle dota mari et femme à raison de 300 livres et 200 livres pour habit, soit, 21,000 livres.*

Le duc de Penthièvre conserva peu de temps Crécy, et ce furent les Montmorency-Luxembourg qui achetèrent cette propriété et la gardèrent jusqu'à la Révolution.

Le duc de Montmorency-Luxembourg fonda l'hôpital de Saint-Louis dont les bâtiments existent encore aujourd'hui et furent habités après 1830 par M. de Nesle, ancien gouverneur des pages du roi Charles X, et par ses filles Mmes de Chanterac et d'Affrinque. Les registres de la paroisse contiennent la signature de Mme la princesse de Lamballe qui habita Crécy pendant que cette demeure royale appartenait à son beau-père, le vertueux duc de Penthièvre.

Florian passa également plusieurs étés à cette époque chez son auguste protecteur.

En 1793, le château fut presque pillé et dévasté. On vendit les meubles, boiseries, tableaux et sculptures de cette somptueuse résidence. Ce qui restait des produits de Sèvres si

estimés de la marquise, des anciennes faïences de Rouen aux armes de Pompadour, de Penthièvre et de Montmorency-Luxembourg fut brisé, dispersé ou vendu dans le pays. C'est ainsi que les amateurs d'art trouvèrent pendant longtemps, disséminés dans les villages voisins, les fragments les plus précieux de ces richesses accumulées depuis près de cent cinquante ans dans le palais de Crécy.

Aujourd'hui le voyageur qui va visiter ce beau séjour de la maîtresse de Louis XV n'y rencontre plus une pierre du château. Les hospices, les fondations religieuses ont disparu dans la tourmente révolutionnaire, et ce pays que la tradition a toujours désigné comme un des lieux les plus sains de France pour les malades, et où la charité avait construit deux hospices, est aujourd'hui un simple village sans renom; les bâtiments de ses hôpitaux sont devenus des maisons bourgeoises, par suite de ces sanglantes révolutions de notre pays qui ont toujours semé après elles la ruine et la destruction de toute fondation pieuse. On ne trouvera même plus à Aunay les prétendus éventails de Mme de Pompadour, ainsi que le dit Balzac dans son roman du *Cousin Pauvre*.

Si les habitants de Crécy connaissent à peine le nom de Pompadour, leurs enfants dansent et chantent encore cette ronde populaire que composa à Crécy Mme de Pompadour, fort bonne musicienne :

Nous n'irons plus au bois,
Les lauriers sont coupés,

charmante mélodie qui a accompagné nos premiers pas dans la vie.

Le curieux ou l'amateur de céramique ne rencontrera plus à Crécy aucun objet qui le récompense de ses recherches. Tout a été emporté, tout a disparu, et si on veut encore un souvenir de cette femme si célèbre par sa beauté et son goût passionné et intelligent pour les arts, il faudra, Messieurs, cueillir, au milieu des ronces et au risque de s'ensanglanter les mains, les jacinthes et les roses des anciens parterres de Mme de Pompadour, qui restent seuls encore à Crécy pour attester l'élégance de cette femme qui avait donné la mode et le goût des belles choses, et qui, comme vous, Messieurs, avait la passion des arts et une connaissance approfondie de ces œuvres remar-

quables que l'antiquité nous a léguées et que nous conservons si précieusement dans nos musées.

COMTE DE REISET,
Ancien ministre plénipotentiaire.

Dreux, le 27 juin 1875.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

PHILIDOR, DE DREUX.

MESDAMES ET MESSIEURS [1],

Il y a quatorze ans nous avions l'heureux avantage de nous trouver au sein de cette vieille cité druidique; l'hospitalité la plus gracieuse nous était offerte; partout des mains amies nous étaient tendues et l'Hôtel-de-Ville abritait les archéologues chartrains qui ont conservé les meilleurs, les plus durables souvenirs de cette séance du 23 juin 1861.

Bien que la mort, cette impitoyable reine des épouvantements, ait trop souvent éclairci nos rangs, nous voilà encore nombreux auprès de vous, chers habitants de Dreux qui savez donner si dignement la preuve de la plus aimable courtoisie en nous recevant, aujourd'hui, au milieu de vous.

Jadis j'ai eu l'honneur de vous parler d'une de vos illustrations littéraires et de vous esquisser rapidement la biographie de Godeau, évêque de Vence et de Grasse.

Je voudrais, en ce moment, livrer à votre appréciation une autre célébrité qui peut bien être rangée à côté des Rotrou, des Metezeau et des Sénarmont. Il faut savoir se mettre d'accord avec cette personnalité marquante et surtout ne pas s'exposer à manquer la partie avec ce joueur de premier ordre. Il s'agit, vous le voyez, de Danican (François-André) dit Philidor.

[1] Cette notice a été lue dans la séance publique tenue à Dreux par la Société archéologique, le 27 juin 1875.

Il est né à Dreux, le 27 septembre 1726, d'une famille de musiciens; son aïeul, Michel Danican, était musicien de la chambre de Louis XIII. Le roi, enchanté de son talent sur la flûte, l'avait surnommé *Philidor,* nom d'un hautbois célèbre de ce temps. Un de ses enfants, excellent joueur de basson, fit graver quelques œuvres qu'il dédia à Louis XIV. Presque tous les membres de cette famille ont appartenu à la chapelle du Roi.

André Philidor vint à Paris fort jeune, et entra comme page dans la musique du Roi. Il y fit de rapides progrès dans l'étude de la composition, sous la direction de Campra, alors maître de chapelle. Tout le monde admirait à cette époque la variété, les grâces, la vivacité de la musique de Campra et surtout cet art si rare d'exprimer avec justesse le sens des paroles.

Marchant sur les traces de cet illustre maestro, Philidor, à quinze ans, fit jouer à Versailles un motet à grands chœurs de sa composition; le Roi daigna lui en faire compliment.

Etant sorti des pages, il se fixa à Paris et s'y soutint en donnant des leçons et en copiant de la musique, métier assez lucratif, alors que la gravure musicale était encore grossière.

Tous les ans il allait à Versailles faire exécuter un nouveau motet.

Ce n'était pas cependant comme musicien que votre compatriote allait voir grandir sa réputation. La Providence l'avait doué d'un talent extraordinaire pour les combinaisons mathématiques. Sa passion pour le jeu d'échecs, où il était de première force, lui acquit une telle renommée, qu'il résolut de s'en faire un moyen de fortune autant que de la musique.

A dix-huit ans, il jouait à la fois deux parties d'échecs sans voir le damier, et gagnait deux joueurs d'une force ordinaire. Il voyagea en Allemagne, en Hollande, en Angleterre. Se trouvant à Londres, au club des échecs, il fit jusqu'à trois parties sans y voir; mais la tête faillit lui tourner. Redoutant les effets d'une pareille contention d'esprit, il se voue plus particulièrement à la musique et rentre dans le ton naturel. Son goût se forme pendant ses voyages où il eut souvent l'occasion d'entendre les ouvrages des meilleurs maîtres d'Italie et d'Allemagne. Il essaya de mettre en musique quelques odes de Dryden, entre autres la *Fête d'Alexandre* et l'*Ode à sainte Cécile.* Mais il eut pour rival le célèbre Hændel qui avait mis

aussi en musique cette ode sublime, et son succès fut médiocre. Hændel disait en parlant de ses airs : « Ils sont bien fabriqués, mais il y manque quelque chose. »

Laissant alors de côté la composition, il publie son *Analyse des Echecs* (Londres 1749).

Revenu en France, il fait exécuter à la chapelle de Versailles, en 1754, un *Lauda Jerusalem* qui ne réussit pas. La Reine l'avait trouvé trop italien.

Philidor se tourne alors du côté du théâtre, et après bien des déboires, il finit par obtenir un *libretto* du directeur de l'Opéra-Comique. On lui donna le poëme de *Blaise-le-Savetier* qui fut joué avec un grand succès, en 1759, à la foire Saint-Laurent. Encouragé par ce début, il se crut assez sûr de lui-même pour aborder le Théâtre-Italien où il fit jouer le *Sorcier*. Il s'était emparé d'un air de l'*Orphée* de Gluck, et l'on ne s'aperçut de la supercherie que lorsque cet opéra fut représenté. Son *Maréchal-Ferrant*, destiné tout naturellement à faire beaucoup de bruit, eut cent représentations en 1761. S'il revenait aujourd'hui, que dirait votre cher Philidor en voyant se chiffrer par des *centaines* de représentations les trivialités bouffonnes d'un drame léger que rehausse, Dieu merci, avec éclat, la musique attachée au nom d'une poissonnière célèbre ?

Selon son expression, tout n'était pas rose pour lui dans le métier : son *Tom-Jones* fut sifflé au début; il eut ensuite le succès qu'il méritait.

Philidor était un harmoniste profond, mais son chant manque quelquefois d'intérêt et de mélodie; sa manière n'a pas assez de couleur et d'originalité. Il traitait la musique comme les échecs. Gluck disait d'un de ses meilleurs ouvrages, l'opéra d'*Ernelinde* : « C'est une montre enrichie de quelques diamants, mais dont le mouvement intérieur ne vaut rien. » Ce jugement est un peu sévère. Les connaisseurs admirent dans cette pièce le beau chœur : *Jurons sur ces glaives sanglants*, que l'on retrouve avec tant de plaisir dans l'*Oratorio* de Saül. On applaudit aussi beaucoup son opéra de *Persée*, poëme de Quinault, réduit en trois actes par Marmontel, et surtout le morceau de Méduse : *J'ai perdu la beauté qui me rendait si vaine*. Les amateurs s'accordent tous à regarder cette phrase comme un chef-d'œuvre d'harmonie.

L'ouvrage le plus parfait qu'il ait produit est le *Carmen secu-*

lare d'Horace, qu'il mit en musique à Londres en 1779. Vous savez, tous, l'esprit vif et charmant qu'avait le poëte latin. Philidor en avait-il hérité? Hélas! non, il faut l'avouer franchement. Ce grand artiste ne passait pas pour un homme fort ingénieux. On cite de lui certains mots naïfs qui lui firent essuyer mainte épigramme. On riait souvent à ses dépens au café Procope; et Laborde, un de ses plus grands admirateurs, l'entendant un jour dans un repas dire beaucoup de trivialités, le tira spirituellement d'embarras en s'écriant : « *Voyez, cet homme-là, il n'a pas le sens commun, c'est tout génie!* »

Il conserva cependant jusqu'au dernier moment son organisation merveilleuse, et, quoique aveugle, il fit, un mois avant de mourir, deux parties d'échecs à la fois contre des joueurs très-habiles et les gagna. C'est en Angleterre qu'avait eu lieu cette épreuve. On voit dans une lettre de Diderot que si grande fut la contention d'esprit de Philidor qu'il faillit en devenir fou. Il est certain qu'il mourut peu de mois après, le 31 août 1795, à Londres, où il s'était réfugié pendant la Terreur.

Son humeur toujours égale, sa probité, son désintéressement, malgré la modicité de sa fortune, l'avaient fait universellement chérir.

Terminons en disant que Dreux a dignement agi en gravant le beau nom de Philidor sur une table de marbre noir placée au-dessus de la porte d'une petite maison indiquant le lieu de sa naissance. On se plaît à estimer le merveilleux joueur d'échecs dans cette célébrité qui vous fait tant honneur; mais ajoutons tout de suite que l'on préfère le musicien savant et heureusement doué qui sait communiquer à l'âme les plus délicieuses émotions. Tant il est vrai que la musique est un de ces talents exceptionnels, privilége d'artistes d'élite dont les œuvres ravissantes nous rappellent les admirables accords qu'entendait, un jour, aux funérailles d'un illustre chancelier, une adorable femme du XVIIe siècle et qui disait au sortir du temple chrétien : « Ah! si la musique de la terre nous jette dans une telle extase, qu'est-ce donc que celle que nous devons entendre aux cieux?..... »

G. MET-GAUBERT.

LA

CATHÉDRALE DE CHARTRES

ET SES

MAITRES-DE-L'ŒUVRE.

Por ce aige esleu tel matire
Que ge voill treitier et escrire,
Ou il na riens fors verite
Par le tesmoign dantiquite.

(*Le Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres*, p. 17.)

Malgré tout le talent déployé par nos modernes architectes, dans la construction des monuments religieux, le public est loin d'être émerveillé de leurs travaux, qui n'offrent le plus souvent, que des édifices en style néo-grec ou romain, ou bien encore des pastiches genre Moyen-Age. Généralement peu attentifs à la destination de leurs œuvres, ces artistes semblent les avoir coulées dans un même moule, comme si elles devaient servir au même usage, soit à l'Eglise, au Théâtre, au Palais de Justice, ou à la Bourse de Commerce. L'inscription placée au fronton de chacune de ces constructions est seule capable d'en faire connaître la destination. Certains détails de réminiscence frappent agréablement le regard, mais dans l'ensemble, rien ne provoque ni l'admiration ni le recueillement. En les comparant à nos vastes et imposantes Cathédrales, édifiées du XI[e] au XIV[e] siècle, on comprendra les mesquines réductions de ces monuments grandioses.

L'honneur et plus encore l'amour du gain sembleraient avoir été les uniques inspirateurs de nos bâtisseurs modernes; nous voyons leurs noms partout cités et glorifiés sans cesse dans les feuilles publiques, tandis que l'historien, l'antiquaire, l'archéologue et le savant, sont réduits à se demander quel était le nom, l'état de fortune, la position sociale et la considération dont jouissaient les architectes du Moyen-Age, qui prenaient modestement la qualification de Maçons, de Peyriers (*lathomus*), de Maistres-de-l'Œuvre, etc. Tous ces hommes de talent, ou plutôt de génie, qui ont érigé ces colosses de pierres, ces temples si célèbres dans toute l'Europe, ne semblent pas s'être mis en peine de laisser leurs noms gravés au sommet de ces vastes édifices. Ne dirait-on pas que ces artistes pieux autant que modestes, qui léguaient à la postérité des œuvres pour ainsi dire éternelles, dédaignaient d'immortaliser leurs noms, pour ne viser qu'à rendre indestructible les monuments sortis de leurs mains?

S'il est un point historique, concernant notre cité Chartraine, qui nous ait souvent occupé l'esprit, c'est celui qui nous portait à connaître : 1° Le mode de construction de notre église Cathédrale primitive, 2° Le nombre de fois qu'elle aurait été détruite, par suite d'invasion, de pillage ou d'incendie, 3° C'était de découvrir enfin les noms de quelques-uns des Maîtres-de-l'Œuvre, ou Architectes, qui ont successivement concouru à ses édifications, ou restaurations diverses.

Plusieurs de nos concitoyens, ainsi que de nombreux touristes, se sont souvent avisés de poser devant nous ces trois questions, dont nous n'avions pas jusqu'ici trouvé la réponse. Et, pourtant, nous avions étudié attentivement toutes nos histoires locales, tant imprimées que manuscrites, lesquelles ont, suivant l'époque et le savoir de leurs auteurs, traité des faits se rattachant à cet antique et précieux monument. Les historiens se sont généralement bornés à raconter les événements qui se sont accomplis touchant cet édifice, mais en se répétant tous, sans user d'aucune critique historique. Ils ont donné, du moins à peu près, les dimensions architecturales de ce temple et de ses clochers, aussi bien que des descriptions, souvent erronées, des sujets peints sur les vitraux, puis reproduit les noms des innombrables statues et des sujets symboliques qui décorent les portiques de la basilique Chartraine. En ce qui concerne l'origine

de cette église, ils se contentent de citer, à tout propos, et comme témoignage unique, la *Vieille Chronique* (laquelle écrite en latin, en 1389, vient d'être publiée [1]); ils répètent à l'envi que, l'église ayant été entièrement détruite par un incendie, en l'an 1020, l'évêque de Chartres, Fulbert, alors siégeant, l'avait reconstruite et presque entièrement achevée, à l'époque de son décès, arrivé le 10 avril 1029, c'est-à-dire dans un espace de huit années [2].

A la suite de l'incendie de 1836, qui consuma totalement l'ancien comble de l'église couvert en plomb, des travaux de réédification et de restauration du monument, qui périclitait en plusieurs de ses parties, furent entrepris par l'État. Dans cette circonstance mémorable, de nombreux écrivains conçurent l'idée d'entrer en lice, afin de publier une histoire monographique de notre Cathédrale; mais, dit le proverbe, *A tout seigneur, tout honneur:* aussi plusieurs de nos concitoyens et historiens locaux, MM. Hérisson, Lejeune, Calluet, Roux, Pie, Doublet de Boisthibault, etc., etc., durent céder le pas aux Parisiens, qui eurent le privilége d'être considérés comme savants patentés, surtout lorsqu'il fut solennellement annoncé que le Ministère de l'Instruction publique entreprenait, aux frais de l'État, la publication de la *Monographie de la Cathédrale de Chartres.* Le rapport publié par M. Didron aîné, archéologue distingué, secrétaire du Comité des Monuments historiques, rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique [3], le 17 novembre 1838,

[1] *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, publié par la Société Archéologique, trois volumes in-4°. Voyez t. I, p. 1.

[2] Didron aîné écrivait, en 1840, au sujet de la Cathédrale de Chartres, le passage suivant : « Il faut espérer enfin que les anachronismes et les fausses » traditions accréditées, à l'égard de cette cathédrale, se dissiperont devant » une étude sérieuse du monument, devant un examen approfondi des textes » anciens qui en parlent. » *Ann. Archéolog.*, t. XXVII (1870), p. 20. M. A. de Santeul, dans son Rapport adressé au Ministre et intitulé : *Le Trésor de Notre-Dame de Chartres* (Chartres, Garnier, 1841), dit, page 7, parlant de *Virgini parituræ* et de la prédication du Christianisme dans le Pays-Chartrain, en l'an 32. « On pense que ces fables ne se sont établies qu'au XIe siècle, » après l'incendie qui consuma l'église de Chartres et la plus grande partie de » ses archives. »

[3] *Rapport à M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, sur la Monographie de la Cathédrale de Chartres*, par M. Didron, secrétaire du Comité historique des Arts et Monuments. (Paris, Dupont, 1839), in-8°, 16 pages. — Ce beau rapport, qui fut, en 1840, retouché par son auteur, pour servir de préface à la Monographie, a été publié dans les *Annales Archéologiques*, t. XXVII, ann. 1870, p. 18.

dit que cette belle publication, en cours d'exécution, sera ornée de magnifiques planches exécutées en gravure et en chromolithographie; que M. Lassus, architecte, est chargé de tous les dessins d'architecture et d'ornementation; que M. Amaury-Duval, peintre, dessinera toute la statuaire, et que l'auteur du rapport, M. Didron, est chargé de faire : « la description du » monument, de raconter son état actuel, de dessiner, par la » parole, toutes les pierres, l'une après l'autre, toutes les sta- » tues, toutes les figures peintes sur verre ou sur mur, toutes » les formes variées que la sculpture imprime aux divers mé- » taux, en leur donnant un caractère et un style qui accusent » une époque, un siècle, une année. » Quant au Ministre, M. de Salvandy, il s'était attribué le soin de faire l'historique de l'édifice. Nous lisons, en effet, dans ce curieux et savant programme : « C'est à vous, M. le Ministre, qui vous êtes » réservé d'écrire l'histoire de la Cathédrale de Chartres, de » donner l'âme à ces pierres; de dire qui les a fait sortir brutes » des entrailles de la terre, pour les élever vivantes dans l'air; » de raconter les vicissitudes qu'elles ont subies, les événe- » ments dont elles ont été témoins, les faits historiques qu'elles » ont abrités..... C'est à vous de peindre les incendies qui, à » diverses reprises, ont ravagé cette noble Cathédrale..... » Nous faisons l'anatomie de ce gigantesque sujet archéolo- » gique, vous en écrirez la physiologie; nous modelons la sta- » tue, vous lui soufflerez la vie..... » C'est ce rapport érudit et habile, si rempli de riches promesses (puisque le texte seul devait former trois volumes in-quarto), et si parfumé d'encens à l'adresse du Ministre, qui fit abandonner la tâche plus modeste que méditaient nos historiens locaux et quelques étrangers de distinction : c'est à ce sujet, que le Père Ch. Cahier inséra dans son beau volume intitulé : *Curiosités mystérieuses*[1], la note incisive que voici : « Quand le P. Arth. Martin recueil- » lait, çà et là, nos matériaux d'étude pour l'avenir, on pouvait » croire encore que le gouvernement français conduirait à fin » sa *Monographie de Chartres*, votée par les Chambres, dès » 1837, pour le moins. C'est pourquoi nous n'avons emprunté » que certains échantillons à cette mine presque inépuisable,

[1] *Nouveaux Mélanges d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature sur le Moyen Age*. (Paris, F. Didot, 1874), in-4°, page 179, note 3.

» afin de ne pas mettre la faux dans le champ d'autrui. Notre » délicatesse s'est trouvée trompée par l'événement, puisque » les grands projets de Lassus semblent condamnés à une in- » terruption, sans espoir de reprise. Tout au plus nous fait-on » espérer un texte bref, en manière de table. » Cette note est un peu raide, mais elle est méritée [5].

N'avons-nous pas aussi, nous Chartrains, attendu, dans une douce quiétude, la réalisation complète du beau programme ministériel. Mais hélas ! « L'homme propose ét Dieu dispose ! » Après trente-cinq années d'attente, il nous a été donné de voir publier, en 1873, soixante-douze planches gravées, figurant des plans, des motifs d'architecture et des statues, puis des chromolithographies magnifiques, représentant des verrières qui décorent, d'une manière splendide, notre antique basilique. Le texte historique, qui formait la tâche réservée à M. le Ministre, ne fut jamais commencé. M. Didron écrivit, il est vrai, la Monographie artistique, iconographique, symbolique et hagiographique des sujets représentés, soit en peinture, soit en sculpture, sur les vitraux et sous les portiques; mais, bientôt, des difficultés suscitées par l'amour-propre, d'abord, puis enfin la mort de l'auteur, décédé en 1867, empêchèrent la publication de cette partie de la description artistique [6]. Mgr Pie, évêque de Poitiers, enfant du sol Chartrain, devait suppléer, dans sa tâche, le ministre M. de Salvandy, mais ses nombreuses occupations l'empêchèrent de réaliser sa promesse. Enfin, au moment où nous écrivons, c'est notre savant collègue, M. Paul Durand, qui est chargé de ce travail, hérissé de difficultés, soit au point de vue de l'histoire architecturale de l'édifice, soit pour la désignation et qualification des nombreux personnages historiques figurés, soit, enfin, en raison des nombreux sujets

[5] Voy. *Revue des Sociétés savantes des Départements*, 5e série, t. V. Séances des 10 mars et 7 avril 1873.

[6] M. Ed. Didron, dans le t. XXVII, année 1870, p. 18 des *Annales archéologiques*, a commencé la publication intitulée : *Monographie de la Cathédrale de Chartres, description de la sculpture extérieure*, œuvre posthume de son oncle Didron aîné. Mais la publication des *Annales* ayant cessé, cette œuvre intéressante, touchée de main de maître, est encore ajournée; en attendant, il a, sous forme de préface, réimprimé le beau Rapport adressé à M. de Salvandy, en 1838; ce curieux travail a été retouché et remanié par son auteur en 1840. Remarquons que les quatre savants qui s'étaient associés en 1838, pour accomplir cette belle publication, MM. de Salvandy, Lassus, Didron aîné et Amaury-Duval, ont tous disparu.

symboliques sculptés et des nombreuses légendes peintes sur les verrières; mais cet archéologue, aussi modeste que distingué [7], en acceptant cette besogne ingrate et de longue haleine, se chargea seulement d'expliquer, d'une manière succincte et laconique, les planches publiées, depuis longues années, à l'intention de cette splendide Monographie, si savamment commencée, et qui, tant sous le rapport du texte que sous celui de la gravure, se terminera, je le crains, d'une manière incomplète, en dépit du programme si pompeux, si grandiose et si complet présenté dans le rapport de M. Didron au Ministre en 1838, programme qui, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, arrêta, dans leur noble élan, plusieurs de nos concitoyens, qui avaient l'intention de publier leurs recherches sur notre Cathédrale. Les historiens officiels ont effrayé ceux de la localité. On sait d'ailleurs que, suivant le proverbe : « Nul n'est prophète dans son pays. » Peut-être aussi, nos écrivains Chartrains s'étaient-ils modestement imaginé qu'ils n'avaient pas les connaissances spéciales pour aborder, avec une autorité suffisante, toutes les branches diverses qui sont du ressort de la science architecturale et historique, ainsi que les systèmes iconographiques et symboliques, admis de nos jours, par certains savants de l'école fantaisiste si sujets à controverse, même entre les meilleurs auteurs [8] qui se sont particulièrement occupés de cette branche spéciale de l'archéologie Chrétienne du Moyen-Age; elle est si remplie d'hypothèses, souvent insolubles [9] !

[7] Voyez à ce sujet la *Revue des Sociétés savantes des Départements*, 5e série, t. V, séances des 10 mars et 7 avril 1873.

[8] MM. Didron aîné, P. Durand, les abbés Jourdain, Duval, Corblet, Barraud, Crosnier, Bulteau, Ch. Cahier, Arth. Martin, Auber, etc., etc

[9] A ce sujet, voici une curieuse note, insérée par l'abbé Ch. Cahier dans son volume intitulé : *Curiosités mystérieuses* (*ut supra*), p. 263, à l'adresse de l'abbé Auber, historiographe du diocèse de Poitiers, à propos de son ouvrage : *Histoire et Théorie du Symbolisme religieux avant et depuis le Christianisme*, quatre volumes in-8°. « Ainsi, pour l'abbé Auber, dit-il, l'âne et l'onagre se » confondent pour lui, au besoin (*Hist. du Symbolisme*, t. II, p. 462), puis » cet âne, qui n'est point du tout l'onagre, devient symbole de l'ignorance, de » la Synagogue, ou même du Sauveur? Tirez-vous donc de ces broussailles : » Rôti, bouilli, même chose... Qui dit *parenchyme*, dit l'un et l'autre (foie » ou rate). Veut-on livrer le symbolisme ecclésiastique aux moqueries des » bouffons? .. Il y a le mysticisme de fantaisie et le symbolisme traditionnel, » qui n'est pas si élastique (quoi qu'on die). » Et page 241, parlant encore de l'abbé Auber : « J'ai dit que nous n'avions pas coutume de suivre la même » route, et ne veux pas le prendre à partie en ce moment, sur de petits

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que M. l'abbé Bulteau, le savant auteur de la *Description de l'église Cathédrale de Chartres,* publiée en 1850 [10], se disposerait à faire imprimer une Monographie complète de notre Basilique, œuvre depuis si longtemps promise [11]. Il aurait peut-être été encouragé à entreprendre cette tâche, par l'assurance qu'il n'a, sans doute, rien à redouter, comme comparaison, du côté de l'autre Monographie officielle qui devait être prochainement imprimée, dans le but de terminer le travail tel quel, entrepris et édité par le Gouvernement. Nous espérons beaucoup des connaissances de l'écrivain en hagiographie et en symbolique Chrétienne, puis aussi de sa verve novatrice et prime-sautière, en fait d'archéologie. Nous ne doutons pas, et regardons comme indispensable, qu'il fasse disparaître quelques erreurs, sous le rapport de l'histoire et du symbolisme, erreurs qui se rencontrent, çà et là, dans sa *Description de l'église Cathédrale* [12], ainsi que dans sa *Petite Monographie,* publiée en 1872 [13]. La science archéologique exige, de la part de ses adeptes, beaucoup de lec-

» détails plus ou moins problématiques. » Ce passage doit faire comprendre au lecteur, qu'en raison d'une telle aménité de langage, il nous répugne de nous embarquer sur la galère du symbolisme. Cette quasi-science nouvellement éclose, ressemble beaucoup aux systèmes des docteurs Lavater et Gall, où il y a bosse et bosse, et aux *Mystères de la Main*, par Desbarolles.

[10] (Chartres, Garnier, 1850), in-8°.

[11] Nous avons eu occasion de voir, aujourd'hui même, 12 décembre 1873, une épreuve de la première feuille d'impression de cette fameuse Monographie. Voir, touchant les promesses de cette publication, dans sa *Description de la Cathédrale de Chartres*, les pages 17, 38, 56, 68, etc. Pour l'accomplissement de cette œuvre, l'auteur aura eu tout le temps de la réflexion. Quoique le manuscrit ne soit pas encore totalement composé, un prêtre de la Maîtrise de Notre-Dame de Chartres, en vertu d'un acte notarié, serait chargé des frais de cette publication. Est-ce une bonne œuvre? Est-ce une affaire lucrative?? C'est avec plaisir que nous avons appris que M. l'abbé Brou, chanoine, était spécialement chargé de reviser le travail et de contrôler toutes les citations contenues dans cette œuvre. Nous avons confiance dans cet ecclésiastique dont les connaissances, en matière de symbolisme, et son esprit de droiture, offrent toute garantie.

[12] On ne se lasse pas d'admirer, p. 85, comment cet auteur a expliqué le Buisson ardent (*Rubum incombustum*) de Moïse (Exode, ch. III, v. 5), symbole de la Virginité, selon la bonne indication fournie par le chancelier Brillon, aux nos 229 et 232; dans son Explication des statues du porche nord (Manusc. de la Biblioth. de Chartres, 7/G, n° 1099), M. Bulteau en a fait, lui, un vulgaire « *Artichaut, symbole de la Fécondité!* » Il faut convenir que la science un peu amphigourique du symbolisme, en fait de monument païen, ou chrétien, est une heureuse invention pour venir en aide aux hagiographes dans l'embarras.

[13] (Cambrai, Ve Carion, 1872), in-18 de 212 pages.

tures et des voyages multipliés, de la ténacité dans les recherches, de grandes connaissances en théologie et en liturgie; du goût dans le choix des nombreux documents à consulter, beaucoup de temps à dépenser et pas trop d'imagination; toutes ces conditions étant réalisées, on s'aperçoit qu'on ignore encore beaucoup. Cependant d'heureux hasards, une sorte d'esprit d'intuition et l'observation viennent souvent, et fort à propos, à votre aide au milieu des investigations historiques les plus ardues. Il est pour l'historien un devoir parfois pénible, c'est celui de dire la vérité, il est cependant affreux d'en imposer au lecteur; dans tous les cas, c'est du choc des idées que jaillit la lumière.

Mais, revenant à notre sujet, nous devons avouer que nous avions espéré, pour mettre en évidence l'histoire de notre Cathédrale, rencontrer des révélations curieuses et inédites, sur les Maîtres-bâtisseurs, ou Maîtres-de-l'Œuvre du vénérable temple Chartrain, dans la publication, ordonnée par notre Société Archéologique, du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* [14]; nous comptions aussi sur des indications nouvelles et utiles, touchant cet édifice. Les Nécrologes de cette église, publiés à la suite du Cartulaire [15], nous révèlent exactement les noms des bienfaiteurs, déjà signalés, qui ont, à diverses époques, contribué de leurs deniers à la construction du monument; on y trouve encore la classification des nombreux dons faits, soit en vêtements sacerdotaux, soit en reliquaires, soit en bijoux, dans le but d'enrichir le Trésor de l'église; on relate, en outre, les présents en précieux et rares manuscrits, lesquels étaient destinés à compléter la riche bibliothèque du Chapitre. Mais pas un nom de ces habiles Maçons-architectes du Moyen-Age ne nous fut, à notre grand désappointement et à celui de beaucoup d'archéologues, révélé dans cette œuvre locale de longue haleine.

En attendant l'impression de ces Monographies depuis longtemps annoncées et si impatiemment attendues, nous nous permettrons quelques réflexions, à propos de certaines idées qui nous sont personnelles et qui nous ont été inspirées par des faits déjà acquis à l'histoire, et par des documents inédits que

[14] (Chartres, Garnier, 1862-1865), trois volumes in-4°.
[15] T. III, p. 1 à 226.

nous avons découverts, concernant l'origine, le mode de construction de notre Cathédrale et les noms de quelques-uns de ses *Maîtres-de-l'Œuvre*.

Nous avons, dans nos recherches sur le sol de l'ancienne cité Chartraine, rencontré, dans plusieurs endroits de la ville, des substructions datant des premiers siècles de notre ère : nous essaierons de faire, à l'occasion de ces substructions antiques, d'utiles rapprochements qui nous amèneront à parler des constructions tant primitives que modernes de l'église Episcopale du pays des Carnutes.

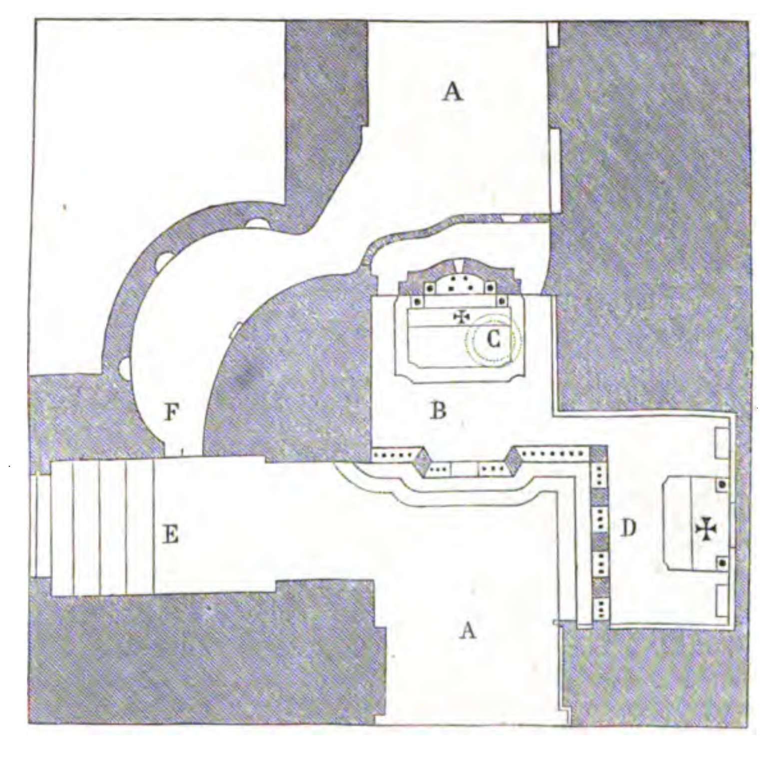
Nous n'entreprendrons pas d'aborder, ici, quelques points historico-légendaires, relatés dans la *Vieille Chronique,* soit au sujet de la situation, au milieu d'un bocage, de la grotte Druidique, où aurait été érigée, avant la venue du Messie, la statue de la Vierge (*Virgini pariturœ*), soit au sujet du *Puits des Saints-Forts* [16], inutilement recherché en 1843 [17], plus

[16] Ce puits est signalé par Roulliard, dans sa *Parthénie* (1re part., fol. 165), comme ayant occasionné un miracle, qui aurait eu lieu sous l'épiscopat de Geoffroi (1116), mais nous croyons ce prodige postérieur à ceux consignés dans *Le Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres*, poëme du XIIIe siècle, attendu qu'il n'y est pas inscrit. Suivant le *Recueil* manuscrit de Pintart (Biblioth. de Chartres 7/C, no 1014, p. 529), ce fait prodigieux se serait accompli seulement au XIVe siècle; il est ainsi raconté. « L'enfant de chœur, » tombé dans le *Puits des Saints-Forts*, pendant la procession, en fut » retiré sain et sauf par la Sainte-Vierge, quelques jours après. (Reg. de » l'Œuvre, ann. 1331.) » Notre collègue, M. L. Joliet, à la suite de sa traduction française du *Giaour*, a versifié sur ce sujet, p. 143, une jolie ballade qu'il a intitulée : *L'Enfant de Chœur*.

[17] Dans le cours de l'hiver 1842 à 1843, sur les indications fournies par M. l'abbé Lecomte, curé de l'église Notre-Dame, et d'après les encouragements donnés par Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, des fouilles furent discrètement opérées à l'endroit où était situé l'ancien Autel de la Vierge de Sous-Terre (*Virgini Pariturœ*), par le père Michel Pierriaux, bedeau de l'église, et Lubin Aveline, souffleur de l'orgue, lesquels furent aidés temporairement par MM. Gadault, facteur d'orgues, et Minard-Hième. Cette fouille avait la forme d'un vaste entonnoir ovale d'environ cinq mètres d'ouverture, sur une profondeur de trois, et portant, à sa partie inférieure, un diamètre d'environ trois mètres. Tout le terrain remué n'était qu'un remblai composé de terre végétale, de platras de démolitions, au milieu desquels se rencontrèrent beaucoup d'ossements humains et plusieurs crânes, des fragments de poteries anciennes et des pièces de monnaies romaines et autres, qui furent conservées par le père Pierriaux. A cette profondeur de trois mètres, on était sur la glaise. On rencontra, à droite, un commencement d'escalier semblant se diriger vers le caveau de Saint-Lubin, ou *Martyrium*. Nous avons vu, à cette époque, assez superficiellement ces fouilles; M. Minard-Hième est le seul survivant de ces intrépides chercheurs; M. l'abbé Langlois, vicaire de l'Eglise, fut un des témoins.

récemment encore par M. Lassus, architecte restaurateur de cet édifice, en 1849, et par M. P. Durand, en 1855 [18].

Extrait (*fac-simile*) du plan de l'Eglise Sous-Terre de Notre-Dame de Chartres, dressé en 1678, par André Félibien, architecte, et conservé à la Bibliothèque de Chartres, 2/G, n° 33 [19]; ce plan nous fournit la situation exacte de la Chapelle de la Vierge (*Virgini Pariturœ*), et une indication touchant le *Puits des Saints-Forts* dans l'église souterraine, avant la révolution de 1790. (Voyez la légende à la page suivante.)



[18] Voici un texte extrait des *Registres Capitulaires* du Chapitre, qui indiquerait qu'à la fin du XVIIe siècle, cet emplacement était hypothétiquement connu. « 13 février 1700, M. le Chancelier, l'un de MM. les Commis de Sous-Terre » et M. Le Tunais, apportent une inscription pour estre mise Sous-Terre, au- » dessus du Puits des Saints-Forts. — Renvoyé à la prudence de MM. les » Commis de Sous-Terre. »

[19] Dans le Registre capitulaire de 1739, on lit : « 17 décembre, M. Brillon » et les héritiers de Me Léger-François Brillon, décédé chanoine et chancelier

A. *Voûtes et allées des Grottes appellées SSts Forts.*

B. *Chapelle de la Vierge, placée dans l'endroit où les Druïdes faisoient leurs assemblées et leurs sacrifices, et où ils élevèrent la figure de la Vierge qui s'y voit et qu'ils dédièrent sous le titre de* VIRGINI PARITURÆ.

C. *Le Puits, appellé des SSts Forts, dans lequel une grande quantité de Martyrs ont été jetté. Il est, à présent, comblé et couvert du Marche-Pied de l'Autel.*

D. *La Chapelle St Savinian.*

E. *Escalier pour descendre dans les Grottes.*

F. *Passage pratiqué dans l'épaisseur du mur, pour aller, par derrière la Chapelle de la Vierge, aux autres Chapelles.*

Au sujet des Puits situés dans les églises, l'abbé Grandidier, dans ses *Essais historiques sur la Cathédrale de Strasbourg* (1782), page 7, dit, par rapport à un ancien Puits, existant dans cette basilique : « Les premiers Chrétiens trouvèrent dans l'en-» ceinte de l'ancien temple d'Hercule, un puits, dont l'eau servait » autrefois aux payens, pour laver leurs victimes qu'ils sacri-» fiaient à cette idole, ou pour tirer quelques augures. S. Remi, » archevêque de Reims, le bénit et en forma un baptistère. Les » curés de la ville et des environs, dépendant de l'Archiprêtre » de Saint-Laurent, se sont servis longtems de l'eau de ce » puits pour le baptême; cet usage dura jusqués vers le milieu » du XIe siècle. Ce puits avait trente-quatre pieds de profondeur, » il était situé dans le collatéral droit de la Cathédrale [20]. »

» (4 décembre 1739), font donation au Chapitre de deux plans dressez par » Monsieur André Félibien, de l'Eglise Souterraine et de l'Eglise d'en-Haut, » et de deux plans des deux clochers collez sur toile, avec leur gorge, dressez » par Claude Auger, etc. »

[20] Citons encore, dans la *Statistique monumentale de Paris*, t. I, *Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, Pl. II, dans la partie de l'abside de l'église abbatiale, à gauche, près des autels, suivant l'ancienne disposition du sanctuaire, est indiqué un *Puits miraculeux*. Dans le même ouvrage, *Eglise Saint-Benoit*, Pl. I, au collatéral de gauche, au milieu d'une chapelle, se remarque

Les auteurs du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, dans leur introduction, t. I, chapitre IV, page CLIV, parlant de la *Vieille Chronique*, écrite en 1389, et qu'ils ont publiée, disent : « Elle n'a d'autorité réelle que pour les événements » voisins du XIVe siècle. Nous ne la citerons que comme » mémoire, à l'égard des temps anciens. » Nous respecterons cependant ce vieux document, mais sans chercher à l'expliquer ou à le commenter, jugeant la tâche trop ardue pour notre modeste savoir. Les lecteurs qui voudraient étudier l'époque historique de l'Evangélisation des Gaules, et particulièrement dans notre contrée, parcourront, avec fruit, deux longues et savantes dissertations insérées dans les *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine* (t. XXI, 1871). L'une est de l'abbé Chevalier, partisan de l'école, dite *historique;* il s'appuie sur Grégoire de Tours, qui fait annoncer l'Evangile, seulement au IIIe siècle; l'autre dissertation, signée de M. Jehan de Saint-Calvien, défenseur de l'école, dite *légendaire*, soutient que saint Gatien, premier évêque de Tours, aurait été envoyé dans cette ville, dès le Ier siècle. C'est un curieux combat d'érudition, au milieu duquel la vérité se laisse difficilement apercevoir [21].

Notre église primitive semblerait avoir occupé une portion du terrain sur lequel est érigée notre Basilique actuelle, c'est-à-dire la crête, ou sommet du coteau de la vieille cité qui regarde l'Orient et au pied duquel se déroule la vallée qu'arrose la rivière d'Eure. Position remarquable par son élévation, qui domine, à une grande distance, toute la contrée environnante. Le sol de ce coteau est composé, à son sommet, d'un terrain ou tuf argileux, contenant beaucoup de silex crétacés, sur une épaisseur d'environ huit mètres; le sous-sol est un vaste dépôt

un Puits, et auprès un Canal romain. Jacq. Doublet dans son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis en France* (Paris, Buon, 1625), in-4°, p. 319 et 324, indique que, dans l'église souterraine de ce monastère, « se void vn puys de fort bonne eaue et très-claire. »

[21] Voyez pour l'origine du Christianisme et l'établissement pontifical, dans le pays Chartrain, Souchet, t. I, liv. II, p. 227 et 308, et *La France Pontificale* (diocèse de Chartres), par H. Fisquet, le chapitre, *Evêques de Chartres*, p. 18. C'est pour cette même cause que les auteurs du Cartulaire de N.-D. de Chartres, afin de satisfaire aux exigences de tout le monde, ont fait imprimer comme variantes, séparément, le commencement d'Introduction de leur œuvre, variantes donnant raison à ces deux époques et à toutes les opinions.

de craie, ou marne, sorte de terrain qu'on remarque sur tous les coteaux enserrant la vallée, au fond de laquelle coule la rivière, dans toute l'étendue du pays Chartrain.

Ce genre de terrain était des plus favorables pour y asseoir un vaste et massif monument. Partout, le sol présente la plus grande homogénéité et la plus parfaite solidité. Il n'y avait pas en cet endroit, à craindre de glissements spontanés vers la vallée, par suite du poids considérable de l'édifice [22], attendu que l'argile, dont se compose le sol, n'étant pas de nature plastique, ni friable, offrait des garanties de stabilité et de sécurité complètes pour le monument; le sous-sol crayeux n'ayant jamais été fouillé, dans cette partie de la côte, nul tassement n'était à craindre; il y avait, en outre, une grande économie à établir, à peu de profondeur, des fondations qui, alors, devenaient peu dispendieuses [23].

Ayant en 1868 établi un repère sur le sol, à la base du Vieux-Clocher de la Cathédrale, après une attentive inspection des caves en démolition de l'ancien Hôtel-Dieu, ainsi que de celles de la Maison de Pierre Plumé [24], nous nous sommes assuré que le terrain argileux se trouvait au-dessous de notre repère, à une profondeur inférieure de 4m 60 à la voie publique et au-dessous du niveau du sol des deux clochers. Mais, ainsi que nous le dirons, dans la suite, en révélant la cause du fait, le terrain qui se trouve, dans le voisinage de cet édifice, a été, depuis, remblayé; ainsi dans la rue des Changes, ce remblai fut d'environ 3 mètres, dans la rue Percheronne de 2m 70, dans celle du Cheval-Blanc de 2 mètres, etc., etc.

[22] *Recherches expérimentales sur les glissements spontanés des terrains argileux*, par Collin, 2 vol. in-4o.

[23] Des fouilles furent opérées, en 1774, pour reconnaître si l'église de Notre-Dame de Paris était bâtie sur des pilotis (suivant la tradition vulgaire); les fouilles furent poussées jusqu'à vingt-quatre pieds de profondeur, c'est-à-dire deux pieds au-dessous des fondations, composées de trois assises d'énormes pierres établies sur de la terre franche. Le Panthéon, construit en 1760, a ses fondements, dans certaines parties, jusqu'à six mètres au-dessous du niveau de la place. Voy. Rondelet, l'*Art de bâtir*. A Chartres, aucune constatation officielle n'a été encore opérée pour savoir le mode et la distance exacte des fondations de l'église Notre-Dame. En 1702, en creusant une glacière dans l'avant-cour de l'Evêché, à une profondeur de six mètres, on rencontra d'énormes maçonneries, estimées alors comme devant appartenir aux fondations de l'église. Mais sans autres preuves.

[24] Voy. *Procès-Verbaux de la Société Archéologique*, t. V, p. 167.

Toutes les villes du Moyen-Age ont vu leur sol primitif successivement exhaussé, par un remblai d'une épaisseur étonnante. L'abbé Cochet [25] affirme, avec preuves à l'appui, que, à Rouen, suivant la situation des quartiers, cet exhaussement varie de 4 à 7 mètres de hauteur. Il est certain que les quartiers bas d'une cité se remblayent plus naturellement; cela résulte des craintes d'inondations, des suites d'incendies, ainsi que du mauvais entretien de la voie publique; telles sont les causes qui produisent cet état de choses [26]. Plusieurs archéologues admettent comme règle, à ce sujet, que le sol d'une ville s'élevait, anciennement, d'environ 30 centimètres par siècle! On a, en 1865, constaté à Metz, un exhaussement d'environ 6 mètres; à Trèves [27], de 14 à 20 pieds; à Toulouse, de 5 mètres; à Troyes, de 4 mètres [28]; enfin, en 1870, l'on a rencontré à Paris, dans la rue Monge, les Arènes gallo-romaines enfouies à 10 mètres de profondeur. C'étaient les fréquents incendies du Moyen-Age qui amenaient principalement ces remblais; aussi, a-t-on dit, et avec raison, que nos pères nivelaient mais ne déblayaient jamais [29].

Si nous nous en rapportons au témoignage muet, mais éloquent, des constructions édifiées à la profondeur indiquée, laquelle était, vers le XIIIe siècle, le niveau de la voie publique, nous constaterons la réalité de ces remblais, puisque nous trouvons ces constructions primitives enfoncées dans les caves de diverses propriétés voisines du Cloître, et cela dans un rayon de deux cents mètres de distance de la basilique Chartraine. Mais, malheureusement, ces précieux témoins, antiques débris d'un passé que nous interrogeons sans cesse, disparaissent, chaque jour, pour faire place à des bâtisses modernes. Nous devons avouer que ces recherches sont plutôt du domaine de la géologie que de celui de l'archéologie.

[25] *Revue Archéologique*, t. XXV, 1873, p. 99.

[26] Nous estimons que le pavage des rues, et surtout l'usage des trottoirs, sont efficaces pour modifier cette cause d'exhaussement lent, mais inévitablement successif.

[27] *Annales de la Société Tréviroise*, ann. 1846, p. 14.

[28] *Mém. de la Société. Acad. de l'Aube*, t. XXX, p. 4 à 10.

[29] A Chartres, le pavage de la ville s'est opéré, de la fin du XIIe siècle au XVIIe. Lors de la pose des conduits pour l'eau et le gaz, nous avons remarqué que l'ancien macadamisage, ou cailloutis formant alors la voie publique avant le pavage, se trouvait à une profondeur variant de 50 à 90 centimètres, dans la Haute-Ville, et de 1 mètre à 2 mètres 50, dans la Ville-Basse.

Au-dessous de ces débris de murailles, de portes, de fenêtres et de colonnes remblayées, au commencement du XIIIe siècle, se rencontrent encore d'autres substructions plus anciennes et aussi intéressantes ; ce sont des Aqueducs, des Conduits-cloaques, que nous avons découverts et déjà signalés, précédemment, en différents quartiers de la ville; ainsi : 1°, Dans la rue des Changes, nos 26 et 41, un beau type d'aqueduc à six mèt. de profondeur; 2°, dans la rue des Lisses, n° 3; 3°, place de la Poissonnerie, n° 9; 4°, au bas du tertre Saint-Nicolas et rue de la Barillerie [30]; 5° et enfin, rue de la Brèche. Ces conduits, d'après leur genre de construction, sembleraient avoir été établis vers le IIIe siècle; ils parcouraient, alors, le sous-sol de la vieille cité des Carnutes; quelques-uns se dirigeaient vers la vallée, traversant un espace actuellement occupé par la Basse-Ville. Leurs divers modes de construction, soit en béton, soit en petits moellons de calcaire, divisés par zones de briques, soit enfin, par un autre système rectangulaire, en pierre calcaire, ces divers genres d'appareillages nous offrent une date et une origine quasi certaine, aussi avons-nous pris soin d'en faire prendre des estampages, et de déposer des briques d'un type rare [31], qui en furent extraites, dans le Musée lapidaire de la Société.

Pour compléter ces indications qui naturellement doivent se relier à notre sujet, nous signalerons encore le Plan de l'église souterraine de Notre-Dame, dressé, en 1678, par André Félibien, architecte; la légende autographe est due au savant chanoine, Claude Etienne, décédé en 1712; Ce plan manuscrit est déposé à la Bibliothèque de Chartres [32]. La légende porte, à la lettre D, cette indication : « *Est un grand* » *aqueduc de briques, de six pieds de haut, sur deux et demy* » *de large, voûté de maçonnerie, ayant sa pente vers le rond-* » *point de l'église Saint-Nicolas.* » Cet aqueduc se poursuit le long d'une forte muraille près de laquelle on tenta de faire, en 1702, nne glacière pour l'Evêché; mais, arrivé à une profon-

[30] Voyez nos *Causeries et Recherches Beauceronnes*, p. 78, et *Procès-Verbaux de la Société Archéologique*, t. II, p. 296, et t. IV, p. 382.

[31] Ces briques carrées, provenant de l'aqueduc du tertre de Saint-Nicolas, portent 60 centimètres de côté et 6 centimètres d'épaisseur. On a, quelquefois, rencontré des briques de cette rare dimension qui formaient le sol des hypocaustes gallo-romains.

[32] 2/G, n° 33.

deur de 6 mètres, on dut arrêter les fouilles, attendu qu'on rencontra, en cet endroit, de forts quartiers de pierre et une maçonnerie très-dure, qui fut estimée appartenir aux fondations de la Cathédrale. Ce conduit se trouve situé entre le chevet de la Chapelle Saint-Nicolas-du-Cloître (ancienne chapelle de Saint-Serge et Saint-Bacche [33], détruite en 1703), puis aussi entre la sacristie de la Cathédrale et le bâtiment de l'Evêché (c'est-à-dire vers le milieu de la pelouse de l'entrée actuelle du Palais épiscopal), et à une profondeur d'environ 5 mètres. A notre avis, cet aqueduc devait se ramifier avec les tronçons trouvés et désignés ci-dessus, s'il faut en juger d'après sa position et sa profondeur au-dessous du niveau du sol.

Nous devons encore faire remarquer qu'il existe, dans la Crypte de Notre-Dame de Chartres, un lieu qui servait à cacher le Trésor de reliques et d'orfévrerie de l'ancien Chapitre, lorsque survenaient des guerres d'invasion, ou de grands incendies dans la cité, ce lieu est actuellement appelé *Chapelle de Saint-Lubin ;* c'est un endroit secret auquel, jusqu'en 1768, on ne parvenait que par un escalier composé de vingt-sept marches, lequel partait du Sanctuaire [34], alors que le Maître-Autel était placé vers le centre du Chœur [35].

Ce déplacement eut lieu au milieu du XVIe siècle, puisque

[33] Nous avons trouvé, dans les *Registres des Baux et Contrats du Chapitre*, l'époque où le nom de cette Chapelle s'est transformé, t. XVII (1412-1413), n° 95. Il est dit : « Mercredi avant la Nativité de la Vierge, 1412, mestre » Jehan Poret, prestre chapellain de la chapelle de Saint-Sarge et Bache en la » Court de l'Evesque. » Et t. XXIV (1427-1437), n° 183, février 1431, est » dit : « Saint-Nicolas, ou Cloître d'icelle église Notre-Dame. » M. A. de Santeul, dans le *Trésor de Notre-Dame de Chartres*, p. 64, dit : « Je ne sais quand et comment la Chapelle changea de patron ; mais, dès 1387, Sergius et Bacchus, saints fort suspects à mon avis, ne figuraient plus que pour mémoire et avaient cédé la place à un saint de bon aloi, le grand saint Nicolas. »

[34] Voy. *Regist. Capitul. du Chapitre de N.-D. de Chartres* pour la suppression de cette entrée, au 26 avril 1767, 18 et 30 janvier et 4 février 1768.

[35] Ce refuge souterrain est ainsi poétiquement décrit par le versificateur du *Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres*, à l'occasion de l'embrasement de 1194, où il était question de sauver la Sainte-Châsse.

« La douce dame debonneire
» Sauua dou feu son seintuaire
» Qui autre seintuaire passe
» Sa sainte Chemise en la chasse
» Fut en une Crote portee
» Qui delez lautel est fondee
» Qui li encien i fonderent
» Qui sages et providenz erent. » (p. 20.)

Roulliard, dans sa *Parthénie* publiée en 1609, dit (1re part., fol. 133) : « Lequel maistre Autel, anciennement, il estoit ius-» tement au milieu du chœur, peu s'en falloit. Mais, depuis » soixante ans ou environ, ha esté posé plus avant, vers le » chef d'icelui chœur, afin de le rendre plus spacieux, plus » libre et plus commode. » Cet endroit souterrain, ou ancien Trésor de l'église Cathédrale, est situé au-dessous du Maître-Autel actuel ; sa forme et sa place indiqueraient une sorte de *Confession* ou *Martyrium*, tel qu'on en construisait dans beaucoup d'églises, depuis l'origine du culte jusqu'au XIIe siècle. En voici le plan et la légende (Pl. VII).

LÉGENDE.

A. Escalier composé de vingt-sept marches, servant, avant 1768, à communiquer du Sanctuaire de l'Eglise dans la Crypte du Trésor.

B. Porte en fer placée vers le milieu de l'Escalier.

C. Crypte du Trésor.

D. Pilier rond, formant l'axe de l'Eglise supérieure, mais sans liaison avec la muraille antique à laquelle il est accolé.

E. Piliers carrés en pierres.

F. Piles formant avant-corps, sans se relier avec le mur, et servant, avec les piliers D. E., à soutenir la voûte, au-dessous du Sanctuaire.

G. Niches disposées pour recevoir certains objets du Trésor.

H. Passage garni d'une porte en fer I, pour pénétrer dans les trois caveaux secrets du Trésor.

J. Premier caveau secret.

K. Entrée du deuxième caveau, situé sous le premier, et dans lequel on pénétrait, au moyen d'une échelle, par l'orifice carré que fermait une pierre portant feuillure.

L. Entrée du troisième caveau clôturé par une porte en fer M. [36]

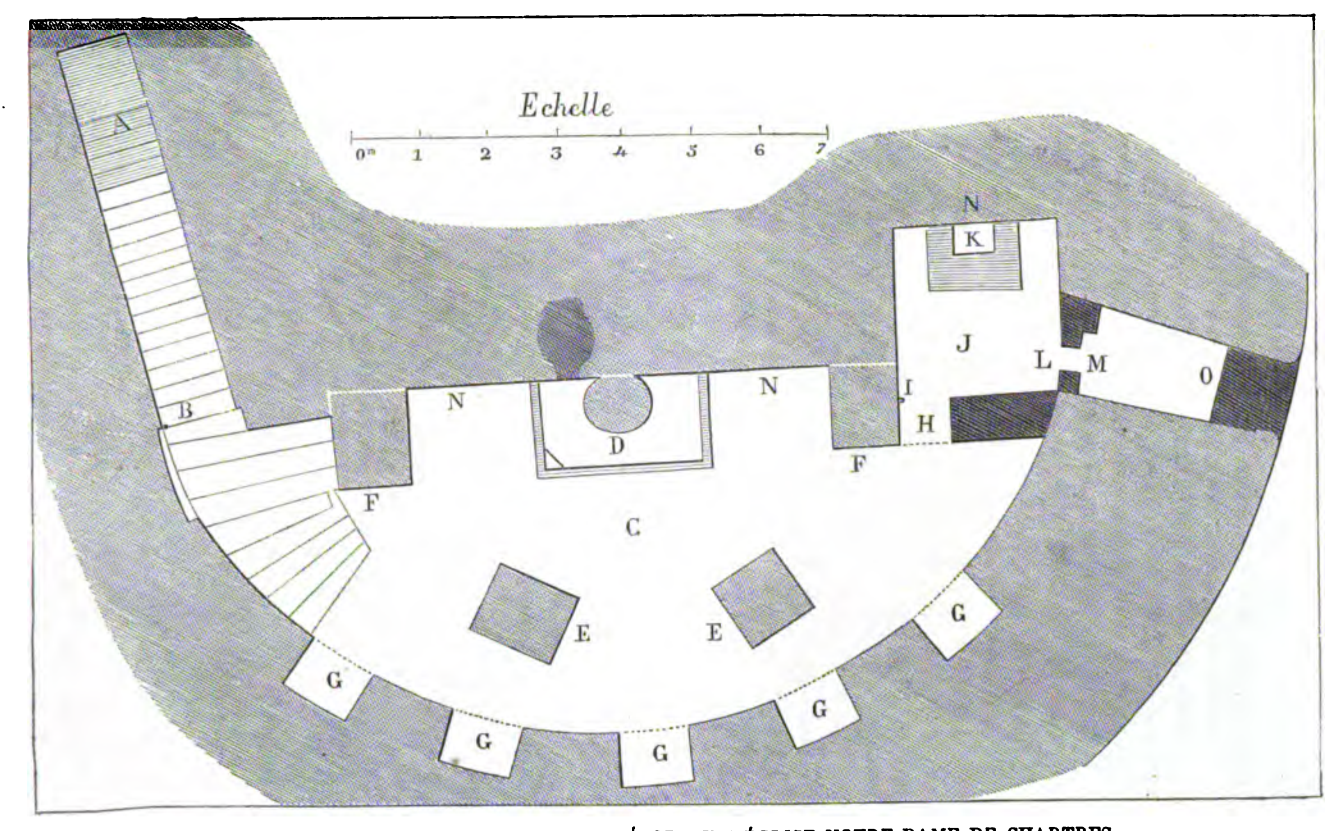
N. Fragments de murailles antiques, offrant des zones de briques dans l'appareil de construction.

O. Endroit où fut percée la nouvelle entrée du Trésor de l'Eglise, en 1768, lorsqu'on boucha l'ouverture de l'escalier partant du Sanctuaire, dans le but de faciliter le passage des matériaux et pour édifier la nouvelle voûte qui devait supporter le groupe de l'Assomption, et afin, de pénétrer, à l'avenir, dans la Crypte du Trésor.

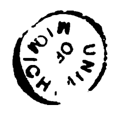
[36] Nous devons signaler que voici trois portes en fer indiquées dans cette légende. Dans le *Livre des Miracles*, etc. (p. 28), on lit à propos de l'incendie de 1194, et du transport de la Sainte-Châsse dans ce lieu souterrain :

« Cil qui la Chasse porterent
» Que luis de fer sus aus fermerent. »

Pl. VII.



PLAN DE L'ANCIENNE CRYPTE DU TRÉSOR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE CHARTRES.



C'est là qu'un des premiers, nous avons signalé, il y a environ vingt ans, deux magnifiques et curieux spécimens dont un en petit appareil gallo-romain, ou peut-être mérovingien [37], avec zones de briques. Ils sembleraient indiquer les restes de deux hautes et fortes murailles. Ces deux fragments de maçonnerie qu'aucun historien de notre basilique n'avait encore désignés, avant notre découverte [38], révèlent une haute antiquité et semblent ouvrir un vaste horizon de conjectures probables, sur l'origine de notre vénérable Cathédrale.

L'archéologue consciencieux est embarrassé pour trouver, en présence de la légende Chartraine *Virgini pariturœ,* une explication plausible, et surtout irréfutable, de l'existence de la grotte Druidique, d'abord, et ensuite, de ces deux restes de maçonnerie, qui doivent remonter à une haute antiquité, puisqu'ils existent en pareil lieu et à une telle profondeur! De ces deux fragments, l'un est disposé par zones composées de cinq briques, et le second en offre trois; ils dessinent en plan, un redan d'environ 2 mètres à angle droit. Ces murailles apparentes, sur une hauteur d'environ 4 mètres et demi, sur 9 de largeur, forment la clôture occidentale du caveau qui, lui-même, a dû être édifié, du moins pour une partie, vers le XIe siècle, au plus tard, ainsi que sembleraient l'indiquer les briques implantées au milieu des joints de l'appareil de pierre des deux piles et des deux piliers carrés qui soutiennent la voûte, ainsi que dans l'appareil de la colonne qui forme, à l'orient, l'axe de l'église supérieure [39]. Cette colonne cylindrique, dont la section horizontale présente un segment, duquel un cinquième environ de son diamètre fait défaut, s'appuie, par

[37] A la suite de l'occupation romaine dans l'ancienne Gaule, on conserva, jusqu'au Ve siècle environ, le même mode de construction, ce qui empêche souvent les archéologues de préciser, d'une manière certaine, l'âge exact de certains édifices.

[38] Voy. *Causeries et Recherches Beauceronnes*, par Ad. Lecocq, in-12, p. 82.

[39] Ce genre d'appareil, avec insertion, dans un des joints verticaux des pierres de taille, soit d'une brique ou d'une pierre plate épaisse seulement de quelques centimètres, destinée à parfaire la longueur de l'assise, est admis comme devant être attribué à un mode de construction antérieur au XIe siècle. En France, c'est l'abbé Crosnier, archéologue distingué qui, le premier, vers 1850, a signalé, tant à Chartres, dans notre Cathédrale, que dans plusieurs autres édifices, ce mode d'appareillage. En Angleterre, MM. Parker et Wilson, célèbres archéologues, ont admis, en principe, l'âge donné à ce système d'assise.

sa corde, au fragment de la muraille antique, sans former aucune cohésion avec lui. (Pl. VII, fig. D.)

Ces restes de murs gallo-romains, ou peut-être mérovingiens, paraîtraient offrir les ruines d'un ancien édifice, mais, en raison de la situation et du niveau, nous préférons y voir un fragment des vieilles murailles de l'antique cité des Carnutes, semblable à ceux que nous avons rencontrés dans les villes du Mans, de Tours, de Beauvais et de Limoges. Nous ferons remarquer, ici, à propos du sujet qui nous occupe, que l'on trouve au Mans, sous les fondations de l'église Cathédrale, dédiée à saint Julien, des murailles du même genre que celles que nous signalons dans la crypte Chartraine. Au Mans, ces anciens remparts se poursuivent, comme substructions, sous l'ancienne chapelle de Saint-Michel, ainsi que dans la crypte de l'église Saint-Pierre [40]. A Rouen, lors de la reconstruction de l'église Saint-Gervais, en 1846, MM. Deville et Cochet ont également rencontré sous le sol, le petit appareil romain zoné de briques [41].

Dans le bel ouvrage intitulé : *Statistique monumentale de Paris* [42], atlas, t. I, se voit, planche XVII, la représentation excessivement curieuse des fouilles exécutées sur le Parvis de Notre-Dame en 1847; on aperçoit le tracé du rempart romain, passant sous l'ancienne église de l'Hôtel-Dieu et se prolongeant sous le collatéral de droite de la basilique. Sur la planche XX, sont figurés des détails de ce rempart romain ou mérovingien, dans la construction duquel se rencontrent des fragments d'inscriptions et beaucoup de pierres à scellement [43]. Sur la planche XXI, on remarque quatre portions de mosaïques, provenant également du Parvis [44]. Ces diverses

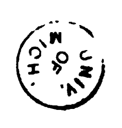
[40] Voy. *Plan des anciennes enceintes de la ville du Mans*, dressé en 1852, par MM. Landol et Hucher et publié dans les *Etudes sur l'Histoire et les Monuments du département de la Sarthe*. (Le Mans, Monnoyer, 1856), in-8°, p. 15.

[41] *Revue des Sociétés savantes des Départements*, 5e série, tome IV, p. 332.

[42] Deux volumes in-folio-plano, publiés par le Gouvernement, 1856-1867.

[43] C'est-à-dire les trous des crampons en fer ou en bronze, qui réunissaient les assises, dans l'appareil nommé *opus revinctum*.

[44] Voyez, dans ce même ouvrage, les planches II à VI, XV et XIX du t. I, pour l'époque romaine; et, dans le même tome, les planches II et III de l'*Eglise Saint-Benoit*, où se voit, dans la substruction de cet édifice, sous une portion de la nef et du collatéral de gauche, un canal romain et un puits.


UNIV. OF MICH.

VUE ET COUPE DE L'ANCIENNE CRYPTE DU TRÉSOR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME.

substructions romaines, rencontrées en divers lieux, et dans des conditions presque identiques à celles des fragments de murailles, de mosaïques et de marbres, existant dans le sous-sol de notre Cathédrale ou de ses environs [45], porteraient à ne voir, dans ces restes de murs antiques, qu'une ruine d'édifice païen [46], ou d'un ancien rempart.

La planche VIII présente une vue d'ensemble et une coupe de la Crypte du Trésor. Voici la légende de cette gravure, servant à expliquer les différents âges et les divers modes de construction qu'on y rencontre, de même que les niveaux variés du sol de plusieurs parties de l'Eglise de Notre-Dame.

LÉGENDE.

A. Sol du Sanctuaire de l'Eglise supérieure.

B. Niveau du sol de l'Eglise Sous-Terre.

C. Sol actuel de la Crypte du Trésor, ou *Martyrium*.

D. Ancien sol de la Crypte du Trésor sur lequel repose le socle du pilier rond, pl. VII, fig. D.

E. Sol du deuxième Caveau, ou basse-fosse du Trésor, pl. VII, fig. K. Le sol de ce Caveau se trouverait à environ 9 mètres 75 cent., au-dessous de celui du Sanctuaire.

F. Piliers carrés, lesquels, avec ceux fig. G. et H., servent à soutenir la voûte de la Crypte du Trésor, qui a été exhaussée en 1768, ainsi que le mur du fond, à partir de l'endroit indiqué I. L'on peut remarquer, figurées sur la paroi des piliers F. G. H. dans l'appareil des assises, et placées en divers endroits, d'une manière assez irrégulière, des briques posées verticalement entre les joints des pierres; c'est un mode d'appareil réputé, par les archéologues modernes, comme offrant un type de construction antérieure au XII[e] siècle.

J. Ancienne voûte primitive de la Crypte du Trésor, laquelle fut conservée en cet endroit.

[45] *Procès-verbaux de la Société archéol.*, t. IV, p. 165.

[46] A Troyes, l'antique *Augustobona*, on a trouvé, sous le chœur de la Cathédrale, un hypocauste à 3[m] 30 de profondeur. Voy. *Mém. de la Société Acad. de l'Aube*, t. XXX, p. 4 à 10. L'Abbé Cerf, dans son *Mémoire sur la Citadelle et le Capitole de la ville de Reims*, inséré dans les *Mém. de l'Acad. nationale de Reims* (t. XLV, 1868-1869), atteste que, d'après les récentes fouilles, opérées en contre-bas autour de la Cathédrale de cette ville, il y fut trouvé des murs de 1[m] 50 d'épaisseur et des pierres mesurant 1 mètre cube, dont l'appareil serait semblable à celui qui entoure l'Arc-de-Triomphe romain de Reims; d'où il conclut : que la Cathédrale serait établie sur l'emplacement de la Citadelle et du Capitole antiques de cette vieille cité.

K. Mur occidental de la Crypte du Trésor, construit en silex et distingué par des zones de trois briques d'épaisseur. Ces zones sont au nombre de cinq visibles, et séparées l'une de l'autre par un espace de maçonnerie de 50 centimètres. Ce mur d'une haute antiquité qui remonte, peut-être, à l'époque Gallo-romaine, ou Mérovingienne, semblerait avoir fait partie d'une ancienne enceinte de la cité Chartraine.

L. Espace carré au milieu duquel fut opérée une fouille, dans le but de découvrir la base de la colonne H. Cette colonne, vue au niveau du sol actuel de la Crypte, n'avait pas de socle apparent. Il fut rencontré à 1ᵐ 70 plus bas, fig. D. Ce fut à l'occasion de cette recherche que deux zones de briques de la paroi du mur antique K furent mises à découvert; une caisse, formée de briques, fut alors disposée autour de cette colonne, pour maintenir le remblai qui ne se composait que de terre et de platras de mortier.

M. Excavation faite, en forme de sondage, dans le mur antique K, entre deux zones de briques. Cette ouverture, pratiquée dans une maçonnerie très-dure, qui se compose de mortier de sable, gravier, chaux et silex, porte un mètre de profondeur sur 30 cent. de diamètre. Cette maçonnerie en silex est disposée par assises. Vu la difficulté de perforation, l'on ne put pénétrer au-delà d'un mètre de profondeur et sans avoir atteint, dans ce sondage, l'autre paroi de la muraille.

N. Autre fragment de muraille, avec zones de cinq briques d'épaisseur. L'appareil, au lieu d'être en silex, se compose de petites pierres calcaires carrées, avec de larges joints. Ce dernier mur est situé à deux mètres en arrière et de côté, par rapport à l'alignement du mur antique K. Mais ces deux fragments de murailles peuvent dater de la même époque.

O. Troisième caveau secret de la Crypte du Trésor, lequel caveau est voûté et n'offrait d'accès qu'au moyen d'une échelle; on y pénétrait par un orifice carré que l'on fermait au moyen d'une pierre portant feuillure.

P. Emplacement où se trouve, actuellement, l'entrée de l'ancienne Crypte du Trésor, dans l'Eglise Sous-Terre.

Q. Dessin pointillé indiquant l'escalier qui, maintenant, conduit dans la Crypte du Trésor, ou Chapelle Saint-Lubin.

R. Emmarchement de l'escalier primitif, lequel partait du Sanctuaire de l'Eglise supérieure. Cet escalier fut supprimé en 1768.

Quant au plan de la ville de Chartres, au temps de la domination romaine, nous le recherchons depuis longtemps; nous en avons tracé hypothétiquement le périmètre, au moyen de quelques indices probables. Nous avons également reconstitué notre cité Chartraine, agrandie sous les Carolingiens et telle qu'elle exista jusqu'à la fin du XIIᵉ siècle; mais ces

recherches topographiques nous éloigneraient trop de notre sujet : nous ne ferons donc usage de ce travail antérieur qu'en ce qui concerne quelques passages utiles à la description du périmètre de la Cathédrale [47].

Si nous voulons, présentement, nous enquérir de l'origine, ainsi que de la situation primitive de notre basilique, nous allons, tout d'abord, nous heurter contre deux grandes difficultés, comme nous le disions au début, en parlant des affirmations de la *Vieille-Chronique*, tant au sujet de la Grotte Druidique [48] que de l'époque exacte à laquelle aurait été prêché et établi le Christianisme dans notre pays. Nous pourrions, peut-être, imiter certains historiens qui, écrivant les origines et les fastes d'une antique cité, n'ont guère en vue que leur satisfaction personnelle, lorsqu'ils se livrent à des descriptions, ou créent des légendes, ou font des récits pompeux, le tout, au gré de leur imagination, et sans admettre ni examen réfléchi, ni les lois d'une saine critique, à l'égard du temps passé [49]. Il ne s'agit pas de surexciter la curiosité du vulgaire, mais plutôt de se montrer positif et vrai, et de prouver, par des documents certains, les faits avancés. Les lecteurs sérieux, tout aussi bien

[47] Notre historien Pintart, dans son *Histoire Chronologique de la ville de Chartres*. manuscrit, n° 1012, de la Bibliothèque de cette ville, in-fol., XVIIe siècle, à l'année 755, signale les Tours, ou Maisons-fortes, qui se remarquaient à Chartres : 1° La *Tour et Maison du Vidame*, qui était au chevet et proche le rond-point de l'église Notre-Dame ; 2° la *Tour-Guillaume ;* 3° la *Tour et Maison du Four-Boël;* 4° la *Tour et Maison Mallet;* 5° la *Tour et Maison Michel Le Breton;* 6° la *Maison de l'Œuvre;* 7° la *Maison Pigoreau;* 8° la *Tour Camarron*, ou du *Chambrier;* 9° la *Tour Nivelon;* 10° la *Porte aux Cornus ;* 11° dans la rue Serpente, la *Tour Hubert*. Dans le *Cartulaire de N.-D.*, t. II, p. 412, est indiqué un cens de III sols VI deniers. *Census super domum quæ vocatur, ab antiquo, Turris Huberti Ruffi*. Ces forteresses du Moyen-Âge furent détruites, en majeure partie, à la fin du XIIe siècle, lors de l'agrandissement de la ville.

[48] Voyez *ut supra*, p. 398, note 1 ; et Roulliard, dans sa *Parthénie*, part. I, fol. 83. Cet ouvrage est orné d'un frontispice, gravé par L. Gaultier, représentant la Grotte et l'Autel Druidique *Virgini Pariturœ*, ainsi que le *Puits des Saints-Forts*. Ce dessin est purement idéal. Un de nos historiens locaux modernes a émis l'idée que le Puits, situé à l'extérieur de notre basilique, près du pavillon de l'Horloge et joignant le dernier contrefort du collatéral de gauche, pouvait être le *Puits des Saints-Forts*. Cette idée est ingénieuse, mais bien osée !

[49] Les historiens du XVIe siècle ont admis que la ville d'Amiens avait été fondée par Picgnon, général Macédonien au service d'Alexandre, et celle de Rouen par Magus, l'un des rois Mages. (*Rev. des Deux-Mondes*, t. XVI, p. 801.)

que certains collègues, mus, parfois, par un petit sentiment d'envie, soumettent les œuvres d'un écrivain à une sorte d'enquête occulte et sévère, qui pourtant, il faut le reconnaître, est assez souvent nécessaire.

Si nous en croyons les Chroniques de divers lieux, concernant l'origine des édifices diocésains qui furent construits, au commencement de la prédication, ou lors de l'établissement de la religion du Christ, on n'aurait primitivement érigé, en beaucoup d'endroits, que des monuments bien élémentaires. Ainsi, on enfonçait en terre, et très-rapprochés les uns des autres, des troncs d'arbres sciés par le milieu et présentant leur écorce brute au dehors; ces sortes de pieux étaient, ensuite, joints et assujettis par un mortier inséré dans les intervalles [50]. Le toit était revêtu de tuiles, d'essaunes et, quelquefois, de paille ou de chaume, ainsi qu'on le raconte au sujet des Cathédrales du Mans et de Nevers où ce genre de couvertures tout à fait primitives, aurait été en usage pendant plusieurs siècles [51]. Ce mode de construction légère nous explique pourquoi il arrivait que les habitations particulières étant, dans beaucoup de contrées, toutes édifiées en bois et couvertes, pour la plupart, en matières combustibles, devenaient si souvent la proie des flammes, par suite d'invasions étrangères, ou d'accidents. C'est ainsi que, jusqu'au XVI[e] siècle, d'après

[50] *Essais sur l'église Cathédrale de Strasbourg*, par l'abbé Grandidier (Strasbourg, Levrault, 1782), in-8°, p. 6. La Maison Episcopale de notre évêque, saint Ives, était, au XII[e] siècle, d'une construction bien simple et bien primitive, puisqu'à ce sujet, on lit, dans la *Gallia Christ.*, t. VIII, col. 1,133 : « *Domum episcopalem... quam vilem et ligneam invenerat, speciosam et lapideam à fondamento refecit...* » Et M. Mallay père, dans sa *Classification des églises du diocèse de Clermont*, publiée dans les *Mém. de l'Académie des Sciences, etc., de Clermont-Ferrand* (t. XII, ann. 1870), indique qu'il est fait mention, dans les visites pastorales faites par Massillon et ses prédécesseurs, dans les églises rurales de l'Auvergne, et cela, sous le grand règne de Louis XIV, que la plupart des édifices religieux, dans cette province, étaient encore : « bâtis en torchis, couverts en chaume et n'ayant, pour tout pave» ment, que la terre battue ! »

[51] C'est ainsi qu'à Nevers, l'église Cathédrale aurait été pauvrement couverte. Ce fut l'évêque Thibaud (*Theobaldus*), 1177-1188, qui l'aurait fait couvrir en ardoises. *Ecclesiæ Sancti Cyrici tecta lapide sectili resarcivit, anno 1188.* (Gall. Christ., t. XII, p. 641.) Et pour l'église Saint-Julien du Mans, voyez le *Dict. histor. et statis. de la Sarthe*, par J. R. Pesche, t. III, p. 328. Et *Promenade du Mans à Nantes*, par Alfr. Darcel. Dans l'ouvrage anglais la *Domestic architecture*, aux pièces justificatives, t. I, il est dit : que Londres était couvert en chaume, lors de la conquête, en l'année 1066.

un grand nombre de Chroniques, toutes les cités furent, plusieurs fois, victimes de ce mode de constructions, et que disparurent, à des époques assez rapprochées, tant de monuments civils et religieux.

Si nos chroniques locales mentionnent qu'avant le XIe siècle, notre cathédrale Chartraine aurait été, sous l'épiscopat de Frotbold, incendiée en l'année 855, par le conquérant Hastings, puis encore, en 962, par Richard de Normandie, notre évêque Hardouin occupant alors le siége, un autre grand désastre aurait atteint, plus tard, le même édifice, puisqu'on le voit totalement anéanti par le feu du ciel, sous l'épiscopat du savant Fulbert, le 7 septembre 1020 [52]. L'édifice détruit à cette époque, devait être la basilique construite après l'année 962, par l'évêque Wulfad; elle servait aux Chartrains, pour l'exercice du culte religieux. Quoique parvenus au commencement du XIe siècle, nous sommes encore, à cette date, dans les ténèbres de l'histoire, et, cependant, le lieu assigné au culte a toujours été le point de ralliement général, à l'occasion des événements et des choses qui font époque dans la vie d'une population. Dans ces temps reculés, la légende venait en aide à l'histoire, le matérialisme se confondait, quelquefois, avec le spiritualisme, mais, plus tard, chaque parti se divisa et il surgit, comme de nos jours, une sorte de lutte ou de tournois entre les analystes et les synthétistes.

Depuis peu d'années, des fouilles intelligentes ont été opérées à Rome, sous l'église Saint-Clément, laquelle est située entre le Celius et l'Esquilin. « Trois mille ans, trois ou quatre civili-
» sations distinctes, autant de religions, des constructions
» païennes, un antre de Mithra, une basilique primitive, une

[52] Nous avons découvert, à la Bibliothèque de Chartres, un manuscrit du XIIIe siècle, c'est un *Bréviaire*, partie d'hiver (5/C, no 531), lequel contient l'Office à neuf leçons de la *Translation de saint Aignan, évêque de Chartres*, au VII des ides de décembre (ce volume n'est pas paginé), aux leçons VIII et IX sont indiquées les dates de cinq incendies de la ville de Chartres, non compris celui de 1194, on y signale les années 859, 963, 1020, 1030 et 1134; au sujet de celui de l'an 1020, il est écrit : « *Tertia vero facta est in*
» *anno M° Vigesimo, Episcopatus domini Fulberti anno quarto, svb ipsa*
» *nocte Nativitatis beatæ Mariæ, in qua non solum Ecclesia combusta, sed*
» *etiam tota destructa est. Quam idem Episcopus Fulbertus gloriosus indus-*
» *tria sua, labore atque sumpta a fundamento reædificavit, et in statu miræ*
» *magnitudinis et pulchritudinis sublimatam fere consummavit...* » Quant à quelques dates plus ou moins concordantes, nous les signalons sans les expliquer.

» église du Moyen-Age, restaurée dans les temps modernes, » voilà ce que nous trouvons sur quelques mètres de surface », dit Th. Roller, dans sa savante étude de *Saint-Clément de Rome* [53]. C'est à une profondeur de dix mètres que l'on trouve l'antre de Mithra, puis, au-dessus, la basilique Clémentine, qui aurait été édifiée au IVe siècle, et supporte aussi l'église actuelle. Ces faits nous prouvent combien de substructions sont encore enfouies sous nos anciens temples Chrétiens construits antérieurement au XIe siècle.

A Chartres, dans la portion de l'église Sous-Terre, comprenant le Sanctuaire et le Chœur de l'église supérieure, il y aurait utilité de faire un examen approfondi des divers modes de construction de cette partie de l'édifice souterrain, où les pieds-droits du noyau et les voûtes de la grande Crypte sembleraient ne pas avoir été édifiés par la même main, soit comme appareil, soit comme genre de matériaux; nous ne comprenons pas divers redans que l'on y rencontre et qui restent inexpliqués. C'est dans cette portion de notre basilique que nous aurions désiré voir une séance tenue par les savants du *Congrès scientifique de France*, présidé par M. de Caumont, et réuni à Chartres au mois de septembre 1869; ils auraient été à même de discuter et d'élucider ces intéressantes questions. Dans une partie de ce même noyau, ou terre-plein vers la nef, entre quelques travées et sur le mur méridional, on aurait cru apercevoir des traces de fenêtres; mais actuellement que tous ces murs viennent d'être enduits et ornés de peintures, il est assez difficile de reconnaître certaines indications, qui, pourtant, intéressaient l'histoire architecturale de l'édifice et les archéologues sérieux.

Mais quel était donc, au temps de l'évêque Fulbert, le mode de construction de son église et sa situation? Nous déclarons que nous n'osons pas admettre, contre toute vraisemblance, et en dehors de preuves ou autorités certaines, que notre Cathédrale eût, au commencement du XIe siècle, la dimension grandiose que nous lui voyons actuellement, et que le périmètre actuel et le tracé des fondations soient l'œuvre du grand Evêque. Il faut savoir, en effet, qu'avant l'adoption des voûtes ogivales en

[53] Voy. la *Revue archéologique*, t. XXIV et XXV, années 1872 et 1873, où se trouve ce travail orné de nombreuses et curieuses gravures, de plans et coupes, et de la représentation de plusieurs fresques de la basilique antique.

pierre, il était impossible de donner une grande hauteur et de vastes proportions à ces sortes d'édifices, à cause de la poussée des voûtes romanes, ou à plein-cintre, à moins de les construire en bois, ou d'établir des contreforts d'une grande puissance.

Tout le terre-plein qui est enserré au milieu du circuit de la crypte, comprenant le chœur et la nef, doit recéler l'histoire ancienne et intime de notre basilique, telle qu'elle sembla se révéler à nos yeux, en 1849, lorsque fut tentée une petite exploration souterraine, au centre du Labyrinthe désigné sous le nom de *la Lieue* [54]; ce Labyrinthe, ou série de cercles concentriques, se remarque au milieu de la nef. Cet essai d'investigations archéologiques mit au jour quelques fragments de sculptures et de marbres, et, de plus, les marches d'un escalier, puis, la paroi d'un mur en appareil romain, moellons et briques; le sol était garni également de larges briques ayant environ cinquante centimètres de côté, ce qui semblait indiquer une sorte d'aqueduc [55]. Malheureusement l'architecte de l'édifice dut suspendre ses recherches en cet endroit. Si les archéologues croient voir, dans ces quelques débris d'un autre âge, les restes d'un temple païen (ce qui nous paraîtrait assez vraisemblable, vu qu'un grand nombre de nos basiliques Chrétiennes furent édifiées sur de semblables fondements), les adversaires de cette idée, s'appuyant sur les récits historiques, mais un peu légendaires, de saint Grégoire de Tours [56], tendent à vous persuader que, dès le IVe siècle, notre primitive basilique se montra tout ornée de marbres et de mosaïques, comme les églises de Rome. Mais est-il admissible que pareil fait se soit généralement réalisé dans les Gaules, à moins de

[54] Ce Labyrinthe a semblé intéressant et assez curieux à Villard de Honnecourt, lors de son passage dans notre cité Chartraine, au XIIIe siècle, pour le reproduire sur son Album où on le voit figuré, pl. XIII et LXV, page 83, de même que l'on y trouve le dessin de la Rose de la façade occidentale de notre Cathédrale, avec cette légende : *Ita est fenestra in templo Sancte-Marie Carnoti*, pl. XXIX et LXXI, p. 126.

[55] Il nous a été impossible d'obtenir la communication du Procès-Verbal de ces fouilles, lequel était rédigé d'après les notes de M. Elie Dubois, marbrier; ce dernier qui fut chargé d'opérer cette recherche nous a transmis ces détails. Les divers fragments trouvés ont été recueillis pour le Musée diocésain. Voy. *Procès-Verbaux de la Société Archéolog.*, t. IV, p. 165.

[56] Voy. *Histoire ecclésiast. des Francs*, et le *Traité de la gloire des Martyrs* de cet auteur, ainsi que le *Manuel de l'Hist. génér. de l'Architecture*, par Daniel Ramée, t. II, chap. I, p. 109.

supposer que le nouveau culte se serait approprié les anciens temples du paganisme? Si nous trouvons, dans les murailles de la Crypte, des indices de constructions bien antérieures au XIe siècle (Pl. VIII, fig. K et N), pouvons-nous dire comment était édifiée la partie centrale du monument et indiquer les moyens d'y faire pénétrer la lumière? Il faudrait admettre que le tout eût formé trois nefs et trois combles de couverture, ayant, à l'intérieur, des berceaux en bois [57], ainsi que l'on en trouve encore des traces en Bretagne et en Angleterre, appareils dont M. Alf. Darcel, le savant archéologue, a si bien expliqué les avantages pour l'éclairage, ainsi que la simplicité de construction [58].

Il exista, jusqu'en 1702, dans la partie nord du Cloître de Notre-Dame (sur l'emplacement de la grille actuelle de l'Evêché et du logement du concierge), une petite église appelée la Chapelle de Saint-Nicolas-du-Cloître, laquelle avait son entrée sur le Cloître et une porte de communication avec l'Evêché. Cette chapelle avait été concédée au Chapitre de Notre-Dame, en 1190, par l'évêque Renaud de Monçon; cet oratoire fut enveloppé, en 1020, dans l'incendie qui avait anéanti la basilique, sa voisine; il fut, de nouveau, brûlé en 1262 [59]. Cet oratoire figurait un parallélogramme, divisé en trois nefs, closes, à l'orient, par trois hémicycles; elle avait 32 mètres de longueur sur 16 mètres de largeur. En 1703, lorsqu'on démolissait cet oratoire, on découvrit, sous les trois autels, des tombeaux en pierre, entre autres celui de saint Calétric, décédé au VIe siècle. A cette époque, le sol de l'édifice était exhaussé de 1^m 30 audessus du niveau primitif. La base des colonnes, ainsi que plusieurs débris, indiquaient bien les traces antérieures d'un

[57] *Nécrologe de Notre-Dame de Chartres*, au II des nones d'août on lit: *Et Henricus rex, qui hujus ecclesie lucanar construxit* (ant. 1180).

[58] *Bull. des Sociétés savantes des Départements*, 5e série, t. V, p. 112.

[59] Voyez dans le Souchet-Estienne (manuscrit de la Bibliot. de Chartres, coté 8/A, n° 1505), t. II. A la suite du folio 72, se trouve une très-savante et curieuse *Dissertation sur la chapelle de S. Serge et S. Bacche*, alias, Saint-Nicolas-du-Cloître, par le chanoine Cl. Estienne, avec plans et dessins exécutés par cet historien et formant 16 pages in-folio: puis encore au sujet de cet incendie du 10 juin 1262, qui anéantit encore une fois, et en totalité, la ville de Chartres, à l'exception des églises de Notre-Dame et de Saint-André, voyez l'*Histoire de Chartres*, par J.-B. Souchet, t. III, p. 50, et l'*Histoire Chronologique de Chartres*, par Pintart, ann. 1262.

violent incendie, probablement celui de 1262. Quelques modernes archéologues n'ont pas craint d'affirmer que cette chapelle aurait été le premier sanctuaire de l'église Chartraine; il est vrai qu'il y a des gens qui ne doutent de rien, bien moins encore de leur savoir.

Il me semble impossible de ne pas admettre que nous ne connaissons que bien peu de faits certains touchant l'édification de la Cathédrale de Fulbert, laquelle, commencée à la fin de 1020, dut être plus ou moins terminée avant l'incendie de 1194; à moins qu'elle n'ait été anéantie, auparavant, par un des embrasements signalés dans l'Office de la Translation de saint Aignan, évêque de Chartres (*ut supra*, p. 419), office où se trouvent indiqués deux de ces désastres, dans les années 1030 et 1134. Quel en fut l'architecte? Quels furent le plan et le périmètre de l'église de Fulbert? Toutes les preuves authentiques et matérielles, à ce sujet, nous font, à peu près, défaut. Chroniques, Légendes et Historiographes, tant anciens que modernes, tout ne s'appuie que sur le texte trop laconique et très-incomplet de quelques Lettres de l'illustre prélat [60], sur quelques récits particuliers et sur quelques Obits insérés dans les Nécrologes de l'église Chartraine. Nous donnons ici le texte de ces derniers documents :

XVIII des Calendes de janvier; *Obiit Theudo, qui aureum scrinium composuit, in quo est tunica beate Marie, et frontem hujus ecclesie fecit, et ipsam ecclesiam cooperuit, etc.*

V des Ides de mai; *Obiit Manvaldus, Britto et carpentarius Sancte-Marie.*

II des Nones de juin; *Obiit Johannes, carpentarius Sancte-Marie, qui inter alia hujus ecclesie restaurationi necessaria, etc.*

IV des Calendes de novembre; *Obiit Berengarius, hujus matris Ecclesiæ artifex bonus.*

VIII des Calendes de décembre; *Obiit Johannes, filius Vitalis, hujus ecclesie carpentarius fidelis et utilis, qui tota intentione et studio in opere beate Marie semper laboravit, etc.*

Les quatre premiers de ces Obits seraient antérieurs à l'année 1120, et le dernier à celle de 1180; le nom d'aucun autre

[60] *Epist. XCVII* de Fulbert (édit. de 1608), et *Hist. des Gaules et de la France*, t. X, p. 468.

ouvrier, ayant travaillé à l'église, à cette époque, ne se trouve ni dans le Cartulaire, ni dans le Nécrologe.

Une première question se présente, de suite, à notre pensée : Fulbert fut-il l'architecte de son église? Nous allons, d'abord, examiner cette question; puis, nous passerons à une seconde aussi intéressante : L'église de Fulbert renfermait-elle une crypte?

En premier lieu, il est certain que, dans sa lettre écrite au duc d'Aquitaine, en 1028 (suivant Mabillon), au sujet de la dédicace de l'église de Saint-Martial de Limoges, notre illustre prélat disait : *Gauderem, dilectissime princeps, ad dedicationem vestram devotus accurrere, nisi me ecclesiæ nostræ, nullo modo negligendæ, necessitas detineret. Gratia namque Dei, cum adjutorio vestro, cryptas nostras persolvimus, easque, priusquam hiemalis inclementia lædat, cooperire satagimus.* » Si l'Evêque, dans cette missive, parle de l'édification de son église, il ne s'en déclare nullement l'architecte. Chacun peut le reconnaître, en effet, comme un savant écrivain, science que prouvent, du reste, ses œuvres diverses; mais, dans aucun de ses traités, il ne fait allusion à ses connaissances en architecture ou en géométrie; on doit le proclamer seulement le grand zélateur de cette œuvre immense.

A ce sujet, nous allons produire les opinions de quelques-uns de nos historiens locaux. C'est, d'abord, Vincent Sablon[61] qui, parlant de l'église et de l'incendie de 1020, dit : « Elle fut réparée dans l'estat qu'on la voit à présent, par les soins du » vénérable Fulbert, sous qui elle avoit esté ruinée, et l'on » croit que, comme il avoit encore l'idée toute fraische, en sa » mémoire, de l'Édifice tel qu'il estoit, avant son funeste accident, il luy rendit entièrement celuy-cy conforme. Il y avoit » encore plusieurs murailles et plusieurs colonnes debout, que » le feu avoit espargnées, et, par là, il est aisé de juger que » cette Eglise n'estoit pas moins grande et moins belle qu'elle » l'est maintenant. *Aussi, l'on ne dit pas que cet illustre Prélat l'ait rebastie et l'ait élevée, dès les fondemens, mais qu'il* » *l'a seulement réparée*[62]. » Ce passage de l'historien Sablon

[61] *Histoire de l'avguste et vénérable église de Chartres* (Orléans, F. Hotot, M. DC. LXXI), in-18, chap. II, p. 19.

[62] Si nous admettons ce passage comme plausible, il se trouvera en opposition avec le texte du *Bréviaire* du XIIIe siècle, cité note 52, p. 419.

semble bien faire comprendre pourquoi il était impossible d'admettre que l'évêque Fulbert eût pu, avant son décès, construire un pareil monument de fond en comble, et, d'ailleurs, on comprend qu'un tel édifice, s'il eût été bâti en pierre, n'aurait pas été susceptible d'être incendié.

Si, maintenant nous avons égard au récit inséré dans le poëme intitulé : *Le Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres* (Chartres, Garnier, 1855, in-8°), manuscrit du XIII[e] siècle, traduit du latin en français, d'après un texte plus ancien, dans ce récit, parlant des incendies de notre Cathédrale, soit de celui de 1134, ou de celui de 1194 (ce qui nous semble plus vraisemblable, ces incendies étant postérieurs à celui qui eut lieu, sous l'épiscopat de Fulbert), nous lisons ce qui suit :

(P. 19.) La ville ardi dou feu esprise
Dont arse fu toute liglise,
Dont il fu merueilleus domage,
Ni remest voste nautre estage
Tres et soulives confundi
Lardeur dou feu le plon fundi,
Trebuchierent murs et mesieres
Briserent cloches et verrieres.
. . . .

(P. 21.) Fu liglise arse et esbrasee
Or conuint quel fust amendee
On failloit moult grant coustement
Ou il conuint dus quau fondement
Tretout abatre et depecier
Et oeuure noueille drecier.
. . . .

(P. 26.) Qua I. ior de sollempnite
Tout le pueple de la cite
Fist assembler mestre Meilleurs [63]
En la place non pas ailleurs

[63] Le cardinal Melior, envoyé en France comme légat, en 1193, par le pape Célestin III, au sujet de la séparation du roi Philippe-Auguste avec Agnès de Méranie.

Ou liglise auoit este :
Moult les a bien amoneste.

. . . .

Par suite, s'offre naturellement à notre esprit cette réflexion : Si l'église antérieure à l'année 1194 n'eût pas été, en majeure partie, construite en bois, comment aurait-elle été totalement anéantie ? Nous savons, en effet, qu'à cette époque, ainsi que plusieurs siècles plus tard, il n'y avait, à l'intérieur du temple, ni boiseries, ni chaises, ni autre mobilier susceptible de produire un embrasement aussi complet et aussi désastreux. Il faudrait même admettre que les voûtes de ce temple, après 1020, devaient encore être lambrissées et donner ainsi une prise facile aux flammes. Nous avons été, en 1836, témoin oculaire du terrible incendie de notre Cathédrale, laquelle avait alors, pour former les combles de son toit supérieur, une charpente colossale, en bois de chêne [64], aux chevrons si pressés et si gros,

[64] MM. Pintart, Gilbert, Jolimont, Lejeune (*Les Sinistres de la Cathédrale*, p. 6), et *tutti quanti*, dans leur *Histoire de la Cathédrale de Chartres*, ont dit : « La charpente du grand comble, vulgairement appelée *la Forêt*, par rap- » port à l'immense quantité de bois qu'elle renferme, est construite en CHA- » TAIGNER du plus fort équarrissage. » Jusqu'à notre époque, c'était une chose admise que toutes les charpentes des anciens édifices étaient en bois de châtaigner. En 1843, le Comité historique des Arts et Monuments publia, dans son *Bulletin*, t. I à IV, de curieux renseignements sur ce sujet ; alors lui furent adressés des échantillons des combles des Cathédrales de Chartres, Sens, Rouen, Amiens, Bourges, etc., après un examen approfondi fait par des personnes compétentes, il fut déclaré que toutes ces charpentes étaient en bois de chêne, et que la majeure partie provenait du *Quercus pedunculata* (sorte de chêne blanc), bois excessivement poreux dont les lames médullaires (mailles) sont peu apparentes, ce qui fut la cause principale de la confusion. M. Payen, le savant chimiste, donna un procédé très-simple pour différencier facilement le chêne du châtaigner. Malgré ce fait avéré et inscrit par M. Héricart de Thury dans le *Magasin Pittoresque*, t. VIII, p. 59 (1840), cette même publication, dans un article spécial inséré au t. XXXIV, p. 143 (1865), s'ingéra de défendre cette mauvaise cause, répudiée par tous les savants. Voyez *La France au temps des Croisades*, par de Vaublanc, t. III, p. 453, dans le *Dict. rais. de l'Architecture française*, par Viollet-le-Duc, t. II, p. 214, au mot BOIS, très-bon article, dans lequel cet auteur conclut contre le bois de châtaigner. M. Forestier, ancien inspecteur des forêts de l'arrondissement de Dreux et secrétaire de la *Société d'Agriculture d'Eure-et-Loir* (1820), n° 4, p. 185, écrit, en parlant de cette espèce de chêne blanc (*Quercus pedunculata*) : « Beaucoup d'églises et notamment la Cathédrale de Chartres en sont bâties. » C'est faute d'examen, si quelques personnes peuvent encore croire que sa » charpente est en châtaigner. Les forêts qui avoisinent Chartres étaient en » chêne blanc, etc. » Il ne faut pas confondre cette dernière variété de chêne avec le *Quercus alba* qui, à une époque plus récente, fut importé d'Amérique.

qu'elle était vulgairement appelée *la Forêt* [65]. On sait que cette charpente fut totalement consumée, en l'espace de deux heures, tandis que les pierres des voûtes furent calcinées, sur l'extrados, d'une épaisseur de quelques centimètres seulement !

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de voir reproduit, ici, un extrait du Rapport fait par la Commission des Inspecteurs du Gouvernement (MM. Hervé, Debret et Grillon, architectes, et Schmit, chef de division aux Cultes), après le désastre de 1836 : il servira de base de comparaison, au sujet des incendies antérieurs et de leurs résultats.

« La charpente et le comble supérieur de la nef, de l'abside » et des transsepts, ou bras de la croix, est entièrement con- » sumée.

» L'enduit en ciment qui recouvre l'extra-dos des voûtes » paraît en général calciné dans toute son épaisseur : quant » aux moellons couverts par cet enduit, ils ont été attaqués » par le feu à une profondeur qui n'excède pas trois centi- » mètres : le reste de leur épaisseur n'a subi aucune altéra- » tion. Le parement extérieur de toutes les voûtes n'offre » aucune lézarde, aucun changement dans la couleur de la » pierre, qui puisse faire supposer que le feu ait pénétré dans » l'intérieur de la maçonnerie.

» Le parement intérieur des deux grands pignons du sud et » de l'ouest est calciné aux deux tiers de sa hauteur, dans une » profondeur de six centimètres. Mais ces deux parties impor- » tantes de l'édifice ont conservé leur aplomb, et rien ne doit » faire douter de leur solidité. Les murs du pourtour de tous » les grands combles qui ont été incendiés, et, particulièrement, » les assises qui portaient les fermes de la charpente, ont été » vivement attaqués : mais là, comme dans les pignons, il y

[65] Dans les *Registres des Baux et Contrats du Chapitre*, t. XXIV (1427-1437), nº 177, est inscrit, au 9 mai 1431. Thomas Seguyn, paroissien de Cernay (canton d'Illiers), déclare avoir reçu des Maîtres-de-l'Œuvre la somme de 112 livres « pour vendicion de merrains, par lui livrez et baillez, pour mectre » et employer ès réparations de la *Forest* de nostre église. » Et, au mois de février suivant (nº 183), Robin Bonvallet et Jehan de Launoy, charpentiers de l'église Notre-Dame, déclarent avoir reçu la somme de 120 livres tournois « pour certaines euvres de charpenterie, par eulx faictes en la *Forest* de ladicte » église Notre-Dame et de Saint-Nicolas ou Cloistre d'icelle. » Pour les détails de cette belle charpente, voyez le manus. de Pintart, 7/c, nº 1012, à la Bibliot. de Chartres, p. 691.

» aura seulement quelques pierres à changer, et il faudra
» jointoyer à neuf l'ensemble de la maçonnerie.

» Les clochers, et surtout le clocher neuf, sont peut-être ce
» qui a le plus souffert. La grande pyramide octogone du
» vieux clocher, maintenant qu'elle est privée, à l'intérieur, de
» cette antique charpente, qui faisait pour ainsi dire corps
» avec elle, paraît vouloir pousser au vide : quelques-uns des
» arêtiers laissent voir des lézardes assez profondes; il faudra
» les relier à diverses hauteurs par des liens en fer : quant au
» clocher neuf, plusieurs de ses piliers sont calcinés assez pro-
» fondément; sans toutefois que cette altération inspire aucune
» inquiétude, sous le rapport de la solidité. Ce qui a principa-
» lement été endommagé, dans ce clocher, ce sont les me-
» neaux, les roses et autres ornements, dont la restauration
» doit être faite avec délicatesse, mais ne présente aucune
» difficulté sérieuse..., etc. [66]. »

Nous avons encore assisté, en 1861, à l'incendie de l'église de l'ancienne paroisse Saint-André de Chartres, transformée en Magasin à fourrage pour la garnison; or, l'édifice était, à l'intérieur, rempli jusqu'au comble de paille et de foin, lorsqu'éclata l'incendie, le 11 mars 1861. Le résultat du désastre, à la suite de cette immense combustion de la charpente des combles, du lambris des voûtes et des fourrages, combustion qui se prolongea, intérieurement, pendant deux jours, fut que quelques angles des bases des colonnes furent épaufrées et quasi réduites en chaux, tandis que le dallage demeura intact. Aussi cet ancien édifice religieux, sans avoir réclamé d'autres réparations que la réédification de la toiture, continue à servir, comme précédemment, de Magasin à fourrage [67]. Ce sont ces divers faits matériels, bien et dûment constatés, qui nous induisent à poser cette question : Comment une église, à moins d'être totalement construite en bois, aurait-elle pu subir un complet anéantissement? Comment, surtout, admettre pareille

[66] Séance de la Chambre des Députés, du 13 juillet 1836, sur le rapport de M. Vitet, une somme de 400,000 francs a été votée, pour la restauration de la Cathédrale de Chartres.

[67] Le pignon de la façade possédait, alors, un oculaire polylobé, ainsi qu'une riche et magnifique rosace du XVe siècle; le tout fut, sans urgence, détruit et mutilé, par ordre du Génie militaire. Mutilation regrettable, tant au point de vue de cet édifice antique qu'à celui de l'art.

supposition, si la construction eût été faite en pierres calcaires de Berchères-l'Evêque?

Quant à cette seconde question : L'église édifiée par Fulbert avait-elle une Crypte? Nous croyons pouvoir répondre, avec affirmation, que la Crypte dont il s'agit ne serait pas la Chapelle actuelle de Saint-Lubin, espèce de *Martyrium*, en usage jusqu'au XI[e] siècle, époque où l'on commença à creuser d'assez vastes excavations, ou retraits souterrains, sous le chœur des nouveaux édifices religieux [68]. Peut-être, Fulbert en avait-il construit une autre plus vaste, sous le chœur de sa nouvelle église, et dans le genre de celle de Saint-Martin-au-Val, de celle aussi, que nous avons signalée, à Chartres, dans l'ancienne église de Saint-Père-en-Vallée [69], de Notre-Dame-de-la-Couture, au Mans, etc., etc. Elle aurait été anéantie, lors de la reconstruction de l'édifice, en 1194; elle se trouvait comprise dans le terre-plein actuel du chœur; ce terrain devrait, selon nous, recéler des documents précieux pour un archéologue. Lorsque le savant Evêque, dans une de ses Lettres, nous dit qu'il se disposait à couvrir bientôt son *Eglise*, il nous faudrait peut-être comprendre, sous cette dénomination, l'édifice qui aurait alors existé, sur l'emplacement qui forme une partie du massif ou terre-plein de la Crypte actuelle, et au même niveau, massif qui pouvait contenir les cryptes dont il parle dans sa lettre de 1028, adressée au duc d'Aquitaine. Quelques archéologues ont cru que Fulbert voulait désigner une église supérieure, posée au-dessus des Cryptes que nous admirons de nos jours, mais cette croyance, selon nous, repose sur une erreur matérielle qui nous paraît assez facile à démontrer, si nous avons égard à des repères certains

[68] Le sol primitif de ce *Martyrium* est indiqué par la base du pilier rond, qui est placé dans l'axe de ce lieu et de l'église supérieure (Voy. pl. VII et pl. VIII); il est à près de trois mètres au-dessous du pavage actuel des Cryptes.

[69] Voyez *Mémoires de la Société Archéol. d'Eure-et-Loir*, t. V, p. 336. Il est également curieux de signaler, dans la *Monographie de l'église et des fresques de Saint-Savin* (Vienne), publiée par l'État et rédigée par P. Mérimée, p. 23 et 24, vignette III, le rapport qui existerait entre l'idée que nous émettons d'une seconde crypte (ayant pu avoir lieu) sous le Chœur actuel de l'église de Chartres (laquelle serait alors la crypte édifiée par Fulbert), et le plan de celle de Saint-Savin, qui date du XI[e] siècle; ainsi que le désaccord qui existe entre la nef et le chœur de cette église, et les motifs de ses deux cryptes, tout aussi bien que l'emploi des fondations de l'édifice antérieurement construit en la même place.

désignant l'ancien sol Chartrain, repères qu'on peut remarquer autour de cet édifice et qui datent du XIII[e] siècle; ce sont des remblais variant de trois à quatre mètres. Les substructions sont là pour attester ce que nous avançons, et prouver que cette opération dut avoir lieu du XII[e] au XIII[e] siècles, c'est-à-dire après l'incendie de 1194, lequel est actuellement démontré, d'une manière certaine et manifeste, tant par les écrits historiques, que par le mode d'édification de notre Cathédrale, le style de son architecture et sa statuaire.

Il parait donc avéré, qu'à la suite du sinistre de 1194, il aurait été décidé que l'on construirait, sur un plan nouveau, une plus vaste église que celle commencée par Fulbert, église qui nous semblerait avoir été largement et amplement modifiée, dans son plan primitif [70], par l'évêque Thierry et ses successeurs, qui avaient entrepris d'ériger, vers l'occident, deux grosses tours, lesquelles s'élevaient déjà à une grande hauteur, lors de l'incendie de 1194, dont elles n'éprouvèrent aucune atteinte. Ce fut alors qu'on engloba tout l'édifice ancien, en le réunissant au nouveau par une sorte de chape, ou forte muraille, travail qui, du reste, est facile à distinguer, 1° par l'extérieur des fenêtres actuelles, donnant le long des collatéraux de la nef et servant à éclairer l'église souterraine; 2° par les chapelles de l'abside, construites en style ogival, entre les trois anciennes du chevet, qui sont en style roman et plus anciennes. Ce qui servira encore à démontrer qu'à son origine, cette église, actuellement dite de Sous-terre, pouvait être l'église supérieure, ce sont des baies de fenêtres existant dans la partie méridionale de la Crypte, fenêtres romanes à double ébrasement, très-étroites, et disposées de manière à donner le jour à l'intérieur. Par suite du remblai opéré pour la formation de l'église supérieure, au XIII[e] siècle, alors que l'on adapta au nouvel édifice des transsepts et des porches, les fenêtres primitives de la crypte actuelle eurent, en raison de ce nouveau

[70] Les anciennes nefs romanes n'avaient qu'une largeur de 8 à 10 mètres, vu la difficulté de maintenir la poussée des voûtes en pierres. Aussi, aux XII[e] et XIII[e] siècles, avec l'architecture ogivale et le système des contreforts alors adopté, on put ensuite édifier les nefs ayant une largeur considérable. Ainsi, à Chartres, la nef de la Cathédrale porte 16 mètres, à Amiens 14 mètres, à Paris, 13 mètres, à Reims, 12[m] 50. (Voy. *Ann. Archéol.*, t. II, p. 340, et le *Dict. d'Architecture religieuse*, par l'abbé Bourrassé.)

plan, leurs ouvertures, ou jour d'aspect, bouchées par le terre-plein du remblai à l'extérieur.

Il faut bien reconnaître que tous nos annalistes locaux, qui ont fait l'historique de notre basilique, depuis Estienne Prévost, official de Chartres, qui publia, en 1558, le *Petit Traicté touchant la fondacion et érection de l'église Nostre-Dame et cité de Chartres* [71], jusqu'à Duparc, Roulliard, Souchet [72], Sablon, Challine, Pintart, etc., tous, sur la foi des Nécrologes de l'église, et sans avoir aucun égard à l'âge de ces manuscrits, ni aux sinistres antérieurs qui avaient pu s'accomplir, répétèrent invariablement, les uns à la suite des autres, et comme d'un commun accord, que Fulbert avait, pour la majeure partie, si ce n'est en totalité, construit l'église dans l'état où nous la voyons actuellement, et qu'en outre, il en avait été l'architecte; ils ajoutent encore, que Jean Cormier, dit le *Sourd,* médecin de Henri Ier, roi de France, avait, en 1060, fait édifier le Porche méridional [73], et que le Jubé de notre Cathédrale, détruit en 1763 (lequel datait seulement du XIIIe siècle), était celui que saint Ives, autre illustre prélat (1090-1115), avait fait ériger dans cette église, ainsi que l'indiquait l'épitaphe de ce saint Evêque, aussi bien que le Nécrologe, à la date de son obit [74].

Ce thème fut soutenu par M. Hérisson, ainsi qu'il nous l'indique, dans la correspondance qu'il entretint, de 1823 à 1829, avec les antiquaires de cette époque, MM. Willemin, Gilbert et Jolimont [75], auteurs de Notices sur notre Cathédrale [76]. Lui-

[71] (A Chartres, veuve Jehan Pisson, libraire, 1558), in-8° de 30 pages; il existe de cet ouvrage deux autres éditions publiées à Chartres 1° (chez René Boquet, au Cloistre Nostre-Dame, 1675), in-8° de 23 pages; tout le texte latin de la première édition a été traduit en français, dans celle-ci; 2° Claude Germont, 1684.

[72] Cet écrivain, dans son *Histoire du Diocèse et de la Ville de Chartres*, t. II, p. 528, mentionne le désastre de 1194, mais il argumente contre ce fait historique. Roulliard, dans sa *Parthénie*, Ire part., fol. 218, l'indique comme se trouvant dans un vieux manuscrit de l'Abbaye de Saint-Père-en-Vallée.

[73] Voy. *Cartul. de Notre-Dame de Chartres*, au Nécrologe, le VIII des Calendes de janvier, t. III, p. 2.

[74] *Cart. de N.-D.*, au X des Calendes de janvier, t. III, p. 225.

[75] Voyez à la Bibliothèque de Chartres, le carton 8/A, n° 1568.

[76] *Monuments français inédits pour servir à l'histoire des arts, etc. — Descript. de l'église Cathédrale de Chartres.* (Chartres, Garnier, 1824.) — *Vues pittoresques de la Cathédrale de Chartres*, dessins de Chappuy, texte par Jolimont, in-fol. (Paris, 1828)

même travaillait à un grand ouvrage sur ce monument, comme il le dit dans une lettre adressée à M. Gilbert, le 5 janvier 1829. Ce fut M. Hérisson qui, continuant l'œuvre du chancelier Brillon, chanoine de Chartres, et d'Alex. Pintart, conféra les noms d'illustres Chartrains à un certain nombre de statues du portique méridional [77]. M. Castillon de Saint-Victor, dans sa *Dissertation sur la Cathédrale de Chartres,* manuscrit autographe déposé à la Bibliothèque de cette Ville [78], et daté du 24 juillet 1839, proclame, à son tour, que notre basilique actuelle est bien celle de Fulbert, laquelle fut terminée par ses successeurs. « Cette tradition, dit-il, est appuyée par l'existence de » monuments antérieurs à l'incendie prétendu de 1194 : c'est le » petit clocher bâti par Guillaume le Conquérant et que l'on » voyait encore, du temps de Souchet, au centre, ou comme » il dit, au *nombril de l'église ;* c'est l'ange placé au chevet de » l'église, et qui a péri, naguères, à nos yeux. Il faudrait con- » venir, continue-t-il encore, que leur rétablissement, dans la » même place, et dans la même forme, sans être précisément » impossible, serait pourtant singulier, etc., etc. » Les arguments de cet écrivain nous semblent bien faibles pour obtenir un grand succès ! Il faut bien reconnaître que, pendant trop longtemps, beaucoup d'historiens se sont traînés péniblement dans l'ornière creusée par une école qui n'était pas guidée par une sage critique, indispensable à quiconque s'occupe sérieusement d'archéologie. Cette école était celle de Roulliard, de Dom Martin, de Montfaucon, de Millin, de Dulaure, etc., etc. Tous ces écrivains étaient convaincus, tant était grande la bonhomie de ces personnages, ou leur esprit de systèmes, qu'à force de naïvetés ils déconcerteraient la science historique de nos jours [79]. M. A. de Santeul, dans le *Trésor de Notre-Dame*

[77] Voyez la lettre adressée, le 4 septembre 1823 (*ut supra*). C'est alors que Willemin, dans son ouvrage intitulé : *Monum. français, etc.*, les a désignés sous des noms apocryphes, de même que pour la Crosse attribuée à l'évêque de Chartres Ragenfroy.

[78] 8/A, n° 1553.

[79] Dom Pommeraye, touchant la Cathédrale de Rouen, commet la même erreur que nos historiens locaux, en affirmant que l'église commencée par l'archevêque Robert, au Xe siècle, est encore celle existant actuellement ; et cela, sans observer qu'elle fut entièrement détruite par le feu, en l'année 1200. Pour la plupart de nos anciens édifices, ce sont les mêmes bévues historiques et archéologiques.

de Chartres (p. 56), dit : « Ceux qui croient à l'incendie de 1194 prétendent que ce sinistre fut une punition de cet enlèvement sacrilége » (il s'agissait de la translation à Chartres du corps de saint Taurin, après la prise d'Evreux). Ce sarcasme est une triste preuve de son savoir.

La lutte, pour soutenir que notre cathédrale actuelle était celle commencée par Fulbert, se continua, à partir de l'incendie de 1836, plus vive et plus ardente que jamais. Un de nos concitoyens, entre autres, eut, en 1839, l'honneur de briser une lance au tournoi archéologique tenu au Mans, par le *Congrès scientifique de France,* sous la présidence de M. de Caumont. Ce champion est M. Doublet de Boisthibault qui, dans un Mémoire présenté par lui [80], se mit en devoir d'argumenter en faveur de l'œuvre de Fulbert. Là, on le vit pousser des cris d'anathème contre l'école moderne et novatrice qui prétend que Rigord, dans son œuvre (*de Gestis Philippi Augusti Francorum regis*), a eu raison d'écrire : *Eodem anno* (1194) *Ecclesia Beatæ Mariæ Carnotensis incendio conflagravit.* Le Mémoire traite les chroniqueurs, Guillaume le Breton, Guillaume de Neubrige, Robert d'Auxerre, etc., de plagiaires de l'invention historique de Rigord. Le dernier de ces auteurs a même ajouté : *Cum toto claustro conflagravit.* D'après cette assertion, la vieille Chapelle de Saint-Serge et Saint-Bacche, *alias* Saint-Nicolas-du-Cloître, aurait été elle-même enveloppée dans le désastre de 1194. On voit que notre lutteur Chartrain a reproduit, en faveur de son système, les mêmes arguments que M. Castillon de Saint-Victor. Mais les savants archéologues, qui assistaient à ce Congrès, combattirent les arguments de notre concitoyen par des démonstrations sans réplique, c'est-à-dire en appelant en témoignage le style architectural de l'édifice, aussi bien que celui des statues qui décorent les portiques. Le Président, M. de Caumont, après avoir résumé l'ensemble de la question posée, touchant l'âge de la Cathédrale de Chartres, finit en disant que les Cryptes devaient être attribuées, en partie, à Fulbert, que le gros de l'Œuvre, les Clochers, ainsi qu'une partie des Portiques, dataient des XII[e] et XIII[e] siècles; que quelques parties décoratives

[80] *Congrès scientifique de France, tenu au Mans en 1839.* « Mémoire pour servir de réponse à la 16[e] question du Programme (4[e] section). »

des Frontons et des Porches dateraient du commencement du XIVe.

MM. Rossard père et Michel Chasles, dans une très-bonne Notice, qui fait suite à l'édition du *Livre des Miracles de Notre-Ddme de Chartres* [81], et datée d'octobre 1841, ont démontré victorieusement que notre Cathédrale fut incendiée totalement en 1194. Mais il est à peu près impossible de se rendre compte, exactement, de ce qui peut être resté des constructions dues à Fulbert. Il nous semble qu'il faudrait être bien osé pour se montrer affirmatif sur ce point et risquer une démonstration matérielle. Au reste, nous attendons patiemment la publication des deux *Monographies* actuellement en cours d'impression; nous pensons qu'il serait désirable et très-utile qu'au texte fussent adjointes des représentations graphiques de l'état des constructions, à diverses époques éloignées.

Ainsi que nous l'avons dit, les deux tours occidentales de notre église datent du XIIe siècle; le Vieux-Clocher lui-même devait être terminé, lors du sinistre de 1194, comme semblerait le prouver l'inscription (portant 36 cent. de longueur, sur 16 cent. de hauteur), en grandes lettres romaines, inscription qui se lit sur une pierre d'une lucarne située en regard du Clocher-Neuf, et au bas de la flèche du Vieux-Clocher [82] : Voici ce nom et cette date relevés d'après un estampage :

HARMAN
1164 NDD

C'est le deuxième nom que l'on ait signalé, avec celui de ROGERUS; il fut découvert par M. Didron aîné, il est gravé, en caractères du XIIe siècle, au portail occidental [83]. Nous croyons pouvoir admettre ces deux noms comme étant ceux de deux Maîtres-de-l'Œuvre de cette église, lesquels auraient

[81] (Chartres, Garnier, 1855), in-8°, p. 281.

[82] Voyez la planche 50 de la *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, intitulée : DÉTAILS DU VIEUX-CLOCHER, où l'inscription a été reproduite, d'après un estampage pris sur l'original. afin de rétablir la paix au sein des archéologues qui, précédemment, s'avisaient de lire des noms et des dates de fantaisie, insérés, tant dans l'*Annuaire du départ. d'Eure-et-Loir*, ann. 1839, p. 268, que dans les *Sinistres de la Cathédrale de Chartres*, par M. Lejeune, in-12, p. 10 et 11.

[83] Voyez page 14 de son *Rapport à M. de Salvandy* (*ut supra*).

présidé à l'érection de cette belle façade de l'église, et à celle du Vieux-Clocher qui, par son style noble et sévère, fait l'admiration des architectes et des archéologues.

Mais il ne nous reste nulles traces, ou fragments, ni du portail méridional, élevé aux frais de Jean Cormier, dit *le Sourd*, en 1060[84], ni du magnifique Jubé construit au XIe siècle par saint Ives, notre évêque, Jubé que l'on a si souvent confondu avec celui qui fut édifié au XIIIe siècle, ainsi que le prouvent les beaux fragments qui ont été découverts en 1849, et qui sont reproduits, planche 52, de la *Monographie* publiée par l'Etat. Ce Jubé fut démoli, en 1763, par ordre du Chapitre, à cause de son état de vétusté et, peut-être aussi, un peu dans le but de sacrifier au goût du jour[85].

[84] M. Lejeune, dans ses *Sinistres de la Cathédrale de Chartres* (p. 6), ne se contente pas d'attribuer notre église actuelle à Fulbert, et par conséquent de renier l'incendie de 1194, il ose écrire, parlant de Jean Cormier, dit *le Sourd*, médecin du roi Henri Ier. « Ainsi donc, ce Jean-le-Sourd, Chartrain, » fut l'architecte qui, sous le grand Fulbert, dut tracer et faire établir les im- » menses fondations de la Cathédrale de Chartres et diriger la constrution des » Cryptes, ainsi que la première partie de l'église supérieure, qui comprend les » basses-ailes et le portique méridional. » Il est fâcheux pour l'histoire de notre Cathédrale que tout ce passage ne soit qu'un roman néo-archéologique.

[85] Nous croyons devoir saisir, ici, l'occasion d'en terminer avec une certaine légende apocryphe, qui a pris naissance sous la plume de M. Lejeune (Voy. *Sinistres de la Cathédrale de Chartres*, pages 9 et 33). Cette légende est une sorte de blâme archéologique qui a déjà été reproduit par plusieurs auteurs. Cet écrivain fait comploter, par des Chanoines factieux, la démolition du Jubé, démolition exécutée en 1763; or il affirme que ce Jubé est celui qui fut construit sous S. Ives (1090-1115); c'est là une lourde erreur, puisque le dernier ne datait que du XIIIe siècle. Suivant M. Lejeune, un marché secret aurait été passé avec M. Morin, entrepreneur, lequel aurait pris l'engagement de détruire entièrement ce pulpitre en dix heures, pendant la nuit du 25 avril 1763; il ajoute que, le lendemain, à cinq heures du matin, ce monument avait totalement disparu; ce sont là autant de bévues que de mots. Voici la vérité : le beau et antique Jubé ayant été visité par les ouvriers de l'Œuvre, le 23 août 1762, Retout, dit *La France*, maître serrurier, déclara qu'il faudrait 800 livres de fer pour le consolider. MM. Brissart, architecte à Maintenon, et Guillois, architecte du Roi à Paris, furent commis pour examiner le même monument, et, d'après leur rapport du 18 avril 1763, il résulte que le « *Chapitre, après meure délibération, a décidé la destruction du Jubé*, sauf l'approbation de Mr l'Evêque, » qui écrivit la lettre suivante à son Vicaire-Général :

« Versailles, le 21 avril 1763.

» Je suis persuadé, Monsieur, que le Chapitre ne s'est déterminé à la délibération qu'il a prise, au sujet de l'église, qu'après un examen bien réfléchi » et sur des raisons bien décisives; celles que vous me marquez, de la part » de la Compagnie, me paraissent telles. Aussi je crois pouvoir consentir aux

Nous croyons avoir suffisamment établi la démonstration de nos idées, dans la recherche attentive des modes de construction et d'architecture auxquels dut être soumise notre basilique, à son origine, et antérieurement à l'érection de l'édifice que nous avons actuellement sous les yeux. Il nous semble inutile de décrire, ici, l'empressement et le zèle que déployèrent les Chartrains, et, à leur imitation, un grand nombre d'habitants des provinces voisines qui, pour contribuer à la construction de l'église de Fulbert, et, plus tard, à celle qui existe de nos jours, joignirent la vigueur de leurs bras, noblement employés à traîner les matériaux de construction, à la générosité de leurs offrandes [86]. Les Nécrologes indiquent exactement, parmi les noms des nombreux bienfaiteurs, ceux des Princes et des Rois, auxquels se mêlent ceux des plus humbles artisans. Les historiens eux-mêmes nous ont légué des récits authentiques de l'ardente ferveur qui animait les Chrétiens de nos provinces limitrophes [87], dans le but d'aider à l'érection d'un magnifique

» démolition et suppression de cet ancien monument, et le Chapitre peut y » mettre des ouvriers, quand il le jugera à propos.

» J'ai l'honneur, etc.

» P. A. B., évêque de Chartres. »

Le Chapitre, après avoir, à la suite de cette démolition, réglé le cérémonial du culte, ordonne : « Que l'Image de la Vierge, qui est appuyée au Jubé, » sera placée au premier pillier *a parte Decani cantoris*, du costé de la nef. » Eh bien ! il fallut un mois pour enlever cette masse de pierre, ce ne fut donc pas, ainsi qu'on l'a écrit, en dix heures de nuit que cette démolition fut exécutée. Quant à l'entrepreneur Morin, qu'on prétend avoir été chargé de la démolition, il ne vint à Chartres que le 7 avril 1767, en qualité d'appareilleur; il fut chargé, au prix de quatre livres quinze sols par jour, de construire les massifs qui formèrent, ensuite, l'entrée du Chœur. Voilà l'exacte vérité, touchant la démolition légendaire du Jubé, qui, par suite de vétusté, périclitait dans plusieurs de ses parties, ainsi que les Portiques de l'église, lesquels il fallut consolider avec des armatures en fer. Le Chapitre de Chartres profita de cette circonstance pour imiter ceux de Paris, Amiens, Reims, etc., qui avaient détruit leurs anciens *poulpitres*. Ledit Chapitre comptait, d'abord, ne pas dépenser, pour cette besogne et pour la décoration du Sanctuaire, au-delà de 35,000 livres, et, en 1790, il avait déjà soldé environ 300,000 livres. Nous renvoyons, pour contrôler nos assertions, aux *Registres Capitulaires* des 23 août, 10 et 23 septembre 1762, 3 février, 18, 23 et 30 avril 1763, et 7 avril 1767.

[86] Voyez le *Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres* (Chartres, Garnier, 1855), in-8°, Miracles 3, 10, 11, 12, 17 et 23.

[87] *Hist. des Gaules et de la France*, t. XIV, p. 319, ainsi que la *Lettre de l'abbé Haimon, sur la construction de l'église de Saint-Pierre-sur-Dive en 1145*, par Léop. Delisle. (Paris, Durand, 1860), in-8°, et *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 5e série, t. I.

temple à la gloire de Notre-Dame de Chartres, dont le sanctuaire renfermait de nombreuses et précieuses reliques.

Il s'offre encore une question intéressante à traiter, touchant le sujet qui nous occupe; il s'agit de faire concorder deux passages de l'*Aganon Vetus*, curieux manuscrit du XIe siècle, écrit par le moine Paul, religieux à Chartres, dans l'Abbaye de Saint-Père-en-Vallée [88]. C'est la Chronique la plus ancienne et la plus authentique, concernant notre ville : on y lit que notre cité était, alors, remarquable par la beauté de ses édifices, la hauteur de ses murailles et les énormes pierres avec lesquelles elles avaient été élevées. Voici, au reste, les expressions dont se sert notre moine Chroniqueur : « *Urbs... populosa admodum » atque opulentissima inter Neustriæ urbes, murorum magni- » tudine, edificiorum quoque pulcritudine, vel artium libera- » lium studiis, habebatur famosissima.* » Et, dans un autre passage, on lit : « *Erat enim ex quadratis et immanissimis » lapidibus constructa, altisque turribus munita, ac, iccirco, » urbs Lapidum vocitata, aquæductibus jocunda, viis subter- » raneis lætabunda, quibus omnia subportabantur sibi neces- » saria* [89]. »

Que sont devenues ces fortes et hautes murailles construites avec d'énormes blocs de pierre? Nous avouerons, que nous n'en avons découvert nulle trace, dans toute l'étendue des remparts qui, sur un parcours de plus de trois kilomètres, ont formé, depuis le XIIIe siècle jusqu'à notre époque, une enceinte continue autour de la ville de Chartres. Déjà, au XIIe siècle, on avait détruit une partie de l'enceinte Mérovingienne, lorsqu'en 1181, sous le comte de Chartres, Thibaut V, et l'évêque Pierre de Celle, on recula encore, et successivement, les limites de la ville du Moyen-Age, dans tout son périmètre, mais, surtout, vers la partie comprise entre les portes Châtelet, des Epars et Saint-Michel [90]. Toutes ces nouvelles

[88] Manuscrit de la Bibliot. de Chartres, nos 1060 et 1061, 7/E. Dans le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Père-en-Vallée*, édité par Guérard, se trouve cette intéressante Chronique locale, et, malgré cette dernière publication, les éditeurs du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* l'ont reproduite de nouveau.

[89] *Cart. de l'Abbaye de Saint-Père*, t. I, ch. II, p. 4, et ch. IV, p. 5.

[90] Pour comprendre comment a dû s'opérer la nouvelle clôture de Chartres, à la fin du XIIe siècle, il faut songer qu'en ces temps de guerres incessantes, de provinces à provinces, l'on a dû construire d'abord, partiellement, le

murailles, de même que les tours qui les flanquaient, étaient construites en silex, ainsi qu'il est facile de le vérifier, au moyen des nombreux spécimens qui nous restent; elles avaient environ huit mètres de hauteur, sur deux mètres d'épaisseur.

Cet exposé de la Chronique de l'*Aganon Vetus,* et l'agrandissement donné à notre ville, par le Comte Thibaut et l'Evêque Pierre de Celle (1181-1183), œuvre qui dut être continuée par son neveu, Renaud de Mouçon (1183-1217), nous ont suggéré une idée qui nous séduit et qu'on pourrait, peut-être, accepter. Ainsi ne pourrait-on pas supposer que ces énormes pierres carrées (*quadratis et immanissimis lapidibus*), auraient été très-utilement employées dans la construction de notre Cathédrale Chartraine, laquelle fut détruite et édifiée de nouveau, en 1194, à la suite de l'incendie qui anéantit celle commencée par Fulbert? Ce système expliquerait la disparition de ces belles et immenses pierres calcaires auxquelles furent substituées, dans l'érection de la nouvelle enceinte, des pierres en silex. C'est une simple idée que nous soumettons au jugement du lecteur. Ces antiques matériaux se seraient ainsi, dans l'hypothèse, trouvés transportés et tout préparés. Nous n'avons pas, bien entendu, la prétention de croire qu'elles eussent suffi à l'édification de notre basilique, mais, au moins, elles auraient pu y contribuer largement. Dans le cas où cette idée ne serait pas admise, je demanderais que sont devenues les *quadratis et immanissimis lapidibus* de l'*Aganon Vetus?* A moins qu'on ne suppose que ces murailles et ces pierres colossales du moine Paul ne figuraient, dans sa Chronique, que dans le but de rendre son récit merveilleux et de glorifier la vieille cité Chartraine.

A ce propos, nous ferons remarquer qu'en songeant à la difficulté d'extraction des pierres calcaires du banc de la carrière de Berchères-l'Evêque [91], au long parcours de dix kilo-

nouveau périmètre, avant de démolir les vieux remparts, et ce travail a dû exiger un certain nombre d'années; c'est ainsi que les murailles Gallo-romaines et Mérovingiennes auraient pu fournir d'énormes matériaux lapidaires, pour être employés, dans la circonstance, à édifier, au moins en partie, la nouvelle Cathédrale, après le désastre de 1194.

[91] En 1680, André Félibien, architecte des Maisons royales, passant par Chartres, et consultant le savant chanoine Claude Estienne, au sujet des pierres employées au Vieux-Clocher, ce dernier lui déclare : « Qu'elles ont été prises particulièrement près de Chartres, comme à Berchères, Ver, Rozay,

mètres qui sépare cette carrière de notre ville, à la nécessité de traverser, à gué, à la Courtille, la rivière d'Eure qu'un pont ne reliait pas, alors, d'une rive à l'autre rive [92], enfin au transport, à pied d'œuvre, de ces pierres énormes, l'esprit recule épouvanté devant la difficulté de l'entreprise, surtout lorsqne l'on considère l'immense développement de la colossale église de Chartres, la hauteur du monument, ainsi que l'épaisseur de ses murailles; et si l'on examine encore la longueur, la largeur et l'épaisseur des pierres qui forment les soubassements du mur de la Crypte, au nord, et ceux des portes du porche méridional, ainsi que les linteaux des portiques, les rosaces, au-dessus des fenêtres des collatéraux de la grande nef, formées de huit morceaux seulement, puis encore les colonnes monolithes de la galerie des rois, au-dessus du portique du midi, formant base et chapiteau d'une seule pierre; si l'on considère enfin celles formant les assises du Vieux-Clocher, à sa base, et l'emmarchement de quelques escaliers pour monter aux combles, escaliers où l'on signale trois marches évidées dans une seule pierre, dont la dureté est proverbiale [93], à l'aspect de cette œuvre merveilleuse, on demeure, dis-je, stupéfait et convaincu qu'il fallut un siècle entier et plus, peut-

Amprainville et quelques-unes du costé de Maule, au-dessus de Montfort. » (Manusc. de la Biblioth. de Chartres, A/13, nº 1200), p. 130.

[92] Le Pont de la Courtille actuel, ne fut édifié en pierre, qu'en 1768. Avant cette époque, il n'y avait, en cet endroit, qu'une passerelle en bois, appelée le *Pont-qui-Tremble*. Antérieurement à cette date, les charrois venant des carrières de Berchères-l'Evêque à Chartres, dans le but d'éviter le Gué de la Courtille, étaient obligés de suivre la vieille route de Chartres à Orléans, en passant par les villages de Chamblay et du Coudray, et avaient à franchir les vallées des Walonais et de Bardeau, pour arriver au faubourg Saint-Brice, par les Trois-Ponts-de-Saint-Martin, parcours, comme on le voit, très-long et difficile.

[93] Voici ce qu'un architecte compétent (E. Viollet-le-Duc), a écrit à ce sujet : « Les Chartrains avaient entre leurs mains des pierres énormes, d'une » dimension, d'une résistance et d'une dureté extraordinaires, très-brutes » d'aspect, pleines de cavités et grossières. Aussi l'architecture de leur Cathé- » drale est toute empreinte d'un caractère sauvage, puissant, sévère et fort. » C'est là qu'on peut se faire une idée exacte de l'énergie et de la grandeur de » cette architecture. En effet, vous voyez des blocs de pierre qui n'ont pas » moins de deux à trois mètres de long sur un mètre de haut, amoncelés les » uns sur les autres jusqu'au niveau du sol de l'Eglise et de grands linteaux » (car ils savaient que leur pierre était assez forte pour résister à une pression » effrayante...) L'ensemble de cette construction, les portes, escaliers, pas- » sages, ont cet aspect de force, de puissance qui doit appartenir aux fondations » d'un monument tel que Notre-Dame de Chartres. » (*Ann. Archéologiques*, t. II, p. 341.)

être, pour la constituer dans l'état où nous la voyons présentement, quoiqu'elle soit incomplète dans son développement, eu égard à son plan primitif. Commencée, en 1194, ou plutôt amplement restaurée et également modifiée dans son ensemble, après l'incendie, la basilique fut dédiée, en 1260, sous l'épiscopat de Pierre de Maincy, en présence du roi saint Louis qui assistait à sa dédicace. Mais les pignons de ses façades, ainsi que quelques fractions décoratives des portiques, n'étaient pas, au commencement du XIVe siècle, encore achevés, ainsi que nous allons le démontrer, et cependant, dès l'année 1316, plusieurs parties principales de sa construction menaçaient ruine.

En dépit du grand nombre de documents que nous avons réunis et exposés, touchant l'époque de la dernière reconstruction de notre basilique Chartraine, touchant aussi l'origine et la provenance des matériaux qui y furent employés, que d'ignorance, que de bévues et de doutes se produisent encore de nos jours, à ce sujet, et qu'il nous reste aussi, à l'égard de tous nos grands et antiques édifices, de faits à élucider, avant de voir apparaître la vérité sans nuages. Dans le but d'appuyer notre dire, nous révèlerons certains documents concernant la Cathédrale de Laon, et celle de Chartres, monuments qui furent, en ce qui touche leur dernière réédification, l'objet de beaucoup de controverses. M. J. Quicherat, dans un article intitulé : l'*Age de la Cathédrale de Laon*[94], a cru devoir approfondir et résumer l'intéressante question de l'âge de sa renaissance, en disant que les uns la dataient des premières années du XIIe siècle, tandis que quelques autres, en considérant l'aspect de l'architecture et la forme ogivale des voûtes, jugeaient que la reconstruction devait être postérieure d'au moins soixante ans, mais les historiens locaux armés, comme toujours, de textes anciens et s'appuyant sur l'autorité de J. Marion[95], savant distingué, et sur celle de l'abbé Lequeux[96], affirmaient, envers et contre tous, que de la Cathédrale de Laon, ayant été détruite par un incendie, en l'année 1112, il ne serait resté debout qu'un pan de muraille, mais que, grâce à l'activité déployée, en cette

[94] *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. XXXV, p. 249 (Paris, Picard, 1874).

[95] *Essai hist. et archéol. sur l'Eglise Cathédrale de Laon* (1843).

[96] *Antiquités religieuses du Diocèse de Soissons et Laon* (1859), t. I, p. 246, 258.

occasion, par l'évêque Bertrand de Vir, l'édifice relevé aurait pu être, de nouveau, rendu au culte, dès l'année 1114, et qu'ensuite le prélat, pendant les trente-six ans qu'il continua d'occuper le siége de son diocèse, accrut et perfectionna son œuvre, au point de la mettre dans l'état où nous la voyons de nos jours.

D'habiles archéologues, MM. Vitet et Viollet-le-Duc, etc., répudièrent ces récits offerts par les Chroniques et Histoires locales, qui toutes, généralement, présentent, dans leurs textes, des lacunes regrettables et des affirmations erronées. Enfin deux pièces anciennes et authentiques, récemment découvertes aux Archives nationales[97], nous apprennent que la Cathédrale, construite sous l'évêque Barthélemi de Vir, fut démolie et réédifiée, vers 1170, ainsi que le constate un bref inédit du pape Alexandre III, daté de Tusculum (1178-1180). D'après ce document, elle aurait été reconstruite, en partie, sous l'épiscopat de Gautier de Mortagne (1155-1174). Le chevet plat, qu'on remarque actuellement, ne daterait que de l'année 1205. M. Bœswilwald, dans un sondage, a retrouvé le périmètre circulaire du chevet de 1114. Voici donc encore un monument qui, grâce à certains doutes émis par de savants archéoloques et à d'intelligentes investigations, grâce encore à des pièces manuscrites irrécusables, a recouvré son âge véritable et la date certaine d'une reconstruction jusqu'alors ignorée; cette découverte met un terme aux doutes qui, pendant longtemps, divisèrent les savants. Quant au Maître-de-l'Œuvre de la Cathédrale de Laon, comme de celle de Chartres, son nom, jusqu'à ce jour, est demeuré un mystère.

Ce serait peut-être, ici, le lieu de disserter au sujet des architectes, ou francs-maçons qui, dès le XIIe siècle, à la naissance de l'ogive dans le Nord de la France, sembleraient avoir pris la direction des vastes constructions civiles et religieuses, direction qui, avant cette date, était entièrement dévolue aux Evêques et aux Moines. C'est à l'adresse de ces derniers que saint Bernard de Clairvaux prononça, à Cluny, un célèbre sermon[98] contre le luxe lapidaire prodigué par les religieux, dans les églises monastiques, luxe qui ne devait être admis que

[97] (L. 230, nº 9, et Carton L. 731.)
[98] *Sanctus Bernardus apol. de vitâ monach.*, cap. XI.

dans l'édification des Cathédrales. Ces fonctions d'architectes, qu'ils remplissaient alors, avaient fait donner le nom de *Hospitaliers-Pontifes* à une autre classe de religieux, qui auraient eu saint Benezet pour fondateur. Signalons encore ces corporations Bretonnes de Maçons-bâtisseurs (*cementarii*), qu'on vit à l'œuvre, dans notre contrée[99]; ce sont ces Anglo-Saxons qui créèrent, en Allemagne, les loges maçonniques, dont une des premières aurait été, au XIIIe siècle, fondée à Strasbourg, par Erwin de Steinbach, architecte de la belle cathédrale qu'on admire en cette ville. Dans la suite, cette corporation d'ouvriers donna l'idée de créer, dans chaque métier, de ces sortes de castes ou loges de compagnonnage; chacune d'elles avait adopté certains signes secrets de ralliement et des mots de passe particuliers, dans le but de mettre les affiliés à même de se reconnaître entre eux, dans les diverses pérégrinations qu'ils faisaient à travers l'Europe.

Un historien contemporain, parlant des architectes de nos grands édifices religieux du XIIIe siècle qui ont laissé leurs noms gravés en évidence, émet, en parlant spécialement de ceux qui élevèrent notre basilique les réflexions suivantes[100] : « Mais à Chartres, dans cette ville où tout proclamait, à cette

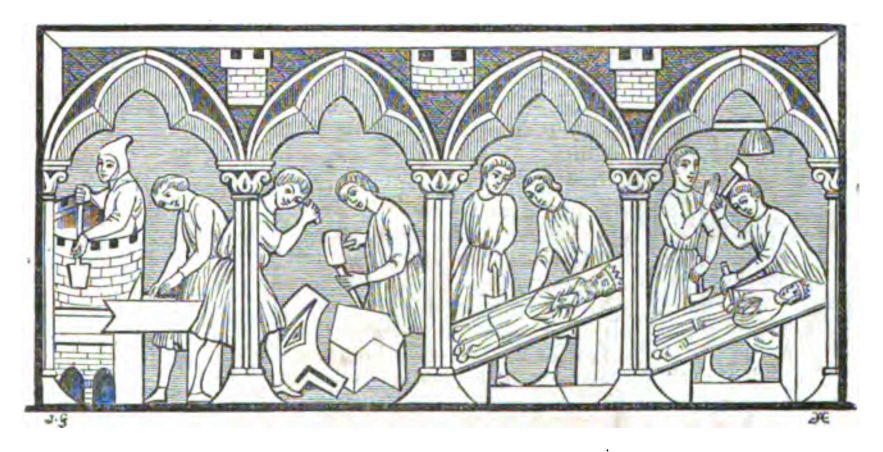
[99] Dans le *Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres*, poëme traduit au XIIIe siècle, au Miracle XVII, intitulé : *Dou miracle qui avint aus bons Bretons de Chartres*, on lit ces mots :

« Si sont il gent de grant proesce :
» A Chartres ont leur forteresce
» Clouse des fosez sainte foi,
» Vers dieu et sa mère ont grant foi,
» Et dune rue ont la baillie
» Qui a non la Bretonnerie;
» Ce sont Bretons né de Breteigne,
» De seint Mallon portent l'enseigne. »

Voici un lieu exactement désigné, sous le nom de Bretonnerie, que nous trouvons dans un acte des *Baux et Contrats du Chapitre* (1511-1514), n° 385 : « 11 mai 1514. Une place de présent en gast et ruyne, audessoubz » de la Chapelle Saint-Estienne, ainsi et juxte la rue tendante de Chinche à » ladite maison de la Couronne (le Tripot), appelée la rue aux Bretons. » Cette rue fut ensuite appelée rue du Collége; elle est, actuellement, comprise dans la terrasse de l'Evêché. Voyez le *Plan de Chartres en 1750*. Quant à la forteresse *Clouse des fosez sainte foi* (près l'emplacement du Couvent des Pères Maristes), elle a dû disparaître, lors de l'agrandissement de la cité, vers 1181.

[100] *Construction de Notre-Dame de Chartres au XIIIe siècle* (par Alexandre Assier). Paris, Aubry, 1858, in-12, imprimé, à Troyes, à trente exemplaires.

» époque, la gloire de Marie, vous ne découvrez aucune trace » des ouvriers de Notre-Dame. L'archéologue n'aura jamais, » pour documents authentiques, que quelques signes gravés » dans la pierre par les appareilleurs, et un seul nom, celui » de Robin. » Tous les coopérateurs aux travaux manuels, pour construire notre basilique actuelle, n'ont pas gravé leurs noms, mais ils nous ont révélé leurs moyens d'exécution, dans quelques-unes des branches de leurs métiers divers; chacun peut remarquer, dans notre Cathédrale, deux vitraux du XIII[e] siècle, très-intéressants pour le sujet que nous traitons; l'un dit de *Saint-Sylvestre*, placé à droite de l'entrée de la chapelle Saint-Piat, et l'autre dit de *Saint-Cheron*, apôtre du Pays-Chartrain, est posé dans la chapelle du Sacré-Cœur de Marie; tous deux sembleraient avoir été offerts par les Maçons, Tailleurs de pierres et Imagiers. Les donateurs y sont figurés dans l'exercice de leurs diverses professions, ainsi que le constate la gravure, ci-jointe, dessinée d'après le vitrail de Saint-Cheron; dans celui de Saint-Sylvestre, se voit un panneau où sont représentés les outils de ces artistes divers.



En effet, si nous ignorons les noms des constructeurs de notre Cathédrale, nous ignorons également quel était, à cette date reculée, leur degré d'instruction littéraire, leur science architecturale, de même que leur mode d'opérer, pour bâtir d'une manière aussi solide, aussi belle et aussi grandiose, et quels avaient été leurs maîtres dans cet art? Doit-on croire qu'ils pos-

sédaient les sciences et les connaissances variées que Vitruve exigeait d'un architecte, lorsqu'il disait : « Il faut qu'il ait de la » facilité pour la rédaction, de l'habileté dans le dessin, des » connaissances en géométrie; il doit avoir quelque teinture » de l'optique, posséder à fond l'arithmétique, être versé dans » l'histoire, s'être livré avec attention à l'étude de la philoso- » phie, connaître la musique, n'être point étranger à la méde- » cine, à la jurisprudence, être au courant de la science astro- » nomique qui nous initie aux mouvements du ciel [101]. »

Nous pensons que nos bâtisseurs de Cathédrales étaient loin de réunir toutes les connaissances indiquées par Vitruve; ils devaient être, selon nous, des hommes remplis de courage et d'expérience, possédant la science arithmétique, les éléments de géométrie pratique, ou procédés usuels, de manière à pouvoir tracer avec assurance les épures de leurs gigantesques travaux; dans beaucoup de cas, ils n'étaient que des copistes d'une capacité relative, de même que les architectes de nos jours. Cependant, on doit reconnaître que, du XIIIe au XVIe siècle, il y eut une progression bien marquée, dans la science du trait de la coupe de pierre. Philibert de Lorme est un des premiers auteurs qui aient écrit sur la coupe géométrique, en ce qui concerne les édifices à ériger; il indique qu'avant lui, les ouvriers intelligents s'étaient toujours transmis en quelque sorte tacitement et d'une manière mystérieuse, leurs procédés d'exécution.

Ce furent ces bâtisseurs laïques qui, au XIIe siècle, firent oublier les anciennes constructions en bois des Cathédrales de France; les voûtes ogivales sont, alors, généralement exécutées en pierres. « La plupart des monuments élevés, aux Xe et » XIe siècles, dans l'Ile-de-France, la Champagne, la Picar- » die et la Bourgogne, dit Viollet-le-Duc, s'écroulaient par suite » de leur mauvaise construction; la leçon était cruelle et les » architectes du XIIe siècle en profitèrent [102]. »

[101] Vitruve, lib. I, p. 28. (*Coll. Panckouke.*)

[102] *Ann. Archéol.*, t. II, p. 79. Voyez dans le savant ouvrage de M. Aimé Champollion-Figeac, intitulé : *Droits et usages concernant les travaux de construction publics ou privés, sous la troisième race des rois de France* (Paris, Leleux, 1860), in-8°, p. 364, comment cet auteur critique les diverses dénominations données par M. Viollet-le-Duc aux écoles et aux classifications, en ce qui concerne les architectes et leurs œuvres, du XIe au XIIIe siècle.

C'était une intéressante époque, pour l'architecture, que celle où Robert de Luzarche dirigeait, à Amiens, les travaux de la nouvelle église; où Pierre de Montereau élevait, à Paris, plusieurs monuments, dans le même temps que Jean de Chelles édifiait le transsept méridional de Notre-Dame de Paris. Nous pourrions, en outre, citer les architectes Robert de Coucy, Hugues Libergier, Enguerrand-le-Riche, Ingelram, Walter de Meulan, Villard de Honnecourt [103], etc., etc., qui s'illustrèrent, dans le nord-ouest de la France, où ils rendirent leurs noms immortels. Avant le XIIe siècle, nous n'avons, sur le personnel des architectes, nuls renseignements bien authentiques; tout nous porte à croire que c'étaient les grands établissements monastiques qui exerçaient l'art de construire les édifices, mais leurs principes étaient un peu stationnaires, et c'est seulement, lors de l'intrusion de l'élément civil, que cet art prit, quoique lentement, son développement progressif. Si, touchant notre Cathédrale, nous n'osons publier, sans preuves authentiques, les noms de ses illustres créateurs, nous pouvons dire, avec certitude, que leurs affiliés ont laissé, gravés sur un grand nombre de pierres de cet édifice, des caractères particuliers, espèces de signes cabalistiques des plus étranges et des plus variés, que nous avons découverts et pris soin de relever sur la paroi extérieure, à la base des clochers et à l'abside de l'édifice. Laissons aux futurs monographes de notre basilique, qui devront, à l'aide de longs développements et de planches gravées, initier leurs lecteurs à la connaissance de l'architecture monumentale, la tâche importante de relater ces détails d'un si haut intérêt ! Ils auront encore à expliquer les raisons pour lesquelles le travail entier du Vieux-Clocher est si habilement appareillé et les joints exécutés avec tant de netteté et de perfection [104], tandis que le gros de l'œuvre des transsepts laisse beaucoup à désirer, soit pour la taille des pierres, soit pour

[103] Voyez *Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle*, publié par Lassus Darcel (Paris, Imp. Impér., 1858), in-4°.

[104] Au moment où nous écrivons, une sorte de tassement nous semblerait s'opérer, dans l'angle de notre Cathédrale, à partir de l'emplacement du Vieux-Clocher et se prolongeant jusqu'à la Rosace de l'ouest, et puis encore jusqu'au troisième contrefort du midi, par une fissure qui, commençant à la galerie supérieure du collatéral, descend, ensuite, jusqu'aux fondations de la Crypte, en brisant sur son passage des pierres nouvellement posées !

les joints des assises; ils auront enfin à dire quelle peut être la cause du faux carrément que l'on signale dans le transsept méridional, par rapport à l'axe de la nef.

Pressé par le désir incessant d'approfondir l'archéologie monumentale, surtout en ce qui concerne l'histoire locale, nous avons, en 1864, parcouru les quatre anciens et uniques Registres capitulaires de Notre-Dame de Chartres, des XIIIe, XIVe et XVe siècles, lesquels registres font, actuellement, partie du fonds des Manuscrits de la Bibliothèque de Chartres [105]. Ces volumes avaient, longtemps avant nous, passé sous les yeux d'un grand nombre de chercheurs, qui, sans doute, en raison de la difficulté de déchiffrer une écriture ancienne et remplie d'abréviations, avaient renoncé à poursuivre une tâche qui, peut-être, leur parut ingrate et, pour ainsi dire, impraticable, attendu qu'il n'est permis d'étudier cette sorte de grimoire, que pendant les séances d'ouverture de la Bibliothèque [106]; la chose était cependant regrettable, puisque, nous devons le déclarer, pour notre compte personnel, nous avons, dans ce travail ardu, trouvé la récompense de notre peine, par la découverte précieuse de noms inconnus à tous les historiens de notre Cathédrale, c'est-à-dire, des noms de Maîtres-de-l'Œuvre de cet édifice, et ceux encore de trois habiles artisans qui exerçaient leur profession, soit comme Maîtres-de-l'Œuvre de Notre-Dame de Paris, soit comme Maîtres-des-Œuvres du Roi, en l'année 1316; ces noms ne se rencontrent dans aucune des Monographies historiques, qui traitent des monuments de la Capitale.

Citons, d'abord, un premier acte daté du 24 décembre 1300.

[105] Cotés 7/A, n°s 1007 et 1008, in-fol., vélin.

[106] Voici avec quel dédain M. A. de Santeul, dans son *Rapport au Ministre de l'Intérieur, sur les Archives de l'Ancien Chapitre de la Cathédrale de Chartres*, rapport qu'il a pompeusement intitulé : LE TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE CHARTRES (Chartres, Garnier, 1841, gr. in-8°), p. 4, parlant des Registres Capitulaires, ainsi que des *Registres des Baux et Contrats* si curieux et que nous avons explorés avec fruits, en ce qui concerne l'histoire locale, voici, dis-je, comment il s'exprime : « Quant aux Registres Capitulaires et aux » autres Registres provenant de l'ancien Chapitre, il en existe un catalogue » dressé par Legendre. Ces Registres ne contiennent que des actes d'acquisi- » tion, des baux, des comptes de recettes et de dépenses; ils présentent peu » d'intérêt historique et ne peuvent être, non plus, d'aucune utilité actuelle. » Que penser de ce Rapporteur?

« *Anno millesimo trecentesimo, Die sabbati, in vigilia*
» *Nativitatis Domini.*

» *Dicta die, Johannes de Carreriis, lathomus, admissus*
» *fuit a capitulo, in magistrum operis ecclesie et juravit*
» *se habere fideliter, in dicto opere et in officio isto, et*
» *quod ipse non assumet Magistratum Comitis, nisi*
» *de licentia capituli et prius resignato dicto Magis-*
» *tratu operis in manu capituli*[107]. »

Cet acte nous indique bien que si Jehan des Carrières fut admis comme Maître-de-l'Œuvre de l'église Notre-Dame de Chartres, par le Chapitre Général, tenu le 24 décembre 1300, c'est sous la condition expresse qu'il devra se comporter et remplir avec fidélité son office, et qu'il ne pourra accepter l'emploi de Maître-de-l'Œuvre du Comte de Chartres, Charles de Valois, qu'avec l'assentiment du Chapitre et après avoir, préalablement, résigné les pouvoirs à lui confiés par le Comte. Cette stipulation singulière nous prouve qu'il existait toujours, à Chartres, une sorte d'antagonisme entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, antagonisme qui s'était déjà produit, antérieurement, dans plusieurs circonstances[109], tant au sujet du droit des gens et de justice, que touchant la liberté des voies publiques entourant l'église et formant l'enceinte du Cloître[108].

Maintenant si nous recherchons quelle fut l'œuvre à laquelle Jehan des Carrières dut employer son talent, nous sommes porté à croire que ce fut à la confection soit des trois pignons de l'église et de leurs galeries, soit à celle de quelques portions décoratives de la statuaire des portiques, ou peut-être aussi à celle de la croisée des transsepts[110]. On dut être tenté

[107] Ms. de la Biblioth. de Chartres, coté 7/A, n° 1008, t. I, fol. XIII.

[108] Voy. *Historique du Cloître de Notre-Dame de Chartres* (Mém. de la Société archéol. d'Eure-et-Loir), t. I, p. 128 et suivantes.

[109] Voyez la transaction passée à Pontoise, le lundi d'après la Saint-Mathieu 1306, entre Charles de Valois, comte de Chartres, Catherine de Courtenay, sa femme, et le Chapitre de Chartres, pour régler les droits des deux Justices et la qualité des Justiciables.

[110] A chacun des trois pignons de la Cathédrale, on voit une statue de la Vierge, accompagnée de deux Anges, dont chacun tient en main, un encensoir (ce qui accuse le style du XIVe siècle). Le groupe du pignon occidental étant en mauvais état, M. Lassus, architecte de l'édifice, crut devoir, en 1855, le rétablir à neuf; il fit mettre dans les mains des Anges (au lieu des encensoirs

d'édifier, sur ce point central, ce qu'on remarque dans toutes les cathédrales de cette époque, soit une tour, soit un grand clocher en bois recouvert de plomb. En ce même endroit, de 1392 jusqu'en 1520, apparaissait le timbre de l'horloge de Notre-Dame, dont le bâtiment qui renfermait le mécanisme, était alors situé dans le Cloître méridional [111]. Le manuscrit que nous venons de signaler, concernant Jehan des Carrières, ne nous indique pas quelle somme lui était allouée, comme rétribution annuelle ou quotidienne.

D'après nos recherches, à ce sujet, nous sommes porté à croire que le Chapitre de Chartres eut toujours pour principe de faire diriger ses constructions par une Commission composée de trois de ses membres, laquelle était chargée de traiter avec les Maîtres-de-l'Œuvre, ou de les conseiller, tant pour les travaux de l'église que pour ceux à exécuter, soit en cette ville, dans les maisons canoniales, soit au dehors, dans les Prêtrières, ou dans les fermes rurales. Ces Chanoines prenaient, alors, le titre de Commis à l'Œuvre, et, afin de surveiller les ouvriers employés à l'église, ils avaient, sous leurs ordres, un individu appelé Clerc de l'Œuvre [112], une

primitifs), des chandeliers, afin que cette façade de l'édifice, indiquât exclusivement le XIII[e] siècle. Un tel procédé nous paraît bien osé et peu scrupuleux. Dans ce cas, l'architecte restaurateur, mériterait bien assurément le titre de fabricateur d'archéologie. Il ne songeait pas, sans doute, que ces très-savantes, mais frauduleuses altérations de l'art, exposaient nos successeurs en archéologie, à commettre de fâcheuses erreurs. On a dit, avec raison, des savants de notre époque, en fait d'architecture, qu'ils s'imaginaient mieux posséder l'art roman ou gothique, que les constructeurs eux-mêmes des monuments gothiques ou romans. Voyez, à sujet, l'étrange bévue commise par un archéologue Chartrain, laquelle bévue nous avons signalée dans une brochure intitulée : *Un nouveau Livre* (Chartres, Garnier, 1857), p. 11.

[111] « Le 13 septembre 1533, messire Jehan Charron, prebstre curé de » Saint-Laurens-des-Boys, prent à ferme et loyer, pour trois ans, des » maistres et administrateurs de l'euvre de l'église de Chartres, une chambre » basse, assise ou Cloistre de l'Eglise de Chartres, audessoubz de la Chambre » en laquelle demeure, à présent, ledit Charron, *juxte ladite église et près* » *du lieu ou soulloit estre la* VIELLE ORLOGE, pour vingt solz tournois de » ferme. » Voy. (*Baux et Contrats*, 1530-1542, t. LVII, n° 687 de mon Tabellionné); *Notice sur les Horloges de l'église Notre-Dame de Chartres* (Mém. de la Société Archéol., t. IV, p. 298).

[112] Suivant une délibération du Chapitre de l'année 1300 : « Le Clerc de » l'Œuvre est obligé d'avoir un cheval pour aller aux affaires. » Ms., 7/A, n° 1008, t. I, fol. XI v°.

Roulliard, dans sa *Parthénie*, fol. 119, v°, 2[e] partie, nous dit que le Clerc de l'Œuvre était *Preshtre*, c'est une erreur, il n'était que minoré. Voir, à ce

sorte d'Econome qui veillait à l'approvisionnement des matériaux et à leur emploi, dans la ville de Chartres, pour le compte du Chapitre; il tenait registre de toutes les dépenses journalières de l'Œuvre [113]. A ce sujet, nous trouvons l'indication suivante, touchant la visite faite à la maison canoniale habitée par défunt Me Jehan de Albigny, sous-doyen. On lit, dans le Registre Capitulaire, ce qui suit : « C'est li defauz trovez en la » meson mestre Guillaume Dordan et presentez par les Char- » pentiers et les Maçons, en la présence dou Soudoien, de » l'Arcediacre de Bloys et de Mestre Robert de Meson-Maugis, » l'an mil CCC et V, le jour de la Nativité Saint-Jean-Bap- » tiste... [114] » Les Maîtres-de-l'Œuvre, en titre, ainsi que les divers ouvriers, occupés à travailler à la Cathédrale, n'étaient employés par les Chanoines qu'à la journée. Nous n'avons trouvé des marchés à forfait que pour les groupes sculptés au Tour-du-Chœur.

Voici un traité passé en 1306, entre le Chapitre de Chartres et Me Regnauld, charpentier à Sens, pour édifier un clocher en bois sur l'église de Chartres [115], moyennant le prix de dix sols, par journée de travail, et deux paires de vêtements, par an, et tels qu'il plairait au Chapitre de les lui accorder. Nous ferons la remarque que cette somme de dix sols, par jour, accordée en 1306, est énorme, si nous la comparons à celle payée à Jeahan de Beausse, en 1506, deux siècles après; cette dernière somme n'était que de sept sols et demi. Voici le texte de ce marché :

« *Capitulo generali festi post Purificationem beatæ* » *Mariæ, Virginis, anno domini millesimo ccc° quinto* » (1306 n. st.)

» *Item ordinatum fuit quod mittatur, pro Magistro,*

sujet, le curieux procès intenté à Pierre Monnerot, Clerc de l'Œuvre, par le Chapitre, en 1698. Voy. *Dict. des Arrêts* de Brillon, in-fol., t. III, p. 536.

[113] Ce sont ces Registres, si précieux, qui font défaut aux Archives du Département, dans le Fonds du Chapitre de Notre-Dame; là, nous aurions trouvé le prix de tous les matériaux, leur provenance, ainsi que tous les noms des Maîtres-de-l'Œuvre de la Cathédrale.

[114] Biblioth. de Chartres, ms., 7/A no 1008, t. I, fol. XLI vo.

[115] Il existait deux petits clochers couverts en plomb, l'un placé sur la croisée des transsepts, et l'autre sur le grand comble, au-dessus du chœur. Voy. *Hist. Chronol.*, par Pintart (Biblioth. de Chartres, 7/c, no 1012), p. 681.

» *Raginaldo, carpentario de Senonis, pro campanili ec-*
» *clesie componendo, prout dicitur; quod idem Magis-*
» *ter Raginaldus habebit, singulis diebus quibus ope-*
» *rari contigerit, in dicto campanili, pro dietis suis,*
» *decem solidos turonenses, necnon, singulis annis, du-*
» *rante dicto opere, duo paria vestium quas placuerit*
» *Capitulo sibi dare*[116]. *Item nichil percipiet, pro dietis*
» *suis, eundo et redeundo Senonis, vel alibi, cytra civi-*
» *tatem Carnotensem, pro negociis propriis ipsius Ma-*
» *gistri, nisi prima vice quà veniet Carnotum operaturus*
» *in dicta ecclesia Carnotensi*[117]. »

Il paraîtrait que Me Regnauld, le Charpentier de Sens, n'aurait pas achevé son œuvre. Nous trouvons, en effet, dans le registre Capitulaire, séance du lundi après la saint Mathieu (28 septembre 1310), que Simon, charpentier de l'église, serait le continuateur de la construction du clocher et obligé de prendre la suite de cette œuvre, d'après la délibération du Chapitre qui est conçue en ces termes :

« *Item, Capitulum ordinavit quod Symon, carpenta-*
» *rius, non habeat licenciam eundi, operandi, extra vil-*
» *lam, donec campanile sit completum*[118]. »

A moins, toutefois, que le Campanile dont il est ici question, au lieu d'être celui placé au-dessus du chœur, ne fût alors un autre petit clocher, situé au centre de la croisée des combles de la Cathédrale.

Il est à croire que Jehan des Carrières n'aurait pas occupé longtemps son emploi de Maître-de-l'Œuvre de notre basilique, s'il faut en juger d'après trois actes Capitulaires, ci-dessous désignés et datés de 1316, et dans lesquels nous voyons qu'il a

[116] Voy. le manuscrit de la Biblioth. de Chartres, no 1008, t. III, fol. CXVIII. Chapitre Général de la Purification, 1398 (1399 n. st). Il y est inscrit : *Placuit Capitulo quod aurifaber fabrice habeat* RAUBAS *fabrice ut alii operarii fabrice pro anno presenti*. Cette condition, dans les marchés passés avec des ouvriers, de fournir de vêtements était assez fréquente à cette époque.

[117] Bibliot. de Chartres, ms., 7/A, no 1008, t. I, fol. clxxxi, nomb. 6.

[118] Biblioth. de Chartres, ms., 7/A, no 1008, t. I, fol. lxxij; no 183 de mon tabellionné, il est indiqué ; qu'en 1431, Robin Bonvallet et Jehan de Launoy étaient les charpentiers de l'église Cathédrale.

été fait choix, par le Chapitre, d'architectes étrangers, pour aviser aux réparations, consolidations et édifications urgentes à faire à l'église Notre-Dame de Chartres, laquelle, à cette époque, devait être à peine achevée, quoiqu'elle eût été dédiée, dès l'année 1260 [119].

Le libellé de l'acte, qui nomme les Experts, est daté du dimanche 5 septembre 1316, après la fête de saint Loup et de saint Gilles.

« *Item Dominica die, viri venerabiles et discreti,*
» *Domini et Magistri R. cancellarius. R. de Hanesiis.*
» *P. de Condeto. et J. de Reate, canonici Carnotenses,*
» *deputati sunt, ex parte capituli, ad videndum defectus*
» *existentes in ecclesia et circà ecclesiam Carnotensem,*
» *unà cum Magistris Nicolao de Chaumes, magistro*
» *operis regis Francorum, Magistro Petro de Chielle,*
» *magistro fabrice ecclesie beate Marie Parisiensis, et*
» *Magistro Jacobo de Lonjumel, magistro carpentario*
» *et jurato de Paris* [120]. »

C'est, d'abord, maître Jacques de Longjumeau, maître charpentier et Juré de Paris, puis Nicolas de Chaumes, maître de l'Œuvre du Roi, et enfin, Maître Pierre de Chelles, maître de l'Œuvre Notre-Dame de Paris. Les noms de ces trois illustres *bâtisseurs,* experts renommés, étaient, il nous semble, demeu-

[119] Ces sortes de visites d'édifices, par des gens du métier et étrangers à la localité, étaient d'usage, puisque nous pouvons constater que, le mercredi 4 octobre 1514, la grande Tour centrale, dite l'*Esguille* de la Cathédrale de Rouen, ayant été réduite en cendre, le Chapitre incertain sur le nouveau mode de reconstruction à employer, soit en pierre, soit en bois, fit, en 1516, appeler à Rouen, pour l'aider de leurs conseils, en même temps que Roullant Leroux, qui était leur Maître-de-l'Œuvre, quatre *Maîtres-Maçons* de Chartres, de Beauvais, de Honfleur et de Carantan (il est probable que ce fut Jehan de Beausse, notre célèbre architecte, qui dut prendre part à cette visite). Tous se déclarèrent en faveur de l'édification en pierre « comme étant plus somptueuse, disant que les murs qui restaient étaient suffisamment solides. » Mais, contrairement à cet avis, ce fut une flèche en bois qui fut édifiée, sur les plans de Robert Becquet, charpentier, et seulement en 1544. C'est ce même clocher qui fut incendié, en 1822. — Voyez *Revue des Architectes de la Cathédrale de Rouen*, par Deville (Rouen, Lebrument, 1848), gr. in-8°, et dans les *Ann. Archéologiques* de Didron, t. XI, p. 366, la Visite et le Rapport fait par les Experts, au sujet de la Tour centrale de l'Abbaye de Saint-Ouen de Rouen qui, en 1440, menaçait ruine. Ce fut Colin de Berneval qui fut chargé de cette édification.

[120] Biblioth. de Chartres, ms., 7/A, n° 1007, fol. XXXIII recto.

res inconnus jusqu'à ce jour. Quant au dernier, nommé Pierre de Chelles, il y a tout lieu de croire que ce pourrait bien être un fils, ou un neveu de l'illustre Jehan de Chelles; il s'intitule, modestement, tailleur de pierre (*lathomo*), dans l'inscription suivante qui se lit, gravée en magnifiques caractères, sculptés en relief, sur les pierres du soubassement de la façade du portique méridional de Notre-Dame de Paris [121], portique qui fut édifié en 1257, sous l'épiscopat de Regnault de Corbeil. Voici cette inscription :

+ · ANNO · DNI · M° · CC° · LVII · MENSE · FEBRVARIO · IDVS · SECVNDO · HOC · FVIT · INCEPTVM · CRISTI · GENICIS · HONORE ⁝ KALENSI · LATHOMO · VIVENTE · IOANNE · MAGISTRO.

Grâce à cette curieuse inscription, on connaît la date exacte et l'auteur de cet important travail architectonique et sculptural; mais tous les historiens de l'église cathédrale de Paris, à propos du portail du transsept, ou croisillon septentrional, appelé la Porte du Cloître, par lequel on pénètre aussi dans cette basilique, et qui, tant pour la beauté des lignes que pour le caractère monumental, ainsi que pour la finesse d'exécution des personnages sculptés, rivalise avec le portail méridional, tous les historiens, dis-je, sont unanimes à regretter qu'une semblable inscription n'ait pas été gravée sur ce portique. Quoique l'un et l'autre semblent, au premier coup d'œil, avoir été exécutés par la même main, et être le résultat d'une même inspiration, cependant, celui du Nord est regardé comme postérieur en date. A ce sujet, Grandcolas, dans son *Histoire de l'Eglise de Paris*, prétend que ce portail aurait été

[121] Ce portail porta, successivement, les noms de *Porte Sainte-Etienne*, *Porte Saint-Marcel*, et *Porte des Martyrs*. Dans l'ouvrage intitulé : *Monuments français inédits* de Willemin, dont le texte fut rédigé par le savant André Potier, il est dit, pour expliquer la gravure représentant la belle rose qui orne le portail méridional (t. I, pl. 84 et page 54 du texte) : « Rien ne » prouve, à la vérité, que cet architecte (Jehan de Chelles) ait lui-même » dirigé la construction de la Rose, dont les compartiments triangulaires de la » circonférence rappellent beaucoup plus le XIVe siècle que le XIIIe ! » La rose actuelle fut refaite, en 1726, sur le modèle exact de l'ancienne; elle porte quatorze mètres de diamètre.

construit cinquante ans après celui du Midi, vers l'année 1313[122], et que le roi Philippe-le-Bel aurait consacré, pour l'édification de cet ouvrage remarquable, une partie des biens confisqués sur les Templiers. Daniel Ramée, savant architecte, soutient la même thèse[123].

Ce rapprochement d'époque et de nom établit, à nos yeux, la presque certitude que Pierre de Chelles, maître de l'Œuvre de Notre-Dame de Paris, en 1316, lequel fut, avec ses deux collègues, mandé à Chartres, en qualité d'expert, serait l'architecte, jusqu'alors inconnu, du portail Nord de la Cathédrale de Paris.

Dans un autre acte Capitulaire du Chapitre de Chartres, daté du jeudi après la Nativité de la Vierge (9 septembre) 1316, nos trois experts, ci-dessus dénommés, sous le titre de : *La Visitacion des Euvres de l'Eglise de Chartres,* vont nous décrire tout au long, en termes du métier (termes quelquefois peu compréhensibles), tous les défauts que présentait alors notre église dont la construction était à peine achevée. Voici cet acte :

Anno Domini M° CCC° decimo sexto.

» *Die Jovis post festum Nativitatis beate Marie Vir-*
» *ginis sancte, fuit relacio defectuum ecclesie, per Ma-*
» *gistros ad visitandum dictos defectus deputatos per*
» *capitulum, in modum infrà scriptum :*

« Seigneurs, nous vous disons que les iiij ars qui aident
» à porter les voutes sont bons et forts et les pilliers qui
» portent les ars bons, et la clef qui porte la clef[124] bonne
» et fors, et ne conviens oter de vostre vouste plus de la

[122] T. I, p. 430, et l'abbé Bourrassé dans son *Dict. d'Archéol. sacrée,* t. I, col. 787. — *Cathédrales célèbres, Notre-Dame de Paris* (Paris, Le Bailly, 1840), grand in-8°, t. I, p. 5. — *Magasin Pittoresque,* t. IV, p. 5, sont du même avis.

[123] *Manuel de l'Histoire générale de l'Architecture.* (Paris, Paulin, 1843), t. II, p. 340. M. Viollet-le-Duc attribue ce portique à Jean de Chelles et lui donne le même âge qu'à celui du Midi. Il était plus facile d'exprimer une semblable opinion que de rechercher l'auteur de l'œuvre, laquelle, à notre avis, est réputée avec raison, comme étant postérieure à celle du Midi.

[124] La clef de voûte sise au milieu des quatre arêtes de la croisée des transsepts. Cette énorme clef de voûte est largement évidée circulairement, à son centre, pour donner passage aux matériaux que l'on montait dans les combles pour les réparations.

» moitié, là où l'an verra que mestier sera, et avons re-
» gardé que l'eschaufaut movra d'audesus de l'enmeille-
» ment des verrièsres; et de cel eschaufaut se aidera on, à
» covrir vostre lesteril [125] et les gens qui iront par desous,
» et s'en aidera l'an à faire les autres eschaufaus à faire
» en la vouste, ce que l'an verra qu'il conviendra à faire
» et mestier sera.

» Vez ci les deffauz qui sont en l'iglise Nostre Dame de
» Chartres, veuz par Mestre Pierre Chielle, mestre de
» l'euvre de Paris, par Maistre Nicolas de Chaumes,
» mestre de l'euvre nostre sire le Roy, et par Maistre
» Jacques de Lonc-Jumel, mestre charpentier et juré de
» Paris, en la présence Mestre Jean de Reate, chanoine
» de Chartres, Maistre Symon Daguon, mestre de l'euvre,
» Mestre Symon, le charpentier, et Meistre Berthaust,
» jurez de ladite euvre, dou commandement au Déen [126].

» Premièrement, nous avons veu la vouste de la Croez [127],
» i li faut bien amendement, et qui ne li metra briefment,
» il y porroit avoir grant péril.

» *Item*, Nous avons veu les arz bouterez [128] qui es-
» paulent les voustes, il faillent bien à jointeer et recercher,
» et qui ne le fera briefment, il y porra bien avoir grant
» domage.

» *Item*, Il y a ij pilliers qui espaulent les tours, où il
» faut bien amendement.

» *Item*, Il faut bien meitre amendement ès pilliers des
» galeries des portauz [129], et convient faire en chascune
» beec [130] un dat [131] pour porter ce qui est desus; et mouvra
» l'une des jambes desus le souz bassement, par dehors,

[125] Leteri, Leteril, Letrié, Letrin, Tribune où on lisait les Psaumes, Jubé, Pulpitre, en basse latinité *Leterinum*.

[126] Doyen du Chapitre.

[127] Intersection centrale des quatre corps de voûtes de l'église.

[128] Arcs-boutants, ou contreforts.

[129] Portiques.

[130] Baie.

[131] Un Dez, en Provençal et Languedocien Dé, Gloss. *Decius*.

» sus le pillier cornier, et l'autre jambe mouvra desus une
» reprise dou cors de l'iglise, et sera cel ait à toute sa
» boice [132] par mains bout et sera ce fet par tous les liens
» que l'en verra qu'il sera mestier [133].

» *Item,* Nous avons veu et devisié à Maistre Berthaut
» comment il rendra l'imaige de la Magdelaine ou point où
» elle est, sans point remuer [134].

» *Item*, Nous avons veu, en la grant tour [135], et avons
» regardé qu'elle a bien mestier de grant amendement,
» que il i a des panz fenduz et décrevez [136] et une des fil-
» loles [137] rompue et dépécée.

[132] Genre de poteau ayant une sorte de grosseur naturelle, ou renfort, que l'on employait dans nos constructions civiles, sous le nom de Pintart ou poteau Cornier. Il avait pour destination de soutenir les encorbellements sur la voie publique. Ces sortes de poteaux étaient souvent ornés de sculptures.

[133] Tout ce passage est assez difficile à expliquer ; il semblerait que les linteaux des portiques menaçaient ruine, et qu'il y avait, pour les réparer, urgence de construire, au moyen d'un poteau et de liens en bois, une sorte de potence, afin d'aider à consolider, avec du fer, plusieurs porte-à-faux que l'on remarque encore.

[134] Voyez *ut infra*, pages 40 à 42.

[135] Le Vieux-Clocher.

[136] Déjà en 1395, la pointe de ce clocher avait subi de grandes réparations ; en 1680, des travaux urgents furent encore jugés nécessaires au même endroit. Ce fut alors, que le chanoine Claude Estienne, qui était l'un des commis de l'Œuvre, dirigea cette réparation difficile. Notre concitoyen, André Félibien, architecte, passant par Chartres, rédigea sur ce travail une notice, qu'il inséra dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Maisons royalles et bastiments de France*, manuscrit daté de 1681 ; un extrait, avec dessins, pour ce qui concerne les travaux du Vieux-Clocher, existe à la Bibliothèque de Chartres, A/113, n° 1200, folio 130. Voyez encore, pour cette réparation : *Hist. de Chartres*, par Souchet, t. IV, p. 381. Enfin, en 1753, cette pointe de clocher, menaçant ruine, fut de nouveau refaite à neuf. M. Brossard, architecte à Senlis, commença les travaux, et M. Daviler, architecte à Paris, fit un nouveau devis, montant à 30,000 livres; une adjudication fut simulée par le Chapitre, au nom de Dutillet, huissier, les travaux furent terminés et reçus le 21 mars 1755. Sur une pierre de la fenêtre qui est située à la base de l'échelle de fer, se lit gravé. M. DE · MONTIGNI · ABBÉ · DIGNI · ET · DOYEN · DE · CETTE · EGLISE · MA · POSÉE · LE · 5 · IUILLET · 1753. Les crevasses signalées par les Experts, en 1316, au cône de la flèche, existent toujours; grâce à la forme pyramidale de ce clocher, rien de plus ne semblerait en cet endroit menacer d'un péril imminent.

[137] Ce sont de petits clochetons, ou frontons en pierre, placés à la base de la flèche des grands clochers, sur les angles de la tour de support. Voyez l'*Album* de Villard de Honnecourt, architecte du XIII° siècle, fol. 93 à 96, pl. XVII et XVIII.

» *Item,* Il faut ès portauz; devant, les couverturs sont » boutés [138] et dépecées, pour quoi il seroit bon qu'on » meist, en chacune, un tirant de fer pour les aider à » soustenir, et seroit bien séanz, pour esviter le péril [139].

» *Item,* Nous avons regardé, pour le profit de l'iglise, » que le premier eschaufaut mouvra de dessus l'ensemel- » lement des Verrières, pour faire la voste de la croez.

» *Item,* Nous avons regardé, pour le profit de l'iglise, » que le poinçon, qui porte l'Angelot, [140] est tout pourri et » ne se peut pas bien joindre à l'autre poinçon de la nef » dou' Moustier [141]; que le poinçon dou Moustier est quassé » aus assembleures dou merren, par en haut; et se il vou- » laint bien ouvrer, il metraint ij fermes avec celles qui sont » sur le chevet, et sus la deusième de ces fermes mises, » seroit l'Angelot [142] sus. Et revendroit la greigneur [143]

138 Mal façonnés, Gloss. *Boutare*, l'action de pousser.

139 Il nous semble qu'on a dû désigner, ici, les carrés de fer scellés en plomb que l'on aperçoit sous les linteaux de pierre des portiques.

140 L'Ange-Gardien qui était sur l'extrémité de la croupe du comble, au chevet de l'Eglise. Voy. p. 465.

141 De l'église.

142 Une question intéressante, et qu'il serait bon d'étudier, est celle concernant ces sortes d'Anges indicateurs que l'on voyait, anciennement, placés aux chevets des cathédrales de Chartres, de Rheims, etc. Voici, à ce sujet, une bonne indication fournie par l'*Album de Villard de Honnecourt*, ouvrage publié par Lassus et Darcel, pl. XLIII, p. 71. Là il est dit : *Par chu fait om un angle tenir son doit adès vers le solel.* C'est-à-dire : Par ce moyen fait-on qu'un ange tienne toujours son doigt tourné vers le soleil. En effet, l'architecte du XIIIe siècle a figuré une sorte de mécanisme très-grossier qui pourrait, au moyen de contrepoids et d'une corde enroulée autour d'un tambour monté sur un pivot portant la statue, et de deux poulies de renvoi, opérer une révolution complète, en vingt-quatre heures, en calculant la grosseur des poulies et celui des poids. » J. Quicherat, dans la *Revue Archéologique*, t. VI, p. 76, parle également de cet appareil. Suivant Alf. Darcel, c'est un mouvement d'horlogerie qui devait faire tourner l'Ange que Lassus a établi, au chevet de la Sainte-Chapelle, de Paris, à l'imitation de celui du Moyen-Age, dont nous avons parlé ci-dessus. Lors de la visite de nos experts, en 1316, ils indiquent que l'Ange est supporté par un poinçon de charpenterie et non pas sur un pivot, ce qui nous porterait à croire que cette statue (laquelle fut détruite lors de l'incendie de 1836) ne devait pas tourner alors, et cependant, elle variait de position, suivant la direction du vent, laquelle direction était indiquée par la main droite, mais il fallait que le courant d'air fut assez violent. Voyez, à ce sujet, *Histoire de Chartres*, manuscrite, par Pintart, p. 681.

143 Plus grande, plus considérable, *Grandior*.

» partie du merrien qui i est, en ladite crouppe, à re-
» meitre à mesmes en euvre.

» *Item,* Au befrai, là où les petiz sainz [144] sont, il n'est » souffisant grous; il est viez et de lonc temps, et celui où » les grous sainz sont [145] aussi, et faut meitre amende- » ment tantost.

» *Item,* Il faut ou comble dou moustier iiij tiranz à » changer, qui sont porris à un bout; où y en a, meitre » amendement, si vous ne les voulez changer, en la guise » que nous avons dit à vos meistres. »

Ce rapport est des plus curieux, comme renseignement; il constate, d'une manière positive, que, en 1316, notre Cathédrale menaçait ruine, dans plusieurs de ses parties, alors qu'elle était à peine terminée. L'attention est principalement appelée sur les voûtes formant la Croisée des transsepts avec le chœur et la nef (cette croisée est désignée sous le nom de *Croez*). Dans ce même rapport, est indiquée la manière de construire et de placer les échafauds qui devront abriter le Jubé (*Lesteril*). En effet, dans beaucoup de Cathédrales érigées vers cette époque, c'est toujours l'endroit du monument qui occasionna le plus de désastres, car chacun de ces édifices offrait, au milieu de l'inter-transsept, soit une belle flèche construite en bois et couverte en plomb, comme à Notre-Dame de Paris, à Amiens, à Rouen, à Evreux, à Orléans, etc., etc., ou une tour centrale, en maçonnerie, édifiée sur cette Croisée des combles, comme à Coutances, à Saint-Ouen de Rouen, à Séez, à Bayeux, etc., etc. Dans tous les plans de ces nombreux édifices, on remarque que les retombées de la voûte centrale reposent sur quatre énormes piliers, lesquels sont souvent (comme à Chartres) doubles en volume, comparativement à ceux de la nef [146]. Aussi, pensons-nous que, dans le plan

[144] Selon nous, on doit désigner, ici, le Clocher-Neuf, alors construit en bois, et non pas le clocher dit *des Commandes*, qui contenait six petites cloches et qui venait d'être terminé.

[145] C'est dans le Vieux-Clocher où étaient placés les trois gros bourdons de l'église. Voyez *ut infra*, p. 466, note 166.

[146] Villard de Honnecourt appelle ce genre de pilier, *Pilier toral*, p. 213, il dit : « Ci poes vus veir lun des pilers toraus de leglise de Rains. » Ce texte désigne bien les piliers qui, à la croisée des transsepts, devaient supporter

primitif de notre Cathédrale actuelle, devait, à la place en question, s'élever un magnifique clocher en bois couvert de plomb, comme sur les cathédrales des villes que nous avons ci-dessus dénommées, au lieu du petit clocheton d'environ huit mètres de hauteur, dans l'intérieur duquel on avait placé le timbre de la grosse horloge de l'église, alors que le mouvement était renfermé dans un petit bâtiment qu'on voyait situé au bas du collatéral de l'église, au midi du Cloître, jusqu'en 1520; quant à l'horloge, elle ne fut mise à sonnerie qu'en 1392 [147]. Ce timbre fut, ensuite, refondu et posé dans la lanterne du Clocher-Neuf qui venait d'être édifié par Jehan de Beausse. Plus tard, ce clocheton ne servit plus qu'à abriter un treuil employé spécialement à élever, dans les combles, les matériaux destinés à réparer l'édifice. Cette sorte de Campanile était connu de la population Chartraine, sous le nom de la *Grue,* désignation que ce petit Campanile devait, sans doute, à son peu de hauteur, et surtout à sa position sur le comble de l'église où il se faisait remarquer, comme l'oiseau de ce nom qu'on voit percher sur les hauts édifices, dans le Nord de l'Europe et dans l'Est de la France; cette dénomination ne pouvait être empruntée, ainsi qu'on l'a prétendu, à une machine de ce nom qui n'a jamais existé, en cet endroit, et n'aurait pu, d'ailleurs, fonctionner dans une position semblable.

On remarquait encore, sur le faîte du comble, et placé entre l'Ange-Gardien du chevet de l'église et la Grue, un petit campanile, ou clocher, construit en bois et couvert en plomb, et de forme carrée mais élégante; il était situé au-dessus du Chœur et contenait une sonnerie composée de six petites cloches, qui servaient à avertir les sonneurs des grands clochers et les serviteurs du bas-chœur, puis encore à annoncer les Messes d'Anniversaires et les Matines. Ce petit clocher dut être commencé en 1306, par Regnauld, charpentier de Sens, et continué, en 1310, par Simon, charpentier Chartrain, dont nous trouvons le nom inséré, dans le rapport des experts de Paris, et l'obit, dans le Nécrologe de l'église; cet obit est conçu en ces termes :

le faix de la Tour, ou du Clocher central. Voy. au sujet de ces *piliers toraux*, *Ann. Archéol.*, t. XI, p. 366.

[147] Voy. *Notice hist. et archéol. sur les Horloges de l'église N.-D. de Chartres.* (Mém. de la Société Archéologique, t. IV, p. 285.

« V des Ides de février : *Obiit Simon, Carpentarius, cujus » anniversarium tenemur annuatim celebrare; qui dedit » nobis C. solidos ad emendos redditus* [118]. »

Un autre Campanile, si nous en devons croire le même Nécrologe, aurait existé sur l'église, antérieurement à 1194; voici en effet ce qu'on y lit : « VII des Ides de décembre, *Et » Adeliza, filia regis Anglorum, pro cujus anima pater ejus » rex, inter alia clara et regia beneficia que fecit huic eccle- » sie, jussit fieri campanarium quod est super ecclesiam pre- » ciosum et bonum.* » Ce don serait attribué à Guillaume le Conquérant [119].

Les experts de Paris, dans leur rapport, font encore remarquer que les arcs-boutants extérieurs, destinés à résister à la poussée des voûtes, ont besoin d'être rejointoyés, et qu'ensuite, deux des contreforts des Tours exigent des réparations urgentes, ainsi que les Portiques qui réclament de grandes consolidations. Les experts indiquent, en même temps, les moyens pratiques pour opérer ces réparations. Ils ajoutent qu'ils regardent comme une nécessité d'appliquer auxdits portiques des tirants en fer, pour liaisonner les diverses parties entre elles, et conjurer le danger qui n'a pas cessé de menacer, depuis l'époque où, à plusieurs reprises, surtout au milieu du XVIIIe siècle, il fallut appliquer de nouvelles armatures en fer aux linteaux de pierre du porche méridional, pour en prévenir la ruine totale. Le portail du Nord est encore, en ce moment, fortement étayé, et cela depuis plus de vingt années, par ordre de l'autorité supérieure qui redoutait des accidents. Pour accomplir la restauration complète de notre basilique, il faudrait que les deux portiques du nord et du midi fussent entièrement démontés, pierre à pierre, pour obtenir une réparation sérieuse, laquelle deviendrait assurément très-dispendieuse.

En ce qui concerne le Vieux-Clocher, édifié au milieu du XIIe siècle, les experts avaient également constaté qu'un

[118] Le manuscrit de Pintart (p. 600), nous dit : « En 1684, le petit clo- » cher couvert de plomb, qui contient six petites cloches, au-dessus du chœur, » dont les principales pièces de charpente se trouvèrent pourries, a été dé- » moli et refait. »

[119] *Cartul. de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 218, et Souchet, t. II, p. 260.

des pans de sa partie conique était lézardée et qu'une *fillole* [150] (ce doit être une de ces lucarnes, ou fenêtres au fronton aigu, qui sont situées à la base de la flèche) était cassée et réduite en morceaux.

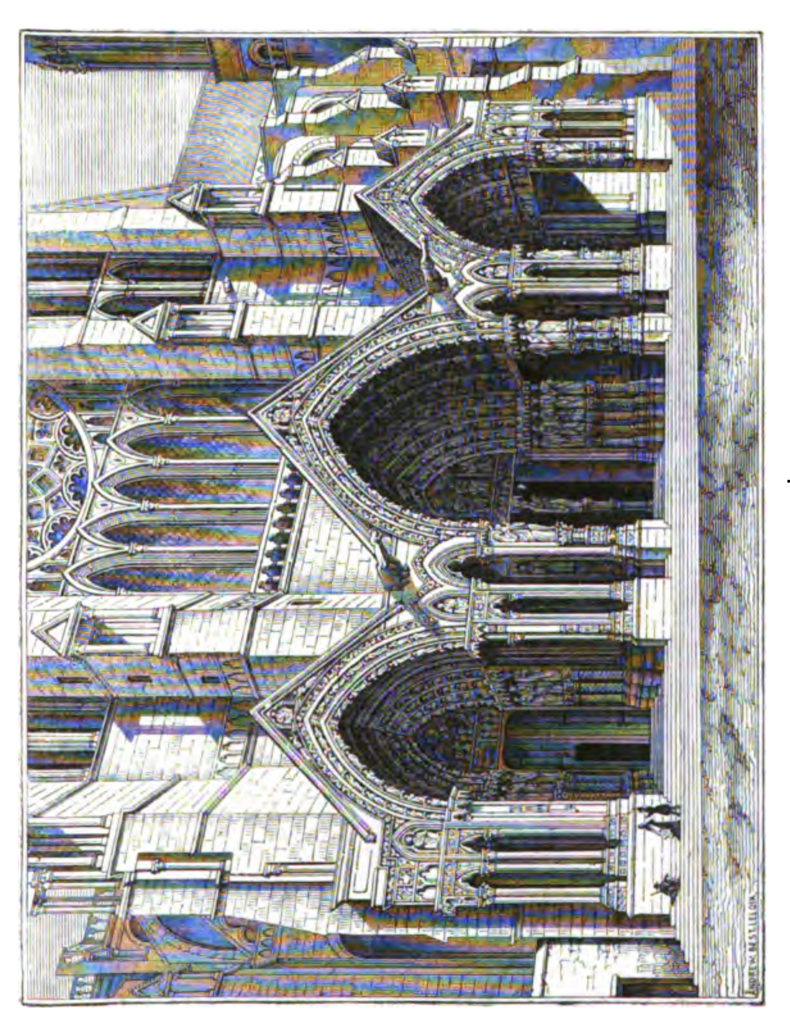
Les Maîtres-de-l'Œuvre parisiens avaient aussi indiqué à Maître Berthaut (lequel aurait été alors, selon nous, le maître sculpteur de notre Eglise), le procédé convenable pour poser la statue représentant sainte Magdeleine, laquelle devait, à cette époque, orner le Portique nord (Pl. IX).

Nous croyons nécessaire d'introduire, ici, une petite dissertation, au sujet de cette statue ignorée des modernes historiens de notre église. Aucun d'eux, en effet, n'a rangé le nom de cette sainte parmi ceux des personnages historiques qui décorent le porche en question. Cette statue semblerait avoir été détruite et remplacée, dans le courant du XIVe siècle, par une autre statue n'ayant pas la même appellation; Souchet la signale, mais le chancelier Brillon, dans sa description des portiques [151], n'en fait pas mention. Ce porche nord (Pl. IX)

[150] Voyez *Album* de Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle, édité par Lassus, publié par Alf. Darcel (Imp. imp. 1858), in-4°, pl. XVII, XVIII, LXV et LXVI; il nous explique ce qu'il faut entendre par le mot *filloles*; ce sont de petites tourelles carrées et décoratives, telles qu'on en voyait aux tours de la cathédrale de Laon; les tours sont carrées, à leur base, et les flèches qui les terminent sont établies sur un plan octogone. C'est sur les quatre angles vides que se trouvent placées les *filloles* qui, sous forme de clochetons, deviennent des contreforts; on en remarque de semblables à Chartres, à la base de la flèche du Vieux-Clocher.

[151] Brillon (Léger-François), clerc du diocèse de Blois, bachelier de la faculté de Théologie de Paris, reçu chanoine de Notre-Dame de Chartres, le 16 novembre 1701, décéda chancelier du Chapitre, le 4 décembre 1739. C'était, pour son époque, un homme très-instruit; il a laissé de nombreuses notes historiques sur le pays Chartrain, mais elles ont été, en partie, dispersées. A son décès, son frère Augustin Brillon et les autres héritiers firent don au Chapitre : 1° de deux beaux plans de l'église Cathédrale de Chartres (le Plan des Cryptes et celui de l'Eglise supérieure), dressés en 1678 par André Félibien; 2° de deux grandes élévations des Clochers de l'Eglise, dessinées, en 1690, par Claude Augé, architecte et sculpteur de Lyon. La Bibliothèque de Chartres possède un Manuscrit explicatif des statues des portiques de la basilique Chartraine (n° 1,099). Si cet ouvrage n'est ni parfait, ni complet, il indique, au moins (à une époque où la science archéologique n'existait pas), que ce savant fut le premier qui commença l'immense classification, ainsi que l'étude iconographique des Statues de notre Cathédrale; beaucoup de modernes historiographes de cet édifice se sont amplement servis de cette ébauche hagiographique et iconographique, sans avouer, dans leurs ouvrages respectifs, la source des utiles indications dont ils avaient fait usage. Nous devons, cependant, reconnaître que le savant Didron aîné, dans ses

Pl. IX.



PORTIQUE NORD DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

portait, anciennement, ainsi que nous allons le prouver, le nom de cette même sainte Magdeleine :

1271. Nous lisons : « Sentence rendüe, à la porte de l'église » Notre-Dame, *devant la figure de pierre, représentant Marie* » *Magdelene*, entre le Curé et Gagers de Marchéville, pour » un legs fait à la fabrique [152]. »

1299. Nous voyons encore : « Hypothèque passée, par Robert de Poisvilliers, de dix sols de rente, sur tous ses héritages, laquelle rente est payable, au jour de Saint-Remy, *devant l'Image de la Magdeleine, qui est au portail de l'église de Chartres*, envers les vénérables Chanoines réguliers de Saint-Cheron, pour la fondacion du service anniversaire des parents dudit Robert de Poisvilliers, pardevant l'Official de la Cour du Doyen de Chartres, en la Cour de l'Abbaye, le dimanche d'après la fête de saint Hilaire 1298 (1299 n. st.) [153]. »

Notre historien Souchet vient aussi à notre aide, pour certifier que le Portique nord offrait une représentation de *Marie Magdeleine*. Car, parlant des hommes de corps du Chapitre de Chartres, qui étaient tenus de venir faire le guet sous les portiques de l'église Notre-Dame, où se trouvaient de petites loges destinées à les abriter, il dit : « Quoiqu'il en soit, ces hommes » de corps pouvoient estre armés, considéré que, sur le por- » tique qui respond vers l'église Saint-Nicolas [154], il se veoid, » tout joignant la porte par laquelle on descend en l'église » basse, la représentation d'un gendarme à genoux, audessoubz » de la lanterne qui esclairoit ceux qui faisoient ceste garde, » lequel n'y a esté mis sans raison [155]. Je sçai bien qu'il y en a

Annales Archéolog., t. XXVII, année 1870, p. 31, a reconnu, comme étant primitif et approuvé, le système que l'abbé Brillon employa graphiquement, pour cataloguer et indiquer les nombreuses statues de nos Portiques. On voudra bien nous pardonner cette longue note, en faveur de ce modeste et savant Chanoine qui fut, en ce qui regardait notre Cathédrale, le correspondant du P. Montfaucon, pour *Les Monumens de la Monarchie Françoise*.

152 Note autographe de l'abbé Brillon, extraite d'un manuscrit intitulé : *Des Preuves de la Jurisdiction du Chapitre sur ses paroisses, outre les Synodes*. Biblioth. de Chartres, ms. 113/A, n° 1185, pièce 58, de la liasse n° 1.

153 *Arch. du département* (Fond de l'Abbaye de Saint-Cheron-lez-Chartres).

154 Chapelle de Saint-Nicolas-du-Cloître, ancien Oratoire dédié à S. Serge et S. Bache, démolie en 1703. Voy. p. 422.

155 M. l'abbé Brillon, dans sa description des Statues du Portique nord, au n° 258, indique, à cette même place, « la figure d'un soldat écuyer à genoux

» quelques-uns qui se sont imaginés que ceste représentation » a esté mise, comme pour réparation d'une injure faite à » l'*image de la Magdelaine,* contre laquelle un, qu'on dit avoir » esté gentilhomme, jecta, par dépit d'avoir perdu, ou failli » son coup, sa balle dont il jouoit à la paulme, laquelle, par » miracle, s'enfonça dans le front de ladite image[156]. Mais, » comme tous ces dires, sans autres actes authentiques, sont » sujets à caution, aussi crois-je plustost que ce que le vul- » gaire en dit, est une pure imagination qu'une vérité[157]. »

Voulant cependant poursuivre nos investigations, au sujet de la statue de la Magdeleine, nous allons, maintenant, explorer la baie centrale du Portique nord (Pl. IX). Sous ce portail, à gauche, vous remarquerez une place vide, autrefois occupée par deux statues que l'abbé Brillon a cotées : n°s 190 et 195, et qu'il dit représenter deux Rois. Les piédestaux en sont remarquables, au point de vue de la composition des sujets et de la sculpture; on y remarque : *David lançant une pierre contre le géant Goliath,* puis : *Le Géant terrassé par David qui coupe la tête de son ennemi vaincu;* au-dessous, les mots DAVID, GOLIAS, sont inscrits en belles lettres fleuronnées du XIVe siècle. Ces deux sujets, habilement mouvementés, sont d'une parfaite exécution : chacun admire les détails de l'armure de Goliath. Une de ces deux places n'aurait-elle pas été, primitivement, occupée par la statue de la Magdeleine, dont il est question dans le

» dans une niche, couronné d'un gothique; d'un costé est son casque et de » l'autre ses armes, ou son bouclier; son couronnement est une espèce de lan- » terne, où on prétend que ceux qui gardoient, anciennement, l'église met- » toient leurs flambeaux. » Dans notre *Histoire du Cloître Notre-Dame* (Mém. de la Société, t. I, p. 134), il est dit, que les Chanoines, bien antérieurement à l'année 1469, avaient « deux Portiers à leurs gaiges qui couchent, » de nuyt, aux deux portaulx de la croysée de ladicte église, en deux logectes » qui y sont de tout temps. » Roulliard, dans sa *Parthénie*, 2e part, fol. 120, parle aussi des soldats qui avaient : « la charge de garder l'Eglise et le Cloître, » et, pour ce, couchoient soubs les portaux d'icelle Eglise. »

156 Suivant M. de Lépinois, *Hist. de Chartres*, t I, p. 208, il serait fait mention, dans la séance Capitulaire du samedi après la saint Turian (13 juillet), 1307 : Que Gilot, dit *Vendômeau*, enfant de Jean Vendômeau, prévôt de la ville en 1298, aurait été condamné à une amende, pour avoir, en tirant aux oiseaux, frappé, avec ses flèches, les mains, les bras et les visages des statues des portiques. Aux XVIe et XVIIe siècles, le Maire de Loëns rendit des Ordonnances qui faisaient défense, pour l'avenir, de jouer à la paume dans le Cloître.

157 *Hist. du Diocèse et de la ville de Chartres*, t. I, p. 543.

rapport de nos experts Parisiens; ces derniers indiquent, en effet, à Maître Berthaut, la manière de la poser. Chacun peut reconnaître que la forme de la colonne et le style d'ornementation des piédestaux diffèrent totalement de tout ce qui se voit sous ce même portique; le tout révèle une restauration du XIVe siècle, provoquée par une cause qui nous est inconnue. Au-dessous du socle, où sont figurés les deux traits signalés de David, se lit encore, en lettres de la même époque, le mot RŌBIR, avec une abréviation; ce mot nous semblerait indiquer le nom du sculpteur, nom que nous n'avons rencontré nulle part ailleurs !

Nous avons vainement recherché la statue de Marie Magdeleine et celle du Gendarme. On pourrait croire quelles furent détruites, à une époque antérieure à celle où les statues, leurs voisines, lesquelles figuraient l'*Eglise* et la *Synagogue*, furent enlevées du Portique nord, pour aller, en 1794, décorer la plate-forme de la Montagne républicaine qu'on vit érigée dans notre ville. Ces dernières, ainsi que les douze Apôtres en pierres qui ornaient l'intérieur de l'église Notre-Dame, furent ensuite anéanties, pour servir de fondations à une maison voisine du dernier lieu où elles avaient été transportées pour y être données en spectacle et profanées [158].

Les deux statues, dont il est ici question, ont été remarquées et décrites ainsi par l'abbé Brillon : « N° 251. Première, à gauche » en montant, femme ayant les deux yeux bandez, un tableau » où est représenté... Est écrit, au-dessous de cette figure : » SYNAGOGA. N° 254. Première figure, à droite en montant, » une femme couronnée, qui a un manteau, comme une espèce » de chasuble, qu'elle relève des deux costés avec les deux » bras, sur lesquels elle soutient, sur sa poitrine, un cadre où » est figuré [159]..... Au-dessous de cette figure est écrit et » gravé : Sta ECCLESIA. » M. Bouvart fils, chroniqueur Chartrain et témoin oculaire, a écrit ce qui suit, au sujet de ces

[158] Voyez l'article ayant pour titre : *Les Apôtres d'argent de Notre-Dame de Chartres*, dans un de nos volumes intitulé : *Variétés historiques, archéologiques et légendaires du département d'Eure-et-Loir*, volume en cours d'impression.

[159] A ce sujet, l'abbé Bulteau, p. 94 de son *Hist. de la Cathédrale de Chartres*, fait une confusion étrange ; en citant le manuscrit de l'abbé Brillon. Ce dernier ne décrit pas le contenu du cadre, mais les soubassements des Vertus qui portent les statues de *Sta Ecclesia et Synagoga*

mêmes statues : « Celle qui est plus près de l'Evêché repré-
» sente une femme, portant sur son sein, entre ses deux
» mains, quelque chose d'informe, d'où semble s'élever une
» fleur; au bas, sur le piedestal, est écrit en lettres vulgaires :
» SINAGOGUA. L'autre, qui est en pendant, porte aussi sur son
» sein une espèce de figure d'édifice, et tout au bas, est écrit :
» ECCLESIA. Ces deux statues sont bien ruinées par l'injure du
» temps, auquel elles sont exposées, étant presque en dehors
» du Portail. Elles ont un air antique, elles sont plates..... »
Puis il ajoute : « Elles ont été renversées en 1794, par ordre
» des autorités constituées ; elles ont été, plusieurs mois, au
» bas des degrés de ce pérystile, pour servir de matériaux au
» Temple, en forme de Montagne, élevé, en ladite année, en
» l'honneur de l'Etre-Suprême. » Dans beaucoup d'anciennes églises, on remarque, soit sur des vitraux, soit dans des sculptures, la *Synagogue* représentée les yeux bandés et tenant, dans ses mains, l'Ancien-Testament, ou les tables de la Loi ; le sommet de cet objet est arrondi. L'*Eglise* est couronnée et porte la loi nouvelle, le Nouveau-Testament qui est figuré par un livre carré. « La Religion est nimbée, la Synagogue, à laquelle donne fin la mort du Christ, est sans nimbe [160]. » Les socles de ces deux statues se voient situés à la baie gauche [161] du Portique nord (Pl. IX), quasi en dehors de cette baie et faisant face à cette partie du cloître.

L'Angelot (L'Ange-Gardien), placé à l'extrémité de la toiture, au chevet de l'Eglise, inspira aux Experts Parisiens d'utiles observations et une particulière sollicitude. Si nous admettons l'incendie de 1194 et la destruction de l'église, qui était antérieure à cette date, mais surtout celle des combles, nous sommes forcés de reconnaître que l'Obit suivant, inscrit au Nécrologe, à l'occasion de plusieurs donations et, en particulier, de celle d'un Ange doré qui figure au sommet de cet édifice, ne

[160] *Hist. de Dieu*, par Dideron, p. 87. Voyez le manusc. de la Biblioth. de Chartres, 6/BB, n° 2, p. 762, *Cours d'Archéologie*, de Caumont, t. VI, p. 483, et l'*Iconographie Chrétienne*, par l'abbé Crosnier, p. 149 et 161.

[161] Lors de la réunion des Sociétés savantes à Paris (séance du 10 avril 1874), M. Travers a traité la question intitulée : *Que faut-il entendre par le côté droit et le côté gauche d'une église?* L'usage était, anciennement, de nommer côté droit, le côté gauche du fidèle entrant dans l'église ; depuis le XI[e] siècle, l'usage a prévalu de nommer côté droit, la droite du fidèle entrant dans l'édifice sacré.

désignerait pas le même que celui dont parlent nos Experts. Ce dernier était en bois sculpté et recouvert de feuilles en cuivre rouge doré [162]; il fut détruit, sous nos yeux, lors de l'incendie qui éclata, le 4 juin 1836. Voici le texte de l'Obit qui, suivant les auteurs du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, serait antérieur à l'année 1180 [163].

« IV des Nones d'Avril. *Obiit Henricus, ejus ecclesie sub » Diaconnus atque prepositus..... unicuique canonicorum suo- » rum quinque solidos distribuit; ad opus turrium quindecim » libras dimisit; tectum capitis ecclesie, quod pene ruebat, » multo sumptu de veteri novum fecit, angelum super imposi- » tum cum acu, ad decorem domus Dei fecit et deauravit.* »

Ce qu'il y a de surprenant, dans le rapport des Experts, c'est qu'ils indiquent que le poinçon de Charpenterie, qui servait de base et de pivot à l'*Angelot,* était alors pourri, quoiqu'il se fut écoulé un temps assez court, depuis son érection, puisque cette érection serait postérieure à l'année 1194, époque où l'édifice aurait été d'abord détruit, puis ensuite reconstruit. Ce rapport indique aussi un procédé économique de consolidation, tant pour le poinçon de la Statue, que pour la charpente de l'église.

Les Beffrois des deux grands clochers attirent, encore, leur attention, et ils déclarent qu'il serait urgent d'y renouveler quelques pièces, ainsi qu'à la charpente des combles, comme ils l'ont fait remarquer aux Maîtres-de-l'Œuvre de l'église. Il

162 M. Gilbert dans sa *Description de la Cathédrale de Chartres*, édit. de 1824, p. 54, dit : « Au-dessus du rond-point du Chœur, au lieu d'une » croix, est placé un ange en plomb doré, plus grand que nature et tour- » nant sur un pivot pour servir de girouette. » M. J. Quicherat, dans la *Revue Archéologique*, t. VI, p. 76, signale également cet ange comme étant en plomb. C'est une double erreur; cette figure d'ange tenait, d'une main, une croix, et de l'autre, qui était tendue en avant, indiquait la direction du vent. M. Bulteau, dans sa *Description de l'Eglise de Chartres*, prétend que l'Ange, détruit en 1836, datait du XIVe siècle; il aurait dû dire du XIIIe; puisqu'en 1316, les experts trouvent déjà le pivot sur lequel reposait cette statue « tout pourri. » Voy. *ut supra*, p. 456.

163 T. III, p. 80. Voyez aussi Souchet, t. II. p. 260, il dit au sujet de cet Ange; que, le 4 des nones d'Avril (ante 1180), « ce fust un Cha- » noine et prévost de l'église, qui avoit fait mectre, au-dessus de la pointe, » un ange qui s'y veoid encores, tenant une aiguille pour montrer le vent; » qu'il l'aurait fait dorer : tellement qu'il ne se peut pas dire, comme quelques- » uns l'ont voulu asseurer, que ça esté Thierri (évêquede Chartres), qui a fait » couvrir de plomb ladite église. »

est à croire que des réparations furent exécutées à la charpente du Vieux-Clocher; ce fait nous est attesté par les dessins qui nous restent de ce beffroi (Pl. X), détruit par l'incendie, de 1836 [164]. Sur chacun des deux poinçons se voyaient sculptées les figures des douze Apôtres, et, au-dessous, formant cul-de-lampe, apparaissaient, sur l'un, les armes de France, *trois fleurs de lys,* et, sur l'autre, les armes du Chapitre, c'est-à-dire *Une Chemise de la Vierge.* Ce fait historique est contredit par l'assertion de M. Lejeune [165], lequel a prétendu que ce beffroi était le même que celui édifié au XIIe siècle, attendu, disait-il, que ce dernier n'avait pas été atteint par l'incendie de 1194 [166]. Cette assertion indique, de la part de cet écrivain, un grand défaut de critique archéologique [167], tant au sujet des armes du Chapitre que de celles de France. Il commet une erreur semblable, lorsqu'il avance, avec beaucoup d'autres annalistes locaux, que le Jubé de Notre-Dame, détruit en 1763, était celui de saint Ives [168].

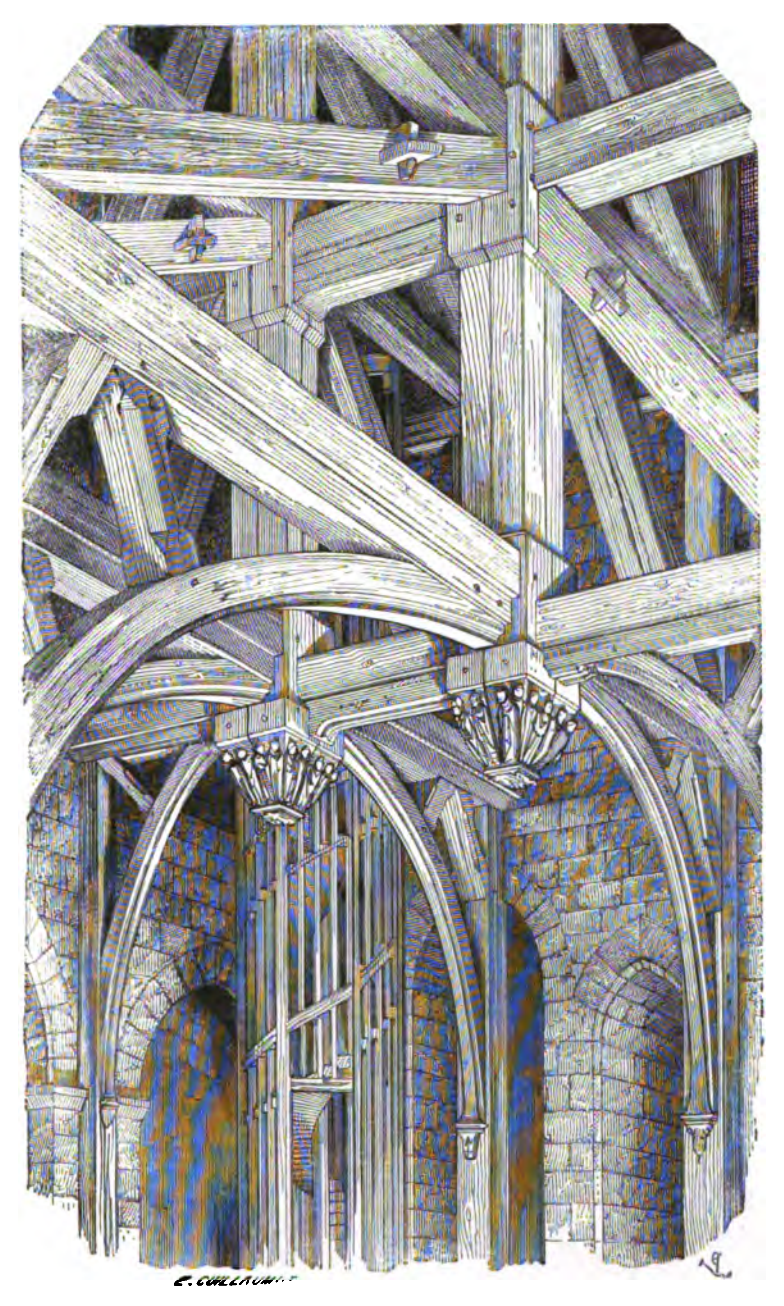
[164] 1° *Vues pittoresques de la cathédrale de Chartres*, par Chapuy, texte par de Jolimont (Paris, Engelmann, 1828), in-4°, pl. XIII. 2° Viollet-le-Duc, dans son bel et savant ouvrage intitulé : *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. II, p. 187, article BEFFROI, nous donne une représentation exacte et complète de cette belle œuvre de Charpenterie ancienne, figurée, ici, Planche X. Nous devons des remerciments à la Maison Morel, libraire-éditeur du *Dictionnaire*, laquelle consentit, avec le plus grand désintéressement, à nous procurer cette curieuse gravure.

[165] *Notice historique concernant la sonnerie ancienne et moderne de l'Eglise Cathédrale de Chartres* (par Mgr Pie), Chartres, Garnier, 1841, 2e édit., p. 6.

[166] Le Registre du Compte de l'Œuvre de 1467-1468, indique, fol. 143. que : « *On refit le Beffroy presque pourrit !* » C'est également le 20 octobre 1467, que la cloche *Marie* fut fondue dans l'église de Saint-Serge et Saint-Bache du Cloître, pour remplacer celle fondue en 1388, laquelle pesait 12 mille. Cette même cloche fut encore refondue, en 1510 et en 1723; cette dernière fois, elle pesait vingt-sept mille livres. Sa voisine du Vieux-Clocher, nommée *Gabrielle*, fondue en 1413, pesait vingt mille livres, la troisième de ce clocher, nommée *Guillaume*, était d'un poids bien inférieur.

[167] Ce n'est que depuis le règne du roi Charles VI, 1380-1422, que ses successeurs continuèrent de graver trois fleurs de lis seulement sur leur contre-scel, le Chapitre de Chartres n'ayant adopté, pour ses armoiries, la *Chemise de la Sainte Vierge*, qu'à la fin du XVe siècle. Voyez dans le *Trésor de Notre-Dame de Chartres*, par M. A. de Santeul, planche IX, figure 22, la représentation d'un sceau du Chapitre, au XIIe siècle; le texte explicatif, p. 107, est erroné.

[168] Voy. *Protestation, en faveur de la Liturgie Gallicane Chartraine*, par M. Roux (Chartres, Petrot-Garnier, 1860), in-8°, p. 34. *Les Sinistres de la Cathédrale*, par M. Lejeune, p. 9 et 35.



CHARPENTE DU BEFFROI (XVe SIÈCLE),

DANS LE VIEUX-CLOCHER DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES,

Détruite par l'incendie, en 1836.

Avant de terminer, nous dirons que, le même jour où nos Experts déposaient leur rapport, le 9 septembre 1316, le Chapitre assemblé prenait la délibération suivante :

« *Anno Domini M° CCC° decimo sexto.*

» *Die Jovis, post festum Nativitatis beate Marie* » *Virginis, presentibus viris venerabilibus et discretis* » *dominis et Magistris Th. decano, G. Arresuardi* » *gerente se pro archidiacono Dunensi, Egid. archi-* » *diacono Vindocinensi R. cancellario, Stephano de* » *Borroto, P. de Ruppe-forti, vice comite, P. de* » *Chambliaco, Phil. de Planciaco, R. de Hanesus,* » *Couraldo, R. de Scronis, P. de Suciaco, L. de* » *Chambliaco, P. de Condeto, Galgano, Egidis de* » *Cheseyo, Guillemo Choleti, G. de Granchia, J. de* » *Reate, canonicis Carnotensibus, ordinatum fuit et* » *concordatum quod dentur et distribuantur de pecuniis* » *fabrice ecclesie Carnotensis, tàm pro pena laboribus* » *suis, quàm curialitatis gracia sibi factis, quàm pro* » *expensis suis factis et faciendis, providis unis Magis-* » *tris Petro Chielle Magistro civitatis et suburbii* » *Parisiensis; Nicolao de Chaumes, magistro fabrice,* » *seu operis Regis; Jacobo de Longo Jumelli, magistro* » *carpentario Parisiensi conventum sexaginta libras* » *Parienses. Item, cuilibet Valletorum suorum x sol-* » *dis.* »

Le Chapitre, eu égard à cette époque reculée, payait assez largement ces architectes-experts, en leur accordant, comme salaire, soixante livres parisis, plus dix sols, pour récompenser leurs valets [169].

La Chapelle de Saint-Piat, assise derrière le chevet de la Cathédrale et au-dessus du lieu Capitulaire, fut construite vers 1348. Cet oratoire, qui semble faire suite à l'église Notre-

[169] Voici comment, au XVIIe siècle, le Chapitre récompensa un des vieux serviteurs de l'Eglise. (Nous citons un extrait des *Registres Capitulaires.*) « 27 février 1658, Vastin Gascouen, ancien et fort pauvre Charpentier, qui, » aux occasions, a rendu de bons services à l'Eglise, vient demander l'aumosne » — le Chapitre lui a donné six livres. »

Dame, est d'une construction solide et offre un aspect singulier autant que sévère, présentant, à l'orient, un énorme pignon, lequel ne possède qu'une seule ouverture et se trouve flanqué de deux grosses tours cylindriques. Nous n'avons, concernant cet appendice de la Cathédrale, rencontré le nom d'aucun Maître-de-l'Œuvre. Un clocher, couvert en ardoise, lequel fut détruit en 1792, se dressait au milieu du comble.

Cependant, voilà une indication qui pourrait nous éclairer, à ce sujet. C'est le nom d'un nouveau *Bâtisseur,* maître Jehan Cabours, qui reçoit du Chapitre une récompense, pour avoir édifié une nouvelle tourelle, en l'année 1370. Citons, à ce propos, l'extrait du *Registre Capitulaire.*

« *Die veneris post Petrum ad vincula* 11° *augusti* » 1370.

» *Capitulum dedit, de gracia speciali, Magistro* » *Johanni Cabours, magistro lathomorum ecclesie, octo* » *francos accipiendos super bonis fabrice, habito res-* » *pectu quod diligenter laboravit in operibus Tourelle* » *de novo facte, et quod pro tribus solidis servivit, pro-* » *dieta, et alii operarii habuerunt, pro qualibet dieta,* » *sex solidos turonenses* [170]. »

Si ce travail ne concerne pas la Chapelle de Saint-Piat, nous croyons, au moins, qu'il devait s'appliquer à l'une des deux tourelles qu'on voit accompagner le fronton du transsept méridional.

La Cathédrale de Chartres ne possède qu'une seule chapelle bâtie hors-œuvre, dans le collatéral de la nef, au midi; cette fondation, qui est due à Louis de Bourbon, comte de Vendôme et d'Epernon, en conséquence d'un vœu formé par lui, eut lieu le 2 juin 1413. Dans un *Registre des Baux et Contrats* du Chapitre de Chartres [171], nous avons trouvé le nom du Maître-de-l'Œuvre, et l'époque de la construction, le tout mentionné dans huit reçus, indiquant la somme totale de 240 livres que Geufffroy Sevestre, tailleur de pierre et maçon [172], aurait re-

[170] Biblioth. de Chartres, ms., 7/A, n° 1008, t. III, fol. XXI.

[171] T. XXI (1416-1417), *Arch. du Départ.*, (Fond du Chapitre).

[172] Dans le même *Registre des Baux et Contrats*, t. XXI, *ut supra*, nous trouvons indiquée cette autre qualification d'un sculpteur. « Du jour de la feste » de la Décolation de saint Jehan-Baptiste 1416. Regnault Vielle, maçon de

cueillie des mains de MM. Jacques de Templeuve, sous-chantre, et Pierre de Veyrac, chanoines de Chartres, cette somme leur avait été transmise par Me Jamet Breljiez, receveur du Comte de Vendôme, en ses terres d'Epernon. C'est Pierre Ferrant, clerc de l'Œuvre de l'église, qui, dans le courant de l'année 1417, a versé, par à compte, et soldé Geuffroy Sevestre : « Pour l'avencement de la Chapelle de Mgr de Ven-
» dosme, il a esté payé VIII sols, pour faire une clouaison de
» bois, en la chapelle entièrement à faire, en ladite église,
» et par ledit Geuffroy, à la requeste de Monseigneur le Comte ;
» Et VIII ℔ XVI sols six deniers, pour avoir fait tirer, de la
» carrière de Josaphat, certaines pierres nommées *peairons*,
» pour icelle chapelle. » Le premier reçu est du 25 janvier 1417, ce qui nous fournit la date exacte de cette construction [173]. Cette chapelle a fourni plusieurs transformations; les statues, qui l'ornaient à l'intérieur, sont disparues; les vitraux de sa verrière du XVe siècle ont éprouvé de graves avaries [174]. Au moment où nous traçons ces lignes, l'on refait à neuf la verrière, la galerie extérieure et le fronton; les statues qui ornent cette façade, offrent, touchant leur dénomination, un sujet incessant de controverses entre les archéologues; elles sont demeurées en bon état de conservation.

Le 26 juillet 1506, la foudre incendiait le *Clocher de plomb*. Cette flèche en bois, couverte en métal et élevée sur une tour

» pierre, confesse avoir eu et receu, de Messire Guillaume Darien, presbtre,
» curé de Pesé (Pézy, canton de Voves), la somme de XLV sols tournois sur
» la somme de VI escuz, pour la façon d'un autel, en l'église dudit lieu de
» Pesé, devant saint Blaise. »

[173] Nous ne connaissons, dans notre contrée, sous le nom de Josaphat, que le lieu situé sur la commune de Lèves près Chartres, lieu où se voyait, avant 1790, l'abbaye Bénédictine de ce nom (actuellement Asile d'Aligre). Mais en ce qui concerne les « pierres nommées *peairons*, » il n'existe, actuellement, en cet endroit, d'autre carrière qu'un grand coteau exploité pour l'extraction de la marne et du silex. La chapelle de Vendôme est entièrement construite en pierres de taille et elle n'a pas de fondations; le mur de son pignon extérieur, ainsi que tout le sol de cet oratoire, reposent sur une voûte surbaissée, arc-boutée, en élévation, contre les massifs de deux des contreforts de l'Eglise, entre lesquels elle se trouve enclavée.

[174] « 1er mars 1616. Enthérinement de la Requeste du Soubz-Doyen. Le
» Chapitre lui a permis de décorer la Chapelle de Vendosme de Menuyserie et
» a peintures et aultres décorations à sa dévotion, et qu'il verra le mieux,
» pour l'honneur de Dieu, décoration de l'église et édification du peuple. »
(Registre Capitul.)

en pierre qui ornait la façade occidentale de notre Cathédrale, fut consumée en totalité. Aussi, dès le 10 août suivant, les Chanoines Estienne Lhomme, sous-chantre, et Wastin-Desfeugeraiz, Commis à l'Œuvre de l'église, passent un marché avec quatre Carriers de Berchères-l'Evêque, lesquels s'engagent à fournir une partie des pierres dures destinées à établir solidement, sur le haut de l'ancienne tour [175], la base de la nouvelle flèche qui serait construite en pierres tendres des environs de Paris. Ensuite, le 11 novembre 1506, le chanoine Wastin Desfeugeraiz, commis à l'Œuvre, conclut un nouveau marché avec Jehan le Texier, dit *Jehan de Beausse,* maçon demeurant à Vendôme. Ce dernier stipule aussi, au nom de Thomas le Vasseur, maçon, « qu'il répute fort expert en l'art de maçon. » Ce contrat très-intéressant, dont suit la teneur, est curieux à plus d'un titre :

« Mercredi unzième jour de novembre 1506. Vénérable » et discrète personne, Maistre Wastin Desfeugeraiz, » chanoine, et l'un des maistres de l'euvre de nostre église, » pour et au nom de nous, a marchandé avecques Jehan » de Beausse, dict Texier, maçon demourant à Vendosme, » ad ce présens, qui a promis faire construire et édifier » bien et deuement, de son mestier de maçon, le Clocher » de nostre église qui estoit de bois couvert de plomb, et » puis, naguères, par fouldre et tonnères a été brûlé, et » iceluy faire et parfaire de pierre, de la haulteur du clocher » de pierre d'icelle église, ou autre haulteur plus conve» nable, et le plus honorable et sumptueux que faire ce » pourra [176]. C'est assavoir, que ledit de Beausse, avecques » Thomas le Vasseur, maçon, qu'il dit et répute fort ex» pert en l'art de maçon et pour faire tel ouvrage, et lequel » a promis faire venir et besongner avec luy, sera tenu

[175] Voyez pour le détail : *Chroniques, Légendes, Curiosités et Biographies Beauceronnes*, p. 147. Le Chapitre, dès l'année 1400, possédait une Carrière de pierre à Berchères-l'Evêque ; les Carriers recevaient, comme salaire, 10 sols tournois, par chaque toise de pierre extraite.

[176] Le Vieux-Clocher porte, d'élévation, 106 mètres 70 cent., et le Clocher édifié par Jehan de Beausse 113 mètres 44 cent. ; celui de Strasbourg mesure de hauteur 142 mètres 10 centilitres.

» conduyre, drecier et disposer l'ouvrage, tailler et faire
» tailler pierres, pour faire et parfaire iceluy clocher, faire
» les patrons à tailler les pierres et tout autres choses re-
» quises et nécessaires de son mestier; à faire et parfaire
» ledit clocher, le tout selon ung patron, bel et magnifique
» pourtraict en parchemin, par iceluy de Beausse, ce jour-
» d'huy monstré et exhibé en la Chambre des Comptes,
» ou mieulx si ce peut faire [177]. Ce marché fait moiennant et
» parmy ce que nous serons tenuz paier audit Jehan de
» Beausse et audit Thomas le Vasseur, par chacun jour
» entier ouvrable qu'ils vacqueront à besongner, pour ledit
» clocher, à chacun sept solz six deniers tournois, et à
» chacun de leurs serviteurs et varletz iiij s. ij d. try. (4 sols
» 2 deniers tournois) aussi, pour chacun jour ouvrable,
» et, avecques ce, nous baillerons et fournirons ausditz de
» Beausse et le Vasseur, à chacun une chambre, pour eulx
» loger en ceste ville de Chartres [178], et, outre, paierons à
» iceulx de Beausse et le Vasseur, à chacun ung muy de blé [179]
» et ung tonneau de vin [180], par chacun an qui vacqueront
» à besongner oudit clocher, et fournirons de toutes pierres
» et matières qui seront nécessaires à faire ledit clocher et
» paierons tous les compaignons, varletz, maneuvres et
» autres qui, par le conseil et advis dudit de Beausse,

[177] Ici le plan et le dessin du clocher sont fournis par le Maître-de-l'Œuvre. Nous voyons, *ut infra*, p. 474, le sculpteur Jehan Soulas, pour quatre groupes à exécuter pour la cloture extérieure du Chœur, recevoir le dessin des mains du Chapitre. Jehan de Beausse avait commencé les deux extrémités de cette clôture, en style gothique flamboyant, là les motifs d'architecture du clocher qu'il venait d'édifier se trouvent reproduits, avec profusion, dans les six premières travées de chaque côté; mais, pour la suite, c'est le style Renaissance qui est adopté.

[178] Vis-à-vis la fabrique et le Palais épiscopal de Strasbourg, est un bâtiment attenant à la Cathédrale et appelé le *Maurerhoff*, ou atelier des maçons et des tailleurs de pierre de l'église. Son origine est fort ancienne; il daterait de l'époque de la primitive corporation des Francs-Maçons, qui édifièrent cette basilique. Voy. *Essai sur la Cathéd. de Strasbourg*, par Grandidier, p. 413.

[179] A Chartres, le *Muid* de bled se composait de douze *Setiers*, et chaque *Setier* était d'une contenance de 127 litres, ce qui donne, pour chaque *muid*, un total de 15 hectolitres 24 litres.

[180] L'ancien *tonneau* de vin chartrain contenait 204 *pintes*, dont chacune était de 1 lit. 12 cent.

» besongneront oudit clocher, tant à tailler la pierre que » autrement. Et aussi paieront les forgeures à rabatre les » marteaulx, et lesdits maçons fourniront de fer et assier, » et commenceront ledit de Beausse et le Vasseur, dedans » Noël venant, a besongner oudit clocher, et continueront » jusqu'à la fin. Promectant et Obligeant, sans renoncia- » tion, etc., etc. [181] »

Si, dans cet acte, notre célèbre Maître-de-l'Œuvre ne s'attribue que le nom de Maçon, dans un autre contrat, daté du 23 septembre 1510, nous lisons : « Jehan de Beaulse, maçon et » gouverneur de la Massonnerye faicte en l'un des clochers de » l'église de Chartres [182]. » Quant à Thomas le Vasseur, nous ne pouvons pas affirmer sa coopération à l'édification du nouveau clocher, puisque, en dehors de l'acte ci-dessus où il est dénommé, son nom ne se rencontre plus ailleurs. Le Clocher-Neuf, commencé en 1507, fut terminé en 1513. Ce fut à la suite de cette œuvre que Jehan de Beausse, continuant les embellissements de notre Cathédrale, fut chargé de faire exécuter la magnifique clôture extérieure du Chœur [183], à l'exception d'une partie des groupes et du couronnement, qui ne furent entrepris qu'après son décès, arrivé en 1529 [184]. Cet homme, très-habile dans son

[181] *Baux et Contrats du Chapitre* (1501-1520), t. XXXV, nº 402 de mon tabellionné.

[182] Avant Jehan de Beausse, c'était Jehan Martin, qui était « *Maçon de l'euvre de l'Eglise de Chartres,* » ainsi qu'il est constaté par un acte du 17 juillet 1527. (*Baux et Contrats*, 1527, t. LIII, nº 631.)

[183] M. Mainterne, chancelier du Chapitre, fut, le 16 octobre 1514, spécialement chargé par ses collègues, de rédiger et aussi de décrire les motifs des soixante-huit histoires, tirées de la Bible, lesquelles orneraient les niches du *Tour du Chœur*, et, pour cette cause, il fut, pendant la composition de ce travail historique et artistique, exempté du service du Chœur. Puis, le 29 janvier 1515, ordre lui est encore donné de faire dessiner, sur papier, les Chapelles qui devront être enclavées dans le Tour du Chœur. Les ouvriers, employés à sculpter les arabesques et les ornements de cette clôture, sont payés à la journée; le 26 avril 1516, ils demandent, pour chacune journée de travail, *cinq sols!* (*Reg. Capitul.*, Brillon.)

[184] Voici un document authentique et inédit qui constate qu'avant la clôture opérée par Jehan de Beausse, le Chœur de l'église Notre-Dame était fermé, dans son pourtour, par une claire-voie, et qu'il était, à l'intérieur, décoré de riches peintures avec sujets figurés. « Du 7 octobre 1482, Marché fait par Messieurs » de l'Euvre, par le conseil de MMrs, avecques Pierre Patin, paintre, demou- » rans à Paris, pour paindre trois espaces estant ou cuer, du costé dextre, » avecques le cleirvoies et les pilliers surmontans les cleirvoies, lesdits pilliers

art, fut inhumé dans l'église Saint-André de Chartres [185]. Les Registres des Echevins constatent, qu'au milieu du XVIe siècle, les maçons habiles font défaut dans notre cité [186].

Nous devons encore, avant de terminer notre travail, signaler un autre Marché intéressant, passé, à la date du 2 janvier 1519, entre trois Chanoines de l'Eglise, en leur qualité d'administrateurs de l'Œuvre, et Maître Jehan Soulas, maistre ymagier, ou tailleur d'ymages à Paris.

« Du 2 janvier 1518 (1519 n. st.) vint et fut présent, » en sa personne, Jehan Soulas, maistre ymager, demou- » rant à Paris, au Cymetière Saint-Jehan, paroisse de » Saint-Jehan en Grève, lequel congnut et confessa avoir » marchandé avecques nous, ès personnes de vénérables » personnes, Maistres Jehan Dudrac, chantre, Agnan » Viole, chamberier, et Loys Joudart, chanoines en » l'église de Chartres, maistres et administrateurs de » l'euvre de ladite Eglise, ad ce par nous commis et dé- » putez, et, en ensuivant notre conclusion faicte, vendredi » dernier passé, stipulans pour nous, en ceste partie, en la » manière qui ensuit. C'est assavoir que ledit Jehan Soulas » a promis faire bien et deuement, ainsi qu'il appartient, » de bonne pierre de la Carrière de Tonnerre, les ymages » qu'il faut, pour quatre histoires cy-après désignées. En

» et cleirvoies, avecque quatre pilliers de pierre, deux au millieu et deux aux » deux boutz. Le dedant desdits trois espaces, à chacun d'iceulx faire aucun » ymaige tel qu'il plaira à Messieurs, et sera tenu ledit Patin de rendre » ladite besongne, desin, or et azur et de toutes autres choses contenues à » ladite besongne, jusques à ce que tout soit achevé, et promect ledit Patin » de la rendre preste, au prouffit de la besongne, pour le prix de cinquante » livres tournois. » (*Baux et Contrats du Chapitre Notre-Dame*, t. XXXIV (1481-1483.)

185 Dans notre volume intitulé : *Chroniques, Légendes, Curiosités et Biographies Beauceronnes* (Chartres, Petrot-Garnier, 1867), in-8°, p. 143, nous avons inséré une Notice biographique sur JEHAN DE BEAUSSE.

186 Du 18 août 1557. « Comme il n'y a point, en cette ville, de Maçons assez » habiles pour les réparations desdites murailles et remparts, a esté ordonné » qu'on envoyera un homme exprès à Orléans, où se font de pareils ouvrages, » pour amener l'un des plus experts et suffisant des Maîtres Maçons, besoi- » gnant ès dites œuvres, pour visiter lesdites murailles, portes et remparts, » tours et tourelles, sonder les fondements d'icelles, donner sur ce son avis, » pour en ordonner comme de raison. » (*Reg. des Echevins*, t. I.)

» la première histoire, sera figuré Joachim en l'aâge de » quarante ans, ou environ, gardant les bestes avecques » deux chèvres, trois moutons et deux aigneaulx, deux » bergers et ung chien, et l'Ange descendant du ciel et par- » lant à luy. En la seconde, on figurera Anne, en l'aâge » aussi de xl ans ou environ, triste et dolens, gardans sa » maison avec sa chamberière, et l'Ange descendant du » ciel, parlant à elle, et devant elle ung oratoire, et, près » d'elle, ung oriller et ung chien barbet sortant de dessoubz » l'oratoire. En la tierce, sera figurée la ville de Jérusalem, » et en une des portes, qui sera dite la porte dorée, arrive- » ront Anne et Joachym l'un d'un costé et l'autre de » l'autre, et, derrière Joachym, ung lévrier, et, du costé de » saincte Anne sa chamberière. Et, en la quatriesme his- » toire, sera figurée saincte Anne couchée au lict et une » femme qui tiendra la Vierge Marie, et deux autres » femmes, l'une tenant ung pot, en façon d'argent, des- » couvert, et l'autre faisant de la boullie, et, audessoubz » du lict une cuvète, et, au cousté du lict joignant le bort, » sur une scabelle aiant ung linge dessus, ung bassin et » une coupe en façon d'argent; le lict à pilliers et du linge » à l'entour des pilliers, en façon de rideaulx de lict, et, au- » dessus, ung ciel, où il y a des campanes pendantes au » bout du lict. Et le tout, aussi bien ou mieulx qu'il est » figuré, et que lesdites histoires sont pourtraictes et figu- » rées de blanc et de noir, sur deux pièces de toille pour » ce faictes, et présentement exhibées et délaissées audit » Jehan Soulas, pour faire lesdits ymaiges à la semblance » du pourtraict. Lesquelles deux pièces de toille, ainsi pour- » traicte et figurées, iceluy Soulas sera tenu rendre à mes- » dits Sieurs de Chapitre [187], avec lesdites ymaiges, aussi bien » et mieulx que ceulx qui sont autour du cœur de l'église » Notre-Dame de Paris [188]. Pour les devant-dits ymaiges

[187] Il semblerait, d'après ce texte, que le Chapitre aurait fourni au sculpteur les motifs dessinés des sujets que celui-ci devait exécuter en pierre.

[188] Avant le règne de Louis XIV, la clôture extérieure du chœur de cette église

» asseoir en la clôture du cueur de ladite Eglise de Chartres, » du costé destre, sur la seconde chapelle, en laquelle est, » de présent, la chapelle Sainct-Lubin. Et oultre, a pro- » mis ledit Soulas rendre et amener en cette ville de » Chartres, à ses propres coustz et despens, périlz et for- » tunes, dedans ung an prochainement venans, ou plus- » tost, lesdites ymayges, sains et entiers et les asseoir, » aussi sains et entiers ès lieux et endroitz, qui luy seront » monstrez par le Maistre Maçon de ladite église de » Chartres, en ladite closture du cueur, laquelle closture » aura deux piedz et demiz d'espez. Et le tout rendre fait » et parfait, ainsi que dit est, dedans ung an prochain » venans, aux propres coustz et despens, périlz et fortune » dudit Soulas, comme dessus est dit, sans que mesditz » Sieurs de Chapitre soient tenuz aucunement récompenser » iceluy Soulas. Ce marché fait moiennant le pris et somme » de deux cens quatre-vingt livres tournois, que mesditz » Sieurs de Chapitre de Chartres seront tenuz, pour toutes » choses quelz conques, paier audit Soulas au feur qu'il » besongnera; sur laquelle somme de ij^{c} iiij^{xx} ℔ tournois » Jehan Soulas a, présentement, eu et receu, par les » mains de maistre Laurens Le Camus, presbtre, Clerc » dudit Euvre, la somme de quarante livres tournois dont » est quittant. Et davantage, ledit Soulas a promis bailler » bons plèges et suffisans, de bien et loyaument faire et » parfaire, rendre et asseoir lesditz ymayges, ainsi que » plus au long est, ci-dessus, dict et devisé. Promectant et » obligeant, sans Renonciation. Présens ad ce tesmoings,

était entièrement ornée d'une suite de groupes sculptés, qui figuraient la Vie de Jésus-Christ; là aussi se voyait, représentée en sculpture, la statue à genoux, ayant les mains jointes, du Maître-de-l'Œuvre de cette Cathédrale, avec cette inscription : *C'est maistre Jehan Ravy qui fut Masson de Nostre-Dame de Paris, par l'espace de XXVI ans, et commença ces nouvelles histoires; et maistre Jehan le Bouteillier, son nepveu, les a parfaictes, en l'an M. CCC. LI.* Ces sculptures sont bien inférieures à celles de Chartres. Voyez, dans le *Magasin Pittoresque*, t. VII, p. 16, un de ces sujets gravé, représentant : *La Fuite en Egypte*. Ce genre de décoration sculptural fut, ensuite, employé dans les Cathédrales d'Amiens, de Chartres, d'Alby, etc., aujourd'hui encore, ces naïfs sujets font l'admiration des touristes

» honnestes personnes Augustin Frérot, Notaire de la » Court Episcopale de Chartres, et Huguet Le Maire, huis- » sier de mesditz Sieurs de Chapitre, demourans à Char- » tres [189]. »

Que de curieux et naïfs détails nous révèle ce marché ! Si, pour nos statues des portiques, ainsi que pour les sujets peints sur nos verrières, nous possédions de pareils renseignements, que de difficultés seraient épargnées à nos modernes iconographes, et que d'appellations erronées seraient redressées! Ce marché nous démontre aussi que ce n'est plus seulement un Maître-de-l'Œuvre qui fournit son travail et son savoir, mais un artiste qui livre, à forfait, le résultat de son talent sculptural et se charge de fournir la pierre; de même encore, pour orner de groupes cette clôture du chœur, nous verrons des marchés semblables passés avec François Marchand, d'Orléans, en 1542; Nicolas Guybert, de Chartres, en 1543; Thomas Boudin, de Paris, en 1611; Jean de Dieu, d'Arles, en 1681; Pierre Legros, de Chartres, en 1683; Tuby le jeune, de Paris, en 1703; et Simon Mazières de Paris, en 1714. Mais, pour le couronnement de cette admirable clôture, qui est exécutée également en pierres, fournies, cette fois, par le Chapitre, nous signalerons les sculpteurs Mathurin de l'Orme, de Chartres, en 1530; Claude Augé, de Lyon, en 1698; Martin Dangerville, et Louis Lagrange, de Chartres [190]; ces deux derniers travaillèrent en commun et terminèrent l'œuvre entreprise, de 1705 à 1716.

Devons-nous encore classer, au nombre des Maîtres-de-l'Œuvre de la Basilique de Chartres, Claude Augé, sculpteur et architecte de Lyon, lequel, en 1690, sous la direction de M. de Salonai, chanoine et Doyen du Chapitre, consolida et exhaussa la pointe du Clocher-Neuf? Nous placerons encore, au même rang, M. Brossard, architecte de Senlis, qui, en 1753, sous la surveillance de M. de Montigny, doyen du Chapitre, réédifia la pointe du Vieux-Clocher menaçant ruine : cette partie avait cependant été déjà rétablie, en 1395 et 1680.

[189] *Baux et Contrats du Chapitre de Chartres* (Arch. du Dép.), t. XXXVI (1501-1520), nº 410.

[190] Voyez, aux *Procès-Verbaux de la Société*, t. IV, p. 186, une not que nous avons consacrée à ces deux artistes sculpteurs.

Nous arrivons au terme que nous nous étions proposé, avec la fin du XVIII[e] siècle, qui verra démolir, en 1763, le riche Jubé de l'église, puis garnir de stucages les moulures vigoureuses ainsi que les colonnettes des piliers du chœur, et placer, en avant de celui-ci, une clôture en style néo-grec, ornée d'une magnifique grille en fer et en bronze doré, qu'accompagnaient quatre statues figurant la *Charité,* la *Foi,* l'*Humilité* et l'*Espérance,* œuvre du sculpteur Berruer. La clôture de la façade du Chœur, après un siècle d'existence, vient d'être démolie, et la grille, ainsi que les statues, vont aller décorer l'entrée du nouvel Hôtel-Dieu! C'est à cette époque, vers 1760, que nous voyons les architectes à la mode, tous adonnés à ce genre de transformations, faire leurs offres de service pour mutiler l'œuvre de nos anciens Maçons-bâtisseurs; ces démolisseurs sont nombreux, on peut citer, pour Chartres : Guillois, Brissart, De France, Estienne, Louis, architecte du duc d'Orléans, etc., etc. [191], c'est ce dernier qui obtint le privilége de la désastreuse opération dont il s'agissait [192] : tout ce qui n'était pas grec était, alors, qualifié de barbare! Avant cette fureur de détruire les œuvres du Moyen-Age, engouement devenu si général au milieu du XVIII[e] siècle, nous voyons le Chapitre de Chartres n'entreprendre aucuns travaux importants. Ainsi, « le » 7 décembre 1701, MM. les Commis à l'Œuvre présentent au » Chapitre deux modèles de portes en fer, pour en faire de » semblables aux portes du Tour-de-Chœur, en la place des » portes de bois qui y sont et qui ne peuvent plus servir. — Il » y sera sursis jusqu'à un certain temps. » Le 30 juillet 1768,

[191] Nous ne devons pas omettre de dire qu'en 1769, le Maire de Loëns, prononça une sentence : « Condamnant le Chapitre de Chartres à payer à Jean René Nesle, architecte hydraulique du Roi, la somme de 4,800 livres, pour plans et dessins faits par lui pour la nouvelle grille et la décoration du Chœur et Sanctuaire de l'église Cathédrale de Chartres. » (*Arch. d'Eure-et-Loir,* série B, n° 1569. *Inv.*, t. 1, p. 190.

[192] Suivant une délibération du Chapitre, en date du 2 mai 1754 : « Est » rapporté que MM. Commis à la décoration du Sanctuaire, se sont assemblez, » hier à l'Œuvre, à ce sujet, et ils ont convenu qu'il faudrait faire venir un » habile architecte, pour dresser un plan, dans le dernier goust et digne de la » beauté du Temple. Ordre est donné de s'informer d'un habile Architecte. » S'il est vrai que notre évêque Fulbert ne mit que huit années pour reconstruire son église, cette nouvelle décoration du Chœur et du Sanctuaire exigea un temps bien plus considérable, puisqu'en 1790, lors de la suppression du Chapitre, les stalles n'étaient pas encore posées.

il est rapporté en séance Capitulaire : « Que le Couvreur et les » deux Massons demandent de l'augmentation sur leurs jour- » nées. — MM. de la Commission de l'Œuvre sont autorisés » à leur donner, à chacun, vingt-cinq sols par jour, jusqu'à la » Toussaint. » (*Registres capitul.*)

Puis, en 1793, la Révolution, poussée par une passion d'égalité insensée et une fureur de prétendu patriotisme, est sur le point de détruire, de fond en comble, notre ancienne Basilique, ce monument incomparable ! Enfin arrive, en 1836, le funeste incendie qui fit disparaître entièrement la belle charpente en chêne, appelée *la Forêt,* laquelle faisait l'admiration de tous les visiteurs ! Cette antique charpente fut, alors, remplacée par un comble en fonte de fer recouvert de cuivre, travail grandiose et impérissable, sans doute, mais raide et froid comme le métal qui le compose; s'il offre une grande solidité, le pittoresque y fait défaut, et l'aspect en est fatigant de monotonie. Nous nous sommes plaint de l'état d'ignorance dans lequel nous ont laissés les *Bâtisseurs* de nos premières Cathédrales, en ce qui concerne la dénomination des anciens Maîtres-de-l'Œuvre. Comment s'appelaient-ils, en effet, tous ces hommes d'un si rare talent ? et, à l'exception de quelques-uns, dont nous avons laborieusement recherché et retrouvé les noms, nul ne les connaît. Si, par excès de modestie, les artistes et constructeurs antiques ont voulu demeurer ignorés de la postérité, le touriste, à notre époque, se trouve, au contraire, amplement renseigné et sur les noms des restaurateurs modernes et sur la date de la restauration des combles de notre basilique, par exemple, et cela, au moyen de deux larges plaques en fonte, formant écusson, et placées en grande évidence. La longue inscription laudative et coulée en relief, qui les couvre, doit, il nous semble, satisfaire les plus exigeants !

Notre tâche est donc, enfin, terminée. Nous croyons avoir rempli notre programme, et, dans la mesure du possible, satisfait au titre de notre article, que nous avons, à notre sens, suffisamment développé. Nous avons émis quelques idées nouvelles qui pourront paraître osées, en ce qui concerne les reconstructions successives de notre Cathédrale, puis encore, touchant nos découvertes récentes et certaines théories basées sur le résultat de nos laborieuses recherches. Ces différentes considérations pourraient, peut-être, nous attirer, de la part

de quelques confrères en archéologie, des dénégations plus ou moins passionnées, qui seraient provoquées par certaines assertions de notre part, susceptibles, nous l'avouons, de déranger des siéges tout faits et de compromettre quelques réputations un peu hasardées. Quoiqu'il en soit, nous sommes, quant à nous, tout disposé à accueillir favorablement, mais avec accompagnement de preuves non équivoques à l'appui, tous les reproches d'erreurs historiques, dont nous aurions pu, bien involontairement, sans doute, nous rendre coupable.

Cette réserve étant admise, qu'il nous soit maintenant permis d'émettre, ou plutôt de renouveler un vœu, par nous conçu, depuis longtemps, celui de voir enfin apparaître les deux monographies qu'on nous avait annoncées, comme devant éclore sous peu de mois. Elles sont destinées, sans doute, à contribuer à l'enseignement des Chartrains, et des nombreux touristes, ou pélerins, qui se plaisent depuis tant de siècles, à venir contempler le sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Chartres. Espérons que, ne mettant la dernière main à cette œuvre magistrale, nos nouveaux et savants historiens se montreront, entre eux, en parfait accord, et dans leurs conclusions, et dans l'exactitude de leurs descriptions, aux divers points de vue de l'architecture, de l'iconographie et de l'histoire.

Ad. LECOCQ.

Chartres, le 7 janvier 1874.

FIN DU TOME VI.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE SIXIÈME VOLUME

DES MÉMOIRES.

